This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

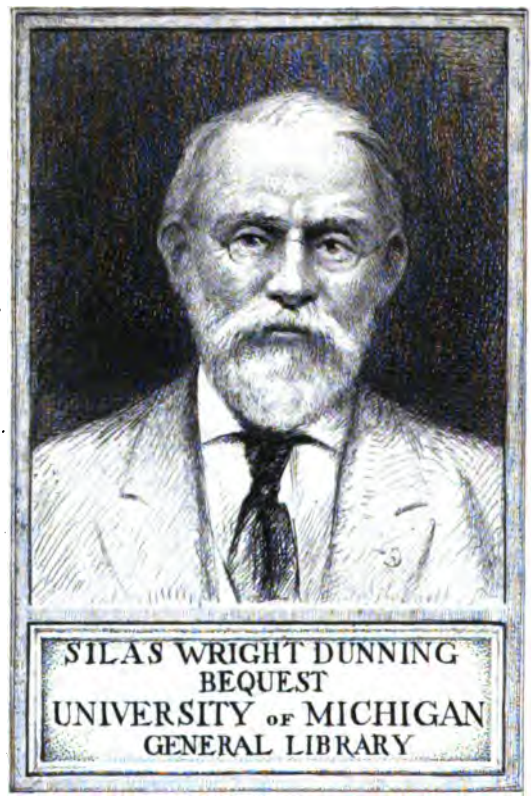

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

Années 1865-1866-1867.

MARSEILLE
TYP. ET LITH. BARLATIER-FEISSAT ET DEMONCHY,
rue Venture, 19.

1867.

Cunning
Laffitte
2-14-38
35961

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 1865.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. l'Abbé BAYLE, Président.

LES POÈTES ET LE PUBLIC.

MESSIEURS,

Quoique tout homme de lettres puisse dire avec autant de raison que la *Captive* d'André Chénier :

L'illusion féconde habite dans mon sein !

il nous est impossible de croire que la foule choisie qui se presse aujourd'hui dans cette enceinte trop étroite, soit venue ici poussée par le désir d'entendre un discours d'ouverture. Elle est impatiente d'applaudir l'habile Ingénieur à qui nous devons ces magnifiques ports qui achèvent de couronner notre ville reine de la Méditerranée, l'éminent astronome que l'Académie de Marseille comptera désormais au nombre de ses membres

et que la France compte depuis longtemps au nombre de ses illustrations. Pourtant, si brillante que soit la solennité littéraire qui nous rassemble, elle n'aura pas tout l'éclat que nous nous étions promis. Nous espérions aussi fêter la réception du peintre brillant dont la gloire nous appartient depuis que des liens de famille l'ont fixé parmi nous. Malheureusement M. de Vaines, frappé l'année dernière dans ses plus chères affections, au moment où il allait prendre place dans nos rangs, a été saisi cette année d'une indisposition soudaine, lorsqu'il se préparait à inaugurer sa bienvenue parmi nous par l'éloge de son prédécesseur, Emile Loubon. Aux regrets que nous inspire la maladie de M. de Vaines se mêlent les regrets que nous font éprouver les longues souffrances de celui qui est à la fois notre confrère le plus vénéré et le premier pasteur de ce diocèse. S'il avait pu siéger en ce jour à nos côtés, il aurait vu un exemple vivant de cet accord de la science et de la religion dont il nous parla si éloquemment il y a trois ans. Son absence nous afflige tous; mais qu'il nous soit permis de dire qu'elle est surtout un juste sujet de douleur pour nous qui lui sommes unis par des liens plus nombreux et plus étroits.

Après avoir satisfait mon cœur par ce souvenir accordé aux absents, je devrais peut-être céder au plus tôt la parole à nos illustres récipiendaires. Mais dans tous les pays, vous le savez, les Académies tiennent aux anciens usages, malgré le reproche que leur attire, de la part de ceux qui aiment le changement, cette fidélité aux traditions. Je viens donc, selon l'usage antique, et je pourrais dire solennel, pour remplir les devoirs que m'impose, cette année, l'honneur de la présidence, vous adresser un discours d'ouverture, en vous priant de l'écouter avec autant de résignation que j'en mets à le prononcer. Je n'ai pas demandé à mes études habituelles le sujet que je traiterai devant vous. Quoique la théologie soit partout à sa place, j'ai dû me souvenir que dans une Académie les muses ont des douceurs à nulle

autre pareilles ; *dulces ante omnia musæ*. J'ai donc choisi un sujet littéraire. Je me propose d'effleurer en peu de mots cette question délicate : « Qu'y a-t-il de fondé dans les reproches que les poètes adressent au public et dans les reproches que le public adresse aux poètes ? » Je comprends qu'aujourd'hui plus que jamais ce sera faire preuve d'esprit que d'être court et j'espère ne pas négliger ce moyen de paraître spirituel.

Chaque année voit éclore en France environ cent volumes de poésie. Dans les années d'abondance la moisson est beaucoup plus riche. La plupart de ces livres, coquettement imprimés, sont précédés d'une préface où l'auteur, que sa tristesse rend éloquent, gémit d'être né dans un siècle trop positif. Notre époque, dit-il, éblouie par les progrès de l'industrie, a perdu le goût de l'idéal. Traitant les poètes de rêveurs, elle refuse à leurs fronts les plus modestes lauriers et ne tresse des couronnes que pour les savants. Elle s'abandonne à la passion toujours croissante du luxe matériel et dédaigne de plus en plus le luxe de l'esprit, les ornements du langage, les parures de l'imagination. Devant cette indifférence, les poètes devraient briser leur lyre ; mais, fidèles à leur mission, ils chantent pour accomplir un devoir. Tant pis pour la Société si elle ne fait pas silence pour écouter religieusement leurs chants inspirés. Les auteurs des recueils de poésies exhaleraient des plaintes moins amères si leurs livres ne s'étiolaient pas sous les vitrines des éditeurs et s'ils rencontraient facilement des lecteurs empressés de les savourer feuille à feuille Mais peuvent-ils ne pas s'indigner du prosaïsme de notre siècle, lorsque leurs livres ne sont connus de personne, si ce n'est de leur libraire et peut-être d'un ou deux amis qui poussent le dévouement sinon jusqu'à les lire, du moins jusqu'à les acheter ? Qu'il offre au public un majestueux *in-octavo*, un *in-douze* portatif, ou le plus élégant des *in-trente-deux*, le poète, aujourd'hui, peut appliquer à son volume, vêtu de jaune, de gris-perle ou de violet, l'allégorie du navire, si ingénieusement

employée par Horace pour parler de la république sous l'empereur Auguste : *O navis, referent in mare te novi fluctus.* O mon livre, si beau sur le chantier ! O malheureux navire lancé par mon libraire, armateur prudent, sur l'Océan de la publicité ! Puissent les critiques attacher à tes flancs leurs articles comme des rames favorables et te faire voguer rapidement vers le succès ! *Nonne vides nudum remigio latus?* Quel vent soufflera pour guider ton voyage aventureux ? Seras-tu porté vers les rivages enchanteurs de la Renommée ? Hélas ! le fougueux vent d'Afrique, *celeri saucius Africo*, te fera sombrer, peut-être, dans les gouffres sans fond de l'oubli, ou te précipitera sur les devantures des bouquinistes, écueil plus redoutable que les brillantes Cyclades ; *æquora nitentes interfusa Cycladas !*

Le public rend avec usure, aux poètes, les reproches qu'ils répètent dans leurs préfaces comme d'harmonieux refrains. « Quel intérêt voulez-vous que nous prenions à vos vers ? La rime en est riche, sans doute, et le style nouveau, mais ils ne peuvent pas nous émouvoir. En les lisant, nous ne demandons pas, comme ce philosophe trop dédaigneux : Qu'est-ce que cela prouve ? Mais nous avons le droit de demander : Ces vers font-ils germer de grandes pensées, inspirent-ils de généreux sentiments ? La poésie doit attacher des ailes à notre âme, l'élever au-dessus de la terre et l'aider à prendre un rapide essor vers les régions sublimes et sereines où rayonnent les éternelles splendeurs de l'infinie beauté. Si vous avez réellement le feu sacré, montrez-le en nous embrasant d'une sainte ardeur pour accomplir tous nos devoirs, pour nous dévouer à toutes les nobles causes, pour aimer tout ce qui mérite le don de notre cœur. Mais vos vers les plus artistement cadencés nous laissent froids ; vos soupirs langoureux nous indignent ; vos mélancolies larmoyantes nous font sourire ; vos monotones descriptions nous ennuient. « Laissez le vent gémir et les flots murmurer ; » quant à vous, fortifiez les âmes au lieu de les amollir ; sinon, quand vous nous

direz que nous sommes prosaïques, nous vous répondrons que vous l'êtes bien plus que nous. »

Qui a raison, le public ou les poètes ? Dans un procès, il est rare qu'il n'y ait pas quelque tort de part et d'autre. Ne dissimulons pas les torts du public. Il est possible que l'instruction supérieure soit plus répandue de nos jours qu'elle ne l'était autrefois et que le nombre des jeunes gens qui *font leurs classes* soit plus considérable qu'il ne l'a jamais été. Mais il faut reconnaître que cette instruction a perdu le caractère essentiellement littéraire qui la distinguait. On est obligé de consacrer plus de temps à l'étude des sciences qui ont aussi leur attrait et qui promettent des résultats d'une utilité plus sensible. Le sentiment poétique a cessé d'être général. Un homme instruit consacrant une partie de ses loisirs à la lecture habituelle des poètes anciens et modernes est devenu une exception. Accuserai-je l'esprit public d'une décadence? Loin de moi cette conclusion. Il a gagné d'un côté ce qu'il a perdu de l'autre. Je constate seulement que la poésie n'est plus sentie, comprise, aimée, cultivée comme elle l'était autrefois. Ce n'est pas à dire que de nos jours une belle pensée frappe moins vivement les intelligences et qu'un noble sentiment émeuve moins profondément les cœurs. La forme poétique seule est moins généralement appréciée. Le charme de l'art des vers n'est plus goûté que par quelques rares fidèles. La musique délicate et pour ainsi dire toute intellectuelle qui est produite par la mélodie des rimes, par la cadence des hémistiches, par les diverses mesures des vers, par les combinaisons si variées de ces vers, ramenant pour l'oreille la même série de sons, dans des strophes régulières, cette musique n'enthousiasme plus qu'un petit nombre d'esprits, heureusement doués. Au dix-huitième siècle, tout le monde aimait les vers et savait en faire, comme aujourd'hui tout le monde sait jouer d'un instrument de musique. Ce n'était ni plus difficile ni moins amusant. A côté des poètes de profession, il y avait une foule innombrable de poètes ama-

teurs. Ils n'écrivaient pas pour la postérité qui devient difficile, parce que ses richesses commencent à l'embarrasser, et qui se garde bien d'accepter tous les héritages littéraires qu'on lui laisse. Ils ne recherchaient pas la gloire et ne montraient pas leurs vers au public. C'était le plus souvent la famille et l'amitié qui les inspiraient. Ils offraient à tout venant un bouquet de vers comme un bouquet de violettes. Ils portaient toujours un madrigal caché dans une rose à la boutonnière. Ils avaient un épithalame pour tous les mariages et une élégie pour toutes les funérailles. Une épître les consolait de l'absence et une satire les vengeait de leurs ennemis. Il suffit de parcourir les mémoires et les correspondances du temps, pour se convaincre que l'art des vers était familier à tout homme bien élevé. Sans doute, ces vers improvisés par les grands seigneurs du dix-huitième siècle n'étaient pas des chefs-d'œuvre, mais ils n'étaient pas écrits pour tout le monde. Ils avaient donc tout le charme d'une poésie intime, pleine d'allusions cachées dont le sens n'était pénétré que par un petit nombre d'initiés. Ceux qui lisaient ces vers sentaient qu'ils étaient composés uniquement pour eux et ils y prenaient un plaisir plus vif qu'à la lecture d'une page de Racine. Que de gens aujourd'hui dessinent et font de la musique pour eux et pour leurs amis! Leur talent d'amateur fait plaisir à ceux qui en jouissent; pourtant ils n'exposeront jamais de tableaux et ne donneront jamais de concerts. Ainsi autrefois les poètes de profession étaient au moins aussi rares qu'aujourd'hui, mais les poètes amateurs étaient plus nombreux. Le sens poétique était plus exercé. L'art des vers étaii plus universellement cultivé.

Si l'on y tenait, il serait facile, peut-être, de rendre de nouveau le goût de la poésie aussi général que celui de la musique ou du dessin. Il faudrait ne pas la proscrire comme un danger dans l'éducation, la regarder comme le premier des arts d'agréments, ce ne serait pas lui faire trop d'honneur, et rendre la culture de cet art obligatoire pour tous les jeunes gens qui aspirent à l'hon-

neur de passer pour bien élevés. Pourquoi n'y aurait-il pas dans tous nos colléges des prix de poésie française en rhétorique et en philosophie? On donne bien des prix de dessin, de musique, de gymnastique, d'escrime, d'équitation. Nous avons tous appris, dans nos classes, à faire des vers latins, mais nous n'avons pas tous appris à faire des vers français. Aussi, combien qui ne savent lire que dans des livres en prose. La mélodie des vers leur échappe. Ils ne la sentent pas et ne peuvent pas la faire sentir. Ils sont incapables de composer un quatrain et la lecture d'un recueil de poésies serait pour eux un supplice. Cette lacune dans leur éducation ne les empêche pas d'être d'excellents citoyens, des hommes très instruits et très aimables, mais elle empêche les poètes de trouver auprès d'eux un accueil très bienveillant.

Notre siècle n'a pas seulement perdu l'habitude et le goût de l'art des vers, il est devenu actif, remuant, laborieux, amoureux à l'excès de tout déploiement de forces qui étend le domaine de l'homme. Fier de ses conquêtes physiques, il dédaigne, volontiers, les études métaphysiques. Il ne renonce pas, sans doute, à regarder le ciel, mais il veut achever de dompter la terre. Créé pour penser et pour agir, l'homme doit mener ici-bas deux sortes de vies que les docteurs chrétiens ont appelées la vie active et la vie contemplative et qu'on pourrait appeler également la vie prosaïque et la vie poétique. Ni l'une ni l'autre ne peut cesser complètement, mais l'état moral des peuples, le sentiment plus vif des besoins du corps et des besoins de l'âme, les circonstances politiques peuvent faire prédominer tantôt la tendance à la méditation religieuse et philosophique, tantôt la tendance au mouvement et à l'action. Il faut reconnaître que notre époque n'est pas mystique. Elle aime mieux agir que penser. Avec son désir de vie active comment pourrait-elle se passionner pour la poésie qui n'est qu'une des formes du mysticisme. La poésie, dans sa plus haute acception, n'est-ce pas une élévation de l'âme, un élan vers l'idéal, une méditation ? Mais dans nos grandes villes, qui a le temps de

se recueillir et de méditer? Nous ne pouvons écouter vos chants, ô poètes ! Nos machines puissantes ne peuvent suspendre leurs mouvements. Les usines fument, les lourds marteaux résonnent, la vapeur centuple nos forces; nous perçons les montagnes, nous comblons les vallées, nous creusons à la mer un nouveau lit, nous séparons les continents, nous renouvelons la face du monde. Qu'est-ce que vos vers, auprès des immenses travaux que nous accomplissons ?

Repoussés de nos grandes villes comme des hommes qui ne comprennent pas leur siècle et devraient employer leur temps plus utilement, les poètes seront-ils du moins les bienvenus à la campagne? Il semble qu'il devrait en être ainsi, car, « que faire à la campagne, à moins que l'on n'y songe ? » Que faire a l'ombre des grands bois, au bord des fontaines murmurantes, au sommet d'une colline, au fond d'une vallée solitaire, à moins qu'on ne possède son âme, qu'on ne donne libre essor à son imagination, qu'on ne savoure délicieusement le plaisir de penser, de se souvenir, d'espérer, de contempler la nature, d'écouter son silence, de se pénétrer de son calme, d'entrevoir dans les beautés du monde visible une image des splendeurs du monde mystérieux que nos regards n'aperçoivent qu'à travers le voile des symboles; d'aller sans cesse de ce qui change à ce qui est immuable, de ce qui meurt à ce qui est éternel, de ce qui est borné à ce qui est infini ? Il était contemplatif, il était poète, celui qui inscrivit ces mots à l'entrée de la retraite qu'il s'était choisie : « *O beata solitudo ! o sola beatitudo !* ô bienheureuse solitude ! ô seule béatitude !» Quand on se retire à la campagne pour y songer à l'aise, rien de plus utile qu'un livre de poésie, c'est un compagnon nécessaire, un guide aimable pour ces rapides voyages qui transportent l'imagination dans ces pays enchantés d'où l'on n'entrevoit la vie réelle qu'à travers des nuages dorés, dans un lointain vague et confus qui en efface les aspérités. Mais aujourd'hui ce n'est pas ainsi qu'on entend la campagne. On y cherche non pas le

repos mais le mouvement; non pas l'isolement, mais la foule et le bruit de la ville ; non pas la nature, mais le monde. Être seul avec ses pensées, quel ennui ! Porter le poids de son âme, quel supplice ! Les économistes se plaignent de tout côté que la campagne manque de bras qui remuent la terre ; les philosophes pourraient se plaindre aussi qu'elle manque de têtes qui remuent des idées. On n'y va plus pour songer. Les uns transportent à la campagne la Bourse et le comptoir, les autres y transportent la toilette et le piano. On veut à tout prix s'occuper au lieu de méditer; se distraire, au lieu de se recueillir ; s'abaisser vers le réel, au lieu de s'élancer vers l'idéal. Qu'un poète, trompé par de frais ombrages, de verts gazons, de sonores cascatelles, des statues de Flore et de Pomone, vienne frapper humblement à la porte d'une villa. O vous qui avez fui le tumulte des cités, dira-t-il, ô amis de la nature qui vous invite au recueillement, lisez mon livre inspiré par la paix des champs ! Il élèvera votre âme audessus de la terre, il fortifiera sa faiblesse, il consolera ses douleurs. Que lui répondra-t-on ? — Nous verrons peut-être votre livre quand nous serons de retour en ville. Ici nous n'avons pas le temps de lire et de rêver. Nous attendons des visites, nous allons aux courses, nous organisons un bal champêtre, nous préparons une comédie de salon. » Ainsi, à la campagne aussi bien qu'à la ville, le poète ne chante que pour des oreilles qui ne veulent pas l'écouter.

Les poètes ont donc quelques raisons de se plaindre du public, mais le public, de son côté, n'a pas toujours tort de se plaindre des poètes. Ils s'égarent trop facilement dans des voies où personne ne peut les suivre, au lieu de prendre simplement le chemin du cœur que tout le monde connaît et où tout le monde marche volontiers. Tantôt ils ne s'appliquent, dans un style plein d'images, qu'à copier la nature, comme si leur plume pouvait égaler le pinceau du paysagiste ; tantôt ils ne cherchent qu'une nouvelle combinaison de rhythmes harmonieux, comme s'ils voulaient rivaliser avec l'ar-

chet du musicien. Trop souvent ils publient des vers qui auraient dû rester toujours inédits. Leurs rêves, leurs souffrances, leurs déceptions ne peuvent émouvoir que leurs amis; le grand jour n'est pas favorable à la poésie intime. D'autres fois, choisissant mal leurs sujets, ils semblent n'écrire que pour être lus des érudits. Peuvent-ils ensuite s'étonner de ne pas devenir populaires? S'ils veulent être applaudis par tout le monde, il faut avant tout qu'ils traitent des sujets qui intéressent tout le monde. Jadis les poètes n'avaient pas de public, ils avaient un auditoire. Au temps des jeux olympiques ils *chantaient* leurs vers, dans le vrai sens du mot, et des milliers d'auditeurs battaient des mains, en entendant leurs odes inspirées qu'accompagnaient les accords de leur lyre. C'est la grande époque de la poésie antique. Elle est religieuse, nationale et populaire. Elle parle en plein air par la bouche de Pindare ou de Simonide. Elle parle dans un théâtre immense par la bouche des interprètes d'Eschyle et de Sophocle, en présence du peuple qui a le mieux compris et le mieux pratiqué le culte du beau. Lorsque fut accomplie la décadence des lettres antiques, la poésie, continuant à s'adresser aux oreilles plutôt qu'aux yeux, se faisait entendre soit dant les salles de déclamation, soit dans les thermes publics. Au moyen-âge nous voyons les troubadours, les trouvères, les *minnesinger*, réciter leurs poèmes ou chanter leurs odes, soit à la cour des grands seigneurs féodaux, soit au milieu d'une réunion populaire. Après les chansons de gestes, viennent les sotties et les moralités. Le poète ne cesse pas d'être en rapport direct avec ceux pour qui ces vers sont composés. Lorsque l'imprimerie est inventée, lorsque le mouvement de la renaissance est opéré, les poètes n'ont plus d'auditoire, ils cherchent un public; ils ne font plus entendre leurs vers, ils les font lire. Mais à qui vont s'adresser les poètes en quête de lecteurs? A la cour des rois, aux salons des précieuses, aux cabinets des savants. Pendant deux siècles, les poètes n'ont pas trop souffert de l'invention de l'imprimerie: ils ont eu la cour

de François 1er et celle de Louis XIV, l'hôtel Rambouillet, les bureaux d'esprits, les bibliothèques d'un nombre infini d'hommes de lettres. Hélas ! aujourd'hui ! plus de ces cabinets où se réunissaient des savants pour discuter à la fois sur les tourbillons de Descartes et sur les odes de Malherbe. Aujourd'hui plus de salon et plus de cour. Comment les poètes pourront-ils se former un public? En se proposant un but moins glorieux, mais plus utile ; en s'adressant au cœur plutôt qu'à l'esprit ; en se faisant les amis de la maison ; en écrivant des livres qui soient pour le foyer domestique comme des hôtes bienvenus. Qu'importent les révolutions des empires et les progrès de l'industrie ? Le cœur ne change pas et la famille est impérissable. Il y aura toujours des berceaux et des tombes, des aïeuls et des petits enfants, des fêtes d'intérieur, des joies calmes et douces à l'ombre du toit paternel. Au lieu d'être artiste avant tout, que le poète puisse dire de lui-même : *homo sum*, je suis homme! Qu'il n'écrive pas pour le plaisir des yeux, et laisse à la peinture le soin de nous enchanter par la magie des couleurs ; qu'il n'écrive pas pour le plaisir de l'oreille, persuadé que la musique a des séductions que les vers les plus harmonieux n'égaleront jamais; qu'il écrive pour le plaisir de l'âme. Au lieu de s'appliquer à mettre en vers des pensées ingénieuses, qu'il cherche à exprimer avec force les sentiments qui font battre tous les cœurs. Dieu, la famille, la patrie ; voilà les trois grands sentiments qui doivent animer toute poésie digne de ce nom, chez un peuple chrétien. Heureux les poètes qui abreuveront leur génie à ces sources intarissables. Ils n'auront pas à se plaindre du public. Leurs livres seront dans toutes les mains et leurs vers dans toutes les mémoires.

Lorsque l'auteur des *Odes et ballades* publia son premier recueil, qui renouvelait en France la poésie lyrique, on sentit tout ce que pouvait le sentiment de la patrie pour rendre un poète populaire. Le public enthousiasmé le remercia d'avoir demandé ses inspirations

à l'histoire de nos dernières calamités et de nos derniers triomphes, « jugée du haut des idées monarchiques et des croyances religieuses. » Sa poésie était vraiment nouvelle, non seulement parce qu'elle « substituait aux couleurs usées et fausses de la mythologie païenne les couleurs neuves et vraies de la théologie chrétienne. » mais encore parce qu'elle était nationale. Elle chantait la Vendée, les vierges de Verdun, la mort de Louis XVII, l'arc de triomphe de l'Etoile, la colonne de la place Vendôme, le rétablissement de la statue d'Henri IV. Tous les jeunes cœurs palpitèrent d'émotion en entendant cette lyre si patriotique et si harmonieuse, qui leur rappelait avec tant d'énergie les terribles épreuves que leurs pères avaient traversées et le riche héritage de gloire qu'ils leur avaient laissé. Ce profond sentiment de la patrie valut au poète, dont le génie se révélait avec tant d'éclat, une popularité soudaine, dont il aurait dû n'abuser jamais. Le sentiment de la famille porte également bonheur à celui qui s'en inspire. Qui ne sait à quel moment le poète, dont les lettres et la religion pleurent encore la perte, et dont le talent n'était surpassé que par sa modestie, put croire avec orgueil que son nom ne serait pas enseveli dans la nuit et l'oubli du tombeau ? Ce ne fut pas lorsqu'une lyre qui revêt toute chose obscure d'immortalité,» eût donné à ce nom le baptême de la gloire ; ce fût lorsque la suave élégie de *l'Ange et l'Enfant* fut connue et récitée dans toutes les familles, mouillant de larmes les yeux de toutes les mères ; ce fut lorsque, en se penchant sur le berceau de son nouveau né, chaque mère crut sentir la présence d'un ange, contemplant son image sous les voiles légers ou l'innocence dormait son premier sommeil ; ce fut lorsque en pleurant sur la tombe qui venait de s'ouvrir pour recevoir son frêle enfant, frappé par la mort après son premier sourire, chaque mère crut entrevoir son âme portée par un ange, déployant ses blanches ailes vers les plaines du ciel, où « ils seront heureux ensemble, » où il va l'attendre, où elle sait

qu'un jour elle le retrouvera. La famille accueillera toujours avec sympathie les poètes qui auront le sentiments de ses joies et de ses douleurs. Quant au sentiment de Dieu, c'est lui surtout qui est l'âme de toute grande poésie. C'est par lui qu'un vrai poète devient infailliblement populaire, car il n'est pas de sentiment plus universel. C'est à lui que M. de Lamartine a dû le merveilleux succès de ses ***Méditations poétiques et religieuses***, dont le titre seul indiquait que l'auteur avait puisé aux plus hautes sources de l'inspiration. Le siècle de Voltaire était fini. La France purifiée par le malheur et par la gloire avait besoin de foi. Trompée par les hommes elle se tournait vers Dieu. Pouvait-elle ne pas bénir la mélodieuse voix qui chantait la prière, la providence, l'immortalité, qui vivifiait la foi par l'amour et soupirait ainsi vers Dieu :

C'est peu de croire en toi, beauté, bonté suprême,
Je te cherche partout, j'aspire à toi, je t'aime...
Je respire, je sens, je pense, j'aime en toi !
Ce monde qui te cache est transparent pour moi ;
C'est toi que je découvre au fond de la nature,
C'est toi que je bénis dans toute créature.

Pouvait-on ne pas applaudir avec bonheur un poète qui exprimait si bien des aspirations dont toutes les âmes éprouvaient alors l'heureux tourment, un poète qui, invitant l'auteur de *Child-Harold* à croire et à se résigner, lui adressait ces beaux vers ;

C'est pour la vérité que Dieu fit le génie...
La gloire ne peut être où la vertu n'est pas...
Viens reprendre ton rang, dans ta splendeur première
Parmi ces purs enfants de gloire et de lumière
Que d'un souffle choisi Dieu voulut animer
Et qu'il fit pour chanter, pour croire et pour aimer.

Puissent tous les poètes se souvenir qu'ils ne sont pas faits uniquement pour chanter des strophes sonores, mais pour croire en Dieu et pour l'aimer. Une poésie, d'où la pensée de Dieu est toujours absente, n'est qu'un stérile passe-temps, un vain cliquetis de mots harmo-

nieux, bon tout au plus pour distraire quelques oisifs. L'indifférence du public est le juste châtiment de cette poésie rampante qui, au lieu de briller au firmament, brille comme l'insecte luisant sur la fange, pendant la nuit. Le génie est comme un vase sacré qui ne doit être rempli que du céleste breuvage ; c'est le profaner que de le faire servir à désaltérer de terrestres passions. La poésie nous est donnée pour conduire à Dieu par des sentiers fleuris ceux qui, trop faibles encore, n'osent s'engager dans de plus rudes chemins. Telle est sa plus auguste mission. Quand elle s'en souvient, quand elle parle de Dieu aux malheureux qui ont besoin de consolation, aux coupables qui ont besoin de repentir, aux affligés qui ont besoin d'espérance, elle mérite d'être saluée, suivant l'heureuse expression de M. de Lamartine, comme un des anges gardiens de l'humanité.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. PASCAL

Dans la Séance publique du 21 Mai 1865.

PORT DE MARSEILLE.

SON PASSÉ, SON PRÉSENT, SON AVENIR.

MESSIEURS,

Les premières paroles que je veux prononcer en abordant cette enceinte, seront des paroles de remercîment pour l'honneur insigne que vous m'avez fait en m'appelant parmi vous.

En effet, si je consulte les titres que je peux avoir pour entrer dans vos rangs, ils me paraissent bien modestes, surtout en présence de ceux qui forment escorte à l'illustre collègue qui vient de me précéder, et qui a déjà reçu un baptême de science si éclatant (1).

Je ne trouve donc l'explication de ma présence ici que dans l'affection que vous avez tous pour cette Ville, notre

(1) M. le Sénateur Leverrier dont le discours sera imprimé dans ce même volume aussitôt qu'il nous aura été communiqué par notre éminent collègue.

Note du secrétaire perpétuel.

commune patrie d'origine ou d'adoption, affection qui vous a porté à admettre celui qui, depuis plus de vingt ans, s'est attaché avec dévouement aux travaux de son Port qui a été et qui sera toujours la base fondamentale de sa prospérité.

Aussi, Messieurs, appelé aujourd'hui à prendre la parole devant vous, ai-je pensé ne pouvoir mieux répondre à votre bienveillance qu'en me plaçant sur ce terrain que vous affectionnez et auquel je suis redevable de mon admission à l'Académie.

Je vais donc examiner successivement ce que fut le *Port de Marseille* dans les temps anciens; ce qu'il est à l'époque actuelle; et ce qu'il lui est donné d'être dans l'avenir.

Cet examen, je le ferai au double point de vue des intérêts commerciaux et des ouvrages consécutifs du Port. En effet, ces deux questions ne peuvent être séparées, puisque les ouvrages à créer ne sont que la satisfaction donnée aux besoins réels du commerce.

Le sujet est vaste, je tâcherai de le circonscrire dans les limites les plus restreintes possibles.

A l'époque où les migrations commerçantes cherchaient, autour de la Méditerranée, les positions les plus favorables où elles pussent s'établir pour y nouer des relations entre les peuples, la Colonie Phocéenne, qui devait fonder Marseille, dut tout d'abord fixer son attention sur le magnifique fleuve des Gaules : sur le *Rhône*.

Cette grande artère leur ouvrait non-seulement les provinces gauloises, mais leur permettait aussi de pénétrer en Germanie et au milieu de ces peuplades groupées autour de la mer du Nord, qui n'osaient pas encore affronter hardiment la navigation de la grande mer Atlantique pour venir, par les Colonnes d'Hercule, dans le bassin méditerranéen où s'effectuaient alors toutes les transactions de l'Occident. Mais, après avoir reconnu tout ce qu'il était permis d'attendre de cette belle et féconde voie de communication, ces hardis et intelligents navigateurs dûrent bien vite comprendre qu'il lui manquait

quelque chose d'essentiel : les embouchures du fleuve n'étaient, en effet, accessibles que par les beaux temps ; les abords immédiats, battus presque continuellement par les violentes mers du sud, étaient non-seulement inhospitaliers, mais encore insalubres. Dans cette situation, un havre, rapproché de ces embouchures et présentant toutes les conditions désirables de sécurité et de salubrité, dut-être l'objet principal de leurs recherches : le havre de Marseille s'offrit providentiellement à côté, et certainement plus beau qu'ils ne l'avaient rêvé ; car nulle part sur les rivages méditerranéens qu'ils avaient parcourus, ils n'avaient pu rencontrer un refuge aussi parfait.

Grâce donc à son merveilleux port naturel, situé près du Rhône, ***Marseille*** fut fondée. De petites colonies, ses filles, s'établirent bien à proximité sur le littoral, mais ne réunissant pas au même degré les conditions nécessaires pour leur développement, elles ne purent que rester les vassales de leur mère qui devint bientôt le centre et le foyer du grand commerce de l'époque.

Si nous suivons, en effet, le développement de Marseille dans les temps anciens, nous la voyons étendre rapidement ses relations avec l'Orient. Bientôt rivale de l'opulente Carthage, de fondation plus ancienne, mais qui n'avait pas derrière elle des contrées peuplées et fertiles ; elle profite de sa ruine pour se présenter sur tous les marchés que la ville punique approvisionnait, et protégée par les Romains, ces puissants maîtres du monde qui dédaignaient le commerce, elle paraît et s'installe sur tous les rivages où brillent leurs armes.

A une époque moins éloignée, les guerres des Croisades fournissent à Marseille un nouveau et puissant aliment d'activité ; dès leur commencement, s'établissant en maître sur les rivages conquis par les Croisés, elle en retire de nombreux priviléges et étend ses relations avec les peuples orientaux.

L'époque qui suivit les Croisades ne fut pas favorable au commerce de Marseille. Tombée sous la domination

des comtes de Provence, elle fut entraînée dans des guerres ruineuses dont profitèrent les républiques italiennes florissant à la même époque et qui, redoutant la concurrence des Marseillais, s'appliquèrent, par tous les moyens, à les repousser des divers points où ils avaient pu asseoir leur influence.

Marseille passant, à la fin du XVe siècle, sous la domination des rois de France, ne retrouva pas de suite sa supériorité. Ce n'est que sous Louis XIV et sous la féconde influence du génie de Colbert que le commerce reprit son essor et que la cité phocéenne commença à voir renaître son ancienne splendeur. Cet état se maintint avec des alternatives de prospérité et de revers jusqu'en 1793, époque où la France ensanglantée ou souillée par les plus horribles excès, épuisée et ruinée par une lutte glorieuse mais désespérée contre l'Europe, les rapports de Marseille furent complètement interrompus.

La prospérité commerciale ne revint qu'avec la paix qui suivit les guerres de l'Empire : depuis, elle ne s'est plus ralentie, et elle a été toujours en progressant jusqu'à nos jours.

Dans cette première période, les rapports de Marseille furent presque exclusivement méditerranéens. Nous trouvons en effet qu'en 1792, année la plus prospère de cette phase, sur 2442 navires entrés dans le port, 2150 venaient du bassin de la Méditerranée, 130 des ports français de l'Océan, 120 de la Hollande et de la Baltique, 92 des îles françaises d'Amérique, et 50 de Terre-Neuve. Les Indes orientales, y compris les possessions que nous avions dans ces mers, ne nous fournissaient presque rien et nos relations avec l'Angleterre étaient à peu près nulles. Le commerce des États-Unis, naissant à la fin du XVIIIe siècle et ne commençant à se développer que lorsque le nôtre était comprimé par nos grandes guerres continentales, était sans intérêt direct pour Marseille.

Dans cette même année de 1792, le port de Marseille présentait un mouvement de 5059 navires, entrées et sorties réunies.

Comment, dans cette longue période que nous avons esquissée rapidement, Marseille fit-elle face à ses destinées brillantes quoique parfois interrompues par des époques désastreuses ?

Ce fut avec son ancien Port que la nature avait fait et merveilleusement fait.

Nous ne croyons pas, avec Etienne de Bysance, que le port fût primitivement une vallée fangeuse dans laquelle les Phocéens creusèrent un bassin. Ces intelligents navigateurs ne se seraient certainement pas installés sur des rivages où ils auraient été obligés d'accomplir une pareille création.

Il est probable, au contraire, que le Port avait à l'époque de la fondation de Marseille, les dimensions qu'il a de nos jours. Le *Jarret* venait y déverser ses eaux en traversant un cordon littoral qui devait se trouver à peu près à l'extrémité Est du port actuel ; mais comme de vastes marécages précédaient son embouchure, les limons que ce ruisseau roulait pendant ses crues, devaient se déposer au milieu d'eux, et les eaux arriver propres dans le port. Des phénomènes analogues se présentent aujourd'hui sur une foule de points baignés par la mer, et où le cordon littoral est immobile depuis les temps les plus reculés.

Cette circonstance rapprochée de la tradition, qui établit que de vastes bois couvraient, dans les temps anciens, les collines entourant le bassin de Marseille, et cette particularité qne la mer n'apportait aucune matière du dehors, expliquent la conservation de la profondeur du Port même longtemps après la fondation de la ville.

Le Port de Marseille, pendant bien des siècles, dut être trop vaste pour le commerce qu'il s'y faisait. Son côté nord, parfaitement bien abrité, fut d'abord utilisé et dut pleinement suffire à l'activité de la Cité jusque vers la fin du seizième siècle ; on trouve, en effet, sur des plans qui datent de cette dernière époque, tout le long de cette rive nord, des palissades entièrement bordées de navi-

res, tandis que, sur la rive sud, on n'aperçoit que quelques uns de ces ouvrages isolés, dont la seule fonction est de desservir les grandes habitations qui commencent à s'élever de ce côté. Pas de navires le long de cette rive, qui était certainement peu hospitalière, avec les grands vents de N. O., en l'absence de tout quai, et surtout parce que les navires qui alors fréquentaient le port, ne pouvaient s'y trouver qu'en petit nombre.

Jusqu'à la fin du seizième siècle, Marseille, qui s'occupait activement de constructions navales, affectait à ce service l'extrémité Est de son port et l'on rencontre sur ce point, à cette époque, un commencement d'arsenal qui tend à s'étendre vers la rive sud. Cet arsenal va en se développant et prend bientôt, sous Louis XIV, des proportions importantes. Marseille devient alors à la fois port militaire et port marchand.

Mais cette coexistence ne devait pas durer : Toulon se présentant immédiatement à côté avec ses deux belles rades, et, par conséquent, dans des conditions maritimes tout-à fait exceptionnelles au point de vue militaire, ne pouvait qu'absorber bien vite cette création similaire et voisine et rendre Marseille tout entière à sa véritable destinée : à sa destinée commerciale, en relevant hautement la sienne propre : sa destinée militaire.

Aussi, vers la fin du dix-huitième siècle, l'arsenal de Marseille était-il vendu et faisait-il place à un Dock rudimentaire formé par le canal des Douanes et par les magasins qui l'entourent. Ce dernier travail fut considérable pour l'époque ; il réalisa un développement de 950 mètres de quais pour le débarquement et l'embarquement des marchandises, et permit de faire face, dans de bonnes conditions, au mouvement considérable qui existait vers la fin du siècle dernier et qui se traduisait en 1792, année très prospère, par le mouvement que j'ai déjà indiqué comme ayant été de 5059 navires, entrées et sorties réunies.

Tel fut le port de Marseille dans la première phase que je viens de dérouler sous vos yeux.

Avec la paix qui suivit le premier Empire revint, ai-je dit, la prospérité commerciale si profondément atteinte pendant les vingt-cinq années précédentes. Mais si cette période de stagnation fut bien longue ; — car déjà à cette époque tout commençait à aller vite. — L'activité de la Cité ne s'était pas endormie : obligée de se renfermer en elle-même faute d'expansion au dehors, elle s'accumulait et restait à l'état latent. Aussi, dès qu'elle put se faire jour, apparut-elle avec une énergie qui dénotait un immense approvisionnement de forces.

Cette énergie fut merveilleusement récompensée, car malgré le grand essor que Marseille prenait immédiatement et qui laissait bien vite derrière lui celui qu'elle avait possédé jadis, son mouvement commercial présentait chaque année un accroissement si rapide que 40 ans après son réveil, en 1856, il avait sextuplé.

L'examen de ce mouvement dans son ensemble, et année par année, offre un grand intérêt et donne une nouvelle consécration à l'observation précédente, c'est que dans les moments de crise l'activité ne s'éteint pas à Marseille, mais s'accumule pour reparaître ensuite avec plus de force ; les commotions politiques de 1830 et 1848, la dernière surtout, font descendre, en effet, le mouvement commercial ; mais il se relève bien vite et, considéré dans son ensemble, il ne paraît pas influencé par ces perturbations passagères.

Si, jusqu'en 1815, nous voyons le commerce de Marseille à peu près exclusivement renfermé dans la Méditerranée où il régnait en maître et où il trouvait un si puissant aliment, nous le retrouvons avec la seconde période, celle d'aujourd'hui, toujours maître dans ce grand lac, mais prenant son essor vers des régions plus lointaines, d'abord prudemment, puis dans ces derniers temps, avec une hardiesse que l'expérience lui conseillait.

Nous rencontrons, en effet, vers la fin de la Restauration, sur une moyenne annuelle de 5788 navires entrés à Marseille, 265 navires venant des Amériques ou des

Colonies situées de l'autre côté de l'Atlantique, 26 des Indes orientales ou de l'Afrique, et 410 des ports Européens situés sur l'Océan.

Dans ces dernières années, nous trouvons, en 1856, sur 11,752 navires entrés, 390 navires venant de l'autre côté de l'Atlantique, 253 des Indes orientales ou de l'Afrique, et 764 des ports Européens de l'Océan. Nos rapports avec l'Angleterre et les États-Unis, qui étaient nuls à la fin du siècle dernier, sont représentés en 1866, les premiers, par 434 navires, les seconds par 83.

Ces résultats démontrent que Marseille, reine du commerce de la Méditerranée, ne peut plus depuis longtemps vivre à son aise dans les limites de ce bassin; qu'il faut à son activité d'autres théâtres, et que c'est dans les régions Océaniques, où elle a pénétré hardiment aujourd'hui, qu'elle trouvera les aliments dont elle a besoin.

En 1856, année la plus brillante de cette seconde période, le port de Marseille a présenté un mouvement de 22,613 navires, entrées et sorties réunies, jaugeant 3,650,973 tonneaux. C'est après un délai de 30 ans, plus de quatre fois le mouvement moyen des dernières années de la Restauration, années déjà très prospères pour Marseille.

Comment le Port de Marseille a-t-il pu faire face à cette grande activité de 40 années qui viennent de s'écouler ?

Si la nature avait généreusement tout fait pour que Marseille pût accomplir les destinées qui lui étaient réservées dans la première période, dans la seconde, la main de l'homme a dû tout créer ; mais rencontrant dans les régions gouvernementales, des intelligences supérieures animées du bien public, trouvant sur les lieux des hommes d'élite possédant une connaissance profonde des besoins du moment; et entrevoyant nettement les perspectives de l'avenir, il a été facile à ceux à qui incombait le soin de maintenir le Port de Marseille au niveau de son mouvement commercial, de suffire à leur tâche.

En 1820 on élargissait le quai de *Rive-Neuve* ;

En 1829 on commençait le *Bassin de carénage ;*

En 1839 on procédait à *l'élargissement* du quai de *Vieille-Ville* et à l'approfondissement général du Port, deux grandes améliorations dont l'une faisait disparaître ces petites palissades d'une autre époque, et permettait enfin le débarquement et la circulation des marchandises sur le quai le plus important, et dont l'autre rendait possible le stationnement des navires du plus fort tonnage sur tous les points du Bassin.

La loi du 5 août 1844 prescrivait la construction du *Bassin de la Joliette*, lequel, entièrement conquis sur la mer, indiquait la voie des extensions nouvelles que pourrait réclamer plus tard le Port de Marseille.

C'était en 1855 lorsque, le *Bassin de la Joliette* venant à peine d'être livré au commerce, on reconnaissait la nécessité de songer à la création de nouveaux bassins, que le problème du port de Marseille était largement posé. Le Gouvernement impérial, entrevoyant nettement tout ce qu'on devait attendre de ce Port, demandait un projet d'ensemble propre à assurer le *présent* et *l'avenir*. Nous verrons plus loin comment il a été satisfait à cette demande.

A la suite des premières études faites dans l'ordre d'idées indiqué par le Gouvernement, intervenait le décret du 24 août 1859, qui dotait Marseille des *Docks-entrepôts* et du *Bassin Napoléon*, aujourd'hui à peu près achevés.

Enfin, le décret du 29 août 1863 vient de décider à la fois la construction d'un *nouveau bassin* et d'un vaste établissement pour la *réparation* des *navires*, ce dernier si nécessaire et si justement réclamé.

Grâce aux travaux achevés ou sur le point de l'être, Marseille qui, il y a vingt ans, n'offrait au commerce, pour le stationnement et pour les opérations des navires, que 28 hectares de surface d'eau et 200 mètres de développement de quai, qui n'avait, pour ainsi dire, aucun des moyens de réparation que réclame la navigation

actuelle, présente aujourd'hui 90 hectares d'eau et 9000 mètres de quai; dans 3 ans, elle possèdera les moyens de radoub qui correspondront largement aux besoins de son Port et qu'il sera facile d'accroître au fur et à mesure de l'augmentation de son activité commerciale.

Je viens de dire... grâce aux travaux achevés ou sur le point de l'être..... ; j'ai été trop loin, Messieurs, aucun travail, parmi ceux qui ont été entrepris depuis la loi de 1844, depuis qu'on a été chercher à l'extérieur de l'ancien bassin une extension qui se trouvait trop grande pour trouver place à l'intérieur, n'est encore complètement achevé : le bassin de la Joliette et les bassins créés à la suite ne seront réellement terminés que lorsque les môles actuels qui les abritent et ceux qu'il y a lieu d'exécuter encore, seront couvert de constructions assez élevées pour que les navires qui y seront mouillés, s'y trouvent en sûreté comme dans l'ancien Port.

J'ai montré dans la première période le commerce de Marseille à peu près méditerranéen; dans la seconde, nous l'avons vu gardant toujours sa base essentielle dans la Méditerranée, commencer d'abord prudemment à nouer des rapports avec les contrées océaniques et entrer ensuite hardiment dans cette nouvelle et féconde voie qui est celle de l'avenir. Il reste à examiner les perspectives de cet avenir.

Si nous consultons l'expérience des trente dernières années, pendant lesquelles nous avons vu le mouvement du Port de Marseille quadrupler et dépasser vingt-mille navires, entrées et sorties réunies, jaugeant plus de 3,500,000 tonneaux; si nous remarquons que les contrées qui échangent leurs produits dans la Méditerranée sont bien loin encore d'avoir atteint tout ce qu'on peut attendre d'elles, et enfin, si nous faisons la part du grand principe de la liberté commerciale sagement introduit, nous en conclurons que, dans les conditions actuelles et par la force ordinaire des choses, un accroissement analogue à celui auquel nous assistons se produira dans les

années qui vont suivre,pendant assez longtemps encore.

Mais un fait immense, actuellement en voie de réalisation et qui ne saurait plus s'arrêter, doit nous faire entrevoir un avenir beaucoup plus riche. Ce fait c'est le percement de l'isthme de Suez. L'ouverture de ce passage à la grande navigation maritime doit, en effet, avoir pour conséquence de ramener dans la Méditerranée la majeure partie de ce vaste commerce de l'Afrique et des Indes orientales que le génie de Vasco de Gama a détourné, depuis près de quatre siècles, par la découverte du cap de Bonne-Espérance.

Or, ce mouvement est aujourd'hui annuellement de près de 5,000,000 de tonnes; c'est être modeste que d'estimer à 3,000,000 de tonnes la part actuelle qui reviendra au canal de Suez dans les dix années qui suivront son achèvement.

Mais si, nous mettant un instant en face de ces deux chiffres, nous reconnaissons que le premier dépasse à peine d'un tiers le mouvement du Port de Marseille; que le second n'est que les 3/5 du mouvement que l'on rencontre au Bosphore de Constantinople qui n'a derrière lui qu'une mer très-restreinte, la *Mer Noire*; si nous remarquons que derrière le nouveau Bosphore de Suez vont se trouver des mers sans limites et des contrées qui, jusques dans ces derniers temps presque mortes dans leurs rapports avec l'Europe, vont vivre d'une nouvelle vie, surtout avec la présence devenue facile de l'élément européen; que nous allons y trouver cette nation murée de trois cent millions d'habitants, donc l'accès nous est aujourd'hui ouvert par les brèches que dix mille de nos soldats ont su faire, et qui ne se fermeront plus, nous en conclurons qu'avant une quinzaine d'années, ce n'est pas 5,000,000 de tonnes qui représenteront le chiffre des échanges entre l'Orient et l'Occident, que ce n'est pas 3,000,000 de tonnes qui prendront la voie du canal de Suez, mais qu'on trouvera là des chiffres infiniment plus considérables.

Le canal de Suez fera pour les régions que baignent

la Méditerranée, ce que le développement commercial des Etats-Unis a fait pour les contrées européennes que baigne l'Océan. Il aura un avantage, c'est de trouver un *Liverpool* déjà brillant et dont il n'aura qu'à accroître la prospérité.

Ce Liverpool, vous l'avez nommé, c'est Marseille.

Quelle ville mieux que Marseille est-elle, en effet, placée pour recueillir la plus belle partie des riches courants commerciaux qui vont nous arriver de l'Orient?

Aucune.

Marseille présente un mouvement maritime bien plus considérable que celui de chacun des deux ports de la Méditerranée qui viennent immédiatement après elle comme importance, Trieste et Gênes; elle est la principale porte d'une puissante nation, la France, dont aucun obstacle naturel ne la sépare; où vit une population autrement importante par son nombre, par son industrie et par son activité, que celles que peuvent desservir les deux ports que nous venons de citer; des voies de fer et des voies navigables la relient avec la majeure partie de l'Allemagne; le passé, le présent attestent l'énergie, la persistance, le génie commercial de notre ville; Marseille doit donc attirer à elle ces nouveaux et riches courants d'échange que le canal de Suez est destiné à créer.

Il n'est plus permis aujourd'hui de parler du canal de Suez sans saluer avec respect le nom de son fondateur; c'est ce que je m'empresse de faire ici en disant avec conviction qu'un jour viendra où Marseille, enrichie de tout ce que le canal de Suez lui aura procuré, inscrira avec reconnaissance, parmi les noms qui auront le plus contribué à sa prospérité, et dans les premiers rangs, celui du promoteur infatigable du percement de l'Isthme, M. de Lesseps.

Le mouvement du port de Marseille est destiné à croître considérablement.

Que sera-t-il par la suite? Dans un avenir prochain.... dans une vingtaine d'années?

Nul ne saurait le préciser. Mais ce que nous devons

tous affirmer et répéter ; ce qui ressort de ce que nous avons dit, ce que le gouvernement a prescrit en 1855, c'est que tout, à Marseille, doit être projeté sur la plus large échelle ; c'est que les travaux de son port doivent être disposés de telle façon, qu'un ouvrage quelconque terminé puisse permettre l'exécution immédiate d'un ouvrage analogue, s'harmonisant avec les ouvrages antérieurs et avec lesquels ils paraissent être d'un seul et même jet.

Ce programme, nettement posé en 1855, est aujourd'hui en pleine voie de réalisation.

Comment sont en effet conçus les travaux d'extension du port dont on poursuit l'exécution : ils consistent en une série de môles intérieurs enracinés à terre, formant entre eux une suite de bassins couverts par une digue courant parallèlement au rivage, et qui laisse entre elles et les têtes de môles, un chenal permettant une communication commode entre tous ces bassins. Rien n'est plus facile que de comprendre l'addition de nouveaux tableaux à ceux qui sont déjà exécutés. Il suffit d'ajouter de nouveaux môles à la suite de ceux qui existent, et de les couvrir par un prolongement correspondant de la digue extérieure.

Que l'on se représente maintenant ce que sera en procédant ainsi, dans une vingtaine d'années, le port de Marseille s'étendant depuis la *pointe d'Endoume* jusqu'au *cap Janet*, présentant à droite et à gauche de son ancien bassin, ce berceau de sa splendeur, une série de bassins tous parfaitement abrités par l'érection de magasins sur les môles qui les composent, offrant une surface de plus de 200 hectares d'eau et un développement de quais de plus de 30 kilomètres ; surface d'eau et développement de quais plus considérables que ceux que l'on rencontre dans le grand port britannique de Liverpool. Que l'on considère ces bassins comme susceptibles d'extension indéfinie, et l'on comprendra que la réalisation déjà commencée du programme dont j'ai parlé, se trouvera parfaitement accomplie à un moment

quelconque, que dans vingt ans, Marseille possèdera un immense port qui, exécuté morceau par morceau, n'en aura pas moins un caractère d'unité et dont l'extension pourra être poursuivie indéfiniment sans perdre ce caractère.

Si maintenant, en face de ces extensions successives, on jette un regard sur la cité ; si l'on reconnaît qu'à chaque agrandissement du port correspond un agrandissement de la ville ; qu'elle est toujours présente avec ses nouvelles constructions embrassant tous les bassins au fur et à mesure de leur exécution, les devançant sur certains points pour avertir que d'autres quartiers attendent ; si l'on voit ces vastes artères qui s'ouvrent de tous côtés pour mettre en communication les quartiers extrêmes ; si l'on s'arrête devant les monuments qui s'élèvent aujourd'hui, et qui dénotent la réunion du génie industriel et du génie artistique, on en conclura que tout se fait, tout se prépare à Marseille, avec un caractère harmonieux de grandeur propre à faire face aux grandes destinées que l'avenir lui réserve.

Je n'en ai pas fini, Messieurs, avec le port de Marseille. La succession de bassins que nous avons indiquée est-elle, en effet, le dernier mot des travaux à entreprendre, et n'y a-t-il rien de plus à demander en présence du mouvement considérable que nous entrevoyons ?

La création de bassins d'opérations, Messieurs, ne peut suffire seule à réaliser tout ce que réclame l'avenir du port de Marseille ; un grand ouvrage doit en être le complément, et cet ouvrage, c'est un *Avant-Port*. Il faut, en effet, en avant de tous les bassins d'opération, une immense surface d'eau abritée, formant, pour ainsi dire, une vaste salle d'attente où les navires venant du large puissent toujours entrer quelles que soient leurs dimensions, y mouiller par tous les temps avec sécurité, et en sortir pour être dirigés ensuite dans les divers bassins d'opération. Avec un pareil ensemble les bassins pourront être fermés aussi complètement qu'on le voudra, et présenter aux navires en opération l'abri le plus certain.

Cet avant-port remplira à Marseille les mêmes fonctions que remplissent à Londres, la Tamise; à Liverpool, la Mersey; à New-York, l'Hudson. Que ceux qui connaissent ces trois premiers ports du monde, les supposent un instant privés de ces trois grands fleuves le long desquels sont échelonnés, soit leurs bassins, soit leurs quais de débarquement, et bien vite ils reconnaîtront qu'une pareille création, si elle n'existait pas, serait indispensable. Heureusement pour eux que la nature s'est libéralement chargée de ce soin.

Ne nous plaignons pas toutefois de l'ingratitude de la nature pour Marseille, car si elle nous oblige à créer, elle nous a placés nautiquement dans une position bien supérieure à celle des trois grands ports que je viens de citer. L'avenir, en effet, est aux navires de grandes dimensions : or, Londres est obligé d'avoir recours à Southampton pour ses transatlantiques qui, comme tirant d'eau, sont loin d'avoir dit leur dernier mot ; la barre de la Mersey à Liverpool, limite la puissance des navires qui fréquentent ce port, les oblige à attendre au large la marée et à y subir toute la violence du mauvais temps, pour arriver ensuite, à travers des chenaux tourmentés, dans le grand bassin situé en face de la cité ; la barre de l'Hudson, comme celle de la Mersey, mais à un degré moindre, limite la navigation maritime à New-York.

Aucun de ces inconvénients ne se rencontre à Marseille: et nous pouvons dire avec satisfaction que, quelles que soient les dimensions auxquelles atteindra le génie des constructions navales, son port sera toujours en mesure de recevoir tous les navires quels qu'ils puissent être.

L'idée d'un *Avant-Port*, à Marseille, n'est pas nouvelle. Elle a été émise, pour la première fois, par un homme qui n'examinait jamais une affaire sans en mettre en relief la partie saillante, par le génie certainement le plus pratique du XVIIe siècle, par Vauban. Ce grand homme, frappé de l'avenir brillant qui était réservé à Marseille, proposait en 1701 la construction d'un avant-port au moyen de deux jetées partant, l'une de la pointe du Pharo, l'autre de la Tourrette.

Si l'on se reporte au temps où ce projet a été mis en avant; si l'on observe que les navires avaient alors des dimensions restreintes; que la vapeur n'était pas inventée ; que le fer n'était pas encore employé aux constructions navales ; qu'il était difficile de se faire une idée exacte de tout le développement que peut atteindre un port bien situé, avec les progrès industriels qu'engendre une civilisation avancée, on en conclura que le projet de Vauban était très-grandiose pour l'époque, et par conséquent digne de son auteur.

Que convient-il de faire aujourd'hui dans cet ordre d'idées, avec l'appréciation de l'avenir que la connaissance des faits passés et présents a permis d'acquérir ?

Disons bien vite qu'il ne saurait être question d'un *Avant-Port* obtenu par une jetée qui relierait les îles du Frioul à la côte nord du golfe de Marseille. La réalisation de cette idée coûterait un demi milliard et ne produirait aucun résultat pratique ; car d'avant-port il n'y en aurait pas: les vents de N. O. y développeraient les vagues à peu près comme aujourd'hui, et tout mouillage y serait impossible par le danger qu'il présenterait.

Un *Avant-Port*, tout en conservant le caractère de grandeur qui lui convient, ne doit pas comporter des proportions aussi exagérées.

Au lieu de ce projet exclusivement théorique, que l'on se représente un brise-lames de 3,000 mètres de longueur à 1,200 mètres environ de la digue de la Joliette, couvrant non-seulement les bassins actuels jusqu'au cap Pinède, mais encore la tête de ceux que le côté sud de Marseille a le droit de réclamer, et on aura l'idée de ce qu'il paraît nécessaire de réaliser comme avant-port pour se préparer à faire face, avec sagesse, à l'avenir du port de Marseille. La nappe d'eau ainsi abritée aurait 300 hectares de superficie,— dix fois celle de l'ancien bassin; — elle présenterait d'excellentes conditions d'entrées et de sorties ; le mouillage y serait très-bon, grâce à certaines mesures qui peuvent être prises dès à présent, et auxquelles se prêtent parfaitement les agrandissements de la cité, qui se poursuivent tous les jours.

Tel est, Messieurs, le projet d'ensemble qui répond à la demande du Gouvernement en 1865, et dont il importe d'assurer la pleine et entière exécution.

Ainsi que je l'ai dit, ce projet est en voie de réalisation ; chaque jour de nouveaux ouvrages viennent s'ajouter aux anciens, et cette marche continue est de nature à ne laisser aucune préoccupation sur son entier accomplissement.

De tout temps, en effet, Marseille a rencontré auprès du Gouvernement des esprits d'élite, animés du bien public, qui ont eu à cœur de maintenir son port au niveau de son mouvement commercial.

Aujourd'hui plus que jamais, cette intelligence du bien public existe dans les sphères gouvernementales. En effet, au milieu de nous, à la tête de notre département, se trouve un Administrateur éminent qui, appréciant à sa véritable valeur l'avenir du port de Marseille et l'établissant nettement, se dévoue chaque jour, avec l'élite de notre population, à la transformation de la cité pour la préparer à ses brillantes destinées ; dans les conseils du gouvernement siége un homme supérieur qui sait, pour y avoir vécu, tout ce qu'il faut à Marseille et dont l'énergie ne sait pas s'arrêter tant que le bien n'est pas réalisé ; il est enfin l'Empereur qui connaît ces projets et qui, après les avoir examinés dans sa tournée de 1861, a prononcé ces paroles sacramentelles qui sont une garantie suprême : « *Je comprends ces études sur le port de Marseille, et j'estime qu'il y a lieu de les formuler dans un projet.* »

RÉPONSE DE M. L'ABBÉ BAYLE,

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE M. PASCAL.

MONSIEUR,

Les admirables travaux que vous avez si habilement accomplis, et qui ont été pour notre ville le signal d'un si rapide développement, vous désignaient depuis longtemps aux suffrages de l'Académie. Il nous tardait de vous voir siéger parmi nous et d'avoir ainsi notre part de la gloire qui s'attache à la création des ports de Marseille. Qui de nous n'a eu plus d'une fois l'occasion de conduire des étrangers sur ces digues majestueuses qui ont si bien assis au milieu des flots leur môle pesant? Après les premiers cris d'admiration que leur arrachait la vue de ces prodigieuses conquêtes sur la mer, définitivement domptée par l'intelligence de l'homme, ils nous demandaient : quel est l'ingénieur qui a fait exécuter avec tant de promptitude et de solidité ces gigantesques travaux? Quand nous avions prononcé votre nom, nous regrettions de ne pouvoir ajouter avec juste orgueil : c'est un de nos confrères, il est de l'Académie. A l'avenir, cette légitime fierté nous sera permise.

Désormais vous nous appartenez, et grâce à l'heureuse solidarité qui unit entre eux les membres d'un même corps, vos œuvres elles-mêmes nous appartiennent. Maintenant, quand on nous demandera qui a créé ces vastes ports qui font de Marseille une ville de commerce sans rivale, nous ne dirons plus que c'est vous; nous répondrons que c'est nous. Lorsque des esprits chagrins voudront savoir ce que font les membres de l'Académie de

Marseille, nous ne nous bornerons plus à leur faire lire nos Mémoires, à les introduire dans l'Amphithéâtre de la Faculté des sciences, où nos confrères donnent avec tant d'éclat un si solide enseignement, ni à leur montrer le Palais du Commerce, la Bourse, dont l'architecture élégante a mis le sceau à la réputation de l'un des membres qui honorent le plus notre section des Beaux-Arts; nous les promenerons sur ces larges digues, sur ces môles, sur ces quais qui offrent un abri sûr aux navires venus de toutes les parties du monde, et nous leur dirons: voilà ce que savent faire les Académiciens.

Vous venez, Monsieur, de nous rappeler notre prospérité passée et d'ouvrir devant nous les brillantes perspectives de l'avenir. Mais vous avez été trop sobre de détails sur la part qui vous revient dans l'exécution des travaux nécessaires pour rendre cet avenir possible et prochain. Je voudrais suppléer au silence que votre modestie a cru devoir garder touchant les perfectionnements que vos études personnelles ont apportés dans la construction des digues destinées à opposer aux flots soulevés par la tempête une barrière infranchissable.

Avant les nouveaux ports de Marseille, on n'avait tenté que deux essais considérables en ce genre: la digue de Cherbourg et le môle d'Alger. Qui ne sait tout ce qu'a coûté d'argent et de temps, qui, suivant les Anglais, est aussi de l'argent, la fameuse digue de Cherbourg? Pour la construire, on a simplement jeté des pierres dans la mer. Mais que de pierres il a fallu, que de travail, que de bras, que d'années! Cet enrochement naturel ne présentait pas à la violence des flots une suffisante résistance. Il a fallu donner une immense largeur à cette digue dont le talus, du côté de la haute mer, ne pouvait présenter qu'une faible pente. Lorsqu'on a construit le môle d'Alger, on a voulu éviter à tout prix une si grande épaisseur de jetée sous-marine, entasser moins de pierres et gagner du temps. On a eu recours aux blocs artificiels, mais ces blocs sont très-coûteux, et pour achever le môle d'Alger, qui ne se compose, dans toute

sa masse, que de blocs artificiels, il a fallu prodiguer les millions. Sans doute, on avait gagné du temps, mais ce n'était là qu'une partie du problème à résoudre, il fallait arriver aussi à gagner de l'argent. Si l'on avait été réduit, en créant les nouveaux ports de Marseille, au système de jetée qui avait présidé à la construction du môle d'Alger, il est probable que nous n'aurions en ce moment que le port de la Joliette. Effrayé par la dépense, on n'aurait pas pu songer un seul instant au port Napoléon. C'est à votre sagacité, Monsieur, qu'on doit l'application d'un système de jetée qui a diminué dans des proportions inattendues la dépense du temps et d'argent, qui a permis d'établir des digues dans la mer, pour ainsi dire, à peu de frais, et qui a rendu possible les grandioses bassins auprès desquels le port de la Joliette n'est plus qu'une partie d'un vaste ensemble.

Vous avez remarqué d'abord qu'il n'en est pas des agitations de la mer comme des agitations sociales ; il n'y a que les plus hautes régions qui s'en ressentent ; les régions inférieures ne sont jamais soulevées. Au-dessous de dix mètres de profondeur, la mer demeure toujours calme et immobile quelle que soit la fureur de la tempête qui agite sa surface. On n'a donc pas besoin, lorsqu'on veut construire une digue, de jeter des blocs artificiels dans une profondeur qui dépasse dix mètres. Des pierres suffisent. Entassées dans une eau toujours paisible, elles conserveront toujours la même place. Quant aux dix premiers mètres de profondeur, il n'est pas même nécessaire de les remplir tous avec de grands blocs artificiels. Vous avez posé en principe qu'il suffit de jeter ces lourdes masses du côté de la pleine mer. Elles briseront la fureur des flots et on pourra jeter derrière elles des pierres ordinaires. Abritées par les grands blocs, ces pierres n'auront rien à craindre de la violence des vagues. En ne recourant aux blocs artificiels que pour former le revêtement de la digue du côté de la pleine mer, jusqu'à dix mètres de profondeur, il est évident qu'on n'est plus obligé d'en employer un

nombre considérable. Comme ces blocs suffisent pour briser les flots, il n'est pas nécessaire de donner à la jetée de pierres qui forme le reste de la digue la coûteuse largeur de la jetée de Cherbourg.

Tel est le système économique de construction que vous avez proposé. Il ne restait plus qu'à donner à vos calculs la sanction de l'expérience. Le port de la Joliette n'a pas tardé à prouver que vous ne vous étiez pas trompé. Vous avez pu proclamer une théorie justifiée par la pratique. Vous avez pu, en présentant des plans magnifiques, garantir la facilité de leur réalisation. Vous avez rendu possible à Marseille la création d'une série de bassins capables de rivaliser avec les ports de Londres, de Liverpool et de New-York. Nos travaux ont attiré l'attention de tous ceux qui étaient intéressés à votre complète réussite. Je ne m'étonne pas que l'Angleterre, qui apprécie l'avantage de pouvoir créer promptement des ports artificiels à côté des ports naturels, ait récompensé votre système de digues par une médaille d'or, à la dernière exposition de Londres.

Marseille n'a pas d'exposition et elle ne frappe pas de médailles, mais elle a une Académie et elle grave dans sa mémoire, pour ne plus les oublier, les noms de ceux qui se consacrent au développement de sa grandeur commerciale. Nous devions plus que personne admirer avec bonheur et signaler publiquement les grandes choses que vous avez accomplies durant ces vingt dernières années, pour rendre notre cité de plus en plus florissante. En vous recevant parmi nous, Monsieur, nous faisons plus que de nous adjoindre un confrère qui honorera notre Académie ; nous vous témoignons, autant qu'il dépend de nous, la vive reconnaissance de nos concitoyens.

LES AVEUGLES ET LES SOURDS-MUETS.

—

ÉTUDE COMPARATIVE

Par M. l'Abbé DASSY, membre de la classe des Sciences.

Les jeunes aveugles aiment à répéter qu'ils préfèrent être privés de la vue plutôt que de l'ouïe et de la parole. Ils n'hésitent pas à croire que, dans l'ordre des épreuves providentielles, ils ont moins à s'affliger que les sourds-muets.

Cette affirmation, que je sais partagée généralement par les aveugles sérieux et réfléchis, est devenue pour moi le sujet d'une étude philosophique et comparative.

L'homme est dans son esprit et dans son cœur bien autrement que dans ses sens : ses facultés intellectuelles et morales l'emporteront toujours et partout sur ses facultés physiques. Aussi le bonheur dépend-il beaucoup plus du développement de l'intelligence et de la perfection du caractère que de tout l'être matériel.

J'ajoute qu'étant créé pour vivre en société, l'homme rencontrera une plus riche voie de félicité par l'usage de certains sens qui le rapprochent mieux des conditions fondamentales de l'humanité.

Toute la question repose sur ces deux principes : Or, quoique déshérité de la lumière, l'aveugle nous apparaît dans des conditions plus favorables que le sourd-muet. Son intelligence se développe sur une plus large échelle; sa puissance de réflexion est plus grande, sa mémoire plus vaste et plus fidèle, son caractère et ses habitudes plus faciles et plus sociables. Quant à sa vie extérieure,

parmi les siens ou au milieu du monde, je trouve encore l'aveugle mieux partagé que le sourd-muet.

Rien ne remplace le langage pour développer l'intelligence. Dès l'âge le plus tendre, la parole commence à nous tirer peu à peu de la vie purement sensitive et animale; elle nous élève à la raison.

Sa mission est d'imprimer des pensées dans notre esprit, et c'est au contact de ces pensées que l'esprit s'éveille. L'âme respire déjà et l'enfant commence à vivre dans l'atmosphère de la raison humaine. Que de notions lui arrivent alors, quoiqu'il ne puisse encore les apprécier! Elles lui sont venues par la parole et celle-ci les féconde insensiblement. Par l'ouïe, l'enfant participe à l'expérience des autres. Ainsi l'aveugle jouissant de cette précieuse faculté, les influences de la parole suscitent son intelligence et l'enrichissent bientôt d'une multitude de connaissances salutaires.

Le sourd-muet n'entendant pas la parole humaine, se voit privé de ces premières conquêtes. Longtemps il est réduit à ses seules réflexions. Serait-il encore plus intelligent de sa nature, rien ne pourra suppléer en lui à ces notions acquises sans frais pour ceux qui entendent. Son infirmité entrave donc le développement de son esprit. En vain ses yeux sont-ils ouverts pour l'avertir en quelque sorte des pensées des autres, il ne les devine que fort lentement : il n'en saisit que la plus faible partie.

Voilà l'état de l'aveugle et du sourd-muet avant qu'ils reçoivent leur éducation relative.

Lorsque cette éducation commence, le jeune aveugle qui s'est trouvé, dès les premiers temps, en société de parole avec sa famille et les personnes du dehors; qui par là a dû acquérir un capital d'idées et de réflexions, entre sans peine dans le domaine de l'enseignement. Son intelligence, préparée par la parole, se familiarise sans de trop grands efforts avec les objets de l'instruction; elle va rapidement : nourrissez-là, vous la verrez courir avec surprise dans cette carrière.

Au sourd-muet, il faut un temps long, une persévérance difficile pour retirer par les signes les connaissances qu'on lui présente et aborder pleinement le champ des idées ; les signes lentement échangés ne lui permettent d'atteindre que tard et avec infériorité les fruits intellectuels que l'enseignement oral enfante comme de lui-même.

C'est une vérité incontestable qu'on apprend plus de choses par l'ouïe que par les yeux.

D'ailleurs, parmi les facultés qui élèvent l'intelligence de l'homme, on distingue à bon droit la réflexion.

Chez les aveugles, la réflexion est indispensable, et parce qu'elle est comme forcée, elle en devient plus puissante dans ses opérations. Seuls avec eux-mêmes, ils pensent, examinent, discutent, tirent des conclusions, se formant ainsi dans la solitude à la logique d'où découleront pour eux la certitude et l'ampleur du raisonnement.

Chez les sourds-muets, la faculté de voir exerce un empire absolu ; leur œil sans repos, d'une activité fébrile, leur regard scrutateur, d'une mobilité sans égale, semblent dérober à leur intelligence les moments nécessaires de la réflexion. Aussi s'habituent-ils à une vie tout extérieure : les choses du dedans leur échappent.

En outre de ces facultés, l'aveugle possède une mémoire bien au-dessus de celle du sourd-muet. Sur ce point il n'y a pas de discussion possible. On a pu exagérer la profondeur d'un pareil apanage si naturel aux infortunés privés de la lumière du jour ; mais tout le monde convient qu'il est vraiment considérable. Est-ce parce que la contemplation des objets créés ne leur apporte aucune distraction ? Est-ce le résultat des réflexions habituelles de leur esprit ? Quoiqu'il en soit, la mémoire des aveugles a frappé l'attention de tous les peuples : au Japon, le soin de conserver le souvenir des principaux événements de l'histoire nationale est confié à la mémoire d'une congrégation d'aveugles qui se les transmettent d'âge en âge. Sans recourir aux annales du Japon,

nous avons dans notre Institut marseillais, des élèves qui, entre autres choses plus ou moins difficiles à enregistrer dans les souvenirs, ont su classer dans leur mémoire les événements historiques de notre Œuvre. Les dates se sont tout-à-fait incarnées dans leur tête ; si bien que, au silence de nos documents écrits, un de nos enfants répond, suivant nos besoins, et la réponse prompte est toujours exacte.

Certes, si ces considérations ne suffisaient point pour constater la supériorité des aveugles dans les facultés intellectuelles, j'invoquerais des témoignages irrécusables.

On compte à peine deux ou trois sourds-muets auteurs d'ouvrages scientifiques ou littéraires, ou qui se soient rendus célèbres dans les arts ; tandis que nous trouvons un grand nombre d'aveugles qui se sont distingués dans toutes les branches des sciences et des lettres et qui ont conquis une illustration véritable par des œuvres mécaniques ou autres sorties de leurs mains.

Depuis Didyme d'Alexandrie, l'étonnant maître de saint Jérôme, jusqu'à l'anglais Saunderson, qui, devenu professeur a l'Uuiversité de Cambridge, expliquait l'optique à ses élèves, la liste des aveugles renommés est comparativement longue : mais il existe des ouvrages spéciaux pour leur biographie ; je ne m'arrêterai pas à des faits si universellement connus.

Pour peu qu'on fréquente des aveugles et des sourds-muets, on reconnaît sans incertitude que le caractère et lés habitudes des premiers impressionnent plus favorablement à leur égard.

L'aveugle est plein de gaîté ; il aime à rire ; on le trouvera même bruyant dans ses rapports ; son ardeur pour le travail ne laisse rien à désirer. Il convoite les premières places, mais sans être jaloux du mérite d'autrui : ses habitudes se maintiennent douces. Puis il est sensible et s'attache même tendrement au cœur qui s'intéresse paternellement à son sort. Il sourit agréablement à ses bienfaiteurs : d'une constance à l'épreuve ;

d'une bonne volonté permanente, on dirait qu'aucun obstacle ne serait propre à l'arrêter. Vous ne le trouverez pas non plus s'impatientant de son malheur.

Le sourd-muet n'est pas doué de ces qualités naturelles, sa tristesse est proverbiale ; un fond insupportable de mélancolie le tyrannise. Son infortune lui paraît excessive; il fuit même ce qui pourrait lui procurer de la gaîté. Assez peu susceptible d'amitié, il s'attache rarement : sous l'empire d'impulsions spontanées et subites, il devient facilement colère en face des contradictions qu'il éprouve.

L'aveugle est calme de corps et d'esprit ; ses mouvements ne sont vifs que par boutade, et ses passions rebelles que par intervalle. La cécité l'habitue à plier ; la modération de ses relations y gagne, et on le voit disposé à se laisser conduire à tout appel du devoir. Son moral échappe de cette manière à une foule de tourments que la liberté d'action et l'amour de l'indépendance creusent sous les pas des voyants.

Il faudra conclure ici que les sourds-muets ont de plus rudes combats à soutenir et à livrer pour être aimables et soumis, doux et vertueux. Mais ceux qui les instruisent ou qui les dirigent dans la vie chrétienne leur répèteront avec une charité affectueuse ce mobile souverain de notre moralité humaine :

« Là où se rencontrent de plus nombreux combats, si « les victoires se multiplient, on mérite devant Dieu de « plus magnifiques récompenses. »

Les jeunes aveugles doivent donc se féliciter de ce que, dans sa miséricorde, le Seigneur leur a rendu plus faciles le repos, la joie du cœur et la pratique des vertus.

J'aborde l'exposé du second principe.

Dans la vocation sociale qui est le partage du sourd-muet comme de l'aveugle, ce dernier est plus avantagé.

Il faut des relations à quiconque cherche sa vie et son bonheur dans la société : ces relations abondent pour l'aveugle ; le sourd-muet a la douleur de ne pouvoir les établir et les suivre qu'imparfaitement : j'aurais pu dire qu'il en est à peu près exclu.

Car sur quoi reposent les relations sociales essentielles ? Sur la parole, sans contredit.

Comment le sourd-muet conversera-t-il avec le reste des hommes ?

Il parle, si on le veut ; mais quel langage ! Je ne m'occupe pas de ces sons rauques qu'une éducation soignée lui fait articuler, et où il n'y a d'ailleurs ni inflexions ni accent naturels : tout cela attriste l'âme, et l'on ne poursuit pas longtemps une conversation qui repose sur des éléments si douloureux. Il parle avec des signes habilement calculés; mais qui sont ceux qui le comprennent ? l'*Alphabet* et le *Langage des signes du sourd-muet* sont étrangers à la masse des hommes. Au reste, ceux qui les possèdent sont pressés d'en finir quand ils ont entrepris une conversation mimique. L'expérience ne prouve-t-elle pas encore que les parents eux-mêmes sont fatigués de ce labeur ? Si donc une conversation est possible hors de la famille, elle devra être courte et sur des sujets de peu de valeur. Comprenez, dès-lors, l'ennui qui résulte pour le sourd-muet de l'isolement auquel on le condamne : tous les plaisirs de la conversation lui échappent malgré son bon vouloir. Nous avons entendu dire parfois que le sourd-muet devinait la parole sur des lèvres amies et même étrangères. Hélas ! ce talent est accordé à quelques-uns ; mais avant de l'acquérir, que de souffrances à endurer ! que d'écarts dans ce labyrinthe avant de saisir le fil de la conversation ou du discours dont il s'agit ! La majorité de ces frères affligés de Dieu doit renoncer à l'espérance d'une si étonnante merveille. Une chose qui paraît incroyable, décourage encore davantage le sourd-muet dans ses désirs d'entrer en relation avec les personnes qu'il pourrait fréquenter : je ne l'ai pas éprouvé ; on me l'a raconté.

A la vue d'un sourd-muet, la plupart des hommes sentent tout d'abord la parole conçue expirer avant de naître en signes. Ce silence éternel, qui pose devant eux, produit sur leur imagination un effet irrésistible ; il tuerait la plus intrépide volonté, si l'on n'était soutenu, pressé.

encouragé par un noble sentiment d'humanité et surtout par un motif de charité évangélique.

Voyez maintenant l'aveugle armé de l'ouïe et de la parole. Il a avec lui, à la fois, le moyen le plus naturel, le plus fécond, le mieux adapté à l'exercice, au perfectionnement et à la félicité des rapports sociaux. Nous calculerons ses jouissances par celles que nous éprouvons nous-mêmes en parlant et en entendant parler. L'aveugle prend part comme nous aux conversations familières, intimes, savantes, fructueuses sous quelque rapport que ce soit : il jouira, comme nous, de cette parole aimée qui sème mille charmes et des fleurs sans nombre.

L'aveugle est très-communicatif ; il ne demande qu'à s'épancher ; c'est pourquoi la conversation lui tient à cœur, l'embaume : il s'épuiserait à en savourer les douceurs. On aime son entrain, on jouit de sa propre joie ; et lui, convaincu de ses besoins, s'y abandonne largement : avec l'humeur joviale qui le distingue, l'aveugle saura relever l'entretien qui faiblit et s'animera à point par des anecdotes bien faites pour égayer.

La parole est un monde de jouissances : il l'est pour tous et plus particulièrement pour les aveugles. Qui contestera que l'oreille ne soit aussi le chemin du cœur ? Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe sur la figure de l'homme privé de la vue lorsqu'un discours, un chant, un concert vibre à ses oreilles : les sentiments qui l'assiégent se peignent sur ses traits en transports successifs. Il nage dans les satisfactions. La voix humaine à elle seule impressionne l'aveugle à divers degrés : mais alors que cette voix emprunte je ne sais quoi de plus doux, de plus tendre, le triomphe est plus admirable et les effets joyeux surabondent.

Je lisais, l'autre jour, le fait suivant dans une feuille hebdomadaire : un célèbre aveugle allemand, Pfeffel, racontait qu'un soir, dans une grande réunion, une dame lui avait dit en passant : — Bonsoir, M. Pfeffel. Il y avait dans le son de voix de cette honorable personne une mélodie si suave, un intérêt si délicat, que l'aveugle

en fut ému jusqu'aux larmes. Ah ! il n'aurait rien épargné pour entendre encore une fois cette voix qu'il ne devait plus oublier !

Pour l'aveugle, entendre c'est voir, mais dans les plus belles conditions. Une voix affectueuse, un timbre moëlleux, sonore, accentué avec grâce ou dignité, enchantent son imagination, électrisent son cœur et opèrent sur lui ce que l'aspect d'un visage régulier, doux, à beaux linéaments opère sur nous. Il juge par l'ouïe, et aussitôt il contemple intérieurement la personne dont la parole l'a touché. Il lit littéralement le visage dans la parole ; à tel point qu'il revêt cette personne de dons physiques, intellectuels et moraux proportionnés à son admiration.

L'aveugle est hautement impressionnable aux effets de l'éloquence. Il est fou de musique. Un mot à ce sujet. L'étude de la musique renferme pour les aveugles les plaisirs les plus purs et les plus sensibles. Il est curieux de les voir à leurs leçons, à leur piano, à leur instrument. Cette étude est la première dans leur amour. Ils y trouvent un but pour les élans les plus sacrés, pour les sentiments les plus délicats.

Une fois musiciens, ils passent de rêves en rêves, de jouissances en jouissances. Avec quelle avidité ils recherchent les concerts ! Avec quel enthousiasme ils suivent les effets de la mélodie, les contrastes d'une divine harmonie ! Vous plaignez l'aveugle de son isolement : vaine compassion ! Si l'aveugle est musicien, donnez lui le piano et l'orgue. Que son âme puisse librement s'échapper sous ses doigts ! Il est alors énivré de sa fortune jusqu'à oublier sa propre infirmité.

L'oreille est donc comme le vestibule sacré de l'esprit et du cœur, et la parole la source intarissable des trésors les plus enviés de l'humanité.

Je puis en conclure qu'il n'y a rien au-dessus de l'ouïe et de l'organe vocal.

Etranger à tout ce qui se passe autour de lui, dans l'échange de la parole, le sourd-muet voit tout et ne jouit de rien.

Participant par les sens qui lui restent au mouvement général des grandes choses, des affaires et des projets, l'aveugle ne voit rien et jouit de tout.

Des ténèbres enveloppent l'un pour lui dérober la lumière créée; mais au moins, en palpant dans cette obscurité, il rencontre des hommes et se mêle au milieu d'eux pour communiquer et pour recevoir les impressions où germe la véritable vie de ce monde.

Les profonds ennuis du silence étreignent l'autre de toutes parts. Hélas ! la société qui l'a vu naître semble le fuir et, par un fatal entraînement, on fait le vide autour de lui ; c'est ce qui aggrave son infortune.

Le sourd-muet n'aspire que bien faiblement à acquérir des connaissances qu'il juge peu propres à diminuer le poids de ses souffrances.

L'aveugle brûle ordinairement d'agrandir le cercle de celles qu'il possède déjà, parce qu'il les considère comme le foyer toujours ardent de ses satisfactions et de ses espérances.

Enfin, par l'éducation, on ne peut qu'imparfaitement réparer le sort du sourd-muet ; par elle on peut, avec un remarquable succès, réparer la condition de l'aveugle.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MAI 1866.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. ITIER, Président.

L'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES
ET PRINCIPALEMENT DE LA GÉOLOGIE.

MESSIEURS,

Appelé par votre choix à l'honneur de présider cette séance publique, je ne vous entretiendrai pas d'un sujet littéraire, malgré le charme qui s'attache toujours à ces sortes de compositions. Des voix plus autorisées que la mienne l'ont d'ailleurs fait, ces dernières années, avec un succès auquel je n'oserais prétendre. Laissez-moi, aujourd'hui, vous parler d'une science qui a toutes mes prédilections et dont l'étude a fait, dans mes longs voyages à travers le monde, le charme de ma vie; j'ai nommé la géologie, cette science qui, tout en s'appuyant aujourd'hui sur des faits positifs, entraîne, bon gré malgré, l'imagination vers des horizons dont l'étendue

et la variété portent aux rêves des poètes de tous les âges, le plus éclatant défi.

Car il faut le dire, Messieurs, leurs fictions les plus brillantes, pâlissent de nos jours devant les réalités des sciences d'observation; les conceptions les plus originales, les plus audacieuses du Dante, de l'Arioste, de Milton, d'Ossian, sont vaincues par la divulgation des secrets enfouis dans les profondeurs de la terre, par les faits astronomiques qui nous livrent l'essence de la sphère céleste; par les voies ferrées et le télégraphe électrique qui, l'une et l'autre, suppriment l'espace; par l'art photographique qui soumet aux caprices de l'homme le fluide lumineux, et par tant d'autres admirables inventions dues à la physique et à la chimie!

C'est ainsi que, de nos jours, la science positive s'est faite poésie, de telle sorte que les esprits les plus éminents, les Georges Sand, les Michelet, les Victor Hugo, lui demandent leurs brillantes épopées.

Quelle étude est d'ailleurs plus propre à exciter la curiosité et paraît plus digne d'occuper la pensée que celle de la structure et de la formation du globe que nous habitons. Aussi, bien que l'avénement de la géologie, parmi les sciences exactes, soit moderne, l'histoire des tentatives de l'homme pour pénétrer les secrets de la nature est-elle presqu'aussi ancienne que le monde.

Les doctrines géologiques des prêtres égyptiens, premiers dépositaires des sciences humaines devenues le patrimoine de notre civilisation, sont celles, sans doute, que Moïse a consignées dans la Genèse. La terre, dans leur opinion, avait été originairement couverte par les eaux et s'était formée dans leur sein :

Et spiritus Dei ferebatur super aquas, dit la Genèse.

Faute de pouvoir observer la nature avec les moyens puissants que la chimie, la physique, la zoologie et la botanique mettent aujourd'hui à notre disposition, la géologie était restée jusqu'à la fin du dernier siècle livrée

aux conjectures des philosophes ou plutôt des sophistes; et quel sujet pouvait leur offrir un aliment plus propre à satisfaire leur penchant pour les dissertations à perte de vue, que des hypothèses sur la formation de la terre.

Le cercle du possible a été parcouru dans tous les sens; aussi existe-t-il peu de vérités générales auxquelles nos récentes recherches nous aient conduit, dont on ne rencontre les indices dans les écrits antérieurs au dix-neuvième siècle.

Ce mode de traiter la géologie n'avait produit, il faut l'avouer, que de vaines théories dont l'ensemble ne mérite pas le nom de science et qui ont jeté sur les études géologiques modernes une défaveur qui les fait encore ranger, par quelques esprits superficiels, dans la catégorie des rêves.

Nous n'attribuerons pas, comme on l'a trop souvent fait, à Bacon, l'heureuse révolution qui s'est opérée dans l'étude des sciences naturelles; non que nous ne rendions hommage aux principes qu'a proclamés ce grand esprit; à savoir: que l'observation des faits est la seule base solide des connaissances humaines; mais nous croyons que cette vérité est tellement dans la nature des choses, qu'elle surgit, pour chaque science, à son temps, c'est-à-dire lorsque l'homme arrive à disposer de moyens sûrs, d'interroger la nature.

Pour la géologie, par exemple, le problème se pose ainsi: étant donné l'effet, déterminer la cause; elle ne pouvait donc apparaître comme science exacte, qu'après toutes les autres dont elle n'était en quelque sorte que l'application, puisqu'elle réclamait impérieusement, pour se rendre compte des traces laissées à la surface de la terre par les agents de la nature, la connaissance approfondie des lois éternelles de la mécanique, de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle. Or, depuis combien de temps l'édifice élevé par ces dernières mérite-t-il le nom de science exacte? depuis un siècle à peine!

Pour que des faits positifs pussent servir de base à la

science nouvelle, il fallait, en outre, les recueillir non sur quelques lieues carrées de terrain, mais embrasser la terre entière dans le cercle de ses observations ; le célèbre Pallas est au premier rang parmi les explorateurs du globe. Ses voyages en Russie et en Sibérie, en attirant l'attention des savants sur les nombreux ossements d'éléphants, de rhinocéros et d'autres animaux de la zone torride, enfouis dans le sol glacé de la Sibérie, ont servi de point de départ à des recherches fort intéressantes sur la période glacière par laquelle a passé une partie de la zone tempérée que nous habitons et qui semble avoir marqué la transition de l'époque tertiaire à l'époque quaternaire, où l'homme a commencé à prendre possession du domaine que Dieu venait de façonner, pour ainsi dire, à son usage.

Saussure, physicien du premier ordre, esprit éclairé, calme et judicieux, mû entièrement par l'amour de la vérité et le désir de contribuer à l'avancement d'une branche de nos connaissances pour laquelle il était passionné, entreprit, dans toute la chaîne des Alpes, une série de voyages dont la relation, publiée à la fin du dernier siècle, est remarquable par un grand nombre de faits importants qui n'ont pas cessé de faire autorité dans la science.

A peu près vers la même époque, l'illustre Werner, fixé dans une contrée de l'Allemagne où de nombreux ateliers souterrains l'avaient mis à même d'observer la disposition des filons et des couches dans le sein de la terre, ouvrit, par ses explications, de nouvelles routes à la géologie ; doué d'une merveilleuse sagacité et surtout du talent de rapprocher les faits et de les coordonner entr'eux, il réunit ses propres observations à celles de ses devanciers, sur la composition et la structure des diverses masses ou couches minérales, sur leurs rapports entr'elles, sur les circonstances de leur formation, sur l'ordre de leur superposition et sur leur âge relatif ; aussi, est-ce de lui, comme l'a dit Cuvier, que date la géologie positive.

C'est au sortir des leçons d'un tel maître que De Humboldt explorait les solitudes du nouveau monde et gravissait les pics les plus abruptes de la grande chaîne des Andes, pour y surprendre, au péril de sa vie, les secrets de la science ; que De Buch puisait l'enthousiasme qui le guidait dans ses voyages à travers les âpres montagnes de la Norwége et dans l'archipel des Canaries, si admirablement décrit par lui, et que, son livre à la main, il nous a été donné de parcourir avec cette curiosité ardente qui ne connaît point d'obstacles ; car nous aussi nous avons ressenti l'enivrement de la passion de la géologie, et dans nos longs voyages, la soif de voir et de connaître nous a souvent entraîné dans des aventures dont la providence seule pouvait nous tirer.

Mais c'est aux savants français que la géologie positive est redevable des premières recherches des débris des êtres organisés renfermés dans le sein de la terre.

Alexandre Brougnard, géologue d'un talent supérieur, aussi modeste qu'il était habile et dont nous avons eu la bonne fortune de suivre les savantes et aimables leçons, publia sur le bassin de Paris une étude des plus remarquables où la distinction qu'il avait su établir, au moyen des fossiles, entre les couches déposées au sein des mers et celles formées dans les eaux douces, était exposée avec une lucidité qui porta la conviction dans tous les esprits et prépara définitivement l'application à la géologie, de la zoologie et de la botanique comparées.

Les travaux du grand anatomiste Cuvier purent alors ouvrir de nouveaux horizons à la science ;

La paléontologie fut créée :

« Antiquaire d'une espèce nouvelle, dit Cuvier en racontant ses travaux, il me fallut apprendre à la fois à restaurer ces monuments des révolutions passées et à en déchiffrer le sens ; j'eus à receuillir et à rapprocher dans leur ordre primitif, les fragments dont ils se composent, à reconstruire les êtres antiques auxquels ces fragments appartiennent, à les reproduire avec leurs proportions et leurs caractères, à les comparer enfin à ceux qui vivent

aujourd'hui à la surface du globe ; art presqu'inconnu et qui supposait une science à peine effleurée auparavant celle des lois qui président aux coexistences des formes des diverses parties, dans les êtres organisés. »

L'impulsion donnée, l'Europe ne tarda pas à se couvrir de jeunes savants que le charme puissant des études géologiques emporta dans toutes les directions. Une société géologique se forma en Angleterre ; la France ne tarda pas à avoir la sienne, à la tête de laquelle prirent d'abord place les Elie de Beaumont, les Dufrénoy ; c'est au zèle infatigable de ces savants qu'on doit la carte géologique de France : magnifique canevas que se sont empressés de remplir une foule de naturalistes, à portée d'étudier avec détail chaque localité. Grâces à ce concours d'esprits d'élite, l'histoire de la terre a pris le caractère d'une science positive qui admet aujourd'hui au nombre de ses vérités démontrées :

L'existence d'un feu central, cause actuelle des phénomènes volcaniques, qui s'est combiné, à une époque géologique primordiale, avec l'action des eaux pour former des terrains qu'on a pu, au moyen des fossiles qu'ils contiennent, classer avec une exactitude rigoureuse, d'après leur ordre de superposition ;

Une succession de révolutions et de périodes de tranquillité auxquelles se rapportent des formations correspondantes distinctes, caractérisées par une vie organique spéciale ;

L'uniformité de l'action géologique sur toute la surface du globe pendant les diverses périodes de formation de la série des terrains antérieurs à ce que l'on est convenu d'appeler l'époque tertiaire ;

La localisation des phénomènes de cette époque aussitôt que le refroidissement graduel de la terre a permis à l'influence climatérique de se manifester d'une manière sensible, ce qui a donné lieu à une variété infinie de dépôts, contemporains, sans doute, les uns des autres, mais qui présentent une grande diversité de compositions et de relations ; circonstance qui n'a pas encore permis

d'en établir la synchronimie exacte, malgré le secours qu'offrepour atteindre ce but la science des fossiles ;

L'âge relatif des chaînes de montagnes ; c'est-à-dire l'ordre de l'apparition de ces rides, de la surface de la terre ;

La grande importance des fossiles, véritable numismatique qui permet aujourd'hui de classer avec certitude, sur un point quelconque du globe, la série des formations géologiques qu'on y rencontre dans leur ensemble comme dans leurs relations avec des terrains des autres contrées.

La géologie appelle encore et convie sur le terrain de l'observation, les hommes d'étude, afin d'élargir les bases sur lesquelles repose l'édifice que toutes les autres sciences semblent lui avoir élevé à l'envi ; le progrès enfante le progrès selon la loi de l'intérêt composé appliqué au capital scientifique de l'humanité.

De toutes parts de jeunes hommes, pénétrés de la supériorité et de la dignité de l'histoire de la nature, s'élancent dans la carrière avec un enthousiasme que nous comprenons toujours, nous, qui ne pouvons plus guère les suivre dans leurs lointaines explorations.

Que l'on considère le côté spéculatif ou le côté des intérêts matériels qu'offre la géologie, le champ des découvertes s'offre encore bien large ; c'est en effet sur les principes de cette science que l'ingénieur des mines s'appuie pour procéder à la recherche de tel filon métallique ou de tel amas de combustible fossile, dans un terrain déterminé. C'est elle qui lui indique le degré de probabilité de ses tentatives et la route qui doit le conduire au succès.

Mais le côté spéculatif a un charme puissant, mystérieux, un attrait irrésistible auquel nous revenons comme malgré nous, entraînés que nous sommes par le souvenir de nos lointains voyages, de nos grandes courses à travers les montagnes, les solitudes glacées, les pays déserts, où, mourant de faim, accablé par la chaleur ou trempé par la pluie, l'idée maîtrisant le corps

et lui imposant un effort surhumain, nous trouvions la force nécessaire pour surmonter dangers et fatigues, sans la moindre pensée de regret pour le bien-être matériel, pour les aises de la vie, que nous avions laissés derrière nous. Et lorsqu'à travers mille difficultés, parvenu sur l'un des points culminants qui dominent toute une contrée, nous promenions nos regards avides autour de nous, le monde entier semblait être à nos pieds, notre âme, retrouvant alors tout son ressort, se sentait dégagée de ces petites passions, de ces intérêts mesquins qui agitent perpétuellement l'humanité, et nous remerciions Dieu des délicieuses jouissances réservées à l'étude, à la contemplation de son œuvre.

Puissé-je, Messieurs, avoir fait passer dans vos esprits quelques-unes de nos convictions passionnées, au sujet des sciences naturelles ; ce serait pour moi le gage précieux d'un souvenir auquel j'attache, croyez-le bien, un prix infini.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. DE VAINES,

Dans la Séance publique du 27 Mai 1866.

MESSIEURS,

Mes premières paroles aujourd'hui seront des regrets et des excuses. Près de trois ans se sont écoulés depuis que vous avez bien voulu m'appeler à siéger parmi vous Déjà retardé, bien involontairement, par une longue et lointaine absence, je me suis vu, au moment où j'allais prendre la place que je dois à votre bienveillance, arrêté par un coup terrible, qui m'a frappé dans mes plus chères affections. Dans une si cruelle douleur, une des premières et des plus précieuses marques de sympathie, m'est venue de votre Compagnie, par l'organe de son cher et honorable Président de cette époque, et de son digne successeur au fauteuil. J'attendais avec impatience l'occasion de vous payer à tous ici, Messieurs, et à eux en particulier, le tribut de gratitude de mon cœur.

L'an dernier, à la veille même du jour où je devais pouvoir enfin user du droit que vous m'aviez donné de vous exprimer ces sentiments, la maladie contre laquelle je luttais depuis longtemps, a été plus forte que moi. En m'opposant un nouvel obstacle, elle m'a infligé de nouveaux regrets, et l'Académie a doublé la reconnaissance que je lui dois par l'inépuisable patience dont elle voulait bien user à mon égard. Cette bonté, Messieurs, je

devais la justifier, en rappelant les motifs qui l'ont inspirée. Je viens donc le faire aujourd'hui, en vous demandant pardon d'avoir ainsi commencé par vous parler de moi-même.

Pendant cette longue période d'attente, notre Compagnie a subi le sort commun de l'humanité, et si elle a enrichi ses listes de noms nouveaux, l'éloignement, la maladie et la mort l'ont atteinte de pertes irréparables. Mais à l'époque même où vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à vous, je sentais, comme je le sens encore, une grande tristesse se mêler à la bien vive reconnaissance que je suis heureux de vous témoigner enfin hautement. Je ne devais plus retrouver dans vos rangs deux hommes éminents, que la mort vous a enlevés à quelque jours de distance, tous deux dans la force de l'âge, tous deux par une longue et douloureuse maladie. A l'un d'eux j'étais uni par des liens de famille; à l'un et à l'autre par ceux de l'affection. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de vous parler de M. de Surian. Il y a deux ans déjà, qu'il a reçu dans votre assemblée solennelle, de la part de celui de nos honorables confrères appelé à lui succéder, des éloges dignes de lui. En dehors même de cette enceinte, une voix émue et éloquente, qui y retentit souvent avec tant de succès, l'avait fait au moment des suprêmes adieux, avec une chaleur de cœur et une élévation de pensées qui vivent encore dans notre mémoire.

Je me trouve de même, Messieurs, en face d'une comparaison redoutable, en venant vous entretenir aujourd'hui de celui dont j'occupe la place et qui, l'un des premiers, m'avait désigné à vos suffrages. A l'heure où la tombe allait se refermer sur l'artiste que Marseille venait de perdre et que pleuraient ses amis, une appréciation aussi fine, aussi juste que complète en avait été faite par un de nos honorables confrères qui exprimait nos regrets et les siens. Et cependant, je me trouverai heureux de vous parler si tardivement à mon tour d'Emile Loubon, assuré d'avance, en répondant à toutes

vos sympathies, d'être accueilli par toute votre indulgence.

Vous l'avez tous, Messieurs, connu bien plus longtemps que moi, nouveau citoyen de cette belle ville où votre hospitalière courtoisie me donne en ce jour les lettres de grande naturalisation. Vous l'avez vu débuter, grandir en talent et en réputation, et venir diriger votre Ecole des Beaux-Arts bien avant que nous ne nous fussions rencontrés. Mais qu'importe le temps ! C'était une de ces natures loyales et généreuses, qu'on comprend au premier coup d'œil, et qu'on aime dès qu'on les a comprises.

Avant de retracer cette vie trop courte et si noblement remplie, avant d'aprécier ce beau talent si prématurément moissonné, permettez-moi, Messieurs, de faire un nouvel appel à cette indulgence dont je me disais certain tout à l'heure. Mes forces ne suffiraient pas encore à l'accomplissement de cette tâche si difficile et si douce, et l'éminent et honorable confrère dont le rapport bienveillant a jadis fixé sur moi votre attention aura la bonté de me prêter le secours amical de sa voix que vous aimez tant à entendre.

Emile-Charles-Joseph Loubon était né à Aix en 1809. Son enfance et son adolescence, dorées par la perspective d'une heureuse situation de fortune dont tout le bien-être l'entourait, se passèrent dans les études de l'éducation classique, sans préocupation spéciale d'une carrière déterminée. Dès lors, sans doute, il se sentait porté vers les arts du dessin, et s'y essayait même, mais comme à une manière de manifester sa force inventive, et sans intention particulière. Son esprit vif, aidé de sa facilité de compréhension et de son adresse naturelle, s'attachait tour à tour à mille projets ; il s'éprenait un peu de tout et lui-même racontait gravement, qu'au moment où il partit pour l'Italie, il était très absorbé par la tentative de confection d'une voiture. Pendant le cours de ses études, Emile Loubon avait reçu les leçons du célèbre Constantin et de Clérian. Quand il fréquentait l'atelier de

ce dernier, il n'était plus écolier, mais étudiant de la Faculté d'Aix ; ses prédilections se déterminèrent davantage et le peintre futur commençait à percer.

Un illustre concitoyen, auquel le séjour favori de Rome et l'existence glorieuse à Paris ne faisaient jamais oublier la chère patrie où il est venu terminer sa longue et laborieuse carrière, Granet prit en amitié le jeune Loubon, qui, comme nous l'avons dit plus haut, à eu l'heureux privilége d'inspirer l'affection à tous ceux qui l'approchaient. Il lui proposa de le suivre en Italie avec M. Gustave de Beaulieu, paysagiste de valeur, devenu presque un frère pour Loubon, qui a eu la douleur de le voir s'éteindre avant lui. Quoique déjà entraîné vers la peinture par ses instincts, Emile Loubon accompagna Granet, plutôt en touriste, en jeune homme ravi de voir du pays et de déployer ses ailes, qu'en élève allant visiter l'*Alma Parens* des arts. Ce fut en face de la campagne romaine qu'il devint peintre, peintre convaincu et résolu, Il fit là, sous les yeux de Granet, qui les apprécia hautement, une série très-nombreuse d'esquisses malheureusement dispersées depuis longues années, et qui, en affermissant son talent, fixèrent sa vocation. Après deux ans de séjour en Italie, il alla s'établir à Paris pour y essayer ses forces et y combattre vaillamment au grand jour des expositions. Il ne fit défaut à aucune d'elles pendant treize ans de résidence, et ses œuvres attirèrent rapidement l'attention par un cachet d'originalité, de vérité et de vie.

Dès l'abord s'était révélée cette disposition de Loubon à ne pas se cantonner dans les limites étroites d'une spécialité exclusive. Paysagiste d'instinct et d'ailleurs éloigné, en général, de l'idée d'aborder ce qu'on appelle la *peinture d'histoire*, par l'absence des études longues et toutes particulières quelle exige, il concevait néanmoins de préférence la nature animée par la présence de l'homme. Souvent même, pour lui, le paysage ne fut que l'accessoire de scènes diverses qu'il retraçait avec bonheur. A la fin de sa trop courte carrière, ce sentiment était devenu plus dominant que jamais.

Pendant que le jeune peintre prenait un essor rapide, voyait déjà la renommée lui sourire, s'entourait d'amis nouveaux et semblait ne devoir goûter de l'existence d'artiste que les joies, la calamité vint fondre sur sa famille. Une catastrophe commerciale engloutit en un instant le fruit de toute une vie de labeur et dès lors le travail, qui n'avait été qu'un besoin de l'âme pour Loubon, lui devint une inflexible nécessité. Il s'y soumit avec cette douce résignation qui l'a toujours soutenu dans les plus cruelles épreuves, et par la plus grande diversité d'applications développa encore son talent sous des formes nouvelles. Nous ne pouvons songer à passer en revue, même sommairement, ses œuvres si nombreuses et nous nous attacherons à apprécier les grandes et rares qualités qui leur sont communes à toutes.

En 1845, la retraite de M. Aubert laissant vacante la direction de l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille, la famille d'Emile Loubon le pressa vivement d'accepter cette place. Bien qu'il eût déjà sa position faite à Paris, en plein cœur de la publicité, il céda à ces instances, et en agissant ainsi fit un sacrifice réel dont on ne lui a pas toujours peut-être assez tenu compte. Nous verrons tout à l'heure quelle impulsion il donna aux études de l'Ecole; pour le moment, il s'agit de constater les modifications que le séjour continu de la Provence imprima au caractère de son talent.

Excepté dans la grande mêlée des Expositions, où j'étais moi-même modeste combattant, je n'ai vu que fort peu des œuvres de Loubon produites avant son retour définitif dans le Midi; mais leur simple nomenclature indiquerait que si, de tout temps, ses sujets de prédilection avaient été pris à la Provence, et si son exécution large et délicate à la fois avait déjà son empreinte d'originalité native, il n'était pas encore le peintre méridional par excellence qui s'est révélé complètement depuis. Une fois revenu dans notre climat ardent, entouré d'une nature souvent un peu nue, mais inondée de lumière et dessinée en lignes grandioses, il s'éprit encore plus profon-

dément de ce paysage plus noble et si poétique. Fut-ce chez lui un instinct mélancolique de son âme rêveuse, fut-ce un souvenir ineffaçable de ses premières impressions de peintre dans la campagne de Rome, toujours est-il que ses œuvres les plus remarquées reproduisent des sites d'une simplicité sévère. Suivant son habitude, il a peuplé, ou du moins animé ces déserts; mais là, l'homme n'est plus qu'une unité. Les vrais habitants sont ces immenses troupeaux descendus des Alpes pour venir chercher leur pâture dans les *coussous* de la *Crau*. C'est dans le parti pris pour la représentation de ces troupeaux que l'esprit observateur et le grand goût de Loubon se font peut-être le plus sentir.

Il comprit qu'au milieu d'une nature austère parfois jusqu'à la tristesse, où la variété et la richesse des couleurs font défaut, où la lumière, à force d'intensité, n'offre le plus souvent que des dégradations blanches ou grisâtres, il fallait mettre la vie dans le mouvement. Mais pour conserver la grandeur d'aspect et l'unité d'intérêt, conditions fondamentales de tout œuvre élevée; il procéda par mouvements analogues. Presque toujours ses animaux marchent ou courent au même but, ensemble et d'un même élan. Ainsi la force de l'action se multiplie par la masse et le nombre; l'impression produite sur le spectateur en est bien plus profonde, et en même temps le motif rustique le plus familier y prend un caractère de grandeur magistrale. Cet aspect saisissant et vrai (qu'il applique aussi, du reste, à certaines scènes humaines) est l'originalité de ses modèles. ***Menons*** aux cornes bizares, petits bœufs au pelage gris, ou moutons noirs aux longues oreilles donnèrent à ses tableaux un cachet de nouveauté frappante.

Ce qui, de plus, distinguait Loubon au plus haut point c'était l'*individualité*, ce don si rare que rien n'apporte et que rien ne remplace, quand on ne l'a pas reçu de Dieu. Les productions, qu'elles plaisent plus ou moins, qu'elles soient plus ou moins bien réussies, sont bien à *lui* et ne ressemblent à celles de personne. Il y a des

artistes qui se font peintres par calcul, volonté, caprices, persévérance. Celui-là était né peintre comme on naît poète sans même le savoir. *Ut pictura poësis.* Il a pu être guidé dans ses premiers pas, il a appris toute sa vie, comme tous les esprits sérieux, par la pratique, la comparaison et l'étude des maîtres qu'il connaissait à fond, mais il n'a pas été enseigné. Dès lors, libre de toute idée préconçue d'imitation, de toute soumission aveugle, et de ce qui est plus dangereux encore, du défaut si commun, depuis trente ans surtout, de chercher l'art dans tel ou tel procédé matériel, il est devenu peintre en peignant comme il voyait et comme il sentait. Mais, il faut le dire il était admirablement doué. Son esprit *synthétique* (si je puis me servir de ce terme), saisissait les choses par leur aspect général pour en déduire les détails, ce qui est, en réalité, le principe de la composition. Tout se manifestait à lui par de grands *parti pris*. La *ligne,* la *couleur*, le *clair*, *l'obscur*, le *mouvement*. Sur ce dernier point notamment il avait une sûreté et une justesse remarquables. Les figures de ses animaux pouvaient pécher par la beauté du *type* ou par la science et la force du *modèle*, mais jusque dans les plus légers croquis, on y retrouvait la vérité parfaite du geste, de l'attitude ou de l'allure. Il avait, en outre, autant que qui que ce fût, le sentiment *pittoresque* dans la meilleure acception du mot et dans toutes ses applications. Nul, plus que lui, ne savait trouver dans ses ouvrages ou reconnaître dans ceux des autres ce qui constitue le *tableau*, comme on dit; la proportion exacte des objets avec la toile et entre eux, leur place respective, ce détail de premier plan, cette touche de vigueur ou de lumière, cette ligne, cette échappée de lointain qui tout à coup donnent à une œuvre d'art l'étincelle de la vie. Il possédait en cela, répétons-le, le sens *critique*, à un degré aussi éminent que le sens *pratique*, et nous tous, ses camarades et ses élèves, avons reçu de lui, soit devant les pages des maîtres soit devant des productions modernes, les plus utiles et les plus lumineuses leçons. Il avait, en toute chose, le

goût pur, sobre et délicat. Ce profond sentiment du beau dans toutes ses formes se remarquait surtout dans son appréciation des écoles anciennes, et là une science profonde venait en aide à ses instincts. Il était impossible de mieux comprendre et de mieux juger, même dans les genres, et dans les tendances les plus éloignés de sa propre voie. Dans ce cas, aux dons de l'artiste et de l'érudit se joignaient les impressions d'une âme élevée.

A côté de ces facultés si précieuses et si multiples, quelques lacunes venaient inévitablement faire contraste. Il avait, comme on dit, les défauts de ses qualités, et il était le premier à le reconnaître. Il laissait parfois peut-être un peu trop ses toiles à l'état d'excellentes indications; le modèle ou l'imitation des objets était parfois insuffisant; parfois un peu de mollesse ou de dureté trahissait l'hésitation ou la hâte. Enfin il manquait un peu de ces qualités de *rendre* à la fois large et étudié qu'on a poussées si loin de nos jours, et qui sont de grandes causes de succès auprès de la majorité du public.

On a fait, Messieurs, une autre objection à Loubon ; on lui a reproché d'avoir donné une idée trop triste du paysage Provençal, et de l'avoir toujours réprésenté par l'aridité pulvérulente qui n'est qu'une des faces exceptionnelles de notre beau pays. Si ce reproche était fondé, personne plus que moi n'en saisirait la justesse, car personne plus que moi n'admire, avec un enthousiasme toujours croissant, la splendide nature qui nous environne. Je n'ose me laisser aller à dire ici tout ce que j'en pense, car je serais entraîné à de trop longs développements. Je me borne à un mot qui les résume : c'est en Provence pour la première fois que j'ai regretté de n'être pas réellement paysagiste:

Loubon devait sentir et sentait au plus haut point, de toute la puissance de sa compréhension du beau, les magnificences de cette terre privilégiée. Il est loin de ne les avoir présentées que sous un seul aspect ; et lorsqu'il nous a été enlevé, il inclinait de plus en plus à en choisir les côtés gracieux. Mais il est incontestable qu'il en avait

reproduit de préférence les lignes sévères et les espaces dénudés. Ce pouvait être, comme je l'ai indiqué plus haut, le résultat d'une disposition d'esprit particulière. Chacun voit et retrace les objets sous le jour qui lui est le plus sympathique. Il devait aussi y avoir là une autre cause, tenant essentiellement à ces qualités mêmes que nous avons reconnues à Loubon. Son esprit, je le repète s'attachait de premier abord au point saillant, au caractère distinctif de ce qu'il voulait exprimer. Dès lors tenant à donner l'idée de la nature méridionale, il a dû la prendre dans son apparence la plus exclusive, dans celle qui n'offrit aucune analogie avec la nature des autres climats et, en cela, il a parfaitement réussi. On ne peut, en général, avoir la moindre hésitation sur les latitudes qu'il représente, et sous ce rapport, il diffère essentiellement, et tout à son avantage, de beaucoup d'autres peintres qui, ayant imité avec une scrupuleuse fidélité des sites du Midi plus riants et verdoyants, nous obligent à recourir aux livrets pour savoir que ces vues n'ont pas été prises en Auvergne et en Alsace. Loubon tenait à écrire nettement son intention, et, en cela, il était d'accord avec l'excellent précepte d'un poète, qui est en même temps le premier critique d'art de nos jours. « *Il faut*, dit Théophile Gautier, *voir l'Afrique en été et la Russie en hiver.* »

Un tel artiste, Messieurs, devait être un excellent professeur, aussi le fut-il. Son enseignement était sans doute peu *didactique*, mais la direction était parfaite, les conseils lumineux et l'exemple toujours à l'appui. Pénétré, plus qu'un autre peut-être, à cause même, disait-il, de ce qu'il sentait avoir un peu fait défaut à sa jeunesse ; pénétré de l'absolue nécessité de la précision et de la ténacité dans l'imitation, au début, quel que soit le genre que l'on désire embrasser, il exigeait de ceux même de ses élèves, qui se destinaient à la peinture de paysages ou d'animaux, une étude patiente de la figure humaine, soit d'après les plâtres, soit d'après la nature, et ne leur permettait que les moyens d'exécution

les plus arrêtés. La diversité de talents et les succès d'un grand nombre de ceux qu'il a formés, attestent avec quel zèle et quelle intelligence il poussait chacun dans la voie qui lui était propre, et les progrès éclatants des classes de dessin ont rendu témoignage de son enseignement. Il est vrai, et ce n'est que justice de le proclamer, qu'avec ce bonheur qui appartient aux habiles capitaines, il était secondé par un lieutenant digne de lui, dont l'ardeur consciencieuse égale la valeur, et dont le dévouement absolu à ses fonctions était doublé par l'affection profonde qu'il portait à son chef. Lorsque la maladie ne permit plus à Loubon d'aller présider aux études, ce professeur remarquable le suppléa entièrement, et chaque soir, en venant le visiter sur son lit de douleur, il le tenait au courant de ces travaux qui ont été jusqu'au dernier jour sa constante préoccupation. Ses autres collaborateurs, et notamment celui de nos éminents confrères auquel Marseille doit le palais de la bourse et la France d'admirables recueils ramassés dans de lointaines et périlleuses missions, contribuaient avec lui à élever ici l'enseignement des arts au rang qu'il devait atteindre dans notre grande cité. L'expérience, la valeur, l'esprit d'initiative et la sollicitude de l'honorable artiste appelé à lui succéder maintiendront à la hauteur qu'elle avait conquise cette école qui avait eu pour élève Dominique Papety et, plus tard, pour directeur Emile Loubon.

Je vous ai parlé, Messieurs, du peintre et du chef d'école, vous attendez que je vous parle de l'homme, du confrère que nous regrettons tous. La tâche est également douce à remplir. Le prince de la parole antique a défini ainsi l'orateur : « *Vir probus, dicendi peritus* » un *homme de bien, expert à bien dire*. Emile Loubon était cet homme de bien, expert dans son art ; l'homme de bien, dans toutes les acceptions du mot ; loyal, généreux, bienveillant, équitable, affable, ne connaissant ni l'envie, ni l'intrigue. Il plaisait à tous sans effort, parce qu'à tous il aimait à être agréable et serviable.

Il ne faut pas longtemps pour juger un caractère quand on le voit aux prises avec certaines épreuves : le travail, le voyage, la maladie. J'ai eu l'heureuse chance de travailler quelques semaines près de lui, d'être son collègue dans une mission ardue et délicate, et, par suite, son compagnon de voyage : comme tous ceux qui l'entouraient, j'ai eu la douleur de le voir brisé par les souffrances, et jamais ne s'est démenti un instant ce caractère de mansuétude, d'indulgence, d'exquise convenance, de distinction, et parfois de douce gaîté. Il était environné d'anciens et intimes amis dans toutes les carrières et de tous les âges qui lui ont été dévoués jusqu'à la fin, et même par delà le tombeau. Quand se déroula dans Marseille attristée ce long cortége qui le conduisait au champ du repos, il avait fallu, pour satisfaire toutes les pieuses exigences, multiplier les voiles funéraires, et ses élèves, qui portaient le premier, auraient voulu obtenir l'honneur de charger leurs épaules du cercueil vénéré. Son monument, élevé par de nombreuses offrandes, montre cette simple légende qui en dit tant. « *A Emile Loubon, ses amis.* »

Lorsque, dans ces dernières années, on le trouvait si courageux, si calme en réalité, au milieu des cruelles et croissantes douleurs qui le torturaient, on devinait à cette patience un principe bien puissant. Il a eu le plus puissant, en effet, le seul puissant entre tous. Disons-le hautement, car il faut confesser la foi de ses amis comme la sienne propre et puiser dans leur exemple de suprêmes enseignements. Le jour où nous avons vu le pauvre malade, tordu par sa souffrance sur ce lit qu'il ne devait plus quitter que pour la tombe, sourire doucement à un vénérable religieux assis à son chevet, ce jour là nous avons tout compris. Il était allé à la source toujours vive qu'a fait jaillir le Divin Maître, celui qui a dit: *Heureux ceux qui gémissent, car ils seront consolés*, celui qui, descendu du ciel, est venu mourir pour nous et nous apprendre à mourir en lui et pour lui.

Aussi, quel sentiment complet du devoir animait

Loubon. La dernière période d'activité qu'il aît pu accomplir, mais au prix de fatigues et de douleurs infinies, les travaux de notre magnifique exposition des Beaux Arts en 1861, en ont été la preuve la plus éclatante. Il en fut, et je me fais en le proclamant l'écho de toute la commission, il en fut l'âme et c'est à lui, en majeure partie, à son zèle, à ses connaissances si approfondies des œuvres des maîtres, à son goût si sûr dans le classement et la disposition de ces œuvres que fut dû le succès de cette exposition hors ligne. Pendant de longs mois, il y a sacrifié des travaux de prédilection qui, en même temps, étaient pour lui une nécessité. Il a oublié ses inspirations, ses intérêts, son repos ; il a usé les derniers restes de ses forces expirantes ; après des nuits sans sommeil, de l'aurore jusqu'au soir, il était sur la brèche, au milieu de difficultés et de soucis de toute nature et dont on ne saurait se faire une idée ; et il agissait ainsi pour remplir son devoir et glorifier son pays. Là encore, Messieurs, on retrouvait près de lui, infatigable, intelligent, plein de sollicitude, d'ardeur et de tact, ce collaborateur habile, cet ami si dévoué, Monsieur Rave, qui, sous un titre modeste, a été après Loubon et avec lui l'organisateur de cette exposition. Vous me pardonnerez facilement de m'être arrêté une seconde fois sur cette union intime de deux artistes de grande valeur qui, pendant de trop courtes années n'ont cessé de concourir au même but. Cette union les honore également tous deux ; elle est un témoignage de plus des sentiments sympathiques que Loubon inspirait à tous ceux qui l'approchaient. J'ai du reste conscience qu'en la signalant devant vous j'accomplis en quelque sorte une dernière volonté, un legs de cœur de notre si regretté confrère.

C'est, je le répète aussi, en accompagnant Loubon pas à pas dans ses investigations si consciencieuses, ses appréciations si lumineuses, qu'on voyait combien les facultés morales de l'homme concouraient avec celles de l'artiste pour saisir dans les œuvres d'art, en même temps que les qualités d'exécution, le côté le plus idéal et le plus abstrait par fois.

Je ne sais, Messieurs, si ses occupations et sa santé lui ont toujours permis de prendre aux travaux de votre Compagnie une part aussi assidue qu'il l'aurait désiré ; mais on peut avancer à coup sûr que c'était un esprit vraiment académique. N'était-ce pas, en effet, un esprit s'intéressant au mouvement de l'intelligence dans toutes ses manifestations ; un esprit sociable, impartial, apportant dans son art le sens critique et le sens de la méthode, sachant concevoir ses idées avec justesse et les exprimer avec clarté ? Son plaisir, son délassement, n'étaient-ils pas de se voir, chaque jour, après les heures du labeur, entouré d'un cercle varié d'amis voués aux affaires, aux lettres, aux sciences et aux arts ? Tantôt il se mêlait activement à ces causeries familières et instructives à la fois ; tantôt, surtout dans les derniers temps de souffrance, il écoutait et résumait d'un mot fin et décisif la discussion engagée, car il avait dans le jugement et la parole la touche aussi sûre qu'il l'avait le pinceau à la main.

Il était impossible qu'un esprit comme le sien n'eût pas saisi l'immense avantage que tous les hommes consacrés aux travaux intellectuels et les artistes en particulier tirent d'une communication intime et fréquente entre eux, qui fasse sortir chacun des limites de sa carrière spéciale. C'est ce besoin qui rassemblait les esprits d'élite d'Athènes dans les jardins d'Académus ; qui, au début d'une civilisation nouvelle, après les ténèbres de la barbarie, groupait autour de Charlemagne les érudits sortis des cloîtres ; qui, plus tard, environnait les Médicis à Florence, et le roi Réné à Aix, de tous ceux dont les œuvres, dans les lettres et les arts, devaient éclore au soleil de la Renaissance ; qui plus tard enfin, en Italie, en France, et dans le reste du monde civilisé, jusqu'aux confins des glaces éternelles, a formé les corps académiques.

Ce n'est pas à vous assurément, Messieurs, que j'aurais la pensée de montrer la si grande valeur intellectuelle de ces institutions ; mais ne me permettrez-vous pas de

témoigner, en exprimant combien je sens toute cette valeur, combien aussi je sens profondément l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant dans votre Compagnie.

Les Académies ne sont pas seulement, comme on le croit parfois, des réunions d'hommes d'élite pour lesquels le titre qui leur y donne place est une juste récompense, et qui se délassent du côté pratique de leurs travaux par des entretiens théoriques. C'est bien cela, mais c'est plus et mieux encore. Elles sont aussi des espèces de colléges sacrés de l'intelligence investis d'un véritable sacerdoce, celui de conserver et de répandre dans sa pureté et son éclat le feu des belles et saines doctrines. Ce sont des cours souveraines dont les arrêts font loi en matière de goût, et dont les jugements ouvrent ou élargissent la voie à ceux qui, en dehors d'elles, marchent dans la même carrière. Elles sont ou devraient être des conseils consultatifs placés à côté de l'autorité, appelés à décider, au point de vue de l'exécution, et au-dessus des fluctuations un peu capricieuses de l'esprit humain.

C'est à vous, Messieurs, que, dans cette grande ville, reine sans rivale de la Méditerranée, est confié le soin pieux d'entretenir la flamme de l'intelligence pure dans le phare autour duquel s'élancent tant de hardis navigateurs. Votre mission est belle, et je suis bien fier et bien reconnaissant que vous ayez daigné m'y associer. Sans affecter de méconnaître en quoi les arts contribuent largement à l'œuvre de la vraie et grande civilisation, il ne m'appartient pas de dire ce que les artistes peuvent apporter à une compagnie Académique, mais je voudrais, si le temps me le permettait, indiquer, comme je le sens, quels fruits ils en retirent.

Parmi les divers moyens de manifester sa pensée et d'agir sur celle des autres, les arts du dessin sont les plus constamment en contact et en lutte avec la matière ; seuls, ils ont besoin, pour traduire l'inspiration, d'une mise en œuvre particulière par une habileté manuelle.

Les longues études à faire pour acquérir cette habileté, les dons innés même qu'elle suppose, l'importance capitale qu'elle a pour mettre en lumière l'idéal conçu par l'esprit, l'application à ce travail pratique de bien des heures chaque jour; la fatigue même qu'il nous occasionne, toutes ces causes amènent trop souvent l'artiste à ne plus voir son art que dans l'exécution seule; à ne plus chercher que ce qui flatte les yeux, ou, moins encore, que ce qui pique la curiosité, tel ou tel procédé technique, tel ou tel résultat matériel. Le seul, l'unique remède à un si déplorable aveuglement, n'est-il pas qu'il puisse agrandir son horizon, développer ses facultés, les assouplir, les multiplier par la variété et retremper ses forces par ce repos laborieux qu'on trouve dans cette variété? Et comment y parviendrait-il aussi sûrement que par l'intimité constante et l'échange de pensées et de connaissances avec tous les hommes d'élite, qu'elle que soit leur carrière, réunis par le principe d'association, d'études et de travaux divers dans un but commun.

Ce principe si fécond ne reçoit peut-être pas toute son application dans les Académies, que le trop grand nombre de membres a forcé de diviser en sections presque absolument isolées les unes des autres; ou bien dans celles chez lesquelles cette division résulte de la création successive de classes diverses. Dans ces dernières, l'association des divers genres d'étude n'est que nominale, et la réalité est la réunion par groupes distincts, d'hommes éminents dans la même carrière ou dans des carrières étroitement liées, et, par conséquent, restreignant leur action réciproque dans les limites de ces spécialités.

Mais chez vous, Messieurs, rien de pareil à redouter; les sections qui forment votre Compagnie n'ont de distinct que le point de départ, pour le choix des membres, et encore même avec une grande largeur à cet égard, puisque dans votre section des beaux-arts les hommes pratiques trouvent à leurs côtés des écrivains distingués, juges consommés en matière de goût.

Réunions communes, travaux en commun, d'ailleurs pour les diverses classes, diffusion des connaissances et des idées de tous. Confraternité réelle et absolue.

C'est à cette confraternité si précieuse que votre bienveillance a bien voulu m'appeler. Puisse-t-il m'être donné de m'en montrer digne en vous apportant le concours du peu que je puis. C'est mon plus vif désir, et ce sera mon constant effort. En attendant, j'avais à cœur de vous exprimer à la fois combien je sens toute la valeur de l'honneur que vous me conférez, et combien j'en suis fier et reconnaissant. Je me présente aujourd'hui appuyé d'un souvenir qui nous est cher à tous. Si Loubon vivait encore, c'est ma main dans la sienne que je serais entré dans cette salle ; mais puisque cette main loyale et habile est refroidie à jamais, la mémoire de notre ami commun, sera, j'en ai la douce certitude, un premier trait d'union entre ses anciens confrères et celui qu'ils ont bien voulu choisir pour lui succéder.

RÉPONSE DE M. ITIER,

PRÉSIDENT.

AU DISCOURS DE M. DE VAINES.

MESSIEURS,

Nous venons d'entendre avec le plus vif intérêt l'éloge d'un artiste distingué et d'un homme de bien tout à la fois; éloge qui ne pouvait être fait par personne mieux que par son digne émule en talents et en vertus.

Nous avons tous connu Emile Loubon, cet homme de bien dans toute l'acception du mot, loyal, bienveillant, affable, cet artiste plein d'originalité, dont le talent vient d'être analysé avec une si grande vérité, un si grand bonheur d'expressions, que les paroles qui retentissent encore à notre oreille, semblent être l'écho de nos souvenirs.

Je suis heureux, Monsieur, d'être appelé, au nom de la Compagnie que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui, à vous remercier de la satisfaction à la fois douce et vive que vous venez de nous procurer.

Ainsi que vous l'avez si bien dit, Monsieur, les réunions Académiques, espèces de colléges sacrés de l'intelligence, doivent conserver et répandre, dans toute sa pureté et son éclat, le feu sacré des belles et saines doctrines.

Qui peut mieux les aider dans cette tâche que ceux qui professent les arts si nobles du dessin et de la peinture? Ne parlent-ils pas, en même temps, aux yeux et à l'âme, comme pour s'emparer de tout notre être à la fois?

Les nombreux sujets de piété dus au pinceau de Monsieur de Vaines, tels que: *le Christ-aux-Anges, la Notre-Dame-de-France*, *la Sainte-Famille*, *le Christ-*

Eucharistique, *la Sainte-Catherine-de-Gênes* et d'autres encore qu'il nous a été donné d'admirer ; les peintures monumentales dont il a décoré la chapelle de la sainte Vierge, à Saint-Menet, la chapelle du château de Villelouet et l'église de Chaille,-Loir-et-Cher,-la chapelle du grand séminaire à Blois, disent éloquemment quelles sont ses pensées, les plus habituelles, les plus chères, les plus élevées.

Les tableaux de genre de Monsieur de Vaines, parmi lesquels nous citerons : *la Tentatrice*, *le Tailleur d'Images*, *Cendrillon*, *l'Ame et les Sens* ; quelques portraits et dessins montrent aussi la flexibilité d'un talent à qui la peinture à l'huile et au pastel ainsi que l'aquarelle sont également familiers. On retrouve partout ce dessin correct, ce faire magistral, indice d'une étude approfondie de l'art.

La vue de ces diverses œuvres a donné à tous ceux qui ont eu cette jouissance à Marseille, comme à moi, le regret de ne pas connaître tout ce qui est sorti de ce noble pinceau, souvent inspiré par les pensées les plus élevées et quelquefois aussi par des élans de douloureuse tendresse dont nous avons tous reconnu et compris la source vive.

Après vous avoir entretenu du peintre, Messieurs, ne devrais-je pas vous parler du littérateur, car Monsieur de Vaines a prouvé par les beaux compte-rendus du salon de Paris, qu'il manie aussi habilement la plume que le pinceau ; mais l'élégant discours que vous venez d'entendre me dispense de relever l'éclat d'un mérite littéraire qui sait si bien s'affirmer.

D'ailleurs, la perfection dans l'art de penser et d'écrire n'est-elle pas un don de famille chez le neveu de Monsieur Guizot.

En vous offrant aujourd'hui, Monsieur, nos compliments de bienvenue parmi nous, permettez-moi d'y ajouter nos vœux les plus sympathiques pour l'avenir de l'artiste, du littérateur et du père éprouvé.

RÉFLEXIONS

SUR LES

FONCTIONS DES CONSULS DE FRANCE EN TURQUIE

AU POINT DE VUE MORAL

Par M. Henri GUYS, membre de la classe de Littérature et d'Histoire.

I

Après le discours prononcé, en 1858, par M. l'avocat-général De Gabrielli, sur la juridiction française dans les échelles du Levant, et le travail, non moins savant publié, sur ces mêmes consulats, par M. Mortreuil, il serait téméraire de ma part d'aborder une question, traitée par d'aussi habiles devanciers, ayant d'ailleurs disposé d'un formidable arsenal et surtout de cette élégance de style que l'on n'acquiert pas en parlant cinquante ans des langues étrangères, chez des peuples simples et ignorants.

C'est, en conséquence, de la partie exclusivement morale de ces consulats que je veux m'occuper ; ce sujet ne paraissant pas avoir été abordé jusqu'ici, quoique je le croie digne d'une sérieuse attention.

Les remarques qu'un long séjour en Orient m'avait amené à faire, me prouvèrent que l'affaiblissement de la traditionnelle bonne foi des habitants de la Syrie, et celui de notre propre réputation, étaient dus : 1° aux changements que nos nationaux et les étrangers, relativement moins délicats, avaient apportés dans leur conduite en Turquie, par les tromperies fréquemment

employées par eux ; 2° au retrait de notre antique franchise restée jusque là proverbiale chez les gens de ce pays.

Ce fatal revirement achevait de s'opérer pendant que j'exerçais mes fonctions, ce qui me portait à redoubler de zèle, pour en atténuer les effets, y étant d'ailleurs encouragé par l'exemple d'autres amis des bonnes mœurs.

Le régime des établissements français au dehors, ayant été trouvé trop sévère, avait bien subi quelques modifications depuis la révolution de 1793 ; mais lorsque arriva celle de 1830, en voulant rendre le commerce entièrement libre,on ouvrit les portes de l'Orient à deux battants et une foule d'individus s'y précipitèrent, la plupart, avec de minces capitaux, beaucoup d'ambition et surtout une excessive impatience de faire fortune sans perte de temps.

Je ne dévoilerai point les procédés employés par ces industriels, si pressés d'arriver à la richesse, parce qu'ils étaient le plus souvent indélicats et d'une extrême mauvaise foi. Je me bornerai à l'aveu que, procédant avec déloyauté, ils firent repentir les indigènes de leur bonhomie traditionnelle et les obligèrent à se retrancher dans une excessive méfiance.

La réaction fut donc aussi prompte qu'injuste,car tous les négociants n'avaient pas dérogé à leurs bonnes habitudes ; mais tel est l'esprit humain que, s'arrêtant seulement à ce qui le frappe, il passe, dans ses jugements, par les extrêmes, en sorte que celui qui, naguère, méritait aveuglément sa confiance n'est plus à ses yeux qu'un dangereux trompeur.

Les relations commerciales, jadis basées sur une commune franchise,revêtirent dès lors les formes entortillées de la ruse et devinrent plus pénibles pour les consuls, dont les fonctions avaient été, jusque là, plus paternelles que judiciaires, comme je l'éprouvai dans les premières années de mon service, n'ayant eu que de rares sentences à rendre en tribunal, les parties se laissant per-

suader que la voie de la conciliation convenait mieux à leurs intérêts.

C'était, en conséquence, à titre d'amiable compositeur que j'intervenais le plus souvent, et dans les cas où les parties voulaient que je rendisse un jugement arbitral, j'en formulais bien sommairement les dispositifs, tellement je comptais sur la confiance de mes administrés.

Un consul doit briller par les qualités du cœur plus que par celles de l'esprit, parce que le sentiment est davantage requis chez lui que le savoir. Exerçant les fonctions des diverses autorités constituées en France, c'est beaucoup plus comme père de famille que comme magistrat chef de la colonie qu'il doit agir : aussi est-ce plutôt à son foyer domestique, érigé en tribunal de conciliation, et non à son prétoire, que le consul appelle les parties qu'il veut mettre d'accord, s'il ne se rend pas auprès d'elles, le cas échéant.

Les supérieurs, selon les Orientaux, sont tenus de donner le bon exemple, par la raison, disent-ils, que la lumière vient d'en haut. L'édification est donc un devoir qui incombe aux consuls placés au-dessus des autres autant pour les guider que pour les défendre.

Pour être plus sûr de mes citations je parlerai uniquement de ce qui m'est personnel : j'éviterai par ce moyen le double défaut des louanges imméritées, ou des accusations injustes. Je dois avancer, néanmoins, que cette détermination ne cache pas la moindre intention apologétique, déclarant, au contraire, que l'unique désir de remplir mon devoir a toujours été le seul mobile de toutes mes actions.

II

En renonçant à traiter longuement ou historiquement de l'institution consulaire, je ne me dispenserai pas de dire, sommairement, par quelles phases elle a passé, parce que dans cet Orient où les hommes semblent

frappés d'inertie, l'instabilité des choses humaines n'a pas manqué de s'y faire sentir, quoique faiblement, depuis des époques peu éloignées.

Ce sont ces changements qui ont porté les personnes appelées à vivre avec les indigènes, à se modeler sur leurs nouvelles allures, en raison des variations qu'elles remarquaient dans les autorités, auprès desquelles elles résidaient. Or, les grandes pompes dont les Turcs accompagnaient leurs cérémonies obligèrent les consuls d'en déployer aussi dans leurs fonctions, d'autant plus qu'ils s'étaient fait recevoir, à leur arrivée, avec un certain apparat, ce qui les contraignait d'imprimer à toutes leurs démarches une retenue fort gênante sans doute, mais leur garantissant la continuité de la considération à laquelle ils avaient droit de prétendre dans le pays.

Le cérémonial usité en Orient était expliqué, dans un mémoire de l'époque, par cette raison: « Les Orientaux « sont des esclaves qu'il faut éblouir par l'éclat d'un « appareil imposant (1). »

Eh ! qui n'a pas connu les nombreux et fastueux titres que se donnent les sultans, pour mieux caractériser leur grandeur, sur cette terre où ils ont la prétention de représenter la divinité, à la vérité, comme ombre seulement !

Nul n'ignore, non plus, que pour traiter les Turcs avec des formes semblables à celles qu'ils employaient à notre égard, la cour de France avait adopté une étiquette toute particulière à l'usage des ambassadeurs ottomans, et que, malgré la lenteur des moyens de transport des temps passés, on avait imaginé de ne les recevoir à Paris qu'après leur avoir fait visiter Toulon, Lyon, Besançon, Strasbourg, Metz, et, peut-être, Mézières, en chargeant partout le canon d'annoncer bruyamment leur arrivée.

Le temps, toutefois, amena des changements, aux idées des Orientaux et ce fut pour les faire passer d'un faste excessif à la plus vulgaire simplicité.

(1) Pouqueville, *Mémoire historique et politique*, page 50.

Ils le durent à la détermination de prendre les nations européennes pour exemple ; la France, surtout, qui en est le modèle le plus exquis: et l'on s'en promettait d'incalculables avantages.... Mais, hélas ! c'est à l'état latent qu'ils se trouvent encore, les améliorations enfantées, jusqu'ici, était plus apparentes que réelles.

En effet, la machine gouvernementale semble être moins dégagée que sous l'ancienne administration où l'empire, plus florissant, suffisait largement à tous ses besoins, tandis que depuis la réforme, son trésor se trouve grevé d'une énorme dette.

III

Les Turcs sympathisent beaucoup avec quiconque partage leurs vices, mais ils estiment davantage ceux qui pratiquent les vertus qu'ils n'ont pas. Aussi, appréciaient-ils singulièrement le désintéressement, parce que chez eux tout se faisait à prix d'argent, par la raison péremptoire qu'achetant leurs emplois ou les conservant par de continuels sacrifices, ils n'y suffiraient pas avec de simples émoluments.

Le fameux Dgezzar-Pacha appelait l'argent *son oncle*, parce que c'était par l'entremise de ce puissant parent — son banquier, sans doute — qu'il arrangeait toutes ses affaires à Constantinople, en proportionnant le sacrifice à l'obstacle qu'il s'agissait d'aplanir.

Ce vice régnait dans la capitale Ottomane et, des membres du gouvernement, il passait dans les provinces se répandant des autorités aux agents subalternes, et de ceux-ci aux simples habitants. Ainsi, la vénalité n'étant un mystère pour personne, on la considérait seulement comme une superfétation blâmable, mais ayant malheureusement trop pénétré dans les mœurs de ce peuple pour pouvoir en être déracinée facilement.

Elevé dans les pays musulmans, où mon père avait passé une grande partie de sa vie, j'acquis de bonne

heure la conviction que les qualités de prédilection, chez les Orientaux, étaient précisément celles qu'ils ne pratiquaient pas ; et qu'il suffirait d'exercer un zèle actif, la philantropie et surtout la générosité, pour fixer sur soi l'attention publique : j'en fis plusieurs fois l'expérience.

Cela était indépendant, bien entendu, de la sympathie que les principes professés par le consulat de France lui valaient de tous ceux qui y recouraient puisque, découlant d'un simple devoir, ils étaient tout naturels, mon intention étant de soigner les intérêts de mes compatriotes le mieux possible, et ne faisant, après cela, des efforts de zèle et des sacrifices qu'en vue de mériter la réputation de probité à laquelle je dois la consolation d'avoir réussi à faire le bien toutes les fois que l'occasion m'a été offerte de l'entreprendre.

Dans un de mes ouvrages, j'ai émis l'opinion qu'il fallait envisager la vénalité des autorités Turques comme une précieuse ressource, placée à côté du fanatisme et de la mauvaise foi, suscitant de continuelles affaires, et j'ajoutai :

« J'ai été moi-même dans le cas de la considérer « comme un bienfait de la Providence, qui a permis le « pervertissement de ses créatures, là où cela devait être « utile. C'est l'antidote à proximité du poison.

« Sans cette voie, cette planche de salut, disais-je en- « core, aucun chrétien ne pourrait vivre dans l'empire « Ottoman.

« Qu'on se figure, en effet, les risques qu'il faut cou- « rir dans un pays où les écrits, les signatures ou les « cachets qui les remplacent ne sont rien, tout dépen- « dant de témoins musulmans ? »

J'eus à intervenir dans des cas où, ayant foncièrement raison, les circonstances ou les apparences étaient contre nous, ce qui m'obligeait de provoquer une solution au moyen d'un léger sacrifice, plutôt que de la devoir aux ressources de la chicane, dans laquelle les indigènes sont de rudes adversaires.

Pour rassurer toutefois sur l'emploi de cet expédient, illégal à nos yeux, je citerai l'un de ces cas :

Au retour de la chasse, le fils d'un négociant et son domestique, également jeune, voient un chrétien auquel ils racontent leurs exploits ; mais, tandis que le domestique gesticulait, le fusil lui tombe des mains et tue l'étranger.

Sa famille court au consulat, qui la renvoie au cadi, le meurtrier étant indigène.

Voici quelle aurait été la marche de la justice turque : Le fait étant évident, le juge s'en serait tenu à la culpabilité du complice et n'admettant pas sa justification, parce qu'elle n'était appuyée d'aucune preuve, il l'eût condamné impitoyablement à la peine du talion.

C'est pour ce motif que les rayas évitent les tribunaux Turcs. La crainte de n'y rencontrer que des juges passionnés, iniques et dont la sentence est sans appel, les en tient constamment éloignés.

IV

Les secours sont généralement appréciés en raison directe des périls dans lesquels se trouvent ceux que l'on veut sauver, et s'il est des circonstances où l'homme approche le plus des limites de la vie, c'est bien certainement à l'occasion des naufrages sur une côte inhospitalière. Je l'ai éprouvé moi-même, et cela a été un des motifs qui m'ont animé d'un zèle ardent à secourir ceux que le sort recommandait à ma charité.

La première fois que j'eûs à remplir un pareil office, ce fût à Tripoli de Syrie, où j'étais chancelier du consulat. Un moine franciscain vint annoncer que le navire qui le portait, avec deux autres confrères, avait péri sur la côte, et que le sinistre ayant eu lieu la nuit, ils avaient été dépouillés de tout ce qu'ils apportaient du Portugal pour le couvent de Jérusalem, entre autres de mille six cents lisbonines, cachées en quatre groups parmi des provisions.

Parti avec des gardes du gouverneur pour faire exécuter ses ordres, mon apparition eut, en quelque sorte, un effet merveilleux par la promptitude que je mis à arriver et le résultat que j'obtins, car, quoique chaque group eût été réparti entre plusieurs partageants, il suffisait de mettre la main sur l'un d'eux pour obtenir l'aveu de ses complices. La perte fut ainsi réduite à une faible somme, à des objets d'habillement et à la mort plus regrettable de l'un des conducteurs.

Peu d'années après, étant gérant à Lattaquic, un gros navire français chargé de pèlerins Arméniens, se rendant de Constantinople à Jaffa, avait échoué à six lieues de ma résidence, dans l'endroit le plus dangereux de la côte, par le caractère de ses habitants idolâtres, presque insoumis et vivant de rapine.

Ayant seul qualité d'agir, je ne pouvais me faire remplacer, et je dus aller moi-même vers les naufragés. C'était en décembre 1812, pendant cet hiver de lugubre mémoire!.. Je ne mis cependant que neuf jours pour opérér tout ce qu'il était humainement possible d'entreprendre en faveur des passagers, de leurs effets et de l'équipage.

J'ouvris ensuite les enchères des débris et apparaux, mais, dans un pays ou le despotisme avait ses coudées franches, il suffisait qu'un personnage se présentât pour éloigner les autres enchérisseurs. C'est ce qui arriva, le douanier de l'endroit ayant jeté son dévolu sur cette épave, ainsi que je le reconnus à la criée, restée au prix offert par cet employé.

En présence d'un pareil incident, qui lésait les droits de mes nationaux, je dus réunir quelques européens et les associer pour les faire renchérir jusqu'à la renonciation du douanier.

Celui-ci recevant directement sa charge de Constantinople, était indépendant du gouverneur de la province, que l'on considérait même comme lui étant inférieur.

Un pareil acte de vigueur, loin de m'attirer l'inimitié du personnage généralement redouté, servit, au con-

traire, à nous lier d'amitié, car, à peu de temps de là, un malentendu me fit offrir par lui un beau cheval arabe que je dus accepter, — quoique j'eusse les cadeaux en horreur — après avoir expliqué le quiproquo qui me l'avait fait adresser.

Le *timeo Danaos* a toujours sa raison d'être en Orient, parce que recevoir un présent c'est s'exposer aux obsessions du donneur.

V

De 1818 à 1822, j'exerçai les fonctions de vice-consul-chancelier à Alger, avec des missions à Bône et à Oran, où je rétablis le poste que nous y avions eu.

Je m'y occupai d'un sauvetage étranger, et j'y mis le même désintéressement que s'il se fut agi d'un français. Remplissant les fonctions de chancelier, par circonstance, je préférais me rappeler que celles des consuls sont constamment gratuites.

Pendant que je verbalisais à Bône pour justifier notre administration des torts dont on l'accusait, le commandant de la station m'apprit qu'il allait sévir contre les Arabes de nos concessions, lui retenant des pêcheurs italiens, en vue de nous faire payer un droit abusif, et me proposa d'être de l'expédition ; ce que j'acceptai.

Arrivé à la Calle, je pris passage dans l'un des canots armés, sous la conduite d'un officier qui devait signifier aux Arabes qu'il sévirait contre eux si, dans une heure, ses hommes ne lui étaient pas rendus.

Descendu à terre sans exciter la défiance des Arabes réunis par groupes dans la campagne, pour délibérer, je pus m'approcher d'eux en simulant des recherches minéralogiques, et me convaincre que l'opinion de la majorité était de rendre les détenus et de ne point résister à l'autorité française, leur protectrice.

Je revins en prévenir le commandant afin qu'il modifiât son programme en conséquence, les mesures extrê-

mes étant toujours dangereuses avec des gens que l'avidité du gain aveugle autant que le fanatisme, au point de leur faire préférer la guerre à la paix, celle-là leur offrant plus de chances favorables.

C'est à Scio, en 1823, que j'eus beaucoup de misères à soulager. L'île venait d'être ravagée et ses habitants massacrés. J'y trouvai quelques Français entièrement ruinés qu'il fallût aider selon leurs industries. Je mis les uns en mesure de continuer leurs métiers, et j'obtins à d'autres la permission d'exercer leur état au delà des limites réglementaires.

Pour comble de malheur, un naufrage français eut lieu sur la côte d'Asie où équipage et passagers étaient autant exposés aux atteintes des pirates grecs que des brigands musulmans. Il fallut donc prendre un parti suprême, et sans perte de temps, nul navire ne voulant se rendre dans cet endroit.

Acheter une barque, y faire passer les gens et la cargaison, consistant en plantes et arbustes, plus les principaux agrès, fut l'affaire d'un jour, et ayant donné des expéditions à ce bâtiment improvisé pour qu'il pût se couvrir de notre drapeau, il arriva heureusement à Smyrne où tout se réalisa et se régla avantageusement.

Je fus approuvé quoique, cédant à la nécessité, j'eusse agi arbitrairement. Mais j'ai souvent reconnu que les lois, loin d'avoir tout prévu dans les pays qui exposent à des accidents de ce genre, ont laissé, au contraire, une foule de lacunes que les consuls comblent le plus souvent sous leur responsabilité personnelle, afin de sauvegarder les intérêts engagés.

Exerçant près de gouvernements despotiques, les moyens employés doivent être d'autant plus énergiques et spontanés, qu'on ne dispose ordinairement, pour les appuyer que d'une force purement morale. Cette manière d'agir demande, il est vrai, beaucoup de tact et surtout une expérience qui ne s'acquiert qu'après un long séjour dans le pays.

Ma réputation de droiture avait acquis une telle publi-

cité, que le pacha de l'endroit qui n'avait, du reste, cessé de me témoigner son estime, apprenant que des agents étrangers prélevaient une dîme sur les permissions de sortie qu'ils sollicitaient pour des Grecs prétendu leurs protégés, résolut de n'en accorder à l'avenir qu'au seul consul de France, qui savait, disait-il, secourir les malheureux sans les pressurer. Ce fut au point que le secrétaire de ce gouverneur vint me prier de comprendre dans ma liste des individus qu'il désirait faire partir de l'île, le pacha ne voulant manquer d'aucune manière à la promesse de n'accorder des permissions qu'à moi seul.

VI

Quatorze années de séjour à Beyrout, ville principale par son importance commerciale et devenue la résidence de tous les consuls, m'ont fourni de si fréquentes occasions de m'exercer, qu'il serait trop long de les toutes rapporter.

Je me bornerai donc aux plus extraordinaires.

Les Grecs opérèrent une descente à Beyrout et, trouvant la ville sans défense, ils s'en seraient emparés, s'ils n'avaient été arrêtés par les premières difficultés rencontrées. Or, leur attaque ayant donné lieu à un mouvement de troupes turques et celles-ci ne trouvant pas les ennemis, qui s'étaient précipitamment rembarqués, se vengèrent sur les chrétiens, étendant leurs ravages jusqu'à une maison française— située hors la ville — pour laquelle il me fut présenté une note de 18,000 piastres. Il est vrai qu'on prétendit que le réclamant avait exagéré sa perte, mais comme le pacha avait répondu, sur ma première plainte, qu'il indemniserait ceux de mes nationaux auxquels son armée avait causé des dommages, je ne devais pas m'arrêter à la simple valeur vénale des objets enlevés ou détruits, mais obtenir, en même temps, un dédommagement pour les mauvais procédés éprouvés.

En Syrie, les gouverneurs entendaient d'autant mieux leurs intérêts qu'ils pouvaient les régler en toute liberté. C'est ainsi qu'ils plaçaient les produits de leurs terres ou des spéculations auxquelles ils se livraient fréquemment, car, aimant singulièrement l'argent, ils mettaient volontiers à profit les conseils qu'on leur donnait d'entreprendre des opérations mercantiles ou industrielles.

Je dirai en passant que, sous ce rapport aussi, l'abstention des consuls de France de tout trafic commercial, les fait distinguer de leurs collègues étrangers adonnés au négoce, ce qui oblige ceux-ci à des ménagements dont nous pouvons nous affranchir.

Pour expliquer le système des pachas, je dois rapporter qu'ils faisaient la répartition par ville et par commerçant, au prorata, sur des prix qu'ils fixaient.

Les pachas envoyaient les produits de leurs récoltes, ou les quantités de ceux qu'ils faisaient acheter par spéculation, et pour être assurés de leur placement ils en ordonnaient la distribution entre les habitants.

Les protégés des consuls, drogmans et courtiers de commerce étaient exemptés, aux termes des traités, des charges publiques, à la condition, toutefois, de n'exercer aucune industrie imposable, ce qui donnait lieu à de continuelles réclamations.

J'en affranchis aussi des Tunisiens et des Marocains.

Il arriva une fois que le pacha estimant plus avantageux d'affermer la douane de Beyrout que de la faire administrer pour son compte, avait dressé une liste des principaux négociants indigènes qu'il constituait, pour ce fait, en société. Mais il se trouva que de ce nombre était le courtier d'une maison française, ce qui m'obligea de faire valoir l'exemption établie par les capitulations; à quoi le pacha répondit avoir usé de son droit en disposant de l'un des *négociants* de l'échelle. Je dus alors répliquer en maintenant la qualité de courtier et niant celle de commerçant; mais ce gouverneur, repoussant de nouveau mes raisons et persistant à me croire dans l'erreur, me força à lui prouver :

1° Que le nom de mon protégé n'était pas inscrit sur les registres de la douane ;

2° Qu'il ne possédait aucun immeuble ;

3° Qu'il vivait de ses émoluments de courtier.

Et, pour achever de détruire sa prévention, je touchai à ce qu'il avait le plus à cœur de ménager, après son intérêt matériel, l'avantage d'un bon renom.

J'étais sur le point de venir passer un congé en France, lorsque cette désagréable question fut agitée; or, la résistance du pacha me paraissant invincible avec les armes de la raison, je crus devoir l'attaquer par les sentiments et je lui écrivis :

« Je pars avec le regret de renoncer au projet que « j'avais, de faire partout votre éloge, car je devrais « avouer que le bon droit ne trouve pas toujours accès « auprès de vous, par les influences que vous subissez, « qui vous écartent aussi des voies de la justice. »

Cette menace me valut une entière satisfaction, que la crainte qu'elle n'arrivât pas assez à temps fit expédier par une estafette qui mit dix-huit heures à faire un trajet de trois journées de caravane.

Il m'écrivit que jamais il n'aurait révoqué en doute mes assertions, sans les assurances qu'on lui avait données puisque, à part le cas qu'il faisait de ma qualité de consul de France, il avait une estime toute particulière pour mes principes et ma conduite édifiante dans le pays.

J'avais compté sur l'opinion que, par leur logique, les Turcs sont portés à déférer aux recours des personnes probes, lorque leurs réclamations paraissent fondées sur la vérité, base éternelle de tous les droits, mais, dans cette occasion, le pacha, mal conseillé, m'avait opposé une résistance qui eût arrêté tout autre agent ayant moins d'expérience et n'étant pas aussi franc du collier que moi.

J'aurais eu, au surplus, mauvaise grâce à me plaindre du pacha d'Acre qui, sur une demande hasardée comme acquit de conscience, tellement j'y étais peu engagé par l'espoir de réussir, m'accorda la permission de faire répa-

rer les sanctuaires de la Terre-Sainte, par un ordre si explicite, que nous nous en autorisâmes pour bâtir, en même temps, une maison et une église en pierres, en remplacement de celles en bois que nos religieux possédaient à Jaffa.

Une pareille autorisation était depuis longtemps sollicitée à Constantinople, sans qu'on pût l'obtenir, de sorte que j'eus lieu de me féliciter de ce succès inespéré, dont l'importance était très-grande, la dégradation de ces sanctuaires les rendant à peu près impraticables.

VII

Ce n'est pas uniquement à protéger leurs compatriotes et les sujets des nations non représentées dans leur lieu de résidence, que les consuls ont à utiliser le crédit qu'ils parviennent à acquérir; mais ils doivent encore intervenir dans une foule de circonstances étrangères à ces intérêts, afin de conserver l'influence dont ils jouissent ; je dirai même que les succès obtenus, en consolidant toujours plus leur réputation de bienveillance autant que leur considération, contribuent puissamment à multiplier les recours dont ils sont l'objet.

Il y a eu des cas où les consuls sont intervenus entre les autorités et leurs administrés révoltés, et d'autres, où ils ont usé leur crédit en faveur d'employés en disgrâce.

N'ayant pas eu occasion d'agir dans le premier cas, j'aurai à citer les deux événements dont j'eus à m'occuper à Alep; l'un, au départ de l'armée égyptienne ; l'autre, presque à la veille de ma rentrée en France.

Mais avant de rapporter ces circonstances, je dois prouver ce que je viens de dire au sujet des occupations que me valaient les commerçants, navigateurs et voyageurs nationaux, auxquelles s'ajoutaient celles des étrangers, des indigènes et du nombreux clergé catholique Oriental, dont les consuls de France sont les uniques défenseurs auprès des autorités Ottomanes.

N'attachant aucun mérite aux bons soins donnés aux intérêts de mes compatriotes, c'est par rapport aux affaires des autres que je dois présenter au moins une preuve pour chaque catégorie.

Par exception, toutefois, et à l'appui de ma proposition, j'ajouterai les deux faits suivants :

A l'occasion du privilége des Européens d'exempter leurs marchandises de tous frais au moyen de la douane, payée au port d'arrivée ou sur leur route, ce qui était prouvé par l'exhibition de l'acquit (*teskéret*), de vives réclamations furent élevées par les fermiers des autres villes, les marchandises ainsi affranchies les privant du droit sur lequel ils devaient compter; mais, les traités étant précis sur ce point, je tins bon ; seulement, il fut convenu avec l'autorité que les teskérets porteraient l'empreinte du sceau consulaire.

Les agents étrangers ayant demandé le bénéfice de cette mesure, on ne put la leur refuser. Cette condescendance souleva pourtant les plaintes des autres douaniers et elle ne fut pas maintenue.

Il est vrai que les consuls protestèrent, mais il n'en résulta pas moins un certain honneur pour le consulat de France, puisque son intégrité le fit distinguer des autres, qui, en agissant en commun, s'associèrent au blâme général, mérité peut-être par un petit nombre.

Une autre disposition non moins flatteuse a été la détermination de l'émir Béchir de ne s'embarquer que sur un navire que je lui aurais procuré. Le prince étant appelé auprès d'Ibrahim-Pacha, à Adana, m'écrivit qu'il appréhendait, à son âge, les fatigues d'un voyage de plusieurs jours par terre et que, n'osant prendre le premier bâtiment venu, il désirait que je lui en choisisse un sûr lequel il pût être parfaitement tranquille. J'ai pu ainsi doublement utiliser un navire français, bien que l'avantage pécuniaire ne doive pas entrer en comparaison avec l'effet moral produit, tout le pays ayant su que ce prince avait refusé l'offre de bâtiments qu'il eût obtenus à meilleur marché.

Voici maintenant quels sont les faits annoncés :

Un navire toscan, en chargement sur la rade de Beyrout, est arrêté par un corsaire grec, sous prétexte : 1° Que la cargaison appartenait à des sujets ottomans, 2° Que la simulation faisait présenter par le consul Toscan des connaissements signés de négociants européens, et 3° Que cet agent, d'ailleurs lié d'intérêt avec les gens du pays, n'inspirait pas une entière confiance,

Ce fut, en conséquence, au consulat de France qu'on dut recourir, et mes instances auprès du capitaine grec eurent pour résultat de faire relâcher la prise qui, poursuivant son voyage, arriva heureusement à Livourne.

A l'égard des habitants, j'eus à représenter au gouverneur de la province que le droit sur les grains était exorbitant pour la classe ouvrière faisant elle-même son pain, et je fus assez heureux pour obtenir une diminution de cinq piastres par mesure. Une autre fois je fis exempter tous les couvents du Liban de la totalité de ce droit.

Je choisirai seulement trois des principaux faits concernant des ecclésiastiques, et qui se sont passés sous ma gérance, à Beyrout.

Un frère lai apostasie et va s'en faire gloire auprès du pacha, tout en implorant sa justice pour que son supérieur lui rendit 1,500 piastres, ses effets et un fusil.

Le placet de l'individu, cru en pareil cas sur parole, fut renvoyé au prince du Liban qui, faisant droit à la demande de l'*heureux* prosélyte et voulant qu'il n'éprouvât aucun retard, fit porter l'ordre par un garnissaire.

Le supérieur, justement effrayé des conséquences qu'aurait un pareil exemple, vint me prier de le tirer d'embarras, ne pouvant lui-même se réclamer d'aucune autorité du moment que le prince, son défenseur naturel, avait ratifié la décision du pacha.

Or, en vertu d'un article des capitulations admettant notre intervention en faveur de tout ecclésiastique du rite catholique, je me chargeai de l'instance du supérieur,

et, en annonçant au gouverneur qu'il ne manquait à la réclamation du nouveau converti que la sanction de la justice, je le priai d'ordonner qu'il se présentât au tribunal de Seyde, où j'enverrais moi-même le mandataire du supérieur empêché par sa qualité de religieux.

L'homme que je choisis confondit l'apostat sur les objets par lui réclamés; quant à l'argent et au fusil, il lui fut démontré qu'il ne pouvait posséder aucun de ces objets, son vœu de pauvreté l'empêchant de garder de l'argent de vers lui et sa profession de religieux devant lui inspirer une sainte horreur des armes, il ne pouvait davantage posséder un fusil. Il l'embarrassa également lorque, lui concédant qu'il ait pu réunir clandestinement la somme en question, il requit le juge d'ordonner au plaignant de prouver comment il avait pu amasser ces 1,500 piastres et d'où lui venait le fusil; ce que ne pouvant faire, il se vit débouter de ses prétentions. Ce jugement fit rentrer l'ex-frère lai au Liban et dans le giron de l'église, son couvent ne devant pas le reprendre

Les deux autres cas annoncés ont été précédés d'un différent assez vif que j'eus avec le prince de la Montagne, et, attendu qu'il est une preuve de plus que l'influence morale l'emporte en toutes choses sur celle politique, par la raison qu'il est des limites pour cette dernière, tandis que pour l'autre l'on a ses coudées libres, je suis obligé d'intervertir un instant l'ordre des narrations pour rapporter les circonstances de cet incident.

Je devais à ma longue expérience d'avoir découvert le vrai moyen de réussir dans tous mes recours et c'était de n'en patronner que de justes par leur nature comme par la bonne foi des réclamants; aussi ne pouvais-je souffrir qu'on me soupçonnât dans aucun cas.

Le prince que je sollicitais pour la construction d'un collège que les Lazaristes bâtissaient à Antoura, ne fit pas droit à ma demande, se fondant sur ce qu'il avait déjà refusé des maçons à d'autres consuls, et, comme sa comparaison était blessante pour moi, puisqu'il était

reconnu qu'on trafiquait des faveurs obtenues pour des particuliers, lorsque j'en sollicitais uniquement pour mes nationaux, je dus lui répliquer :

« Tandis que je vous considère comme l'une des auto-
« rités les plus importantes de la Syrie, vous m'assi-
« milez à des agents sans sujets, confirmant par là leur
« réputation de s'employer pour autrui ; la différence
« est donc immense entre une maison d'utilité publique,
« qui sera l'ornement de la montagne, et la satisfaction
« de besoins peut-être non désintéressés. »

Les maçons arrivèrent pour nous rester tout le temps qu'on voulut les garder.

Le prince eut un plus pressant motif de me témoigner sa déférence, lorsque sa fausse position, entre l'autorité légitime du pays et celle usurpée par les Egyptiens, qu'il voyait prête à crouler, lui fit sentir le besoin d'un intermédiaire qui se chargeât de communiquer ses véritables sentiments à Constantinople.

Mais avant cette très délicate circonstance, j'eus à débrouiller une affaire qui fut la plus épineuse de ma vie, par sa nature et l'extrême importance du parti qui la défendait, dans lequel se trouvaient des princes, des princesses et des membres du haut clergé ; c'est une des deux déjà annoncées.

Un définiteur de l'ordre de St-Antoine, impatient de parvenir au généralat, si considéré dans le Liban, remuait ciel et terre à chaque élection pour arriver à ses fins.

Ses intrigues fatiguèrent tellement la partie sage de la nation Maronite, quoique le patriarche et quelques évêques sympathisassent un peu avec le religieux ambitieux, dont le supérieur comptait vingt-sept ans d'exercice, qu'on dut porter plainte à Rome, où l'exposé des griefs fit prendre, par le tribunal de propagande, la décision d'éloigner le P. Arsénios du Liban, lui assignant l'île de Chypre pour demeure.

Le Saint-Siége était alors représenté en Syrie par Mgr Auvergne, archevêque d'Icone ; néanmoins, malgré le

haut mérite de ce prélat et le juste crédit dont il jouissait auprès du prince, il ne réussit pas dans sa mission, quoiqu'il la remplit en personne, étant de plus muni d'une lettre de S. S. demandant l'éloignement du religieux qui pouvait achever de troubler l'ordre, s'il était plus longtemps toléré à la Montagne.

Le prince, vivement influencé par son entourage, prétendit que cette affaire purement ecclésiastique concernait le patriarche Maronite, et que c'était à son autorité qu'il fallait recourir ; mais l'archevêque, connaissant les dispositions du prélat, ne douta pas un instant que son unique ressource serait de s'adresser au consulat de France qu'il avait trouvé si empressé dans toutes les occasions où les intérêts religieux lui étaient recommandés.

Il m'envoya, en effet, sa demande, en l'accompagnant des plus vives instances, pour que je ne négligeasse aucun moyen de faire triompher cette cause qui tenait à l'honneur de la propagande dans le Liban, ne me cachant pas le dépit et la confusion que lui valait son propre insuccès.

Nul ne pouvait comprendre mieux que moi combien cette affaire était sérieuse, puisque j'en suivais depuis plusieurs années toutes les phases: aussi, étais-je en position d'y porter un prompt remède et j'en fis l'emploi, sans perte de temps, pour ne pas laisser à l'intrigue celui d'y ajouter de nouvelles complications.

Je demandai au prince de faire exécuter l'ordre de Rome, condamnant le P. Arsénios à l'exil en Chypre, ajoutant que si je m'adressais à lui, c'était parce que je lui en connaissais le pouvoir, ne voulant recourir au gouverneur général de la Syrie que s'il ne faisait pas droit à mon instance, le priant ainsi de m'épargner le désagrément de recourir à un pacha musulman dans une affaire chrétienne, ce qui constituerait la violation de l'intégrité de la Montagne et des intérêts religieux.

Le prince m'envoya son fils— le plus chaud partisan du P. Arsénios — pour me fléchir, et, comme il me

trouva encore plus sévère et plus déterminé que dans ma correspondance, il fit mettre le religieux récalcitrant à ma disposition.

J'eus, en conséquence, la satisfaction de faire embarquer le P. Arsénios, et ce ne fut qu'au bout de huit mois que je sollicitai son pardon. Il revint au Liban pour n'y point demeurer, sa conduite ayant achevé de lui aliéner les amis qu'il y avait eus.

Une autre affaire, concernant ces mêmes religieux, mais d'un grand intérêt pécuniaire pour eux, fut le procès que les héritiers du vendeur d'un vaste terrain rendu très productif leur intentèrent sous le prétexte que cette vente avait eu lieu pendant sa minorité et en dehors des formes voulues. Or, pour déjouer le coup monté à Damas, je n'eus besoin que de recourir à un simple expédient, le déplacement du tribunal devant instruire le différend, la partie adverse ayant, selon la loi mahométane, l'initiative de ses juges. De sorte que les chances du procès reposant uniquement sur l'intrigue ourdie dans le lieu de la résidence des plaignants, ceux-ci ne pouvaient espérer d'en obtenir de pareilles à Tripoli, chef-lieu du district des accusés, qui auraient pris les devants en conséquence. Les réclamants n'avaient pas compté sur l'intervention d'un protecteur des moines, qu'ils étaient sûrs, sans cela, de faire condamner, et ils jugèrent prudent de retirer leur plainte.

VIII

Il est à propos de faire remarquer, au surplus, que les consuls de France présentant des qualités dont la plupart de leurs collègues étrangers et les autorités indigènes ne sont pas doués, c'est à eux qu'on s'adresse dans les occasions où des connaissances spéciales sont indispensables.

Je me trouvais à Beyrout lorsque la peste éclata sur plusieurs points de la Turquie et menaça la Syrie, où

Ibrahim-Pacha comptait une armée de soixante et dix mille hommes. Voulant la préserver de la contagion, il pensa d'opposer des quarantaines au fléau et il me chargea de ce soin, avec le concours des autres consuls, nous substituant ainsi à l'autorité locale qui devait nous seconder et nous prêter main forte en toute occurence. J'avais, en effet, demandé des ordres formels au général en chef afin de n'être pas entravé par le mauvais vouloir d'employés indigènes qui ne se croiraient pas obligés de condescendre à la volonté du corps consulaire.

Ma prévision ne fut pas longtemps à se vérifier.

Des agents de l'administration s'étant établis dans un local réservé aux marchandises et ne voulant pas en sortir, le trouvant préférable à la barraque destinée aux voyageurs, m'obligèrent de leur signifier que la volonté de leur maître était qu'ils se soumissent aux mesures sanitaires et que leur refus de s'y conformer de bonne grâce me forcerait de les y contraindre.

Leur obstination me fit mettre promptement ma menace à exécution, en demandant au gouverneur de venir sans perte de temps avec un piquet de soldats.

A sa question : « qui pouvait me résister ? » Je lui répondis : ce sont ceux-là même qui devraient donner le bon exemple ; aussi, allez-vous décider, ajoutai-je, si les ordres d'Ibrahim-Pacha doivent éprouver quelque modification, car, si vous jugez que la résistance à notre règlement soit légale je vous abandonnerais la direction de la quarantaine et vous en répondrez sur votre tête.

Il va sans dire que les récalcitrants, reconnaissant leurs torts, se retirèrent pour nous laisser continuer de préserver la Syrie.

IX

En quittant Beyrout je passai à Alep, devenu le quartier général de l'armée égyptienne, j'y voyais fréquemment Ibrahim-Pacha et il me retenait le plus long-

temps qu'il pouvait; tellement les occasions de converser avec des Européens étaient rares pour lui. Avant son départ pour le camp, j'en appris qu'il avait mandé un ex-gouverneur de Beyrout, homme capable, mais vicieux comme sont les Turcs, chez lesquels le talent doit surtout profiter à celui qui en est doué. Cet homme étant d'Antab, le général en chef comptait qu'il soutiendrait son parti dans un moment où l'armée ottomane se réunissait sur les bords de l'Euphrate.

Les tracasseries éprouvées de la part de ce gouverneur m'avaient rendu fort indifférent à son sort, lorsqu'il fut condamné à une longue détention, et à son apparition chez moi, j'eus lieu d'en être étonné..... Aussi mes premiers mots furent ceux-ci : « Comment, Hussein-Aga, vous « venez visiter quelqu'un dont vous avez été presque « l'ennemi ? »

— « En vous apportant mes hommages , je crois « prouver que si j'ai pu vous contrarier je n'ai fait « qu'obéir aux devoirs de ma charge, et qu'en oubliant « les sujets de discussion qui ont existé entre nous, je « n'ai gardé que le souvenir de vos bonnes qualités et « de la loyauté de vos principes. Ce témoignage je vous « le rends dans un moment où un sort malheureux « m'attend peut-être !... »

Je l'interrompis pour lui rendre mon accueil agréable en lui disant : « Rassurez-vous, le Pacha n'a que de « bienveillantes intentions à votre égard, vous pouvez « en être certain, car je le tiens de lui-même. »

Plus tard , je trouvai une belle occasion de relever le crédit de notre nation à Alep puisqu'il devait se ressentir du rôle que les circonstances firent jouer à la France dans la réintégration du pouvoir ottoman en Syrie, à laquelle elle resta étrangère pour réserver sa protection au vice-roi d'Egypte.

Un capitaine d'infanterie, enrôlé par Ibrahim-Pacha, ne voulant pas suivre l'armée, avait déserté, mais étant pris, il allait être jugé ; sa famille , une des premières d'Alep, pensa que je pouvais seul intervenir, dans ce cas,

et elle me fit adresser ses instances les plus pressantes. Comme on ne doit jamais refuser de rendre service en Orient, sans faire preuve d'une coupable indifférence, je tâchai de rassurer les suppliants en leur promettant d'envoyer mon premier drogman au ministre de la guerre et que je ne négligerai rien pour obtenir la grâce qui leur tenait tant à cœur. Ces gens insistèrent pour que le recours eût lieu par moi-même, et sur ma réponse, qu'il était d'usage d'employer d'abord un interprète, ils se retirèrent pour revenir apprendre le résultat de la démarche de l'officier du consulat.

Le Pacha avait fort bien accueilli ma demande et c'était le lendemain que le déserteur devait m'être rendu.

On ignorait alors que l'armée égyptienne évacuerait ce même jour la ville d'Alep et comme on s'en douta, par les dispositions qu'on vit prendre, la famille envoya de grand matin me rappeler ma promesse, en renouvelant ses supplications de leur faire rendre celui qu'elle craignait de voir sacrifier.

J'eus quelques peines à rassembler mes drogmans et mes gardes, l'heure matinale nous ayant tous surpris. Nous partîmes enfin pour le quartier général, tout en nous informant, pendant la route, du campement de Ménékli-Pacha qui, au moment du départ, donnait ses ordres dans l'une des deux grandes casernes situées hors la ville. Voulant donc ne pas le manquer, j'envoyai le premier drogman avec deux gardes à l'une des casernes et je me dirigeai vers l'autre. Le ministre s'y trouvait, mais ses occupations étaient telles qu'il devenait impossible de le voir. Je pensai alors à lui expédier un janissaire chargé de lui dire que je comptais tellement sur sa parole que je venais moi-même en recevoir la confirmation. Comme le général était le meilleur ami des Français que j'eusse trouvé dans l'armée égyptienne, il reconnut aussitôt son oubli et donna des ordres pour que le prisonnier fût immédiatement remis à mon envoyé.

De sorte que je pus rentrer en ville avec la satisfaction

d'avoir délivré un personnage appartenant à des parents haut placés, dans un moment où nous allions subir l'effet d'un changement ne devant profiter qu'aux nations qui y auraient contribué.

Je voulais faire moi-même la remise de l'ex-capitaine à sa famille, et comme je fus suivi d'une grande foule, mon action eut un immense retentissement.

Ne voulant, en aucune façon, qu'un service, dont je n'avais pas manqué de mesurer toute l'importance, devint l'objet d'une récompense, je préparai, dans mon esprit, la réponse que je devrais faire si l'idée était venue de m'offrir un présent ; et profitant de la signification du nom, j'aurais dis en arabe : vous les anoblis vous avez recours à quelqu'un qui, ayant le cœur noble, s'est fait un plaisir de vous obliger ; quoi de moins naturel entre gens d'honneur ! Il y a donc eu réciprocité entière entre nous.

Ma réputation de refuser toute espèce de don était, au reste, bien répandue et c'est ce qui dut empêcher les *Chéréif* de me prouver leur reconnaissance autrement que par des remercîments.

X

L'insulte éprouvée quelque temps après par un de mes nationaux, me fit trouver quelques sympathies là où je n'aurais rencontré que des inimitiés. Une rixe entre domestiques, dans laquelle les maîtres — le Français et un aga turc — intervinrent, acquit par ce fait une gravité majeure, l'un s'étant vengé à coups de bâton de l'injure faite à ses gens.

Les premiers torts étaient, sans doute, du côté de M. Bernier, ex-employé dans l'armée égyptienne, lequel croyait pouvoir agir comme pendant l'occupation. Mais si sa qualité lui a valu alors des ménagements elle était devenue un sujet d'aversion pour lui.

La forte opposition que je rencontrai dans la résistance du Pacha, influencé par les autorités favorables à l'aga, m'obligea de porter ma plainte à l'ambassade, en l'appuyant de nombreuses pièces, entr'autres un acte de notoriété publique.

Une lettre du grand-vizir, ordonnant de me rendre justice, en faisant partir l'accusé pour la ville de *Roum-Kala*, fut le résultat de ma démarche et, attendu que l'ambassadeur m'enjoignait de quitter Alep, si cette prompte réparation m'était refusée, je dus faire mes préparatifs, tout en plaidant les droits de mon national; n'ignorant pas, malgré les nombreux embarras rencontrés, que mon départ ferait peser une grande responsabilité sur le Pacha et les membres du conseil, représentant l'élite des habitants d'Alep. Aussi fut-il décidé que l'aga subirait sa condamnation.

Les obstacles que les amis du personnage m'opposèrent, pendant le procès, je les leur rendis lorsqu'ils vinrent me prier de mettre un terme à son éloignement, son exil ayant dépassé une année et c'était avec d'autant plus de raison que M. Bernier avait changé de résidence.

Je fus prié de m'enquérir à quelle indemnité il pouvait prétendre, pour tâcher de concilier tous les intérêts et de rendre un chef à sa famille.

Un procureur fut nommé pour représenter le Français, dans la négociation, et c'est après un long débat qu'on fixa l'indemnité à quinze mille piastres dont le récépissé suffisait pour faire cesser l'exil.

Quelque temps après, mon thême « qu'on ne battait pas impunément un Français » me fut retorqué dans les circonstances suivantes :

Un événement malheureux arriva sur la ligne d'Alexandrette à Alep, pendant le campement nocturne d'une caravane. Un Polonais, simple ouvrier, et voyageant, par conséquent, sans bagages, mais porteur d'un fusil, apercevant un rôdeur suspect lui tira dessus, sans dire gare.

Les parents de la victime, s'enquérant du meurtrier et

apprenant qu'il était protégé français, coururent à Alep y transportant, selon l'usage, le cadavre comme pièce de conviction et pour mieux asseoir leurs droits.

Les autorités me posèrent alors cette question : « Si pour l'insulte faite à un Français vous avez exigé « qu'un grand personnage fut renvoyé du pays et qu'il « n'y rentrât qu'en acquittant une forte contribution, à « quelle peine condamnerez-vous l'assassinat sans provo- « cation d'un père de famille par un des vôtres ? »

La demande était d'autant plus embarrassante que les parents du mort avaient présenté une longue liste des objets dont l'obtention pouvait seule les consoler de celui qu'on venait de leur enlever.

Toutefois, n'ayant jamais reculé devant les exigences de la justice, je me suis mis en mesure d'y satisfaire en cette occurence. Ainsi, après avoir fait ressortir ce qu'il y avait de fatalité dans l'événement, puisque le Polonais n'avait cherché qu'à intimider l'homme dont l'approche l'effrayait, ma conclusion fut que l'individu ne possédant absolument rien, depuis qu'on l'avait dépouillé de son fusil, il était impossible de le punir autrement que par la prison et le renvoi du pays, après sa détention.

Reconnaissant, cependant, l'insuffisance de cette réparation, qui aurait perpétué le droit de vengeance des Arabes contre les Francs, j'ouvris une souscription, parmi ces derniers, en faveur des parents de la victime et je leur en remis le produit, qui monta à près de seize cents piastres. Ils m'en remercièrent tout en admettant que rien n'avait pu se passer sans la volonté de Dieu.

XI

J'invoquerais d'autres circonstances, comme corollaire de ce qui précède, si ce que j'ai déjà rapporté ne me paraissait pas suffisant et nous croyons en avoir assez dit. C'est, en passant, que je ferai mention de chrétiens, des deux sexes, délivrés de l'esclavage ou de l'apostasie et de

nombreux services rendus à d'autres individus, voulant terminer cet exposé par le récit d'un événement qui couronna ma gestion, puisqu'il arriva quelques mois avant mon départ d'Alep.

Mais cette pensée me conduit naturellement à l'aveu que si ma conduite me valut la sympathie des habitants du pays et la bienveillance des autorités, et que, par ces moyens, j'aie pu faire ressentir de mon crédit ceux à qui j'accordai la protection du consulat, ce ne fut point sans de nombreux sacrifices, surtout lorsque je dus secourir des Français. Je dirai, au surplus, que le souvenir des offices rendus a été la seule satisfaction que j'en aie retirée, celle de la rémunération de mes services, par un avancement, ayant été vainement attendue pendant vingt ans, ce qui me fit prendre la résolution de me retirer, en juin 1847, avec le simple grade de consul que j'avais obtenu en décembre 1827!...

Voici maintenant le fait dont il s'est agi :

Je me trouvais à des eaux minérales, à cinquante kilomètres de la ville, lorsqu'une famille des environs vint me prier de m'employer à délivrer son chef arrêté par le Pacha et sur le point d'être envoyé à Constantinople pour y subir un jugement.

Ne pouvant agir officiellement, en pareil cas, ma réponse, dans l'ignorance où j'étais du délit imputé au personnage, fut qu'en laissant le champ plus ou moins libre à la clémence, la nature de ce délit constituerait mon seul espoir de réussite.

J'en écrivis pas moins à M. Geofroy, dont le zèle et l'énergie m'étaient bien connus, de faire valoir tout ce qui militait en faveur du détenu, afin d'obtenir sa délivrance, et sans vouloir diminuer le mérite de cet interprète, je dirai qu'il trouva le Pacha dans de si bonnes dispositions qu'il put détruire par ses raisonnements les objections qu'on lui opposait et qu'en définitive il parvint à faire relâcher l'accusé, bien que son affaire fut déjà instruite.

Cet ancien chef, ayant repris du service, était gouver-

neur du district par lequel je passai en allant m'embarquer.

Or, pour me montrer sa reconnaissance, il avait invité ses sous-ordres et c'est avec une nombreuse suite que, venant à ma rencontre, il me pria de m'arrêter à sa résidence. Deux Français, qui étaient du voyage, ne pouvant pénétrer l'intention des cavaliers, qu'ils voyaient accourir vers nous, en furent effrayés, surtout à la détonation répétée de leurs armes à feu ; mais ne voulant pas les laisser dans l'inquiétude je me hâtai de les informer du sujet de cette démonstration. Ils en éprouvèrent une vive satisfaction, principalement lorsqu'ils virent avec quelles acclamations nous étions reçus et la fête que l'on continua de nous faire, pendant le déjeuner et au moment du départ, tous les cavaliers ayant voulu nous accompagner.

Ce qui nous toucha le plus ce fut, cependant l'explication du chef des invités, afin de leur faire sentir l'importance du service que je lui avais rendu et mon désintéressement, car ne me connaissant pas et n'ayant jamais eu aucun rapport avec moi, c'était uniquement à la bienveillance de la glorieuse nation française qu'il devait, leur dit-il, d'avoir trouvé dans son consul un libérateur inespéré.

Telle est, sous une forme abrégée, la physiologie des consuls moraux, zélés et bienveillants, mais tous ne le sont pas, au même degré, parce que se renfermant dans les bornes étroites des ordonnances et instructions ils se dispensent d'agir personnellement pour s'en tenir aux formes diplomatiques, si goûtées des autorités ottomanes, les longues discussions entraînant toujours le désistement de l'une des parties. A l'égard des étrangers, ces consuls basent leur refus de s'en occuper, sur le principe que la protection n'est pas due là où la subordination ne peut être exigée ; d'où ils concluent que le recours étant facultatif de la part du protégé, le protecteur n'est pas rigoureusement tenu de l'accepter.

DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

A PROPOS DE LA LOI DU 14 JUILLET 1866

SUR LES DROITS D'AUTEUR

Par M. CLAPIER, membre de la classe des Sciences.

La loi du 14 juillet 1866 (1), qui confirme et étend à cinquante ans le droit exclusif des auteurs à la publication de leurs œuvres, introduit en faveur des femmes une première dérogation à notre législation, sur la transmission des biens par héritage. Sa discussion a provoqué l'examen des principes fondamentaux du droit : des théories nouvelles se sont produites; sous tous ces rapports, cette loi mérite une sérieuse attention !

(1) *Voici le texte de la loi :*

ART 1er. La durée des droits accordés par les lois antérieures aux héritiers, successeurs irréguliers, donataires ou légataires des auteurs, compositeurs ou artistes est portée à cinquante ans à partir du décès de l'auteur.

Pendant cette période de cinquante ans le conjoint survivant, quel que soit le régime matrimonial et indépendamment des droits qui peuvent résulter en faveur de ce conjoint du régime de la communauté, a la simple jouissance des droits dont l'auteur prédécédé n'a pas disposé par acte entre vifs ou par testament.

Toutefois si l'auteur laisse des héritiers à réserve, cette jouissance est réduite au profit de ces héritiers suivant les proportions et distinctions établies par les art. 913 et 915 du Code Napoléon.

Cette jouissance n'a pas lieu lorsqu'il existe, au moment du décès, une séparation de corps prononcée contre ce conjoint; elle cesse au cas où le conjoint contracte un nouveau mariage.

Les droits des héritiers à réserve et des autres héritiers ou successeurs pendant cette période de cinquante ans restent d'ailleurs régis conformément aux prescriptions du Code Napoléon.

Lorsque la succession est dévolue à l'Etat, le droit exclusif s'éteint sans préjudice des droits des créanciers et de l'exécution des traités de cession qui ont pu être consentis par l'auteur ou par ses représentants.

Dans le système actuel de nos codes, le père de famille ne peut disposer que d'une partie de sa fortune, une large part en est attribuée par la loi à ses enfants ou ascendants. Cette part est ce que l'on appelle la réserve légale.

La femme n'a dans la succession de son mari aucune réserve légale, elle n'est même appelée à hériter qu'à défaut de parents au 12me degré.

D'après la loi nouvelle, la femme obtient après le décès de son mari un droit de jouissance sur tous les priviléges d'auteur dont son mari n'a pas disposé, cette jouissance ne fléchit que devant la réserve légale.

Enfin, la question si longtemps agitée du caractère légal des droits d'auteur a été profondément discutée : le système qui tend à faire considérer ce droit comme une véritable propriété que rien ne distingue de toute autre, bien que repoussé par la loi, a obtenu dans la discussion d'éclatantes adhésions :

Ce sont là tout autant de principes nouveaux déposés en germe dans notre législation et dont le développement tend à y introduire, dans un avenir plus ou moins éloigné, de sérieuses modifications :

La constitution sociale d'un pays dépend presqu'exclusivement de deux faits, la condition des femmes et la loi des successions. La loi des successions est à la constitution sociale ce que la loi électorale est à la constitution politique : c'est la clef de voûte.

Rome qui reçut ses premiers linéaments de civilisation de l'Etrurie à laquelle elle emprunta son organisation politique, ses cérémonies religieuses et sa contitution domestique, Rome fut d'abord toute aristocratique : la race Etrusque qui dominait dans son sein se composait d'un certain nombre de grandes familles dont les chefs *(patres familias)* exerçaient sur tous les membres un pouvoir sans contrôle et dans l'État une autorité souveraine ; quand les rois voulurent s'affranchir de leur tutelle et chercher dans la plèbe *(plebs)* un point d'appui, ils furent renversés.

« La société romaine, dit l'éminent auteur de la *Vie de César*. née probablement d'anciennes transformations sociales, se composait, dans les premiers temps, d'un certain nombre d'aggrégations appelées *gentes*, formées de familles conquérantes, et ayant quelque rapport avec les clans d'Ecosse ou les tribus arabes : les chefs de ces familles *(patres familias)* et leurs membres (*patricii*) étaient unis entre eux non-seulement par la parenté, mais encore par des liens politiques et religieux ; de là une noblesse héréditaire ayant pour marques distinctives le nom de famille, des costumes particuliers, et les images en cire des aïeux, *(Jus imaginum)*. »

La condition des femmes et la loi des successions s'accordaient parfaitement avec cette organisation de la famille; l'épouse romaine, à l'origine, était placée sous la dépendance absolue du père de famille; lorsqu'elle était coupable, il assemblait ses parents et la jugeait devant eux : les enfants qui naissaient d'elle étaient considérés comme la propriété du père : il avait sur leurs personnes et sur leurs biens un pouvoir absolu.

A l'origine, il est vrai, les femmes pouvaient être instituées héritières par leurs maris; l'orgueil patricien se refusa longtemps à user de cette faculté; quand les mœurs changèrent, quand les institutions des femmes, devenues plus fréquentes, tendirent à dépouiller les familles du patrimoine qui constituait leur force et leur lien, la loi Voconiene prohiba l'institution des femmes comme héritières de leur mari.

La loi des successions avait pour but non de conserver intact le partage des terres établi par Romulus, comme le prétend Montesquieu, mais de sauvegarder la constitution de la famille aristocratique.

Le patriciat romain n'était pas seulement une aristocratie de race, c'était aussi une aristocratie de fortune et de cens : c'est le cens qui classait les grandes familles dans les premières centuries, un cens particulier *(census senatorius)* était exigé pour donner entrée au sénat; c'est le désir de maintenir ce cens intact qui ins-

pirait aux patriciens, cette habitude d'économie et de frugalité qui la distinguait; la perte du cens était pour une famille une déchéance politique; c'est ce sentiment qui dicta la loi des successions. D'après cette loi, il n'y avait que deux ordres d'héritiers, les enfants et tous les descendants qui vivaient sous la puissance du père, qu'on appelait *héritiers siens*, et, à leur défaut, les plus proches parents par mâle qu'on appelait *agnats*; les parents par femmes qu'on appelait *cognats* ne devaient pas succéder, ils auraient transporté les biens dans une autre famille.

« L'ordre des successions, dit Montesquieu, ayant été établi en conséquence d'une loi politique, un citoyen ne devait pas la troubler par une volonté particulière. C'est-à-dire que, dans les premiers temps de Rome, il ne devait pas être permis de faire un testament. Cependant il eût été dur qu'on eût été privé dans ses derniers moments du commerce des bienfaits; on trouva moyen de concilier à cet égard les lois avec la volonté des particuliers : il fut permis de disposer de ses biens dans une assemblée du peuple et chaque testament fut, en quelque façon, un acte de la puissance législative. »

Les anciennes lois d'Athènes ne permettaient pas aux citoyens de faire des testaments. Solon l'autorisa, excepté pour ceux qui avaient des enfants.

Chez les peuples de race Germanique, les femmes obtenaient des respects et une autorité que ne leur accordaient pas les races latines : les femmes prononçaient des oracles, elles suivaient leurs maris dans le combat; la constitution de la famille s'en était ressentie, la femme était la compagne non la servante du mari; de là l'origine du système de la communauté de biens.

Dans les successions, la loi féodale avait fait sentir son influence.

« Les fiefs étant devenus héréditaires, dit Montesquieu, les lois concernant l'ordre des successions durent être relatives à la perpétuité des fiefs, ainsi s'établit malgré la disposition du droit Romain et de la loi Salique, cette règle du droit français *Propres ne remontent*

point : il fallait que le fief fut servi, mais un aïeul, un grand-oncle auraient été de mauvais vassaux, » De là naquit le droit d'aînesse avec toutes ses conséquences.

La révolution de 1789 a introduit en France un droit nouveau : le principe démocratique a détrôné le principe féodal, il a pénétré dans la famille aussi bien que dans l'État : dans la famille, il a eu pour conséquence l'affaiblissement de l'autorité paternelle, le morcellement des héritages, l'égalité entre tous les enfants, la restriction du droit de tester.

Le Code civil n'a fait que consacrer et régulariser ce que 1789 avait introduit. Maintenant notre loi successorale est fondée sur une double pensée : l'affection présumée du défunt et l'égalité entre tous les co-partageants. L'affection présumée du défunt règle l'ordre dans lequel les successibles sont appelés ; l'égalité règle le mode de répartition entre les co-partageants.

Quand ces deux principes peuvent se concilier, la loi les respecte également, comme dans la loi successorale; mais là où il peut y avoir lutte, c'est le principe d'égalité qui domine, comme dans la loi testamentaire : le père de famille peut, dans son testament, satisfaire ses affections dans une certaine mesure, mais au-delà, la loi d'égalité reprend tout son empire à l'aide de la réserve légale.

Le passage d'une législation à l'autre n'est jamais si complet qu'il ne reste quelque trace de l'ancienne ; ainsi le principe de la conservation du patrimoine dans la famille qui formait la base de la législation romaine et féodale et que la révolution de 1789 avait pour mission d'abolir, a été respecté par notre code toutes les fois qu'il a pu se concilier avec la loi d'égalité. C'est ce principe qui a fait rejeter les époux au dernier rang des successibles, par delà les parents au douzième degré ; la loi, malgré l'affection présumée de l'époux, n'a pas voulu transporter le patrimoine d'une famille dans une autre. Mais en présence de la loi d'égalité cette considération disparaît. Ainsi, la fille qui sort de sa famille pour entrer dans une autre perd son nom, mais elle conserve

son droit à l'héritage paternel au risque de transporter le patrimoine dans une maison étrangère. Le principe d'égalité, entre tous les enfants, quel que soit leur sexe, ne fléchit devant aucune considération.

Cette législation a porté ses fruits, peut-être même a-t-elle dépassé son but : la révolution de 1789 ne voulait que démocratiser la famille féodale, elle a fait plus, elle a relâché le lien de la famille française toute entière. Le père n'a plus aujourd'hui de moyen légal de contrainte sur ses enfants, son autorité est désarmée, les enfants peuvent, à l'aide d'une simple formule, se marier sans son consentement ; ils ont sur ses biens un droit dont le père ne peut les priver. Le respect des enfants envers le père n'est plus fondé que sur l'influence de l'éducation, des mœurs publiques et de l'enseignement religieux ; l'union des frères ne résulte que des souvenirs d'enfance, au-delà il n'y a plus rien.

D'autre part, la division du sol va chaque jour croissant (1), les forêts et les domaines de luxe résistent seuls au morcellement.

En outre, une révolution sociale d'un autre genre s'accomplit : la fortune mobilière prend chaque jour une plus grande extension ; l'industrie, c'est-à-dire la vie par le travail, pénètre de plus en plus dans toutes les classes (2).

(1) D'après les renseignements officiels, la superficie de la France se partage actuellement ainsi qu'il suit :

Nature de la propriété.	Grandeur moyenne.	Surface occupée.	Population correspondante.
Grande	164 h.	17,328,000 h.	1,000,000
Moyenne	35	7,700,000	1,100,000
Petite	14	6,720,000	2,400,000
Minime.....	3 65	14,252,000	10,500,000
		46,000,000	15,000,000

(2) Voici comment s'est exprimé M. Boujean dans son discours au Sénat sur le cadastre (séance du 6 avril 1866).

Vous le voyez, Messieurs les Sénateurs, la petite propriété domine en France dans une proportion énorme : la part du petit ou du moyen propriétaire est tellement modeste que si le travail de tous les jours ne leur venait pas en aide, nos 7,500,000 propriétaires, moyens ou petits mourraient de faim avec leur revenu. Preuve nouvelle de cette grande vérité, que le travail est encore la plus sûre et la principale richesse.

Cette double tendance de l'affaiblissement du lien de famille et du caractère de personnalité que la fortune individuelle acquiert chaque jour d'une manière plus prononcée a suscité de nouvelles idées.

Quand l'existence du père de famille était presque exclusivement fondée sur l'héritage reçu de ses pères, il n'y avait rien de choquant que la loi disposât à son décès de ce qu'elle lui avait attribué par droit de naissance ; mais aujourd'hui il semble peu rationnel que la loi dispose au décès du père de famille de ce qu'il ne doit qu'à son travail et à son industrie.

D'autre part, si la famille n'est plus aujourd'hui une institution politique, pas même une organisation sociale, si elle n'a plus d'autre lien que l'affection, pourquoi l'affection du testateur ne serait-elle pas la loi souveraine de la disposition de ses biens après son décès ? Le citoyen qui n'a ni enfants ni ascendants jouit d'une liberté complète pour la transmission de ses biens, pourquoi le père de famille serait-il de pire condition.

Si la loi successorale telle qu'elle a été introduite en 1789, est une loi de morcellement du sol et d'égalité sociale, elle a fait son temps, son but est atteint ; si c'est une loi de conservation des familles, alors, qu'on réorganise la famille en reconstituant l'autorité du père, en restreignant les droits des filles, en autorisant, en certains cas, l'exhérédation.

L'état de nos mœurs nouvelles a amené d'autres conséquences : quand la famille subsistait avec son organisation basée sur la loi, sur les mœurs et sur la tradition, l'aîné des enfants, gardien fidèle du manoir paternel, y veillait auprès du père jusqu'à son dernier jour ; aujourd'hui le mariage disperse tous les enfants, cet isolement resserre forcément le lien qui unit l'épouse à son époux, aussi, à un certain âge, presque tous les testaments des pères de famille attribuent la quotité disponible à l'épouse survivante, et cependant, dans la succession *ab intestat* la loi persiste à la rejeter après le parent au douzième degré.

Ces contradictions entre les mœurs publiques et la loi ont fait naître d'autres réflexions.

On se demande quelle est la base de ce droit du fils sur le bien du père, quelle est la justification de cette propriété qui ne se fonde ni sur le concours donné par le travail à sa formation, ni sur le libre consentement de celui qui l'a créée. Quand la grande loi du maintien de la famille a disparu, lorsque le groupe est brisé et que l'individu seul demeure, la théorie socialiste sur les successions est irréfutable.

On se demande de plus si dans ce concours de la liberté du père et des prétendus droits du fils, le père qui a travaillé, qui a fondé l'édifice de sa fortune ne doit pas être préféré au fils qui n'y a pas contribué.

En outre, le morcellement du sol poussé à son extrême limite n'offre-t-il pas des inconvénients; l'agriculture est-elle possible sur des parcelles réduites à quelques sillons? La perspective de voir la terre qu'il cultive démembrée après sa mort n'est-elle pas de nature à décourager le père de famille de toute amélioration? N'est-ce pas là une des principales causes de la désaffection dont en France la terre est frappée depuis quelques années et de la désertion des grands propriétaires de domaines ruraux auxquels ne les rattachent aucun souvenir du passé, aucune pensée d'avenir.

En industrie, comment est-il possible de fonder de grands établissements, alors qu'à chaque génération l'usine est exposée à être vendue et le capital dispersé.

Puis cette pensée d'un droit certain et irrévocable sur le patrimoine paternel n'est-il pas pour quelque chose dans ces entraînements de luxe et ces goûts de dissipation qui n'affligent que trop souvent chez les fils de familles opulentes.

Enfin, l'égalité entre un enfant dissipateur et un fils laborieux qui seconde le père et partage ses travaux est-elle chose équitable? Ne serait-il pas juste de laisser le père de famille souverain appréciateur des mérites de ses enfants; l'égale affection qu'il leur porte est un sûr

garant de son impartialité, les pères injustes sont beaucoup plus rares que les fils ingrats ou dissipés.

Il est dans toute législation une tendance irrésistible à se mettre en harmonie avec les mœurs, et à se transformer avec elles : quand cette transformation s'accomplit sans secousse cela s'appelle progrès ; quand elle s'accomplit violemment elle prend le nom de révolution. Une révolution est un effort violent que fait la société pour mettre sa constitution politique et ses lois civiles d'accord avec ses mœurs.

Notre loi successorale n'est plus en harmonie avec l'état actuel de la société et avec les idées nouvelles que le cours du temps a fait naître. Elle est démocratique dans son principe, romaine et féodale dans ses applications ; c'est la pensée de 1789 qui l'a fondée, ce sont les jurisconsultes de l'empire qui l'ont organisée ; elle poursuit à la fois et le morcellement de l'héritage et le maintien de la famille ; elle ne tient aucun compte du caractère nouveau et tout personnel de la richesse mobilière, elle ne respecte pas assez les droits du travail qui doit pouvoir disposer de ce qu'il a créé ; elle nuit au développement agricole et industriel en sapant à la fois par la base et la grande usine et la grande propriété. Elle a la prétention de prendre pour règle de répartition les affections présumées du défunt et les méconnaît dans la plupart de ses dispositions.

Cependant telle est l'influence qu'exercent encore les souvenirs de 1789, telles sont les susceptibilités démocratiques qui ont pénétré dans le pays que nul n'ose proclamer à front découvert la nécessité d'une réforme.

Le projet du gouvernement sur les droits d'auteur l'avait tenté, le corps législatif a reculé devant cette hardiesse.

Mais la force des choses ne tient pas compte de ces timidités ; quand le moment d'une réforme est arrivé il faut qu'elle s'accomplisse malgré qu'on en ait. Quand les modifications que le temps réclame ne s'introduisent pas de haute lutte dans la législation, elles s'y infiltrent sourdement, silencieusement, goutte à goutte.

La loi du 6 juillet 1866 sur les droits d'auteur est un premier pas vers une législation nouvelle en matière de succession. Cette loi, dans le cas de silence du défunt, attribue à la veuve sur les œuvres de son mari un droit de jouissance que le code lui aurait refusé.

Il est évident que le principe une fois posé, les conséquences doivent se produire d'elles-même. La logique n'abdique jamais. Si la femme jouit pendant sa vie, à l'exclusion des autres héritiers, du droit de publier les œuvres de son mari décédé, pourquoi ne jouirait-elle pas du reste de sa fortune qu'elle a souvent contribué à acquérir. Pourquoi l'industriel serait-il de pire condition que le littérateur ou le musicien? Toutes ces choses évidemment se touchent et se confondent, elles doivent toutes finir par subir la même règle. L'acte de 1866 est l'aurore, faible encore, il est vrai, d'une législation nouvelle. C'est ce qui donne à cette loi son importance et sa gravité.

Mais cette loi, indépendamment du principe nouveau qu'elle consacre, a soulevé une question de théorie qui touche aux notions fondamentales du droit, aux principes primordiaux de la justice et de la propriété.

Une œuvre littéraire constitue-t-elle en soi, et indépendamment du livre ou du manuscrit dans lequel elle est consignée, une propriété abstraite, impalpable, qui confère à celui qui l'a produite un droit primordial, antérieur et supérieur à la loi, que le législateur est tenu de constater, sans pouvoir ni le restreindre ni le modifier?

Le droit exclusif de reproduction n'est-il, au contraire, qu'un privilége spécial, une concession que la loi peut restreindre et modifier dans la mesure que réclame l'intérêt public? Telle est la question dont la loi de 1866 a provoqué la discussion.

L'importance de cette distinction frappe au premier aspect tous les esprits.

Si le droit de l'auteur est une propriété comme une autre, ce droit doit être perpétuel; il doit être prescriptible par l'usurpation pendant trente ans; s'il est constitué

en dot, il devient inaliénable, il doit, au décès de l'auteur payer un droit de mutation, puis l'étranger peut en user comme le Français sans traités diplomatiques, à la seule condition de réciprocité.

Si, par contre, ce n'est qu'une simple concession de la loi civile, l'étranger n'y a pas droit, la loi peut, au décès de l'écrivain, l'attribuer à qui elle juge convenable. Elle peut l'affranchir de la réserve légale, elle peut en restreindre la transmission aux héritiers les plus proches, etc.

La loi de 1866 n'a point admis le principe du droit de propriété, elle a consacré le système adopté jusqu'à ce jour d'une simple concession légale.

Mais il faut le reconnaître, le système contraire a obtenu de nombreuses et éclatantes adhésions ; et l'extension du droit d'auteur à cinquante ans après son décès équivaut presque à une propriété complète.

Cette question, touchant aux bases fondamentales du droit de propriété, appelle par cela même un examen sérieux.

L'opinion de ceux qui considèrent une œuvre littéraire comme constituant de soi une propriété semblable de tous points à la propriété matérielle a été résumée en ces quelques paroles par l'orateur éminent qui a ouvert la discussion : « Quels sont les caractères, les signes, les bases de la propriété matérielle ? — La première occupation n'est pas ce qui fonde la propriété, elle est un fait, elle peut n'être qu'un acte de force, le fait peut renverser le fait, la force peut détruire la force ; il n'y a là rien qui touche au droit : — Mais le premier occupant travaille dans ce champ, il y applique son activité, il le transforme, il lui donne une valeur qu'il n'avait pas encore, alors tout change : la chose possédée par occupation devient une chose assimilée à l'homme. Elle reçoit l'empreinte de sa personnalité, elle lui appartient comme sa personne même : voilà comme on a pu dire de la propriété qu'elle était un droit antérieur et supérieur aux lois ; voilà comment de la propriété personnelle ou

a pu passer à la transmissibilité, comment la propriété a pu se défendre et triompher des doctrines perverses qui ont essayé de l'anéantir.

« Si ces prémisses sont vraies, a-t-il ajouté, ne peut-on pas se demander si la propriété intellectuelle n'est pas celle qui porte au plus haut degré cette empreinte de la personnalité humaine qui fonde et légitime la propriété.

« Ici, il ne s'agit même plus d'une chose que l'homme s'assimile, de quelque chose de préexistant, c'est le résultat de l'activité de l'homme, s'exerçant sur sa propre intelligence, l'inspiration, la méditation, la matérialisation de la pensée, le style, la science, l'art tout part de l'homme ; c'est l'homme tout entier. Et son œuvre ainsi créée ne lui appartiendrait pas ? »

Certes, c'est là une brillante théorie, mais examinée de près, soutient-elle l'analyse? Est-elle fondée, comme doit l'être toute théorie législative, sur l'exacte et minutieuse observation des faits ?

La première occupation, dit-on, n'est qu'un fait, un simple acte de force. Or la force peut détruire la force ; mais si le travail vient s'y joindre, alors le fait se convertit en droit ! d'abord, on se demande comment un acte d'occupation peut avoir lieu sans un travail quelconque qui le manifeste? Rousseau a dit : le premier qui environna un champ d'une haie et dit ce champ est a moi, a créé tous les maux du genre humain ; mais environner un champ d'une haie, le soustraire aux invasion des bêtes fauves, c'est là déjà un travail, bien qu'un simple acte de premier occupant.

Puis, si la force peut détruire le fait de première occupation, pourquoi ne détruirait-elle pas l'occupation accompagnée de travail ? Qui donc, en ce cas, arrêtera le bras de l'envahisseur puissant ? qui écoutera et appuyera les réclamations du travailleur débile ? qui protégera cette propriété, laquelle, au dire des théoriciens, est un droit antérieur et supérieur à la loi ? Or, qu'est-ce qu'un droit que rien ne garantit et ne protége ? « La justice

sans la force, a dit Pascal, est impuissante. » Un droit destitué de sanction n'est pas un droit.

Mais, en outre, d'où naît pour le travail ce privilége de constituer un droit antérieur et supérieur à la loi ? — C'est, disent les théoriciens, qu'en ce cas, la chose possédée par occupation devient une chose assimilée à l'homme, elle reçoit l'empreinte de sa personnalité, elle lui appartient comme sa personne même. C'est ici que la réthorique, substituée à la scrupuleuse observation des faits, brille de tout son éclat.

Qu'y a-t-il d'exact dans ces mots : la chose possédée par occupation devient, par le travail, une chose assimilée à l'homme.

Observons les faits :

L'homme a besoin, pour soutenir et renouveler ses forces, d'une nourriture journalière ; l'aliment qu'il confie à son estomac se décompose, devient sang, chair et os, il s'incorpore à sa personne, il ne peut plus se distinguer d'elle ; voilà ce qui constitue l'assimilation dans le sens exact et rigoureux du mot. Se passe-t-il rien de pareil entre l'homme et la terre qu'il laboure ou le bois qu'il dégrossit ? Non, évidemment : la terre reste terre, le bois reste bois, et ni l'un ni l'autre ne deviennent partie intégrante de l'homme qui les a travaillés : le travail n'est donc pas l'assimilation, c'est un fait extérieur qui se détache de l'homme et ne s'incorpore pas avec lui.

La chose possédée, ajoute-t-on, reçoit l'empreinte de la personnalité humaine : quand je pose ma main sur une pâte molle, cette pâte en conserve l'empreinte, voilà le sens vrai du mot. Mais en quoi le champ que je laboure a-t-il conservé mon empreinte ? L'homme possède un caractère de personnalité qui le rend toujours reconnaissable, mais à quel signe reconnaître quel sillon a été tracé par tel laboureur ou par tel autre.

Il n'est donc pas matériellement vrai que l'homme s'assimile la matière par son travail ; en travaillant il la transforme, l'approprie à ses besoins : d'une chose

brute il en fait une chose utile, voilà ce que l'observation des faits nous révèle : dire qu'il se l'assimile, qu'il y dépose son empreinte, c'est faire de la poésie, c'est exprimer une brillante métaphore. Or les lois ne doivent pas se fonder sur des métaphores ; mais sur des réalités :

La chose travaillée par l'homme, ajoute-t-on, lui appartient comme sa personne même : autre erreur ; le droit qu'a l'homme sur lui-même est inaliénable ; l'homme ne peut se donner, il ne peut se vendre, il peut, soit cédant à la force, soit par oubli de sa dignité, vendre son corps et se soumettre à l'esclavage, mais l'âme, mais la pensée, mais la conscience, cela ni ne se donne ni ne se vend, l'homme ne peut cesser de s'appartenir ; un champ, un meuble, une étoffe, au contraire, on en fait trafic, et quand l'aliénation a eu lieu, la propriété du travailleur primitif disparaît sans que la chose disparaisse. L'homme peut détruire la chose qu'il a créée sans encourir aucun blâme, il ne peut se détruire lui-même sans violer le plus saint des devoirs.

Assimiler la propriété matérielle au droit que l'homme possède sur lui-même, ce n'est pas rehausser la matière, c'est rabaisser la dignité humaine.

Si le travail est la base du droit, la raison d'être de la propriété, pourquoi l'hirondelle n'est-elle pas propriétaire du nid qu'elle a bâti sous nos toits et l'abeille du miel dont elle a tapissé sa ruche ? Pourquoi le bœuf n'est-il pas copropriétaire du champ qu'il a aidé à labourer ? Pourquoi la chose que l'esclave a travaillée est-elle la propriété de son maître oisif ? Sur quoi le seigneur féodal fonde-t-il son droit à cette vaste forêt qui croît sans culture et l'enrichit sans travail ? et ces opulents pâturages qui tapissent les sommets des Alpes, et ces steppes ou paissent de nombreux troupeaux, pourquoi sont-ils devenus la propriété exclusive de quelques-uns au détriment de la communauté humaine ?

Le travail sans doute est une chose sainte et qui mérite tous nos respects, mais à lui tout seul il ne suffit

pas pour fonder la grande idée de la justice et du droit et pour constituer le fait dominant de la propriété qui en est la plus haute expression.

Le droit protége et fait respecter le travail de l'homme comme il protége sa vie, son épouse, ses enfants, sa sépulture, mais ce n'est pas le travail qui le constitue, le droit lui est antérieur et supérieur; le travail est un fait, le droit est un principe, une idée; le travail procède des bras de l'homme: le droit, de son âme et de son intelligence.

Un auteur moins accessible aux illusions de l'imagination et qui porte dans toutes ses doctrines un incomparable sens pratique, M. Thiers, a essayé pareillement de déterminer les bases de la propriété : il a voulu la placer à l'abri de toute atteinte alors que, dans un moment d'égarement de l'opinion publique, cette institution semblait ébranlée par les sophismes et les convoitises des plus mauvaises passions.

Voici le résumé de son système :

« La méthode d'observation, dit-il, étant reconnue la seule bonne pour les sciences morales aussi bien que pour les sciences physiques, j'examine d'abord la nature humaine dans tous les pays, dans tous les temps, à tous les états de la civilisation, et partout je trouve la propriété comme un fait général, universel, ne souffrant aucune exception. En soumettant ce fait au jugement intime de la conscience humaine, on demeure convaincu que c'est là un fait légitime et non une usurpation, un larcin commis au préjudice de l'espèce humaine !

« En effet, je sens, je pense, je veux; ces sensations, ces pensées, ces volontés je les rapporte à moi et je me regarde comme un être séparé de ce qui m'entoure, puis je regarde mes pieds, mes bras, mes mains et je dis : ces pieds, ces bras, ces mains sont incontestablement à moi. J'observe en outre que ces membres, qui sont incontestablement à moi, ne sont pas égaux à ceux de tous mes semblables, ils ont des facultés et des aptitudes diverses, ces facultés inégales qui font que l'un devient riche

et l'autre demeure pauvre, sont la propriété de chacun, propriété incontestable qui ne saurait être taxée d'usurpation.

« Ces facultés, l'homme les a reçues pour en user, il doit s'en servir pour se nourrir, se vêtir, se loger. Ces facultés, employées dans ce but, c'est le travail. Il faut donc que l'homme travaille ; mais pour qui veut-on qu'il travaille ? Pour lui ou pour un autre : et ce fruit que j'ai fait naître avec tant d'efforts, à qui appartiendra-t-il ? A moi qui l'ai arrosé de mes sueurs ou au paresseux qui dormait pendant que je fatiguais mes membres ? Le genre humain tout entier répondra que c'est à moi, car enfin il faut que je vive, et de quel travail vivrai-je si ce n'est du mien ?

« Lorsdonc que l'homme a travaillé, il est d'une *équité évidente* que le résultat de son travail lui profite à lui, non à un autre, demeure sa propriété, sa propriété exclusive, cela est équitable, et cela est nécessaire ; car il ne travaillerait pas, il s'occuperait à piller s'il n'était pas sûr de recueillir le fruit de son travail. »

Ainsi donc l'équité naturelle et le consentement du genre humain, voilà sur quelles bases M. Thiers fonde le droit de propriété.

Mais ce sont là plutôt des considérations que la base philosophique du droit de propriété.

Le droit de propriété existe, dit M. Thiers, parce qu'il est équitable que celui qui a travaillé jouisse du fruit de son travail ; mais qu'est-ce que l'équité ? C'est le droit tempéré par la bienveillance. Fonder le droit sur l'équité c'est dire que la justice existe parce qu'il est juste qu'elle soit observée, c'est résoudre la question par la question.

Le consentement du genre humain est sans doute une éclatante manifestation du droit : mais il n'en est ni la base ni la source ; ce n'est pas par cela seul que le genre humain le proclame, que le droit existe ; mais le genre humain le proclame parce qu'il existe hors de lui et indépendamment de lui ; le genre humain nia-t-il le droit, le droit n'en existerait pas moins; il en est du consente-

ment du genre humain à l'égard du droit primordial comme de la décision des tribunaux à l'égard de la loi écrite. Les tribunaux proclament et appliquent la loi, mais il ne la créent pas, la loi existe indépendamment de leur décision.

Quel est donc le principe du droit de propriété ? Pour le trouver il faut le demander à l'observation des faits, seule bonne méthode pour les sciences morales comme pour les sciences physiques, selon la judicieuse observation de M. Thiers.

Or, voici ce que ces faits observés nous révèlent : si descendant dans la rue et rencontrant le propriétaire d'une maison qui la borde je lui adresse ce langage : savez-vous ce qui vous donne le droit de vous dire propriétaire de cette maison ? Il me répondra : c'est le contrat d'achat que j'ai passé et le prix que j'ai payé : — erreur, lui répondrai-je ; si vous êtes propriétaire de cette maison c'est que par suite du travail qui a servi à la construire, votre personnalité ou celle de votre vendeur s'est empreinte sur ces murailles et vous vous les êtes assimilées. A cette théorie sa réponse sera infailliblement celle-ci : je ne sens pas la moindre assimilation entre moi et ma maison, je n'y trouve pas la moindre empreinte de ma personnalité, tout ce que je sais c'est que j'en perçois seul les revenus sans conteste, et que si mes locataires ne me payent pas, il y a des tribunaux, des huissiers et des gendarmes pour les y contraindre.

Ainsi donc, aux yeux du vulgaire et selon les notions du sens commun, le droit de propriété se compose de deux idées : la jouissance exclusive et la sanction que la force publique donne à cette jouissance : ces deux idées sont en effet la base sérieuse et philosophique du droit de propriété.

Vainement aurai-je travaillé mon champ, arrosé ma maison de mes sueurs, s'il n'existe pas une force publique qui me garantisse la jouissance exclusive de ce champ, de cette maison, ma propriété n'est qu'un vain mot, un fait précaire, une illusion.

M. Thiers l'a bien compris, voici comment il s'exprime :

« Qui donc se donnerait tous ces soins si la certitude qu'un usurpateur ne viendra pas détruire ses travaux, ou, sans les détruire, s'en emparer pour lui, n'excitait, ne soutenait l'ardeur de la première, de la seconde, de la troisième génération ? Cette certitude qu'est-elle, sinon la propriété admise, garantie par les forces de la société. »

Voilà donc un point de départ incontestable : la propriété, c'est ce que la force sociale garantit ; la loi, c'est cette garantie manifestée et proclamée par la société.

Il n'est donc pas exact de dire qu'il existe une propriété primordiale, primitive, existante en dehors de la société, antérieure à la loi et dont le travail seul est la base et le fondement.

La vérité est qu'il n'existe de propriété que par la loi, expression souveraine de la garantie que lui donne la société.

Mais s'en suit-il que la propriété soit un fait arbitraire qu'il dépende du législateur de fonder ou de détruire à son gré ; une création exclusive du droit civil ? Suffira-t-il à une multitude égarée ou avide de donner à ses fantaisies ou à ses violences le nom de loi pour ébranler la propriété dans ses bases : nullement : l'abus de la force publique ne constitue pas le droit, l'usurpation du nom de loi ne crée pas la justice. La force publique et la loi ne constituent le droit, ne servent de fondement et de sanction à la propriété qu'autant qu'elles sont employées conformément à leur destination, c'est-à-dire pour atteindre le but pour lequel elles existent.

En dehors de cette destination et de ce but la force publique devient violence, et la loi se fait tyrannie, la fonction du législateur se change en usurpation.

Quel est donc cette destination, ce but pour lequel la force sociale, l'action collective existe, et qui constitue la justice et le droit ? L'observation des faits va nous le révéler encore.

Si l'on considère les espèces diverses d'animaux qui peuplent notre globe, on peut les diviser en deux classes : les uns vivent isolés, comme tous les animaux féroces ; les autres, vivent en société, comme les abeilles, les fourmis, les espèces ovines et autres : les espèces qui vivent en société se distinguent, en général, par un plus haut degré d'intelligence :

L'homme, ce roi de la création, devait nécessairement obéir à cet instinct de sociabilité qui est le signe et le gage d'une haute intelligence : l'homme ne peut vivre seul, l'isolement serait mortel à l'espèce comme à l'individu ; la vie en commun, la société est la condition indispensable de son existence et de sa reproduction.

Cette indication résulte d'une manière certaine des faits suivants :

L'homme a reçu du ciel le don de la parole, la parole suppose la communication de la pensée d'homme à homme. Or, cette communication implique l'existence d'une société quelconque.

L'homme considéré comme individu est le plus faible et le plus désarmé des êtres de la création, s'il demeurait isolé il périrait infailliblement ; il ne peut échaper à ce danger qu'en s'unissant à ses semblables, qu'en mettant en commun avec eux ses efforts et sa volonté. La société est donc pour l'homme une condition indispensable d'existence !

Si l'on consulte toutes les traditions historiques et les récits des voyageurs, on rencontre partout l'homme au moins à l'état de famille ou de tribu, premiers rudiments de la société ; l'homme vivant isolé dans les bois est une fable que tous les faits observés condamnent et repoussent.

La société, comme tout être organisé, ne peut exister que sous certaines conditions;

Ces conditions, d'après lesquelles les sociétés existent et se développent, se nomment ses lois.

« Les lois, dans la signification la plus étendue, dit Montesquieu, sont des rapports nécessaires qui dérivent

de la nature des choses et, dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois, la divinité a ses lois, le monde matériel a ses lois, les intelligences supérieures à l'homme ont leurs lois, les bêtes ont leurs lois, l'homme a ses lois. »

Or, ces lois qui forment la condition indispensable de l'existence de la société, c'est la justice, c'est le droit.

Un auteur, qui au milieu de graves erreurs, a laissé luire dans ses écrits de brillants éclairs de vérité, (M. Proudhon), a fort nettement conçu et expliqué ce point de départ de la justice, cette base fondamentale du droit.

« L'homme, dit-il, est un animal sociable, le plus sociable de tous les animaux, il ne peut se développer et vivre autrement qu'en société, on ne dispute plus aujourd'hui de ce fait de nature, qu'il plut un jour à la rhétorique de Rousseau de nier — de la sociabilité de l'homme se déduit, comme conséquence nécessaire, la subordination de l'individu au groupe, soit la justice ! — .... En principe et en fait, la justice est la condition *sine qua non* de la société ! »

Dans le nombre des conditions essentielles à l'existence de la société, les unes sont fondamentales, universelles, c'est ce qui constitue le droit naturel, le droit antérieur a toutes les lois.

Les autres dépendent du temps, des lieux, des circonstances au milieu desquelles chaque société se trouve placée ; c'est le droit civil.

L'individu est l'élément primitif, la molécule dont la société est formée : la condition essentielle de l'existence de toute société, c'est que l'individu vive, se maintienne, se reproduise.

Le respect à la vie de l'individu est donc une des bases primitives du droit, par ce que c'est une des conditions fondamentales de la société ; c'est le droit naturel, antérieur et supérieur à toute loi écrite ; la société fait acte de justice lorsqu'elle protége l'individu contre toute violence et toute agression, parce qu'elle fait acte de conservation : de là les lois qui punissent le meurtre, et les violences de toutes sortes.

L'individu pour se maintenir a besoin de pourvoir à sa nourriture, et le moyen d'y pourvoir, c'est le travail ; le respect accordé au fruit du travail est donc une base essentielle du droit, c'est ce qui constitue la propriété ; la propriété est un droit non pas par ce qu'elle a reçu l'empreinte de l'homme qui l'a travaillée, mais par ce que sa violation est une atteinte portée à la constitution de la société et que la société est la condition essentielle de l'existence de l'humanité.

L'individu pour se développer a besoin du libre exercice de ces facultés. Le respect de la liberté de l'individu est donc encore un droit primitif, toute atteinte portée à cette liberté est un acte d'injustice et d'oppression.

L'individu pour se reproduire a besoin de s'associer une compagne ; les lois qui organisent et protégent les mariages sont donc de droit naturel, c'est une des bases de la constitution de la société.

L'enfant qui vient au monde a besoin pour se soutenir des soins du père et de la mère ; supposez l'enfant délaissé la société est frappée au cœur, voilà la famille qui se constitue ; tout ce qui touche à l'organisation de la famille fait donc partie du droit naturel, de ce droit antérieur à toutes les lois.

Enfin, quand l'homme meurt, il faut dans un intérêt d'hygiène, dans un intérêt de dignité humaine, soustraire son corps soit à la rapacité des bêtes fauves soit à la putréfaction d'un honteux abandon, de là la nécessité des sépultures.

Ainsi, la vie de l'homme, sa propriété, sa liberté, la famille, les mariages, les sépultures, voilà les conditions essentielles à l'existence de toute société, conditions indépendantes des temps et des lieux, que l'on retrouve partout où l'on rencontre réunies une famille, une tribu, une nation ; c'est ce que les anciens, dans leur magnifique langage, appelaient les solennités du genre humain, *solemnia generis humani ;* de là les répulsions instinctives et les colères violentes dont l'opinion publique poursuit tous les novateurs qui essayent de porter

atteinte à ces grands faits sociaux; chacun se sent frappé au cœur quand il voit la société ébranlée à sa base:

C'est ce caractère social et conservateur qui forme le trait distinctif de toutes les législations primitives: — tu ne tueras point, dit la loi de Moïse, tu ne déroberas point, tu ne désireras point la maison de ton prochain, ni sa femme, ni son serviteur, ni son bœuf, ni son âne ni aucune des choses qui lui appartiennent... Voilà en peu de mots la formule naïve et primitive du droit:

Toutes les lois des peuples barbares sont relatives aux compositions en argent qui sont imposées en cas de meurtre, c'est la loi de conservation sociale.

Quant aux lois de Solon et de Lycurgue, elles eurent pour but d'organiser non la société mais le gouvernement; ce furent non des lois civiles mais des constitutions politiques.

Le droit n'est donc pas une idée vague, arbitraire, un concept purement intellectuel, c'est, au contraire, un fait positif qui a sa racine et sa base dans la nature de l'homme et de l'humanité.

Le droit est à l'homme, ce que la loi de l'attraction est au monde physique, la condition de son existence et de son organisation.

De tous ceux qui ont tenté de déterminer les bases du droit, Grotius est celui qui a le plus approché de cette vérité; suivant lui, le droit est la faculté de faire tout ce qui ne rend pas impossible l'état social.

Le judicieux Domat dit également ceci: « Toutes les lois qui regardent la conduite des hommes entre eux n'étant autre chose que les règles de la société où Dieu les a mis; c'est dans cet ordre qu'il faut découvrir celui de ces lois.

Tous les autres philosophes qui ont voulu placer ailleurs le fondement du droit n'ont abouti qu'à des théories plus ou moins fantastiques.

Suivant Pythagore, la justice c'est la réciprocité.

Aristote dit: la justice est cette qualité morale qui porte les hommes à faire des choses justes, le juste est ce qui est conforme à la loi et à l'équité.

D'après Ulpien, la justice est la volonté constante et perpétuelle de rendre à chacun ce qui lui appartient.

Suivant Cicéron, c'est une habitude de l'âme qui, s'inspirant de l'utilité générale, respecte la dignité de chacun: — Il était difficile d'approcher de plus près de la vérité !

D'après Spinosa, le droit est la puissance que nous avons sur la nature et qui est limitée arbitrairement par l'Etat.

D'après Hobbes et Bentham, le droit c'est l'intérêt bien compris.

Kant a dit : la justice, c'est l'accord de ma liberté avec la liberté de tous ; de là sa maxime empruntée à Wolf : Agis en toutes choses de manière que ton action particulière puisse être prise pour une règle générale.

Hegel distingue le droit de nature et le droit social : le droit de nature, c'est le droit du plus fort ; le droit social, c'est le sacrifice de ce qu'il y a de violent et d'arbitraire dans le droit naturel, c'est l'harmonie de l'intérêt privé avec l'intérêt général.

Jules Simon dit, et M. de Beaujour avait dit avant lui : le droit est la faculté de faire ce que prescrit le devoir, ou plus simplement, le droit c'est le devoir.

Oudot a dit : le droit c'est la direction de la liberté par l'intelligence.

M. de Lourdoueix proclame que le droit c'est la ligne la plus courte de la raison de Dieu à la raison de l'homme.

Enfin, selon Proudhon, la justice est le respect spontanément éprouvé et réciproquement garanti de la dignité humaine en quelque personne et dans quelque circonstance qu'elle se trouve compromise et à quelque risque que nous expose sa défense.

Toutes ces définitions, plus au moins philosophiques, sont empreintes du même vice ; elles ne donnent à la justice aucune base positive et fondée sur l'observation des faits.

Aussi Pascal, rebuté par tant d'incertitudes, a été conduit jusqu'à nier la justice dans son principe : « Il y a,

sans doute, dit-il, des lois naturelles, mais cette belle raison corrompue a tout corrompu... de cette confusion arrive que l'un dit que l'essence de la justice est l'autorité du législateur, l'autre, la commodité du souverain, l'autre la coutume présente et c'est le plus sûr : rien, suivant la seule raison, n'est juste de soi, tout branle avec le temps; la coutume fait toute l'équité par cela seul qu'elle est reçue, c'est le fondement mystique de son autorité. »

Si Pascal eût observé attentivement la nature sociable de l'homme et la constitution de la société il n'eût pas écrit ces lignes, il aurait compris qu'il est certaines choses qui, suivant la seule raison, sont justes de soi. Ce sont les conditions fondamentales de l'ordre hors duquel l'homme ne peut subsister.

La coutume sans doute possède une grande autorité, parce que chez tout être organisé ce qui est contraire à sa destination ne pouvant avoir qu'une existence éphémère, la longue durée est une présomption de justice ; mais la coutume ne fait pas pour cela le droit, elle n'en est pas le fondement, elle n'en est que la manifestation et le témoignage ;

Pascal ajoute : « On ne voit presque rien de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence, un méridien décide de la vérité ou peu d'années de possession ; les lois fondamentales changent, le droit a ses époques. Plaisante justice qu'une rivière ou une montagne borne. Vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà. »

Le fait observé par Pascal est vrai, la conséquence qu'il en tire est mauvaise ;

Son erreur, ainsi que celle de beaucoup de philosophes, vient de ce qu'il considère la justice comme une idée abstraite, comme une quantité mathématique indépendante du temps, des lieux et des circonstances. Tandis que la justice est un fait essentiellement relatif ; si les lois, comme dit Montesquieu, sont des rapports qui dérivent de la nature des choses, là où les rapports changent les lois doivent changer pareillement.

La justice se manifeste par la loi qui en est l'expression concrète, or la loi n'est pas faite pour gouverner un monde idéal, mais pour régir tel pays et tel peuple déterminé. La loi doit donc s'adapter aux conditions spéciales de vitalité de la société qu'elle a mission d'organiser et de conserver.

Le principe est un, les applications sont variables à l'infini.

Ainsi la base primitive de toute justice c'est le respect de la vie de l'homme. Cependant il est des cas nombreux où la société exige de l'homme le sacrifice de sa vie, comme lorsqu'il s'agit de défendre la commune patrie. Dans ce cas ce sacrifice demandé est juste parce que la conservation de la société l'exige : —

Le respect de la liberté de l'individu est une des bases essentielles de la justice, cependant l'antiquité tout entière a admis la légitimité de l'esclavage ; les plus grands philosophes lui ont donné leur assentiment, la législation l'a revêtue de toute son autorité, c'est que dans l'antiquité l'esclavage était une condition nécessaire de l'existence de la société.

A l'origine, les nations agricoles, occupées sans cesse à défendre leur territoire n'avaient pas le loisir de le cultiver, il fallait donc, sous peine de mourir de faim, confier cette culture à des bras serviles.

Tant que Rome n'eut à lutter que contre ses voisins, tant que ses expéditions de guerre, faites à courte distance, lui permirent de labourer et de combattre, elle n'eût pas d'esclaves; mais quand ses armées, envoyées au loin, occupèrent la plus grande partie de ses citoyens, l'esclavage devint pour elle une nécessité.

Les nations pastorales, qui n'ont pas besoin de bras pour cultiver la terre, ne connaisent guère l'esclavage, la famille suffit à la garde des troupeaux. Les Hébreux n'eurent que peu d'esclaves, et chez eux la servitude était temporaire, c'était une domesticité gratuite et à terme limité.

En outre, la férocité des mœurs à l'origine donnait

toujours la mort à l'ennemi vaincu, l'institution de l'esclavage intéressa le vainqueur à sa conservation, ce fut une loi d'humanité. — De nos jours, les guerres plus rares et plus concentrées, l'organisation des armées permanentes, les populations plus nombreuses, les animaux domestiques et les arts mécaniques appelés dans une large mesure à seconder l'agriculteur permettent aux nations modernes de suffire à la fois à la culture et à la défense du territoire : l'esclavage n'étant plus nécessaire, le grand principe de la liberté de l'homme a reconquis son autorité.

Le respect de la propriété et de la famille sont une des bases essentielles du droit, mais ce droit varie suivant les temps et les lieux : Chez les peuples agriculteurs, la propriété est individuelle ; chez les peuples pasteurs elle est collective. L'Orient admet la polygamie, espèce de reflet de l'esclavage. L'Occident fonde la famille sur la dignité d'un épouse unique, compagne de l'homme et associée à toutes ses destinées. Ce n'est pas là une justice qu'une rivière ou une montagne bornent, ce n'est pas là une vérité en deçà des Pyrénées, une erreur en delà ; c'est un principe unique dont l'application se modifie suivant les temps et suivant les lieux.

C'est en se fondant sur ce principe que les législateurs ont cru pouvoir, quand l'intérêt public l'a réclamé, ériger certains faits en une sorte de propriété conventionnelle, indépendante de tout objet matériel qui put lui servir de base.

C'était là, de leur part, une fiction légale, un simulacre auquel, pour le rendre plus respectable, ils attribuaient tous les droits de la propriété réelle.

Notre ancienne législation nous en fournit un exemple remarquable dans la création des offices de judicature ; certes, il n'est rien qui ressemble moins à la propriété d'un champ ou d'une maison que l'auguste fonction de rendre la justice aux peuples, et cependant cette fonction avait été par le législateur constituée en propriété, elle pouvait se vendre, se donner, se transmettre par héritage.

L'état de la société explique ce qui nous paraît aujourd'hui une étrange anomalie.

Le premier besoin d'une société c'est une justice indépendante.

Quant le peuple nomme ses magistrats, comme dans les républiques anciennes, l'indépendance de la magistrature résulte de son origine, de la courte durée de ses fonctions et de la surveillance de l'opinion publique.

Dans les gouvernements absolus, alors que le souverain choisit le juge, et que le juge ne trouve pas dans l'opinion publique, dans la publicité des décisions rendues, dans son inamovibilité, dans la clarté de la législation des garanties d'indépendance, la magistrature devient à la longue l'instrument aveugle des volontés du maître; de là l'effort incessant de la société pour conquérir cette indépendance du magistrat qui est la base de toute justice, et l'une des conditions de son existence. — Cette indépendance s'obtient par l'inamovibilité d'abord, puis par l'hérédité qui n'est qu'un développement, une confirmation, une plus grande extension donnée à l'inamovibilité.

C'est ce qui advint à Rome sous les empereurs et en France sous nos rois et cette création fut si nécessaire, que sous Louis XI la nation pour l'obtenir soutint une guerre sanglante dite la guerre du bien public.

« Il est notoire, dit Loiseau dans son *Traité des Offices*, que les ministres de justice et autres menus officiers, comme ils étaient institués, aussi pouvaient être destitués à volonté..... et néanmoins, c'est la vérité qu'il y avait toujours quelque pudeur et remords à destituer les officiers..... et de fait, le roi Robert, en la personne duquel est établie la troisième race de nos rois,..... est fort loué dans l'histoire de ce qu'il n'a jamais destitué un seul officier,..... le premier roi qui rendit en France les offices perpétuels et non destituables fut Philippe-le-Bel qui, en l'an 1302, après une recherche et une réformation générale, destitua ceux qui avaient malversé et confirma les autres en leurs offices, ordonnant

qu'ils ne pourraient être destitués..... L'autre, fut Louis XI, lequel à son advenement, changea la pluspart des officiers du royaume qui fut l'une des principales causes de cette mémorable guerre civile nommée du bien public. Ce qu'ayant bien connu, il ordonna, en l'an 1467, que désormais les officiers de France ne pourraient être destitués sans forfaiture jugée....Ce qui a remis les offices en leur propre nature d'être irrévocables comme les bénéfices ! — »

Si ce système si fort critiqué, même sous l'ancien régime, n'a pas entraîné tous les inconvénients qui semblent attachés à son origine, c'est que l'état de la société au milieu de laquelle il se produisit ne pouvait en supporter un meilleur.

L'hérédité des offices eut pour premier résultat de créer en dehors du prince et de la cour un corps de magistrature qui, ne tenant sa charge que d'elle-même, n'étant liée par aucune ambition d'avancement ni aucune crainte de révocation, puisait dans cette conscience de son droit le sentiment d'une complète indépendance.

En outre, à une époque où la loi était encore mal définie, la jurisprudence mal constituée, où l'usage et la coutume obtenaient encore une grande autorité, il se forma un corps de haute magistrature dans le sein duquel se perpétuaient les traditions des droits et des franchises nationales.

Ces grandes familles magistrales ne se distinguaient pas seulement par un goût traditionnel pour l'étude, mais encore par cette gravité, cette sévérité de mœurs, cette dignité de l'existence toute entière qui conciliait à la justice dont ils étaient la vivante image, les respects des populations.

C'est du sein de ces grandes familles que sont sortis les plus célèbres noms dont notre histoire s'honore, les L'Hopital, les Duvair, les De Thou, les Talon, les Pitou, les Molé, les Daguesseau et tant d'autres; c'est à elles que la couronne empruntait ses meilleurs ministres et la diplomatie ses plus habiles négociateurs.

Le mouvement des idées nouvelles a détruit cette institution qui a fait son temps, et certes il serait absurde d'en demander le rétablissement ; peut-on dire que la magistrature française y ait gagné.

Le magistrat de nos jours, désigné par le souverain après quelques années d'épreuves dans les fonctions du ministère public, attendant du souverain son avancement, voyageant d'un siége à l'autre, d'un pays à l'autre, sans racines dans le pays où il juge, sans traditions de famille, n'ayant d'autre garantie d'indépendance que son inamovibilité, ne saurait prendre dans le pays la large place qu'y occupaient les magistrats des temps passés : Vainement a-t-on tenté à plusieurs reprises de lui conférer des attributions politiques, la magistrature les a toujours accueillies avec répugnance, comprenant bien qu'elles n'étaient pas faites pour elle. Des souvenirs de notre ancienne magistrature, une seule chose lui reste : un profond sentiment d'intégrité, une studieuse application à l'étude des lois, une existence austère et digne, et une moralité à toute épreuve. Ces vertus obscures, dont il faut lui tenir grand compte dans la situation modeste qui lui est faite, constituent son dernier et unique titre au respect des populations.

Mais si les offices de magistratures, érigés en propriété, se justifient par les avantages qu'ils ont offerts à la société, il n'en est pas de même de cette foule d'offices que les nécessités financières des derniers règnes firent créer comme un expédient : véritable extorsion exercée sur le pays accablé par leurs monopoles ; ces propriétés constituaient une énorme violation du droit, elles n'avaient de la loi que la forme et l'apparence parce qu'elles n'étaient fondées sur aucune nécessité d'intérêt public.

L'intérêt public : telle est, en effet, la raison souveraine que l'on trouve au fonds de toutes les lois quand on veut pénétrer dans leurs entrailles.

Que l'on demande au jurisconsulte romain pourquoi la dot des femmes est inaliénable ; c'est, répond-il, qu'il

importe à la République que la dot des femmes soit respectée.

Pourquoi la prescription dépouille-t-elle le propriétaire après trente ans d'usurpation tolérée ; c'est qu'il est de l'intérêt public que la propriété ne soit pas trop longtemps incertaine.

Pourquoi, de nos jours, le propriétaire de la surface n'a-t-il pas le droit d'exploiter la mine qui se trouve au-dessous de son champ ; c'est que l'intérêt public exige que l'exploitation des mines ne soit pas morcelée.

Ces ouvertures de rues, ces dépossessions du champ héréditaire, au nom de quel principe s'accomplissent-elles ? Au nom de l'utilité publique qui domine et absorbe la propriété privée.

La question du droit des auteurs à la publication de leurs œuvres est donc celle-ci : est-il de l'intérêt public de leur accorder le privilége de cette publication exclusive et dans quelles limites cette concession doit-elle leur être faite ; mais soutenir que cette concession doit être perpétuelle, sans restriction ni contrôle, parce que l'idée, la conception littéraire constituent une propriété assimilable en tout à la propriété matérielle, c'est jeter la confusion dans toutes les notions du droit.

Vainement dit-on qu'une œuvre littéraire est le résultat de l'activité de l'homme s'exerçant sur sa propre intelligence ; que l'inspiration, la méditation, la matérialisation de la pensée, le style, la science, l'art, tout part de l'homme, c'est l'homme tout entier ; voici la réponse :

Le travail ne constitue une propriété qu'autant qu'il transforme la matière pour l'approprier à nos besoins. Le médecin qui me soigne, le serviteur qui me sert, le professeur qui m'enseigne les lettres travaillent, ils rendent des services, ils ne créent pas une propriété ; de tous temps, aux yeux de tous les peuples, les plus sauvages comme les plus civilisés, la matière transformée par le travail a seule constitué la propriété dans le sens vrai de ce mot. Cette propriété est visible, palpable,

elle peut se conserver, s'emmagasiner, s'envoyer au loin, la pensée n'a aucun de ces caractères : l'homme qui transforme la matière fait un effort, et dompte son penchant à l'inertie et au repos, il travaille : l'homme qui pense ne travaille pas, il vit : penser n'est pas plus un travail que respirer, c'est un acte de la vie morale comme respirer est un acte de la vie matérielle. Que cette pensée soit noble et belle ou qu'elle soit vulgaire, qu'elle soit tombée du ciel ou qu'elle soit le résultat d'une attention longtemps dirigée sur le même sujet, cela ne change pas son caractère.

Qu'on se reporte aux temps ou l'écriture n'existait pas, comment la pensée aurait-elle pu constituer une propriété ? Ce qui lui a donné cette apparence c'est que, par l'écriture, elle a pris un corps, une forme concrète, et que la pensée est devenue livre ; que ce livre que ce manuscrit constituent une propriété, on le conçoit, cela se voit, se touche, se vend, mais cette chose impalpable, éthérée qui se détache de la terre pour s'élancer au ciel, non ce n'est pas là une propriété dans le sens vrai du mot, autant vaudrait dire que l'âme c'est le corps et que l'idée c'est la sensation ; c'est du matérialisme en législation.

Aussi longtemps que l'idée est intime et personnelle, elle n'est pas de ce monde. Quand elle se produit au dehors, elle va, comme un rayon de lumière, se confondre dans ce vaste foyer de connaissances acquises, inaliénable patrimoine de l'humanité.

Il en est de la pensée énoncée, comme du gaz qui s'échappe de la cornue ; dès que le robinet s'ouvre, le gaz se dérobe à toute étreinte et cesse d'être la propriété de celui qui l'a produit.

Il en est encore comme de l'eau qui naît dans mon champ ; aussi longtemps que je l'y retiens elle m'appartient : quand elle s'échappe, mon droit cesse avec ma détention matérielle.

On l'a dit en outre avec vérité : aucune composition littéraire n'est l'œuvre exclusive de son auteur ; l'écrivain puise toujours, plus ou moins, dans ce vaste

réservoir d'idées et de connaissances acquises qui forme le fonds commun de l'humanité. Corneille doit à Tacite et à Lucain ses plus fières inspirations ; Racine, à Sophocle et à Euripide ses scènes les plus émouvantes ; Lafontaine a imité Phèdre ; Labruyère s'est modelé sur Théophraste; Fénélon s'est inspiré d'Homère; Bossuet, de Tertullien et des Pères de l'Eglise : l'écrivain sans doute, y met son cachet, sa forme, son style, mais la forme, le cachet, le style ne sont pas l'œuvre toute entière, et la société peut, au moins pour la part qu'elle a fournie, revendiquer un droit de copropriété.

En n'accordant le privilége de publication des œuvres littéraires que dans la mesure de son intérêt, la société se fait sa part, et cette part est juste, parce qu'elle aussi a coopéré à la production de l'œuvre.

Or, en ce point, l'intérêt social est de deux sortes :

La société a sans doute une dette de reconnaissance à payer aux hommes qui l'honorent par leurs talents, qui charment ses loisirs par leurs productions et qui agrandissent son horizon par leurs investigations savantes ; elle a de plus un encouragement à donner à leurs efforts pour entretenir entre eux une féconde émulation ; de là l'utilité de leur assurer, en leur concédant dans une juste mesure le privilége exclusif de publier leurs œuvres, une équitable rémunération.

Mais la société a pareillement intérêt à répandre l'instruction dans toutes les classes, à la faire pénétrer dans tous les rangs, à convier incessamment les plus humbles situations à ce grand et noble banquet de l'intelligence dont les productions littéraires et artistiques sont le savoureux aliment ; la circulation libre, facile et sans entraves des écrits de tous genres est donc aussi une nécessité sociale, de là la convenance de ne pas rendre perpétuel le privilége exclusif accordé aux auteurs de publier leurs ouvrages.

Après un certain délai, la société, qui a aussi fourni son contingent d'idées, de connaissances acquises à ces productions, doit reprendre ses droits.

Le droit des auteurs à publier seuls leurs œuvres, ne constitue donc pas un droit de propriété ; ce n'est pas là un de ces faits qui tiennent de si près à la constitution de la société qu'on ne saurait le méconnaître, sans ébranler l'ordre social tout entier. C'est une utilité sociale, une convenance qui dépend du temps, des lieux, des circonstances.

Chaque époque a une tendance presqu'irrésistible à constituer en propriété le fait qui la domine.

A l'époque féodale, le fait militaire domine, les grandes charges militaires sont constituées en propriété, elles deviennent héréditaires, elles forment des bénéfices d'abord; puis des fiefs.

Au xvme siècle, quand l'époque des légistes commence, les offices de magistrature s'introduisent, le droit de juger devient une propriété.

De nos jours, siècle d'écrivains et de gens de lettres, la publication d'une idée demande à se constituer en propriété.

L'armée elle-même a tenté plusieurs fois de faire considérer le grade de l'officier comme une propriété, mais l'armée est moins bruyante que la littérature et ses prétentions n'ont trouvé que peu d'écho.

Le droit abstrait des écrivains a été jusqu'à ce jour contesté, mais ils ont conquis le fait par la longue durée accordée au privilége exclusif des auteurs de publier leurs œuvres.

Une dernière observation doit être faite. La société a intérêt a protéger les œuvres littéraires qui l'honorent ou qui l'éclairent, mais elle n'a nul intérêt a protéger les œuvres qui la déshonorent, la corrompent.

La loi cependant ne fait aucune distinction.

L'auteur d'un poëme aussi cynique que la *Pucelle*, de Voltaire, pourrait en l'état de notre législation venir demander aux tribunaux protection contre les contrefacteurs.

La morale publique proteste contre une telle possibilité.

La loi aurait dû, par une disposition formelle, déclarer que ses dispositions ne sont point applicables aux ouvrages contraires à la morale et aux bonnes mœurs.

Les lois de la presse renferment, il est vrai, des dispositions répressives qui frappent les ouvrages dans lesquels les attaques à la morale et aux bonnes mœurs sont patentes.

Mais il est dans notre littérature légère une foule de livres qui, sans donner directement prise à la répression péuale, n'en renferment pas moins par leurs tendances, par les mœurs qu'ils décrivent, les tableaux qu'ils présentent, les principes qu'ils glorifient, des attraits et des séductions qui énervent les caractères et propagent ces habitudes licencieuses qui sont la plaie de notre siècle.

Une large faculté d'appréciation devrait être laissée aux tribunaux pour refuser toute action en justice à l'écrivain sans moralité, comme ils la refusent au joueur sans honnêteté.

La loi qui est une chose sainte ne doit pas être pour un pays un auxiliaire de corruption.

En appelant l'attention de l'Académie sur les graves questions que soulève la loi du 14 juillet 1866, je n'ai pas voulu seulement faire apprécier l'importance spéciale et pratique de cette loi; il m'a paru qu'à une époque où les grandes notions du droit paraissent s'obscurcir, où les saintes traditions de nos pères ont perdu toute autorité, où la force matérielle semble aspirer à dominer la société, où le fait accompli obtient tous les respects, où le succès est l'idole universellement encensée, il est bon de rappeler sans cesse aux populations qu'au-dessus du fait brutal il est quelque chose de plus haut, de plus grand, de plus respectable qui se nomme le droit; que ce droit n'est pas une utopie des philosophes, une invention des légistes, une hypocrisie des riches, une société d'assurance pour ceux qui possèdent, que c'est au contraire pour tous une condition essentielle d'existence, que hors du droit il n'y a plus ni société ni

famille, ni individus, que le sol se change en désert, que la guerre d'homme à homme devient la loi commune, que l'espèce humaine affaiblie, dégradée, disséminée cède partout la place à la bête féroce reine des forêts.

C'est l'oubli du droit qui, au déclin de l'empire Romain, commença la dépopulation du monde, frappa de stérilité les belles plaines de l'Italie, fraya la voie à l'invasion des barbares. Si le christianisme n'était venu ranimer cette notion à demi effacée, si les nations scandinaves ne lui avaient prêté l'appui de leur foi naïve on ne peut dire jusqu'à quelle dégradation le monde se serait affaissé.

Ce droit, qui est la protection des faibles, est aussi la garantie des forts, il condamne à la fois et les jalouses convoitises des masses qui seraient tentées de lui substituer la violence et les audaces des gouvernements qui espèrent le remplacer par l'appareil de grandes armées et le déploiement de formidables moyens de destruction; une même réprobation doit donc les atteindre tous deux, parce que tous deux frappent au cœur la société et que la glorification de la force est la plus cruelle atteinte portée au bonheur de l'humanité.

MÉMOIRE

SUR LES

SPHÈRES COUPANT LES SURFACES DU SECOND ORDRE,

par M. l'abbé AOUST.

Introduction. — Nous nous proposons d'étudier les surfaces du second degré qui ont une même intersection. Ces surfaces forment une famille qui possède des propriétés remarquables. Notre théorie repose sur un théorème d'une haute généralité, analogue à celui de M. Poncelet sur l'existence de quatre cônes du second degré passant par l'intersection de deux surfaces du second degré. Ce dernier théorème n'est qu'un cas tout particulier du nôtre qui, à cause d'un certain paramètre variable pouvant prendre toutes les valeurs possibles, donne naissance, pour chaque valeur de ce paramètre, à un système de quatre surfaces du second degré, passant par l'intersection des deux surfaces de ce même degré, la valeur nulle de ce paramètre donnant le système des quatre surfaces coniques.

Nous exposons avec soin les principales propriétés de la ligne d'intersection commune de deux surfaces du second degré, propriétés descriptives et propriétés métriques, y joignant une construction de la tangente et du rayon de courbure.

Les centres des surfaces du second degré, passant par cette ligne d'intersection, assujetties à certaines conditions, sont distribués sur d'autres surfaces du second degré, qui sont liées entre elles par des relations simples ; quelques pages sont consacrées à l'étude de ces secondes surfaces, et de leurs relations.

En introduisant dans nos recherches, un élément nouveau que nous appelons *puissance d'un point par*

rapport à une surface, nous donnons une interprétation facile et intuitive de notre analyse ; les conséquences qui découlent de cette notion sont nombreuses et forment un ensemble géométrique, nous allions dire, une théorie que nous croyons tout-à-fait neuve.

Nous terminons par l'étude des propriétés relatives aux plans tangents et aux rayons de courbure de ces surfaces. Les constructions qui en résultent n'exigent que la règle, et établissent des liens nombreux entre ces diverses surfaces.

Le but du géomètre est de démontrer avec facilité les propriétés de l'étendue qui sont déjà connues, de découvrir celles qui sont restées cachées, mais surtout, de les enchaîner les unes aux autres par des liens naturels, d'établir leur parenté, malgré la dissemblance des formes ; puissions-nous nous être rapproché de ce but élevé !

51. *Equation de l'ellipsoïde rapporté à une sphère sécante.* — Soit l'équation de l'ellipsoïde rapporté à ses trois demi-axes a, b, c, $a > b > c$,

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} = 1. \tag{1}$$

Représentons par α', β', γ', r les coordonnées du centre, et le rayon de la sphère sécante, par α, β, γ les coordonnées du centre du cône dont les axes sont parallèles à ceux de l'ellipsoïde, l'équation de l'ellipsoïde ne pourra devenir identique avec la suivante

$$\begin{aligned}(x-\alpha')^2 + (y-\beta')^2 + (z-\gamma')^2 - r^2 \\ = l^2(x-\alpha)^2 + m^2(y-\beta)^2 + n^2(z-\gamma)^2\end{aligned} \tag{2}$$

dans laquelle l, m, n sont des constantes, que sous les conditions suivantes :

$$\left\{ \alpha' = l^2\alpha \quad , \beta' = m^2\beta \quad , \gamma' = n^2\gamma \right\} \tag{5}$$

$$\left\{ \begin{aligned}&\alpha'^2\left(1-\frac{1}{l^2}\right) + \beta'^2\left(1-\frac{1}{m^2}\right) + \gamma'^2\left(1-\frac{1}{n^2}\right) - r^2 \\ &= a^2(l^2-1) = b^2(m^2-1) = c^2(n^2-1) = -\mu^2\end{aligned} \right\} \tag{3}$$

μ^2 étant une auxiliaire introduite pour la facilité et la symétrie du calcul. Or, si l'on avait écrit dans le second membre de l'équation (2) les doubles produits des binomes $x-\alpha$, $y-\beta$, $z-\gamma$, on aurait été conduit par l'identification de l'équation (2) avec l'équation (1) à annuler les coefficients de ces doubles produits, de là on conclut qu'une sphère quelconque

$$(4) \qquad (x-\alpha')^2 + (y-\beta')^2 + (z-\gamma')^2 - r^2 = o,$$

coupe toujours l'ellipsoïde suivant une courbe à double courbure qui est située sur un cône du second degré, dont les axes sont parallèles aux axes de l'ellipsoïde.

L'équation de ce cône est :

$$(6) \qquad l^2(x-\alpha)^2 + m^2(y-\beta)^2 + n^2(z-\gamma)^2 = o.$$

De même si l'on ajoute au second nombre de l'équation (2) un terme constant k^2, ainsi que les doubles produits des binomes $x-\alpha$, $y-\beta$, $z-\gamma$ multipliés chacun par un facteur constant et qu'on identifie cette équation avec l'équation (1), les coefficients des doubles produits s'annuleront; de là on conclut qu'une sphère quelconque (4) coupe l'ellipsoïde suivant une courbe à double courbure qui peut être située sur une infinité de surfaces du second degré. Mais ces surfaces ont pour caractère commun que leurs axes sont parallèles aux axes de l'ellipsoïde proposé.

Il n'est pas moins facile de voir que le lieu des centres des surfaces du second ordre qui passent par cette intersection, est une courbe donnée par l'intersection de deux cylindres hyperboliques.

52. *Nombre de cônes passant par l'intersection.* — La première des équations (3), quand on a égard aux deux autres, peut s'écrire sous la forme,

$$(3)' \qquad \frac{\alpha'^2}{\mu^2-a^2} + \frac{\beta'^2}{\mu^2-b^2} + \frac{\gamma'^2}{\mu^2-c^2} + \frac{r^2}{\mu^2} + 1 = o.$$

Si les coordonnées du centre, et le rayon de la sphère sont donnés, l'équation précédente fera connaître μ^2. Cette, équation, qui est du quatrième degré par rapport

à μ^2, a toutes ses racines réelles. En effet si l'on fait varier μ^2 depuis $-\infty$ jusqu'ici $+\infty$, le premier membre de l'équation passera quatre fois par zéro. Soit i une quantité infiniment petite, lorsque μ^2 variant, d'une manière continue, prend toute les valeurs comprises dans les cinq intervalles :

$$-\infty, i; +i, c^2-i; c^2+i, b^2-i; b^2+i, a^2-i; a^2+i, +\infty$$

le premier membre de l'équation varie d'une manière continue et prend toutes les valeurs comprises entre les cinq intervalles correspondants:

$$+1 \quad -\infty; +\infty, -\infty; +\infty, -\infty; +\infty, -\infty; +\infty \quad +1$$

le premier membre de l'équation passe donc une fois par zéro à chacun des cinq intervalles précédents, si l'on en excepte le dernier. L'équation précédente a donc ses quatre racines en μ^2 réelles.

Si nous remarquons que les valeurs de l^2, m^2, n^2 sont exprimées linéairement au fonction de μ^2 au moyen des équations (3), à chacune des 4 valeurs de μ^2, ne correspond qu'une seule valeur de l^2, m^2, n^2.

Donc par l'intersection d'une sphère quelconque avec l'ellipsoïde passent quatre cônes du second degré, dont les sommets sont toujours réels. Ce théorème remarquable est dû à M. Poncelet qui l'a démontré géométriquement, mais notre analyse montre de plus que chacun de ces quatre cônes a ses axes parallèles aux axes de l'ellipsoïde, ce qui veut dire que les axes des six surfaces : les quatre cônes, l'ellipsoïde, la sphère sécante, passent, six par six, par trois points situés à l'infini.

53. *Propriétés des quatre cônes.* Un tétraèdre conjugué à une surface est celui dont chaque sommet a pour plan polaire, par rapport à cette surface, la face opposée. D'après cela, il est facile de déduire de ce qui précède le théorème suivant:

Par la ligne d'intersection de deux surfaces du second degré passent quatre cônes du même degré dont les sommets sont réels, et ces six surfaces sont telles qu'il existe

une combinaison de six tétraèdres conjugués, chacun, à chacune des six surfaces, et ayant trois sommets communs.

En effet, dans l'une de ces deux surfaces, menons une sphère passant par deux sections circulaires anti-parallèles, et prenons la figure homologique de la figure en question, de telle sorte que l'homologique de la surface soit la sphère ; l'homologiqne de l'autre surface sera une nouvelle surface du second degré. Mais, d'après ce que nous venons d'établir, par la ligne d'intersection de ces deux surfaces passent quatre cônes dont les sommets sont réels, et dont les axes sont parallèles aux axes de la surface du second degré, or, les homologiques des cônes du second degré sont des cônes du même degré; donc par l'intersection des deux surfaces du second degré de la figure non transformée, passaient quatre surfaces coniques du second degré dont les sommets étaient réels. Si, de plus, l'on remarque que le plan de l'infini est le polaire du centre d'une surface, que tout plan diamétral principal est le plan polaire du point où l'axe perpendiculaire au plan diamétral rencontre le plan de l'infini, et qu'enfin si un plan est le polaire d'un point, l'homologique du plan reste le plan polaire de l'homologique du point, on en conclut immédiatement que, dans la figure non transformée, les deux surfaces du second degré, et les quatre cônes qui passent par leur intersection, sont tels qu'il existe une combinaison de six tétraédres conjugués chacun à chacune des six surfaces, ayant entr'eux trois sommets communs.

54. *Propriété des quatre sommets de surfaces coniques.* — Revenons à la proposition énoncée à la fin du n° 52. Il est aisé de voir sur nos équations que le sommet de l'un des quatre cônes a un même plan polaire par rapport à l'ellipsoïde et à la sphère sécante. En effet, si l'on porte les valeurs de l^2, m^2, n^2 tirées des équations (5) dans les équations (3), ont obtient trois relations qui ne sont autre chose que les conditions

nécessaires et suffisantes pour que les deux plans polaires se confondent en un seul ; de là on conclut qu'il n'y a que quatre points qui ont même plan polaire par rapport à l'ellipsoïde et à la sphère sécante, et que ces quatre points ne sont autre chose que les sommets des quatres cônes que nous venons de trouver.

Considérons ces quatre points et les quatre plans polaires correspondants par rapport à l'ellipsoïde et la sphère sécante, ces quatre plans forment un tétraèdre dont chaque sommet est le pôle de la face opposé, donc les quatre sommets des cônes ne sont autres que les sommets du tétraèdre dont nous venons de parler.

Donc le plan polaire du sommet de l'un des quatre cônes contient les sommets des trois autres cônes.

Il est aisé de voir que les quatre cônes que nous avons considérés dans le n° 53, jouissent des mêmes propriétés.

55. *Nombre des surfaces du second degré passant par l'intersection.*— Quoique l'équation (2) paraisse avoir une forme restreinte, elle n'est soumise à aucune restriction, elle conduit à un théorème d'une haute généralité sur l'existence d'une infinité de systèmes, composés chacun de quatre surfaces du second degré passant par l'intersection de l'ellipsoïde (1) et de la sphère (4).

En effet, si l'on retranche du second membre de l'équation (2) le produit k^2r^2 du carré du rayon par un rapport quelconque k^2 positif ou négatif, et qu'on opère l'identification de cette nouvelle équation avec l'équation (1) ; on trouvera le même résultat que si l'on avait remplacé dans l'équation (2) r^2 par $r^2(1-k^2)$, donc toutes les équations de conditions résultantes existeront après cette substitution ; or, retrancher k^2r^2 du second membre de l'équation , (2) et puis identifier avec l'équation (1) c'est faire passer par l'intersection de l'ellipsoïde (1) et de la sphère (4) toutes les surfaces du second ordre possibles, lesquelles sont représentées par l'équation

$$(7) \qquad \frac{l^2}{r^2k^2}(x-\alpha)^2+\frac{n^2}{r^2k^2}(y-\beta)^2+\frac{m^2}{r^2k^2}(z-\gamma)^2-1=o.$$

Donc, les centres de ces surfaces sont les sommets des cônes qui passent par l'intersection de l'ellipsoïde (1) et de la sphère concentrique à la sphère (4), et ayant pour rayon $r\sqrt{1-k^2}$. Si le rayon de cette sphère auxiliaire est réel, ce qui exige que k^2 soit algébriquement plus petit que un, les quatre surfaces auront leurs centres réels; si le rayon de la sphère auxiliaire est imaginaire, c'est-à-dire si k^2 est plus grand que un, deux au moins de ces surfaces ont leur centre réel.

Donc, généralement, il y a une infinité de systèmes composés chacun de quatre surfaces du second degré passant par l'intersection de l'ellipsoïde et de la sphère, et les centres de ces surfaces sont, pour chaque système, les sommets d'un tétraèdre conjugué à la fois à l'ellipsoïde proposé et à la sphère auxiliaire dont le rayon est $r\sqrt{1-k^2}$. Dans chaque système, les quatre surfaces, ou au moins deux, ont leur centre réel, suivant que le rayon de la sphère auxiliaire est réel ou imaginaire, et elles ont leurs axes parallèles à ceux de l'ellipsoïde.

Il est bon de remarquer que l'équation (2) modifiée par l'addition faite au second membre du terme $-k^2r^2$, est la somme de l'équation (4) divisée par r^2, et de l'équation (7) multipliée par k^2; de là résulte que le rapport k^2 n'est autre que le rapport spécifique de l'ellipsoïde proposée (1) relativement à la sphère (4) et à la surface du second degré (7); à chaque valeur de ce rapport correspondent quatre surfaces complètement déterminées; lorsque l'on donne à ce rapport la valeur zéro, l'on trouve un système de quatre cônes à sommets réels, c'est-à-dire le théorème de M. Poncelet. Ce théorème n'est donc qu'un cas particulier du théorème suivant :

Par l'intersection de deux surfaces du second degré passent une infinité de systèmes de quatre surfaces du même degré telles que, pour chaque système, le rapport spécifique de l'une des deux surfaces données par rapport à l'autre, et à l'une quelconque des quatre du système, reste constant. Ces différents systèmes de quatre surfaces forment deux séries; dans la première série, les quatre

surfaces d'un système, dans la seconde, deux au moins des quatre surfaces d'un système ont leur centre réel. Toutes les surfaces de ces différents systèmes sont liées entre elles et avec les deux proposées par ce caractère, qu'il existe une combinaison de tétraèdres conjugués, chacun, à chacune des surfaces, ayant entre eux trois sommets communs.

56. *Des surfaces lieux des centres des sphères d'un rayon donné, coupant l'ellipsoïde suivant une ligne située sur un cône de forme donnée.* — Le nombre des indéterminées que renferme l'équation (2) est égal à onze, or, le nombre des relations entre ces indéterminées qu'entraîne l'identification de cette équation avec l'équation (1) est égal à sept, il y a donc quatre de ces indéterminées qui sont indépendantes. Choisissons pour indéterminées indépendantes, le paramètre auxiliaire μ^2, le rayon r de la sphère et deux des coordonnées α', β' du centre. Lorsqu'on aura donné à μ^2 une valeur particulière, les trois paramètres l^2, m^2, n^2 de la surface conique seront déterminés en vertu des deux dernières équations (3). La surface conique sera par cela seul déterminée quant à sa forme et quant à la direction de ses axes, et il ne restera à déterminer que les coordonnées de son centre. Si, de plus, l'on veut que le rayon de la sphère sécante ait une longueur donnée, l'on voit que les centres de ces sphères ne seront plus indéterminés, mais qu'ils seront assujettis à se trouver sur une surface du second ordre représentée par l'équation (3).

Si, en conservant toujours la même valeur de μ^2, on suppose que le rayon de la sphère sécante, prenne toutes les valeurs possibles; à chacune de ces valeurs correspondra une surface du second degré sur laquelle se trouveront situés les centres des sphères sécantes ayant cette valeur pour rayon, or, toutes ces surfaces du second degré auront un double caractère commun; le premier, que leurs axes seront parallèles à ceux de l'éllipsoïde proposé, le second que le rapport des excentricités des deux sections principales aux excentricités des deux sections corres-

pondantes de l'ellipsoïde, seront dans un rapport constant.

En effet, soient A', B', C', les axes de l'une quelconque de ces surfaces, posons pour abréger,

$$(8)\qquad \begin{aligned} A'^2-B'^2 &= E'^2, \quad B'^2-C'^2 = F'^2, \quad C'^2-A'^2 = G'^2,\\ a^2-b^2 &= e^2, \quad b^2-c^2 = f^2, \quad c^2-a^2 = g^2, \end{aligned}$$

Les axes seront donnés par les équations :

$$(9)\qquad \left\{ \frac{r^2}{\mu^2}+1 = \frac{A'^2}{a^2-\mu^2} = \frac{B'^2}{b^2-\mu^2} = \frac{C'^2}{c-\mu^2}; \right.$$

or, si l'on élimine r entre ces relations l'on trouve :

$$(10)\qquad \begin{aligned} &\frac{E'^2}{e^2}, \frac{a^2}{A'^2} = \frac{G'^2}{g^2}, \frac{a^2}{A'^2} = \frac{a^2}{a^2-\mu^2},\\ &\frac{F'^2}{f^2}, \frac{b^2}{B'^2} = \frac{E'^2}{e^2}, \frac{b^2}{B'^2} = \frac{b^2}{b^2-\mu^2},\\ &\frac{G'^2}{g^2}, \frac{c^2}{C'^2} = \frac{F'^2}{f^2}, \frac{c^2}{C'^2} = \frac{c^2}{c^2-\mu^2}, \end{aligned}$$

ce qui démontre la propriété annoncée.

Si, en conservant toujours la même valeur de r^2, on suppose que le paramètre μ^2 prenne toutes les valeurs possibles; à chacune de ces valeurs correspondra une surface du second ordre, lieu des sphères sécantes de rayon constant, toutes ces surfaces, dont les axes sont parallèles à ceux de l'ellipsoïde, sont telles que le produit de la différence des carrés des distances focales d'une section principale d'une de ces surfaces et de la section correspondante de l'ellipsoïde par la différence des carrés des inverses des excentricités des mêmes sections, restera constante.

En effet, si l'on élimine μ^2 entre les équations (6), on aura deux des six équations suivantes :

$$(11)\qquad \begin{aligned} -r^2 &= (E'^2-e^2)\left\{\frac{A'^2}{E'^2}-\frac{a^2}{e^2}\right\} = (G'^2-g^2)\left\{\frac{A'^2}{G'^2}-\frac{a^2}{g^2}\right\},\\ -r^2 &= (F'^2-f^2)\left\{\frac{B'^2}{F'^2}-\frac{b^2}{f^2}\right\} = (E'^2-e^2)\left\{\frac{B'^2}{E'^2}-\frac{b^2}{e^2}\right\},\\ -r^2 &= (G'^2-g^2)\left\{\frac{C'^2}{G'^2}-\frac{c^2}{g^2}\right\} = (F'^2-f^2)\left\{\frac{C'^2}{F'^2}-\frac{c^2}{f^2}\right\}. \end{aligned}$$

57. *Classification des surfaces lieux des centres des sphères sécantes.* — Il résulte de ce qui précède que les surfaces lieux des centres des sphères sécantes, dépendant de deux paramètres variables μ^2 et r^2, peuvent être classées suivant deux ordres de séries. Dans le premier ordre de classement, à chaque valeurs de μ^2, on fera correspondre toutes les valeurs possibles de r^2. Dans le second ordre de classement, à chaque valeur de r^2, on fera correspondre toutes les valeurs possibles de μ^2. Si l'on forme un tableau à double entrée, en écrivant sur une ligne horizontale les valeurs successives de μ, telles que μ_0, μ_1, μ_2 et sur une ligne verticale r_0, r_1, r_2, etc., et que l'on représente par $S'(\mu_k, r_{k'})$ la surface correspondant aux paramètres μ_k et $r_{k'}$, ce tableau donnera les indices de toutes les surfaces possibles, lieux des centres des sphères sécantes. Or, ce que nous avons établi dans le numéro précédent donne les propriétés des deux sortes de séries de ces surfaces, les premières, relatives à une série quelconque, dont les indices se trouvent sur une même ligne horizontale du tableau, et les secondes relatives à une série quelconque dont les indices se trouvent situés sur une même ligne verticale. Les surfaces de même série de l'une ou de l'autre espèce sont assujetties à deux conditions, exprimées par les équations (10) dans le premier cas, ou par les équations (11) dans le second.

Il est aisé de voir que toutes les surfaces dont il s'agit, comparées entr'elles sans distinction de séries, possèdent un caractère commun qui se déduira de l'élimination de μ^2 entre les deux premières équations (10), ou de l'élimination de r^2 entre deux quelconques des équations (11); et ce caractère commun est que les distances focales des trois sections principales sont proportionnelles aux distances focales des sections correspondantes de l'ellipsoïde proposé

$$\frac{E'}{e} = \frac{F'}{f} = \frac{G'}{g}.$$

Ce caractère est unique, car la seconde équation est une conséquence de la première.

58. *Des surfaces lieux des centres des surfaces coniques de forme donnée.* — Si l'on porte dans les équations (3) les valeurs de α', β', γ' en fonction de α, β, γ, tirées des équations (5) et des deux dernières équations (3), l'on aura, pour un système de valeurs de μ et de r, une équation du second degré en α, β, γ, représentant une surface du second degré par rapport à ces coordonnées, et si l'on représente par A, B, C les demi axes de cette surface, cette équation sera :

$$\frac{\alpha^2}{A^2} + \frac{\beta^2}{B^2} + \frac{\gamma^2}{C^2} = 1,$$

dans laquelle les valeurs de A, B, C sont données par les relations.

$$\frac{A^2A'^2}{a^4} = \frac{B^2B'^2}{b^4} = \frac{C^2C'^2}{c^4} = \left(\frac{r^2}{\mu^2} + 1\right)^2;$$

on conclut de là, qu'en même temps que le centre d'une sphère sécante de rayon constant parcourra une surface du second degré S' ayant des axes parallèles à ceux de l'ellipscïde, et les distances focales de ses sections principales, proportionnelles aux distances focales des sections principales correspondantes de l'ellipsoïde, les intersections de cette sphère et de l'ellipsoïde se trouveront sur un cône du second degré, constant de forme mais non de position. Ce cône aura les axes parallèles à ceux de l'ellipsoïde, et son centre se mouvra sur une surface du second degré S. Cette dernière surface sera telle que ses axes seront parallèles aux axes de la suface S' lieu des centres des sphères sécantes, et les rectangles des axes correspondants de ces deux surfaces seront dans un rapport constant avec les carrés des axes correspondants de l'éllipsoïde.

Les surfaces (S) lieux des centres des surfaces coniques de forme donnée, et correspondant à une sphère de rayon donné forment, comme les surfaces S' considérées dans le numéro précédent, un tableau à double entrée, analogue à celui que nous venons de considérer.

59. *Propriétés des surfaces* (S') *appartenant à la même série verticale ou à une même série horizontale.* — Si l'on considère les différentes surfaces S' d'une même série verticale, c'est-à-dire telles que leurs axes soient parallèles à ceux de l'ellipsoïde, et que, pour chacune, le rapport des excentricités de la plus grande et de la moyenne section aux excentricités des sections correspondantes de l'ellipsoïde, soit constant, il existera, pour chacune d'elles, une sphère facile à déterminer (6) telle que, si son centre parcourt cette surface, les intersections de cette sphère avec l'éllipsoïde se trouveront sur un cône, et ce cône sera invariable de forme, mais non de position, pour toutes les surfaces de la série.

Considérons maintenant les différentes surfaces S' d'une même série horizontale; l'équation (3)' prouve qu'à chaque sphère déterminée de grandeur et de position, c'est-à-dire dont le centre a pour coordonnées α', β', γ' et pour rayon r, correspondent quatre valeurs de μ^2; or, le rayon r et chacune des quatre valeurs de μ^2 déterminent quatre surfaces S' lieux des centres des sphères de rayon r, appartenant à une série horizontale, donc, ces quatre surfaces passent par un même point. Donc généralement une surface quelconque S' lieu des centres des sphères de rayon r, est coupée en chacun de ses points par trois surfaces de la même série horizontale.

60. *Des figures correspondantes.* — Le paramètre μ^2 ne changeant pas pour les sphères d'une même série verticale, l^2, m^2, n^2, resteront invariables dans cette série, donc les équations (5) montrent que les distances du centre de l'ellipsoïde au centre d'une sphère quelconque de cette série et au centre du cône correspondant, se projettent sur l'un des axes de l'ellipsoïde suivant des longueurs qui sont dans un rapport constant pour chaque axe.

Soit un point donné M', il est le centre d'une sphère appartenant à une série verticale déterminée, c'est-à-dire ayant pour argument une certaine valeur de μ^2,

donc il correspondra au sommet M d'un cône aussi déterminé; mais on peut aussi considérer le point M' comme le centre d'une infinité de sphères, appartenant chacune à une série verticale différente. Donc, il correspondra à une infinité de sommets de cônes déterminés par les divers arguments de ces séries. Pour connaître le lieu de tous ces sommets, il n'y a qu'à exprimer dans les équations (5) les paramètres l^2, m^2, n^2 en fonction de μ^2, au moyen des équations (3), et ensuite à éliminer μ^2 entre ces équations; on obtient ainsi les équations

$$
\begin{aligned}
a^2\alpha'\beta - b^2\beta'\alpha &= e^2\alpha\beta, \\
b^2\beta'\gamma - c^2\gamma'\alpha &= f^2\beta\gamma, \\
c^2\gamma'\alpha - a^2\alpha'\gamma &= g^2\gamma\alpha,
\end{aligned}
\qquad (12)
$$

qui sont les équations de trois cylindres hyperboliques.

On déduira de ce qui précède les deux théorèmes suivants :

1° Les quatre cônes correspondant à une sphère donnée de grandeur et de position ont leurs sommets situés sur la courbe d'intersection commune des trois cylindres hyperboliques dont les génératrices sont parallèles aux axes de l'ellipsoïde.

2° Si l'on considère une suite de sphères concentriques, les quatre cônes correspondant à chacune des sphères de cette suite ont leurs sommets situés sur cette même courbe.

D'après ce que nous venons de voir, au point M' correspondent dans les différentes séries verticales, une suite de points déterminés, chacun, par une valeur particulière de μ^2. Cette suite de points forme une courbe à double courbure, donnée par les équations (12). Soit C cette courbe, nous l'appellerons courbe correspondante du point M', or, il est facile de voir que, lorsque le point M' se déplacera de manière à parcourir une ligne donnée, la courbe C se déplacera elle même de manière à parcourir une surface. Pour l'obtenir, si l'on représente par $\alpha' = \varphi(\gamma')$, $\beta' = \psi(\gamma')$ la courbe décrite par M', il suffira d'éliminer α', β', γ' entre ces deux équations et deux des équations (12); le résultat

qui ne dépendra que des coordonnées α, β, γ, sera l'équation de la surface,

D'après cela, on reconnaîtra que lorsque le point M' parcourra une ligne droite, la courbe C engendrera une hyperboloïde rectiligne et que, si cette droite passe par le centre de l'ellipsoïde (1), la courbe C engendrera un cône du second degré.

Soit maintenant un point M, il est le sommet d'un cône appartenant à une série verticale déterminée des surfaces S, donc il correspond à un centre M' d'une sphère déterminée, mais on peut considérer le point M comme le sommet d'une infinité de cônes appartenant chacun à une série verticale différente, donc, il correspond aux centres d'une infinité de sphères déterminées. Pour obtenir le lieu de tous ces centres, il n'y a qu'à éliminer μ^2, l^2, m^2, n^2 entre les équations (5) et (3), ce qui donne les équations (12), On voit donc que les centres de toutes ces sphères sont une ligne droite.

Cette ligne droite L' correspond au point M. Si maintenant le point M parcourt une ligne donnée l'on voit que la surface réglée engendrée par L', correspondra à cette ligne donnée. Dans le cas ou la ligne parcourue par le point M est une ligne droite, la surface réglée engendrée par la ligne droite L' est une hyperboloïde à une nappe.

61. *Intersection de la sphère et de l'ellipsoïde.* — Posons $x-\alpha = \rho \cos\theta$, $y-\beta = \rho \sin\theta$, $z-\gamma = \rho \operatorname{tang} \psi$.

L'équation du cône deviendra :

$$n^2 \operatorname{tang}^2\psi + l^2 \cos^2\theta + m^2 \sin^2\theta = o,$$

Or, si l'on pose $\alpha'-\alpha = \alpha_0$, $\beta'-\beta = \beta_0$, $\gamma'-\gamma = \gamma_0$, l'on obtiendra :

$$x-\alpha' = \rho \cos\theta - \alpha_0,$$
$$y-\beta' = \rho \sin\theta - \beta_0,$$
$$z-\gamma' = \rho \operatorname{tang}\psi - \gamma_0;$$

d'après cela, l'équation de la sphère sera

$$(1 + \operatorname{tang}^2\psi)\rho^2 - 2(\alpha_0 \cos\theta + \beta_0 \sin\theta + \gamma_0 \operatorname{tang}\psi)\rho + R_0^2 - r^2 = o,$$

R_0 représentant la distance du centre de la sphère au centre du cône. Si l'on élimine ψ entre les deux équations, on aura en coordonnées polaires l'équation de la projection de la courbe d'intersection sur le plan des xy :

$$\left\{1 - \frac{l^2}{n^2}\cos^2\theta - \frac{m^2}{n^2}\sin^2\theta\right\}\rho^2 - 2\left\{\alpha_0\cos\theta + \beta_0\sin\theta + \gamma_0\sqrt{-\frac{l^2}{n^2}\cos^2\theta - \frac{m^2}{n^2}\sin\theta}\right\}\rho + R_0^2 - r^2 = o.$$

Cette équation fait connaître ρ projection de la distance du sommet du cône à un point de l'intersection sur le plan des xy, en fonction de l'angle θ que cette projection fait avec l'axe des x.

L'on voit que la courbe d'intersection d'une sphère avec une surface du second ordre ne dépend que d'une équation du second degré.

Chaque génératrice du cône ne rencontre la ligne d'intersection qu'en deux points, si l'on appelle ρ_1 et ρ_2 les deux segments de cette génératrice l'on aura entre ρ_1 et ρ_2, après avoir posé $t^2 = R_0^2 - r^2$, la relation suivante :

$$\alpha_0\sqrt{(n^2-m^2) - \frac{n^2t^2}{\rho_1\rho_2}} + \beta_0\sqrt{(l^2-n^2) + \frac{n^2t^2}{\rho_1\rho_2}} + \gamma_0\sqrt{(m^2-l^2) - \frac{(m^2-l^2)t^2}{\rho_1\rho_2}} = \frac{1}{2}t^2\sqrt{l^2-m^2}\left(\frac{1}{\rho_1} + \frac{1}{\rho_2}\right).$$

62. ***Plan tangent commun à l'un des quatre cônes et à la sphère sécante.*** — Plaçons l'origine des coordonnées au centre de la sphère sécante, soient x'', y'', z'', les coordonnées du point de contact de la sphère et x', y', z', les coordonnées du point de contact sur le cône, les plans tangents à la sphère (4) et au cône (6) ont pour équations :

$$x''x + y''y + z''z = r^2,$$
$$l^2(x'-\alpha)(x-\alpha) + m^2(y'-\beta)(y-\beta) + n^2(z'-\gamma)(z-\gamma) = o;$$

or, les coordonnées du sommet du cône devant satisfaire à la première équation, l'on a

$$x''\alpha + y''\beta + z''\gamma = r^2, \tag{13}$$

qui est l'équation du plan polaire du sommet du cône par rapport à la sphère.

D'une autre part, l'identification des équations des deux plans tangents conduit, par un calcul facile, à l'équation,

$$\frac{x''^2}{l^2} + \frac{y''^2}{m^2} + \frac{z''^2}{n^2} = o,$$

qui est l'équation du cône concentrique à la sphère.

De cette analyse résulte qu'il y a quatre plans tangents à la sphère proposée et au cône (6). Les quatre points de contact de ces plans avec l'ellipsoïde sont déterminés sur la sphère par l'intersection de deux cônes concentriques du second degré : le premier est le cône représenté par l'équation précédente, et le second, est le cône qui aurait pour sommet le centre de la sphère, et, pour directrice, l'intersection de cette surface avec le plan polaire du point (α, β, γ) par rapport à cette surface. Ce serait la même chose de dire que les quatre points de contact sont donnés par les quatre points communs aux courbes d'intersection du plan polaire (13) avec le cône (6) et avec la sphère.

63. *Propriétés de la courbe d'intersection.* — Menons trois plans tangents quelconques au cône, ils couperont la sphère suivant trois cercles. Le cône rapporté aux trois plans tangents a pour équation,

$$l\sqrt{p} + l'\sqrt{p'} + l''\sqrt{p''} = o,$$

dans laquelle l, l', l'' sont des constantes et p, p', p'' les distances d'un point de la surface conique aux plans tangents.

Prenons la transformée de cette figure par rayons vecteurs réciproques, le centre de transformation étant pris sur la sphère, la transformée de la sphère sera un plan, dans lequel sera la transformée de la courbe d'intersection, les transformés des trois plans tangents seront trois sphères coupant ce plan suivant trois cercles, transformés des cercles de la première figure ; l'équation de la transformée du cône sera :

$$l_1 t + l'_1 t_1 + l''_1 t_2 = o,$$

dans laquelle l_1, l'_1, l''_1 sont des constantes et t, t_1, t_2 sont des tangentes menées d'un point de la transformée du cône aux trois sphères. Or, si l'on considère seulement les points de la transformée de la courbe d'intersection, t, t_1, t_2, seront les tangentes menées d'un des points de la courbe aux trois cercles, situés dans le plan de cette courbe. Si maintenant nous revenons à la figure primitive par une seconde transformation, l'équation précédente deviendra :

$$(14) \qquad L\frac{\tau}{\rho} + L'\frac{\tau_1}{\rho_1} + L''\frac{\tau_2}{\rho_2} = o,$$

dans laquelle L, L', L'', sont de nouvelles constantes, τ, τ_1, τ_2 sont les distances d'un point de la courbe d'intersection aux points de contact des grands cercles tangents, menés du centre de transformation aux trois cercles de la figure proposée ; ρ, ρ_1, ρ_2, les distances de ces points de contact au centre de transformation. De là résulte que la courbe d'intersection de l'ellipsoïde (1) et de la sphère sécante jouit de la propriété exprimée par l'équation (14) par rapport à trois cercles et à un point situés sur la surface de la sphère.

Il est facile de voir qu'il y a une infinité de manières de prendre trois cercles et un point par rapport auxquels la propriété de l'équation (14) se trouve satisfaite.

Si, au lieu de prendre trois plans tangents au cône d'une manière quelconque, on les choisit aussi tangents à la sphère sécante, les trois cercles se réduisent à trois points, et l'équation (14) devient :

$$(15) \qquad l_2 r + l_2' r' + l_2'' r'' = o,$$

r, r', r'', étant les distances d'un point de la courbe d'intersection à ces trois points fixes. Cette dernière propriété a été énoncée par M. Darboux ; et l'on voit qu'il y a, sur chacun des plans polaires des sommets des 4 cônes par rapport à la sphère, 4 points situés aussi sur la sphère, par rapport à trois quelconques desquels la propriété (15) a lieu.

Si l'on considère un trièdre quelconque inscrit dans le cône, les trois faces couperont la sphère sécante suivant trois cercles, et si l'on prend un point quelconque et qu'on représente par $\lambda, \lambda_1, \lambda_2$ des constantes, et que, par rapport à ces cercles et à ces points, on conserve aux lettres $\tau, \tau', \tau'', \rho, \rho', \rho''$ les significations que nous leur avons données ci-dessus, l'équation de la courbe d'intersection par rapport à ces cercles et à ce point sera

$$\frac{\lambda\rho^2}{\tau^2} + \frac{\lambda'\rho'^2}{\tau'^2} + \frac{\lambda''\rho''^2}{\tau''^2} = 0. \tag{16}$$

Mais, si l'on choisit ce trièdre inscrit au cône de telle sorte que deux de ses faces soient tangentes à la sphère, l'équation (16) prendra la forme

$$\frac{\lambda_1\rho^2}{\tau^2} + \frac{\lambda'_1}{r'^2} + \frac{\lambda''_1}{r''^2} = 0,$$

$\lambda_1, \lambda'_1, \lambda''_1$ étant des constantes, et r', r'' les distances d'un point de la courbe d'intersection aux deux points de contact.

Si le trièdre inscrit au cône est en même temps circonscrit à la sphère, l'équation précédente prend la forme

$$\frac{\lambda_1}{r^2} + \frac{\lambda'_1}{r'^2} + \frac{\lambda''_1}{r''^2} = 0,$$

r, r', r'' étant les distances d'un point quelconque de la courbe d'intersection aux trois points de contact de la sphère avec le trièdre.

La courbe d'intersection de la sphère et de l'ellipsoïde jouit de nombreuses propriétés. Celles que nous venons d'énoncer suffisent pour montrer l'importance de cette courbe.

64. *Interprétation géométrique de l'équation* (2). — Considérons la surface auxiliaire du second ordre, concentrique du cône, ayant les axes $\mathfrak{A}$, $\mathfrak{B}$, $\mathfrak{C}$ coïncidant en direction avec les axes du cône, et tels que

$$\mathfrak{A}.l = \mathfrak{B}.m = \mathfrak{C}.n = \mathrm{H},$$

H étant une constante. L'équation de cette surface sera

$$\frac{(X-\alpha)^2}{\mathfrak{a}^2}+\frac{(Y-\beta)^2}{\mathfrak{b}^2}+\frac{(Z-\gamma)^2}{\mathfrak{c}^2}=1;$$

cela posé, si du sommet S du cône l'on mène un rayon vecteur il coupera la surface auxiliaire en un point N (X, Y, Z), et la surface de l'ellipsoïde proposé en un point M, (x, y, z), et l'on aura les relations :

$$\frac{x-\alpha}{X-\alpha}=\frac{y-\beta}{Y-\beta}=\frac{z-\gamma}{Z-\gamma}=\frac{SM}{SN};$$

l'équation précédente donnera :

$$\frac{(x-\alpha)^2}{\mathfrak{a}^2}+\frac{(y-\beta)^2}{\mathfrak{b}^2}+\frac{(z-\gamma)^2}{\mathfrak{c}^2}=\frac{\overline{SM}^2}{\overline{SN}^2},$$

le second membre de l'équation (2) est donc égal à H^2. $\frac{\overline{SM}^2}{\overline{SN}^2}$

mais, d'une autre part, le premier membre de la même équation représente le carré de la tangente menée du point M à la sphère sécante, on aura donc, en appelant T le point de contact de cette tangente,

$$(2)' \qquad TM = H \times \frac{SM}{SN};$$

de la résulte le théorème suivant :

La tangente menée d'un point de l'ellipsoïde à la sphère sécante, est proportionnelle au quotient de la distance de ce point au sommet du cône par le diamètre de la surface auxiliaire, compté sur la direction de cette distance.

Si l'on représente par t la tangente MT, et par p le rapport $\frac{SM}{SN}$, l'équation précédente s'écrira sous la forme simple :

$$t = Hp,$$

laquelle ne contient que deux variables, et deux termes. La surface de l'ellipsoïde se trouve donc définie par une équation binome et linéaire entre les deux coordonnées t et p.

65. *Discussion de l'équation* (2). -- Si l'on donne à p différentes valeurs constantes, l'équation (2)' de l'ellipsoïde représentera les intersections successives d'une série de surfaces du second ordre, asymptoliques du cône sécant, avec une série de sphères concentriques à la sphère sécante, le rayon d'une de ces sphères étant l'hypoténuse ou le côté de l'angle droit d'un triangle rectangle, dont les deux autres sont r et Hp, suivant que H^2p^2 est une quantite positive ou négative.

1° Toute sphère concentrique à la sphère sécante de l'ellipsoïde coupe cette surface suivant une courbe située sur une surface du second degré asymptotique du cône sécant.

2° La courbe d'intersection de l'ellipsoïde et d'une sphère concentrique à la sphère sécante, jouit de cette propriété, que le quotient de la distance d'un de ses points au sommet du cône sécant, par le diamètre d'une surface du second degré asymptotique de ce cône, compté sur cette distance, est constant.

3° Toute surface du second degré asymptotique du cône sécant intercepte sur la surface de l'ellipsoïde une courbe du quatrième degré, telle que les tangentes menées d'un de ses points à la sphère sécante correspondante au cône, sont toutes égales entre-elles.

66. *Propriétés des sécantes.* — 1° Appelant λ, μ, ν, les angles que la distance MS d'un point M de l'ellipsoïde au centre du cône sécant, fait avec les trois axes des x, y, z, l'on aura

$$\frac{\overline{MT}^2}{\overline{MS}^2} = H^2\left\{\frac{\cos^2\lambda}{a^2} + \frac{\cos^2\mu}{b^2} + \frac{\cos^2\nu}{c^2}\right\};$$

si du point S l'on mène à l'ellipsoïde proposé trois transversales SM_1, SM_2, SM_3 rectangulaires entre elles, si l'on appelle M_1T_1, M_2T_2, M_3T_3, les tangentes de la sphère menées des trois points M_1, M_2, M_3, l'équation précédente ayant lieu pour chaque tangente et chaque transver-

sale correspondante, on aura, en ajoutant ces trois équations ainsi obtenues :

$$\frac{\overline{M_1T_1}^2}{\overline{M_1S}^2}+\frac{\overline{M_2T_2}^2}{\overline{M_2S}^2}+\frac{\overline{M_3T_3}^2}{\overline{M_3S}^2}=\text{const}=\left\{\frac{H^2}{a^2}+\frac{H^2}{b^2}+\frac{H^2}{c^2}\right\}.$$

2° Si l'on suppose que les trois transversales rectangulaires, menées du sommet du cône, forment un système parallèle aux trois axes de l'ellipsoïde, et qu'on appelle M_1, M_2, M_3 les trois points où ces transversales coupent l'ellipsoïde, l'équation écrite au commencement du présent numéro prendra la forme significative

$$\frac{\overline{MT}^2}{\overline{MS}^2}=\frac{\overline{M_1T_1}^2}{\overline{M_1S}^2}\cos^2\lambda+\frac{\overline{M_2T_2}^2}{\overline{M_2S}^2}\cos^2\mu+\frac{\overline{M_3T_3}^2}{\overline{M_3S}^2}\cos^2\nu.$$

Cette équation montre que si, du sommet de l'un des quatre cônes qui passent par l'intersection de l'ellipsoïde et de la sphère, on mène trois sécantes parallèles aux axes de l'ellipsoïde proposé et une sécante quelconque, et que des points d'intersections de ces sécantes avec l'ellipsoïde on mène des tangentes à la sphère, le rapport d'une tangente quelconque au segment de la sécante correspondante se trouve donné par les rapports des trois autres tangentes aux segments des secantes correspondantes et par les cosinus des angles que ces sécantes font avec la première.

3° De là résulte que toute relation qui existe entre les demi-diamètres de l'ellipsoïde auxiliaire; existera entre les rapports des secantes aux tangentes correspondantes issues des points où ces diamètres prolongés rencontrent l'ellipsoïde proposé. Donc l'on aura pour les points μ_1, μ_2, μ_3 où un système de diamètres conjugués rencontre l'ellipsoïde

$$\frac{\overline{\mu_1S}^2}{\overline{\mu_1t_1}^2}+\frac{\overline{\mu_2S}^2}{\overline{\mu_2t_2}^2}+\frac{\overline{\mu_3S}^2}{\overline{\mu_3t_3}^2}=\text{const},$$

et ainsi de suite.

On peut mettre dans tous ces rapports l'un ou l'autre des deux points où la sécante menée du point S rencontre

l'ellipsoïde, pourvu que l'on introduise la tangente correspondante menée de ce point.

67. *De la puissance d'un point par rapport à une surface du second degré.* — Si, d'un point M extérieur à une surface du second degré, on mène une tangente MT à cette surface, le demi-diamètre conjugué OT de cette tangente et le demi-diamètre conjugué OA du plan de ces droites, les extrémités de cette ligne brisée M, T, O, A, sont les sommets d'un tétraèdre ; j'appelle puissance du point extérieur M, par rapport à la surface, le volume de ce tétraèdre. Ce volume est constant quelle que soit la direction de la tangente.

Si, d'un point M intérieur à une surface du second degré, on mène une demi-corde MT, le demi-diamètre conjugué OB de cette demi-corde et le demi-diamètre conjugué OA du plan de ces deux droites, les extrémités B, T, O, A de cette ligne brisée sont les sommets d'un tétraèdre, j'appelle puissance du point intérieur M par rapport à la surface, le volume de ce tetraèdre. Ce volume est constant quelle que soit la direction de la demi-corde.

Soit P la puissance d'un point extérieur M par rapport à une sphère de rayon R, l'on aura le volume MT OA $= \frac{1}{6}$ TM $\times$ R^2, et si les coordonnés du point M sont x, y, z, l'on aura

$$\text{vol. MT OA} = \frac{1}{6} R^2 \sqrt{x^2 + y^2 + z^2 - R^2},$$

or, $\frac{1}{6} R^2 x$ est le volume d'un tétraèdre ayant pour base un triangle dont les deux côtés sont x et le rayon R mené du centre dans la direction de Oy, et pour hauteur, le rayon R mené dans la direction de Oz; soit V_1 ce volume, en appelant V_2 et V_3 les volumes $\frac{1}{6} R^2 y$, $\frac{1}{6} R^2 z$ de deux tétraèdres formés d'une manière analogue, l'on aura

$$P^2 = V_1^2 + V_2^2 + V_3^2,$$

or, la relation que nous venons d'écrire, existe lorsque l'on prend la figure homologique, le centre d'homologie étant situé à l'infini. Mais alors la sphère devient une surface du second ordre, les directions ox, oy, oz deviennent celles de trois diamètres conjuguées a', b', c' ; si l'on appelle a, b, c les trois demi-axes de l'ellipsoïde, l'on aura, en remarquant que vol. a, b, c égale vol. a', b', c',

$$\frac{P^2}{a^2b^2c^2} = \frac{1}{36}\left\{\frac{x^2}{a'^2} + \frac{y^2}{b'^2} + \frac{z^2}{c'^2} - 1\right\},$$

telle est l'expression du carré de la puissance d'un point quelconque exterieur à un ellipsoïde par rapport à cet ellipsoïde rapporté à ses trois diamètres conjugués a', b', c'.

Par rapport à un point intérieur, l'on aura, en raisonnant comme ci-dessus :

$$\frac{P^2}{a^2b^2c^2} = \frac{1}{36}\left(1 - \frac{x^2}{a'^2} - \frac{y^2}{b'^2} - \frac{z^2}{c'^2}\right);$$

a donc finalement

$$\frac{P^2}{a^2b^2c^2} = \pm\frac{1}{36}\left(\frac{x^2}{a'^2} + \frac{y^2}{b'^2} + \frac{z^2}{c'} - 1\right)$$

Si l'ellipsoïde est rapporté à ses trois axes l'on aura :

$$\frac{P^2}{a^2b^2c^2} = \pm\frac{1}{36}\left\{\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} - 1\right\}.$$

68 *Seconde interprétation de l'équation.* — Si l'on se reporte au n° 55, on verra que l'équation (2) peut aussi s'écrire sous la forme

$$(2)'' \qquad (x-\alpha')^2 + (y-\beta')^2 + (z-\gamma')^2 - r^2 = r^2k^2\left\{\frac{l^2(x-\alpha)^2}{r^2k^2} + \frac{m^2(y-\beta)^2}{r^2k^2} + \frac{n^2(z-\gamma)^2}{r^2k^2} - 1\right\},$$

Or, si l'on représente par $\mathfrak{C}$ la tangente menée d'un point de l'ellipsoïde (1) à la sphère sécante (4), et par P la puissance d'un point de cet ellipsoïde par rapport à la surface du second degré (7), L, M, N, étant les axes de cette surface, l'équation précédente s'écrira sous la forme:

$$(2)'' \qquad \mathfrak{C} = \frac{k\,r}{\text{L.M.N.}}\,P,$$

de là on déduit le théorème suivant : la puissance d'un point quelconque de l'ellipsoïde, par rapport à toute surface du second degré passant par l'intersection de l'ellipsoïde et de la sphère sécante est dans un rapport constant avec la tangente menée de ce point à cette sphère.

L'équation (2)'' est une nouvelle manière de représenter l'ellipsoïde par une équation binôme entre deux variables P et $\mathfrak{S}$.

Si l'on considère la courbe d'intersection d'une sphère concentrique à la sphère sécante et de l'ellipsoïde, $\mathfrak{S}$ sera constante pour tous les points de cette intersection donc :

La courbe d'intersection d'une sphère concentrique à la sphère sécante jouit de cette propriété que les puissances de chacun de ses points par rapport à une surface du second degré, concentrique à la surface (7), semblable et semblablement placée, sont constantes.

Et réciproquement, si l'on considère la courbe d'intersection de l'ellipsoïde avec une surface concentrique à la surface (8), semblable et semblablement placée, les tangentes menées d'un point quelconque de cette courbe d'intersection à la sphère sécante sont constantes.

Ces deux théorèmes peuvent s'énoncer comme il suit :

Si l'on mène une surface concentrique à la surface (7), semblable et semblablement placée, elle coupera l'ellipsoïde suivant une courbe sphérique située sur une sphère concentrique à la sphère sécante, et réciproquement.

Considérons les quatre surfaces du second degré passant par l'intersection de l'ellipsoïde (1) et de la sphère (2), et relatives à une même valeur du rapport k. Si l'on représente par les mêmes lettres affectées des indices 1,2,3, 4, la puissance et les trois demi axes relatifs à ces quatre surfaces, l'on aura :

$$\frac{P_1}{L_1M_1N_1} = \frac{P_2}{L_2M_2N_2} = \frac{P_3}{L_3M_3N_3} = \frac{P_4}{L_4M_4N_4} = \text{const.}$$

Les puissances d'un point de l'ellipsoïde (1) par rapport à l'une des quatre surfaces qui passent par l'intersection de l'ellipsoïde et de la sphère, et relatives à une même valeur du rapport spécifique k, sont dans un rap-

port constant avec le volume du parallélipipède construit sur les demi axes de la surface correspondante, quelle que soit celle des quatre surfaces que l'on considère.

On déduit encore:

Il a quatre surfaces passant par l'intersection de l'ellipsoïde (1) et de la sphère, jouissant de cette propriété que la puissance d'un point de l'ellipsoïde par rapport à la surface, est dans une raison invariable avec le volume du parallélipipède construit sur les trois axes de la surface, quand on passe d'une surface à l'autre; et ces quatre surfaces, ou au moins deux, ont toujours leurs centres réels. Dans le cas tout particulier où la raison est nulle, les quatre surfaces se réduisent à quatre cônes. (Voyez n° 54 et n° 55).

69. ***Propriétés des puissances d'une surface du second degré par rapport à d'autres surfaces du même degré.*** — Signalons quelques conséquences remarquables de l'interprétation que nous venons de donner de la puissance d'un point par rapport à une surface du second degré.

1° Le lieu des points qui ont une puissance constante par rapport à une surface du second degré, est une surface du second degré semblable à la surface donnée.

2° Le lieu des points dont les puissances par rapport à deux surfaces du second degré semblables et semblablement placées sont entr'elles comme les aires de deux sections diamétrales parallèles de ces surfaces, est le plan qui contient une des courbes d'intersection de ces deux surfaces.

3° Le lieu des points dont les puissances P et P', par rapport à deux surfaces (a, b, c), (a', b', c') semblables et semblablement placées, sont entr'elles comme les coordonnées de l'hyperbole,

$$\frac{P^2}{a^2b^2} - \frac{P'^2}{a'^2b'^2} = k^2,$$

dans laquelle k est une constante quelconque, est en-

core un plan parallèle à celui qui contient une des deux courbes d'intersection des deux surfaces.

4° Le lieu des points dont les puissances P et P', par rapport à deux surfaces du second degré quelconques et situées d'une manière quelconque, sont entr'elles dans un rapport constant, est une surface du même degré passant par l'intersection des deux surfaces données.

5° Si deux surfaces du second degré sont telles que l'une soit circonscrite à l'autre suivant une courbe de contact, le lieu des points dont les puissances P et P' par rapport à ces surfaces sont dans un rapport constant, est une surface du second degré ayant avec les deux précédentes la même courbe de contact.

6° Si une surface du second degré est inscrite dans une surface du même degré, la puissance d'un point quelconque de la première par rapport à la seconde est dans un rapport constant avec la distance de ce point au plan de la courbe des contacts.

7° Si une surface du second degré coupe une autre surface du même degré suivant deux courbes planes, la puissance d'un point quelconque de la première par rapport à la seconde, est dans un rapport constant avec une moyenne proportionnelle entre les distances de ce point aux plans des deux courbes d'intersection.

8° Toute surface du second degré qui passe par les huit points communs à trois surfaces du même degré S_1, S_2, S_3, est donnée par une relation linéaire des carrés des puissances d'un de ses points par rapport aux trois surfaces.

9° Si, dans le théorème précédent, chacune des surfaces S_1, S_2, S_3, est donnée par l'ensemble de deux plans, l'on aura pour chaque point de la surface circonscrite à l'octaèdre déterminé par les six plans,

$$\alpha pp' + \beta p_1 p'_1 + \gamma p_2 p'_2 = o,$$

dans laquelle p, p', p_1, p'_1, p_2 p'_2, sont les distances d'un des points de la surface à ces six plans et α, β, γ des constantes.

70 *Propriétés du plan tangent.* — Si l'on appelle $\mathfrak{P}'$ et $\mathfrak{P}$ les distances d'un point quelconque aux plans polaires d'un point m pris sur l'ellipsoïde par rapport à la sphère sécante et à une des surfaces du second degré (L, M, N) qui passent par l'intersection de l'ellipsoïde et de la sphère, si l'on appelle P' et P les distances des centres de la sphère et de la surface du second degré aux plans polaires correspondants, l'équation du plan tangent à l'ellipsoïde sera :

$$\frac{\mathfrak{P}'}{\mathfrak{P}} = k^2 \frac{P'}{P}.$$

Il suffit de prendre l'équation du plan tangent à l'ellipsoïde représenté par l'équation $(2)''$.

Cette équation peut être mise sous une autre forme. Si l'on remarque que le rapport de $\mathfrak{P}'$ à $\mathfrak{P}$ est le même que celui des cosinus que P' et P font avec le plan tangent, ou avec l'élément ds d'une courbe passant par le point m sur la surface de l'ellipsoïde, si l'on remarque, de plus, que P' est une troisième proportionnelle entre le rayon r de la sphère et la distance ρ de son centre au point m, l'on aura :

$$\rho \cos \widehat{\rho ds} = \frac{k^2 r^2}{P} \cos \widehat{P ds}.$$

La première équation prouve que, pour un point quelconque du plan tangent à l'ellipsoïde, le rapport des distances de ce point aux deux plans polaires de ce point par rapport à la sphère et de l'ellipsoïde, est constant ; la seconde équation que le rapport des cosinus des angles que ces distances font avec le plan tangent est constant.

La seule forme de la première équation met en évidence cette propriété caractéristique :

Théorème. Les deux plans polaires d'un point situé sur l'ellipsoïde par rapport à la sphère sécante et à toute surface du second degré qui passe par l'intersection de la sphère et de l'ellipsoïde, sont tels que leur intersection se trouve sur le plan tangent en ce point à l'ellipsoïde.

De ce théorème résulte la construction du plan tangent en un point de l'ellipsoïde. Prenez les plans polaires de ce point par rapport à la sphère sécante et à l'une des surfaces du second degré (L, M, N) qui passent par l'intersection de deux premières surfaces, et faites passer un plan par le point donné et l'intersection des deux plans polaires.

La forme de la seconde équation met aussi en évidence cette propriété caractéristique de la normale :

Théorème. Si, à partir d'un point pris sur l'ellipsoïde ou même perpendiculairement au plan polaire de ce point par rapport à la surface du second degré (L, M, N,) une ligne égale à une troisième proportionnelle au rayon de la sphère sécante et à la distance du centre de la surface (L, M, N) au plan polaire, si l'on joint au centre de la sphère l'extrémité de cette ligne, le point γ, qui partage cette distance dans le rapport de k^2 à 1, est situé sur la normale à l'ellipsoïde.

Ce théorème donne immédiatement la construction de la normale.

71. *Caractères par rapport au plan tangent, communs aux différentes surfaces qui passent par l'intersection de la sphère et de l'ellipsoïde.* — De ce qui précède se déduisent sans difficulté les propriétés suivantes :

1° La normale à l'ellipsoïde en un point et les perpendiculaires abaissées de ce point sur les deux plans polaires du point m par rapport à la sphère sécante et à une surface du second degré qui passe par l'intersection de la sphère et de l'ellipsoïde, sont situés dans le même plan.

2° Tous les plans polaires d'un point m de l'ellipsoïde par rapport aux différentes surfaces du second degré qui passent par l'intersection de l'ellipsoïde et d'une sphère, contiennent une même droite, intersection du plan tangent en ce point et du plan polaire de ce point par rapport à la sphère.

3° Le plan normal à l'ellipsoïde en un point m, passant par le centre de la sphère sécante, est le lieu de tou-

tes les perpendiculaires menées de ce point sur les plans polaires du point par rapport à toutes les surfaces du second degré qui passent par l'intersection de la sphère et de l'ellipsoïde.

4° Si l'on considère les quatre surfaces passant par l'intersection de l'ellipsoïde et de la sphère, et correspondant à une même valeur du rapport spécifique k^2, et qu'on prenne, à partir d'un point m, situé sur l'ellipsoïde, dans la direction des perpendiculaires aux plans polaires du point m par rapport à ces surfaces, des distances mb_1, mb_2, mb_3, mb_4, égales aux distances des centres des quatre surfaces aux plans polaires correspondants, les points b_1, b_2, b_3, b_4 seront situés sur une même circonférence de cercle tangent à la normale et situé dans le plan normal à l'ellipsoïde passant par le centre de la sphère.

5° Les mêmes choses étant posées que dans le théorème précédent, décrivez du point m comme centre pris sur l'ellipsoïde une sphère égale à la sphère sécante; si le point b_1 est extérieur à cette sphère, menez de ce point une tangente à la sphère et appelez β_1 la projection du point de contact sur mb_1; si le point b_1 est intérieur à la sphère, élevez une perpendiculaire en ce point à mb_1; au point où elle rencontre la sphère, menez un plan tangent, appelez β_1 l'intersection de ce plan et de la droite mb_1 prolongée, si l'on fait la même construction pour chacun des autres points b_2, b_3, b_4, on déterminera ainsi quatre points β_1, β_2, β_3, β_4 qui seront situés sur une même parallèle à la normale. La connaissance de deux quelconques de ces points, détermine la direction de la normale.

Remarque.—Si l'on se reporte au théorème 4° du présent numéro, et que pour chaque valeur du rapport spécifique k^2, on construise les quatre points, tels que b_1, b_2, b_3, b_4 relatifs à ce rapport, ainsi que les cercles qui passent par ces quatre points, tous ces cercles situés dans un même plan, sont tangents entre eux au point situé sur l'ellipsoïde, et les lignes qui contiennent les quatre points tels que β_1, β_2, β_3, β_4, relatifs aux diverses valeurs de k_2 situés

dans le même plan, sont parallèles à la normale ; et il est aisé de reconnaître qu'elles ne sont autre chose que les transformées, par rayon vecteurs réciproques, des cercles dont nous venons de parler.

72. *Propriétés de l'ellipsoïde par rapport au rayon de courbure d'une ligne tracée sur sa surface.*— Si nous différentions deux fois successives l'équation (2)''. Si nous représentons par R le rayon de courbure d'une section normale quelconque passant par le point *m*, pris sur l'ellipsoïde, en rappelant que l'on a :

$$\frac{\cos\widehat{Rx}}{R}=\frac{d}{ds}\left(\frac{dx}{ds}\right),\ \frac{\cos\widehat{Ry}}{R}=\frac{d}{ds}\left(\frac{dy}{ds}\right),\ \frac{\cos\widehat{Rz}}{R}=\frac{d}{ds}\left(\frac{dz}{ds}\right),$$

la différentielle seconde de l'équation (2)'', deviendra, en ayant égard à ces relations :

$$\frac{1}{\rho}+\frac{\cos\widehat{\rho R}}{R}=k^2\frac{r^2}{\rho}\left(\frac{dx^2}{L^2ds^2}+\frac{dy^2}{M^2ds^2}+\frac{dz}{N^2ds^2}-\frac{\cos\widehat{PR}}{PR}\right),$$

or, si l'on représente par *d* le demi diamètre de la surface du second degré (L, M, N), parallèle à la direction de l'élément *ds*, l'on aura :

$$\frac{1}{r^2}-\frac{k^2}{d^2}+\frac{1}{R}\left(\frac{\cos\widehat{P'R}}{P'}-\frac{K^2\cos\widehat{PR}}{P}\right)=o,$$

si, enfin, on élimine k^2 entre cette équation et l'équation du plan tangent mise sous la seconde forme, n° 70, en représentant par Π une troisième proportionnelle à *d* et à P, comptée à partir de *m* dans la direction de P, l'on obtiendra sans difficulté, l'équation aussi simple que significative :

$$\frac{\sin\widehat{PP'}}{R}+\frac{\sin\widehat{P'R}}{\Pi}+\frac{\sin\widehat{PR}}{\rho}=o,$$

de laquelle on déduit :

Théorème. — Si l'on construit les trois points : le centre de courbure de la section normale de l'ellipsoïde, le

centre de la sphère sécante et l'extrémité de la troisième proportionnelle au demi diamètre de la surface (L, M, N) parallèle à l'élément de la section, et à la distance du centre de cette surface au plan polaire du point m par rapport à cette surface, cette troisième proportionnelle étant comptée à partir du point m, perpendiculairement au plan polaire de ce point par rapport à cette surface, ces trois points seront en ligne droite.

La construction du rayon de courbure d'une section normale à l'ellipsoïde résulte donc immédiatement des éléments de la question elle-même : construisez, pour chaque section normale, l'extrémité de la ligne $\frac{d^2}{P}$ compté à partir du point m dans la direction de P, joignez cette extrémité avec le centre de la sphère sécante, elle coupera la normale en un point qui sera le centre de courbure de la section.

Si l'on considère trois sections normales en un point, en appelant R, R', R'', les rayons de courbure de ces sections et d, d', d'' les demi-diamètres de la surface (L, M, N) parallèles aux éléments de ces sections au point m, l'on aura sans difficulté, la relation

$$\frac{1}{R}\left(\frac{1}{d''^2}-\frac{1}{d'^2}\right)+\frac{1}{R'}\left(\frac{1}{d^2}-\frac{1}{d''^2}\right)+\frac{1}{R''}\left(\frac{1}{d'^2}-\frac{1}{d^2}\right)=0,$$

qui lie entr'eux les trois rayons de courbure de ces sections.

Cette formule renferme implicitement la formule d'Euler; car si l'on suppose que d', d'' sont les deux demi axes de la section menée par le centre de la surface (L, M, N,) parallèlement au plan tangent à l'ellipsoïde au point m, d le demi-diamètre de cette section formant l'angle φ avec d' l'on aura :

$$\frac{1}{d^2}=\frac{\cos^2\varphi}{d'^2}+\frac{\sin^2\varphi}{d''^2},$$

et, en ayant égard à cette valeur dans la relation en ques-

tion, on trouvera :

$$\frac{1}{R} = \frac{\cos^2\varphi}{R'} + \frac{\sin^2\varphi}{R''}.$$

73. *Caractères communs aux courbures des surfaces qui passent par l'intersection de la sphère et de l'ellipsoïde pour une même valeur de* k^2. — Si l'on considère les quatre surfaces du second degré qui passent par l'intersection de la sphère et de l'ellipsoïde, et qu'on se serve des mêmes lettres affectées des indices 1, 2, 3, 4 pour représenter les grandeurs analogues qui se rapportent à chacune de ces surfaces, l'on déduira de l'équation du n° 72, la relation

$$\frac{1}{d_1^2} - \frac{1}{d_2^2} + \frac{1}{R}\left(\frac{\cos \widehat{P_1 R}}{P_1} - \frac{\cos \widehat{P_2 R}}{P_2}\right) = o,$$

la quelle fait connaître le rayon de courbure de l'ellipsoïde au moyen de deux quelconques des quatre surfaces (L,M,N) qui se rapportent à une même valeur de k^2, quelle que soit d'ailleurs cette valeur.

Au lieu de différencier deux fois l'équation de l'ellipsoïde sous la forme (2)", opérons sur l'équation (1), nous trouvons, en effectuant les mêmes substitutions, en appelant D le demi diamètre de l'ellipsoïde (1), parallèle à l'élément des courbes ds et p la distance du centre au plan tangent, l'équation connue

$$R = \frac{D^2}{p},$$

il résulte de là que si l'on considère trois des surfaces (L, M, N,) qui correspondent à une même valeur de k^2, en appelant $\lambda_1, \lambda_2, \lambda_3$ les rayons de courbure des sections normales de ces surfaces en des points ou leurs plans tangents sont parallèles au plan tangent à l'ellipsoïde (1) en m, et $\tilde{\omega}_1$, $\tilde{\omega}_2, \tilde{\omega}_3$ les distances des plans tangents aux centres des surfaces correspondants, et que par les extrémités des points b_1, b_2, b_3, on mène des plans parallèles aux plans polaires du point m par rapport aux trois surfaces dont il s'agit, en

appelant i_1, i_2, i_3 les intersections de ces plans avec la normale à l'ellipsoïde au point m, l'on aura

$$\frac{1}{\lambda_1\tilde{\omega}_1}\left(\frac{1}{mi_2}-\frac{1}{mi_3}\right)+\frac{1}{\lambda_2\tilde{\omega}_2}\left(\frac{1}{mi_3}-\frac{1}{mi_1}\right)+\frac{1}{\lambda_3\tilde{\omega}_3}\left(\frac{1}{mi_1}-\frac{1}{mi_2}\right)=0.$$

74. *Tangente et rayon de courbure de la courbe d'intersection.* — Supposons que le point m se trouve situé sur la courbe d'intersection de l'ellipsoïde et de la sphère, les plans polaires du point m, par rapport à la sphère et à la surface du second degré qui passe par l'intersection de la sphère et de l'ellipsoïde, ne seront autre chose que les plans tangents à la sphère et à la surface du second degré, donc, la ligne commune d'intersection du plan tangent à l'ellipsoïde et aux deux plans polaires des deux autres surfaces, n'est autre chose que la tangente.

Quant au rayon de courbure de la ligne d'intersection, elle est donnée par la formule du n° 72 dans laquelle ρ serait remplacé par r qui lui est égal dans le cas dont il s'agit, et Π serait remplacé par le rayon de courbure de la section normale à la surface, qui passe par l'intersection de l'ellipsoïde et de la sphère, cette section étant faite suivant la tangente à la courbe d'intersection. En effet, d, dans le cas actuel, représente le diamètre de la surface (L, M, N) parallèle à la tangente, et P, la distance du centre de cette surface au plan tangent à l'intersection, donc Π, qui est une troisième proportionnelle entre d et P, n'est autre chose que le rayon de courbure de la section normale de la surface. Les centres de courbure de trois sections normales passant par les tangentes menées dans chacune de ces surfaces, sont donc en ligne droite, et le pied de la perpendiculaire abaissée du point m sur cette ligne, n'est autre que le centre de courbure de la ligne d'intersection.

75. *Généralisation.* — On arrivera soit directement, soit par une des méthodes de transformation que nous avons déjà employées, au théorème suivant, qui renferme ceux que nous avons démontrés au n° 70.

Théorème I. Si trois surfaces du second degré ont une même ligne d'intersection, les plans polaires d'un point quelconque de l'espace par rapport à ces trois surfaces ont une même ligne d'intersection.

De ce théorème on déduit : 1° que le rapport des cosinus des angles que l'un des trois plans polaires fait avec les normales aux deux autres, est constant ; 2° si le point, au lieu d'être quelconque, est situé sur l'une des trois surfaces, le plan tangent à cette surface n'étant autre que le plan polaire du point de contact, le plan tangent est déterminé par le point de contact et l'intersection des deux autres plans polaires.

On arrivera avec facilité et directement au théorème suivant relatif au rayon de courbure.

Théorème II. Si trois surfaces du second degré ont même ligne d'intersection, et que, par un point pris sur une des trois, on mène une section normale à cette surface et les demi diamètres des deux autres surfaces, parallèles à la tangente à cette section, ainsi que les plans polaires du point de contact par rapport à ces deux surfaces, si l'on prend, à partir du point de contact et dans la direction des normales à ces plans polaires, des troisièmes proportionnelles aux demi diamètres et aux distances correspondantes des plans polaires aux centres des deux surfaces, les extrémités de ces deux droites et le centre de courbure de la section faite dans la première surface, seront en ligne droite.

Corollaire. Si l'on appelle Π et Π' ces troisièmes proportionnelles, la première égale à $\frac{d^2}{P}$, et la seconde à $\frac{d'^2}{P'}$, l'on aura la relation

$$\frac{\sin \widehat{PP'}}{R} + \frac{\sin \widehat{P'R}}{\Pi} + \frac{\sin \widehat{PR}}{\Pi'} = 0.$$

Il sera donc facile d'étendre aux surfaces du second degré qui passent par une même ligne d'intersection les conséquences que nous avons tirées de cette équation.

LA RUE IMPÉRIALE
DE MARSEILLE.

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

PAR M. GASSEND,

Membre de la classe des Beaux-Arts.

MESSIEURS,

L'Académie de Marseille montre une constante sollicitude pour tout ce qui concerne l'histoire de cette grande cité, en recueillant avec soin les faits les plus intéressants relatifs à son antique origine et aux diverses périodes de son glorieux passé.

Ce zèle, Messieurs, honore votre patriotisme : je crois donc répondre à ce noble sentiment en vous retraçant ici une page de notre histoire contemporaine, en vous entretenant d'un événement considérable, qui aura sa date dans les annales de notre ville, et qui n'intéresse pas seulement son commerce et son industrie, mais qui, se rattachant par plus d'un côté à la science et à l'art, mérite votre attention. Il s'agit, vous me comprenez, Messieurs, d'une création ayant nécessité l'application la plus délicate des principes d'une science qui, aujourd'hui plus que

jamais, fait concourir son progrès à l'utilité générale, d'une création qui a déterminé l'emploi de moyens économiques dont la puissance a permis d'accomplir, dans le court espace de quelques années, ce qui eût été jadis l'œuvre d'une génération entière.

Je viens vous parler, Messieurs, de l'ouverture de cette grande artère qui unit aujourd'hui nos deux ports. En vous offrant un récit aussi rapide que possible des circonstances qui ont amené cet important travail et dans lesquelles il s'est réalisé, j'ai moins la prétention de vous apprendre ce que chacun de vous connaît déjà, que de vous exposer, en vous les soumettant, certaines questions techniques qui se sont produites dans l'exécution même de ces travaux.

Et d'abord, comme préambule, deux mots sur l'origine et le caractère de cette œuvre.

La rue Impériale n'a pas été, ainsi qu'on a pu le croire dans le public, une œuvre isolée, improvisée ; elle n'est qu'une partie d'une conception plus générale s'étendant à toute la vieille ville, et c'est à ce point de vue surtout qu'il faut se placer pour apprécier sainement les dispositions toutes relatives dont elle a été l'objet.

On se rappelle l'époque, déjà assez éloignée de nous, où fut résolue cette grande question de la propriété du Lazaret, revendiquée à la fois par l'Etat et par la Ville ; il fut décidé alors que cette montagne, témoin des efforts du conquérant des Gaules et de la fuite du Connétable, serait renversée dans la mer, et que, sur l'espace ainsi conquis, on établirait une nouvelle ville avec des ports, des bassins de radoub, des chantiers de construction, et enfin tout ce qui constitue un établissement maritime.

Cette entreprise gigantesque était à peine commencée qu'on s'aperçut de l'étrange effet qu'allait produire l'interposition de la vieille ville montueuse et inaccessible entre les quartiers du centre et les nouveaux quartiers du Lazaret. La ville nouvelle, essentiellement maritime, allait se trouver séparée du centre du commerce et des affaires, cela ne pouvait pas être : l'obstacle existait, il fallait le faire disparaître.

Des esprits hardis, et peut être trop entreprenants, proposèrent de démolir d'ensemble toute la vieille ville, et de niveler le terrain, suivant un seul plan passant par le boulevard des Dames et par le quai du port.

Cette proposition rencontra naturellement de nombreux contradicteurs. On faisait remarquer avec raison que l'ancien port, origine de la fortune de Marseille, ne devait sa bonne réputation qu'à l'abri qu'il offrait aux navires, et que lui enlever ce coteau qui l'abrite contre le vent du nord, ce serait en compromettre la sûreté. D'ailleurs pouvait-on sans danger déplacer d'un coup une population de plus de cinquante mille âmes ?

Ces excellentes raisons prévalurent sans peine, et il fut arrêté alors qu'on étudierait un plan d'ensemble de nivellement de toute la vieille ville et que cette étude serait faite de manière à rendre possible la réalisation partielle du projet sans compromettre la suite réservée pour l'avenir.

Cette étude fut faite en 1858, et le plan d'ensemble eut l'honneur de figurer dans le grand atlas que l'administration municipale soumit à cette époque au Conseil d'Etat. Il s'agissait alors d'obtenir un emprunt considérable destiné à assurer la réalisation des grands travaux rendus nécessaires par l'augmentation toujours croissante de la population de Marseille.

Le plan de la rénovation de la vieille ville avait été conçu dans cet ordre d'idées : qu'il fallait respecter la forme générale de la montagne tout en l'abaissant dans une juste mesure, et assurer, au moyen de pentes relativement douces, l'exécution de trois grandes voies reliant: 1° les deux ports ; 2° la place de l'arc de Triomphe et par suite la gare du chemin de fer avec l'Hôtel-de-Ville, 3° l'extrémité du Cours, vers la rue d'Aix, avec la Cathédrale en construction.

Ces trois voies furent tracées de manière à concourir à un même point; et à leur intersection commune il fut ménagé une grande place pour servir de dégagement à ces grandes voies. Le restant du plan n'était plus que des

accessoires pouvant varier suivant les besoins et les circonstances, n'ayant d'autre sujétion que de se rattacher aux trois grandes lignes formant en quelque sorte la charpente du plan général.

La question du nivellement était plus difficile à résoudre en ce sens qu'elle impliquait des nécessités de diverses natures aux quelles il fallait satisfaire sous peine de compromettre sans retour le but que l'on pousuivait.

L'étude topographique du vieux Marseille, compris entre les quais de la Joliette et du port, la Cannebière, le Cours, la rue et la place d'Aix et le boulevard des Dames, démontra qu'il fallait abandonner tout espoir de conserver la plupart des niveaux existants.

En effet, nos vieux quartiers sont établis sur une succession de coteaux inclinés généralement de l'est à l'ouest, dont la ligne de faîte, très ondulée, traversant la masse en diagonale, présente trois relèvements principaux à la cote de 36 et de 40 mètres au dessus du niveau de la mer.

Le premier de ces mamelons forme le quartier des Carmes, rattaché au plateau de l'ancienne Porte d'Aix. Le second mamelon, connu sous le nom des Accoules ou des Moulins, occupe la partie centrale, et le troisième, dit de Saint Laurent, est le plus rapproché de la mer vers laquelle ses escarpements septentrionaux plongent brusquement.

Toutes les constructions sont établies suivant les nombreux accidents que présente la surface de ce sol tourmenté, de telle sorte que la plupart des rues ne communiquent entr'elles que par des rampes inaccessibles aux voitures, et le plus souvent au moyen de marches d'escalier.

Il n'était réellement pas possible, en présence d'une pareille situation, de tenir un grand compte de ce qui existait; on se résigna donc à établir en prévision deux surfaces gauches s'appuyant sur une ligne de faîte sensiblement régulière, et venant se rattacher aux plans invariables qui sont le cours Belzunce, les quais, le pla-

teau de La Major, où se trouve la Cathédrale, et le boulevard des Dames qui sépare la vieille ville des nouveaux quartiers de la Joliette et d'Arenc.

Or, voici qu'elles étaient et qu'elles sont encore les hauteurs relatives des points principaux à atteindre :

L'altitude de la place d'Aix est de 24m 50; celle du haut du Cours, vers la rue d'Aix, de 8m 34 ; celle des quais de 2m 40 ; celle de La Major de 11m 15, et enfin le boulevard des Dames, entre la place d'Aix et le quai de la Joliette, présente une inclinaison à peu près régulière de 3 centimètres et demi par mètre, ce qui donne la cote 10,47 à l'intersection de la grande voie des ports.

La principale difficulté consistait donc dans l'établissement de la ligne de faîte rectifiée, déterminant les deux versants de l'ancien port et du boulevard des Dames. L'ordonnance du système des voies indiquait la place centrale comme devant être un des points de la crête supérieure ayant son origine sur la place d'Aix et venant aboutir sur l'esplanade de la Cathédrale. Il était évident que de l'altitude donnée à la place dépendait tout le système des pentes à adopter pour la rénovation complète des vieux quartiers.

Sans doute il eût été à désirer que l'on pût maintenir ce point à une assez grande élévation, d'abord pour diminuer la masse du déblai et ensuite pour faciliter l'accès vers l'Arc de Triomphe et par suite vers la gare du chemin de fer, mais il y avait un grave inconvénient à éviter : celui d'avoir une trop forte pente sur les deux principales voies, aboutissant à l'église des Augustins et à l'Hôtel de Ville.

D'un autre côté, en se préoccupant un peu trop exclusivement de l'établissement de ces deux dernières voies, qui demandaient le plus grand abaissement possible, on ne faisait que déplacer l'inconvénient pour l'accès vers la place d'Aix, et, ce qui était plus grave encore, on enlevait au vieux port l'abri qu'on avait tant de raisons de conserver.

On aurait bien voulu, allant au devant des objections

qui ont été faites depuis, établir le nivellement de la grande voie suivant un plein jalon depuis le quai des Augustins jusqu'au boulevard des Dames, mais voici ce qui en résultait :

Ainsi que nous l'avons dit déjà, le quai est à la cote 2,40, le haut du Cours à 8,34, le boulevard des Dames, en face de la grande voie, à 10,47, la Cathédrale à 11,15. Or, le plein jalon déterminait l'altitude de la Place à 6,45, de sorte que cette place devenait un des points *minima* d'une vallée dans laquelle aurait été établie toute la vieille ville régénérée. Une vallée en remplacement d'une montagne protectrice, c'eût été le renversement de toutes les idées reçues, et sous tous les rapports la chose la plus insolite.

On a sagement fait en écartant toutes les solutions plus ou moins systématiques et absolues à tous égards, et en faisant de la place centrale une sorte de point culminant, dominant à la fois le quai, le boulevard des Dames, l'esplanade de La Major et le haut du Cours. La hauteur de la place fut définitivement fixée à la cote 12,40, ce qui a permis de descendre vers le quai des Augustins et vers l'Hôtel de Ville avec des pentes moindres de trois centimètres par mètre et d'atteindre le Cours, le boulevard des Dames et La Major avec des inclinaisons très douces et au dessous d'un centimètre par mètre.

Quant à l'accès de la place d'Aix, qui n'aurait pu avoir lieu qu'au moyen d'une rampe excédant cinq centimètres par mètre avec le plein jalon de la rue Impériale, il était ainsi résolu dans la double hypothèse du maintien de cette place ou de son abaissement pour la rectification de la rue d'Aix. Dans le premier cas, l'altitude de la place restant à la cote 24m 50, il est possible de joindre la place centrale avec le boulevard des Dames au moyen d'une rampe de 3 centimètres et demi par mètre, et dans le second cas, le niveau de la place d'Aix devant être abaissé de près de 5 mètres, cette même rampe excèderait à peine deux centimètres par mètre.

Telles sont dans leur ensemble les dispositions qui

furent adoptées en principe pour le renouvellement des vieux quartiers.

Il ne manquait à ce plan pour être arrêté définitivement que sa consécration par une exécution partielle.

Tout le monde comprenait, en effet, qu'une première trouée faite à travers la montagne devait avoir pour effet de fixer irrévocablement les données suivant lesquelles la transformation générale devait être effectuée. L'occasion ne tarda pas à se produire. A peine l'étude générale était-elle terminée, que le conseil municipal exprima le désir de réaliser immédiatement la grande voie destinée a relier les deux ports. Un projet spécial fut préparé à cet effet, et comme il s'agissait de faire classer cette voie parmi les routes Impériales et d'obtenir ainsi un concours de l'État, les plans furent soumis à l'appréciation de l'administration supérieure qui ne se montra pas très favorable d'abord.

On disait qu'il était presque téméraire de vouloir percer une rue à travers une montagne couverte d'habitations, et de pratiquer au sein d'une ville populeuse une tranchée de 25 mètres de profondeur. L'objection était sérieuse, on se l'était déjà faite à Marseille ; seulement on y sentait plus vivement qu'à Paris le besoin, disons plutôt l'impérieuse nécessité de relier les deux ports par une voie directe, et ce désir ardent ne devait céder devant aucun obstacle.

Le débat durait encore lorsque L.L. M.M. l'Empereur et l'Impératrice vinrent visiter notre ville, à laquelle aucun souverain depuis Louis XIV n'avait fait un tel honneur: aussi la municipalité de Marseille, à la tête de laquelle était alors M. Lagarde, témoigna par des fêtes splendides toute la satisfaction de la population. C'est le 8 septembre 1860 que Leurs Majestés arrivèrent à Marseille. Dès le lendemain, l'Empereur, touché de la réception brillante et sympathique qui lui avait été faite, manifesta le désir de laisser dans notre ville le souvenir de son passage par l'approbation d'une œuvre utile à la localité.

M. Lagarde lui présenta le programme de tous les grands travaux projetés, parmi lesquels figuraient naturellement la rénovation des vieux quartiers et particulièrement la voie principale joignant les deux ports.

L'Empereur comprit tout d'abord l'importance de cette création, mais il se rappela aussi les objections qu'avait soulevées le projet hardi qui lui était soumis: il demanda des explications catégoriques qui lui furent données par l'auteur du projet et par M. le Maire.

On fit remarquer à Sa Majesté qu'il ne s'agissait pas, ainsi qu'on paraissait le croire, d'ouvrir une simple tranchée de la largeur de la voie à travers un massif de maisons, mais bien d'un vaste déblai occupant, sur les points les plus élevés, un espace de 250 mètres de largeur permettant l'établissement de voies latérales et la construction de maisons nouvelles sur les ilots mis au niveau de la nouvelle voie. On fit observer, en outre, à Sa Majesté, que le soutènement des hauteurs respectées ne se faisait pas suivant une ligne régulière et arbitraire, mais bien suivant les contours que présentait le périmètre de la démolition, ayant toujours pour limite une des rues existantes, de sorte qu'on n'avait pas à soutenir des maisons placées à 20 et à 25 mètres au-dessus de la tranchée, mais bien des rues séparant la tranchée des maisons respectées.

Cette combinaison, qui offrait le double avantage de faciliter l'exécution des travaux et de maintenir toutes les communications existantes le long et au-dessus de la voie nouvelle, parut frapper Sa Majesté qui n'eut plus alors que des paroles d'encouragement.

L'entretien continua sur le même sujet à bord du navire qui conduisait Leurs Majestés à La Ciotat.

Là, de nouveaux éclaircissements furent donnés, soit sur le mode d'exécution, soit sur la dépense, soit enfin sur la convenance qu'il y avait au point de vue de l'humanité, de transformer ces quartiers insalubres, dépourvus d'air et de lumière. M. Frémy, conseiller d'Etat, le même qui avait signé naguère la transaction

du Lazaret, était présent à cette dernière conférence. Initié aux besoins de notre ville, il vint en aide à ses représentants naturels, et l'Empereur convaincu déclara qu'il était prêt à signer un engagement définitif.

Peu d'instants après, M. Lagarde soumit à Sa Majesté un rapport rédigé à la hâte, et qui était à la fois un exposé et une proposition (1).

Ce rapport, lu attentivement par l'Empereur, fut aussitôt converti en décret par ces simples mots ajoutés par le Souverain :

Approuvé,

NAPOLÉON.

Ce 10 septembre 1860.

(1) Ce rapport était conçu de la manière suivante :

« SIRE,

« La ville de Marseille vous doit les grands travaux dont l'exécution, si longtemps « suspendue, a été rapidement décidée en 1853, par l'intervention de Votre volonté « Souveraine.

« Aujourd'hui elle sollicite de Votre Majesté un nouvel acte de cette puissance qui « aplanit les difficultés et donne l'essor aux grandes entreprises.

« Ces vastes bassins, ces grands établissements commerciaux, cette magnifique « cathédrale conquis par vous sur notre Méditerranée ou fondés sur un sol naguère « inutile sont à présent voués à l'isolement et séparés de cette belle cité pour laquelle « vous les avez créés.

« L'ouverture d'une large rue à travers cet amas d'habitations dont la condition « déplorable est notoire, peut seule opérer une réunion réclamée tout à la fois au nom « du commerce et de l'humanité.

« Mais, Sire, cet immense travail ne peut être exécuté si les ressources de l'État ne « viennent pas au secours du budget communal.

« Cette intervention du trésor n'est pas nouvelle, et jamais elle aura rencontré une « plus juste application que dans la circonstance actuelle où il s'agit d'ouvrir un déhou- « ché nécessaire au premier port de l'Empire.

« Le chapitre du budget destiné à pourvoir à l'établissement et à l'entretien des routes « impériales peut aisément fournir en quelques années la somme qui vous est demandée. « Cette somme, qui s'élèverait au tiers de la dépense incombant à la ville, ne devrait pas « dépasser six millions ; ce serait donc au plus 1,500,000 fr. par an pendant quatre ans.

« Les plans et devis seraient soumis à l'approbation de Votre Majesté, et les travaux, « quoique subventionnés par l'État n'en conserveraient pas moins leur caractère muni- « cipal, en ce qui concerne l'exécution.

« Je suis, Sire,

« avec le plus profond respect,

« de Votre Majesté

« Le très-humble, très-obéissant et très-dévoué sujet et serviteur.

« *Le Maire de Marseille.*

« LAGARDE. »

Dès ce moment la rue Impériale était faite.

En effet, le lendemain une proclamation du Maire annonçait cette heureuse nouvelle aux habitants de Marseille, et invitait les propriétaires et les locataires des immeubles situés sur le tracé de la nouvelle voie à faciliter aux agents de la ville le moyen de recueillir tous les renseignements nécessairés pour l'acquisition des immeubles.

Pendant que l'on préparait les études de détails de ce vaste projet, l'Empereur, désireux d'assurer la prompte exécution des grands travaux reconnus nécessaires, envoyait à Marseille un grand dignitaire de l'Empire pour administrer le département. M. le sénateur de Maupas, dès son arrivée, hâta les opérations préliminaires, et, dès le mois de novembre, une commission spéciale était réunie à la préfecture pour donner son avis sur les résultats de l'enquête qui venait d'être ouverte et relative aux dispositions du projet de la rue Impériale.

Cette commission était composée de MM. Gimmig', président du Tribunal de Commerce; Bernex, membre du Conseil Municipal; Carbonnel, chanoine secrétaire-général de l'Evêché; Grandval, membre du Conseil Général; Laugier, président du Grand Conseil des Sociétés de Prévoyance et de Secours Mutuels; Lucy, receveur-général; Plagniol, membre du Bureau de Bienfaisance.

Là encore l'objection des deux pentes fut soulevée. Quelques membres demandaient pourquoi la voie principale n'était pas établie à plein jalon jusqu'au boulevard des Dames; mais le plan général de la rénovation des vieux quartiers ayant été mis sous les yeux de la commission, elle fut unanime à reconnaître que la hauteur fixée pour la place centrale était une nécessité absolue et qu'il y avait lieu de la maintenir.

Notre honorable confrère, M. Lucy, chargé de formuler l'avis de la commission, s'appliqua à justifier cette disposition particulière du projet. Discutant l'avis de

M. l'Ingénieur en Chef du département, qui proposait de réduire la rampe entre le quai des Augustins et la place à 2 ½ pour 100, M. Lucy affirmait que ce changement aurait pour effet d'abaisser l'altitude du sommet de près de 2 mètres, en la réduisant à la cote 10, et comme cette altitude est sensiblement celle du haut du Cours et du boulevard des Dames, il s'en suivrait que la seconde partie de la rue Impériale, ainsi que la voie dirigée vers l'origine de la rue d'Aix, n'aurait plus la pente suffisante pour l'écoulement des eaux. Enfin, ajoutait M. Lucy, cet abaissement aurait encore l'inconvénient de compromettre d'une manière très grave le raccordement de la Grand'Rue et l'exécution future de la rue de l'Arc-de-Triomphe ; la conclusion fut donc qu'il fallait adopter sans modification le projet municipal.

Le Conseil Général des Ponts-et-Chaussées, consulté à son tour, après avoir exprimé des craintes sur la possibilité d'exécuter partiellement le nivellement des vieux quartiers, donna cependant un avis favorable à la date du 25 mars 1861, et le 15 avril suivant, l'Empereur, en Conseil d'Etat, signait le décret d'utilité publique du projet et fixait le concours de l'Etat à six millions.

D'après le plan approuvé, la rue Impériale, ainsi que les rues passant par la place, devait avoir une largeur de 25 mètres, celle des rues transversales et secondaires était fixée à 12 mètres, et enfin la place, de forme polygonale devait être circonscrite dans un cercle de 100 mètres de diamètre.

Ce plan a subi depuis quelques modifications et voici en quelle circonstance :

L'administration municipale avait courageusement entrepris l'exécution de son projet, mais soigneuse des intérêts de la ville, elle désirait remettre à la vigilance d'une compagnie financière l'achèvement de cette œuvre en se débarrassant d'un seul coup des terrains en bordure dont elle pouvait disposer, des travaux de nivellement et de la construction des maisons. Pour atteindre ce résultat et pour appeler des capitaux sérieux, on pensa qu'il fallait remanier le plan primitif.

On faisait observer que la place centrale était trop spacieuse et que les immeubles, et surtout les magasins qu'on y établirait, seraient trop éloignés du mouvement de la circulation. La même observation était produite au sujet de la largeur des rues qui aboutissaient à la place. Enfin, on trouvait qu'il fallait supprimer quelques rues transversales pour donner un peu plus d'ampleur aux ilots destinés à recevoir des constructions.

Cette opinion ayant prévalu au sein du Conseil Municipal et auprès de l'autorité supérieure, il fut dressé un second plan d'après lequel la rue Impériale était maintenue avec une largeur de 25 mètres, la place réduite à 65 mètres et la largeur des rues joignant la place restreinte à 16 mètres.

Cette modification fut acceptée par le Conseil Municipal le 2 juin 1862.

A partir de ce moment, des pourparlers eurent lieu avec diverses compagnies pour l'exécution du projet municipal.

M. Emile Perreire, parfaitement renseigné sur l'ensemble de l'affaire, se rendit à Marseille le 12 du mois d'août 1862 pour traiter avec la ville.

Cet habile financier, à la vue des deux plans, n'hésita pas un instant à donner la préférence au second, mais on lui fit observer que ce dernier plan, n'étant pas encore approuvé, ne pouvait pas servir de base au traité que l'on désirait conclure; et comme on avait hâte de part et d'autre de terminer l'affaire, il fut convenu que les deux plans seraient annexés au traité et que M. Perreire prendrait l'engagement d'exécuter celui des deux qui serait définitivement approuvé.

Les conditions principales du traité furent celles-ci :

Les travaux seraient exécutés à forfait moyennant une somme de six millions.

Les terrains hors ligne, dont la superficie devait être au moins de 60,000 mètres carrés, seraient évalués à raison de 300 fr. le mètre carré.

M. Perreire, s'engageait, en outre :

1° A faire tous les déblais et tous les travaux de voirie dans un délai de dix-huit mois ;

2° A bâtir les deux côtés de la rue Impériale dans un autre délai de deux ans, à partir de l'achèvement des travaux de la voie ;

3° A élever uniformément les constructions de quatre étages surmontés d'un attique, en établissant les cordons des étages, les corniches et les toitures suivant des lignes horizontales, île par île.

Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, M. Perreire était arrivé à Marseille le 12 août 1862, et le 14 du même mois le Conseil Municipal, réuni extraordinairement, ratifiait le traité préparé dans la journée entre M. Rouvière, alors maire de Marseille, et le Président du Crédit Immobilier.

A partir de ce moment, on pressa les expropriations commencées en février de la même année, et le 1er octobre suivant, toutes les acquisitions étant faites, la Compagnie put donner le premier coup de pioche.

Il s'agissait cependant de savoir lequel des deux plans serait exécuté.

Pour provoquer une décision, une nouvelle enquête fut ouverte sur le plan du 2 juin 1862, et une commission spéciale fut nommée pour recueillir les observations du public et pour formuler son avis.

Cette commission était composée de :

MM. Berthou, avocat ;
Coste, directeur de l'Ecole de Médecine ;
Couve, banquier ;
Fabre, Luce, négociant ;
Tollon, juge au Tribunal de Première Instance ;
Vaïsse, ancien membre de la Chambre de Commerce.

Cette commission, dans un rapport en date du 30 mars 1863, s'appuyant sur les considérations pour lesquelles on demandait de réduire la largeur de la

place et celle des rues joignant ladite place, se prononça en faveur du changement; l'expérience démontrera si elle fit bien.

Incontestablement, au point de vue exclusif du rendement des maisons, la dernière disposition est préférable à la première; mais il est permis de regretter le premier plan qui faisait une part plus large au besoin de la circulation et à l'élément artistique. Avec une largeur de 100 mètres on pouvait orner la partie centrale de la place au moyen d'une colonne entourée d'un trottoir et d'une grille, ce qui eût en même temps discipliné le mouvement de la circulation au profit des piétons. Il avait été question de cette décoration, et l'on avait eu la pensée de lui donner pour hauteur, à l'imitation de la colonne Trajanne à Rome, la profondeur du déblai exécuté sur son emplacement; on voulait consacrer ainsi d'une manière impérissable le souvenir de ce qui fut et la hardiesse de l'entreprise actuelle, mais un décret à la date du 6 juillet 1863 approuva définitivement le dernier plan qui a été fidèlement exécuté.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que de la rue Impériale limitée au nord par le boulevard des Dames; pour compléter l'historique de cette rue, nous devons dire comment elle a été prolongée jusqu'à la place de la Joliette, en face des docks.

Dans le principe, et à l'époque où le plan général de la vieille ville fut étudié, l'idée avait été émise de prolonger la grande voie maritime jusqu'à la place de la Joliette, mais le Conseil Municipal de cette époque avait cru devoir s'y opposer dans la crainte de donner un accès trop facile au mistral; on pensait que les maisons du boulevard des Dames devaient former une sorte de barrière au profit de la rue Impériale.

Lorsque cette dernière rue fut entrée dans le domaine des faits, on comprit alors qu'avant tout il fallait livrer à la circulation la voie la plus courte pour joindre les deux ports; aussi, abandonnant l'idée restrictive de

l'ancien Conseil, les nouveaux édiles, dans une délibération du 5 mars 1861, déclarèrent qu'il y avait lieu de prolonger la rue Impériale en ligne droite jusqu'aux docks. Par un décret en date du 10 août de la même année, ce prolongement fut approuvé et classé parmi les routes impériales.

Cette détermination a eu pour effet de rapprocher sensiblement les deux ports, on va en juger par les chiffres suivants :

La longueur de la rue Impériale entre les Augustins et le boulevard des Dames est de.....	774m 55
Son prolongement jusqu'à la place de la Joliette a une longueur de.....	279, 64
Ce qui fait ensemble.....	1,054m 19
La longueur développée des quais de l'Hôtel-de-Ville, de Saint-Jean et de la Joliette jusqu'à la place de ce nom, étant de.....	1,970
La nouvelle voie présente un raccourci de.....	915m 81

Ce fait est concluant et justifie à lui seul l'importance du sacrifice que la ville et l'Etat se sont imposé en faveur du commerce marseillais.

Nous allons maintenant examiner dans ses détails le projet conçu et exécuté par la ville.

Le champ de l'opération de la rue Impériale proprement dite s'est étendu sur une superficie de 105,000 mètres carrés, y compris la surface des voies existantes qui était de 20,000 mètres carrés, de sorte que les immeubles à démolir présentaient une superficie de 85,000 mètres.

Le périmètre de ce vaste champ était borné au sud par le *quai du Port* et la *rue des Auffiers*, dont une faible partie a été conservée; au nord, par le *boulevard des Dames;* à l'ouest, par les rues *Juge-du-Palais*, *Saint-Jaume*, *des Consuls*, *de la Salle*, *Cordellerie*, *de*

la Mûre, Grand'Rue, traverse de l'Olivier, Castillon, du Prat, Fontaine-de-l'Aumône, Négrel, des Ingariennes, de la Roquette, des Belles-Ecuelles, Fontaine-Neuve, Saint-Antoine, Montbrion, des Phocéens, Sainte-Pauline et *de la Comète.*

Le côté est était limité par les rues *des Quatre-Tours, Belzunce, Grand'Rue, des Prêcheurs, Saint-Pierre-Martyr, Fonderie-Neuve, de la Chaîne, des Trois-Fours, des Icardins, place des Grands-Carmes, rue des Carmelins* et *rue de Lorette.*

Ce périmètre comprenait quatre voies principales traversant la vieille ville de l'est à l'ouest, c'était les rues *Coutellerie, Grand'Rue, Sainte-Marthe* et *Lorette.*

Les deux premières de ces rues ont pu être raccordées directement, les deux autres ont été coupées sur une grande profondeur et n'ont pu être raccordées qu'au moyen d'escaliers adossés contre les murs de soutènement.

Les rues complètement détruites étaient au nombre de trente-huit, elles portaient les noms de : *Fontaine-Sainte-Anne, traverse Coutellerie, des Dominicains, de l'Aumône, Cave-de-l'Oratoire, Grande-Horloge, Lit-des-Gavots, des Sept-Maisons, Neuve-du-Moulin-d'Huile, du Mûrier, traverse Sainte-Claire, Chevalier-Rose (place), Siam, Tasse-d'Argent, Ambouquier, des Soleillets, Belle-Table, Foie-de-Bœuf, Sainte-Claire, des Gavottes, de l'Eperon, du Cheval-Blanc, de la Campane, de la Piquette, Trou-de-Moustier, Fontaine-de-la-Samaritaine, Grande-Roquebarbe, du Clavier, de la Calandre, Etroite, de la Treille, Point-du-Jour, de la Rosière, Fontaine-Saint-Claude, des Isnards, Fontaine-Neuve, la Belle-Marinière, du Prat ;*

Les rues atteintes en partie seulement étaient au nombre de vingt-trois et portaient les noms suivants : *Des Auffiers, Coutellerie, des Quatre-Tours, Saint-Jaume, Saint-Victoret, des Consuls, de la Croix-d'Or, de la Salle, de la Mûre, des Grands-Carmes, Castillon, Fontaine-de-l'Aumône, Négrel, des Belles-Ecuelles, de la*

Roquette, Lorette, Grandes-Maries, boulevard du Belloy, rue du Pont, des Prêcheurs, de la Chaîne, des Festons-Rouges et *des Trompeurs*.

La presque totalité de ces dernières rues, quoique raccourcies, ont conservé les accès quelles avaient autrefois ; les rues Saint-Jaume et Saint-Victoret seules ont été fermées à leurs extrémités nord pour faciliter l'établissement des constructions nouvelles, et aussi parce qu'elles sont destinées à disparaître complètement d'après le plan général de la vieille ville régénérée.

Toutes les rues détruites ou coupées seulement ont eu leur historien. M. Augustin Fabre, dans un travail précieux qu'il a publié en 1862, a fait connaître des détails très intéressants sur l'origine des noms donnés à ces rues et sur les événements saillants qui s'y sont passés ; nos neveux pourront, en consultant cet ouvrage et en parcourant la rue Impériale et ses attenances, se représenter ce qu'était la partie de la vieille ville disparue pour toujours.

D'ailleurs l'administration municipale, dans le même but, a fait relever, avant leur démolition, l'aspect général de la plupart de ces rues au moyen de la photographie, et je suis heureux, Messieurs, de pouvoir déposer dans nos archives un exemplaire de cet intéressant atlas, exécuté par notre compatriote M. Terris.

Rien ne caractérise mieux l'importance du travail entrepris par la ville que le nombre des maisons démolies et celui des habitants qu'elles contenaient ; neuf cent trente-cinq maisons grandes ou petites sont tombées sous les coups des démolisseurs et seize mille habitants ont été déplacés.

C'était une ville entière et une ville de troisième ordre qui disparaissait, avec cette différence cependant, que cette ville devait renaître avec tous les attraits de la jeunesse et de la beauté, et que ses habitants, renvoyés et non dispersés, pouvaient trouver à proximité des logements préparés pour eux.

En effet, dès que les intentions de l'autorité furent

connues; des spéculateurs prévoyants ouvrirent de nouveaux quartiers, construisirent à la hâte de nouvelles maisons à l'usage des habitants qu'on allait déplacer, de sorte que lorsque ceux-ci furent contraints de quitter leurs domiciles, ils trouvèrent, à des prix modérés, des logements appropriés à leur condition, et dans des rues où l'air et la lumière ne faisaient pas défaut.

Du reste, cette translation se fit avec ordre, d'une manière successive, et dans une période qui ne dura pas moins de dix-huit mois.

L'ouverture de la rue Impériale a été également l'occasion de recherches et de découvertes assez intéressantes au point de vue archéologique. Quoique ces découvertes n'aient pas répondu peut-être à l'attente générale, elles n'en méritent pas moins d'être mentionnées, et c'est ce que nous allons faire en indiquant séparément les objets trouvés dans les démolitions et ceux qu'on a recueillis dans les déblais du sol.

En démolissant les maisons des rues St-Jaume, du Pont et Belsunce l'on a trouvé des vestiges de l'ancien Collége des Jésuites, dont la plus grande partie était occupée par l'entrepôt de verres de M. Rozan. La façade principale de ce grand établissement, placée sur la rue Belzunce, était assez bien conservée dans ses principales masses, et l'on a pu voir encore dans l'intérieur une partie du plafond qui ornait autrefois l'église de cette communauté religieuse.

Sur la rue St-Jaume, et dans l'un des magasins appartenant à la maison n° 8, on a trouvé dans un assez bon état de conservation le tombeau de Monseigneur de Foresta, évêque d'Apt, décédé à Marseille en 1736.

On a été amené à cette découverte par une désignation de M. le Maire d'Apt, qui réclamait en faveur de sa commune les restes de cet illustre évêque.

Malheureusement il n'a pas été possible de satisfaire à la demande de cet honorable magistrat, le tombeau était entièrement vide. Est-ce là le résultat d'une violation ou d'une translation? La première hypothèse paraît

la plus vraisemblable puisque les membres existants de cette ancienne famille provençale n'ont trouvé aucun indice qui pût justifier la seconde supposition !

A l'angle de la rue de l'Aumône et de la Grand'rue, se trouvait la maison d'habitation de la famille de Forbin, si célèbre dans les annales de notre ville. Cette maison offrait un très grand intérêt au point de vue historique et architectural. Elle rappelait par la division de ses façades et surtout par les détails de ses ornements l'époque dite de la Renaissance où les arts se développèrent sous de nouvelles inspirations.

Quelques-unes des croisées, particulièrement celle qui ornait la principale façade, avait conservé son caractère primitif, et l'on pouvait juger, par les ornements qui entouraient son cadre, du mérite supérieur de l'artiste, malheureusement inconnu, à qui ce travail avait été confié.

Le dernier des représentants de la famille de Forbin a sollicité et obtenu la remise de cette croisée qui a été déplacée avec le plus grand soin.

Dans la rue de la Salle on a dû démolir l'ancienne habitation des seigneurs de ce nom. Cette construction, qui remontait au 17e siècle, malgré les mutilations dont elle avait été l'objet, avait conservé un certain caractère de grandeur. La porte d'entrée, respectée à peu près, était encore ornée par des trophées fortement en saillie sur la façade. Les dispositions générales étaient conçues dans un esprit large et de bon goût; seulement la sculpture, en tant qu'œuvre d'art, était beaucoup inférieure à celle de la maison de Forbin.

A la hauteur de la rue Ste-Marthe et à l'angle de la rue des Grands-Carmes se trouvait l'ancien Collége des Oratoriens, fondé avec le concours de la ville, qui avait confié à cette célèbre corporation le soin d'instruire la jeunesse de Marseille.

Mais à l'extérieur, rien ne rappelait plus ce grand établissement; des constructions privées avaient envahi les principales façades; il ne restait de réellement intact

que la grande terrasse et quelques vestiges des bâtiments intérieurs.

On a trouvé cependant, au-dessous des vieilles maçonneries et à cinq mètres de profondeur au-dessous du sol, la pierre de fondation du collége. Cette pierre de forme rectangulaire avait une longueur de quatre-vingt-dix centimètres et une largeur de soixante-dix-huit centimètres ; son épaisseur était de trente centimètres environ. Elle portait une longue inscription témoignant que la première pierre de l'édifice avait été posée le huitième jour des calendes de septembre de l'année 1657. Dans l'une des entailles pratiquées dans l'épaisseur de la pierre, l'on a trouvé un écu simple frappé dans l'atelier monétaire d'Aix en 1656 au type de Louis XIV. Il n'est pas sans intérêt de noter que la place centrale actuelle occupe l'emplacement de cet ancien collége, et que le centre du polygone correspond exactement au milieu de la terrasse formant autrefois la cour intérieure de ce grand établissement.

Au delà de ce point, on n'a plus rien trouvé de remarquable dans les démolitions. Nous citerons toutefois, mais à titre de souvenir historique seulement, l'habitation de Pierre Libertat, située rue de Lorette. Cette habitation avait été transformée, et divisée en deux maisons ordinaires portant les n°s 12 et 14. Dans l'une de ces maisons, on pouvait encore apercevoir des reste de lambris à panneaux et une fort belle et vaste cheminée dont les sculptures appartenaient au style de la renaissance. Cette pièce, qui servait d'atelier à un menuisier, avait pu être le salon du célèbre conspirateur.

Après la démolition des maisons, on organisa des chantiers pour le déblai de la montagne. Cette organisation puissante, composée de deux mille cinq cents mineurs ou terrassiers, de plusieurs kilomètres de chemin de fer superposés, de quatre locomotives et de deux-cent cinquante wagons, avait pour objet d'abattre et de transporter dans l'anse d'Arenc et de l'Attaque plus

d'un million et demi de mètres cubes de roche, de terre et de débris de toute espèce provenant des démolitions. Un pareil chantier, établi au milieu d'une ville, était par lui même un vrai spectacle. Cette activité dévorante, dirigée avec un ordre parfait, eut raison de la montagne en moins de vingt mois.

On avait sérieusement mis la main à l'œuvre vers le mois de décembre 1862 et le 15 août 1864 la voie était ouverte, livrée au public et prête à recevoir les constructions qui devaient la border.

L'exécution d'un déblai de cette importance, dont la profondeur atteignait jusqu'à vingt-cinq mètres, et au cœur même de l'antique cité phocéenne, avait naturellement éveillé l'attention des archéologues de la localité. On croyait généralement que les couches successives qu'on allait fouiller étaient riches de vestiges du passé, et que des révélations importantes allaient surgir des profondeurs de ces terrains foulés par les fondateurs de notre ville. Malheureusement ici, comme pour les démolitions, les fouilles n'ont pas répondu à l'attente de nos savants investigateurs du passé.

On a trouvé, il est vrai, un assez grand nombre de médailles, mais presque toutes ces monnaies étaient tellement oxidées et usées qu'on a dû les considérer comme des non-valeurs. On a pu cependant enrichir notre cabinet de médailles de quelques pièces précieuses que nous sommes heureux de pouvoir énumérer.

On a recueilli 7 drachmes *gallo-grecques* de Marseille, au type de Diane ;

Un denier de Charles III ;

Une médaille de Trajan portant au revers le pont du Danube ;

Une médaille d'Amalaric, roi des Visigoths, portant le monogramme de ce souverain, et au revers celui du Christ ;

Une médaille d'Adrien portant l'aigle romaine au revers.

Trois médailles marseillaises portant sur l'une des

faces la tête de Minerve casquée ou celle d'Apollon, et sur l'autre face, le caducée ou le taureau cornupète.

Dans des tombeaux en briques, trouvés sur le prolongement de la rue Impériale et au delà du boulevard des dames, on a recueilli une médaille Marseillaise, un bronze d'Arcadius, et deux médailles du bas empire.

Cette dernière découverte peut avoir une assez grande importance; elle peut faciliter les recherches sur l'origine du vaste ossuaire qu'on a rencontré vers cette partie des abords de la ville, qui furent le théâtre de grands événements soit à l'époque de la conquête Romaine, soit dans le moyen âge. Nous aurons, du reste, à revenir sur ce sujet en rappelant l'existence d'une véritable nécropole antique trouvée dans le même quartier.

Appelé par nos fonctions officielles à suivre la marche des déblais qu'on faisait sur ce point, nous avons remarqué que les tombeaux épars trouvés sur l'emplacement de l'ancien Lazaret, et particulièrement dans la propriété Boisgelin, étaient placés suivant des plans parfaitement distincts, séparés les uns des autres par une couche de terre, dont la puissance variait entre 4 et 5 mètres.

Cette superposition ferait conjecturer que, sur ce même point, il a existé plusieurs champs de repos formés à des époques différentes et à la suite de comblements successifs.

En outre des médailles, les déblais de la rue Impériale ont mis à decouvert quelques objets pouvant offrir un assez grand intérêt historique, lors qu'un examen plus approfondi en aura déterminé la véritable origine. Sans nous arrêter aux détails des trouvailles faites en poteries, tronçons de vieilles armures, vases, etc., il convient de signaler les trois faits saillants et caractéristiques sur lesquels a déjà été appelée l'attention des savants.

Le premier de ces faits, c'est l'existence d'une carcasse de navire engagée en partie sous les maisons qui bordent le quai du port un peu au delà de l'église des Augustins.

Une partie de ces maisons ont dû être démolies pour le passage de la grande voie Impériale et pour la cons-

truction des nouvelles maisons qui forment l'île comprise entre la rue Impériale, le quai, la rue Juge-du-Palais et la rue Coutellerie.

Le terrain sur ce point était si mouvant, que les constructeurs jugèrent à propos de creuser des puits cylindriques, de remplir ces puits avec du béton hydraulique, et de réunir ensuite ces sortes de piliers au moyen de voûtes devant former le premier plancher.

En creusant l'un de ces puits, on rencontra, à la profondeur de trois mètres environ, un objet résistant sur lequel reposaient des pieux ayant servi d'appui aux fondations des maisons démolies. On ne tarda pas à reconnaître que cette résistance provenait d'une ou plusieurs pièces de bois paraissant occuper toute la surface inférieure du puits.

La commission archéologique, instituée par M. le Maire, se transporta sur les lieux, et elle jugea à propos de faire exécuter des fouilles spéciales en vue de découvrir ce que pouvait être cet assemblage de bois situé à plus de deux mètres au dessous du niveau de la mer.

La fouille mit à découvert l'existence d'un navire, échoué sans doute à une époque très-éloignée de nous. Malheureusement, la plus grande partie de ce navire se trouvait engagée sous les maisons conservées et l'on dut se contenter d'en extraire la partie située entre le puits et les terrains non encore couverts de constructions.

La portion enlevée mesurait en largeur 3m 55, et en longueur 3m 85, elle se terminait en pointe et paraissait former l'avant du navire, dont la coque et les membrures étaient en bois de cèdre et de cyprès.

Quelle pouvait en être la longueur totale ? Il semblait d'abord très difficile de la déterminer. Toutefois, en considérant la largeur de l'avant et à l'aide de l'analogie, on pourrait, sans craindre de commettre une erreur grossière, attribuer à ce navire une longueur totale de 12 mètres environ.

Puis d'autres questions surgissaient d'elles-mêmes. Ainsi, à quelle époque pouvait-on faire remonter la

construction de ce navire ? Quelle en était la destination ? et comment se trouvait-il enfoui à une aussi grande profondeur au-dessous de la mer ?

Il n'a pas encore été répondu à ces questions. Il est fort regrettable que la commission appelée à suivre les travaux des fouilles se soit séparée avant d'avoir formulé une opinion à cet égard.

Quant à expliquer la situation de ce navire sous la mer, il suffit d'admettre que la mer s'étendait au-delà des limites actuelles vers les Prêcheurs, et que le rivage composé de matières compressibles a permis au navire échoué de s'enfoncer dans le sol par le seul effet de son propre poids. Enfin, on a trouvé, non sans quelque surprise, sur ses restes intacts et probablement recouverts par l'eau, de nombreux débris d'objets en métal et en verre entièrement fondus.

Le second fait important révélé par les fouilles de la rue Impériale, c'est la découverte sous le sol de la rue Négrel de pierres tumulaires sans caractère particulier, mais dont l'origine paraît fort ancienne.

Ces pierres, au nombre de 47, étaient disposées dans un terrain entièrement meuble, et à deux mètres en contre-bas du sol de la rue.

On a supposé, avec quelque raison, que c'était là l'emplacement d'un aucien cimetière, ou du moins une portion d'un champ plus vaste dans laquelle on avait accumulé les pierres tumulaires qu'on a eu l'heureuse fortune de retrouver.

Ces petits monuments sont tous surmontés d'un personnage assis, dans une même attitude et de forme identique. Sont-ils d'origine phénicienne ? on est assez porté à le croire, quoique la question ne soit pas encore complètement résolue.

Deux raisons assez plausibles donnent cependant quelque créance à cette opinion ; d'abord le genre même des figures et des draperies, puis la découverte faite sur le même point, en 1845, d'une pierre portant une inscription réellement phénicienne, et que

chacun peut voir à notre Musée. Il ne serait pas impossible qu'il existât une certaine relation entre les pierres tumulaires trouvées aujourd'hui et l'inscription découverte en 1845.

D'ailleurs la présence d'un établissement Phénicien sur nos rivages n'aurait rien de surprenant, car, si l'histoire ne mentionne pas sur cette partie du littoral l'existence d'une colonie fondée par ces intrépides commerçants, elle nous apprend du moins que bien des siècles avant la civilisation grecque, ces enfants de l'Asie étaient répandus dans tout le monde connu à cette époque, et qu'ils étaient les maîtres absolus du commerce de la Méditerranée.

On peut donc admettre qu'un groupe de ce peuple essentiellement commerçant se soit momentanément établi auprès de ce port naturel qui devait fixer plus tard l'attention des proscrits de Phocée.

Ainsi s'expliquerait naturellement l'existence, sous le sol que l'on vient de fouiller, des vestiges d'une civilisation antérieure à celle de la Grèce et de signes étrangers à la religion et aux usages des fondateurs de notre ville.

Du reste, quoi qu'il puisse ressortir de l'examen des questions soulevées à propos de ces monuments, on doit se féliciter qu'on ait pu les recueillir et les soumettre à la sagacité de ces patients historiens des temps reculés, qui ne manqueront pas d'en tirer quelques lumières au profit de la science et de l'histoire de notre antique cité.

Le troisième sujet d'observation s'applique à une nécropole découverte dans les terrains situés à l'Est du prolongement de la rue Impériale, entre le Boulevard des Dames et la place de la Joliette, sur l'emplacement des maisons construites par MM. Bailly et Lallier.

M. Penon, appelé à concourir à la constatation des objets révélés par cette découverte, a publié en 1866 une notice, insérée dans le *Recueil des Travaux de la*

Société de Statistique, dans laquelle ce savant archéologue a fourni des détails très intéressants sur la nécropole dont nous allons indiquer les principaux caractères :

Le sol primordial était situé, en moyenne, à 3 mètres de profondeur au-dessous du sol actuel ; une forte couche de remblais de toute nature recouvrait les tombes mises à découvert en creusant les caves des maisons nouvelles.

On a trouvé placées dans un certain ordre 32 tombes en pierre et un très grand nombre de tombes en briques. Une centaine environ ont été reconnues, mais une plus grande quantité a été bien certainement détruite par les terrassiers occupés à déblayer le sol.

Les tombes en pierre étaient de la forme dite auge, c'est-à-dire un monolithe rectangulaire creusé pour recevoir le corps. Leur longueur variait entre 1m 80 et 2 mètres. La nature de la pierre était calcaire et provenait des carrières de la Couronne situées près de Martigues. Tous ces cercueils étaient bruts, sans ornement, taillés à grands coups avec l'*ascia* et recouverts d'une pierre massive ornée de cornes en forme de fronton.

Deux de ces cercueils présentaient une particularité assez curieuse, c'est que la longueur de 2 mètres ayant été insuffisante pour recevoir les corps, la pierre du fond avait été percée pour le passage des pieds, soutenus au dehors par une petite voûte en briques.

L'un des tombeaux différait des autres en ce sens qu'il était en marbre, et orné sur la face principale d'un cartouche inachevé et sans inscription.

Les tombes en briques se composaient de trois parties : l'une, formant le fond sur laquelle reposait le corps ; les deux autres retenues à leur base par une sorte de cornière, se joignaient à leur partie supérieure et déterminaient en section un triangle isocèle;

une tuile faitière recouvrait l'arête supérieure et le cadavre était ainsi à l'abri des infiltrations du sol.

Il a été trouvé également un cercueil en pierre ayant servi à l'inhumation par incinération. Cette pierre avait été fouillée et contenait une urne funéraire en verre renfermée elle-même dans une enveloppe de plomb.

Enfin, on a découvert et constaté la présence de 4 petits cercueils en plomb, dont 2 rectangulaires et 2 cylindriques : dans l'un se trouvait une belle urne en verre irisé renfermant des ossements calcinés.

Tels sont, dans leur ensemble, les objets révélés par les fouilles exécutées sur cette partie excentrique de la rue Impériale.

Le nombre des tombes, leur arrangement, la présence des corps dans les cercueils, tout prouve que c'était là un lieu de sépulture ; mais que d'autres questions soulève cette découverte ! Cette nécropole était-elle payenne ou chrétienne? A quelle époque a-t-elle été établie? Était-ce un cimetière civil et commun, ou un cimetière militaire improvisé ?

M. Penon, que nous avons déjà cité, se prononce en faveur d'un cimetière romain et payen appartenant au 3e siècle ; il croit, en outre, que ce cimetière exclusivement militaire a été improvisé à la suite d'une bataille, et voici sur quoi il fonde son opinion, que nous partageons, du reste, ayant nous-même concouru à la constatation des faits signalés.

D'abord les cadavres avaient tous, sans exception, les bras étendus le long du corps selon la coutume des payens, tandis que les chrétiens ont toujours eu le soin de disposer leurs morts dans l'attitude de la prière, en leur croisant les mains sur la poitrine ; le type payen paraîtrait donc ainsi suffisamment caractérisé.

En second lieu, une inscription romaine d'un très bon modèle a été trouvée à côté d'une tombe. De plus, tous les corps appartenaient à de jeunes hom-

mes, et quelques-uns portaient encore les traces des blessures qui avaient dû occasionner leur mort.

Enfin, ces tombes non achevées, dont quelques-unes, nous l'avons dit déjà, étaient trop courtes pour recevoir les géants auxquels elles étaient destinées, tout cela témoigne d'une grande précipitation dans les inhumations, ainsi que cela a lieu à la suite d'un événement extraordinaire.

Il faut ajouter aussi que M. le docteur Ernest Maurin, qui a examiné avec un soin minutieux tous les cadavres découverts, a déclaré, avec l'autorité de la science phrénologique, qu'il possède à un si haut point, que les têtes appartenaient au type romain.

En ce qui concerne l'âge du cimetière, il semble qu'on puisse le déduire des deux modes d'inhumation employés simultanément.

En effet, dans les temps les plus reculés, les Romains, suivant en cela l'usage des Grecs, brûlaient leurs morts lorsqu'ils restaient maîtres du champ de bataille.

Plus tard, après l'avénement du christianisme, ce genre d'inhumation fut abandonné, pour faire place à celui de l'ensevelissement.

Dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne l'incinération était encore observée rigoureusement, mais dès le 4e siècle le mode chrétien était généralement pratiqué.

Le troisième siècle a donc été l'époque de transition entre le mode nouveau et le mode ancien, et comme, dans le cimetière découvert, l'incinération n'est qu'une exception, on peut en conclure que ce cimetière a dû être formé vers la fin du 3e siècle.

Il est fort regrettable qu'on ait été conduit à cette conclusion par de simples inductions, et que l'on n'ait trouvé dans ces tombes aucune de ces preuves manifestes sur lesquelles la science aime à s'étayer.

La cupidité des contemporains de cette époque reculée est la seule cause de notre déception d'aujour-

d'hui ; ce cimetière a dû être violé, on s'en apercevait au désordre qui régnait parmi les cadavres, dont quelques-uns avaient la tête rejetée vers les pieds. On sait que les anciens étaient dans l'usage de placer les objets précieux qu'affectionnait le mort au-dessous de sa tête. Les violateurs n'ignoraient pas cette coutume, ils avaient tout enlevé ; un seul cadavre portait à un de ses doigts un anneau en bronze, c'est là tout ce qui a été laissé à la postérité.

Ici se termine la tâche, que nous nous sommes donnée de consacrer le souvenir des faits se rapportant à l'ouverture de la rue Impériale, des découvertes historiques et archéologiques produites par les démolitions et par les fouilles qui ont été la conséquence de cette grande création.

Bientôt il sera possible de faire un autre genre de description en se plaçant au point de vue purement artistique, et en analysant les constructions réellement monumentales qui doivent couvrir le nouveau quartier.

La rue Impériale proprement dite est déjà bordée, sur une grande partie de son parcours, par de magnifiques maisons dont l'aspect est d'un effet saisissant.

L'habile architecte de la Compagnie immobilière, inspiré par les beaux modèles que nous ont légués les trois derniers siècles, a rappelé dans les divers îlots bâtis d'ensemble deux époques mémorables : l'une, remontant au règne de Henri II, qui correspond à la renaissance des arts ; l'autre, embrassant les règnes de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XVI, pendant lesquels des hommes de génie surent allier la sévérité de l'art antique avec le goût élevé et les besoins de la société moderne.

Ces riches et belles constructions formeront le digne complément d'une œuvre vraiment grandiose par son utilité et par son importance.

Son utilité, tout le monde a su l'apprécier ; elle ne

saurait être aujourd'hui, mise en discussion. Quant à son importance, nous allons l'indiquer par quelques chiffres et nous finirons par là ce mémoire déjà peut-être un peu trop long.

Les acquisitions des immeubles situés dans le champ de l'expropriation ont coûté, y compris les indemnités allouées aux locataires de ces immeubles, en nombre rond..... F. 34.700.000

Les travaux de déblai, de pavage, de trottoirs, d'égouts, etc., se sont élevés à..... 6.000.000

Les nouvelles constructions établies ou à établir sur toute la surface disponible sont évaluées à..... 50.000.000

Ce qui fait ensemble..... F. 90.700.000

A laquelle somme il faut ajouter pour frais d'administration et pour perte d'intérêts d'argent pendant l'exécution des travaux et des maisons.. 9.300.000

Ce qui porte le coût final de l'opération à..... F. 100.000.000

Ce chiffre parle assez haut pour se passer de commentaire; il exprime à lui seul la grandeur de l'œuvre réalisée dans notre ville, au profit du commerce, de l'industrie et de l'hygiène publique.

Donc, plus d'obstacle aujourd'hui entre l'ancien port et les nouveaux; les deux villes se donnent la main, et à la place de rues sordides, rampantes, privées d'air et de lumière, Marseille peut montrer avec orgueil une voie splendide portant le double sceau de l'utilité et de la grandeur.

Cependant, quelque considérable qu'elle soit, cette œuvre, rappelons-le en finissant, est incomplète; elle n'est qu'une partie d'une œuvre plus générale, et une partie qui n'aura, par conséquent, son aspect

propre, sa véritable physionomie que le jour où les autres grandes artères conçues et projetées dans le plan d'ensemble, en recevant leur exécution, auront ouvert tous les accès et uni tant de points encore aujourd'hui séparés.

DIEU ET LA SCIENCE

PAR M. L'ABBÉ GRAS,

Membre de la classe des Lettres.

(Séance du 7 mars 1867.)

Deus scientiarum Dominus est.

1 Reg. II — 3.

Un jour, le premier consul demanda à Laplace, qui venait de faire paraître sa *Mécanique céleste*, pourquoi il ne tenait, dans son livre, aucun compte de Dieu : « C'est, dit le célèbre astronome, que je n'ai aucunement besoin de cette hypothèse. » Cette parole lui a été souvent reprochée comme une profession d'athéïsme. Cependant, ceux qui l'approchèrent reconnaissent qu'il croyait à l'existence d'un être tout puissant, dont il admirait les œuvres et devant lequel il inclinait sa science. Sa réponse s'explique aisément, quand on sait que Newton, à la vue des perturbations auxquelles sont soumises les planètes, avait admis la nécessité d'une intervention divine à des temps périodiques pour rétablir l'équilibre dans le ciel (1).

(1) « Un destin aveugle, dit Newton, ne pouvait jamais faire mouvoir ainsi toutes les « planètes, à quelques irrégularités près, à peine remarquables, qui peuvent provenir « de l'action mutuelle des planètes et des comètes et qui, probablement, deviendront « plus grandes, par une longue suite de temps, jusqu'à ce qu'enfin ce système ait « besoin d'être remis en ordre par son auteur »..... Mais cet arrangement des planètes ne peut-il pas être lui-même un effet des lois du mouvement et la suprême intelligence que Newton fait intervenir ne peut elle pas l'avoir fait dépendre d'un phénomène plus général? ..... L'attraction mutuelle des corps du système planétaire ne peut en altérer la stabilité, comme Newton le suppose.

(LAPLACE. — *Système du Monde* — 443)

Laplace, par des considérations plus étendues et par une discussion plus approfondie des observations, était parvenu à coordonner tous les phénomènes astronomiques, à les lier entre eux et à les rendre solidaires, comme le sont les rouages d'une machine irréprochable; de telle sorte qu'il a pu donner à l'ensemble de ses calculs et de ses théories le titre de ***Mécanique céleste***. Il n'avait donc plus besoin d'ajouter à ses hypothèses, une hypothèse de plus, en faisant intervenir la divinité. N'était-ce pas, au contraire, un nouvel hommage que son livre rendait à la sagesse de cette providence qui a réglé toutes choses avec nombre, poids et mesure et qui, dans la création de cette merveilleuse machine que l'on appelle le monde, n'a rien laissé d'imparfait, a tout prévu et n'a plus besoin de retoucher son œuvre?

Mais, si Laplace excluait, par les motifs que nous venons d'exposer, l'intervention active de la divinité dans la marche des astres, un trop grand nombre de savants repoussent avec dédain cette intervention : ils déclarent hautement, aujourd'hui, que Dieu est inutile dans la science. Ils ne se bornent pas, comme le fait Laplace, à chercher l'explication des phénomènes physiques, dans leurs corrélations, mais ils dénient carrément l'existence de Dieu, publient que cette existence est non-seulement vaine, mais encore contraire à tout ce que la science nous apprend aujourd'hui des choses naturelles et de leurs causes.

La divinité, comme le hasard, disent-ils, a toujours abrité l'ignorance des hommes sur les causes dont les effets sont inexplicables à la raison. Dans les croyances de l'antiquité, et aujourd'hui encore chez les peuples sauvages, un Dieu préside aux phénomènes naturels les plus simples. C'est un Dieu qui fait couler l'eau des fleuves ; c'est un Dieu dont la marche quotidienne fait le jour et la nuit; c'est un Dieu qui fait souffler le vent; un autre qui fait tomber la pluie ou gronder le tonnerre, qui soulève ou qui calme les flots de la mer.

Enfin, un auteur païen avait compté plus de trente mille dieux, dont la nécessité était reconnue pour la bonne gestion des affaires de la nature.

A mesure que les peuples se civilisent et que la science fait des progrès, le nombre des dieux diminue, les causes se révèlent et l'on trouve très simple ce qui paraissait autrefois prodigieux. Pourquoi ne pourrait-on pas, ajoutent nos savants progressistes, éliminer Dieu de toutes ces équations dont nous trouvons la solution sans nous embarrasser de sa présence ?

On serait tenté de croire, en écoutant ce langage affirmatif, que la nature n'a plus de secrets pour la science moderne, et que nous sommes bien loin du temps où Socrate affirmait devant ses juges que le fruit de ses réflexions, de ses études et de ses recherches était une conviction entière de son ignorance. Il faut avoir longtemps médité, dit-il, avoir beaucoup vu, avoir cherché longtemps à se rendre compte des choses, pour arriver à cette persuasion que l'on ne sait rien. Bien des siècles plus tard, malgré le progrès des sciences et des lettres, Pascal affirmait encore que l'homme ne sait le tout de rien.

Il y a certainement bien des obscurités mêlées aux lumières de notre siècle : les énigmes dont le mot n'est pas trouvé sont nombreuses, et des questions dont les réponses se font attendre se rencontrent dans toutes les branches des connaissances humaines. Peut-on entrevoir par avance que toutes ces obscurités se dissiperont ? Qui oserait l'affirmer ? Que des hommes aient assez courte vue pour ne rien voir au-delà d'un certain horizon, pour nier avec assurance l'existence de ce qu'ils n'aperçoivent pas ; que d'autres, éblouis par l'éclat d'une découverte, prennent pour la réalité des rêves de leur imagination, je le comprends ; mais, je ne saurais admettre qu'un savant digne de ce nom croie à la solution de tous les problèmes et à l'étendue sans limite de nos connaissances. Pour n'avoir plus besoin de Dieu, il faudrait au moins prévoir le jour où

nous posséderions la science totale. Quel est l'insensé qui oserait, en vertu des progrès modernes, assigner un temps où, je ne dis pas l'humanité entière, mais un seul homme possèderait cette science ! Nous sommes donc condamnés à vivre au milieu des mystères : mystères au dehors, mystères en dedans de nous, dans les opérations de notre esprit, dans les sentiments de notre âme, dans notre mémoire, dans les battements de notre cœur, dans les mouvements spontanés de nos membres! Tout est prodigieux en nous comme autour de nous, puisqu'on ose à peine hasarder une explication sur la plupart des phénomènes que nous venons d'énumérer.

Nous sommes toujours trop portés à regarder en pitié les croyances païennes. Cette multiplicité de dieux chargés de présider aux phénomènes de la nature nous paraît une absurdité inexplicable, quand nous considérons l'intelligence, la sagacité et la hauteur de vue des philosophes de l'antiquité. Nous ne tenons pas assez compte de l'ignorance des causes physiques, dans laquelle vivaient ces philosophes: ignorance due à leur isolement.

Pour lire dans le livre de la nature, il faut une vue d'ensemble, une diffusion de lumières qui leur manquait, les communications parmi les hommes étant alors trop imparfaites. Partout où ils ont vu un mouvement qui leur a paru spontané, ils l'ont attribué à une cause première et sont ainsi arrivés à multiplier ces causes. Voilà leur erreur; erreur moins grande et plus excusable que celle des penseurs de nos jours qui s'arrêtent au dernier agent matériel sans pousser au-delà leurs investigations.

La science, considérée sous tous les points de vue, ne peut avoir d'autre objet que la vérité, c'est-à-dire le fait réel avec ses relations, ses modifications et les lois qui en découlent; or, le plus grand fait, celui qui domine tous les autres et auquel tous sont subordonnés, c'est l'existence de Dieu; car, si un être souverainement puissant, souverainement intelligent et infiniment par-

fait subsiste de toute éternité, comme le créateur de toutes choses, il est impossible que l'univers entier, qui n'est alors qu'un grand effet de cette omnipotence, ne la démontre et ne l'affirme. *Je suis l'existence même* (1), a dit l'Eternel ; *Je suis la vérité* (2), a-t-il dit encore. Voilà, depuis quatre mille ans, la définition la plus rigoureuse de cet être immense, éternel, incréé, tout puissant, souverain maître, que toutes les nations appellent Dieu ; c'est en lui que nous vivons, que nous nous mouvons et que nous sommes (3), et cependant nous ne sommes pas lui, car il est infini en tout, et l'infini est essentiellement simple, il n'y a en lui ni parties actuelles, ni parties virtuelles, il n'est ni discontinu, ni nombre. Il est la substance même de toutes choses et néanmoins, encore une fois, ses créatures ne sont pas lui. Là est le mystère.

Tout a été fait par lui et sans lui rien n'a été fait de ce qui a été fait (4). Sa volonté a été la loi souveraine, car, toute loi est l'expression d'une volonté ; *il a créé parce qu'il a voulu et comme il a voulu* (5). Nous n'avons donc pas à rechercher les motifs de la création et de l'ordre qui y règne. L'ordre est l'ensemble des relations qui existent entre les êtres d'après la loi du créateur. Une autre création et un autre ordre auraient-ils été possibles ? C'est une question qui ne peut avoir pour nous aucun intérêt. Ce qu'il nous importe de connaître, ce sont les lois qui gouvernent le monde, car, cette connaissance constitue la science.

Nous trouvons dans l'univers deux grandes classes d'êtres : les êtres intelligents et les êtres purement matériels. De là, deux sortes de lois : les lois morales et les lois physiques. Les lois morales réglant les rela-

(1) *Ego sum qui sum.* EXOD. 3-14.
(2) *Ego sum veritas.* JOANN. 14-6.
(3) *In ipso vivimus, et movemur, et sumus.* ACT. 17-28.
(4) *Omnia per ipsum facta sunt et sine ipso factum est nihil quod factum est.* JOANN. 1-3
(5) *Omnia quæcumque voluit fecit.* PSALM 113-3.

tions des hommes entre eux et, suivant la pensée de Cicéron, s'imprimant dans l'âme comme raison suprême pour ordonner et pour défendre ; la loi physique est la relation constante, nécessaire et numérique, entre l'effet et sa cause. La transgression de toute loi entraîne un désordre dont le résultat final est de compromettre l'existence de l'être ; mais il y a dans la loi morale une latitude qui permet à l'homme de rentrer spontanément dans l'ordre : il n'en est point ainsi pour les lois physiques. Comme elles sont faites pour des êtres sans spontanéïté, elles sont rigoureuses, absolues, mathématiques. L'être vivant qui vient se heurter contre elles en reçoit immédiatement la punition.

Cependant, il existe entre les lois naturelles et l'être vivant des relations qui permettent à ce dernier de combiner et de modifier ces lois de manière à faire produire à une cause des effets qu'elle n'aurait jamais engendrés sans son intervention.

Cette intervention de la vie dans les lois qui s'appliquent aux êtres purement matériels ne peut pas être soumise à des calculs rigoureux, puisque ces êtres sont doués d'une spontanéïté qui leur permet de se créer des relations suivant leurs besoins et leurs volontés.

Eliminons donc la vie dans nos recherches physiques et dans nos spéculations mathématiques. Passagers ignorants et transportés dans l'océan de l'espace, nous pouvons bien étudier les matériaux dont se compose notre globe, arriver à la connaissance de leurs positions relatives, nous former une idée des forces qui ont présidé à leurs combinaisons, peut-être même nous rendre compte de la route que nous avons parcourue, et de l'impulsion qui a été donnée à notre machine; car il n'y a dans ces phénomènes que des relations de temps, d'espace, de force, relations qui peuvent toutes se représenter par des chiffres et subir les différentes transformations du calcul.

Mais comment soumettrons-nous à ce même calcul l'instinct ou les volontés, les besoins de ces milliers

d'êtres vivants qui sont, dans des sphères plus ou moins étendues, comme des législateurs pour la matière qui les entoure ? Qui pourra embrasser dans un seul point de vue, les mille relations que se créent spontanément les êtres vivants ? Qui pourra réunir dans un seul livre les mille codes de ces mille volontés ?

La matière est inerte. Elle est indifférente au repos ou au mouvement. Une force étant connue, vous pouvez donc sûrement en déterminer les effets, puisque les corps ne peuvent par eux-mêmes modifier en rien les forces qui les sollicitent ; mais qu'il s'agisse d'un être vivant, comment pouvez-vous conclure du repos ou du mouvement présent au repos ou au mouvement du lendemain, tous trouvant en eux-mêmes le principe de ce mouvement ou de ce repos déterminé par une volonté qui échappe à notre appréciation ?

Je comprends très-bien les progrès de l'astronomie. Là, point d'êtres vivants en présence de nos recherches, des masses qui se meuvent et qui suivent invariablement la même orbite ; là, une seule force qui régit ces masses. C'est une immense machine dont les rouages, d'une simplicité admirable, se commandent, s'influencent les uns les autres. Les êtres vivants répandus sur ces mondes ne sauraient en modifier la marche, la ralentir ou la précipiter.

Voilà bien le triomphe des mathématiques. Sans doute, comme dit Laplace (1), « la courbe décrite par une « simple molécule d'air ou de vapeur est réglée d'une « manière aussi certaine que les orbes planétaires ; il « n'y a de différence entre elles que celle qu'y met « notre ignorance » et aussi celle que peut y apporter la vie. Cette force qui nous est inconnue ne semble-t-elle pas suspendre la loi des affinités, si puissante et si invariable dans la combinaison des corps inertes?

Encore une fois, éliminons la vie de tous nos calculs, si nous voulons qu'ils conservent la rigueur pro-

(1) Laplace, tome VII, page 8.

pre aux mathématiques. Ceux qui prétendent garder cette rigueur et y soumettre les mouvements de la volonté, croient à une fatalité qui règle toutes les relations sociales ; mais leur système reçoit dans la pratique des démentis si formels et si nombreux que, vraiment, ils ne sauraient en appeler à l'épreuve de l'expérience. Jamais on ne pourra convaincre un seul homme que son libre arbitre est soumis à des lois formulées par des équations mathématiques.

Encore une fois, il y a donc deux espèces de lois physiques essentiellement différentes : les lois qui régissent les corps inertes et qui sont, comme nous l'avons dit, inflexibles, invariables, rigoureuses, mathématiques ; celles qui régissent les êtres organisés, lois invariables dans ce qu'elles ont de fondamental, mais se modifiant, suivant les temps et les lieux, et laissant à la volonté de ces êtres une activité propre. Ces activités particulières et spontanées sont comme des centres d'action, qui s'exercent sur l'œuvre même de Dieu et l'obscurcissent quelquefois à nos regards ; car, les relations les plus générales étant celles de cause à effet, on rencontre des effets nombreux, dont la cause première est la spontanéité de ces êtres organisés et on s'y arrête ; cependant, s'il existe un créateur unique, l'être vivant n'est alors lui-même qu'un effet et doit en avoir tous les caractères : la contingence des choses, pour employer l'expression philosophique, sera donc leur attribut le plus évident et le plus incontestable. Toutes auront eu un commencement et il sera facile de prévoir la fin de chacune d'elles. De plus, entre le commencement et la fin, se produiront des modifications successives, des évolutions, qui, à chaque instant de leur existence, manifesteront leur origine et feront prévoir leur destruction.

En un mot, le caractère de limite, soit dans le temps, soit dans l'espace, soit dans la quantité, soit enfin dans la puissance, sera l'attribut le plus évident de tous les êtres créés ; *Omnia in mensura, et numero, et pondere*

disposuisti (1). Dieu a tout ordonné en nombre, en poids et en mesure, disent nos livres saints, c'est-à-dire tout dans la nature est mesurable, numérique et pesant.

L'étendue mesurable et pesante, n'est-ce pas la matière elle-même, telle que la définissent aujourd'hui encore les physiciens les plus habiles ? Et cependant le texte que nous venons de citer a près de trois mille ans de date ; mais celui qui l'a inspiré est de tous les temps et de tous les lieux.

Le monde, dit Pascal, est comme une sphère infinie dont le centre est partout et la circonférence nulle part. Voilà, certes, une idée bien propre à nous faire concevoir l'immensité de l'espace.

Transportés en imagination dans ces régions stellaires dont la lumière, agent d'une rapidité effrayante, n'arrive qu'après des siècles sur notre globe, nous avons déplacé le centre de l'univers sans nous rapprocher de sa circonférence. L'étendue est la propriété essentielle de la matière, car elle ne peut être conçue sans les trois dimensions qui concourent à former l'espace ; ces dimensions ont un caractère, je ne dirai pas d'infini, mais d'indéfini qui écrase notre imagination. Nous ne concevons pas plus une largeur, une longueur, une épaisseur sans limite que nous ne concevons un atome de matière étendue et cependant indivisible. « Si deux indivisibles se touchent (2), dit Pas-« cal, si c'est partout, ils ne sont qu'une même chose et « partant les deux ensemble sont indivisibles ; si ce « n'est pas partout, ce n'est donc qu'en une partie ; donc « ils ont des parties, donc ils ne sont pas indivisibles. »

L'atome indivisible est nécessairement étendu, car des non-étendus ne peuvent pas plus faire une étendue que des zéros ne peuvent faire un nombre. Ainsi donc, l'homme est placé entre deux infinis : infini en gran-

(1) Sap. 11-20.
(2) *Pensées.* — 1re partie, Art. 11.

deur, infini en petitesse, ou plutôt, il semble entouré par l'infini dans le temps et dans l'espace ; néanmoins ses idées, étant modifiées par le temps, sont finies et plus il étudie la création, plus il acquiert la conviction qu'elle a des bornes. S'agit-il de la divisibilité à l'infini, les chimistes les plus célèbres affirment, malgré le raisonnement de Pascal, que tout se passe dans la réaction des corps et dans leur composition comme si la matière était formée d'atomes indivisibles, car la synthèse ne s'opère qu'en proportions définies et déterminées par l'analyse. « Les corps se combineraient dans toutes les « proportions imaginables dit M. Dumas, si les atomes « étaient divisibles à l'infini. »

Dès-lors, l'atome étant indivisible, le monde n'est plus qu'une agglomération d'unités. Cette agglomération pourra être exprimée par un nombre ; si elle est infinie, le nombre infini la représentera et son existence sera constatée par l'existence même de ce nombre : mais consultons des mathématiciens sur cette existence : « Vous savez tous, dit Cauchy (1), que l'on nomme carré « le produit d'un nombre par un autre, ainsi, en parti- « culier, de ce que l'unité une fois répétée donne un « pour résultat, de ce que deux fois deux font quatre, « trois fois trois neuf, quatre fois quatre seize, cinq fois « cinq vingt-cinq, il résulte que la série des nom- « bres carrés est 1, 4, 9, 16, 25, 36, etc. D'un autre côté, « si l'on prolonge au-delà de 2 la suite naturelle des « nombres entiers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7..... les carrés que « renferme cette suite seront en minorité et cette mino- « rité sera de plus en plus marquée. Effectivement, si « l'on arrête la suite après le nombre 10, après le nom- « bre 100, après le nombre 1,000, etc., le nombre des « carrés qu'elle renfermera sera 3 dans le premier cas, « 10 dans le second, 31 dans le troisième....; par con- « séquent, le rapport entre le nombre des termes carrés « et le nombre total des termes deviendra successive-

(1) *Leçons de physique générale.* Turin, 1832.

« ment à $\frac{3}{10^{\infty}}, \frac{10}{100^{\infty}}, \frac{30}{1000^{\infty}}$ ou environ $\frac{1}{3}, \frac{1}{10^{\infty}}, \frac{1}{100^{\infty}}$, « d'où l'on doit conclure que si la suite des nombres « entiers pouvait être supposée actuellement prolongée « jusqu'à l'infini, les termes carrés y seraient en très « grande minorité. Or, cette dernière condition, qui de- « vrait être satisfaite dans l'hypothèse dont il s'agit, est « pourtant incompatible avec cette même hypothèse ; « car, dans la suite naturelle des nombres entiers « actuellement prolongés à l'infini, se trouverait, avec « chaque terme non-carré, le carré de ce terme, puis le « carré du carré, etc. Donc, puisque l'hypothèse de la « suite prolongée à l'infini, du nombre actuellement « infini, entraîne des contradictions manifestes, cette « hypothèse doit être rejetée. »

Le savant abbé Moigno dit également (1) :

« En ajoutant l'unité à l'unité ou des groupes « d'unités à des groupes d'unités, peut-on arriver à « un nombre actuellement infini ? Evidemment non. « Puisque chacun des nombres, obtenu par des addi- « tions successives, ne diffère du précédent que par une « unité ou un groupe d'unités, il est fini comme lui ; « tous ces nombres successifs sont nécessairement finis « à la fois : le second, par le premier ; le troisième, par « le second, etc., etc. En outre, le résultat de ces addi- « tions d'unités, ajoutées à elles-mêmes de proche en « proche, apparaît très clairement à l'esprit comme « un nombre qui sera pair ou impair, premier ou « non premier. Si ce nombre est pair, il ne contiendra « pas les nombres impairs; s'il est impair, il ne con- « tiendra pas les nombres pairs qui pourraient naître « d'additions nouvelles ; s'il est premier, il ne sera pas « le dernier des nombres premiers, puisqu'il est « démontré en arithmétique que la série des nombres « premiers est illimitée ; qu'étant donné un nombre « premier aussi grand qu'on le voudra, on peut

(1) *Les Mondes*. Tome I, page 512.

« immédiatement en assigner un plus grand encore. « Dans tous les cas, qu'il soit pair ou impair, premier « ou non premier, ce nombre, né de l'addition, ne con- « tiendra pas son carré, son cube, sa quatrième puis- « sance, etc. Donc il est impossible qu'il soit infini. »

De ces considérations mathématiques, nous pouvons tirer cette conclusion rigoureuse, que toutes les parties qui composent l'univers ne sont pas en nombre infini. Il existe donc une quantité numérique qui peut exprimer la totalité de ces parties; il est donc absurde de regarder le monde comme infini dans son étendue. Le sera-t-il dans le temps, c'est-à-dire dans la succession des êtres? ou plutôt, cette succession est-elle sans origine et sera-t-elle sans fin? Evidemment non. Car cette succession peut encore être représentée par un nombre et nous venons de voir que le nombre infini est absurde.

Ainsi donc, l'étendue, le temps et le nombre sont finis et ne peuvent être que la conséquence des relations établies par le Créateur entre les êtres qui sortent de ses mains.

Voyons si la force nous prouvera, elle aussi, une toute puissance créatrice.

Comme nous l'avons dit, il est une science qui domine les autres par son étendue, par la rigueur des calculs sur lesquels elle s'appuie, par la réalité de ses découvertes, c'est l'astronomie. Dans les autres sciences, on se trouve sans cesse en présence d'hypothèses nombreuses; il n'en faut qu'une pour donner l'explication de tous les phénomènes astronomiques, et cette hypothèse unique est simple, elle éclaire d'une lumière non équivoque toutes les relations des corps célestes entre eux. De telle sorte qu'on a pu déterminer *a priori*, en s'appuyant sur elle, non seulement la marche des astres connus, mais la présence de nouvelles planètes qui avaient échappé jusque-là à l'investigation de nos astronomes. Cette hypothèse est celle de Newton, que Laplace a développée avec tant de génie dans sa ***Mécanique céleste***.

D'après cet astronome, l'atmosphère solaire, par suite d'une chaleur excessive, se serait étendue primitivement jusqu'aux extrémités des orbes planétaires ; un rayonnement incessant dans l'espace aurait refroidi cette masse ainsi réduite à l'état de nébulosité. Par suite de ce refroidissement et du rapprochement des molécules, un mouvement de rotation (1) se serait produit dans une place déterminée. Ce mouvement de rotation délimite l'atmosphère solaire, car il arrive un point où la force centrifuge, résultat de cette rotation, fait équilibre à la pesanteur. Il se forme donc une zone qui échappe à l'attraction solaire, et le refroidissement continuant, les molécules en dessous de cette zone se rapprochent de la masse centrale ; mais, la vitesse de rotation croissant à mesure que les molécules s'avancent vers le soleil, la force centrifuge augmente ; il se forme donc une nouvelle zone plus rapprochée du centre dont toutes les molécules sont encore en équilibre par suite d'une nouvelle égalité entre la force centrifuge et la pesanteur. C'est ainsi que se produisent des anneaux successifs de vapeur. Quant aux molécules situées sur des parallèles au plan de rotation, elles se réunissent à la masse centrale et concourent ainsi à sa formation.

« Si toutes les molécules de ces anneaux de vapeur, « dit Laplace, continuaient à se condenser sans se dé« sunir, elles formeraient, à la longue, un anneau « liquide ou solide. Mais la régularité que cette for« mation exige dans toutes les parties de l'anneau et « dans leur refroidissement a dû rendre ce phéno« mène extrêmement rare. Aussi le système solaire « n'en offre-t-il qu'un seul exemple, celui des anneaux « de Saturne. Presque toujours chaque anneau de va« peurs a dû se rompre en plusieurs masses qui, mues « avec des vitesses très peu différentes, ont continué

(1) Si toutes les molécules d'un amas de matière lumineuse se réunissent à la longue par l'effet de leur condensation dans une seule masse liquide ou solide, cette masse aura un mouvement de rotation.

(*Système du monde*, page 433.)

« de circuler à la même distance autour du soleil. « Ces masses ont dû prendre une forme sphéroïdique, « avec un mouvement de rotation dirigé dans le sens « de leur révolution, puisque leurs molécules infé- « rieures avaient moins de vitesse réelle que les supé- « rieures ; elles ont donc formé autant de planètes à « l'état de vapeur..... Maintenant, si nous suivons « les changements qu'un refroidissement ultérieur a « dû produire dans les planètes en vapeurs, dont « nous venons de concevoir la formation ; nous ver- « rons naître, au centre de chacune d'elles, un noyau « s'accroissant sans cesse, par la condensation de « l'atmosphère qui l'environne..... Le refroidissement « a donc dû produire aux diverses limites de son at- « mosphère des phénomènes semblables à ceux que « nous avons décrits, c'est-à-dire des anneaux et des « satellites circulant autour de son centre, dans le « sens de son mouvement de rotation et tournant dans « le même sens sur eux-mêmes.

« Ainsi l'attraction seule suffit pour expliquer tous les « mouvements de cet univers. »

Voilà, comme nous l'avons déjà dit, une hypothèse séduisante par sa simplicité et donnant une explication raisonnable de tous les phénomènes astronomiques. Ce qui vient corroborer cette hypothèse, c'est l'observation plus attentive de ces nuages permanents, appelés nébuleuses, que l'on remarque dans un ciel étoilé et qui, se présentant sous différents aspects, tantôt de face, tantôt obliquement, tantôt de profil, semblent donner raison à la théorie de Laplace ; car on voit au milieu de la nébulosité des points lumineux qui sont comme des centres d'attraction. On voit encore que la matière cosmique qui les compose est animée d'un mouvement giratoire, donnant à ces nébuleuses une apparence d'anneau ou de spirale.

En un mot, l'étude des nébuleuses semble nous faire assister aux différentes périodes de la constitution des mondes planétaires en nous les présentant aux diverses époques de leur formation.

Nous l'avons déjà dit, il est admis en mécanique, comme principe incontestable que la matière est indifférente au mouvement ou au repos. Dès-lors, nous ne pouvons admettre que cette attraction moléculaire, que Laplace fait intervenir à un moment donné pour constituer les mondes, soit essentielle à la matière, et si elle n'est point essentielle, elle a donc été ajoutée aux molécules. Or, quel est l'agent qui est venu donner aux corps cette propriété du mouvement? Quel est, encore une fois, l'être qui a tendu le grand ressort de cette machine? On ne peut pas dire que le mouvement a été donné éternellement à une éternelle matière; car, quant à la matière elle-même, comme nous l'avons prouvé, elle n'est douée ni d'une éternité en durée, ni d'une infinité en étendue. L'espace qui la contient est divisible, les molécules qui la constituent forment un nombre déterminé; or, il est absurde de croire à un infini, que l'on pourrait détruire en retranchant une unité ou que l'on pourrait augmenter encore de cette même unité.

Le mouvement n'est pas essentiel à la matière, puisque tous les jours nous le voyons plus ou moins grand dans les corps et modifié par la volonté de l'être vivant; ce qui serait impossible, car l'on ajouterait ou l'on retrancherait à cette essence. Il y a donc un premier moteur qui n'est pas la matière: et quelle que soit la profondeur de nos investigations, quels que soient les progrès de la science, quelle que soit la grandeur des découvertes, nous soulèverons plus haut le voile de la nature, nous pénètrerons plus avant dans ses secrets; mais il faudra toujours en venir à l'existence d'un Être tout puissant, qui a tout créé, tout mis en mouvement, et dont la sagesse conserve tout, c'est-à-dire à l'*Existence de Dieu*.

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE DE M. GUGLIELMO BERCHET

INTITULÉ

LA REPUBLICA DI VENEZIA E LA PERSIA

PAR M. CLAPIER,

Membre de la classe des Sciences.

PREMIÈRE PARTIE.

RELATIONS DIPLOMATIQUES DE VENISE AVEC LA PERSE.

Voici à quelle occasion cet ouvrage a été publié :

En 1861, le gouvernement Italien résolut de renouer ses anciens rapports commerciaux et politiques avec la Perse. Désirant instruire la personne chargée de cette mission des anciennes relations qui avaient pu exister entre la Perse et l'Italie, le gouvernement fit faire des recherches dans toutes les archives du royaume pour réunir les documents relatifs à ce sujet important. De toutes ces archives, celles de Venise sont incontestablement les plus riches : la république de Venise avait, aux temps de sa splendeur, entretenu avec la Perse des rapports commerciaux fort étendus ; en outre, le besoin de repousser les envahissements de l'armée ottomane avait créé entre les deux puissances des intérêts de défense identiques. Le docteur Berchet, qui depuis longtemps s'occupe de reproduire les informations transmises au gouvernement des doges par les ambassadeurs vénitiens, fut invité à rechercher tous les documents relatifs

aux diverses missions que la République avait envoyées en Perse. C'est cette investigation savante qui a donné lieu à la publication communiquée à l'Académie.

Le nom de la Perse s'était presque évanoui pendant la période des Califes, c'est-à-dire de 652 à 1258; subjuguée et partagée entre les Arabes, les Mongols, les Tartares et les Turcomans, cette contrée éprouva une sorte de résurrection vers le xve siècle par la valeur de Uzunhasan qui fit renaître avec le nom Persan les glorieuses traditions des Acmenides et des Sassanides.

Pendant les luttes des deux factions turcomanes, celle du Bélier noir (*Karako Junlu*) et celle du bélier blanc (*Akko Junlu*) Hasanbey, autrement dit Uzunhasan (ou le Long) chef de cette dernière faction, étant demeuré vainqueur, s'empara des places-fortes de la plupart des seigneurs voisins, marcha contre Gihan Shah, souverain du Bélier noir et le vainquit dans les plaines d'Erzengian; ayant ensuite défait Ebusaïd, seigneur de l'Azerbeigian, il devint maître de la Perse toute entière.

Uzunhasan épousa Théodora fille de Jean, empereur de Trébizonde, lequel espérait par cette alliance consolider son trône contre les envahissements des Turcs qui venaient de s'emparer de Constantinople; Jean donna son autre fille en mariage à Nicolas Crespo, duc de l'Archipel; de ce mariage naquirent quatre filles qui épousèrent quatre seigneurs Vénitiens. Ces relations de famille et une évidente communauté d'intérêts politiques établirent entre Venise et la Perse une étroite union.

Constantinople venait de tomber au pouvoir des Turcs et le farouche Mahomet aspirait à étendre ses conquêtes sur tous les états voisins: les plus puissants étaient en Europe la République de Venise, et en Asie la nouvelle monarchie des Perses. Cette situation rendait une alliance indispensable entre ces deux puissances.

La conquête de l'empire de Trébizonde qui eut lieu en 1461, la guerre déclarée à Venise au printemps

de 1463, et l'expédition entreprise contre les princes de Caramanie que protégeait Uzunhasan, leur fournirent l'occasion de s'unir contre l'ennemi commun.

Le 2 décembre 1463, Venise ordonnait à Andrea Cornaro de faire au prince de Caramanie et à Uzunhasan la proposition d'une ligue, lui enjoignant de diriger vers la Perse Lazaro Quirini, au cas où il ne pourrait pas y aller lui-même : en même temps il fut résolu d'envoyer des ambassadeurs en France, au duc de Bourgogne, au roi de Sicile et de Portugal et d'écrire au roi de Hongrie et de Bohême pour les inviter à prendre part à une ligue contre le Turc, de laquelle le Pape s'était proclamé le chef et le promoteur.

Andréa Cornaro conclut une alliance avec le prince de Caramanie, et tandis que Lazaro Quirini s'acheminait vers la Perse, arriva à Venise, le 13 mars 1464, par la voie d'Alep et de Rhodes un ambassadeur d'Uzunhasan. Une alliance offensive et défensive fut conclue : la République, outre sa coopération promettait celle du duc de Bourgogne et du roi de Sicile ; il était stipulé que toutes les conquêtes de terre ferme obtenues contre le Turc appartiendraient au roi de Perse ; la République ne se réservait que les côtes et les ports qui seraient ravis avec le secours de ses armes. Cette stipulation était conforme au principe émis par le doge Dandolo qu'il valait mieux des peuples amis que des nations soumises, et des échelles de commerce que de vastes possessions continentales, mais que ce qu'il fallait avant tout, c'était la liberté des mers.

L'année suivante, nouvelle ambassade d'Uzunhasan et la République renouvela ses promesses de secours ; après la prise de l'île de Négrepont que Venise considérait comme une de ses plus précieuses stations dans le Levant, Mahomet, craignant que le sentiment du péril commun n'engageât les puissances chrétiennes à venir au secours de Venise, lui fit des propositions de paix : l'exagération de ses prétentions ne permit pas de les accepter.

Dans l'intervalle, Lazaro Quirini revenait à Venise avec un nouvel ambassadeur Persan pour annoncer au Sénat les victoires que son maître avait remportées sur les princes voisins et son intention de marcher contre la Turquie avec le concours de l'armée Vénitienne. Le Sénat, pour témoigner tout le prix qu'il mettait à son amitié, délibéra de lui envoyer une ambassade solennelle: Catherino Zeno en fut chargé; il se dirigea vers la Perse par Rhodes et la Caramanie et y arriva non sans beaucoup de fatigues et de difficultés.

L'année suivante un nouvel ambassadeur d'Uzunhasan étant arrivé à Venise, le Sénat délibéra d'expédier au roi de Perse des armes et des munitions de guerre qu'il réclamait et députa Giosafat Barbaro avec ordre d'exciter ce souverain à marcher contre le Turc. Mais déjà les sollicitations de Zeno avaient obtenu ce résultat et Uzunhasan s'avançant contre les Turcs les avait défait complètement à Malatirah sur les bords de l'Euphrate, ce qui détermina le Sénat vénitien à donner ordre à Mocénigo qui commandait la flotte de pénétrer dans le Bosphore et de se diriger droit à Constantinople.

Mais les choses changèrent bientôt de face; Uzunhasan fut défait à son tour et contraint de se réfugier dans les montagnes de l'Arménie, d'où il envoya Zeno réclamer du secours à tous les princes de la chrétienté.

Zeno ayant fait savoir par lettre au Sénat de Venise ce qui se passait, cette assemblée délibéra d'envoyer un nouvel ambassadeur à Uzunhasan pour lui donner l'assurance que la République persistait dans la ligue conclue avec lui et l'engageait à repasser l'Euphrate avec une nouvelle armée.

A cette époque, Bernardo, le précédent ambassadeur, se trouvait encore à Chypre; Contarini, le nouvel envoyé, lui enjoignit de partir le plustôt possible: ce qu'il fit immédiatement. Mais l'échec essuyé à Terdshan et la froideur des puissances chrétiennes avaient complètement découragé Uzunhasan, qui s'était retiré dans ses Etats où il mourut peu de temps après.

La mort d'Uzunhasan fit perdre à la République de Venise tout espoir de rencontrer en Perse un appui. En 1748, elle conclut la paix avec la Turquie, et mit fin, après seize ans de lutte, à une guerre qui aurait pu, si elle eût été heureuse, délivrer l'Europe d'une cause incessante de perturbation.

Cependant Venise ne perdit pas de vue ses relations avec la Perse, et lorsque le valeureux Ismaïl, chef de la secte des croyants d'Ali, dite la secte des *Sufi*, se fut emparé de la Perse, la République qui avait en 1494, rompu sa paix avec la Turquie, chercha à renouer une alliance avec ce nouveau souverain et le prince de Caramanie; elle envoya un gentilhomme Vénitien qui habitait Chypre (Constantin Lascaris), pour recueillir des renseignements sur ce qu'on pouvait en attendre, mais le refus qu'elle éprouva de la part de la France et du Portugal de l'aider dans son entreprise, força Venise à conclure de nouveau la paix avec le Sultan.

Venise n'en conservait pas moins la pensée secrète de relever dans le Levant sa suprématie politique et commerciale, ainsi qu'en font foi les dépêches du Consul vénitien à Constantinople, rapportées par Sanudo; l'une d'elles, émanée de Giovani Morosini, de Damas, raconte en détail la lutte du Sophi contre Abdul et la Turquie, et représente au Sénat que le moment était venu de former une ligue entre les princes chrétiens et la Perse pour chasser le Turc de l'Europe. Ismail éprouvait le plus vif désir de voir cette ligue se former et faisait parvenir au Sénat de Venise, par l'intermédiaire du Consul de Damas, une lettre qui témoignait de son empressement à ce sujet; mais la ligue de Cambrai qui, à cette époque, se forma contre Venise, ne lui permit pas d'accueillir ces favorables ouvertures.

La paix de Bologne, en 1529, ayant mis fin à la guerre des princes chrétiens contre la République, Venise recommença à porter ses regards vers l'Orient et

à suivre avec intérêt les vicissitudes de la guerre qui divisait la Turquie et la Perse; la paix conclue entre ces deux puissances à Amaza, en 1555, l'empêcha d'en tirer parti.

Mais lorsqu'en 1570, Selim eut renouvelé les hostilités contre les Vénitiens et se fut emparé du royaume de Chypre, la République délibéra de s'adresser à Thamasp, roi de Perse, pour lui proposer de s'unir contre le Turc, à l'effet de venger leurs injures anciennes et nouvelles : le peu de succès de cette démarche joint à la rupture de la ligue contre la Turquie après la bataille de Lépante, forcèrent la République de Venise à conclure en 1572 la paix avec la Turquie.

Peu de temps après, un envoyé de Mohamed Khodabenid, nouveau roi de Perse, informait le Conseil des Dix que son maître s'était mis en campagne contre la Turquie avec une formidable armée et demandait que la République lui témoigna de quelque manière son concours moral. Ces ouvertures, accueillies dans le plus grand secret, provoquèrent de la part du Conseil des Dix, les plus vives assurances de l'intérêt que la République portait au succès des armes du Roi de Perse; néanmoins, le Conseil ne jugea pas convenable de rompre la paix avec la Turquie; les agitations dont la Perse était le théâtre ne permettant pas d'accorder une confiance complète au concours qu'on pouvait attendre de cette puissance.

L'avénement au trône de Perse d'Abbas le Grand, resserra les liens d'amitié qui unissaient ce royaume et la République de Venise. Ce jeune prince, désireux de rendre à ses états leur ancienne splendeur, comprit combien il lui importait d'entretenir de bonnes relations avec la République de Venise, soit comme moyen de défense contre l'ennemi commun, soit pour conserver des relations commerciales qu'il craignait de voir se diriger vers les voies ouvertes par la nouvelle route de l'Inde; en conséquence, une splendide ambassade fut envoyée par lui à Venise en 1603, elle fut reçue

avec les plus grands honneurs et retourna chargée de présents magnifiques et des plus vives protestations de dévouement et d'amitié.

La jalousie que cette démonstration éclatante excita chez le Sultan contre la Perse eut pour résultat de le déterminer à renouveler ses traités d'alliance avec la République et à accroître les priviléges qu'il lui avait accordés.

La paix ayant été conclue en 1613, entre la Perse et la Turquie, cet heureux événement fut annoncé à la République par deux ambassadeurs Persans qui se présentèrent porteurs d'une lettre de recommandation de Nasuf-Pacha, grand-visir de Constantinople, et donnèrent l'assurance du désir que nourrissait le roi de Perse de maintenir les bonnes relations qui avaient toujours existé entre la République et son royaume.

Peu de temps après, la République de Venise étant menacée de voir attaquer l'île de Candie pour laquelle elle sacrifia ses trésors et son sang, jeta de nouveau ses regards vers la Perse, espérant trouver de ce côté un appui que lui refusaient les princes chrétiens.

Elle chargea son ambassadeur en Pologne d'une lettre pour le roi de Perse avec ordre de la faire parvenir par un envoyé de son choix, et de prier le roi de Pologne d'unir ses instances aux siennes : le roi de Pologne, obtempérant à cette demande, chargea un gentilhomme Polonais d'accompagner en Perse le Père Antoine que l'ambassadeur Vénitien avait choisi pour porter la lettre du doge.

La Perse, à cette époque, engagée dans une guerre avec le royaume de Conducar, qu'elle désirait faire restituer au Kan des Tartares, Olbech, qui en avait été dépouillé par le Grand Mogol, n'était pas en situation de faire la diversion réclamée.

La République de Venise dut donc résister seule à tout l'effort de la puissance Ottomane, et après une lutte de 25 ans, dans laquelle elle épuisa son sang

et ses trésors pour défendre ce boulevard de la chrétienté, elle fut contrainte d'abandonner Candie et de donner à l'Europe, l'humiliant spectacle de la Croix reculant devant le Croissant.

A peine la paix avec la Turquie était-elle conclue, qu'arriva à Venise une importante mission composée de deux pères Dominicains chargés par l'Archevêque de Nashirvan de présenter au Sénat la relation de ses négociations avec la Perse. Cette mission fut la dernière qui de la Perse vint à Venise; l'archevêque faisait savoir qu'accueilli avec empressement par le roi de Perse, il avait vu toutes ses espérances renversées par la nouvelle de la prise de Candie, et que le désir de ce Souverain d'être agréable à la République, se bornait à l'assurance d'une entière protection pour les chrétiens qui résidaient dans son royaume. Les pères dominicains assuraient en outre, verbalement, que les sentiments de vengeance que le roi de Perse nourrissait contre l'Empire Ottoman n'étaient pas éteints, et que, si le traité de Babylone et la guerre dans le Canducar l'avaient obligé de dissimuler sa haine, il saisirait avec empressement l'occasion de s'unir à la République de Venise, au Grand duc de Moscovie et au roi de Pologne pour abattre l'ennemi commun.

La République accueillit ces protestations avec satisfaction, promit une complète réciprocité et traita très honorablement les pères dominicains.

Ce fut là la dernière occasion qui fut offerte à Venise de s'allier avec la Perse. En 1695, ayant renouvelé la lutte contre la Turquie, elle tenta vainement d'associer la Perse à son sort : et lorsque en 1706 le Divan, ne pouvant se résoudre à la perte de la Morée, lui déclara la guerre comme ayant violé les accords de Carlowitz, elle n'eut pas même la pensée de recourir à la Perse alors déchirée par des luttes intestines, et souscrivit la paix de Passarovitz qui mit fin à toutes ses espérances en Orient.

Quand la République se vit dans l'impossibilité de

réaliser l'espoir qu'elle avait nourri de diviser l'Empire Ottoman avec le concours de la Perse, elle continua à entretenir de bons rapports avec ce gouvernement, dans le but de protéger les intérêts de la chrétienté en Asie.

A la mort de Suleiman, en 1692, la République envoya à Hussein, son successeur, avec des lettres de félicitations, les plus vives recommandations en faveur des chrétiens qui habitaient la Perse et reçut l'assurance d'une entière protection à leur égard.

Tel est le sommaire des relations diplomatiques qui ont existé pendant plusieurs siècles entre la République de Venise et la Perse; ces rapports politiques trouvaient leur complément et leur motif dans les relations commerciales qui unissaient les deux pays et qui font l'objet de la seconde partie du mémoire du docteur Berchet.

DEUXIÈME PARTIE.

DU COMMERCE DE VENISE AVEC LA PERSE.

Les arômes de l'Inde, les épiceries, et les produits des manufactures de l'Asie furent dès les temps les plus reculés les premiers objets du commerce Européen; les Phéniciens les recevaient par le golfe Persique et la mer Rouge, les portaient par Tyr et Sidon dans la Méditerranée. Les Assyriens et les Chaldéens les recevaient par la voie de l'Inde, de l'Oxus, et de la mer Caspienne, puis, par le Volga et le Tanaïs, les répandaient sur les côtes de la mer Noire.

Les irruptions des barbares ayant interrompu ces relations, l'Europe, qui souffrait impatiemment la privation des marchandises du Levant, réclamait des navigateurs intrépides qui pussent l'en pourvoir. Les Italiens se présentèrent : les navires d'Amalfi, de la Sicile, de

Pise, de Gênes et particulièrement de Venise, allèrent les chercher sur les côtes de la mer Noire et de la Méditerranée pour les répandre en Europe.

Que la suprématie du commerce Asiatique, (bien que contestée par les Génois), appartint à Venise, dès l'origine de la République, c'est ce que prouve incontestablement la lettre de Cassiodore de l'année 528, de laquelle il résulte que c'était Venise qui fournissait aux rois des Goths ce dont ils avaient besoin.

Les produits de l'Asie abordaient d'abord aux ports de Syrie et d'Egypte, de là ils se dirigeaient soit dans la mer Noire vers Tana, à l'embouchure du Tanaïs, soit à Trébizonde et à Ayazzo, angle le plus oriental entre la Cilicie et la Syrie, selon les vicissitudes auxquelles se trouvaient exposées les contrées de l'Orient.

Josaphat Barbaro et Ambroise Contarini indiquent, dans les relations de leurs voyages, que depuis les temps les plus reculés. les marchandises de l'Inde et celles de l'intérieur de l'Asie naviguaient sur l'Indus jusqu'à la Bactriane, d'où transportées par terre, à dos de chameau, elles parvenaient en sept jours à l'Icarus qui débouche dans l'Oxus; d'où elles se déversaient dans la mer Caspienne, traversant les riches marchés de Samarcande et de Buccara. De l'entrepôt d'Astrakan, elles remontaient le Volga jusqu'à la courbure du Don; elles se répandaient par les Palus-Méotides dans les ports de la mer Noire, employant, suivant Contarini, huit journées d'Astrakan à Tana (1).

Ces écrivains affirment que Tana était le plus ancien entrepôt des marchandises asiatiques, mais Foscarini démontre que les ports de Syrie et d'Egypte entretenaient un commerce avec l'Inde quelques siècles avant que les Tartares de Gengis Khan et la destruction de l'empire fondé par les Croisés eussent fait refluer le trafic de

(1) Pour avoir de plus amples détails sur les routes commerciales des peuples de l'antiquité on peut consulter l'ouvrage de Heéren sur la politique et le commerce des peuples de l'antiquité, et l'introduction de notre ouvrage intitulé : *Marseille, son passé, son présent et son avenir.*

l'Asie vers la mer Noire ; et Marco Polo assure que, de son temps, c'était à Ayazzo que parvenaient principalement les marchandises de l'Orient, où elles s'échangeaient contre celles de l'Occident, apportées par les navires Vénitiens et Génois et destinées au grand marché de Tauris.

Les marchandises de l'Asie orientale étaient dirigées vers Campiou (Cantcheu) de là à Balsiou (Badkhchan) et, traversant le désert, parvenaient en Perse, à Casbin, Sultania et Tauris. Celles de l'Asie méridionale étaient transportées par le golfe Persique à Bassora où arrivaient pareillement les marchandises de l'Asie et des côtes de l'Ethiopie. C'est là que se faisait l'échange avec celles de la Chine et de l'Asie septentrionale ; de là, suivant le cours de l'Euphrate, elles parvenaient à Damas et à Alep, ou bien, longeant le Tigre, elles traversaient la Perse pour aboutir au grand entrepôt de Tauris. De cette place, partaient deux grandes voies commerciales : l'une se dirigeait par Erzeroum, vers Ayazzo, l'échelle principale de la Méditerranée ; l'autre, passant également par Erzeroum, se dirigeait vers Trébisonde sur la mer Noire.

Le commerce de Tauris, qui concentrait celui de la Perse et qu'alimentaient principalement les productions asiatiques, fut très pratiqué par les Vénitiens ; Tauris l'antique capitale des Mèdes, demeura pendant longtemps la résidence des souverains de la Perse. Située sous un climat salubre, d'un accès facile pour les transports, en relation avec les entrepôts de Samarcande, Bukara, Bokar et Ottar ainsi que ceux de Bassora et de l'Oxus, elle avait pour le commerce une situation incomparable ; les routes de l'Arménie, de Trébisonde et de la Syrie la mettaient en communication avec la mer Noire et la Méditerranée d'où elle recevait en échange les marchandises d'Europe. Marino Sanudo affirmait que les routes de l'Arménie et de la Perse étaient préférables à celles de l'Egypte et proposait, au XIVme siècle, de faire passer à travers ces régions la grande voie commerciale de l'Inde.

Les Vénitiens ne pouvaient négliger un entrepôt aussi

important : des traités nombreux furent conclus pour favoriser le commerce. On a des renseignements précis jusqu'à la fin du IXme siècle sur les pactes conclus par le Doge Pretto Orsoleo avec les Sarrasins, puis avec les rois chrétiens de Jérusalem, les soudans d'Antioche, de Tripoly, de Beyrouth, le roi d'Arménie, et les empereurs de Nicée et de Trébisonde, les soudans d'Alep, de Babylone de Roumélie et les kans de Tartarie ; les flottes Vénitiennes, commandées par un noble choisi par le grand Conseil avaient la commission spéciale d'assurer la liberté du commerce autour de la Tauride et le long des côtes de Trébisonde, de la Béthunie, de la Paphlagonie, de la Cilicie et de la Syrie. Les établissements et les consulats vénitiens se sont maintenus jusqu'à la fin du XIIIme siècle, de nombreuses et riches maisons Arméniennes étaient établies à Venise ; mais à mesure que le commerce avec l'Orient perdait de son importance elles diminuèrent en richesse et en valeur. Les monnaies Vénitiennes avaient cours en Perse ainsi que chez les Mongols, les Tartares, les Arabes et les Indiens ; la soie, les étoffes tissues d'or, les tapis de Perse, les étoffes de laine et les mousselines de coton ainsi qu'une foule d'autres marchandises formaient le principal aliment de ce trafic. Le commerce de la soie fut l'objet de faveurs spéciales : les soies de Perse devaient, pour venir à Venise, passer forcément par les échelles de Syrie où elles payaient un droit de consulat assez fort. La concurrence étrangère, exempte de ces entraves, ayant porté un coup funeste à ce commerce, une décision du sénat du 2 mai 1614 dégreva de tout impôt les soies de Perse dirigées sur Venise, à la charge par les marchands qui les apportaient par voie d'Alep de justifier, par preuves irréfragables, au Consul de Syrie de leur provenance de la Perse.

Mais les conditions économiques et politiques de la république et les vicissitudes du commerce et de la navigation des puissances Européennes enlevèrent peu à peu à Venise la suprématie du commerce de la soie et de toutes les marchandises de Perse.

Après l'invasion des Mongols qui, ayant surpris le florissant entrepôt de Tana, massacrèrent les marchands Vénitiens (1414), et rasèrent leur bazar, et lorsque la conquête de Constantinople (1453) eut fermé la mer Noire à la navigation des Européens, les Vénitiens, ayant renouvelé leurs anciens traités avec les soudans d'Egypte, maîtres de la Palestine et de la Syrie, ramenèrent dans la Méditerranée le commerce de la Perse et de l'Inde jusqu'à la découverte du passage par le cap de Bonne-Espérance.

Cette importante révolution commerciale, survenue après l'acquisition par Venise de ses possessions de terre ferme et suivie de la ligue de Cambrai ainsi que des luttes contre la Turquie, porta le coup fatal au commerce de Venise avec l'Asie.

Les plus sérieuses informations sur la fortune nouvelle des Portugais furent transmises au sénat par ses ambassadeurs à Lisbonne et près la Cour d'Espagne. Les députés du commerce, ayant dissuadé les Vénitiens d'abandonner une navigation ancienne, active et certaine pour suivre une voie nouvelle et encore inconnue, ils excitèrent les soudans d'Egypte à contrarier les progrès des Portugais dans les mers de l'Inde et renouvelèrent avec lui leurs anciens traités.

Mais la nouvelle route de l'Inde et la formation des grandes Compagnies de navigation jointes à de fatales circonstances économiques et politiques qui ne sont que trop connues firent irrésistiblement déchoir le commerce de Venise avec la Perse.

Le conseil des cinq directeurs du commerce, institué par décret du sénat du 15 février 1507 et auquel étaient soumis tous les consuls et tout ce qui intéressait le négoce, proposa au sénat de transférer à Alep le consulat général de Venise en Asie parce que cette riche cité, depuis les victoires de Tamerlan et l'exclusion des Vénitiens de la mer Noire, était devenue le rendez-vous de toutes les marchandises de la Perse qui ne prenaient pas la route nouvelle découverte par Vasco de Gama. Plusieurs caravanes partaient régulièrement d'Alep et y retour-

naient. Les trois principales étaient celle d'Ormuz, celle de la Perse et celle de la Mecque ; les plus riches, suivant le rapport du consul Morano, portaient des valeurs pour environ huit millions de piastres.

Les caravanes d'Ormuz parties d'Alep et ayant traversé le désert se dirigeaient vers Bagdad et de là vers Bassora, naviguant sur l'Euphrate, et de cette ville parvenaient à Ormuz par le golfe Persique : la route du Cap de Bonne-Espérance fut principalement fatale à ces caravanes.

Celles de la Perse parties d'Alep et ayant traversé l'Euphrate se dirigeaient vers Orfa ; de là vers Tiflis et Tauris, puis sur Derdevil et sur Kasbin ; d'où elles atteignaient Ispahan, mais, obligées de traverser plusieurs villes tombées au pouvoir des Turcs, elles y éprouvaient de telles exactions et de telles avanies que, suivant le proverbe d'alors : qui avait fait une fois cette route n'était pas tenté de la recommencer.

Les caravanes de la Mecque qui avaient un but, à la fois religieux, politique et économique, conduisaient les pèlerins à la cité sainte. Marino Sanudo rapporte une lettre de Damas du 7 avril 1514, qui indique qu'à cette époque le commerce des épiceries de cette caravane avait éprouvé une notable diminution.

Les navires vénitiens qui transportaient dans les ports de Syrie les marchandises destinées à l'entrepôt d'Alep débarquaient soit à Tripoli-de-Syrie, soit à Alexandrette; dans le principe, Tripoli était l'échelle préférée. Les concussions et les vexations inouïes que les employés turcs faisaient subir au commerce, engagèrent le consul Tommaso Contarini à demander à la Porte la faculté de faire échelle dans l'ancien golfe d'Ajazzo. Mais l'insalubrité et l'incommodité du port d'Alexandrette obligèrent les successeurs de Contarini de revenir à l'échelle de Tripoli, où des employés Turcs furent mis sous la surveillance d'un Begher-Bey nommé gouverneur de cette ville.

Le retour à l'échelle de Tripoli loin de ranimer le

commerce Vénitien, ne fit que hâter sa décadence, à cause de la distance qui la séparait d'Alep, de la difficulté de trouver des chameaux et des prix considérables de transport. Les causes de cette décadence se trouvent énumérées ainsi qu'il suit dans les rapports des consuls et dans les registres des cinq directeurs du commerce, ce furent :

1° Les guerres avec la Turquie, qui augmentaient l'audace des corsaires et interrompaient le commerce de la République;

2° La perte de Chypre, principale échelle pour le commerce de l'Asie, celle de Candie et de la Morée et l'exclusion du pavillon Vénitien de la Mer-Noire;

3° Les révoltes de la Syrie et les guerres Turco-Persanes;

4° Les droits énormes, les concussions, les difficultés de transport par terre de l'échelle d'Alep en Perse, lesquels constituaient des frais supérieurs à la valeur de la marchandise;

5° La diminution de la consommation des draps par suite de la mode introduite en Perse au commencement du XVII° siècle, et favorisée par le Shah Abbas le Grand, de s'habiller en étoffes piquées;

6° L'augmentation de tous les droits de douane et de consulat, lesquels croissaient en raison inverse de la quantité de marchandises importées en Asie;

7° La mauvaise administration des facteurs et agents;

8° L'introduction du tissage de la soie à Alep et à Damas;

9° La concurrence des marchands anglais, français et flamands admis dans les ports de la Turquie sur la fin du XVI° siècle, concurrence formidable parce qu'ils avaient obtenu certaines exemptions d'impôts et que de plus, les sommes d'argent considérables qu'ils portaient en Asie leur permettaient de mieux acheter que les Vénitiens qui ne faisaient qu'un commerce d'échange, et qu'enfin les draps qu'ils y apportaient n'étaient pas seulement plus beaux mais aussi plus légers, ce qui permettait de les vendre à plus bas prix.

10° Les traités et les guerres russo-persiques qui faisaient dévier vers le nord le commerce de la Perse.

Le Sénat et le Conseil des directeurs du commerce mirent tout en œuvre pour ranimer le commerce : le système douanier fut amélioré, les sociétés de commerce furent favorisées, des immunités et des subventions furent accordées aux constructeurs de navires : on réduisit les droits sur les marchandises destinées au commerce d'échange avec l'Asie, on régularisa l'administration consulaire en Syrie.

De son côté, le Shah de Perse Abbas le Grand accorda dans tous ses états la plus large protection au commerce Vénitien. Rien ne put arrêter sa décadence.

La longue et fatale guerre de Candie permit aux nations rivales de s'emparer de presque tout le commerce de la Perse, et quand la paix fut rétablie les Vénitiens ne purent qu'avec difficulté reprendre une place secondaire à Alep ou ils avaient si longtemps tenu le premier rang.

Pierre le grand, qui désirait attirer dans son empire le commerce Asiatique, conclut avec la Perse un traité avantageux ; Venise essaya vainement d'obtenir de la Russie un affranchissement de tous droits pour ses navires qui fréquentaient la Mer-Noire. Rien ne put, dès ce moment, retenir en ses mains le commerce de la Perse qui, par Tiflis, Orembourg et Nishni-Novogorod, se déversa vers l'intérieur de la Russie, et par Smyrne et Trébizonde fut livré à la concurrence de tous les pavillons rivaux.

TROISIÈME PARTIE.

DES CONSULATS VÉNITIENS EN PERSE.

Le commerce vénitien avec la Perse dut en grande partie sa prospérité à la protection qu'il rencontrait chez ses consuls, leur institution remonte à une antiquité très reculée; à l'origine on leur donnait le nom de ***Baile***,

ils étaient les chefs de leur nation dans le lieu de leur résidence, ils exerçaient à la fois les fonctions de juge et de percepteur des taxes dues à la République: deux notables commerçants leur étaient adjoints comme assesseurs; le Consul pouvait décider les affaires ordinaires sans leur assistance; dans les affaires de haute importance il était tenu de prendre l'avis d'un conseil composé des dix plus notables négociants de sa résidence.

Vers le milieu du XIIIe siècle, la magistrature des consuls des marchands ayant été instituée à Venise, les consuls établis en pays étrangers furent soumis à sa juridiction, mais après la création du conseil des cinq directeurs du commerce, institué par décret du 15 février 1507, les attributions des consuls des marchands furent notablement réduites. Ce conseil acquit bientôt une grande importance, il correspondit avec toutes les puissances de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique; pour tout ce qui intéressait le commerce; les ambassadeurs et les consuls relevaient de son autorité.

Pour pourvoir aux intérêts du commerce Persan, les Vénitiens établirent des consuls à Tana, à Trébizonde, à Acre, à Tripoli, à Beyrouth, à Damas et à Alep; avant que la Mer-Noire ne fut fermée au pavillon Vénitien et que l'Empire de Trébisonde ne fut tombé aux mains des Turcs, les échelles de Tana et de Trébisonde étaient de la plus haute importance, les marchandises de l'intérieur de l'Asie aboutissaient à Tana par la Mer-Caspienne, le Volga et le Tanaïs; Trébisonde recevait celles de l'Arménie, de la Géorgie et de la Perse. Mais après que les victoires de Tamerlan, au commencement du XVe siècle, eurent fait dévier le cours que suivaient les marchandises de l'Inde qui reprirent l'ancienne route de la Méditerranée, le commerce de l'Asie se concentra presque en totalité vers la Syrie. Pénétré de l'importance que prenaient les affaires de Syrie, le Sénat institua en 1497 la magistrature désignée sous le nom de Cottimo de Damas, pour veiller d'une manière spéciale sur la direction du consulat de Syrie alors résidant à Damas,

et proposer toutes les améliorations propres à maintenir et à étendre le commerce avec cette contrée.

Mais de toutes les mesures prises, la plus singulière et celle qui probablement ne fut pas la moins efficace, fut celle qui sanctionna la pratique établie depuis longtemps pour les ministres vénitiens à l'étranger, de lire dans le Sénat, à leur retour, la relation des observations faites pendant l'exercice de leurs fonctions et l'indication de tout ce qui pouvait intéresser la République : ces relations sont maintenant publiées en très grande partie et attestent la haute estime à laquelle furent toujours et à bon droit tenus ces monuments de la politique Vénitienne.

Les rapports des consuls ne sont pas de moindre importance : s'ils n'égalent pas ceux des ambassadeurs au point de vue politique, ils renferment des renseignements plus complets sur toutes les questions commerciales.

Le plus ancien document de ce genre que l'on connaisse est relatif à la Syrie et fut présenté au Sénat par le baile Marselio Zorzi, au mois d'octobre 1213 : il est écrit en latin et fait connaître la situation des possessions et priviléges de la nation vénitienne à Tyr ; il a été publié récemment dans le vol. XIII des *Fontes rerum Austriarum*.

Depuis cette époque jusqu'à la réorganisation du consulat de Syrie (1548), on ne retrouve aucun rapport consulaire, il paraît même que les consuls n'étaient plus admis à lire ces rapports dans le sénat, à moins qu'à raison de l'importance de l'affaire ils y fussent invités par les directeurs du commerce : trois de ces rapports ont été publiés, il en existe dix autres dans les archives de Venise. Ces rapports sont ordinairement divisés en trois parties : la première, traite de la situation du commerce, en présente les données statistiques et l'indication des moyens propres à le ranimer ; la seconde, offre le tableau des conditions économiques politiques et militaires de la Syrie, des revenus et des forces qu'en retirait la Porte, et des relations établies

avec la Perse ; la troisième est relative au royaume de Chypre.

Le commerce avec l'Asie diminuant et les dépenses du consulat de Damas ayant considérablement augmenté, le Sénat délibéra, le 11 février 1545, d'abolir le consulat de Damas, de transporter sa résidence à Tripoli puis à Alep, avec faculté au consul d'instituer des vice-consuls sur toutes les côtes de la Syrie.

La longue et fatale guerre de Candie ayant accru considérablement la dette de la nation Vénitienne en Syrie, il fallut imposer de nouvelles taxes : le trafic de la République avec l'Asie et particulièrement avec l'Inde et la Perse, allant depuis lors en diminuant, le Sénat délibéra le 22 janvier 1675, de supprimer le consulat d'Alep, en invitant le petit nombre de négociants qui demeuraient sur ces parages à se mettre sous la protection des puissances amies ; cette situation précaire détourna les marchands de Venise de toute expédition en Syrie.

Un sieur Andréa Negri ayant offert d'aller à Alep avec le titre d'agent du commerce Vénitien et de fournir à toutes les dépenses moyennant une taxe de 5 pour cent sur toutes les marchandises Vénitiennes qui aborderaient en Syrie ; cette proposition fut acceptée par décret du 3 janvier 1680 ; mais cette tentative n'eut aucun succès, et Négri, arrêté pour dettes par les Turcs, fut heureux de pouvoir s'échapper de leurs mains par la fuite.

Andréa Bénédetti, qui avait précédé Négri dans le consulat d'Alep, offrit alors de reprendre ses fonctions en son propre et privé nom, le Sénat adhéra à cette proposition ; les sages mesures adoptées par cet agent, le projet de reprendre les anciennes communications avec la Perse et l'Inde, les traités de Pierre le Grand avec la Perse, la Mer-Noire rouverte à la navigation Vénitienne réveillèrent l'espoir de ranimer sur les côtes de l'Asie et de la Mer-Noire le commerce Persan. C'est ce qui détermina les directeurs du commerce à pro-

poser le rétablissement du consulat d'Alep, qui fut ordonné par décret du 29 décembre 1792, et s'est maintenu jusqu'à la chute de la République.

Telle est l'esquisse rapide des vicissitudes du commerce vénitien avec la Perse et la Syrie ; de ce tableau ressortent les réflexions suivantes :

L'immense prospérité du commerce de Venise pendant plusieurs siècles ne fut pas un simple fait de hasard, de fortune ou de bonne situation, elle fut due principalement à l'indomptable énergie et à l'infatigable activité dont le commerce de Venise fit preuve dès les temps les plus reculés ; c'est une merveille de voir avec quelle audace et avec quelle persévérance ses envoyés affrontaient les difficultés et les dangers de pénibles voyages pour aller explorer les pays lointains et nouer des relations avec les contrées les moins accessibles. Le récit d'une de ces périlleuses entreprises offre un grand et touchant exemple de dévouement : l'ambassadeur Zeno, retournant de Perse à Venise, se trouva à Caffa dénué de toute ressource. Son serviteur Martino n'hésita pas à se vendre comme esclave pour procurer à son maître le moyen de continuer sa route ; le Sénat reconnut comme il le méritait cet acte généreux : Martino fut racheté et pourvu d'une honorable pension.

Mais si la conduite commerciale de Venise fut empreinte d'une grande sagesse, sa politique ne fut pas aussi habile ; à toutes les propositions que lui faisaient les rois de Perse pour unir leurs forces contre les Turcs et écraser l'ennemi commun, Venise ne répondit jamais que par des promesses vagues et des encouragements dénués de tout secours effectif ; si tandis que les vaillants rois de Perse attaquaient les armées Turques à l'Orient, Venise eût fait une diversion puissante sur les côtes de la Méditerranée et menacé Constantinople, l'empire Ottoman, contenu dans de justes limites, n'aurait pas envahi une partie de la Perse et ravi successivement à Venise la Morée, Chypre, Candie et ses plus belles possessions.

Une dernière réflexion se présente : quand on songe à la richesse des relations commerciales que Venise entretenait avec la Perse, au trafic considérable qui s'accomplissait par la Syrie et la Mer-Noire, on demande par quels motifs les sources en sont-elles taries ; la réponse est simple : le despotisme qui règne sur ces contrées a tout paralysé ; il a frappé d'inertie toutes les énergies, et toutes les terres de stérilité, nouvelle preuve que la liberté seule peut féconder un pays. Montesquieu faisait preuve d'une immense intelligence politique lorsqu'il disait : les terres produisent non pas à raison de leur fertilité, mais de la liberté de leurs habitants.

Mais ce que furent autrefois ces contrées, elles peuvent le redevenir ; le génie Européen, aidé par la facilité des communications peut, en pénétrant ces populations, les animer d'une nouvelle vie, et la France, placée au centre de la Méditerranée, pourrait retrouver la trace de ces opulentes relations qui, pendant plusieurs siècles, furent, pour Venise, une des sources les plus fécondes de sa prospérité.

En terminant cette rapide analyse de l'ouvrage de M. Berchet, c'est pour le rapporteur que vous avez chargé de vous en rendre compte un devoir de payer un juste tribu d'éloges aux infatigables recherches de ce modeste et laborieux savant. Il a jeté sur les relations commerciales de Venise avec la Perse une éclatante lumière ; les documents qu'il a arrachés à l'oubli, dont les couvrait la poussière des archives Vénitiennes, offrent le plus haut intérêt pour la science et pour l'histoire de son pays. L'Académie de Marseille est heureuse de lui adresser, par mon organe, ses félicitations et l'expression de la haute estime que lui inspirent ses travaux.

SÉANCE PUBLIQUE DU 2 JUIN 1867.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. l'abbé AOUST, Président.

L'HOMME ET LA SCIENCE.

MESSIEURS,

Personne ne conteste aujourd'hui l'utilité des sciences. Leurs progrès sont si grands, leurs applications, si fécondes, leurs résultats, si certains qu'elles se sont imposées d'elles-même à notre admiration. En créant les industries utiles, en livrant à l'homme d'inépuisables trésors, en effaçant les distances, elles se sont rendues nécessaires; leur langue est devenue populaire, leur règne, définitif.

Oui, les sciences ont pris dans notre société une grande place ; oui, elles répondent à nos besoins matériels. Mais l'homme n'est pas seulement matière, c'est une noble et belle intelligence; il porte, écrite dans son cœur en traits

de flamme, une morale sublime; un instinct indestructible l'entraîne vers la religion; il faut, aussi et surtout, une satisfaction à ses besoins intellectuels et moraux; tromper ses instincts religieux serait un attentat à sa nature. Or, si les sciences ont une utilité matérielle, peuvent-elles répondre au triple besoin, intellectuel, moral et religieux de l'homme? Cette question préoccupe de graves esprits, elle est importante et vaut la peine d'être traitée dans une Académie des Sciences. Nous obtiendrons une solution complète si nous parvenons à connaître ce que l'homme a fait de la science, ce que la science a fait de l'homme.

Qu'est-ce que l'homme a fait de la science? Dans quel état l'a-t-il constituée? Disons un mot du procédé employé par les savants dans leurs recherches. Ce procédé est aussi simple que facile, n'admettre que les faits observés, ne jamais expliquer un fait naturel par une cause surnaturelle, ne faire aucune hypothèse, ou du moins, n'en imposer aucune. Cette méthode se trouve consignée dans le livre des principes de Newton. « Je n'ai pas pu, dit-il, déduire des phénomènes la raison de la gravitation universelle, et je ne forge pas des hypothèses; car tout ce qui ne se déduit pas des phénomènes, s'appelle hypothèse; les qualités occultes, les causes secrètes, les fictions de physique ou de métaphysique ne sont pas admises dans la philosophie naturelle, on n'y admet que les propositions qui sont l'expression des phénomènes. Depuis la rénovation scientifique, tous les savants se sont scrupuleusement conformés à ces règlements.

Voyons maintenant ce que cette méthode lente et sévère a produit dans l'étude des faits, dans quel état elle a constitué la science. Voici ce qu'a découvert le savant lorsque, ouvrant le grand livre de la nature, il a essayé de le lire à l'aide de ces procédés; il a découvert l'harmonie dans l'universalité, la simplicité dans la variété,

l'unité dans la multiplicité ; tel est le dernier état de la science.

Harmonie dans l'universalité. Nul, mieux que le savant, ne peut constater les trois grandes harmonies de l'univers, harmonie des nombres, harmonie des formes, harmonie des mouvements.

Harmonie des nombres. A ses yeux, elle est répandue dans la nature avec une admirable profusion. Faites vibrer une corde de manière à lui faire rendre les diverses notes musicales, les vibrations de la corde correspondantes à chaque son, ne seront pas en nombre indéterminé; à chaque son, répondra toujours le même nombre, aux diverses notes correspondront des nombres dont le rapport sera simple. Faites combiner deux corps de manière à obtenir différents composés, la quantité de l'un des deux corps étant invariable, les quantités de l'autre seront comme les multiples d'un même nombre dans ces divers composés. Élevez-vous dans l'atmosphère: si vous supposez la température constante, les hauteurs des différentes stations sont les logarithmes des pressions correspondantes. Ainsi, ces tables de logarithmes, qui sont d'une si grande utilité pour les calculs, sont de beaucoup antérieures à Néper, elles sont écrites dans l'atmosphère. Donnez un choc à une verge métallique homogène, elle rendra une série de sons simultanés, les vibrations de la verge sont représentées par une série de sinus ; ainsi ces tables trigonométriques qui guident le navigateur à travers les mers sont réalisées par le mouvement d'une verge vibrante. Echauffez par une de ses extrémités un cylindre de métal homogène ; lorsque l'équilibre calorifique sera établi, les températures des différentes sections seront représentées par des exponentielles. L'harmonie des nombres se trouve partout dans les fluides et dans les solides, dans l'atmosphère et dans les mers, dans le son et dans la lumière, dans l'électricité et dans la chaleur, *ubique numerus.*

Harmonie des formes. Le savant constate que la géométrie la plus sublime existe dans la nature. Chez les ani-

maux, il y a une symétrie parfaite, tantôt par rapport à une ligne, tantôt par rapport à un plan. Les plantes n'offrent pas moins de symétrie dans leurs feuilles; leur insertion sur la tige se fait suivant les spirales les plus gracieuses dont l'analyse mathématique calcule les contours les plus délicats. Les minéraux affectent, dans chaque espèce, les formes primordiales de la géométrie. Ces cristaux, si transparents, si limpides, formés dans le laboratoire de la nature, ne portent à leurs surfaces, ni les stries de la meule, ni les imperfections du poli; le lapidaire taille et déchire, la nature attire et réunit; à sa voix, les molécules viennent d'elles-même, chacune à son tour, prendre la place qu'elle leur a fixée, formant des lignes d'une incomparable régularité. Et ces corps célestes, si étonnants par leur grandeur, disséminés dans l'espace, sont-ils soustraits aux lois de la géométrie? Ils sont parfaitement sphériques, les fluides qui les recouvrent, ont leurs surfaces de niveau exactement définies. Quelle voûte rivalisera jamais avec le dôme azuré que forme autour de nous l'atmosphère! Dans les temples bâtis par la main de l'homme, il y a grandeur et noblesse; mais l'empreinte de la géométrie n'existe qu'à la surface de chaque pierre. Dans l'architecture de l'univers, tout respire la perfection; la géométrie anime de son souffle, de son inspiration les parties extérieures comme les plus intimes de l'ouvrage.

Harmonie des mouvements. Quelque rapides qu'ils soient en eux-mêmes, les mouvements des astres, à cause de leurs grandes distances, se développent par rapport à nous avec une grande lenteur; il a fallu plusieurs siècles d'observations pour en constater les lois. Il a été donné au savant de les connaître et de les formuler. Les corps célestes sont animés d'un mouvement de rotation autour d'un axe, cette rotation est invariablement uniforme. Entièrement libres dans l'espace, les planètes vont-elles s'élancer à des distances toujours croissantes du soleil? Non, elles ne s'écartent pas de cet astre au delà de toute limite; elles décrivent des ellipses dont il occupe l'un des

foyers. Ces courbes célèbres données par l'intersection du plan et du cône, objet des méditations assidues des anciens, avant de prendre place dans leur géométrie, en avaient une bien plus importante dans le ciel. La vitesse des planètes dans leur orbite est-elle désordonnée comme celle d'un coursier fougueux abandonné à son caprice? Placé au foyer de chaque ellipse, le soleil exerce une action modératrice sur chaque planète; les aires qu'elles décrivent sont proportionnelles au temps. Les excentricités de ces orbites sont toutes très petites, car il faut que le soleil déverse sur chaque planète des torrents de lumière et de chaleur dans une mesure uniforme, proportionnée aux conditions d'existence des êtres qui l'habitent. Ces mouvements sont-ils indépendants les uns des autres? nullement, les cubes des grands axes des différentes ellipses sont proportionnels aux carrés des temps des révolutions des planètes. Les plans des orbites planétaires sont-ils entièrement fixés? Légèrement inclinés les uns sur les autres, ils oscillent autour de positions moyennes. Ces pendules sidéraux ont leurs balancements aussi réguliers que ceux des pendules terrestres. Ces derniers battent les secondes, les premiers battent les siècles, ou mieux, les centaines de siècles, ceux-ci fixent avec précision les grandes périodes de l'univers, ceux-là, la durée éphémère de l'existence humaine. Hommes de science, réjouissez-vous, aucun de vos efforts n'a été perdu puisque vous avez reconnu que la nature comme la beauté est fille de l'harmonie!

La seconde loi de la nature constatée par le savant, est la simplicité dans la variété. Les faits d'un certain ordre, en apparence les plus compliqués, il les rattache à une cause simple. Quoi de plus varié que les phénomènes de l'optique et de la vision! Qu'un faisceau lumineux tombe sur un objet éloigné, la vue nous en donne à l'instant la perception; avant, il n'existait pas pour nous, maintenant, nous sommes en relation avec lui; sa forme, sa distance, ses qualités nous sont révélées. La vue, suivant l'expression de Buffon, n'est-elle pas *un toucher lointain*?

Que ce même faisceau lumineux tombe sur une surface polie, il change de route d'après une loi simple; cette propriété double en quelque sorte l'existence de l'objet éclairé, car l'image est la reproduction fidèle du corps lumineux; si ce même faisceau passe d'un milieu dans un autre, de densités différentes, il se brise et se dévie à la surface de séparation; cette nouvelle propriété, dont la loupe et la lunette sont des applications, nous révèle les mondes infiniment petits, et les mondes infiniment éloignés. Mais les divers rayons lumineux qui composent le faisceau ne sont pas de même nature, ils éprouvent des déviations différentes qui les séparent les uns des autres; ce phénomène de dispersion produit les couleurs les plus variées, les nuances les plus délicates. Combien d'autres phénomènes merveilleux sont contenus dans ce faisceau de lumière! Diffraction, anneaux colorés, interférences, polarisation, double réfraction; eh bien! tous ces faits si multipliés, si étranges sont la conséquence d'un seul et même principe: *les ondulations de l'éther*. Soumises au calcul, elles nous rendent compte de tous les faits observés, et nous révèlent des faits que l'observation la plus attentive n'avait pu atteindre.

Les phénomènes relatifs au son et à l'audition ne sont ni moins surprenants, ni moins généraux; les vibrations de l'air nous donnent avec non moins de facilité l'explication de tous les effets acoustiques; l'analyse mathématique les fait dériver avec un magnifique ensemble d'un seul et même principe. Il en est de même de tous les faits qui se rapportent à la chaleur et à l'électricité.

Mais de tous les phénomènes de la nature, les plus variés, les plus nombreux, les mieux observés, sont les phénomènes astronomiques; le savant a dévoilé les liens qui les unissent entr'eux, ainsi qu'à un seul et même principe, la gravitation universelle. C'est elle qui fait circuler les planètes et leurs satellites autour de leurs centres respectifs. C'est elle qui donne à ces astres leur forme sphéroïdale, et aux comètes leurs apparences si singulières

et si variables. Que sont ces points étincelants placés aux limites de l'espace? La lumière qu'ils projettent ne nous arrive qu'après des siècles. Ce sont des soleils tributaires de l'attraction universelle, car, vus au télescope, ils se dédoublent et, dans leurs mouvements relatifs, ils obéissent aux lois de Képler. La chaîne des phénomènes qui se déroule dans le ciel est infinie, mais chacun de ses anneaux est lié intimement à la pesanteur. Forme et mouvements des fluides qui recouvrent les planètes, précession des équinoxes, nutation de l'axe terrestre, oscillations, des plans des orbites, durées séculaires de ces oscillations, tout dérive de la gravitation. C'est elle qui contient les mers dans leurs immenses bassins. C'est elle qui soulève périodiquement, deux fois en vingt-quatre heures, les flots de l'océan; quelque menaçante que soit leur course, ils viendront se briser sur le même grain de sable.

Et, chose étonnante! Dans l'explication que donne le savant des divers phénomènes de la nature, il ne s'agit pas de causes vagues, de conceptions hasardeuses, sans preuve, sans fondement, modifiables au gré de l'imagination; il s'agit de causes soumises à l'épreuve la plus décisive de toutes l'analyse mathématique, seul instrument, disait l'illustre Cauchy, propre à démasquer l'erreur et à développer l'accord d'un principe avec les faits qui en sont la conséquence.

La troisième loi de la nature dont la constatation est déjà faite, et déjà presque acquise à la science, est l'unité dans la multiplicité. Newton termine son livre des *Principes de philosophie naturelle* par les réflexions suivantes, qui marquent d'une manière très-claire le but élevé, digne des derniers efforts des savants: « J'aurais, dit ce grand philosophe, à exposer beaucoup de choses sur l'esprit subtil qui pénètre les corps, même les plus solides, et reste caché dans leur masse; la puissance de ce fluide produit les actions moléculaires et la cohésion qui agissent à des distances insensibles, les actions électriques qui s'exercent à des distances finies; elle produit à

la fois la lumière et ses propriétés, réflexion, réfraction, dispersion, le calorique et ses manifestations ; enfin, dans les êtres organisés, les vibrations de ce fluide excitent les sensations, transmettent le mouvement à travers les filaments nerveux. Mais ces choses réclameraient de longs développements, et nous ne sommes pas suffisamment éclairés par l'expérience pour que, dans tous ces phénomènes, les actions de l'éther puissent être trouvées et démontrées. *Non adest sufficiens copia experimentorum quibus leges actionum hujus spiritûs accuratè determinari et demonstrari debent.*

Ce magnifique programme qui indique le mouvement de l'éther comme la cause probable de tous les phénomènes de la nature, les successeurs de Newton avaient à le remplir pour tout ramener à l'unité; accepté avec respect, transmis avec confiance d'une génération à la suivante, ce testament scientifique est encore l'objet de méditations attentives des savants de nos jours. Mais leurs recherches n'ont pas été entièrement vaines. Les géomètres, après d'admirables efforts, ont constaté ce fait significatif : que les phénomènes d'attraction, de lumière, d'acoustique, de chaleur, soumis à l'analyse mathématique, sont représentés par des équations différentielles de même espèce, que dans ces diverses théories, les calculs sont similaires, preuve certaine qu'on se trouve en présence d'une cause unique à laquelle on donne, par ignorance, des noms différents, suivant que l'on passe d'une classe de phénomènes à une autre. Les physiciens et les chimistes usant, les uns et les autres, de procédés nouveaux, n'ont pas été moins heureux. A l'aide d'instruments perfectionnés, ils sont parvenus à transformer la chaleur, l'électricité en travail mécanique, le travail de la pesanteur en actions moléculaires, le travail musculaire en chaleur et en électricité et réciproquement. Or, au point de vue mécanique, travailler, c'est vaincre une résistance au moyen d'une force et d'un déplacement, le travail mécanique est donc un mouvement qui a pour mesure le produit de la force par le déplacement ;

un travail ne peut se transformer qu'en un autre travail, la chaleur, l'électricité, les actions moléculaires, les effets de la pesanteur, les actions musculaires sont donc des mouvements qui, quoique d'espèces différentes, se transforment les uns dans les autres. La nature, c'est la matière animée par le mouvement, rien ne se perd dans l'univers, ni un atome de matière ni une parcelle de mouvement ; tout se transforme. Ces transformations incessantes de la matière et du mouvement produisent les innombrables phénomènes que nous admirons ; c'est ainsi qu'une force unique, réglant tous les mouvements, accomplissant d'une manière régulière les transformations, et par là, produisant tous les phénomènes, se présente de toutes parts, se manifeste à tous sous mille formes diverses. Encore quelques combats, encore quelques victoires, et sera accomplie la conquête de cette majestueuse unité.

Nous venons de voir ce que l'homme a fait de la science, il sera non moins intéressant d'examiner ce que la science a fait de l'homme.

La science répond aux besoins intellectuels de l'homme. L'esquisse rapide que nous venons de faire, nous montre que la science est l'origine de toutes les idées justes et fécondes que nous avons sur la nature. Ce ne sont pas des atomes que le savant remue, ce sont des idées, car sous chaque phénomène naturel, il y a une conception pleine de grandeur et de noblesse. Quelle richesse dans les révélations que la science nous fait tous les jours ! La poésie est fille de l'imagination, mais quelque féconde que soit l'imagination du poète, ses rêves les plus brillants pâlissent à côté des réalités de la science, des surprises qu'elle nous ménage. Mais, objecte-t-on, ce sont des idées matérielles ! Eh quoi ! les idées de beauté, d'ordre, de simplicité sont des idées matérielles ! Ce monde visible n'est-il pas le miroir fidèle du monde invisible, suivant la doctrine de Platon, laquelle s'accorde en

ce point avec la doctrine des livres saints, *ut ex invisibilibus visibilia fierent* ? Vous admettez qu'un livre écrit en langage humain peut perfectionner l'esprit de ceux qui connaissent ce langage, et le livre de la nature expliqué, commenté par la science en cette langue connue de toute intelligence venant en ce monde, ce merveilleux livre serait impuissant à former l'esprit, à y faire germer les idées ! Ah ! si par une supposition impossible, la science venait à s'éclipser chez les nations civilisées, dépouillées, appauvries de toutes les idées que la science leur a données avec tant de libéralité, elles retomberaient dans la barbarie, et si le sentiment et le souvenir du passé leur restaient encore, elles appelleraient de leurs vœux et peut-être de leurs larmes, cette reine exilée.

Il convient de signaler ici cette différence qui existe entre les lettres et les sciences. Les premières, dit Laplace, ont des limites qu'un homme de génie peut atteindre, les secondes, au contraire, sont infinies comme la nature. Le plus parfait ouvrage en élevant les sciences à une hauteur d'où elles ne descendront jamais, prépare un ouvrage plus parfait encore qui les élèvera infailliblement plus haut.

Mais les sciences ne nous éloignent-elles pas de Dieu ? Les sciences nous montrent que l'harmonie, la simplicité, l'unité sont dans la nature. Je ne sais comment il conviendra d'appeler cette opération de l'âme qui, par un élan spontané, s'élève de l'harmonie qui règne dans la multiplicité des phénomènes jusqu'au principe intelligent de toute harmonie, de la simplicité admirable de la nature jusqu'à l'être essentiellement simple, de l'unité des forces pondérables jusqu'à un Dieu unique ; qu'on refuse, si on le veut, à cette induction le nom de SCIENTIFIQUE, qu'importe le nom, si elle est rationnelle et logique. L'idée de causalité est posée dans les profondeurs de l'âme humaine. « Vous jugez, dit Platon, que j'ai une âme intelligente parce que vous apercevez de l'ordre dans mes paroles et dans mes actions, jugez, en voyant l'ordre de ce monde, qu'il y a une âme souverainement

intelligente. » Mais, dira-t-on, la matière et le mouvement suffisent pour expliquer la nature. Vous ne faites que déplacer la question sans la résoudre ; l'existence de la matière, l'origine du mouvement, et cette propriété que l'un et l'autre possèdent de s'harmoniser pour produire les phénomènes laissent dans toute sa force l'argument de causalité.

Cette induction n'est pas scientifique ! Non, mais les plus grands savants n'ont pu s'empêcher d'en faire usage, elle a eu pour eux une puissance irrésistible. — Linnée voit passer devant ses yeux tous les êtres organisés, et à travers les genres, les espèces, les individus, il voit passer en même temps l'être créateur, il le voit non pas face à face, quel œil mortel pourrait en soutenir la vue ! il le voit, dit-il, par derrière, *Vidi eum à tergo transeuntem.*

Képler découvre dans le mouvement des astres les trois lois qui ont immortalisé son nom. « Père du monde, s'écrie-t-il, la créature que tu as daigné élever à la hauteur de ta gloire est comme le roi d'un vaste empire, il est presque semblable à Dieu puisqu'il peut comprendre sa pensée !

Newton a trouvé le principe de la gravitation universelle, il en développe, par une géométrie transcendante, les conséquences les plus détaillées, dont il prouve l'accord avec la réalité des faits ; en terminant son ouvrage, il est subjugué par la puissance de la même induction, et, de sa voix la plus solennelle, il s'écrie à son tour : ***Elegantissima hœcce solis, planetarum et cometarum compages non nisi consilio et dominio entis entelligentis ac potentis oriri potuit.*** Ce merveilleux arrangement du soleil, des planètes, des comètes, n'a pu avoir d'autre origine que la volonté et la suprématie d'un être souverainement puissant et intelligent. La conclusion de son immortel ouvrage, est une profession de foi, il continue : « Ce Dieu régit tout, non pas comme âme du monde, mais comme seigneur et maître de toutes choses, il est éternel, infini, omnipotent, omniscient, il dure depuis l'éternité, il remplit l'immensité, il n'est point la durée,

il n'est point l'espace, mais il dure et il est présent.» Quoi de plus imposant, comme aussi, quoi de plus naturel que cette affirmation placée par la science sur les lèvres du plus grand de tous les philosophes de la nature. Le célèbre Halley avait raison de dire qu'il n'est personne qui s'approche plus près de la divinité que le savant,

Nec propius fas est mortalem attingere divos.

Les sciences sont-elles impuissantes à moraliser l'homme ? Après l'Évangile, je ne connais pas d'action moralisatrice plus grande que celle des sciences. Elles dévoilent à l'homme à la fois et sa grandeur et sa faiblesse; sa grandeur, parce qu'elles mettent en son pouvoir toutes les forces de la nature, qu'elles lui apprennent à subjuguer : la puissance des vents, par la navigation ; les flots de l'océan, par la vapeur ; la marche des astres, par le calcul ; la foudre, par l'électricité ; l'espace, par la télégraphie ; elles lui montrent aussi sa faiblesse, car, de toutes les forces dont il a la libre disposition, il ne peut en créer une seule, que dis-je créer, il ne peut rien détruire ni le plus petit des mouvements, ni le plus élémentaire des atomes.

Les sciences sont un principe d'union et de fraternité parmi les peuples ; elles ne divisent pas pour régner. Ces lignes de fer qui forment un vaste réseau sur la surface terrestre, ces bateaux à vapeur qui sillonnent toutes les mers, ces fils électriques qui tracent les zones du globe, toutes ces créations scientifiques relient les nations entre elles. L'extrême-Orient, si longtemps réfractaire aux bienfaits de la civilisation, ne peut plus résister ; cédant aux sublimes efforts des sciences, il accepte la main généreuse offerte par l'Occident. Les peuples les plus éloignés, les plus opposés savent que leurs intérêts sont communs; ils s'avancent non pour se combattre, mais pour s'embrasser au nom de la justice et de la paix. *Justitia et pax osculatæ sunt.*

L'ignorance et la barbarie produisent l'esclavage, les sciences enfantent la liberté. Chose bien instructive !

la première conquête, la plus facile, mais aussi la plus dégradante a été celle que l'homme a faite de son semblable. Les chaînes que la force brutale a imposées à des âmes immortelles seront à jamais odieuses. Une seconde conquête, plus noble, mais aussi plus difficile, a été celle que l'homme a faite des animaux. C'est par l'éducation qu'il les a maîtrisés. Mais de toutes les conquêtes, la plus pacifique, la plus glorieuse a été celle qu'il a accomplie au moyen des sciences sur la matière inorganisée. La conquête du travail mécanique a grandement contribué à affranchir l'homme de l'esclavage, parce que ce travail a offert mille fois plus de ressources que ne pourraient en fournir des milliers de bras esclaves. C'est ainsi que les sciences ont secondé la civilisation chrétienne en rendant sans but, sans raison d'être, l'asservissement de l'homme par l'homme.

L'état actuel des nations, les bienfaits que les sciences répandent sur elles, me rappellent ces paroles du Christ à ses disciples : « Levez vos têtes, leur dit-il, voyez ces fertiles campagnes, couvertes de riches moissons, jaunissantes de maturité, priez le père de famille qu'il envoie des ouvriers pour une si abondante récolte. » Les moissons sont les peuples, les sciences sont les puissants auxiliaires que le divin père de famille a envoyés pour aider les ouvriers évangéliques.

En terminant résumons : si l'on nous demande ce que l'homme a fait de la science, ce que la science a fait de l'homme, nous répondrons : l'homme, portant vivante dans son âme l'idée du vrai et du beau, a fait la science belle, grande, simple comme la nature. La science à son tour élevant l'homme jusqu'à Dieu, a fait l'homme en quelque sorte l'égal de Dieu même, puisque, comme le dit Képler, connaître la pensée divine, la contempler avec intelligence et avec amour, c'est être semblable à Dieu.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. BENOIST,

Membre de la classe des Lettres,

Dans la Séance publique du 2 Juin 1867.

MESSIEURS,

Dans une des dernières visites que je pus lui faire, Monsieur Le Clerc, l'illustre Doyen de la Faculté des Lettres de Paris, à qui l'érudition française est si redevable, me demanda si j'étais membre de l'Académie de Marseille. Je dus alors lui faire une réponse négative. Le chiffre restreint d'associés, auquel vous vous êtes réduits pour les divers objets qu'embrassent vos études, rend plus rare et plus précieux l'avantage de vous appartenir, mais en retarde quelquefois le moment. Monsieur Le Clerc m'engagea toutefois avec beaucoup de vivacité à essayer d'entrer dans votre Société. Il savait combien est utile la communication assidue et régulière avec des hommes instruits et studieux, quelle que soit la diversité de leurs occupations et de leurs travaux préférés. Il avait eu l'occasion de connaître personnellement plusieurs des membres de l'Académie de Marseille. L'un d'eux avait reçu son suffrage pour la distinction si haute dans la science et dans l'art de Correspondant de l'Institut. Un tel encouragement était un ordre pour moi. J'ai donc brigué l'honneur de prendre séance au milieu

de vous, et souffrez que je vous remercie de me l'avoir accordé, comme vous l'avez fait, et que je me réjouisse de l'avoir obtenu.

Je me trouve, en effet, maintenant le compagnon d'hommes distingués dans tous les genres, magistrats éminents, jurisconsultes estimés, ecclésiastiques renommés pour leur talent de parole ou d'enseignement, savants et administrateurs signalés par leurs études ou leurs ouvrages, artistes et hommes de lettres dont les noms sont honorablement connus hors même de la Provence, membres comme moi du Corps Universitaire, mais dans une situation plus haute et plus relevée, et entre eux tous je compte un Membre et quatre Correspondants de l'Institut.

Vous m'avez choisi pour succéder à un homme qui, sans avoir aucun de ces titres, était cependant l'une des personnalités les plus originales et les plus intéressantes que le siècle dernier ait léguées au nôtre dans votre ville. Il n'est pas, je crois, d'un usage nécessaire, en prenant place dans votre Compagnie de faire l'éloge de son prédécesseur. Toutefois, peut-être seriez-vous surpris si je ne disais rien de M. Hubaud, et moi-même je me reprocherais de ne point parler de ce vieillard aimable et un peu singulier pour nous autres, gens d'une nouvelle génération, de qui le souvenir ne s'effacera pas de si tôt dans l'Académie et dans le monde des bibliophiles de France dont il était certainement le doyen. Bibliophile, en effet, c'est ce qu'était M. Hubaud, et c'est ce qu'il avait voulu être. On ne peut guère l'appeler homme de lettres; les sujets qu'il a traités n'ont pas à proprement parler un caractère littéraire, et je sais de bonne source qu'il ne se préoccupait jamais de l'harmonie du style et de l'agrément de l'expression. Il résistait même sur ce point aux bienveillantes observations de ses amis. Mais il se piquait de connaître les livres, et en effet il les connaissait bien. Une erreur dans une notice bibliographique, une attribution fausse d'ouvrage ou d'édition l'indignaient comme une faute impardonnable. Il ne com-

prenait pas que l'on ignorât ce qu'il savait si parfaitement. La précision de sa science, la netteté de son esprit étaient vivement blessées, et il ne pouvait se tenir de prendre la plume pour écraser, sous une multitude de petits faits exactement rassemblés ou de raisonnements ingénieusement déduits, le malencontreux auteur d'une nouvelle hérésie bibliographique. Le dernier ouvrage de sa verte et vigoureuse vieillesse est une philippique contre un bibliophile toulousain, dont il relève, à plus de quatre-vingt-treize ans, avec une véhémence toute juvénile, les assertions fausses et la méthode insuffisante. Il sentait toutefois qu'il livrait son dernier combat, et comme l'athlète de Virgile, il déclare qu'il dépose enfin le ceste et renonce à la lutte.

Sa carrière si longue avait été marquée par des incidents semblables à celui qui la termine. Relever les manquements des bibliographes et leur signaler ce qu'il croyait la vérité, telle fut l'œuvre à laquelle se consacra surtout M. Hubaud. Qu'on parcoure ses travaux, depuis la *Lettre à M. Millin*, insérée en 1810 dans le *Magasin Encyclopédique*, on y trouvera toujours la même préoccupation. En 1815, il cherche à compléter le *Dictionnaire Bibliographique de Fournier*. En 1850 il indique sur quels principes il convient de donner une nouvelle édition des *Contes de la Reine de Navarre*. Il combat plus tard des opinions qui assignent faussement à Pétrarque, à l'Arétin, des opuscules qu'il faut leur enlever. Un moment même, son horreur pour la déclamation, les réputations usurpées, les assertions banales et fausses, l'emportent un peu loin. Il en veut au célèbre Miltiade d'être devenu le sujet de vaines phrases, et dans un récit où les paradoxes ne manquent pas et où l'érudition pourrait être plus solide (M. Hubaud se plaçait sur un terrain qui lui était moins familier), mais dont le tour est original, il tente de ramener à de justes proportions les traditions antiques et de rejeter (la citation est de lui.)

Quidquid Græcia mendax
Audet in historia.

Quoiqu'il en soit de ces jeux d'un esprit vigoureux, quoique passionné, M. Hubaud s'était mis au premier rang entre les bibliophiles français. Pas un amateur distingué dont il ne fut le correspondant et le conseiller. Enfin, quand il avait donné son avis, Brunet lui-même approuvait et se corrigeait.

M. Hubaud était, on peut le dire, un homme heureux. Il avait réussi dans tout ce qu'il avait voulu entreprendre. Sans doute jamais il n'avait conçu d'excessive ambition; il s'était borné à des objets d'ordre moyen, mais il y avait excellé. Possesseur d'une belle fortune, qu'une sage administration avait maintenue et accrue pendant sa longue vie, il ne remplit jamais aucune fonction qui enchaînât bien étroitement son indépendance naturelle. En 1812, il entra dans votre Compagnie, et plus tard il devint votre trésorier. Il fut aussi correspondant de l'Académie de Dijon et de l'Académie archéologique de Belgique. De très-bonne heure, il s'était livré au goût des livres, et il l'avait satisfait avec une distinction peu commune. Il faut parcourir cette bibliothèque, passée aujourd'hui entre les mains pieuses d'un connaisseur non moins diligent et non moins habile, pour se faire une idée du choix délicat qui en avait dirigé la formation. On peut y voir un nombre de livres qui n'a rien d'extraordinaire, mais que des précautions soigneuses ont rassemblé et assorti. Toute la collection de nos vieux *Mystères* et de nos vieux *Romans* est là. M. Hubaud avait même en ce genre découvert des raretés presque uniques dont, après lui, il a fait profiter le plus considérable des dépôts de nos richesses bibliographiques en France. Des livres imprimés sur vélin s'y rencontrent avec des exemplaires sans défaut, des reliures hors ligne. C'est un plaisir exquis de regarder ces ornements si purs et si charmants, ces maroquins si parfaits, aux nuances si nettes et si agréables, ces armoiries ou ces marques si rares et si célèbres. Je comprends bien que M. Hubaud passât toute sa vie au milieu de ces belles choses, et qu'il ne s'en soit laissé séparer que par la mort. Et encore, c'est en fai-

sant un choix dans ses chers rayons, c'est la main sur un introuvable et délicieux volume relié en vélin aux armes du président de Thou, qu'il a été inopinément frappé par le dernier coup, au milieu de ses élégantes et sérieuses jouissances.

Messieurs, on sourit quelquefois des querelles, des plaisirs et des soins du bibliophile. On a tort, ce me semble. Si le bibliophile combat pour des objets qui paraissent à d'autres d'une faible importance, il ne lui faut pas peu de pénétration, de sagacité, de fermeté d'esprit pour arriver au vrai dans les choses auxquelles il s'applique. Souvent, la science élevée doit se féliciter qu'il ait bien voulu aborder ces questions ardues et minutieuses que dédaignent les esprits uniquement préoccupés des idées générales. En effet, l'édifice des idées générales n'est solide qu'à condition d'employer les matériaux fournis par les recherches de patients et obscurs travailleurs dans tous les ordres d'études. Or, la constatation de l'existence d'un livre, la fixation précise de la date de sa publication, l'émendation du texte sont d'un prix réel pour la connaissance des faits. Le bibliophile égale presque le déchiffreur de vieux manuscrits, d'archives et de documents. Il est rare même que le bibliophile se borne aux livres et ne devienne pas bientôt un curieux conservateur de tout ce qui est, dans l'histoire, renseignement et monument. Mais si les services qu'il rend à la science sont méritoires, le sentiment du beau ne lui doit pas moins de reconnaissance. Il recueille des types intéressants d'un art merveilleux et les préserve de la destruction ; il les propose à l'admiration et à l'imitation de ceux qui doivent nous en présenter de nouveaux modèles. Nos plus éminents imprimeurs, nos meilleurs libraires deviennent bibliophiles par une sorte de nécessité. En effet, on fait industriellement mieux qu'autrefois ; mais les productions des siècles passés sont artistiquement supérieures à nos illustrations les plus vantées. Non, le goût du bibliophile n'est pas une vaine manie, et il faut estimer heureux, il faut louer ceux qui peu-

vent, ceux qui savent le contenter comme l'a pu, comme l'a su faire M. Hubaud.

Messieurs, après vous avoir entretenus de mon prédécesseur, je voudrais bien vous parler des dispositions avec lesquelles je compte profiter de l'honneur que vous me faites. Mais n'ai-je pas à craindre de trop abuser de votre attention. Laissez-moi cependant encore vous dire quelques mots ; j'essaierai d'être court et de résumer seulement les vues que je désirais vous proposer. J'aime les livres, comme M. Hubaud les aimait. Je ne puis, toutefois, comme lui, me livrer à ce goût. Plusieurs des avantages qui le favorisaient me font défaut, et au premier rang il faut mettre le loisir. Les obligations de l'Université, à laquelle j'appartiens, ne me permettent pas de poursuivre les recherches curieuses dans lesquelles se jouait M. Hubaud. Certes, je crois utile de relever le type des livres et de leur rendre, par d'heureuses imitations, la beauté qu'ils avaient au siècle fortuné où l'art et l'érudition se prêtaient un mutuel concours. Un haut encouragement, dont je prends la liberté d'être fier au milieu de vous, m'a donné un jour les moyens de renouveler l'aspect des livres dus à la meilleure époque de la Renaissance. Je voudrais continuer, et j'essaierai de le faire, pensant qu'on ne peut trop bien vêtir les maîtres de la poésie et de l'éloquence. Mais ma profession me prescrit de choisir dans un cercle relativement étroit ceux des grands écrivains qui doivent devenir l'objet de mes études. Un de vos confrères, éminent par sa science et par sa dignité, auprès duquel j'ai trouvé plus d'une fois un bienveillant accueil, Monseigneur Cruice, me disait un jour que si les lettres sacrées étaient le domaine réservé à l'activité studieuse de l'Eglise, les lettres anciennes appartenaient surtout à l'Université, et qu'à elle était confié le soin de conserver et d'accroître ce précieux dépôt. Je ne veux pas, Messieurs, donner à cette parole une rigueur excessive. Ce serait une injustice d'exclure tant d'esprits distingués qui nous viennent en aide dans la tâche laborieuse de cultiver et d'entretenir le goût des

lettres classiques. D'autres études ne sont pas non plus, à mon avis, interdites à l'Université. Mais je crois que le savant prélat définissait avec justesse ce qui doit être l'objet principal de son application. Je pensais déjà comme lui. Son opinion n'a fait que confirmer la mienne. Aussi, Messieurs, après quelques excursions dans une carrière voisine, celle de l'histoire, je suis revenu aux auteurs de l'antiquité classique, particulièrement aux Latins, et c'est avec ce qu'ils me fourniront de considérations nouvelles, que je m'efforcerai de payer mon tribut d'études à vos réunions.

Peut-être d'ailleurs, Messieurs, ce champ n'est-il pas tellement moissonné qu'on n'y puisse encore ramasser quelques gerbes. La forme spéciale qu'a prise en France la culture des lettres anciennes, laisse du travail à ceux qui voudraient aujourd'hui s'y donner. La direction presque exclusivement morale et littéraire qu'elle a reçue depuis la fin du XVIIe siècle a fait paraître chez nous, plus peut-être que chez les autres peuples de l'Europe, une quantité extraordinaire de traductions et de ce qu'on nomme des *Etudes* ou des *Essais*. Cependant les textes ont décliné, ou n'ont pas suivi les progrès qu'ils accomplissaient hors de France. Nous nous contentons de leçons déjà vieillies, d'interprétations rejetées par une science grammaticale plus profonde et plus étendue. Cette connaissance imparfaite des chefs-d'œuvre de l'antiquité ne dénature-t-elle pas l'admiration qu'ils doivent nous inspirer? La tradition des beautés des poètes et des orateurs ne risque-t-elle pas ainsi de devenir une routine? Quand elle n'est pas éclairée par une intelligence qu'aiguise sans cesse la critique du texte et de l'explication, elle court le danger de s'égarer sur des fragments interpolés ou mal compris. L'étude littéraire des anciens gagne à être accompagnée d'une sérieuse étude philologique; elle perd à s'en isoler. Chez nous, cette séparation existe, ou plutôt l'étude philologique a lieu bien rarement, pour ne pas dire qu'elle est tout-à-fait absente.

Fait singulier, qu'on aura peine à croire, et qui pourtant est certain, et se démontrerait facilement par des preuves irrécusables : nos textes grecs sont plus au courant de la science que nos textes latins, et, parmi ceux-ci, les auteurs ou les fragments d'auteurs les moins usuels, ceux qu'on n'ouvre guère que pour vérifier une citation, laissent le moins à désirer. C'est qu'en ce cas, on n'a pas à craindre de heurter des habitudes reçues, de blesser des souvenirs classiques dont plus d'un homme du monde tient à se parer, et qu'il lui serait désagréable de modifier. Qui se flatte de savoir par cœur Homère ou Sophocle, Pline ou Silius-Italicus, tel discours secondaire de Cicéron, ou tel traité médiocrement important de Sénèque ? En revanche, qui, après avoir jadis fait ses études, ne cite volontiers Horace et Virgile ? Aussi, pour les premiers de ces maîtres, les éditeurs se donnent le droit d'user des travaux d'outre-Rhin et d'outre-Manche. Ils remanient, renouvellent, transforment les textes, sans que personne s'en aperçoive, excepté ceux qui s'occupent spécialement de tels objets. Mais il faudrait un peu de courage pour essayer de montrer que Virgile et Horace ont été jusqu'ici imparfaitement compris et imparfaitement connus. Messieurs, je n'ai pas la manie du goût allemand. Il y a, ce me semble, bien des choses à délaisser dans la méthode et dans les jugements des savants germaniques. Mais ils ont au moins l'honneur d'avoir conservé la tradition des études où nous tenions le premier rang jadis. On ne peut donc rien faire d'utile sans les connaître et sans débattre leurs opinions. Nous n'en sommes pas aujourd'hui à rivaliser avec les Hermann, les Ritschl, les Corssen, les Bergk, les Mommsen, les Cobet ; mais nous pouvons contrôler leurs travaux avec notre esprit et notre goût. Nous pouvons, sur les auteurs les plus connus, apporter à notre tour, à condition d'une attention sincère et d'une critique à la fois hardie et solide, notre contingent d'observations utiles.

Rien n'est définitif tant que l'esprit français ne l'a pas jugé tel; mais il faut qu'il y regarde. C'est à nous qu'il appartient de vérifier et de classer enfin toutes les idées émises à côté de nous depuis cinquante ans par nos voisins. Telle est la tâche immense où je veux prendre une part selon mes forces. Mais que de connaissances diverses ne faut-il pas posséder pour remplir même cette part minime ! Il est d'une prudence nécessaire de chercher de tous côtés des secours et des appuis. J'en ai déjà trouvé chez ceux d'entre vous, Messieurs, auprès de qui j'en ai réclamé, avant d'être leur confrère. J'en demande à tous maintenant, et je suis sûr que tous pourront m'aider, selon la direction de leurs études, à me renseigner et à m'instruire. C'est un devoir pour le professeur, disait récemment un docteur allemand, dans une réunion scientifique, à Francfort, d'apprendre sans relâche, de perfectionner et son esprit et les instruments de tout genre dont il se sert pour enseigner. J'ai sollicité d'être l'un des vôtres, parce que j'ai cru, Messieurs, que vous m'aideriez à faire mon devoir.

RÉPONSE DE M. L'ABBÉ AOUST,

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE M. BENOIST.

MONSIEUR,

Notre Académie est consacrée au culte des sciences, des lettres et des arts; elle contient, dans chacune de ces trois sections, les spécialités les plus diverses. Cette réunion offre les plus grands avantages. Si la vérité est une, elle est infinie et se présente sous les faces les plus variées; pour la connaître plus complètement, il faut que ceux qui l'étudient sous ces différentes formes, réunissent leurs lumières, associent leurs efforts.

Cette communauté de travail, cette association d'idées, nécessaire pour le but qu'il faut atteindre, qui est la connaissance du vrai, est précieuse par les liens qu'elle établit entre les travailleurs, liens fondés sur le mérite particulier de chacun d'eux; les sciences et les lettres étant sœurs, ne doivent pas être inconnues les unes aux autres; ceux qui cultivent les premières, ne doivent pas vivre étrangers aux secondes.

Ces principes qui régissent notre Académie, vous disent, Monsieur, le sentiment de satisfaction qu'elle éprouvait de posséder une spécialité aussi distinguée que celle de votre savant prédécesseur; il mérite les éloges que vous lui avez si dignement décernés. Ces

mêmes principes vous montrent avec quelle juste joie elle accueille une spécialité telle que la vôtre. Dans vos études classiques, vous avez montré, Monsieur, une heureuse aptitude pour les lettres grecques et latines; les succès les plus complets ont couronné vos efforts dans ces luttes littéraires, dans ces glorieux concours des lycées et des colléges de Paris. A peine sorti de cette école modèle qui a donné tant d'illustres professeurs à notre Université, vous avez obtenu devant elle avec distinction le grade le plus élevé qu'elle puisse conférer, le grade de docteur ès-lettres; elle a inscrit dans ses annales votre beau travail sur Guichardin. Malgré les soins journaliers que le professorat exige de vous, vous avez doté la littérature latine de la publication des plus belles comédies de Plaute, et des Œuvres de l'incomparable Virgile. Initié aux travaux philologiques que l'Allemagne poursuit avec autant de zèle que de persévérance, vous avez enrichi ces nouvelles publications des précieux résultats de ses élucubrations savantes, mais qui avaient besoin d'être épurées par le goût français.

Continuez, Monsieur, vos belles recherches; vous avez une longue carrière à parcourir. Pour vous soutenir, pour vous encourager dans cette difficile mission qu'il vous faut remplir, vous avez les plus beaux exemples dans la famille qui vous a adopté pour fils: vous avez aussi les sympathies de notre Académie qui revendiquera comme siens tous les ouvrages qu'il vous reste à publier.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. AMÉDÉE AUTRAN,

Membre de la classe des Lettres,

Dans la Séance publique du 2 Juin 1867.

DE

L'UTILITÉ DES LETTRES POUR L'HOMME PUBLIC.

MESSIEURS,

Un juste sentiment de gratitude dicte naturellement les premières paroles de ceux à qui vous conférez l'honneur d'être admis dans vos rangs.

Ce n'est point, en effet, sans émotion qu'on se voit introduit au milieu de l'élite que possède la cité dans les sphères intellectuelles.

Mais de ma part la reconnaissance est d'autant mieux sentie que votre choix est plus gratuit.

Voué de bonne heure à des fonctions qui s'emparent de l'homme tout entier, soit par les soins qu'elles commandent, soit par l'attrait qui s'attache à la poursuite de la vérité, je n'avais pu donner aux lettres que ce culte secret qui seulement aspire aux joies intérieures de l'étude.

Ce n'est donc que hors de moi que je dois chercher ce qui a pu appeler vos regards; mais le motif réel de votre bienveillance en double le prix à mes yeux. (1)

Un nouveau titre à mes remercîments, c'est de m'avoir, en m'attribuant ce fauteuil, donné le privilége d'exprimer sur votre regretté collègue, Mgr Cruice, les sentiments qui nous animent tous.

Je ne puis pourtant dissimuler le respect et la crainte qui me saisissent, en me voyant à la place que cet éminent prélat occupait naguère si dignement.

Mgr de Belzunce la lui avait préparée. Parmi les fondateurs de votre Compagnie, vous avez eu, Messieurs, le bonheur de posséder ce grand homme, et au milieu des admirables qualités qui l'ont si haut élevé, ce serait lui faire tort que d'omettre ce style chaleureux et brillant, cette éloquence pénétrante, fruit du commerce assidu des lettres qu'il avait même dans sa jeunesse professées. Quel serait le cœur assez froid pour ne pas vibrer aux accents de sa douleur, à l'expansion de sa foi et de son dévouement, qui, dans leur expression, s'élèvent souvent jusqu'au sublime?

Mgr de Belloy vint après lui. Permettez-moi de saluer cette douce et gracieuse figure. Vos archives attestent que cet affable prélat se plaisait à assister, même régulièrement, aux réunions de vos devanciers. Il lui fut ensuite donné, après les orages qui avaient si profondément secoué notre patrie, de rouvrir l'auguste basilique, aujourd'hui véritable métropole des Gaules, et s'asseyant le premier sur ce siége raffermi par une main puissante, il devint le trait d'union, qui, dans la foi, reliait avec les temps antiques les nouvelles destinées de la France. Revêtu des plus hautes dignités, il mit du prix à demeurer votre confrère (2). Jamais il n'oublia cette ville qu'il avait affec-

(1) Cette nomination coïncide avec le cinquantième anniversaire de la réception de M. Paul Autran père, à l'Académie.

(2) Lettre du cardinal de Belloy, au secrétaire de l'Académie, en 1804. — *Histoire de l'Académie de Marseille*, t. 2, p. 75.

tionnée, et ses images multipliées dans nos établissements municipaux, surtout dans les asiles de la charité, démontrent que jusqu'au terme de ses nombreuses années, son cœur était demeuré avec nous.

Enfin, c'est ici encore que prenait place Mgr de Mazenod, qui s'honorait d'être avec vous et qui vint souvent se mêler à vos séances solennelles. Vous aurez toujours présents à vos regards sa noble élégance, cette majesté innée, ce caractère épiscopal par lequel il savait relever les moindres de ses actions. Qui pourrait oublier ce zèle ardent, cette vigueur de l'âme, cet attachement à son peuple, toutes les qualités en un mot qu'il déploya dans le rétablissement du siége de Marseille et qu'il maintint à la même hauteur dans toute la suite d'une longue et belle carrière ? Soyez-en sûrs, Messieurs, sa mémoire ne fera que grandir avec le cours des ans. Que ne puis-je, par ce faible hommage, lui rendre quelque chose en retour de l'affection dont il voulut bien, jusqu'à son dernier jour, accorder à ma famille et à moi-même des témoignages précieux !

Successeur de ces personnages illustres, Mgr Patrice-François-Marie-Cruice sut marcher avec le plus grand honneur sur leurs traces.

Appartenant par ses origines à cette généreuse Irlande d'autant mieux enracinée dans la foi qu'elle a dû, pour s'y maintenir, supporter une lutte sans trêve et souvent acharnée contre sa puissante voisine, Mgr Cruice fut, dès ses jeunes années, voué à la religion ; et il connut les difficultés de la vie qui rendent l'homme fort. Consacré au sacerdoce et aux sciences, il conquit dans la Faculté des Lettres de Paris le plus élevé des grades universitaires. Ses travaux et sa piété le désignaient donc à la fois pour être mis à la tête d'une maison de solides études créée par l'immortel archevêque, Mgr Affre. Mgr Cruice fut le fondateur de cet enseignement supérieur, et les plus beaux succès couronnèrent ses efforts.

Bientôt la découverte d'un manuscrit grec dans un monastère du Mont-Athos lui fournit l'occasion de de-

ployer ses connaissances profondes. Cet ouvrage paraissant remonter au troisième siècle de l'ère chrétienne, contenait plus d'une erreur. Des adversaires de la doctrine catholique s'emparèrent de ce livre pour l'attribuer à l'un des grands écrivains ecclésiastiques que cette époque avait produits. Mgr Cruice l'étudia de très près en le traduisant ; il prit la plume et démontra victorieusement que l'œuvre était de peu de valeur, que rien n'établissait qu'elle émanât d'une main distinguée.

Les recherches qu'il avait dû faire à cette occasion, l'avaient amené à scruter à fond les monuments de ces temps. L'époque était des plus remarquables : l'église y avait brillé par l'éloquence et le martyre, sous le règne de trois pontifes qui s'étaient succédé à d'assez courts intervalles.

Deux d'entre eux avaient cimenté de leur sang la pierre fondamentale sur laquelle ils s'étaient assis, et d'où, jusqu'à la fin des temps, comme d'un poste inébranlable, leurs successeurs dirigeront les destinées religieuses de l'univers. Mgr Cruice comprit l'intérêt que devait présenter le récit de ces faits et l'importance qui s'y rattachait, puisqu'ils faisaient ressortir en plusieurs circonstances la perpétuité des tradictions catholiques. Il écrivit donc l'histoire d'une portion de ce siècle. C'est une œuvre d'érudition et digne du dessein qui l'avait inspirée (1).

Mais il semble, Messieurs, qu'il vous était réservé de jouir de l'épanouissement complet de ce talent nourri d'éléments si abondants, si exquis, et parvenu à sa pleine maturité. Vous l'entendez encore ce docte prélat célébrer ici l'accord de la science et de la religion : Vous le suivez remontant à la source de la science, qui découle de Dieu : Vous l'accompagnez tandis qu'il parcourt les diverses branches des connaissances humaines, en vous montrant les efforts patients du philosophe et du savant

(1) *Histoire de l'Église, sous les pontificats de St Victor, de St Zéphirin et de St Calixte.*

pour soulever le voile qui enveloppe l'œuvre du souverain architecte, et en décrivant leurs transports quand ils ont pu saisir une force, une loi, une existence jusqu'alors inconnues ; c'est-à-dire, quand ils sont parvenus à reconnaître quelque part une nouvelle empreinte du doigt créateur. Vous jouissez enfin quand il vous représente la religion soutenant la science comme une sœur bien aimée, la consolant de ses défaillances dont elle lui révèle l'origine, lui prêtant même son flambeau, et n'exigeant du savant qu'une chose, c'est qu'il ne prétende point se révolter du mystère qu'il rencontrera sur les sublimes hauteurs où elle réside, puisque lui-même, quelque avancée que soit sa marche, pourra à peine faire reculer d'un pas l'obscurité dont il ne cessera d'être indéfiniment enveloppé.

Tel était ce discours offrant en lui même un remarquable exemple de l'accord qu'il définissait. La forme était en parfaite harmonie avec la pensée qui en faisait le fond : l'ordre, la lumière y brillaient partout et l'élévation du style, sans aucune trace d'enflure, répondait à la grandeur du sujet.

Je ne vous entretiendrai point, Messieurs, de la vie épiscopale de votre vénéré confrère : une voix plus éloquente et plus autorisée l'a justement louée (1). Il est toutefois une circonstance que je ne saurais laisser à l'écart.

Dans certaines existences privilégiées, en effet, se rencontrent parfois des faits si considérables que leur souvenir demeure désormais lié à celui de la personne qui y prit la plus éminente part.

C'est ce qu'a été pour Mgr Cruice la mémorable inauguration du temple réédifié sur la montagne sainte (2).

En ce jour glorieux pour sa Gardienne séculaire, Marseille tressaillit, et ses acclamations prolongées

(1) Oraison funèbre de Mgr Cruice, prononcée par Mr l'abbé L. Guiol, vicaire-général, le 22 novembre 1866.

(2) 5 juin 1864.

s'unirent à la voix des pontifes accourus de tous les points du globe pour ajouter par leur présence aux splendeurs de cette solennité. Ainsi se reproduisait la grande scène qui suivit le concile où furent proclamées les prérogatives de la Maternité divine (1). A quatorze siècles d'intervalle, la cité phocéenne et celle d'Ephèse, sa sœur, confondirent leurs témoignages en s'exprimant par la même parole : aujourd'hui comme alors, les populations protestaient par leurs élans spontanés contre d'audacieuses attaques; et cette fois encore, il demeura prouvé que ni le temps, ni l'espace n'ont de prise sur le dogme catholique.

Quelle est pourtant la fragilité de notre nature ! Au milieu même des joies les plus légitimes, il semble qu'elle n'abdique jamais ses droits. Mgr Cruice, qui avait préparé cette grande journée, qui l'avait appelée de toutes les aspirations de son cœur et qui devait y remplir une si grande place, put à peine y apparaître. Déjà le mal cruel qui allait sitôt nous l'enlever, l'avait atteint, et dans tous les ravissements de cette superbe manifestation, déjà il portait un regard mélancolique et résigné sur sa fin prochaine. Ses pressentiments sont attestés par la date même de ces pages, où il consignait ses dernières volontés, et dont, par une singulière fortune, mes attributions me rendirent un moment le dépositaire et le premier confident. Il y affirme dès le début l'adhésion absolue de sa foi à l'autorité du siége apostolique ; sa confiance s'anime en songeant aux saints protecteurs à qui il a été fidèle dès ses premiers pas; d'un mot il exprime son désintéressement, disons mieux, l'abnégation qu'il a pratiquée avec un entier abandon. Puis arrive la pensée de son troupeau, de ses coopérateurs affectionnés, du vaillant officier, son frère, surtout de

(1) Cette célèbre manisfestation des habitants d'Éphèse à la suite du Concile tenu en 431, sert à Montesquieu pour démontrer l'aptitude merveilleuse du catholicisme à soumettre à son action tous les sentiments qui attachent et font mouvoir les peuples. (*Esprit des Lois*, Liv. XXV ; chap. II.)

cette sœur dont il a été le soutien et dont l'infirmité le préoccupe. C'est au milieu de ces graves pensées qu'on voit surgir le souvenir des livres qu'il avait à grands frais rassemblés et qui lui furent si chers, enfin celui des œuvres qu'il avait lui même produites.

Ainsi, Messieurs, jusqu'à notre dernière heure, les lettres qui nous ont nourris, viennent se pencher sur la couche suprême pour nous donner encore les douceurs d'une consolation. Voilà qu'elles constantes et paisibles jouissances elles réservent à leurs disciples, même au milieu des soins les plus relevés.

Vous n'aurez donc pas de peine à comprendre le charme qu'elles répandent sur la vie entière du magistrat. Lorsqu'il peut enfin détendre son attention fatiguée par d'opiniâtres labeurs, il éprouve un intime bonheur à reporter son esprit sur des sujets propres à le délasser tout en ajoutant à ses forces morales. Tantôt il étudie l'antiquité qui vient lui fournir ses trésors et lui présenter des modèles; les modernes arrivent à leur tour, soutenant la lutte et parvenant parfois à surpasser ceux qu'ils ont imités; la philosophie lui offre ses hautes conceptions; l'histoire donne une ample matière à ses observations et aux leçons produites par le rapprochement de ce qui occupe ou agite les sociétés humaines; la poésie enfin l'élève ou le réjouit. N'est-ce point encore pour lui un véritable plaisir que de suivre, même de loin, la marche sans cesse progressive des sciences, et de goûter les admirables productions des arts? Le dirai-je même? Comme le jugement du magistrat est sans cesse en éveil pour démêler le vrai du faux, ce discernement se plaît à s'exercer encore pour distinguer l'or du clinquant, pour s'attacher en tout sens aux saines doctrines en repoussant le mal, pour admirer le mérite réel et rejeter les prétentions du mauvais goût.

Ce serait néanmoins se tromper que de considérer ces nobles occupations comme récréant seulement ses loisirs: le champ que lui ouvrent les lettres, est aussi l'arsenal où il va puiser ses forces; car le magistrat est un soldat qui même dans le repos fourbit son armure.

Qu'est-ce en effet que la vie judiciaire? C'est une guerre constante pour l'ordre et le droit; c'est une lutte obstinée pour arriver à la vérité au milieu des dissimulations qui la dérobent, des sophismes qui la déguisent. Puisant ses premières inspirations aux sources les plus élevées, le juge abreuve son cœur d'un amour sans bornes pour la justice. Ce sentiment devient son essence et le munit d'une fermeté à toute épreuve.

Ce n'est là pourtant que la première de ses dispositions.

Les intérêts les plus compliqués, les conflits des passions le mettent à chaque instant en face de problèmes dont il doit dégager le terme inconnu. Il faut qu'à travers les difficultés des questions qui lui sont proposées, il puisse reconnaître les véritables principes et leurs rigoureuses conséquences. Une patiente analyse doit le conduire dans le dédale des arguments spécieux; et au milieu des efforts du talent si utile pour l'éclairer, mais si capable de le séduire, il faut qu'il sache parvenir au vrai sans se laisser détourner. Il est nécessaire, en un mot, que l'art du raisonnement lui livre toutes ses ressources, et qu'il se les rende habituelles. Pour atteindre ce but, c'est l'exemple mieux encore que les préceptes qu'il trouvera chez ces grands écrivains si puissants par la logique, si exacts dans leur méthode.

Mais en vain le Magistrat se flatterait-il de juger les hommes s'il n'a obtenu le don de les connaître. C'est à tâcher d'acquérir cette expérience qu'il doit être le plus empressé. La littérature n'est-elle pas le tableau animé de la nature elle-même, où l'homme occupe le premier rang? Dans le terrain sur lequel s'agitent les passions, il apprendra sans doute à butiner chaque jour; mais il ne retirera pas moins de fruit de ces trésors d'observations que les écrivains se transmettent l'un à l'autre en y ajoutant chacun de nouvelles richesses. Sans qu'il cesse, par exemple, jamais de former son goût sur les inimitables productions de l'orateur Romain, à bon droit considéré comme le père des lettres, douterez vous que ces jets de lumière dont l'éclair est presque continuel

chez Tacite, que les traits vifs et justes du délicieux Horace ne lui fournissent une ample moisson de connaissances ; qu'il ne puise les plus utiles leçons chez nos excellents auteurs, soit des siècles passés, soit de nos jours; car notre France est inépuisable ?.

Enfin, Messieurs, la parole est l'apanage supérieur de l'homme; elle s'assortit à toutes ses actions pour y présider, et en relever le caractère : vous ne sauriez, dans le cours de sa vie, rencontrer une occasion de quelque importance à laquelle elle ne vienne s'associer pour en revêtir les couleurs et pour y donner sa consécration. C'est donc elle aussi qui accourra pour marquer de son sceau les grands actes de la justice.

Si le magistrat peut dédaigner les vains ornements, il ne négligera jamais une noble simplicité, et surtout la plus exacte précision.

Il ne saurait du reste voir dans le discours un simple interprète. La parole est son glaive. Avec elle il poursuit le mal, il est l'invincible soutien du droit: il porte l'attaque sur le terrain du vice, ou de l'erreur, il pare leurs coups, il renverse l'artifice, il atteint le cœur : en un mot, il combat, il subjugue, il triomphe.

C'est là, Messieurs, il serait superflu de vous en avertir, le tableau non point de ce que nous sommes, mais de ce que nous voudrions être: tel est du moins le modèle vers lequel tendent nos efforts.

S'étonnerait-on après ces simples réflexions, de voir les noms illustres inscrits sur notre drapeau, l'*Hôpital*, *Lamoignon*, *d'Aguesseau*, *Montesquieu*, dans l'auréole des vertus magistrales, briller encore de tout l'éclat que donnent les lettres ?

Mais pourquoi faire appel à ces hautes célébrités ? J'aime mieux m'abriter auprès des membres de votre propre compagnie. Qu'il me serait doux de citer ici, si je l'osais, ces magistrats dont chaque jour vous goûtez les qualités ! L'un d'eux produit comme par délassement les plus fines observations, et de sérieuses pensées, sous une forme concise à la fois et saisissante, ou bien sous un

agréable jeu il insinue les plus sages leçons; et je ne dis rien de cette parole toujours à la hauteur des occasions solennelles dont elle fait le principal ornement. L'autre, unissant une pensée de bienfaisance à la mise en lumière des œuvres de l'esprit, poursuit avec autant de succès que de persévérance une publication où se recueillent toutes les fleurs littéraires de nos belles contrées. Pourrais-je oublier celui dont le patronage m'est précieux, à qui ses travaux historiques et son érudition consommée ont mérité les palmes les plus choisies, et dont les écrits ajoutent si souvent aux charmes de vos réunions ? Mais je reconnais les limites que le respect m'impose. Je puis tout au moins vous présenter avec plus de liberté ceux qui nous ont précédés dans la carrière publique, et qui furent aussi en grande estime parmi vous. Combien je suis heureux de rappeler ici leurs noms honorés !

Celui de M. le Président Rigordy s'offre déjà sans doute à votre mémoire. Des connaissances très-variées, la droiture de son intelligence et de son cœur, une inaltérable affabilité ont rendu chère à tous la réputation de cet homme de bien.

Un de vos confrères les plus assidus était, vous ne sauriez jamais en perdre le souvenir, M. le Président Réguis. Une brillante facilité se répandait sur tout ce qu'il traitait: son goût était exquis, et une spirituelle élégance relevait en lui les qualités du Magistrat.

Pour résumer en une seule pensée ce que réveille en nous l'aspect de ces nobles figures que j'ai essayé de ramener sous vos yeux, reconnaissons que si la vertu donne seule à la vie sa valeur, les travaux de l'esprit en rehaussent l'éclat, et produisent ce lustre, dernier achèvement des qualités solides.

Telle est, Messieurs, la base du culte que vous adressez aux sciences, aux lettres et aux arts. Vous y poursuivez l'application des grandes idées du *beau*, du *juste* et du *bien*, triple irradiation d'une essence unique, celle de l'incomparable VÉRITÉ.

RÉPONSE DE M. L'ABBÉ AOUST,

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE M. AUTRAN.

MONSIEUR,

En 1817, il y a un demi-siècle, notre Compagnie célébrait dans une séance non-moins solennelle que celle d'aujourd'hui, la réception d'un de ses membres. Voici en quels termes l'auteur estimé de l'histoire de notre Académie parle de cet Académicien en rendant compte de cette séance : « Poète, littérateur plein de grâce et de talent, il vint, par son admission, combler les vœux de l'Académie. Familier dans sa jeunesse avec les maîtres de la littérature latine et française, pouvait-il manquer d'élégance, de solidité, de ce tact qu'on ne peut définir, qu'on n'improvise point et qui donne aux productions de l'esprit cette teinte qui n'est propre qu'aux grands écrivains. Le temps a confirmé le jugement de la Compagnie, celle-ci le devança. » Cet Académicien, Monsieur, est votre père, notre secrétaire perpétuel que j'ai l'honneur de voir assis à mes côtés. En célébrant votre réception, l'Académie célèbre aussi le cinquantième anniversaire de la sienne. C'est donc une double fête pour elle; la première est simplement académique, la seconde est une fête de famille. A l'ombre

des lauriers si légitimement conquis par votre honorable père, auxquels se seraient ajoutées vos couronnes personnelles, vous n'auriez jamais sollicité vainement l'entrée de notre Compagnie, mais c'est un grand bonheur pour vous, Monsieur, d'y être introduit par les mains de ce noble vieillard, qui vous est si cher; vous conserverez dans votre cœur la date de ce jour heureux, l'Académie l'inscrira avec effusion dans ses archives.

C'est avec un sentiment de juste fierté que nous venons de vous entendre, Monsieur, célébrer la mémoire des Évêques de Marseille qui furent membres de notre Compagnie, prélats vénérés qui ont jeté non moins d'éclat sur notre littérature que sur l'église de France.

Honneur au Borromée de notre Provence, au généreux Belzunce, l'un de nos fondateurs, dont le palais fut le berceau de notre Académie; à son digne successeur, de Belloy, dont l'affabilité gagnait tous les cœurs; au noble de Mazenod, type de grâce et de dignité, modèle de charité et de zèle; tout ce que nous avons aimé en lui, tout ce que nous avons admiré restera gravé dans le souvenir de la Compagnie; *Quidquid ex Agricolâ amavimus, quidquid mirati sumus manet, mansurumque est.*

Honneur à Monseigneur Cruice, qu'une fin si prématurée à enlevé à l'église de Marseille et au culte des lettres grecques et latines! L'éloge que vous venez de faire de cet éminent Académicien est la peinture vraie de ce qu'il était. Si, comme le dit Bossuet, la fiction doit être bannie de l'éloge, si la simplicité d'un récit fidèle peut seule soutenir la gloire des défunts, si toute autre louange languit auprès des grands noms, nulle voix n'a été plus éloquente que la vôtre pour célébrer sa mémoire.

L'hommage que vous rendez à la Magistrature est mérité. Elle est l'une des premières gloires de notre France qui en compte tant et dans tous les genres. Vous

montrez avec beaucoup de justesse les rapports intimes qui existent entre les lettres et le magistrat. Après avoir été pour lui un délassement et un exercice salutaire d'esprit, elles lui fournissent les armes dont il a besoin dans sa difficile carrière, armes défensives au moyen desquelles, il démêle le vrai du faux ; armes offensives pour frapper l'injustice. Les lettres, dit Cicéron, arment le magistrat de l'éloquence pour défendre et pour attaquer : *Armat eloquentiâ ut oppugnare et propugnare possit*. Cette alliance des lettres et de la magistrature, vous la confirmez par les plus grands exemples que vous puisez dans l'histoire judiciaire et dans celle de notre Académie.

Mais cette alliance, Monsieur, a quelque chose de plus général encore. La conscience de l'homme est un sanctuaire de justice ; là, notre âme siége comme sur un tribunal pour juger nos propres actions ; son devoir est d'en discerner les vrais motifs, d'approuver ce qui est bien, de flétrir ce qui est injuste ; or, bien qu'elle soit éclairée d'une lumière naturelle pour exercer cette magistrature, les lettres fournissent des ressources infinies qui tournent au profit de cette justice intérieure, parce qu'elles offrent, dit Cicéron, les préceptes des sages, les exemples des hommes vertueux, les actions héroïques, toutes ces choses qui seraient perdues sans la lumière des lettres, *quæ jacerent in tenebris omnia, nisi litterarum lumen accederet*. Les lettres trempent fortement l'âme de ce juge intime qui, quelquefois, est forcé de se condamner lui-même ; aussi, ajoute ce grand orateur, lorsque à une nature distinguée et illustre s'ajoute l'instruction littéraire, il en résulte quelque chose de grand et de juste, de grand comme Scipion l'Africain, de juste comme Caton, *tunc illud nescio quid præclarum et singulare existere*. Il termine le chapitre par cet éloge des lettres devenu classique et qui est dans la mémoire de tous.

Et maintenant, Monsieur, soyez le bien-venu au

milieu de nous, venez y perpétuer un nom qui nous est cher, venez confirmer aussi par votre exemple, dans notre Académie, à côté des magistrats dont elle s'honore, la vérité de ce principe : que le culte de la justice est inséparable du culte des lettres.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. ÉTIENNE PARROCEL,

Membre de la classe des Beaux-Arts.

MESSIEURS,

Appelé par vos suffrages à l'honneur de siéger parmi vous, avant de traiter mon sujet, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, avec toute l'effusion dont mon cœur est capable, de l'insigne faveur que vous m'avez accordée.

Ce titre de membre de l'Académie de Marseille, est un titre de gloire, je suis fier de le partager avec vous? Napoléon, celui qui donnera un jour son nom à notre siècle, en le sollicitant en 1801, n'a-t-il pas affirmé son prestige?

L'éclat de ce prestige ne s'est point affaibli, grâce à l'esprit qui n'a cessé d'animer votre savante compagnie.

Ses membres si estimés, hélas disparus, et ceux qu'elle compte aujourd'hui dans les sciences, dans les lettres et dans les arts, dont ils ont agrandi le domaine, n'ont ils pas vu leurs utiles travaux franchir les distances et lui assurer une place des plus honorables dans le monde savant? N'ont-ils pas apporté tout à la fois le tribut de leurs lumières à ces embellissements de Marseille, décrétés par une municipalité et un gouvernement jaloux de la

grandeur de notre cité, qui la mettent au premier rang, comme ville artistique, par ses monuments, et ville de commerce, par ses ports gigantesques, qui sont également la gloire de l'ingénieur si distingué, dont le changement de section m'a permis d'occuper ce fauteuil?

Par tous ces motifs, l'Académie de Marseille n'a-t-elle pas contribué et ne contribue-t-elle pas puissamment encore à conserver, et à étendre, surtout dans notre chère Provence, les nobles traditions qui font la prospérité, la force et la grandeur de notre commune patrie?

Merci donc encore une fois, Messieurs, d'avoir bien voulu m'associer à vos travaux ; vos suffrages, je le comprends, je le sens, ne sont pas le prix du mérite de mes œuvres ; car j'en reconnais la faiblesse, ils récompensent simplement mes efforts: j'espère à l'avenir m'en rendre digne.

Fidèle à des traditions qui me sont chères, afin d'aider à répandre, comme écrivain, et comme journaliste, chargé de la revue des œuvres d'art, les notions du juste, du beau, du vrai, en un mot tout ce qu'il convient d'imiter, d'aimer, d'admirer, je n'ai pas craint d'exposer en toute sincérité mes vues, et ce que je croyais être la vérité, car les éloges sans restrictions, adressés aux vivants, font à l'art, si respectable à tous égard, un tort immense, en égarant le goût public, et en ne prémunissant pas les artistes contre leurs propres entraînements.

D'un autre côté, j'ai cherché, à raffermir le cœur de ces mêmes artistes, si souvent, hélas! dédaignés par les contemporains, dont les veilles et l'enthousiasme, incompris pas les cœurs froids et blasés, a pour prix l'indifférence, ou ce qui est plus cruel, des critiques systématiques et malveillantes, quand la misère avec son hideux cortége, mettant le comble à l'amertume de leur âme, ne vient pas s'asseoir à leur chevet, et que la foi en l'art et en la justice de l'avenir soutient seuls (1). J'ai cherché, dis-je,

(1) Sigalon, de Nimes.

en les encourageant, à les affermir dans la voie de l'héroïsme, seule vertu capable de les mettre en garde contre l'adversité, en les rendant supérieurs à ses épreuves, supérieurs à eux mêmes, et dont la pratique à la longue fait éclore et produit les grands hommes.

En exaltant de plus le mérite réel, mais aujourd'hui presque ignoré, de la plupart de nos anciens peintres et sculpteurs provençaux, auxquels la postérité devait une réparation pour l'honneur du pays, obéissant à l'impérieux sentiment de la justice, j'ai cherché à préserver leur nom de l'oubli, afin d'exciter l'émulation de ceux qui combattent dans la même carrière en leur rappelant ainsi que la récompense suit tôt ou tard, le sacrifice; que la gloire du siècle est une couronne qui ceint un jour le front des apôtres et des martyrs de l'art et de la science, comme la gloire du ciel enveloppera ceux de la foi !

Tel a été mon mobile, telle a été ma pensée: je puisais l'un et l'autre de ces sentiments dans mes convictions, et dans ma foi inébranlable en l'art, et j'ai consacré à les défendre les heures dont je disposais, mes devoirs de famille et de position accomplis, et j'y ai employé les forces les plus vives de ma volonté.

Ai-je quelque peu réussi ? j'en doute moi même, car ce serait présomption de prendre mes désirs pour la réalité: c'est une tâche ardue, difficile, l'esprit d'un seul ne saurait y suffire, mais j'ai du moins la conscience de l'avoir tenté, d'avoir apporté mon grain de sable à l'édifice social; soutenu par vous, Messieurs, dans la mesure de vos forces et d'une main ferme, d'avoir mêlé ma faible voix à des millions de voix plus éloquentes que la mienne, dont la mission généreuse consiste à la défendre; et d'avoir ainsi comme elles, payé ma dette à mon pays.

Maintenant, Messieurs, après cet exorde dont je vous prierai d'excuser la longueur, je solliciterai de nouveau votre indulgence, en raison du peu de temps qui m'a été accordé pour composer le discours que je vais avoir l'honneur de prononcer devant vous.

Nommé dans la section des *beaux arts*, il m'a paru naturel, il m'a paru convenable, en prenant pour la première fois la parole dans cette enceinte, de vous entretenir des artistes qui les interprètent, et de saisir cette occasion solennelle pour proclamer hautement un principe, que notre siècle semble mettre en oubli, celui de leur mission, dans ce qu'elle a de plus noble, de plus auguste, de plus sacré, en déterminant en même temps les rapports intimes qui unissent l'art à la morale et à la religion.

C'est là un vaste sujet; mais je ne ferai que l'effleurer, pour ne pas abuser de vos instants.

Et tout d'abord, sous le nom d'artistes, je comprends les maîtres cultivant ou professant les beaux arts qui sont, vous le savez, la poésie, la musique, la peinture, la sculpture et l'architecture, auxquels Voltaire ajoute encore la littérature.

Parmi ces artistes, il en est de grands, d'illustres, d'autres d'un mérite secondaire. Les premiers ont droit à l'admiration des siècles, les seconds méritent l'estime de leurs contemporains, et leur nom ne doit pas être oublié dans l'histoire, car tous concourent à la glorification de l'art, dont l'influence salutaire est l'âme de la civilisation.

Quel est le but? Quel est, selon les secrets desseins de la Providence, la véritable mission de l'artiste? rappeler le but de l'art, et ce qu'est l'art lui-même, c'est indiquer l'un et l'autre, car l'artiste exerce en quelque sorte un sacerdoce, il est le pontife de l'art qu'il doit interpréter. « L'éclat de l'art et de son culte, a dit un auteur (1), rejaillit sur l'artiste, puisque le sacerdoce a le même éclat que le culte. »

Définissons donc l'art en deux mots, pour résumer la multitude d'opinions des philosophes anciens et modernes : mais avant jettons un coup d'œil rapide sur leurs doctrines.

(1) De Montalembert.

Le plus grand nombre de leurs magnifiques théories est écrit a un point de vue purement humain. Ces philosophes admettent, il est vrai, sans exceptions et en principe la divinité de l'art, dans son essence à laquelle il leur est impossible de le soustraire; mais ils ont consulté bien plus en cela les lumières de leur entendement et de leur froide raison, que les élans de l'âme, du sentiment qui nous élève au dessus des passions de la terre, pour les mieux juger et qui est « la voix de Dieu (1) ! »

Ces philosophes n'ont donc perçu qu'à travers un voile le premier, le plus grand, le plus sublime, en un mot le principe souverain qui régit le monde : celui de l'unité en Dieu. Car, peut-il être possible d'expliquer ce qui est divin dans son essence, si l'on ne s'identifie pas en quelque sorte avec celui qui l'a produit.

Les esprits les plus subtils ne trouveront jamais dans leur propre raisonnement l'explication de ces mystères, il faut les aller chercher dans les régions les plus éthérées de la métaphysique, il faut les aller chercher dans le sein de Dieu.

Cette recherche est périlleuse, je l'abandonne aux intelligences supérieures, mais je sonderai le cœur de l'homme où Dieu se réflète. Ainsi, en examinant les secrètes et mystérieuses aspirations de son âme, également divine dans son essence, un des besoins les plus impérieux que le moraliste peut y découvrir et qui s'y manifeste sans qu'il s'en rende compte à lui-même, et que la servitude qu'imposent les besoins matériels dérobe et cache le plus souvent à sa propre vue, c'est celui de l'infini ! Voyez-le dans tous ses actes ! Nous décorons ce sentiment du nom de Loi du progrès ! Il est pour moi tout simplement l'expression de ce besoin de l'infinitude qui nous dévore, infinitude seule capable de rassasier notre âme, qui ne pourra être un jour complètement satisfaite que par la possession de Dieu qui est l'infini même.

(1) Victor Cousin.

Le levier de ces aspirations, c'est le principe d'immortalité résidant en nous, qui ne saurait exister sans l'autre et que les philosophes païens, dès les temps les plus reculés ont proclamé bien avant Jésus-Christ. Socrate, il est vrai, a été plus explicite qu'aucun d'entre eux, mais cette connaissance de l'immortalité dévolue à l'homme est aussi vieille que le monde.

Ne cherchons pas d'autres mobile.

Aux savants à découvrir et à préciser les lois qui régissent la matière, et en la soumettant au creuset de l'analyse, à dérober à la nature ses secrets, et à expliquer les phénomènes de la création, qui annoncent la puissance de leur auteur. Mais aux philosophes, — surtout aux philosophes chrétiens, — à pénétrer dans son sanctuaire, à nous initier aux augustes mystères du monde moral, aux magnifiques et splendides fins de l'homme, pour lequel ici-bas tout a été créé, et dont l'art comme la science, du reste, sont les moyens les plus puissants pour lui en faciliter l'accomplissement.

Mais, Messieurs, revenons à cette brève définition que je vous avais annoncée, la voici (1) :

« L'art étant une émanation incorporelle, insaisissable de la divinité, il n'offre aucune tache, aucune souillure, et il reflète naturellement sur la terre une partie de ses sublimes attributs et de ses divines perfections. »

Ces sublimes attributs et ces divines perfections existant en Dieu, dans leur infinie plénitude, vous les connaissez, Messieurs, ils échauffent, ils éclairent votre âme, ils la pénètrent d'un amour immense, et votre pensée en a ajouté de nouveaux à l'éloquent, au sublime tableau tracé par saint Augustin, pour ne citer qu'un père de l'Eglise, auquel je ne crains pas de joindre, comme éclatant contraste, le nom de Voltaire : un sceptique s'il en fut ! Courbé sous le poids de cette grandeur incommensurable, le poète subjugué, tombait

(1) 2me discours de M. Étienne Parrocel au récent Congrès d'Aix.

à genoux devant elle, et il lui payait à son tour son tribut.

A cela je n'ai rien à ajouter. Tel est l'art, divin dans son essence, empruntant à la divinité ses perfections, et voilà comment je le conçois.

Par quelle secrète, par quelle mystérieuse, et au premier abord, par quelle incompréhensible influence l'homme sera-t-il appelé à l'interpréter, à le rendre sensible à notre vue, à se pénétrer de sa grandeur, et enfin à offrir par lui, sur la terre, des œuvres qui doivent durer autant qu'elle ?...

Ce secret, le voici ! « Dieu, créateur de la forme, et de tout ce qui existe, étant de toute éternité (en me servant d'appellations humaines, consacrées par notre langue) *le divin architecte*, *l'artiste souverain*, l'homme, animé de son souffle par imitation, devient créateur à son tour, et plus il est possédé, illuminé de cette étincelle divine, de ce feu sacré de l'art, plus il se rapproche de lui (1). »

En quoi consiste ce rapprochement ? En deux manières bien distinctes, et cependant simultanées : d'abord par la connaissance de toutes les perfections, et des sublimes attributs de la divinité, dont la nature, et tous les êtres animés qui les reflètent lui servent de degré pour arriver jusqu'à elle, en exaltant son âme jusqu'à l'enthousiasme, car ils font l'objet de ses méditations, et de son étude la plus constante; étude soumise dans un autre ordre d'idées aux investigations de la science; ensuite, par cette finesse de perception de la vue, et cette habileté de la main, soumise à l'action de son intelligence que cette étude développe au plus haut degré. Parvenu à ce point élevé, l'artiste rivalise la nature, il l'embellit, il crée à son tour des harmonies et des mélodies célestes, il trace de merveilleuses images, il enfante des êtres nouveaux, il les dote d'une grâce, d'une suavité, d'un charme inexprimable ou d'une beauté en quelque sorte surnaturelle; et s'il manque à ces œuvres

(1) 2me discours au Congrès d'Aix du récipiendaire.

le souffle de la vie. leur langage est du moins compris par notre âme, et elles y exercent parfois une séduction peut-être encore plus vive que celle qu'y produit la nature elle-même dans toute sa naïve et splendide magnificence.

Cette puissance créatrice, le plus sublime apanage de son âme, et le signe certain de son immortalité, fait de l'artiste, sur la terre, une image bien faible, bien infime j'en conviens, mais enfin une image de Dieu même.

Le principe de l'art, et son application par l'homme, nous sont dévoilés. Sous l'empire de ces leviers invisibles qui le soulèvent, l'homme obéit donc à une vocation irrésistible, et c'est Dieu, dont les desseins sont impénétrables, qui la dispense à son gré.

Mais Dieu, vous le savez, Messieurs, ramène tout à lui, il est le principe, il est le centre, il est la fin de l'univers. Il réclame autant qu'il donne ; c'est de toute justice. La diversité des mondes et des individus se fondent dans son incommensurable unité.

En ce qui touche l'homme, je veux dire l'homme pur, ou tendant à le devenir, Dieu a établi son règne dans son âme, il l'illumine de ses éblouissantes clartés, pour lui indiquer la route à suivre, et qui doit le conduire sûrement à sa fin dernière. Cette route, c'est la recherche de la perfection ; car rien d'imparfait ne peut pénétrer au ciel.

Ainsi donc, dans l'ordre moral, la souveraine perfection consiste pour l'homme, dans sa ressemblance avec son créateur. Voilà le but noble et saint qui lui est proposé ; but impossible à atteindre, si le Christ n'en avait, au prix de son sang, montré la voie à l'humanité tout entière.

Dans l'ordre physique, le but pour l'artiste est le même : en pétrissant la matière à son gré, il doit viser à la perfection des œuvres de Dieu, qu'il reproduit ou embellit, et auxquelles en ajoute encore son génie, fruit de cette faculté créatrice déjà signalée, et qui fait de lui,

par ce fait, l'être le plus privilégié de la nature, puisqu'il le rapproche le plus de son auteur. Rien d'imparfait ne devrait donc sortir de ses mains.

De ces principes primordiaux découle la mission de l'artiste, mission sainte s'il en fut, dont le principal objet, dans la grande œuvre de la création, consiste à rendre plus accessible à l'humanité, dans l'ordre physique, comme dans l'ordre moral, la perception du beau qui fait naître l'amour ; du sublime qui élève et qui, l'un et l'autre, par degré, ramènent sa pensée vers le centre unique dont tout émane, et vers lequel elle doit tendre pour parvenir à la félicité qui lui est promise.

Poussé par mon démon familier, comme disait Socrate, ou pour être plus orthodoxe, éclairé par cette lumière intérieure, mise par Dieu au cœur de tous les hommes, et qui consume parfois celui de l'artiste, j'ai idéalisé au plus haut point sa mission : je vous l'ai montré presque semblable à Dieu ! mais les livres saints m'en ont donné le droit. Je dois cependant descendre de ces régions de l'infini, et ne pas oublier que notre âme a pour prison un corps, muni d'organes et de sens divers : mais l'art ne les flattera-t-ils pas délicieusement ? Charmer, embellir l'existence de l'homme, adoucir son exil ici-bas, est donc une mission également dévolue à l'artiste. Rien ne saurait lui rester étranger, il touche à toutes choses, et descendant aux besoins matériels, il imprime son cachet sur les moindres objets prenant un corps sous la main de l'homme. Un simple regard jeté sur la grande exposition de Paris, faisant aujourd'hui l'étonnement de l'univers qu'elle représente, suffit pour en donner une idée. L'esprit reste confondu en présence de ces merveilles étalées par la science et par l'industrie, dont l'art le plus ingénieux a multiplié à l'infini toutes les formes en les appropriant à tous les besoins de l'humanité.

Mais je reviens à mon point de départ, car je dois conclure. Je me suis proposé de vous entretenir de la mission de l'artiste, dans ce qu'elle a de plus noble, de

plus auguste et de plus sacré, et de déterminer les rapports intimes unissant l'art à la morale et à la religion. J'ai dit que pour accomplir dignement cette mission, l'artiste devait chercher à rendre ses œuvres parfaites. Examinons donc en quoi consiste cette souveraine perfection, descendons des hauteurs de la métaphysique, acceptons les faits accomplis, parcourons les siècles, cherchons nos modèles, et parmi les débris de l'antiquité et des civilisations éteintes, comme dans les chefs-d'œuvre appartenant à la renaissance ; voyons ceux qui réunissent au plus haut degré, les marques distinctives caractérisant la souveraine perfection rêvée par l'artiste et qui nous intéresse si vivement.

Oh ! messieurs, nous n'avons pas besoin d'abandonner cette enceinte, car, sans parler des œuvres qui nous entourent, mille autres sujets se dressent tout-à-coup devant nous, et notre mémoire fidèle, fascinée, éblouie, nous en retrace la sublimité ! Architectes, sculpteurs, peintres et poètes inimitables de l'antiquité, salut à vous !... Vos noms glorieux ont traversé les âges, comme les vôtres, artistes du siècle de Léon X !... Venez !... sortez de vos tombeaux pour jouir de votre gloire, et dites nous le secret de la grandeur, de la magnificence et de la beauté surhumaines de vos œuvres ! Non !... la tombe garde ses victimes ! votre voix reste muette !... Mais vos œuvres, où vous avez mis votre âme tout entière nous le livreront ce secret. Il est là, lumineux et resplendissant d'un éclat surnaturel ; il nous apparaît en une sublime trilogie, car c'est l'art, la morale et la religion ne faisant qu'un, n'ayant tous trois qu'une seule et commune origine qui les ont inspirées.

En effet, messieurs, en dehors de ces grands principes, point d'œuvre durable, généreuse, digne en un mot de nos respects et de notre admiration. L'artiste qui les néglige ou les dédaigne, oublie la sainteté de l'art, et si perdant toute retenue, il met par ses œuvres, l'art au service des passions qui avilissent et dégradent l'homme, en lui faisant perdre le sentiment de sa dignité, d'ange

de lumière, il se fait à son tour ange des ténèbres, il foule aux pieds son propre principe, il renie Dieu, et il devient le plus dangereux des apostats.

Ainsi donc, Messieurs, l'art épuré, la morale et la religion, conjointement ou séparément, sont les principes fondamentaux qui doivent servir de base aux œuvres des artistes véritablement pénétrés de la grandeur de leur mission. Car, les uns comme les autres, sont les symboles perceptibles, aux yeux de notre corps comme à ceux de notre intelligence, de la beauté parfaite et infinie, dans l'ordre physique et dans l'ordre moral, dont la contemplation, je l'ai déjà dit, nous conduit naturellement et par degré, vers la source de la souveraine beauté.

« L'art est un envoyé du ciel, disait Raphaël, je dois étudier l'art pour servir Dieu. »

« L'artiste est donc le serviteur glorieux du maître, et si ses œuvres font naître en nous l'idée de la perfection, sa mission est transcendante : évidemment elle vient d'en haut, elle est sacrée. » Car, en aidant l'humanité tout entière à l'accomplissement de ses magnifiques destinées, elle tend à la faire rentrer dans la propre excellence de celui qui gouverne les mondes : elle aide à tresser elle-même sa couronne d'immortalité.

RÉPONSE DE M. L'ABBÉ AOUST,

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE M. ÉTIENNE PARROCEL.

C'est une belle idée, Monsieur, de considérer l'art comme divin, et l'artiste comme semblable à Dieu. Dans un de ses plus beaux traités, Tertullien nous représente, occupé à la création de l'homme, l'artiste suprême. Voyez-le, dit-il, il est entièrement absorbé par son ouvrage; sa providence, sa sagesse, ses conseils, ses mains, son âme, son cœur, tout concourt à la production de cette œuvre incomparable; le maniement de la matière était pour lui une opération sublime, il avait sous ses yeux le type de la grandeur et de la beauté, le Christ; toute son attention était fixée sur ce divin modèle pour en exprimer tous les traits, et, à mesure qu'il façonnait le limon, il copiait l'image du verbe fait chair qu'il voyait dans l'avenir: *Quodcumque enim limus exprimebatur, Christus cogitabatur, homo futurus.*

Dans une certaine mesure, le véritable artiste opère comme Dieu lui-même a opéré. En dehors et au-dessus de toute démonstration, il a la connaissance du type de la beauté souveraine. C'est ce type régulateur qu'il essaye de reproduire dans son ouvrage; plus il s'en rapproche plus son ouvrage est parfait. La matière sera transfigurée entre ses mains. Recevant l'empreinte de ses conceptions, elle dira aux siècles à venir toute la finesse de son génie *ingenii*

sui curam, elle sera le vêtement de sa pensée, l'enveloppe de son souffle *afflatûs sui vaginam*; elle portera témoignage devant les juges de l'art les plus compétens, soutenant la cause de l'artiste avec le courage d'un soldat *testimonii sui militem.*

Non, cette matière ennoblie, vivifiée, sera conservée d'âge en âge, avec respect; au contact de l'artiste vraiment digne de ce nom, divinisée en quelque sorte elle ne périra pas, *absit, absit ut in œternum destituat interitum.*

Soyez fidèle, Monsieur, à ces principes que vous venez de développer avec tant de foi et tant de chaleur. Ils ont dirigé et soutenu vos ancêtres, pléïade d'artistes si éminents, l'honneur de notre Provence, qu'ils vous dirigent aussi vous-même dans vos études artistiques. Ces travaux si remarquables que vous avez accomplis, ajoutent un nouvel éclat à votre famille, ils vous avaient acquis, depuis longtemps, l'estime de notre Compagnie, elle est heureuse de vous donner une preuve solennelle de ses sympathies en vous accueillant dans la classe des beaux-arts.

L'art est une véritable noblesse, cette noblesse a également ses priviléges et ses droits, mais elle a aussi ses exigences et ses devoirs. Nous sommes heureux, Monsieur, de voir combien vous avez tenu à cœur cette devise: *Noblesse oblige.*

MARSEILLE

D'HIER, D'AUJOURD'HUI, DE DEMAIN,

Par M. BERTEAUT,

Membre de la classe des Beaux-Arts.

Lecture faite dans la Séance publique du 2 Juin 1867.

MESSIEURS,

Dans cette circonstance solennelle où l'Académie daigne nous accorder la parole, et où un public d'élite nous fait l'honneur de nous écouter, notre intention est de vous entretenir de Marseille, notre cher pays.

Usant du triste privilége que l'âge nous accorde, nous vous dirons comment nous avons vu Marseille dans notre enfance, qui était un peu la sienne, malgré ses 2,500 ans d'existence. Nous vous signalerons, en second lieu, les progrès dont vous êtes journellement témoins et qui caractérisent la cité actuelle. Enfin, nous essaierons de soulever le voile du temps pour vous découvrir quelques perspectives de l'avenir.

Un demi-siècle au plus s'est écoulé depuis l'époque dont nous esquisserons d'abord la physionomie, et cependant la génération nouvelle aura de la peine à croire à la fidélité de notre portrait, tant le changement est grand, tant la métamorphose est complète.

Enfant du premier Empire, nous allons tâcher de peindre Marseille à cette époque, qui a sans doute des côtés glorieux, mais qui a aussi ses grandes misères.

Le trait principal, celui qui est resté le plus profondément gravé dans notre mémoire, c'est le port.

Notre bassin, dans sa grande surface, ne renfermait qu'un petit nombre de barques de cabotage, et le long du quai nord, — le seul qui existât du reste, — étaient rangés quelques gros navires des navigations lointaines. Voués aux vers taraudeurs et à la démolition, ces nobles vestiges d'une puissance commerciale anéantie par la guerre montraient à leur poupe la face mélancolique de leur vieux gardien et les museaux allongés de leurs caniches. Rien de plus affligeant que cette suite monotone de navires dépouillés de leurs agrès et dont les bas-mâts étaient coiffés de barils destinés à les protéger contre les infiltrations de la pluie.

Les domaines du canal et de Rive-Neuve, bâtis dans des jours de prospérité sur les anciens emplacements de l'arsenal et des galères, étaient fermés et vides pour cessation de commerce.

Absence complète de vie et de mouvement dans cette partie du port si animée depuis lors. Une machine à mâter sans emploi et hors de service, cinq ou six pontons abandonnés, quelques bois flottants, une pégoulière en ruine, un rivage à moitié pavé où des enfants déguenillés venaient chercher des crabes, faute de pain : tel était le triste spectacle que, sur l'une et sur l'autre rive également désolée, présentait notre bassin.

N'oublions pas, comme trait final, la chaîne qui fermait ce port, véritablement prisonnier.

Dans le lointain, par intervalle, on entendait le canon des croisières ennemies qui retentissait bien douloureusement dans le cœur des épouses et des mères. Les victoires remportées si chèrement sur les Russes ou les Autrichiens consolaient peu les femmes de l'absence de leurs maris et de leurs enfants, retenus sur les pontons d'Angleterre, et la gloire des bulletins qu'on criait dans les rues ne rassasiait pas davantage les pauvres gens qui manquaient de pain et en étaient réduits à recueillir le sang des abattoirs pour assouvir leur faim.

L'entrée d'un navire porteur de quelques sacs de blé, de quelques ballots de morue était un événement. Le pain valait 17 sous le kilogramme !.. jugez du reste !.. Cependant, le croirait-on, quand les consommateurs manquaient de tout, nous avons vu brûler en place publique des chargements entiers de marchandises !.. Ainsi l'exigeait la consigne du blocus continental.

Le commerce, privé de relations, n'avait d'autre ressource que de se faire corsaire ou contrebandier ; mais comme les frégates anglaises gardaient la mer, et les douaniers français la terre, ces deux industries étaient passablement aléatoires et peu de gens s'y aventuraient.

Les fortunes qui ont pu se faire avec la fraude ou les prises étaient une faible compensation des prodigieuses misères qu'engendraient la prohibition et la guerre, presque synonymes.

Les temps ont bien changé, Dieu merci ! A cette heure, la course et la contrebande n'ont plus leur raison d'être. La guerre et la prohibition ont disparu, il faut l'espérer, pour toujours, remplacées par la liberté des échanges et des mers.

Dans ce bassin, qui reproduit le phénomène de la Mer Morte et sous lequel aucun être vivant n'habite, les pêcheurs calaient leurs filets avec succès. Les eaux étaient devenues vives et poissonneuses.

Pendant que les loups et les mulets sautaient à l'aise au milieu du port, l'herbe poussait en pleine Cannebière.

Les quartiers les plus marchands ne comptaient plus que des boutiques sans chalands qui se fermaient de bonne heure pour économiser l'éclairage. Les rues Noailles et Saint-Ferréol n'avaient pas encore leurs airs de capitale ; c'étaient de simples villageoises. Le cours Bonaparte, aujourd'hui siége des demeures les plus aristocratiques, semblait relégué à la campagne, il n'avait pour toute construction qu'un vaste hangar abritant quelques obus et quelques canons. La lune était, presque partout, chargée du luminaire et le mistral du nettoiement.

Les servitudes militaires, inexorables dans ce temps,

pesaient sur le quartier Saint-Lambert tout entier et condamnaient à la dent des chèvres toutes les hauteurs environnantes. Quelques guinguettes et quelques huttes de pêcheurs qui ne dépassaient guère l'art architectural des castors, occupaient la place où se trouve aujourd'hui toute une ville en germe.

La *Réserve* n'était pas encore, tant s'en faut, le restaurant renommé de Roubion; elle n'avait rien de commun avec ce palais de la gastronomie, si coquet et si élégant, qui domine la mer de sa magnifique terrasse. La *Réserve* était une construction en planches adossée aux remparts et pouvant contenir à peine deux convives de front. C'est là qu'allaient banqueter, à un petit écu par tête, les millionnaires du temps dans leur jour de fête et d'extrà.

Le bilan de l'Empire soldait à Marseille par une population de 80,000 âmes, aux trois cinquièmes féminines et nous pourrions ajouter faméliques, par un budget municipal de moins de deux millions, et un rendement de douane qui atteignait à peine F. 6,700,000.

La Restauration, si bien nommée, fit fleurir la paix et le commerce, mais Marseille avait tant souffert que sa convalescence fut longue. Il fallait réparer peu à peu les brèches faites aux finances et aux familles. La vie avait remplacé la mort. Les populations se réformaient, les immeubles étaient redevenus productifs, mais la ville s'agrandissait et s'embellissait peu. Les maçons fonctionnaient plus que les ingénieurs et les architectes; on réparait; voilà tout. On allait au plus utile et au plus pressé. Dans cet intervalle de quinze ans, qui ne furent pas perdus pour le travail de la pensée, on ne peut guère citer, en faits de travaux, que la digue *Dieudonné*, le bassin du Carénage et l'Arc de Triomphe de la Porte d'Aix.

L'apogée de cette période, surfaite par les uns et trop rabaissée par les autres, présentait une recette municide 2,500,000 fr. et une population de 130,000 âmes. La justice nous fait un devoir d'ajouter que la Restauration, en expirant, nous léguait une conquête bien glorieuse pour la France et bien précieuse pour Marseille. Sous ce

rapport, elle a droit à notre reconnaissance et peut revendiquer sa part des prospérités commerciales qui lui ont succédé.

Marseille participe au mouvement intellectuel de cette époque éminemment littéraire : elle envoie à Paris Capefigue, Thiers, Méry, Barthélemy, qu'allèrent rejoindre plus tard Eugène Guinot, Gozlan, Delort, Amédée Achard, Autran, tous enfants de Marseille. La presse et l'association, deux puissances nouvelles, donnent signe de vie partout. On fonde ici des journaux, des revues, un Athénée, des cours publics. On organise des comités pour la propagation des lumières ; on entretient des foyers d'instruction ; les belles-lettres fleurissent alors ; mais les découvertes de la science sont peu appliquées.

On mettait encore neuf jours, avec la diligence accélérée, pour se rendre de Marseille à Paris ; on pétitionnait pour la franchise du port ; on rêvait des priviléges impossibles ; on proscrivait les docks et la houille comme productions anglaises ; on ne croyait guère à l'économie politique et à la vapeur. On ne prenait pas au sérieux les chemins de fer ; le fait est que celui de Saint-Etienne, l'unique échantillon qui existât alors en France, laissait beaucoup à désirer ; le cheval y remorquait plus d'une fois la locomotive.

Le premier pyroscaphe qui, en 1823, aborda notre port fut signalé par la vigie comme un navire ayant le feu à bord. La cloche de la Consigne donna le signal d'alarme, et le président semainier de l'intendance sanitaire, M. Place, de respectable mémoire, fit préparer les pompes pour éteindre l'incendie.

M. Falguière, contre-maître du premier moulin à vapeur créé à Marseille, nous a raconté lui-même que les femmes, en le voyant passer, faisaient le signe de croix. Elles croyaient ainsi exorciser le diable qui seul pouvait, disaient-elles, faire de la farine avec du feu.

Comme on le voit, à cette époque brillante sous tant d'autres côtés, bien des ténèbres régnaient encore, bien des progrès restaient à faire.

La Révolution de Juillet fit trembler un instant les amis de la paix, mais une main ferme ne tarda pas à mettre bon ordre aux turbulences. La confiance et la sécurité revinrent et, avec elles, l'industrie et le commerce.

Marseille, rétrograde sous le premier Empire, presque stationnaire pendant toute la Restauration, fit des progrès sensibles à partir de 1830.

L'ouverture de Longchamp, trop marchandée à son auteur, date de cette époque. C'est le prélude modeste des grandes expropriations accomplies plus tard pour cause d'utilité publique. M. Bernex, qui n'avait pu appliquer ses larges idées à Longchamp, prit une éclatante revanche au Prado.

Avant cette importante création, le Marseillais était condamné à rester sur place ; il avait pour unique but de promenade le Château-Vert ou le jardin Sarrète, c'est-à-dire l'option de la poussière sur la grande route d'Aix ou sur le chemin de la Magdeleine.

Le bord de mer, depuis Montredon jusqu'à Endoume, était une plage presque ignorée. M. Bernex, en créant le Prado, ouvrit à tout le monde un golfe merveilleux dont la jouissance, faute d'accès, était le privilége presque exclusif de quelques propriétaires riverains.

Cinq ou six carrosses consacrés aux noces et aux baptêmes, autant de chaises à porteur et quelques carrioles de campagne, composaient tout le luxe des équipages. L'ouverture du Prado donna le goût des voitures et des chevaux, qui trouvaient enfin un champ de course et d'exercice convenable, et à partir de cette époque, le nombre des équipages est allé sans cesse croissant, comme un thermomètre de la prospérité publique.

Rome eût élevé, de son vivant, une statue au citoyen qui s'est ruiné pour embellir son pays. Marseille a fait son fils maire, après sa mort.

La population arrive au chiffre, jusqu'alors inconnu, de 150,000 âmes et manque de l'eau nécessaire à son existence. Marseille est rationnée comme un équipage et des sentinelles sont commises à la garde de ses fontaines.

On songe sérieusement à faire venir de l'eau du Rhône en barriques ; mais on se ravise et on s'arrête à un expédient moins précaire : on charge la Durance de venir elle-même ; on vote le canal de Marseille !

Après dix ans, l'eau atteignait notre territoire. Elle a été distribuée dans nos murs avec une abondance capable de suffire aux besoins d'une population et d'une industrie presque illimitées, et de plus la fertilisation du sol.

On comprend ce que devait être, avant le Canal, notre campagne, si toutefois on pouvait appeler de ce nom un territoire calciné où l'œil ne rencontrait pas un brin de verdure. On faisait la partie de Gémenos et de Saint-Pons tout exprès pour voir un échantillon d'eau courante et de prairie, et l'on revenait enchanté de ce double phénomène.

Si l'on songeait sérieusement à tous les bienfaits du Canal, on marchanderait moins la gloire de ses auteurs ; on ne regretterait pas des millions si lucrativement dépensés. L'existence de 350,000 âmes en dépend. Notre reconnaissance ne saurait placer sur un trop haut piédestal les citoyens que ne rebutèrent ni les difficultés ni les obstacles et qui, avec des ressources limitées, osèrent entreprendre et surent conduire à bonne fin une œuvre gigantesque, travail de simple commune qui ferait honneur à un grand État.

L'eau de la Durance arrivait à peine, qu'une autre insuffisance se faisait sentir. Le port de Marseille était devenu trop étroit. La charge d'y pourvoir incombait au Gouvernement.

Les quais furent d'abord agrandis avec l'aide financier de la Chambre de Commerce. Bon nombre de mes lecteurs peuvent se rappeler ce temps ou les beauprés des navires menaçaient le voisinage si rapproché des maisons, ou le charroi et le débarquement des marchandises étaient impraticables faute d'espace.

Quelques vieux Marseillais, espaliers vivants, protestèrent contre les premiers coups de pioche qui allaient,

disaient-ils, diminuer leur soleil et porter atteinte à la sécurité du port; mais la suite a prouvé l'exagération de leurs doléances et l'utilité de la mesure.

A cette heure, les oisifs peuvent, comme autrefois, se mettre à l'abri du mistral et assister, sans perdre un rayon de soleil, au plus beau des spectacles : celui de l'activité et du travail.

Vous avez été témoins de cette forêt de mâts au milieu desquels fumaient quelques cheminées, et vous avez frémi à la pensée des désastres que pouvait occasionner un incendie dévorant autant de richesses. L'encombrement était tel que le bénéfice du fret était compromis par les frais de starie. L'entrée et la sortie du port exigeaient les manœuvres les plus compliquées. Pour peu que la situation s'aggravât, le port devenait impossible. Le gouvernement se préoccupa de ces dangers et, pour y mettre fin, décréta la création d'un bassin auxiliaire. C'était un bienfait réel, mais telle est la force des habitudes que cet inappréciable service fut reçu avec méfiance. Jamais, disait-on, des jetées en pleine mer ne résisteront à la force des courants et à la violence du mistral. Le bassin, une fois terminé, fut mis à l'index; mais le temps a fait justice de ces préjugés; les blocs de l'habile ingénieur Pascal n'ont pas bougé, les ancres des navires tiennent ferme et, à l'heure qu'il est, le port de la Joliette, apprécié à sa juste valeur, rend les plus grands services.

En résumé, Longchamp, le Prado, le boulevard National, la Cité-Bergère, le Canal de Marseille, l'agrandissement des quais, le port auxiliaire, constituent les principales créations de cette époque laborieuse et pacifique, dont les œuvres sont empreintes d'un cachet particulier d'utilité et de grandeur, et que représentait si bien M. de La Coste, préfet capable et modeste dont Marseille garde le souvenir.

La République elle-même, c'est une justice à lui rendre, ne resta pas étrangère aux embellissements de Marseille. Elle peut revendiquer l'honneur d'avoir créé une des plus admirables promenades, celle du chemin de

ceinture qui longe la mer et qu'exécutèrent les ateliers nationaux. C'est à cette époque aussi que fut posée la première pierre de la nouvelle Bourse. Il est probable qu'un gouvernement moins osé et tuteur plus sévère n'aurait peut-être pas autorisé une entreprise de neuf millions; qui dépassait les facultés financières d'une Chambre de Commerce. Procurer du travail aux ouvriers, coûte que coûte et quand même, telle était l'idée fixe et l'unique préoccupation de nos gouvernants improvisés. Cette théorie dangereuse et trop souvent stérile a produit de bons effets à Marseille : nous lui devons notre chemin de la Corniche et notre palais du commerce.

L'empire.— c'est du second que nous voulons parler,— donna une vive impulsion aux travaux Marseillais. Un de nos plus brillants administrateurs, M. le vicomte de Suleau, consigna dans un remarquable rapport tout un plan nouveau dont l'exécution devait fournir à Marseille les établissements maritimes qui lui manquaient et les ressources nécessaires à la création d'une nouvelle ville.

Ce plan consistait à niveler les terrains de l'ancien Lazaret et à conquérir sur la mer des superficies considérables, que les Docks pouvaient utiliser en partie et dont le reste devait être vendu à l'industrie privée. Je n'ai pas besoin de vous dire combien ces prévisions, d'abord considérées comme exagérées, ont été sanctionnées par le temps au-delà de toute espérance.

Un homme de puissante initiative et qui a donné la première impulsion aux constructions vraiment monumentales de la Joliette, M. Mirès, acheta au prix de vingt millions, tous les terrains devant provenir de l'expropriation du Lazaret et des conquêtes sur la mer. Cette vente en bloc constitua pour la ville une ressource immédiate et inespérée qu'il aurait fallu attendre pendant de longues années avec un système de ventes partielles. Cette intelligente opération a devancé peut-être d'un demi siècle les grands établissements maritimes qui nous donnent aujourd'hui les bassins des Docks, deux nou-

veaux ports, dix mille mètres de quai et cette nouvelle ville qui a substitué des habitations élégantes, commodes et aérées aux masures insalubres d'une partie de nos vieux quartiers.

Depuis l'Empire, la truelle ne s'est pas reposée, la cité grandit à vue d'œil. Les édifices ont surgi comme par enchantement. On a bâti une résidence impériale, une Préfecture, un Palais de Justice, un Observatoire, des casernes, des hôpitaux; on a planté des squares, installé des parcs, un jardin zoologique, des champs de course; on prodigue le marbre, on mène de front une cathédrale bysantine, une église gothique et un sanctuaire de style roman; on perce des boulevards et des rues, on renouvelle des plantations d'arbres, on améliore le système des égouts et la viabilité de plusieurs quartiers; on installe de nouvelles halles et de nouveaux marchés; on prépare des logements grandioses pour nos dépôts littéraires, pour nos collections scientifiques et nos objets d'art; on étend les lieux de sépulture, on établit des crèches, des ouvroirs, des écoles et des asiles populaires.

On se demanderait comment on peut subvenir à de pareilles charges si l'on ne connaissait le chiffre exorbitant des impôts et le système ingénieux des emprunts et des amortissements à long terme, qui tend à mettre au compte de l'avenir une partie des dépenses du présent, dont nos neveux plus que nous doivent recueillir les fruits.

Nous tenons à être sobre de noms propres; toutefois, nous ne pourrions, sans ingratitude, ne pas mentionner ici la part active que l'administration défunte de M. de Maupas a prise à ces grands travaux, dont MM. Honnorat et Onfroi, maires prévoyants et travailleurs, avaient tracé le programme et préparé les voies et les moyens.

Marseille, dont nous avons signalé les rapides progrès, est appelée aux plus hautes destinées; elle peut aspirer à la succession des grandes métropoles déchues qui, à tour de rôle, ont dominé le monde par la puissance commerciale.

La création de la marine à vapeur a beaucoup fait pour rétablir la prépondérance du littoral méditerranéen si compromise par la découverte de Gama, mais la glorieuse entreprise de M. de Lesseps doit faire bien plus encore.

Toutes les villes riveraines de la Méditerranée et de l'Adriatique profiteront, dans une certaine mesure, des bénéfices produits par le raccourci de Suez ; mais c'est Marseille surtout qui en recueillera les fruits.

Demain, — vous pouvez en croire un témoin qui a déjà assisté aux fiançailles, — la mer Rouge sera unie à la Méditerranée, et ce jour-là inaugure pour Marseille une ère de prospérité inouie. Les Indes seront à nos portes. Nos vaisseaux, désormais affranchis du *Cap des Tempêtes,* traverseront le désert sur l'ancienne route des caravanes et, multipliant leur va-et-vient, deviendront des instruments plus actifs de richesse et de meilleurs conducteurs de civilisation.

Vainement quelques villes italiennes, situées plus en ligne droite de l'Égypte et se prévalant de l'avantage d'une centaine de lieues de moins, convoitent la suprématie et aspirent au sceptre de la Méditerranée.

La véritable reine de cette mer, qui a joué un si grand rôle dans le passé et qui doit en jouer un plus grand encore dans l'avenir, c'est Marseille. Travaillant de longue main, elle seule est prête pour recevoir l'abondante moisson qui se prépare.

Ses cent hectares d'eau abritée et utilisable, ses quinze kilomètres de quai, ses docks d'une contenance de 150,000 tonnes, ses immenses bassins de radoub en cours d'exécution, ses chantiers et ses ateliers renommés; en un mot, ses établissements grandioses qui contrastent avec les installations des ports concurrents, assurent à notre chère cité une prépondérance incontestable. C'est ainsi que la prévoyance des gouvernements vient puissamment en aide à la prospérité des pays et aux conquêtes du temps.

Ce n'est pas une illusion de notre patriotisme, croyez-

le bien, déjà nous entrevoyons le moment, — plus prochain qu'on ne croit, — où Marseille deviendra le principal aboutissant des Indes et le premier entrepôt commercial du monde. Les Anglais, ceux mêmes qui, hier, bloquaient notre port et couvraient nos côtes de leurs boulets, rechercheront notre hospitalité et nous apporteront leurs marchandises et leur or. Leurs grandes maisons établiront des comptoirs ici, et nos quais et nos magasins seront comme la continuation de ceux de Londres et de Liverpool.

Les compagnies qui percent de nouveaux quartiers ont l'instinct de cet avenir ; elles préparent des logements à la population prochaine. Leurs innombrables constructions sont en grande partie vides et improductives ; mais, n'en doutez pas, toutes et bien d'autres encore se peupleront un jour. Ce qu'on considère à cette heure comme un acte de folie pourrait bien n'être qu'un acte de sage prévoyance.

Telles sont les idées qu'il faut entretenir. Soutenons, en leur montrant ces belles perspectives, les capitaux qui s'aventurent ici, au lieu de les accueillir avec méfiance et de les décourager par nos doutes.

Avec la continuation de la paix et le percement de l'isthme de Suez, nous avons la conviction que, dans un avenir prochain, notre commerce maritime aura doublé et notre population aussi.

Alors, cette rue Impériale, dont M. Lagarde eut l'heureuse pensée, et qui a, pour le moment, un voisinage si peu digne d'elle, sera dégagée de la double montagne qui la surplombe ; ses amorces s'allongeront à droite et à gauche ; la truelle aura fait surgir de nouvelles merveilles, la vieille ville tout entière sera régénérée et éclipsera à son tour les quartiers neufs qui l'avaient supplantée.

Ce n'est pas tout : la consolidation de la paix permettra de continuer les fondations de la nouvelle cité interrompues par la crainte de la guerre. Les quatre cents maisons dont on n'a posé encore que la première pierre, seront toutes construites et habitées.

Les précieuses surfaces conquises sur la mer ne présenteront plus l'aspect de steppes désolées ; elles auront fait place à des rues vivantes dont les belles lignes architecturales pourraient bien, un jour, s'allonger jusqu'au cap Pinède.

Alors de nouvelles montagnes auront été jetées au fond des eaux, les digues auront marché et atteindront la limite extrême de notre littoral, formant une succession d'établissements maritimes sans égale dans le monde.

Le côté sud ne sera point resté stationnaire. Alors sera tombé ce fort que Louis XIV appelait sa bastide et qui n'a plus sa raison d'être ; alors auront disparu toutes ces servitudes militaires qui créent des maux réels pour conjurer des dangers imaginaires et qui arrêtent l'essor des cités ; alors auront été conduits à bonne fin tous ces travaux utiles projetés, dans le voisinage des Catalans. Les merveilles de la Joliette auront leur digne pendant dans une partie de Marseille aujourd'hui un peu déshéritée.

Qu'aucun intérêt ne prenne ombrage de la création du bassin méridional ; il y aura du travail et de l'aliment pour tous. Les ports auront chacun leur spécialité et se prêteront des services mutuels. D'un côté la voile, de l'autre, la vapeur.

On ne pourra plus dire que Marseille est une grande ville où il n'y a rien de grand. Les nombreux édifices d'utilité publique qui sont en cours d'exécution auront reçu leur entier couronnement. La Douane, aujourd'hui locataire de ses bureaux, sera propriétaire d'un hôtel grandiose, l'Hôtel-de-Ville, mis à la hauteur de ses nouveaux besoins, réalisera les plans du Puget ; la Bourse, dégagée des maisons qui l'étreignent de toute part, sera entourée de places plantées de beaux arbres ; l'Eglise des Augustins se transportera ailleurs et ne pourra que gagner à son changement de domicile.

La chapelle de la Vierge-de-la-Garde, chef-d'œuvre de légèreté et de grâce, la Bibliothèque, le Conservatoire de-

musique et l'Ecole de dessin, exécutés sur de larges proportions, présenteront des sanctuaires convenables à la piété des fidèles et aux études des savants et des artistes.

Alors sera exécuté le projet conçu par MM. de Montricher et Gassend; d'ouvrir un vaste boulevard de ceinture qui aura son point de départ sur la plage de Montredon. Ce boulevard suivra le cours de l'Huveaune jusqu'à la route de Toulon, entre la Capelette et Saint-Loup, se développera dans la vallée de Saint-Jean-du-désert et enveloppera ensuite, suivant une ligne demi-circulaire, le gros bourg de Saint-Barnabé et les villages de Saint-Just et de Saint-Barthélemy. A la hauteur du Canet, ce boulevard se dirigera en ligne droite vers la mer, dans l'anse de la Madrague, entre le cap Pinède et le cap Janet.

Cette magnifique création sera complétée par le prolongement, jusqu'à la Madrague, de la voie principale qui traverse la ville du sud au nord. La grande ligne qui s'étend depuis le rond-point jusqu'à l'arc de triomphe sera la corde de cet immense arc de cercle formé par le boulevard extérieur, et Marseille aura ainsi le Prado du nord qui ira, comme celui du midi, aboutir à la mer, en conduisant vers cet autre Montredon qu'on appelle Saint-André et Saint-Henry.

Alors, on verra les bords du Jarret transformés en une splendide promenade, et la colline, aujourd'hui dénudée, de la Vierge-de-la-Garde, sera couronnée de bois, comme au temps de César.

L'église ogivale et fleurie qui fait face aux Allées, la Cathédrale bysantine dont les cinq dômes doivent planer sur les nouveaux ports, le Musée et le Museum si gracieusement réunis par un hémicycle grec, seront complètement achevés et témoigneront de la puissance financière de Marseille et de l'habileté de ses architectes.

Constatons-le avec satisfaction : le Canal qui fait aujourd'hui son entrée si modestement, arrivera pour ainsi dire sous un arc de triomphe et tombera en cascade du plateau de Longchamp; alors auront été réparés deux oublis regrettables : le marbre de M. de Montricher figu-

rera sur ce point culminant, vis-à-vis de celui de M. Consolat. C'est une dette de reconnaissance que Marseille a contractée envers l'Ingénieur et le Magistrat créateurs du Canal, et que la postérité, déjà venue pour eux, doit acquitter sans retard.

Alors, des haies vives remplaceront toutes ces murailles qui dégradent notre paysage.

Alors, tous les chevaux de force hydraulique que nous fournit la Durance auront été appliqués aux diverses branches d'industrie et contribueront à la richesse du pays; alors les bassins de décantation ou les graviers filtrants fonctionneront avec succès, et les eaux du Canal, aujourd'hui boueuses, auront une transparence cristalline et réaliseront un des rêves les plus chers aux Marseillais.

Alors Marseille aura un budget de 30 millions et six cent mille habitants.

Alors...., mais je m'arrête ; je n'en finirais point si je voulais marquer tous les pas que Marseille, cette vaillante marcheuse, peut faire dans la voie du progrès.

Je sens, à ma propre fatigue, que j'ai déjà dépassé la limite de temps que m'a octroyée votre bienveillante attention.

Si j'ai abusé un peu de votre patience, je réclame pour excuse l'intérêt même de mon sujet. On est bien pardonnable d'oublier les heures quand on parle de son pays.

L'ILE DE PLANIER

PAR

M. PAUL AUTRAN,

Secrétaire perpétuel de l'Académie.

(Classe de Littérature et des Arts.)

MESSIEURS,

A la distance de trois lieues environ du port de Marseille, apparaît au sud-ouest, une petite île qui, de temps immémorial, protége par un phare, la marche des navires venant de l'Est ou de l'Ouest, afin de leur faciliter l'entrée dans le golfe. Ce constant emploi d'utilité publique attire naturellement à l'*île de Planier* (car c'est d'elle que nous voulons parler ici) une sorte d'intérêt particulier, qui ne la quitte jamais. Mais ce rocher isolé, si simple, si modeste, ne rend pas seulement d'importants services à l'humanité et au commerce ; il a eu des phases éminemment honorables, que j'appellerais presque des jours de gloire. Il a puissamment aidé au développement de la science, surtout de la plus noble de toutes, l'Astronomie. Il a été plus d'une fois le théâtre d'opérations scientifiques, propres à établir, ou même à faire prévaloir ce qui peut tourner à l'honneur français,

C'est dans ce dernier ordre qu'il faut ranger la première visite faite à l'île de Planier, en 1805, par M. le Baron *de Zach*. Ce savant astronome se trouvait à Marseille lorsqu'il eut connaissance d'un mémoire qu'avait publié en 1790, dans le 80e vol, des *Transactions philosophiques* de la Société Royale de Londres, le Général Roy,

à l'occasion de son travail sur la position relative des Observatoires de *Greenwich* et de *Paris*. Ce général n'hésitait pas à regarder comme fautives toutes les longitudes de la grande Carte de France dite de *Cassini*, depuis *Strasbourg* (point le plus oriental), jusqu'au plus occidental, l'*île d'Ouessant*. Il pensait que vers les extrémités de la France, il y avait une erreur de 5'. 4", sur toutes les longitudes ; et parmi ces points contestés, il étendait sa critique et ses doutes jusque sur l'île *de Planier*. On sent aisément tout ce qu'avait de grave et de pénible une telle assertion, surtout étant produite par un étranger, quoiqu'il parût vouloir l'entourer de quelques paroles de politesse, par forme d'adoucissement.

M. le Baron *de Zach* en fut ému ; il était déjà Français par le cœur.... S'étant assuré auprès de M. Thulis, alors directeur de l'Observatoire de Marseille, que la longitude de l'*île de Planier* n'avait jamais été déterminée astronomiquement, il conçut aussitôt le projet de le faire, au moyen de signaux avec de la poudre à canon. Il se transporta à cet effet dans l'île, quoique au cœur de l'hiver (1805) ; et après y avoir réglé ses deux chronomètres par des hauteurs correspondantes du soleil, il commença à opérer. Le 10 et le 14 février. M. Thulis donna, *à l'Observatoire*, depuis dix heures et demie du matin jusqu'à onze heures et demie, de cinq en cinq minutes, douze signaux. Quoiqu'ils fussent ainsi donnés en plein jour, et qu'on ne brûlât par chaque signal que quatre onces de poudre, M. *de Zach* rapporte qu'il les vit parfaitement de l'*île de Planier*, avec une lunette de deux pieds. Ils lui donnèrent la différence des méridiens du fanal de *Planier* à l'*Observatoire* = 32". 23'; détermination qui ne diffère de celle qu'il fit en août 1810, que de 0". 146.— Il résulte de là, ajoute-t-il, qu'en supposant la longitude de l'Observatoire de Marseille, telle qu'elle a été déterminée par une grande quantité d'occultations d'étoiles, = 3° 1', 5" de degrés à l'Est de Paris, la longitude de l'île de Planier, d'après ces dernières observations, sera = 2°, 53', 48" 3.

Cette première excursion de M. de Zach à l'*île de Planier* commença ce que j'appelle la célébrité de cette île; mais elle s'accrut beaucoup à la seconde visite qu'elle en reçut, cinq ans après. Voici ce qui en amena l'occasion : elle est indiquée par le savant astronome lui-même :

« On sait, dit-il, que la pesanteur, ou la gravité, qui nous est si familière, et dont les effets se manifestent sur notre globe par la chute des corps graves, n'affecte pas uniquement les corps qui nous environnent, mais que cette puissance exerce son action sur toute la matière répandue dans l'univers ; qu'elle pénètre la substance des corps jusqu'à leurs centres, à des distances et dans des directions quelconques. Rien ne peut s'opposer à son action. Elle ne peut être arrêtée par aucun corps interposé, ni par aucun obstacle. Cette action s'étend à l'infini, dans l'espace, par conséquent à tous les corps célestes, et à toutes les distances autour de ces corps. »

« Newton a découvert le premier l'universalité, et les sublimes lois de ce principe d'action. Il a fait voir que toutes les molécules de la matière ont une tendance inhérente et naturelle à se rapprocher, et à s'attirer réciproquement, avec une force qui est en raison directe de leurs masses, et en raison inverse du carré de leurs distances. C'est-à-dire, l'attraction qu'un corps exercera sur un autre sera d'autant plus considérable que sa quantité de matière et celle du corps vers lequel il tend seront plus grandes et que le carré de la distance de ces mêmes corps sera moindre. »

« Tous les mouvements des corps célestes dépendent de ce principe. »

« C'est encore Newton qui le premier a eu l'idée, ou plutôt qui a tiré la conséquence de sa théorie de l'attraction universelle, que les grandes masses des montagnes devaient exercer une action très sensible sur les fils à plomb. »

Ce point démontré, étant généralement adopté par les savants, il est surprenant que les astronomes ne se hâtassent point à en vérifier l'exactitude, de manière à ne lais-

ser aucun doute ; mais malgré son importance, personne ne s'en occupa jusqu'en 1733, que les idées se réveillèrent chez les astronomes français. Ils furent envoyés au Pérou en mai 1735 , pour déterminer la figure de la terre. L'expérience qu'ils firent relativement à l'attraction des montagnes rencontra tant de contrariétés de position locale, qu'elle est restée à l'état de tentative incomplète.

Il n'en est pas ainsi de ce qu'opéra sur le mêmesujet, en 1773, sur les montagnes d'Ecosse, M. Maskelyne astronome royal à Greenwich. Son expérience fut faite avec un succès réel. C'est la seule sur le résultat de laquelle M. de Zach reconnaissait que l'on pût compter. « Il serait cependant, disait-il, à désirer que ces observations fussent répétées avec soin sur plusieurs points du globe, pour qu'elles pussent enfin jeter plus de jour sur un objet qui, dans l'état des choses, était du plus grand et du plus haut intérêt pour la science. »

C'est avec cette idée bien réfléchie qu'il vint à Marseille en 1810. Il s'occupa aussitôt à en examiner les environs, et ne tarda pas à y découvrir une localité très propre à la réalisation de ce qu'il avait en vue. Il existe, en effet, à une distance de six à huit mille toises de notre ville, une chaîne de montagnes calcaires, s'étendant de l'Est à l'Ouest. La plus haute appelée la *montagne de Mirvet,* est élevée d'environ quatre-cents toises au-dessus du nivean de la mer. A mi-côte de cette montagne, et à une élévation de deux cent cinquante toises, sont les ruines d'un ancien couvent, connu sous le nom de *Notre-Dame-des-Anges*.

Le côté opposé de la ville est baigné par la mer. Au Sud-Ouest, à une distance d'environ huit mille toises de la côte, on voit au large un rocher isolé, à fleur d'eau, qu'on appelle l'*île de Planier* et sur laquelle on a bâti un fanal.

L'heureuse position de ces deux points fournit à M. de Zach, le résolution d'y observer l'attraction des montagnes qu'il méditait ; d'y déterminer la différence des

lattitudes de l'un et l'autre point, par des observations astronomiques, et de les lier ensemble par des opérations trigonométriques, pour avoir cette même différence géodésiquement.

A *Notre-Dame-des-Anges*, le *Mimet* devait exercer toute son action sur le fil à plomb, ou sur la liqueur du niveau de l'instrument de M. Zach. A l'*île de Planier*, au contraire, sur un rocher isolé, et placé, comme nous l'avons dit, au milieu de la mer, à une distance de huit mille toises du continent, et à seize mille toises des montagnes environnantes, cette action serait nulle. Par conséquent, la différence entre l'amplitude de l'arc du méridien déterminée par des observations célestes, et celle qu'on aurait obtenue par des opérations terrestres, donnerait l'effet simple et total de la montagne.

D'après cet aperçu l'habile astronome, pourvu d'excellents instruments, propres à remplir la diversité de ses besoins, et choisis à Munich, à Londres et à Paris, se transporta d'abord à la station de *N.-D.-des-Anges*. Il y détermina (depuis le 11 jusqu'au 24 juillet 1810) par 874 observations, les vraies distances au zénith de plusieurs étoiles.

Ayant fini ses observations à *N.-D.-des-Anges* le 24 juillet, il s'établit, au commencement d'août, dans l'*île de Planier* ; et depuis le 5 jusqu'au 19 dudit mois, il y fit 696 observations, avec les mêmes étoiles, et les mêmes instruments dont il s'était servi à *N.-D.-des-Anges*.

Quand il se rendit à Planier pour la seconde fois, M de Zach eut soin, pour plus d'éclaircissement, d'en tracer une description aussi précise qu'intéressante. En voici les termes : « l'*île de Planier*, *du Planier*, *de Planiez*, (car c'est sous ces trois dénominations qu'on la trouve chez les géographes et chez les hydrographes) est un îlot, ou plutôt un amas d'écueils et de récifs, sur la côte de Provence, à l'entrée de la rade de Marseille. Cette île est à peu près d'une forme triangulaire, quoiqu'elle soit marquée ronde sur toutes les cartes hydrographiques. Elle présente une pointe au Nord, et sa base au Sud. Sa

plus grande longueur de l'Est à l'Ouest, est de cent vingt-cinq toises ; sa plus grande largeur du Sud au Nord est de soixante toises. Le fanal se trouve à la pointe Est de l'île, près d'une petite calanque, le seul lieu d'abord. Il est établi sur une tour circulaire, solidement bâtie en pierres, dont les murs ont trois pieds d'épaisseur. Elle a vingt-cinq pieds de diamètre et soixante-six pieds de hauteur, depuis le niveau de la mer jusqu'à la flèche de la lanterne vitrée, dans laquelle on allume tous les soirs quatorze mèches à reverbères, dont le service est entretenu par deux matelots-gardiens. On arrive dans cette tour par un perron ou escalier extérieur de dix-huit marches, qui mène à la porte d'entrée dont l'exposition est exactement au midi.

« C'est sur le seuil de cette porte que nous établîmes notre cercle répétiteur, à neuf pieds du centre de la tour et à vingt-cinq pieds au-dessus du niveau de la mer. C'est sur ce point qu'ont été faites toutes nos observations avec cet instrument, c'est-à-dire celles des distances des étoiles au zénith. Les azimuths et les angles terrestres ont été observés avec le *theodolite*, au haut de la tour, près de la lanterne vitrée, à une petite distance de la flèche, qui était le point de mire dans notre triangulation. »

Nous avons déjà dit que là, comme à *N.-D.-des-Anges*, M. de Zach employa (pour des observations égales) les mêmes étoiles, les mêmes instruments, les mêmes méthodes ; mais on sent que la différence dans la situation des deux points amènerait nécessairement des différences de résultat aux observations. De là une multitude de calculs et de formules diverses dont il n'entre, ni dans mon dessein, ni dans ma faible puissance personnelle d'essayer d'aborder l'analyse. Il suffit de savoir que l'habile astronome atteignit le but qu'il avait savamment poursuivi.

Il s'en explique ainsi lui-même (page 352). « . . . Voilà précisément ce qui résulte de nos observations relatives à la station de *N.-D.-des-Anges* et à celle de l'*île de Planier*. L'arc céleste a été trouvé plus petit que l'arc terres-

tre, où l'attraction ne pouvait rien. Donc, la déviation du fil à plomb que nous avons observée a été dans le sens de l'attraction ; *et la quantité de cette action a été trouvée de deux secondes, ou plus exactement, de* 1" 98. »

Ayant ainsi réussi dans l'exécution de ce qui l'avait tant occupé, il aurait pu terminer là ses opérations; mais son infatigable activité, et son attachement passionné à la science qu'il cultivait, ne lui permettaient point de repos. Il résolut donc de profiter de l'occasion et des circonstances pour étendre une chaîne de triangles sur tout le territoire de Marseille, de l'Est à l'Ouest, depuis le mont Garlaban jusqu'au cap Mégean, et du Nord au Sud, depuis le mont Sainte-Victoire, près d'Aix, jusqu'à l'île de Planier.

Il fit aussi plusieurs observations sur la hauteur de quelques montagnes de ce pays, au-dessus de la mer.

Ses travaux ne se bornèrent point là; mais je ne dois pas moi-même oublier que mon devoir spécial est de m'occuper essentiellement de l'île de Planier.

C'est le 1er août 1814, que M. de Zach publia son travail sur l'*Attraction des montagnes*. Cet ouvrage, où il y a tant de choses savantes et de si haute utilité, restera, sans doute, pour perpétuer sa réputation; et les environs de Marseille n'y seront point étrangers.

Les diverses productions qu'il publia plus tard, n'ont pas la même importance. Elles ont néanmoins toujours l'empreinte de la supériorité de l'auteur et de son goût, comme écrivain.

On assure qu'après divers voyages qu'il fit en Italie, et ailleurs, il se trouvait à Paris en 1832, et qu'il y fut victime de l'épidémie cholérique dont la capitale eut alors beaucoup à souffrir.

Tel fut le terme douloureux d'une carrière qui n'avait pas été sans gloire ; car elle fut féconde en utiles et nobles résultats.

Les qualités que déploya M. de Zach dans les principales circonstances de sa vie montrent assez qu'il y avait en lui un homme d'élite. Cette énergie, cette habileté ne se ralentirent jamais.

Soit qu'il agît, soit qu'il écrivît, il visait d'abord sagement à obtenir l'adhésion des astronomes, seuls et vrais juges du mérite et des travaux de leurs émules. Mais loin de négliger le suffrage du public intelligent, il l'ambitionnait, et paraissait aspirer à vulgariser en quelque sorte la science, comme ne cessa de le faire le regrettable M. Arago.

Il avait une louable coutume : il se plaisait à joindre à ses indications, quand le sujet le comportait, quelque trait de renseignement, ou de lumière historique. C'était témoigner qu'il était désireux de plaire et d'instruire à la fois.

Quoiqu'il n'eût pas oublié sa langue maternelle, on s'apercevait bien vite qu'il possédait à fond la langue française. On ne rencontre dans ses écrits nulle trace de germanisme.

Venu jeune encore de Saxe-Gotha en France, il ne tarda pas à tourner vers Marseille des regards de préférence. Il y fut probablement porté par la douceur du climat ; mais nous pensons que des rapports de bienveillance et d'estime formaient aussi la base de cet attrait. On lit son nom dans notre ancienne Académie, comme Associé étranger, dès l'année 1783 ; et on l'y retrouve, après la Révolution, en 1808.

Qu'aurait-il fallu, après tant de titres, pour que sa mémoire restât en honneur parmi nous ?

L'île de Planier, dont je n'aurais pu parler, sans le puissant secours de M. de Zach, reçut de grandes améliorations, dans les années 1828 à 1830. On y bâtit une tour beaucoup plus élevée que l'ancienne ; et elle fut munie de plus abondantes ressources, comme phare.

Mon fils Amédée, ayant récemment fait une excursion sur cette île, je l'ai naturellement engagé à m'en donner quelques notes. Elles serviront à compléter les miennes, dont il n'avait nulle connaissance.

Permettez-moi, Messieurs, d'avoir l'honneur de vous lire ce qu'il m'a communiqué à cet égard :

L'ILE DE PLANIER.

« L'île de *Planier* est à 15 kilomètres, ou environ trois lieues de Marseille.

« L'extrémité Sud de l'île de *Pomègue* est à mi-chemin.

« Le sol de *Planier* s'élève à un ou deux mètres au-dessus de la basse mer. C'est un récif que la tempête fouette de tous les côtés. Aussi ces rochers hérissés sont-ils déchirés, usés, sillonnés par la vague. Pour faciliter, sur ce terrain tourmenté, l'accès de la tour, on a pratiqué cinq chemins étroits, mais nivelés et pavés. De diverses faces de l'île, ils aboutissent à une espèce de terrasse protégée contre les coups de mer par une muraille solide à hauteur d'appui. C'est là que s'élèvent le phare et l'ancienne tour.

« Cette ancienne tour d'une hauteur d'environ 15 mètres, ou 50 pieds, ne sert plus depuis longues années; mais elle est conservée en bon état. On arrive à sa porte par un escalier assez élevé. (Une maisonnette, ancien logement des gardiens existe près de là). Le phare actuel, situé à l'autre extrémité de la terrasse, est placé presque au centre de l'île. Un carré d'épaisse maçonnerie d'une hauteur d'environ 10 mètres, forme sa base. On parvient à la porte vers l'Est par un escalier d'une dizaine de marches, tout étant disposé pour s'abriter le mieux possible contre la mer. C'est dans ce massif que sont les magasins, et au-dessus les chambres des gardiens. On parvient par ces pièces à l'escalier de la tour. Elle est de forme ronde, de quatre à cinq mètres de diamètre. Sa hauteur, y compris le phare et sa calotte, est de 45 mètres, environ 140 *pieds*.

« C'est un des phares de premier ordre parmi les 250 de tout ordre qui éclairent les côtes de France.

« La lampe en cuivre présente la forme d'un cylindre surmonté d'un cône; elle a un mètre de hauteur, et porte quatre mèches concentriques. Sa clarté, sans appareil lenticulaire, est égale à celle de 23 lampes Carcel.

« Tout est disposé conformément aux combinaisons de l'ingénieur *Fresnel*, qui fut le véritable organisateur des phares.

« La lampe est placée au milieu d'une zone de lentilles. Cette bande en cristal forme un cercle de 1 mètre 84 centimètres de diamètre; et elle augmente énormément la clarté, puisque la lumière devient égale à celle de 630 becs agglomérés. D'autres lentilles dépendant de l'appareil à éclipse, sont mues autour de la lampe par un mécanisme pareil à celui d'un tourne-broche. La clarté produite par le concours de ces lentilles avec celles formant la zone, égale 5075 becs.

« Cet éclat a lieu de 30 en 30 secondes; et sa portée peut s'étendre à 50 kilomètres, ou dix lieues. Dans les intervalles, la lumière ne disparaît jamais complètement.

« C'est pour que le feu puisse être aperçu de 30 kilomètres ou 6 lieues en mer, que la tour est élevée de 45 mètres.

« Il faut, pour l'entretien d'un phare de cette dimension, 3,000 kilogrammes d'huile de colza, coûtant environ 5,000 fr. par an. En y ajoutant le salaire des gardiens, la dépense annuelle est d'environ 8,000 fr.

« Les grands phares comme celui de Planier sont, sur la côte de France, éloignés l'un de l'autre de 83 kilomètres (16 lieues) au plus pour que d'un feu à l'autre il n'y ait pas d'interruption, et qu'en sortant de la sphère lumineuse de l'un, on entre immédiatement dans celle du suivant. »

Ici se termine la narration de mon fils. Je n'y ajouterai que quelques mots :

Au milieu de la masse de lumière introduite par le nouveau système, il est très probable que c'est pour

n'avoir pas pu prévenir une situation soudaine et fort difficile, ou pour n'avoir pas pu maîtriser la force du vent qui peut-être l'entraînait, qu'un paquebot des Messageries Impériales vint échouer sur les rochers de Planier, dans le mois de novembre de l'année passée. Les débris de ce navire s'y voient encore. On les dépèce peu à peu, pour le compte des propriétaires.

C'est sur les lieux même, c'est-à-dire, sur l'île de Planier, que mon fils put rapidement examiner et noter ce qu'il avait sous ses yeux, dans la matinée du dimanche 22 juillet dernier.

Je ne finirai point, Messieurs, sans vous témoigner la crainte où je suis d'avoir poussé trop loin votre indulgente attention, pour des détails n'offrant guère d'intérêt que celui qui s'attache à l'exacte vérité d'un récit.

MEMBRES RÉSIDANTS

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

BUREAU.

MM. L'abbé AOUST, ✻, Président.
MORTREUIL, Vice-Président.
TEMPIER, Trésorier.
L'abbé DASSY et Paul AUTRAN, Secrétaires perpétuels.

Classe des Sciences.

Date de l'élection.	MM.
21 mars 1836.	LAURENS, pharmacien, cours Belzunce, 6.
21 mars 1836.	MATHERON, ✻, ingénieur des ponts et chaussées, rue de la Paix, 17 bis.
9 avril 1838	BARTHÉLEMY-LAPOMMERAYE, directeur du muséum d'histoire naturelle, rue Consolat, 174.
30 juillet 1840.	CLAPIER, avocat, ancien député, membre du conseil général, à la Blancarde, rue Cas (banlieue).
30 juillet 1846.	MORTREUIL, juge de paix, chevalier de l'ordre royal d'Otton, de Grèce, boul. Gazzino, 3.
30 juillet 1846.	TEMPIER, avoué, rue Lulli, 6.
20 juin 1850.	LUCE, Edouard, O. ✻, président du Tribunal de première instance de Marseille, rue Sylvabelle, 83.
6 mars 1856.	MORREN, ✻, doyen de la Faculté des sciences de Marseille, allées de Meilhan, 39.
6 mars 1856.	CARPENTIN.....
16 avril 1857.	LAFORET, Auguste, ✻, juge au Tribunal civil, cours Bonaparte, 98.
12 mai 1858.	BORY, avocat, boulevard Longchamp, 45.

Date de l'élection.

MM.

2 mai 1859. FAVRE, ✻, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Marseille, rue Rougier, 4.

2 mai 1859. L'abbé AOUST, ✻, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Marseille, rue de l'Union, 19.

2 mai 1859. ITIER, Jules, O. ✻, ancien receveur principal des douanes.

5 août 1860. CLOT-BEY, ✻, cours du Chapitre, 42.

21 mai 1865. PASCAL, O. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, boulevard de Rome, 46.

21 mai 1865. LEVERRIER, sénateur, directeur de l'observatoire de Paris et de Marseille.

Classe de Littérature et d'Histoire.

Date de l'élection.

MM.

1827. AUDIFFRET, avocat, rue Saint-Bazile, 22.

20 avril 1837. AUTRAN, Joseph, ✻, rue Montgrand, 72.

30 juillet 1840. GASTON DE FLOTTE (baron), rue St-Bazile, 2.

15 avril 1841. MÉRY, Louis, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres d'Aix, boulevard Longchamp, 141.

11 mai 1843. PATOT, Timothée, chef d'institution, rue Paradis, 129.

18 mai 1843. CARLE, Adolphe, homme de lettres, place Royale, 7 A.

11 avril 1844. BONNAFOUS, Norbert, doyen de la Faculté des sciences d'Aix.

3 mai 1855. GUYS, Henri, O. ✻, ancien consul, rue Dragon, 29.

5 mai 1859. L'abbé GRAS, professeur au petit séminaire de Marseille, rue Saint-Bazile, 22.

7 juillet 1864. BLANCARD, Louis, archiviste en chef du département, rue Barthélemy, 4.

2 juin 1867. AUTRAN, Amédée, ✻, vice-président du Tribunal civil de Marseille, rue Venture, 23.

2 juin 1867. BENOIST, professeur au Lycée, boul. Chave, 26.

Classe des Beaux-Arts.

Date de l'élection.

MM.

21 mars 1836. COSTE, Pascal, cours St-Louis, 4.

30 juillet 1846. BERTEAUT, ✱, ancien secrétaire de la chambre de commerce, au palais de la Bourse.

29 avril 1847. BÉNÉDIT, Gustave, professeur au conservatoire de musique, rue Sainte, 17.

22 avril 1852. L'abbé BAYLE, aumônier du Lycée, rue Terrusse, 56.

1 mai 1853. BARRY, artiste peintre, à Paris.

2 mai 1853. MOREL, directeur du conservatoire de musique, rue Thubaneau, 35.

13 septembre 1863. GASSEND, Auguste, ✱, ingénieur, directeur du service de la voirie, rue du Loisir, 11.

2 juin 1867. PARROCEL, Etienne, rue Saint-Ferréol, 25.

Secrétaires perpétuels.

MM.

12 mai 1858. L'abbé DASSY, secrétaire perpétuel de la classe des sciences, à l'institution des Jeunes Aveugles.

1847. AUTRAN, Paul, ✱, secrétaire perpétuel de la classe de littérature, d'histoire et des beaux-arts, rue Venture, 23.

LISTE DES MEMBRES CORRESPONDANTS

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

DATE de leur admission.	MM.
8 janvier 1857.	CASTET, juge de paix à Cayenne, membre de l'Institut de France.
15 juillet 1858.	REY, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban.
16 décembre 1858.	DUFAUR PIBRAC (vicomte), membre de la Société des sciences d'Orléans.
6 janvier 1859.	VIDAL, Léon, inspecteur général des prisons de l'Empire.
6 janvier 1859.	FÉRAUD-GIRAUD, conseiller à la Cour impériale d'Aix.
5 janvier 1860.	AZAÏS, Gabriel, membre de la Société archéologique de Béziers.
2 août 1860.	PIDOUX, instituteur à Ferrière-la-Grande.
10 janvier 1861.	MILLET SAINT-PIERRE, Jean-Baptiste, natif de Marseille, courtier d'assurances au Havre.
27 juin 1861.	LANCIA DI BROLO, secrétaire de l'Académie de Palerme.
16 février 1865.	HERBERT, professeur.
1er février 1866.	TIZZANI VINCENZO (Mgr), archevêque *in partibus* de Nisibe.
1er mars 1866.	DUMONT (de Monteux), docteur en médecine.

ERRATUM.

—

Page 155, ligne 13, *au lieu de :* grands cercles tangents, menés du centre, *lisez :* petits cercles tangents menés de ce point et du centre.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Discours d'ouverture prononcé par M. l'abbé BAYLE, président, à la séance du 21 mai, 1865. — *Les Poètes et le Public.* 3

Discours de réception prononcé par M. PASCAL. — *Port de Marseille, son passé, son présent, son avenir* 17

Réponse de M. l'abbé BAYLE, président 35

Les Aveugles et les Sourds-Muets. — Étude comparative, par M. l'abbé Dassy, secrétaire perpétuel (classe des sciences).. 39

Discours d'ouverture prononcé par M. ITIER, président, à la séance publique du 29 mai 1866. — *L'Etude des sciences naturelles et principalement de la géologie* 49

Discours de réception prononcé par M. de VAINES.—*Eloge de Loubon, directeur de l'école des Beaux-Arts, de Marseille*.... 57

Réponse de M. ITIER, président 73

Réflexions sur les fonctions des consuls de France en Turquie, au point de vue moral, par M. GUYS, Henri 75

Du Droit de propriété à propos de la loi du 14 juillet 1866 sur les droits d'auteur, par M. CLAPIER 103

Mémoire sur les Sphères coupant les surfaces du second ordre, par M. l'abbé AOUST..... 139

La rue Impériale de Marseille. — Étude historique et archéologique, par M. Gassend 173

Dieu et la Science, par M. l'abbé GRAS..... 205

Rapport sur l'ouvrage de M. Gulielmo BERCHET, intitulé: *la Republica di Venezia è la Persia*, par M. CLAPIER..... 221

Discours d'ouverture prononcé par M. l'abbé AOUST, président, à la séance publique du 2 juin 1867.—*L'Homme et la Science* 243

Discours de réception prononcé par M. BENOIST 257

Réponse de M. l'abbé AOUST, président..... 267

Discours de réception prononcé par M. Amédée AUTRAN. — *De l'Utilité des lettres pour l'homme public* 269

Réponse de M. l'abbé AOUST, président..... 279

Discours de réception prononcé par M. Etienne PARROCEL..... 283

Réponse de M. l'abbé AOUST, président 295

Marseille d'hier, d'aujourd'hui, de demain, par M. BERTAUT.. 297

L'île de Planier, par M. Paul AUTRAN, secrétaire perpétuel (classe de littérature et des beaux-arts) 313

Liste des membres résidants 325

Liste des membres correspondants..... 329

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

Années 1868-1869.

MARSEILLE
TYP. ET LITH. BARLATIER-FEISSAT PÈRE ET FILS,
rue Venture, 19.

1869.

Dunning
Loffitte
4-14-38
31-961

MÉMOIRE

SUR LES

LIGNES TRACÉES SUR LES SURFACES DU SECOND DEGRÉ,

Par M. l'abbé AOUST,

Membre de la classe des Sciences.

Introduction. — L'étude des lignes tracées sur les surfaces du second degré offre un grand intérêt, d'abord au point de vue des propriétés géométriques de ces lignes, et, ensuite, au point de vue des méthodes que l'analyse met en usage pour surmonter les difficultés inhérentes à cette question. Si les coordonnées cartésiennes sont utilement employées lorsqu'il s'agit des intersections de ces surfaces avec les droites et avec les plans, elles sont insuffisantes pour étudier le chemin curviligne que suit une ligne tracée sur ces surfaces; il faut recourir à de nouvelles coordonnées. Celles qui sont elles-mêmes curvilignes s'adaptent mieux à cette question complexe; les formules prennent quelquefois de l'élégance, et les résultats, une simplicité souvent inespérée.

Malgré ces puissants secours, et les efforts des géomètres les plus éminents, l'étude des lignes tracées sur les surfaces du second degré est peu avancée. Les difficultés proviennent des intégrations que l'état de la science ne permet pas d'effectuer; quoique dans des cas, relativement nombreux, l'emploi des coordonnées elliptiques permette de séparer les variables.

Aussi, nous semble-t-il, que c'est moins à franchir les

difficultés analytiques de ces sortes de questions que doivent tendre les géomètres qu'à tirer un parti judicieux des ressources qu'ils possèdent, en coordonnant les faits, en imaginant des méthodes de simplification, qui rendent, en quelque sorte, élémentaires les résultats, et leur donnent une vie géométrique.

C'est là le but que nous nous sommes proposé. Nous faisons dépendre l'étude d'une courbe tracée sur une surface du second degré, d'une autre courbe tracée sur une surface conique. Cette seconde courbe a, avec la première, une relation simple et si intime que lorsque les équations et les propriétés de l'une sont connues, les équations et les propriétés de l'autre s'en déduisent sans aucune difficulté. L'équation différentielle de la courbe tracée sur la surface du second degré quelconque, est la traduction immédiate de la propriété relative à la courbe correspondante située sur la surface conique. De cette sorte, non-seulement de longs calculs, de pénibles différentiations se trouvent éludés, mais les propriétés géométriques sont mises en relief.

La forme expressive que M. Liouville a donnée à la ligne géodésique ellipsoïdale, principe de la découverte de tant de propriétés de l'ellipsoïde; le beau théorème de M. Roberts sur l'invariabilité de la somme des distances géodésiques d'un point quelconque d'une ligne de courbure à deux ombilics, et plusieurs résultats intéressants, signalés par M. Chasles, se présentent comme conséquences immédiates de cette théorie; mais elle donne encore une nouvelle forme significative de la ligne géodésique, facilement applicable, met en évidence de nouvelles relations des lignes tracées sur les surfaces du second degré, et rend plus complète et plus facile leur assimilation avec les lignes planes.

Cette matière, pour être traitée à fond, exigerait de longs développements : nous avons dû nous borner, et nous attacher avant tout, aux faits les plus simples, les plus féconds et les plus propres à mettre en plein jour l'utilité et la généralité de la méthode.

I

DES COORDONNÉES ELLIPTIQUES.

76. *Coordonnées elliptiques.* — Pour ne pas recourir à des sources étrangères, nous allons exposer rapidement en quoi consistent les coordonnées elliptiques. Dans ce système, un point est donné par l'intersection de trois surfaces homofocales du second degré. Soient, suivant l'usage, ρ, μ, ν les trois demi-axes de ces surfaces, et dans chacune d'elles, b et c les demi-distances focales de deux sections principales, majeure et moyenne; on a les conditions : $\rho > c > \mu > b > \nu$. Nous représentons par $F(\rho)$, $F(\mu)$, $F(\nu)$ les équations de ces trois surfaces dans le système cartésien orthogonal; la première de ces équations étant

$$\frac{x^2}{\rho^2}+\frac{y^2}{\rho^2-b^2}+\frac{z^2}{\rho^2-c}-1=0, \tag{1}$$

et les deux autres, ce que devient celle-ci lorsqu'on y remplace successivement ρ par μ et par ν. A chaque système de valeurs de x, y, z correspondra un sytème de valeurs de ρ, μ, ν. Or, si l'on emploie le mode d'élimination dont nous avons déjà fait usage (chap. I, n° 5), on trouve immédiatement les trois relations :

$$\mu^2+\nu^2+\rho^2 = x^2+y^2+z^2+b^2+c^2,$$

$$\mu^2\nu^2\rho^2 = b^2c^2x^2, \tag{2}$$

$$\rho^2\mu^2+\mu^2\nu^2+\nu^2\rho^2 = b^2(x^2+z^2)+c^2(x^2+y)+b^2c^2;$$

desquelles on déduit :

$$\begin{aligned} bcx &= \rho\mu\nu, \\ b\sqrt{c^2-b^2}\,y &= \sqrt{\rho^2-b^2}\,\sqrt{\mu^2-b^2}\,\sqrt{b^2-\nu^2}, \\ c\sqrt{c^2-b^2}\,z &= \sqrt{\rho^2-c^2}\,\sqrt{c^2-\mu^2}\,\sqrt{c^2-\nu^2}. \end{aligned} \tag{3}$$

Ces formules serviront à passer du système cartésien au système elliptique. Il sera avantageux de prendre la surface du second degré sur laquelle sont tracées les lignes que l'on étudie, pour l'une des trois surfaces orthogonales ; il suffira de regarder comme constant dans les formules précédentes le demi grand axe de cette surface.

77. *Diamètres, Normales, Rayons de courbure.* — Pour fixer les idées, nous supposerons dans tout ce qui va suivre que la surface sur laquelle sont tracées les courbes, est la surface d'un ellipsoïde représenté par l'équation (1) ; nous représenterons par h^3 le volume du parallélipipède construit sur les trois demi-axes; par s^4, la somme des carrés des trois faces contiguës au centre, et par l la diagonale. Si, au moyen des formules (3), on exprime en coordonnées elliptiques la distance du centre de l'ellipsoïde au plan tangent, en appelant P cette distance, on trouvera (chap. III, n° 70),

$$(4) \qquad P = \frac{h^3}{\sqrt{\rho^2-\mu^2}\,\sqrt{\rho^2-\nu^2}}.$$

Le volume du parallélipipède construit sur trois demi-diamètres conjugués étant constant et égal au produit des trois demi-axes, il résulte que le dénominateur de P représente l'aire du rectangle construit sur les demi-axes de la section diamétrale parallèle au plan tangent. Soient r_μ, r_ν ces demi-axes, la première des équations (2) donne

$$\rho^2 + (\rho^2-b^2) + (\rho^2-c^2) = x^2 + y^2 + z^2 + (\rho^2-\mu^2) + (\rho^2-\nu^2),$$

le premier membre est la somme des carrés des trois demi-axes de l'ellipsoïde, or, cette somme égale la somme des carrés des demi-diamètres conjugués d'un système quelconque, donc si l'on retranche du second membre le carré du demi-diamètre conjugué du plan tangent, lequel est $x^2 + y^2 + z^2$, la partie restante du second membre exprimera la somme des carrés des demi-axes

de la section diamétrale parallèle au plan tangent. On a donc les deux équations :

$$r_\mu^2 r_\nu^2 = (\rho^2-\mu^2)(\rho^2-\nu^2) \quad , \quad r_\mu^2 + r_\nu^2 = (\rho^2-\mu^2) + (\rho^2-\nu^2),$$

desquelles on déduit

$$(5) \qquad \left\{ \; r_\nu^2 = \rho^2-\mu^2 \quad , \quad r_\mu^2 = \rho^2-\nu^2. \; \right\}$$

Si l'on appelle R_μ, R_ν les rayons de courbure des deux sections normales de l'ellipsoïde au point que l'on considère, suivant des tangentes en ce point parallèles aux axes r_μ, r_ν; en s'appuyant sur la formule du n° 73, chap. III, on aura

$$(6) \qquad \left\{ \; R_\mu^2 = \frac{(\rho^2-\nu^2)^3(\rho^2-\mu^2)}{h^6} \quad , \quad R_\nu^2 = \frac{(\rho^2-\mu^2)^3(\rho^2-\nu^2)}{h^6} \; . \right\}$$

Si l'on appelle N_x, N_y, N_z les segments de la normale à l'ellipsoïde terminés aux plans coordonnés perpendiculaires aux axes des x, des y, des z, on trouvera d'après les formules du n° 31, chap. II.

$$(7) \qquad \left\{ \; \frac{\rho^2}{N_x} = \frac{\rho^2-b^2}{N_y} = \frac{\rho^2-c^2}{N_z} = P \; , \right\}$$

soient n_x, n_y, n_z les projections normales sur les mêmes plans l'on obtient :

$$(8) \qquad \begin{cases} \dfrac{n_x^2}{\rho^4} = \dfrac{y^2}{(\rho^2-b^2)^2} + \dfrac{z^2}{(\rho^2-c^2)^2}, \\ \dfrac{n_y^2}{(\rho^2-b^2)^2} = \dfrac{z^2}{(\rho^2-c^2)^2} + \dfrac{x^2}{\rho^4} \quad , \\ \dfrac{n_z^2}{(\rho^2-c^2)^2} = \dfrac{x^2}{\rho^4} + \dfrac{y^2}{(\rho^2-b^2)^2}; \end{cases}$$

lesquelles deviennent des fonctions rationnelles des coordonnées elliptiques lorsqu'on élimine x, y, z au moyen des équations (3).

On en déduit les angles de la normale avec les trois axes :

$$(9) \qquad \cos^2 N\hat{z} = \frac{\rho^2(\rho^2-b^2)}{c^2(c^2-b^2)} \times \frac{(c^2-\mu^2)(c^2-\nu^2)}{(\rho^2-\mu^2)(\rho^2-\nu^2)}.$$

Ces formules indispensables étant posées, nous passons à l'objet spécial de nos recherches.

II

MÉTHODE DE TRANSFORMATION.

78. *Des courbes ellipsoïdales réciproques.* — Soit une courbe E′ tracée sur l'ellipsoïde, et A′, A'_1, A'_2, trois de ses points infiniment voisins, joignons le point A′ au centre O de la surface, et menons le diamètre conjuguée OA du plan des deux droites OA′, OA'_1, le point A se trouvera déterminé par cette construction, les directions OA′, OA, $A'A'_1$, sont celles de trois diamètres conjugués. Si pour chacun des points de la courbe E′, nous faisons la même construction, nous obtiendrons sur la surface une série de points A, A_1, A_2..., dont l'ensemble formera une courbe E. Je dis que la courbe E′ est réciproque de la courbe E, c'est-à-dire, telle que si l'on effectue sur chacun des points de la courbe E, la construction que nous venons de définir, l'on trouvera successivement chacun des points de la courbe E′. En effet, considérons le point A_1 de la courbe E, OA′, est l'intersection des deux plans diamétraux conjugués de OA, et de OA_1; donc cette intersection est le diamètre conjugué du plan des droites OA, OA_1; mais à la limite, OA'_1 se confond avec OA′, et l'élément AA_1 de la courbe E se confond avec la tangente à cette courbe, donc, la courbe E′ est réciproque de la courbe E. De là résulte :

Théorème I. — Si, en chaque point d'une courbe ellipsoïdale, on mène la tangente et le diamètre conjugué du plan diamétral qui passe par cette tangente, le lieu des

extrémités de ce diamètre conjugué est une courbe qui a pour réciproque la courbe donnée.

On déduit les corollaires suivants :

1° Deux points correspondants sur deux courbes réciproques, sont réciproques.

2° Si l'on mène les tangentes aux courbes réciproques E' et E en des points A' et A réciproques, ces tangentes sont parallèles. En effet, les directions OA, AA_1, OA' sont celles de trois diamètres conjugués, mais, d'après ce que nous avons établi, les directions OA, $A'A'_1$, OA' sont aussi celles de trois diamètres conjugués ; les directions OA, et OA' étant communes dans ces deux systèmes, il en résulte que les directions $A'A'_1$, et AA_1 sont aussi les mêmes. *c.q.f.d.*

3° Les plans osculateurs de deux courbes réciproques en des points réciproques sont parallèles ; en effet, les deux éléments qui déterminent le premier plan sont parallèles, chacun à chacun, aux deux éléments qui déterminent le second plan.

4° Si la courbe E' est plane, la courbe réciproque E sera aussi plane.

Théorème II. — Si l'on fait passer des droites par le centre de l'ellipsoïde et les différents points de la courbe E' et de sa réciproque E, les deux cônes C' et C ainsi obtenus, sont réciproques.

On déduit :

1° Si l'on considère la surface développable, lieu des plans tangents à l'ellipsoïde aux divers points d'une courbe ellipsoïdale E' et la surface conique C qui a la courbe E pour directrice, les plans tangents à l'ellipsoïde et au cône en des points réciproques, sont parallèles. En effet, le plan tangent à l'ellipsoïde au point A' de la courbe E' est parallèle au plan diamétral conjugué du demi diamètre O A' ; or, ce plan diamétral est tangent au cône au point A réciproque de A'. Donc...

2° Si le plan osculateur d'une courbe ellipsoïdale E', fait un certain angle avec le plan tangent au même point

à l'ellipsoïde, le plan osculateur de la courbe réciproque E, au point réciproque, fait le même angle en ce point avec le plan tangent au cône C, et réciproquement. Ceci résulte des corollaires 1 et 2 du théorème I.

3° La courbe géodésique tracée sur une surface étant celle dont le plan osculateur, en un de ses points, est perpendiculaire en ce point au plan tangent à la surface; si la courbe E' est une ligne géodésique de l'ellipsoïde, la courbe E réciproque sera géodésique du cône qui a la ligne E pour directrice, et réciproquement.

4° La tangente à l'ellipsoïde en un point A', conjuguée de la tangente en ce point à la courbe ellipsoïdale E', est, d'après M. Charles Dupin, l'intersection de deux plans tangents à l'ellipsoïde en deux points, infiniment voisins de la courbe E; cette tangente est parallèle à la génératrice du cône C menée au point A réciproque de A'. (Coroll. 1.)

Remarquons que les lignes de courbure d'un cône sont les génératrices rectilignes et leurs trajectoires orthogonales; ces dernières lignes étant les intersections du cône avec une série de sphères concentriques dont le centre est au sommet du cône. Pour établir cette double proposition, il suffit d'observer que les normales à la surface, en deux points infiniment voisins pris sur une génératrice, se rencontrent à l'infini; d'une autre part, les normales à la surface en deux points infiniment voisins pris sur l'intersection du cône avec une sphère concentrique, se rencontrent en un point qui est le sommet d'un cône dont les arêtes sont respectivement perpendiculaires aux éléments plans d'un cône circulaire droit, osculateur du cône proposé au point considéré.

De là résulte que les lignes de courbure d'une surface développable sont les génératrices de cette surface et leurs trajectoires orthogonales, car, on peut considérer, au point donné de cette surface développable, un cône circulaire osculateur ayant pour sommet le point d'intersection de deux arêtes de la surface développable. Cela posé, on peut énoncer la proposition suivante :

Théorème III. — Si une ligne ellipsoïdale E' est une ligne de courbure de l'ellipsoïde, sa réciproqne E sera une ligne de courbure du cône C qui a cette réciproque pour directrice.

En effet, de ce que la courbe E' est ligne de courbure de l'ellipsoïde, elle sera aussi une ligne de courbure de la surface développable enveloppe des plans tangents à l'ellipsoïde suivant la courbe E, donc la courbe réciproque E coupera aussi orthogonalement les génératrices du cône C et réciproquement.

C'est une chose digne de remarque que si un cône, dont le sommet est au centre de l'ellipsoïde, coupe cette surface suivant une de ses lignes géodésiques, ou suivant une de ses lignes de courbure, l'ellipsoïde coupe le cône réciproque suivant une de ses lignes géodésiques, ou suivant une de ses lignes de courbure (*).

Théorème IV. — Les axes r'_μ, r'_ν de la section diamétrale faite dans l'ellipsoïde parallèlement au plan tangent, ont même direction que les lignes de courbure au point de contact.

En effet, les deux tangentes aux lignes de courbure, étant conjuguées entre elles, sont parallèles à deux diamètres conjugués de la section diamétrale parallèle au plan tangent. Or, ces deux tangentes sont rectangulaires entre elles. Donc, elles sont parallèles aux axes de cette section. *c.q.f.d.* Ce théorème est dû à M. Charles Dupin.

Considérons le demi diamètre OA'' conjugué des deux demi diamètres OA', OA, menés à deux points réciproques A', A de deux courbes réciproques. D'après ce qui précède, ce diamètre est parallèle aux tangentes aux courbes E', E en leurs points réciproques, il y a aussi lieu

(*) Les communications que nous avons faites à l'Académie de Marseille à partir de l'année 1850, constatent que nous étions alors en possession de l'usage des courbes réciproques, des théorèmes sur les lignes de courbure et sur les lignes géodésiques qui s'y rapportent, et surtout, de la méthode fondée sur ces courbes pour l'étude générale des courbes ellipsoïdales. Cette méthode générale qui fait l'objet principal de nos recherches, n'a été encore ni indiquée ni pratiquée par les géomètres.

d'étudier la courbe E'' décrite par le point A'' lorsque le point A' décrit la courbe E' ; ainsi que le cône C'' engendré par le demi-diamètre OA''.

Théorème V. — Le cône C'', engendré par le demi diamètre OA'' conjugué des deux demi diamètres OA, OA', pendant que les points A et A' décrivent deux courbes réciproques E et E', est tel que l'angle de deux arêtes consécutives est égal à l'angle de contingence des deux courbes E', E, et que l'angle de deux plans infiniment voisins est égal à l'angle de flexion de ces deux courbes.

79. *Problème* 1. — Connaissant une relation entre la perpendiculaire p abaissée du centre de l'ellipsoïde sur la tangente à une courbe ellipsoïdale E au point A, et l'angle α', qu'elle fait avec le demi-diamètre OA mené en ce point, trouver l'équation de la courbe réciproque E'.

Soient r et r' les demi-diamètres menés au point A et à son réciproque A', r'' le demi-diamètre parallèle à la tangente à la courbe E au point A ; r'_μ, r'_ν les axes de la section ellipsoïdale passant par la tangente à la courbe E au point A ; et la relation entre p et α' représentée par l'équation :

$$p = f(\alpha'), \tag{10}$$

appelons i l'angle que le diamètre r'' fait avec l'axe r'_μ, l'on a les relations :

$$\left\{ \begin{array}{c} r'_\mu r'_\nu = rr'' \sin\alpha',\ r''^2 + r^2 = r'^2_\mu + r'^2_\nu, \\ \dfrac{1}{r''^2} = \dfrac{\cos^2 i}{r'^2_\mu} + \dfrac{\sin^2 i}{r'^2_\nu}; \end{array} \right\} \tag{11}$$

or, si l'on remarque que p est égal à $r\sin\alpha'$ l'on obtient

$$\left\{ \begin{array}{c} p^2 = r'^2_\mu \sin^2 i + r'^2_\nu \cos^2 i, \\ \dfrac{1}{r^2} = \dfrac{r'^2_\nu \cos^2 i + r'^2_\mu \sin^2 i}{r'^4_\nu \cos^2 i + r'^4_\mu \sin^2 i}, \\ \sin\alpha' = \dfrac{(r'^4_\mu + r'^4_\nu)\cos^2 i \sin^2 i + r'^2_\mu r'^2_\nu}{r'^4_\nu \cos^2 i + r'^4_\mu \sin^2 i}. \end{array} \right. \tag{12}$$

En portant ces valeurs de p et de α' dans l'équation (10) et en ayant égard aux valeurs de r'_μ, r'_ν qui sont (5) $\rho^2-\nu^2$, $\rho^2-\mu^2$ on aura l'équation de la courbe ellipsoïdale E' en coordonnées elliptiques μ et ν et contenant l'angle i que l'élément de la courbe E' fait avec la ligne de courbure, $\mu = \text{const.}$, au point A.

Nous ferons sur la question actuelle deux remarques importantes :

1° La solution précédente se rapporte aussi au cas où, au lieu de connaître la relation qui existe entre p et α' donnée par l'équation (10) de la courbe E, cette courbe serait définie par une relation entre les deux diamètres conjugués r et r'' et l'angle α' compris, appartenant à la section diamétrale tangente à la courbe E au point A. En effet, il suffirait d'éliminer les quantités r, r'', α' au moyen de la seconde des équations (11) et des deux dernières équations (12), et l'on obtiendrait une relation entre r'_μ, r'_ν, i qui serait l'équation de la courbe E',

2° L'équation (10) de la courbe E, ou bien, d'après ce que nous venons de dire, l'équation de cette courbe exprimée au moyen de r, r'', α', font connaître une propriété caractéristique de la courbe réciproque E' relative au plan tangent au point A' réciproque du point A. En effet, si l'on appelle P' la distance du centre de l'ellipsoïde à ce plan, on a $r'_\mu r'_\nu P' = h^3$, or, si l'on a égard à l'équation (10), l'on trouve,

$$P'.r''.p = h^3 = P'.r''.f(\alpha') \tag{13}$$

laquelle exprime une propriété relative au plan tangent à l'ellipsoïde en un des points de la courbe E'.

80. *Problème* II. Etant donné l'équation de la courbe E', $F(r'_\mu, r'_\nu, i) = 0$, trouver l'équation de la courbe réciproque E, exprimée par une relation entre r, r'', α'.

Ce problème est inverse du précédent, Les deux premières équations (11) donnent

$$2r_{\nu}'^2 = r^2 + 2r''^2 \sin^2 i + \sqrt{r^4 - 4r''^2 \sin^2 i \cos^2 i}\ .$$

$$2r_{\mu}'^2 = r^2 + 2r''^2 \cos^2 i - \sqrt{r^4 - 4r''^2 \sin^2 i \cos^2 i}\ ,$$

or, si l'on multiplie l'une par l'autre et qu'on remplace le premier membre par le produit identique $4r^2r''^2 \sin^2 \alpha'$ on obtient :

$$\text{tang } 2i = \frac{r^2 \sin 2\alpha'}{r^2 \cos 2\alpha' - r''^2}$$

en ayant égard à ces trois équations, on obtient la relation cherchée entre r, r'', α'.

Problème III. Etant donnée l'équation de la courbe E' exprimée par une relation entre r_{μ}', r_{ν}' et i, trouver l'équation de la courbe réciproque E exprimée par une relation entre r_{μ}, r_{ν} et i'; r_{μ}, r_{ν} étant les demi-diamètres menés du centre 0 de l'ellipsoïde parallèlement à ses lignes de courbure E au point A de la courbe E, et i', l'angle que le demi-diamètre r'' fait avec r_{μ}.

Soit l'équation de la courbe E'

$$F(r_{\mu}', r_{\nu}', i) = 0\ ,$$

on transformera cette équation de telle sorte que les variables soient r, r'', α'; (problème II). Soient α, α'', les angles compris entre r', r''; r, r', on a les trois équations :

$$r^2 + r'^2 + r''^2 = l^2\ ,$$

$$r''^2r'^2 \sin^2 \alpha' + r^2r'^2 \sin^2 \alpha'' + r'^2r''^2 \sin^2 \alpha = s^4\ ,$$

$$1 - \cos^2\alpha - \cos^2\alpha' - \cos^2\alpha'' + 2 \cos\alpha \cos\alpha' \cos\alpha'' = \frac{h^2}{rr'r''}\ ;$$

lesquelles proviennent des trois relations qui lient les demi-diamètres conjugués de l'ellipsoïde avec les trois axes. Or, si l'on remarque que α' est une fonction de r, r''

donnée par l'équation de la courbe E', après transformation, on a un système de trois équations, qui, par l'élimination de r et de α'', donnent une relation entre α, r', r'', Maintenant, il ne reste plus qu'à appliquer à cette équation, la solution du problème I, pour trouver l'équation de la courbe E en coordonnées elliptiques, ce qui est la solution du problème proposé.

81. *Problème* IV. Etant donnée l'équation d'une courbe ellipsoïdale E' en coordonnées elliptiques μ, ν, i, trouver l'équation différentielle de cette courbe, la différentielle de l'arc, et le rayon de courbure de la section normale.

Soit ds l'élément de cette ligne ellipsoïdale, si l'on considère le quadrilatère infinitésimal, formé par les lignes de courbure de l'ellipsoïde passant par les extrémités de cet élément, en appelant $d_\mu\sigma$, $d_\nu\sigma$ les côtés contigus de ce quadrilatère, relatifs aux variations de μ et de ν, et en remarquant que $d_\mu\sigma$, $d_\nu\sigma$ ont pour projections, sur les trois axes coordonnés, les variations de x, y, z par rapport à μ et à ν, et en posant, pour abréger

$$(14)\quad \left\{ m^2 = \frac{\rho^2-\mu^2}{(\mu^2-b^2)(c^2-\mu^2)}\ ,\quad n^2 = \frac{\rho^2-\nu^2}{(b^2-\nu^2)(c^2-\nu^2)}\ , \right\}$$

l'on aura

$$(15)\quad \left\{ d_\mu\sigma = m\sqrt{\mu^2-\nu^2}\, d\mu\ ,\ d_\nu\sigma = n\sqrt{\mu^2-\nu^2}\, d\nu. \right\}$$

Or, l'angle i est celui que ds fait avec $d_\nu\sigma$, l'on aura donc

$$(16)\quad \left\{ \begin{aligned} \operatorname{tang} i &= \frac{m\, d\mu}{n\, d\nu}\ , \\ ds^2 &= (\mu^2-\nu^2)\,(m^2\, d\mu^2 + n^2\, d\nu^2)\ ; \end{aligned} \right.$$

si l'on appelle $\mathfrak{R}$ le rayon de courbure de la section normale à l'ellipsoïde, faite suivant ds, la formule d'Euler,

que nous avons donnée au n° 72, devient en ayant égard aux valeurs de R_μ, R_ν et de P écrites au n° 77,

$$\frac{1}{P\mathcal{R}} = \frac{\cos^2 i}{\rho^2-\nu^2} + \frac{\sin^2 i}{\rho^2-\mu^2}, \tag{17}$$

ou bien, en éliminant i au moyen de la première des équations (16),

$$\frac{1}{P\mathcal{R}} = \frac{\dfrac{n^2\,d\nu^2}{\rho^2-\nu^2} + \dfrac{m^2\,d\mu^2}{\rho^2-\mu^2}}{m^2\,d\mu^2 + n^2\,d\nu^2},$$

Soit maintenant $\operatorname{tang} i = \dfrac{N}{M}$ l'équation de la courbe E', M et N étant des fonctions de μ et ν, l'équation différentielle sera

$$Mm\,d\mu - Nn\,d\nu = 0, \tag{18}$$

laquelle étant intégrée donnera une relation entre μ, ν et une constante arbitraire k.

III

APPLICATIONS.

82. *Lignes de courbure.* — Appliquons la théorie précédente à quelques exemples ; occupons-nous en premier lieu des lignes de courbure ellipsoïdales. D'après ce que nous avons établi, la courbe ellipsoïdale E' est une ligne de courbure ellipsoïdale, lorsque la courbe réciproque E, qui est directrice du cône concentrique à l'ellipsoïde, est une ligne orthogonale des arêtes du cône, on a donc pour la courbe E l'équation $p = k$, k étant une constante, avec la condition $\alpha' = \dfrac{\pi}{2}$; d'après cela, la première des équations (12) donne

$$k^2 = (\rho^2-\mu^2)\cos^2 i + (\rho^2-\nu^2)\sin^2 i,$$

or, la condition $\alpha' = \frac{\pi}{2}$ entraîne $i = 0$, ou bien $i = \frac{\pi}{2}$; on aura donc, dans le premier cas, $k^2 = \rho^2 - \mu^2$, et dans le second, $k^2 = \rho^2 - \nu^2$; donc les deux lignes de courbure ellipsoïdales sont

$$\mu = \text{const.} \quad , \quad \nu = \text{const.};$$

ce qui confirme ce que nous avons démontré au numéro 78.

Le premier système des lignes de courbure est donné par l'intersection de l'ellipsoïde avec la série des hyperboloïdes à une nappe homofocaux, et le second système est donné par l'intersection de l'ellipsoïde avec la série des hyperboloïdes homofocaux à deux nappes.

Nous avons aussi démontré cette proposition, d'une autre manière, au chapitre Ier, n° 2.

Si l'on applique l'équation (13) au cas actuel, on trouve cette propriété bien connue des lignes de courbure. Pour une ligne de courbure, le rectangle du diamètre parallèle à la tangente et de la distance du centre au plan tangent, reste invariable.

83. *De la Ligne géodésique ellipsoïdale.* — Si la courbe E' est géodésique sur l'ellipsoïde, il faut que la courbe E réciproque soit une ligne géodésique du cône C concentrique à l'ellipsoïde, et passant par cette courbe ; il faut donc que la courbe E devienne une ligne droite lorsqu'on développe le cône sur un plan ; or, pour une ligne droite, la perpendiculaire abaissée du point O sur cette droite est constante ; cela posé, pendant l'enveloppement du plan sur la surface conique, les diverses positions de la droite restent toujours à la même distance du point O, donc les diverses tangentes de la courbe sont à la même distance de ce point. On a donc :

$$r_\mu'^2 \sin^2 i + r_\nu'^2 \cos^2 i = \text{const.},$$

pour l'équation de la ligne géodésique, ou bien, en représentant par μ_1^2 une constante,

$$\mu^2 \cos^2 i + \nu^2 \sin^2 i = \mu_1^2. \tag{19}$$

Cette équation a été donnée par M. Liouville. Si l'on y fait $i = 0$, on trouve $\mu = \mu_1$; donc μ_1 est la valeur du demi grand axe de la surface $F(\mu_1)$, qui, par son intersection avec l'ellipsoïde, détermine la ligne de courbure de la série (μ), à laquelle la ligne géodésique est tangente, pourvu que μ^2 soit plus grand que b^2; si l'on a $\mu = b$, l'on obtient l'hyperboloïde limite de la série $F(\mu)$, c'est-à dire l'hyperbole focale; donc alors, la ligne géodésique passe par l'un des ombilics; si μ_1 est moindre que b, elle représente le demi grand axe de l'hyperboloïde à deux nappes de la série $F(\nu)$, lequel donne la ligne de courbure tangente à la ligne géodésique.

Si l'on fait usage de l'équation (17), on reconnaît que pour tout point d'une ligne géodésique le produit de la perpendiculaire au plan tangent en ce point menée du centre de l'ellipsoïde, par le diamètre ellipsoïdal parallèle à la tangente à la ligne géodésique, reste invariable. Cette propriété est le caractère géométrique des lignes géodésiques.

L'équation différentielle de la ligne géodésique s'obtient en éliminant l'angle i entre l'équation trouvée plus haut et les équations (15); on obtient ainsi :

$$\frac{m\, d\mu}{\sqrt{\mu^2 - \mu_1^2}} + \frac{n\, d\nu}{\sqrt{\mu_1^2 - \nu^2}} = 0,$$

dans laquelle les variables sont séparées.

On trouvera pour la différentielle de l'arc de cette courbe, en remarquant que ds est la somme des projections de $d_\mu \sigma$, $d_\nu \sigma$ sur cet élément

$$ds = m\sqrt{\mu^2 - \mu_1^2}.\, d\mu + n\sqrt{\mu_1^2 - \nu^2}.\, d\nu.$$

Le rayon de courbure de cette ligne sera donné par la formule

$$\frac{1}{\mathcal{R}\rho^3} = \frac{\rho^2-\mu_1^2}{h^6},$$

laquelle prouve que, pour une même ligne géodésique tangente à une même ligne de courbure μ_1, le rayon de courbure de la section normale est à raison inverse du cube de la distance du centre de la surface au plan tangent au point que l'on considère.

84. *Sections circulaires.* — On sait que toutes les intersections obtenues par des plans parallèles dans l'ellipsoïde sont des courbes semblables; cela posé, si par le centre 0 on mène un demi diamètre parallèle à la tangente en un point de la courbe E' supposée circulaire, il sera situé à la fois et dans le plan de la section circulaire mené par le centre parallèlement au plan de la courbe E' et dans le plan de la section mené parallèlement au plan tangent; donc ce demi diamètre r'' sera constant. Ainsi la condition pour que la courbe E', soit un cercle est que le demi diamètre, mené parallèlement à la tangente de la courbe E réciproque de E', soit constant et égal au demi axe moyen de l'ellipsoïde. L'équation sera donc $r''^2 = (\rho^2-b^2)$, ou bien

$$\frac{\sin^2 i}{r_\nu^2} + \frac{\cos^2 i}{r_\mu^2} = \frac{1}{\rho^2-b^2}.$$

En ayant égard aux équations (16), on trouve l'équation différentielle

$$\frac{d\nu}{\sqrt{c^2-\nu^2}} = \frac{d\mu}{\sqrt{c^2-\mu^2}};$$

dont l'intégrale est

$$\mu\nu - \sqrt{c^2-\mu^2}\,\sqrt{c^2-\nu^2} = \text{const.}$$

Si l'on a égard à la valeur du rayon de courbure $\mathcal{R}$ d'une section droite donnée par la formule 17, l'équation différentielle de la courbe donne

$$\frac{\mathcal{R}}{r'_\mu r'_\nu} = \frac{\rho^2 - b^2}{h^3};$$

le rayon de courbure d'une section droite est dans un rapport constant avec l'aire de la section diamétrale parallèle au plan tangent.

85. *De la sphéro-conique.* — Cette courbe est l'intersection d'une surface du second degré et d'une sphère concentrique. Le demi-diamètre mené au point de la courbe est constant, or, la somme des carrés de ce demi-diamètre et des deux qui lui sont conjugués étant constante, il en résulte que le caractère de la section diamétrale faite par un plan tangent à la courbe réciproque E, est que la somme des carrés des axes de cette section est constante. On aura donc

$$r'^2_\mu + r'^2_\nu = \text{const.},$$

donc l'équation de la courbe en coordonnées elliptiques est

$$\mu^2 + \nu^2 = \text{const.};$$

de là l'on déduit ce théorème.

Si l'on mène une section diamétrale parallèle au plan tangent en un point quelconque de la sphéro-conique, le périmètre du losange formé en joignant les extrémités des axes de cette section, est constant.

Enonçons aussi les théorèmes suivants :

1° En chaque point de la sphéro-conique, la somme des rayons principaux de courbure est proportionnelle à la normale terminée à l'une des sections principales de l'ellipsoïde.

2° En chaque point de la sphéro-conique, la courbure de la surface $\frac{1}{R_\mu R_\nu}$ est en raison inverse de la

4ème puissance de la normale terminée à l'une des sections principales de l'ellipsoïde.

3° Pour chaque point de la courbe, le produit du diamètre parallèle à la tangente par la distance du point réciproque au plan diamétral tangent à la courbe proposée, est invariable.

4° Soient deux arcs géodésiques se coupant sous un angle droit, si le sommet de cet angle parcourt une sphèro-conique tandis que l'un des côtés enveloppe une autre ligne de courbure μ_1^2, l'autre côté enveloppera une ligne de courbure μ_0^2. En effet, la condition pour que deux arcs géodésiques tangents, le premier à la ligne de courbure μ_1^2, et le second, à la ligne de courbure μ_0^2, se coupent sous un angle droit, conduit à l'équation de la sphèro-conique dans laquelle la valeur de la constante est $\mu_0^2 + \mu_1^2$.

86. *De la courbe, lieu des points de contact d'une sphère de rayon constant, doublement tangente à l'ellipsoïde.* — Si nous remarquons que la normale en un point de l'ellipsoïde, terminée à l'un des plans des sections principales, est en raison inverse de la distance du plan tangent au centre de la surface (7), la courbe sera caractérisée par cette condition, qu'en un quelconque de ses points, la distance du plan tangent au centre de l'ellipsoïde est constante. Cette condition donne le caractère de la section diamètrale tangente à la courbe réciproque, car le produit de l'aire de cette section par sa distance au plan tangent étant constant, l'aire de la section le sera aussi ; on a donc $r'_\mu r'_\nu = \text{const.}$, et conséquemment

$$(\rho^2-\mu^2)(\rho^2-\nu^2) = \text{const.},$$

dont la différentielle est

$$\frac{\mu d\mu}{\rho^2-\mu^2} + \frac{\nu d\nu}{\rho^2-\nu^2} = 0,$$

ou bien,

$$\frac{(\rho^2-\mu^2)^{1/2}\cos i}{\mu\sqrt{\mu^2-b^2}\sqrt{c^2-\mu^2}}=\frac{(\rho^2-\nu^2)^{1/2}\sin i}{\nu\sqrt{b^2-\nu^2}\sqrt{c^2-\nu^2}}.$$

Il est aisé de reconnaître que cette courbe jouit de cette propriété, qu'en chacun de ses points la courbure de l'ellipsoïde est constante, et que sa courbure sphérique est proportionnelle au carré du périmètre du losange obtenu en joignant les extrémités des axes de la section diamétrale ellipsoïdale parallèle au plan tangent.

Le rayon de courbure d'une section normale de la courbe, est proportionnel au carré du diamètre parallèle à l'élément de cette courbe.

87. *Courbe telle que si l'on construit le losange inscrit dans la section diamétrale tangente à la courbe réciproque, ce losange enveloppe une courbe sphérique de même centre que l'ellipsoïde.* — Si l'on représente par k une constante, l'équation de la courbe sera :

$$\frac{2}{k^2}=\frac{1}{r_\mu^2}+\frac{1}{r_\nu^2},$$

ou bien

$$\frac{2}{k^2}=\frac{1}{\rho^2-\nu^2}+\frac{1}{\rho^2-\mu^2}.$$

L'on voit, en premier lieu, que si la constante k^2 prend l'une des trois valeurs, ρ^2-c^2, ρ^2, ρ^2-b^2, la normale terminée au plan de l'une des trois sections principales de l'ellipsoïde, sera moyenne harmonique entre les deux rayons principaux de courbure, puisque l'on aura, suivant l'un de ces trois cas,

$$\frac{2}{N_z}=\frac{1}{R_\mu}+\frac{1}{R_\nu},\quad \frac{2}{N_x}=\frac{1}{R_\mu}+\frac{1}{R_\nu},\quad \frac{2}{N_y}=\frac{1}{R_\mu}+\frac{1}{R_\nu}.$$

Dans le cas où k^2 aura une valeur quelconque, l'on aura, n° 77

$$\frac{2P}{k^2}=\frac{1}{R_\mu}+\frac{1}{R_\nu}.$$

L'équation différentielle de l'équation proposée est :

$$\frac{\nu d\nu}{(\rho^2-\nu^2)^{\frac{1}{2}}}+\frac{\mu d\mu}{(\rho^2-\mu^2)^{\frac{1}{2}}}=0\,,$$

de laquelle on déduit :

$$\frac{(\rho^2-\mu^2)^{\frac{1}{2}}\cos i}{\mu\sqrt{\mu^2-b^2}\sqrt{c^2-\mu^2}}-\frac{(\rho^2-\nu^2)^{\frac{1}{2}}\sin i}{\nu\sqrt{\nu^2-b^2}\sqrt{\nu^2-c^2}}=0.$$

IV

DES ANGLES ET DES POLYGONES GÉODÉSIQUES.

88. ***Des angles géodésiques.*** — Si l'on résout l'équation (19) par rapport à tang$i$, on trouve deux valeurs égales et de signes contraires ; donc,

Théorème I. — Si d'un point M pris sur l'ellipsoïde on mène deux arcs géodésiques tangents à une même ligne de courbure, ils forment, en ce point, des angles égaux avec chacune des lignes de courbure passant par ce point, et réciproquement.

Du même point M menons deux arcs géodésiques tangents, le premier à la ligne de courbure μ_1, le second à la ligne de courbure μ_2, on aura en appelant i_1, i_2 les angles qu'ils font avec la ligne de courbure du système (μ)

$$\frac{\sin^2 i_1}{\sin^2 i_2}=\frac{\mu_1^2-\mu^2}{\mu_2^2-\mu^2}\,;$$

Théorème II. — Le lieu des points tels que les sinus des angles que les deux arcs géodésiques, menés de ces points tangentiellement à deux lignes de courbure μ_1, μ_2, sont dans un rapport constant, est une ligne de courbure μ, et réciproquement.

Corollaire. — Le rapport des sinus étant indépendant de ρ, il restera le même quel que soit l'ellipsoïde de la

série $F(\rho)$ que l'on considère ; donc, si l'on conçoit une série d'ellipsoïdes homofocaux et que, sur chacun d'eux, à partir d'un point M pris sur l'intersection de cet ellipsoïde avec l'hyperboloïde $F(\mu)$ homofocal, on mène des arcs géodésiques tangents aux intersections de cet ellipsoïde avec deux hyperboloïdes homofocaux $F(\mu_1)$, $F(\mu_2)$, le rapport des sinus des angles que ces deux arcs géodésiques forment avec la ligne de courbure μ de cet ellipsoïde, reste constant, quel que soit l'ellipsoïde de la série que l'on considère.

Si l'on appelle $\mathcal{R}_1$, $\mathcal{R}_2$ les rayons de courbure au point M, de deux arcs géodésiques, menés de ce point tangentiellement aux lignes de courbure μ_1 et μ_2, l'on aura d'après la formule (21)

$$\frac{\mathcal{R}_2}{\mathcal{R}_1} = \frac{\rho^2-\mu_1^2}{\rho^2-\mu_2^2};$$

Théorème III. — Si, d'un point de l'ellipsoïde, l'on mène deux arcs géodésiques tangents aux deux lignes de courbure μ_1, μ_2, le rapport des rayons de courbure de ces deux arcs en ce point, est constant.

Corollaire. — Si une ligne de courbure est coupée par une série de lignes géodésiques telles qu'aux points d'intersection, le rapport des rayons de courbure des deux lignes soit le même, les lignes de cette série enveloppent une ligne de courbure.

89. *Des Polygones géodésiques.* — On appelle ainsi des polygones formés par des arcs géodésiques tracés sur une surface.

Les théorèmes suivants se rapportent aux surfaces du second ordre.

Théorème I. — Si un polygone géodésique est circonscrit à une même ligne de courbure, le produit des rapports des sinus des angles que les deux côtés correspondant à chaque sommet font avec les lignes de courbure

passant par ce sommet, reste constant, pourvu que dans chaque rapport le numérateur se rapporte au côté déterminé par le dénominateur du rapport précédent.

Corollaire 1. — Si un polygone géodésique, venant à se déformer, reste circonscrit à une même ligne de courbure, et que tous les sommets moins un, parcourent des lignes de courbure, le dernier sommet décrira une ligne de courbure.

Corollaire 2. — Pendant la déformation du polygone soumis aux conditions précédentes, l'intersection de deux côtés quelconques décrit une ligne de courbure.

Théorème II. — Si un polygone géodésique est inscrit à une même ligne de courbure, le produit des rapports des sinus des angles que les deux côtés correspondant à chaque sommet, font avec la ligne de courbure passant par ce sommet, reste constant, pourvu que dans chaque rapport le numérateur se rapporte au côté déterminé par le dénominateur du rapport précédent.

Corollaire 1. — Si un polygone géodésique, venant à se déformer, reste inscrit à une même ligne de courbure, et que tous ses côtés moins un restent tangents à autant de lignes de courbure, le dernier côté enveloppera une ligne de courbure.

Corollaire 2. — Pendant la déformation du polygone soumis aux conditions précédentes, une diagonale quelconque enveloppe une ligne de courbure.

Théorème III. — Si l'on considère deux polygones géodésiques, tellement liés entre eux, que les sommets du second se trouvent situés respectivement sur les mêmes lignes de courbure sur lesquelles sont situés les sommets du premier, les produits des sinus des angles que les deux côtés correspondant à chaque sommet font avec la ligne de courbure qui passe par ce sommet, seront les mêmes dans les deux polygones ; ces produits étant formés dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Théorème IV. — Dans un polygone géodésique, le produit des rapports des rayons de courbure des deux côtés, aux différents sommets, est constant, pourvu que, dans chaque rapport le numérateur se rapporte au côté déterminé par le dénominateur du rapport précédent.

90. *Des rayons de courbure géodésique des lignes de courbure.* — On appelle courbure géodésique d'une courbe tracée sur une surface la projection de la courbure de cette courbe sur le plan tangent à la surface au point que l'on considère. Si l'on remarque que le rayon de courbure géodésique $\mathcal{R}_g$ de la ligne de courbure μ n'est autre que le rayon principal de courbure de la surface $F(\mu)$ suivant sa ligne de courbure $\rho = \text{const.}$; si l'on appelle $\mathcal{K}_g$ la normale à la ligne de courbure μ de la surface de l'ellipsoïde située dans le plan tangent, et terminée au plan des xz, l'on aura, en employant les permutations rotatoires dans les expressions (6) du n° 77, les formules suivantes :

$$\mathcal{K}_g = \frac{\mu^2-b^2}{\mu}\,\frac{\sqrt{\mu^2-\rho^2}\sqrt{\mu^2-\nu^2}}{\sqrt{\mu^2-b^2}\sqrt{\mu^2-c^2}}, \qquad \mathcal{R}_g = \frac{\mu^2-\nu^2}{\mu}\,\frac{\sqrt{\mu^2-\nu^2}\sqrt{\mu^2-\rho^2}}{\sqrt{\mu^2-b^2}\sqrt{\mu^2-c^2}},$$

or, si l'on a égard à la valeur du sinus de l'angle i que l'arc géodésique ombilical tracé sur l'ellipsoïde, fait avec la ligne de courbure μ, on obtient les théorèmes suivants :

I. — La normale $\mathcal{K}_g$, d'une ligne de courbure ellipsoïdale, située dans le plan tangent et terminée au plan principal de la section moyenne de l'ellipsoïde ; s'obtient en projetant le rayon de courbure géodésique de la ligne de courbure sur la direction du premier élément de l'arc géodésique ombilical, et en projetant cette projection sur la normale :

$$\mathcal{K}_g = \mathcal{R}_g \sin^2 i.$$

II. — Si, en un point d'une ligne de courbure ellipsoïdale, on mène une normale à cette ligne située dans le

plan tangent et terminée au plan de la section moyenne de l'ellipsoïde, et qu'on projette cette normale sur la direction du premier élément de l'arc géodésique ombilical mené de ce point, la projection sera constante.

$$\mathcal{R}_g \sin i = \frac{\mu^2-b^2}{\mu}\sqrt{\frac{\mu^2-b^2}{\mu^2-c^2}}.$$

III. — Les mêmes choses étant posées que dans le théorème I, si l'on projette successivement sur la direction du premier élément de l'arc géodésique ombilical et sur la direction de la normale le rayon de courbure géodésique de la ligne de courbure et ses projections successives, la troisième projection sera constante pour un point quelconque de la ligne de courbure.

$$\mathcal{R}_g \sin^3 i = \frac{\mu^2-b^2}{\mu}\sqrt{\frac{\mu^2-b^2}{\mu^2-c^2}}.$$

Ces théorèmes et quelques autres sont extraits d'une communication que nous avons faite à l'Institut. Voyez comptes rendus 1860. Ils sont la généralisation de l'élégante construction du rayon de courbure d'une conique donnée par Newton dans le livre des Principes.

V

DES TRAJECTOIRES.

91. ***Des trajectoires orthogonales des lignes ellipsoïdales.*** — La théorie que nous avons exposée se prête avec une égale facilité à la solution du problème des trajectoires tracées sur les surfaces du second degré.

Soit $f(r'_\mu, r'_\nu, i)$ la propriété caractéristique de la courbe par rapport à la section diamétrale tangente à la courbe réciproque, cherchons la relation entre r'_μ, r'_ν, et i qui caractérise la trajectoire. On tirera de la première équation $\sin i$ et $\cos i$ en fonction de r'_μ, r'_ν soient $\varphi\,(r'_\mu, r'_\nu)$

$\psi\ (r'_\mu, r'_\nu)$ ces deux fonctions ; si l'on appelle θ l'angle sous lequel les deux courbes se coupent, l'équation de la trajectoire sous l'angle θ, sera :

$$\cos\theta = \varphi\ (r'_\mu, r'_\nu)\sin i' + \psi\ (r'_\mu, r'_\nu)\cos i'.$$

Si la trajectoire est orthogonale et que l'équation de la courbe proposée soit mise sous la forme :

$$\frac{\sin i}{M} - \frac{\cos i}{N} = 0,$$

l'équation de la trajectoire sera :

$$M\sin i' + N\cos i' = 0,$$

ce qui revient à dire que les équations différentielles des deux courbes sont :

$$(20)' \quad \left\{ \frac{m d\mu}{M} - \frac{n d\mu}{N} = 0,\ M m d\mu + N n d\nu = 0. \right\}$$

92. *Trajectoires orthogonales des courbes cylindro-elliptiques.* — Considérons la série des courbes d'intersection de l'ellipsoïde avec des cylindres semblables dont les axes finis A et B, coïncident en direction avec les axes ρ, $\sqrt{\rho^2 - b^2}$ de l'ellipsoïde. Si l'on pose pour abréger

$$l^2 = \frac{A^2 c^2 b^2 (\rho^2 - b^2)}{B^2\rho^2 (c^2 - b^2) + A^2 c^2 (b^2 - \rho^2)},$$

l'équation de ces cylindres sera

$$\mu^2\nu^2 + l^2(\mu^2 + \nu^2) = \text{const.},$$

dont l'équation différentielle est :

$$\frac{\mu d\mu}{\mu^2 + l^2} + \frac{\nu d\nu}{\nu^2 + l^2} = 0.$$

D'après cela, l'équation de la trajectoire sera :

$$\frac{(\nu^2-\rho^2)(\nu^2+l^2)\,d\nu}{(\nu^2-b^2)(\nu^2-c^2)\nu} = \frac{(\rho^2-\mu^2)(\mu^2+l^2)\,d\mu}{(\mu^2-b^2)(\mu^2-c^2)\mu},$$

dans laquelle les variables sont séparées. Si l'on suppose que les trois axes de l'ellipsoïde sont ρ, ρ_1, ρ_2 et que l'on pose pour abréger,

$$A_1 = \frac{-\rho^2 l^2}{(\rho^2-\rho_1^2)(\rho^2-\rho_2^2)}, B_1 = \frac{-\rho_1^2(l^2+b^2)}{(\rho_1^2-\rho^2)(\rho_1^2-\rho_2^2)}, C_1 = \frac{-\rho_2^2(l^2+b^2)}{(\rho_2^2-\rho^2)(\rho_2^2-\rho_1^2)},$$

les méthodes d'intégration des fonctions rationnelles conduisent à l'intégrale suivante :

$$(\mu^2\nu^2)^{A_1} \times \{(\nu^2-b^2)(\mu^2-b^2)\}^{B_1} \times \{(\nu^2-c^2)(\mu^2-c^2)\}^{C_1} = \text{const.},$$

laquelle, dans le système cartésien, devient :

$$x^{A_1}.y^{B_1}.z^{C_1} = \text{const.}$$

93. *Applications du problème précédent.* — Si l'on cherche les trajectoires orthogonales des intersections faites par des plans parallèles à l'un des trois plans principaux de l'ellipsoïde, on trouvera :

1° Pour les intersections faites par un plan parallèle au plan de la section ellipsoïdale maximum, l'équation :

$$\mu^2\nu^2 - c^2(\mu^2+\nu^2) = \text{const.},$$

et pour sa trajectoire orthogonale, l'équation :

$$x^{\rho^2}\, y^{b^2-\rho^2} = \text{const.}$$

2° Pour les intersections faites par un plan parallèle au plan de la section ellipsoïdale moyenne et leurs trajectoires orthogonales, les équations :

$$\mu^2\nu^2 - b^2(\mu^2 + \nu^2) = \text{const.},$$

$$x^{\rho^2} . y^{\rho^2 - c^2} = \text{const.}$$

3° Pour les intersections faites par un plan parallèle au plan de la section ellipsoïdale minimum et leurs trajectoires orthogonales, les équations :

$$\mu\nu = \text{const} \quad , \quad y^{(b^2-\rho^2)} . z^{(\rho^2-c^2)} = \text{const.}$$

Elles se déduisent des formules trouvées dans le n° précédent en y faisant successivement l^2 égal à $-c^2, -b, 0$.

Les trajectoires des courbes lieux des points de contact des sphères de rayon constant doublement tangentes à l'ellipsoïde, se déduisent aussi de l'analyse précédente. La comparaison de l'équation de ces courbes donnée dans le n° 86, avec l'équation de courbes cylindro-elliptiques donnée dans le numéro précédent, montre qu'il suffit de poser $l^2 = \rho^2$ dans les formules de ce numéro, on trouve alors pour les courbes orthogonales l'équation:

$$x^\alpha . y^\beta . z^\gamma = \text{const.}$$

Dans laquelle il faut poser

$$\alpha = \frac{\rho^4}{(\rho^2-\rho_1^2)(\rho^2-\rho_2^2)}, \beta = \frac{\rho_1^4}{(\rho_1^2-\rho^2)(\rho_1^2-\rho^2)}, \gamma = \frac{\rho_2^4}{(\rho_2^2-\rho^2)(\rho^2-\rho_1^2)}.$$

Les mêmes formules donnent aussi les trajectoires orthogonales des sphéro-coniques dont l'équation a été donnée au n° 85. En effet, l'inspection de cette équation montre qu'il suffit de faire $l^2 = \infty$ dans les équations du précédent numéro pour avoir les trajectoires des sphéro-coniques. L'équation de ces courbes est donc

$$x^{\frac{\rho^2}{b^2c^2}} . y^{\frac{\rho^2-b^2}{b^2(b^2-c^2)}} . z^{\frac{\rho^2-c^2}{c^2(c^2-b^2)}} = \text{const.}$$

94. *Trajectoires orthogonales des intersections de l'ellipsoïde avec des surfaces du second degré, ayant entre elles une intersection commune.* — Soit l'équation des surfaces du second degré ayant même intersection

$$\left(\frac{x^2}{M^2}+\frac{y^2}{N^2}+\frac{z^2}{P^2}-1\right)=\lambda\left(\frac{x^2}{M_1^2}+\frac{y^2}{N_1^2}+\frac{z^2}{P_1^2}-1\right),$$

dans laquelle, M, N, P, M_1, N_1, P_1, sont les axes des deux surfaces qui déterminent la courbe d'intersection commune, et λ un paramètre, qui, dans la question qui nous occupe, doit prendre toutes les valeurs possibles.

Si l'on passe aux coordonnées elliptiques, que l'on représente par f, g, h des constantes, on trouve pour l'équation différentielle de la courbe d'intersection de la surface représentée par l'équation précédente avec l'ellipsoïde,

$$\frac{\mu d\mu}{f\mu^4+g\mu^2+h}+\frac{\nu d\nu}{f\nu^4+g\nu^2+h}=0.$$

L'équation différentielle de la trajectoire sera :

$$\frac{m^2}{\mu}(f\mu^4+g\mu^2+h)\,d\mu-\frac{n^2}{\nu}(f\nu^4+g\nu^2+h)\,d\nu=0$$

dans laquelle les variables sont séparées.

Posons pour abréger

$$\rho^2 f-g-f(b^2+c^2)=\alpha^2$$

$$\rho^2 g-h-fb^2c^2=\beta^4$$

l'équation précédente pourra s'écrire sous la forme :

$$-f(\mu d\mu+\nu d\nu)+\frac{\alpha^2\mu^4+\beta^4\mu^2+\rho^2 h}{\mu(\mu^2-b^2)(\mu^2-c^2)}\,d\mu$$
$$+\frac{\alpha^2\nu^4+\beta^4\nu^2+\rho^2 h}{\nu(\nu^2-b^2)(\nu^2-c^2)}\,d\nu=0.$$

Si nous représentons par $\alpha\mu_1^2$, $\alpha\mu_2^2$ les racines de l'équation du second degré que l'on obtient en égalant à zéro le numérateur de l'une des deux fractions contenues dans l'équation précédente, cette équation devient :

$$\frac{f}{\alpha^2}(\mu d\mu + \nu d\nu) = \frac{(\mu^2-\mu_1^2)(\mu^2+\mu_2^2)}{\mu(\mu^2-b^2)(\mu^2-c^2)}d\mu + \frac{(\nu^2-\mu_1^2)(\nu^2+\mu_2^2)}{\nu(\nu^2-b^2)(\nu^2-c^2)}d\nu.$$

Si, maintenant, on se reporte au n° 92, on voit que l'on y trouve l'intégrale du second membre de l'équation précédente, en y changeant ρ^2 en μ_1^2 et l^2 en μ_2^2. Donc si l'on pose

$$A_2 = -\frac{\mu_1^2\mu_2^2}{b^2c^2}, \quad B_2 = -\frac{(\mu_1^2-b^2)(\mu_2^2+b^2)}{b^2(b^2-c^2)},$$

$$C_2 = -\frac{(\mu_1^2-c^2)(\mu_2^2+c^2)}{c^2(c^2-b^2)},$$

l'intégrale de l'équation sera :

$$\frac{f}{\alpha^2}(\mu^2+\nu^2) = \text{Log}\frac{1}{k}\left\{(\mu^2\nu^2)^{A_2}[(\mu^2-b^2)(\nu^2b^2)]^{B_2}[(\mu^2-c^2)(\nu^2-c^2)]^{C_2}\right\},$$

$\frac{1}{k}$ étant la constante d'intégration. De cette équation on déduit, en passant aux coordonnées rectilignes, l'équation suivantes :

$$x^{2A_2}y^{2B_2}z^{2C_2} = k.e^{\frac{f}{\alpha^2}(x^2+y^2+z^2)}.$$

C'est l'équation d'une série de surfaces dont les intersections avec l'ellipsoïde proposé, sont les courbes orthogonales des courbes ellipsoïdales proposées.

Il est maintenant aisé de reconnaître que les numérateurs des expressions auxiliaires A_2, B_2, C_2 ne sont autres que les valeurs que l'on obtient en remplaçant

successivement μ^2 par 0, b^2 et c^2, dans le numérateur de l'une des fractions qui sont dans l'équation différentielle proposée.

95. *Applications du problème précédent.* — Cherchons, en premier lieu, les trajectoires orthogonales des courbes d'intersection de l'ellipsoïde et d'un plan passant par l'un de ses trois axes. Suivant que le plan passera par le grand, le moyen ou le petit axe, on aura, pour représenter les courbes et leurs trajectoires orthogonales, l'un des trois systèmes d'équations dans lesquelles on a posé $\rho^2 = x^2 + y^2 + z^2$,

$$z = ky \quad ; \quad x^2 = ke^{\frac{\rho^2}{\rho^2}},$$

$$x = kz \quad ; \quad y^2 = ke^{\frac{\rho^2}{\rho^2 - b^2}},$$

$$y = kx \quad ; \quad z^2 = ke^{\frac{\rho^2}{\rho^2 - c^2}}.$$

Ce qui montre que les trajectoires des courbes en question sont données par l'intersection de l'ellipsoïde avec des surfaces de révolution autour de l'un des trois axes de la surface.

2° Cherchons les trajectoires orthogonales des courbes telles qu'en un point quelconque le plan tangent soit également incliné sur l'un des plans principaux, par exemple, le plan de la section principale maximum.

L'équation différentielle de la courbe sera :

$$\frac{\mu d\mu}{(\rho^2 - \mu^2)(c^2 - \mu^2)} + \frac{\nu d\nu}{(\rho^2 - \nu^2)(c^2 - \nu^2)} = 0;$$

l'équation différentielle de la trajectoire,

$$\frac{(\rho^2 - \mu^2)^2 \, d\mu}{\mu(\mu^2 - b^2)} + \frac{(\rho^2 - \nu^2)^2 \, d\nu}{\nu(\nu^2 - b^2)} = 0$$

qui rentre dans le type différentiel que nous avons étudié dans le précédent numéro. L'intégrale dans laquelle ι a la même signification que ci-dessus est

$$y^{\frac{2(b^2-\rho^2)^2}{b^2}} \times x^{-\frac{2c^4}{b^2}} = k\iota^2 .$$

On trouvera avec la même facilité les trajectoires orthogonales des courbes pour un point quelconque desquelles le diamètre, mené en ce point, est également incliné sur la normale.

VI

DES COURBES CONJUGUÉES.

96. *Des Courbes conjuguées.* — Nous appelons courbe conjuguée d'une famille de courbes données, la trajectoire coupant chaque courbe de la famille, de telle sorte que les tangentes aux points d'intersection ont la direction de deux diamètres conjugués de l'ellipsoïde.

Soit $f(r'_\mu, r'_\nu, i) = 0$ l'équation différentielle de la famille des courbes données, si l'on conserve les notations employées au n° 91, l'équation différentielle de la courbe conjuguée s'obtiendra en éliminant i entre l'équation proposée et la suivante

$$\operatorname{tang} i \operatorname{tang} i' = -\frac{r'^2_\nu}{r'^2_\mu},$$

et conséquemment la relation

$$r'^2_\mu \varphi(r'_\mu, r'_\nu) \sin i' + r'^2_\nu \psi(r'_\mu, r'_\nu) \cos i' = 0,$$

sera l'équation différentielle des courbes conjuguées des courbes données.

Si celle-ci avait pour équation

$$\frac{\sin i}{M} - \frac{\cos i}{N} = 0,$$

l'équation de la conjuguée serait

$$\frac{M}{\rho^2-\mu^2}\sin i' + \frac{N}{\rho^2-\nu^2}\cos i' = 0 ;$$

ce qui revient à dire que les équations différentielles des deux courbes sont

$$(21)\quad \left\{ \frac{m}{M}d\mu - \frac{n}{N}d\nu = 0,\quad \frac{Mm}{\rho^2-\mu^2}d\mu + \frac{Nn}{\rho^2-\nu^2}d\nu = 0. \right\}$$

Les intégrales $F(\mu, \nu) = k$, $F_1(\mu, \nu) = k_1$, satisferont à la condition demandée.

Il est bon de remarquer que l'on passe de l'équation différentielle des trajectoires orthogonales d'une courbe donnée à l'équation différentielle des conjuguées de la même courbe, en divisant le premier terme de l'équation des trajectoires par $\rho^2-\mu^2$ et le second terme par $\rho^2-\nu^2$.

97. *Application à quelques exemples.* — 1° Cherchons les courbes conjuguées des lignes cylindro-elliptiques. En se reportant au n°92 et en usant de la remarque que nous venons de faire au numéro précédent, on trouve pour équation différentielle des courbes conjuguées

$$\frac{(\mu^2+l^2)\,d\mu}{\mu\,(\mu^2-b^2)\,(\mu^2-c^2)} + \frac{(\nu^2+l^2)\,d\nu}{\nu\,(\nu^2-b^2)\,(\nu^2-c^2)} = 0.$$

Cette équation différentielle ne diffère pas de l'équation différentielle de la trajectoire orthogonale des sphéro-coniques, pourvu que, dans celle-ci, l'on change ρ^2 en $-l^2$. Donc l'équation des courbes conjuguées des lignes cylindro-elliptiques sera, n° 93,

$$x^{l^2(b^2-c^2)}\, y^{(l^2+b^2)c^2}\, z^{(l^2+c^2)b^2} = \text{const.}$$

2° Cherchons les lignes conjuguées des sphéro-coniques. — En se reportant au n° 93, on trouve que l'équation différentielle de ces lignes est

$$\frac{d\mu}{\mu\,(\mu^2-b^2)\,(\mu^2-c^2)} + \frac{d\nu}{\nu\,(\nu^2-b^2)\,(\nu^2-c^2)} = 0,$$

dont l'intégrale est, en passant aux coordonnées rectilignes.

$$x^{\rho_2^2-\rho_1^2}\, y^{\rho^2-\rho_2^2}\, z^{\rho_1^2-\rho^2} = \text{const.}$$

Les exposants ne dépendant que des distances focales, cette surface sera la même lorsque les sphéro-coniques seront tracées sur des surfaces homofocales de l'ellipsoïde proposé. Donc les intersections de la série des surfaces que nous venons de trouver, avec une série de surfaces du second degré homofocales à l'ellipsoïde, sont, sur chacune de ces surfaces, les conjuguées des sphéro-coniques. On déduit de là la proposition suivante :

Théorème. — Une série de surfaces données par l'équation précédente et une série de sphères concentriques, tracent, sur chacune des surfaces du second degré homofocales de l'ellipsoïde, un réseau de courbes conjuguées.

3° Il sera également facile de déduire de ce qui précède les courbes conjuguées des intersections faites par des plans parallèles à l'un des trois plans principaux de l'ellipsoïde, car, en se reportant au n° 93, on voit qu'il suffit de changer dans l'équation traitée au commencement du présent numéro, successivement l^2 en $-c^2$, $-b^2$, et 0 pour obtenir les lignes conjuguées des intersections faites par un plan perpendiculaire à l'axe minimum, à l'axe moyen, à l'axe maximum de l'ellipsoïde : on trouve ainsi les trois équations

$$\frac{y}{x} = \text{const.}\ ,\ \frac{x}{z} = \text{const.}\ ,\ \frac{z}{y}\ \text{const.}$$

On déduit de là que les intersections faites par une série de plans perpendiculaires à l'un des trois axes de l'ellipsoïde, ont pour lignes conjuguées les intersections faites par une autre série de plans qui passent par cet axe.

98. *Question inverse.* — Proposons-nous de trouver les lignes conjuguées des intersections de l'ellipsoïde avec la

série des surfaces contenues dans l'équation suivante, dans laquelle α, β, γ, sont des constantes,

$$x^{\alpha}y^{\beta}z^{\gamma} = \text{const}.$$

Si l'on passe aux coordonnées elliptiques et qu'on prenne la différentielle, l'on obtient :

$$\left(\frac{\alpha}{\mu^2}+\frac{\beta}{\mu^2-b^2}+\frac{\gamma}{\mu^2-c^2}\right)\mu d\mu+\left(\frac{\alpha}{\nu^2}+\frac{\beta}{\nu^2-b^2}+\frac{\gamma}{\nu^2-c^2}\right)\nu d\nu = 0$$

Or, si l'on pose, pour abréger, les relations

$$\alpha+\beta+\gamma=f,\ b^2(\alpha+\gamma)+c^2(\alpha+\beta)=g,\ \alpha b^2c^2=h,$$

l'équation différentielle des courbes conjuguées sera :

$$\frac{\mu d\mu}{f\mu^4+g\mu^2+h}+\frac{\nu d\nu}{f\nu^4+g\nu^2+h}=0,$$

dont l'intégrale est

$$\text{arc}\left(\text{tang}=\frac{2f\mu^2+g}{\sqrt{4hf-g^2}}\right)$$
$$+\text{arc}\left(\text{tang}=\frac{2f\nu^2+g}{\sqrt{4hf-g^2}}\right)=\text{const.}$$

Si l'on prend la tangente trigonométrique des deux membres et qu'on revienne aux coordonnées rectilignes, on obtient l'équation

$$x^2+y^2+z^2-R^2=\lambda\left\{R_1^2-Ax^2-y^2-z^2\right\},$$

dans laquelle R, R_1, A sont des fonctions des constantes α, β, γ, et des axes de l'ellipsoïde, et, λ est la constante arbitraire introduite par l'intégration. Elle représente une série de surfaces assujéties à passer par l'intersection d'une sphère et d'une surface de révolution du second degré concentriques; il est facile de reconnaître que cette

intersection est un cercle. Cette série de surfaces coupe la surface ellipsoïdale suivant des courbes conjuguées des courbes proposées.

99. *Courbes conjuguées des sections circulaires.* — Si l'on opère sur l'équation différentielle de ces sections donnée dans le n° 84, on obtient pour l'équation différentielle des lignes conjuguées,

$$\frac{d\mu}{(\mu^2-b^2)\sqrt{c^2-\mu^2}} \pm \frac{d\nu}{(\nu^2-b^2)\sqrt{c^2-\nu^2}} = 0.$$

L'intégrale de cette équation ne rentre dans aucun des types des équations précédentes. Pour intégrer le premier terme, nous prendrons une variable auxiliaire φ liée avec μ par la relation $\mu = c \sin \varphi$. Ce premier terme devient alors

$$\frac{-\dfrac{d\varphi}{\cos^2\varphi}}{b^2 + (b^2-c^2)\tang^2\varphi},$$

qui est la différentielle exacte de la fonction

$$\frac{1}{b}\cdot\frac{1}{\sqrt{b^2-c^2}}\cdot \arc\left(\tang = \frac{\sqrt{b^2-c^2}}{b}\tang\varphi\right),$$

donc l'intégrale de l'équation différentielle proposée sera, en revenant aux variables, μ et ν ;

$$\arc\left(\tang = \frac{\mu\sqrt{b^2-c^2}}{b\sqrt{c^2-\mu^2}}\right) + \arc\left(\tang = \frac{\nu\sqrt{b^2-c^2}}{b\sqrt{c^2-\nu^2}}\right) = \text{const.}$$

Si maintenant on prend la tangente des deux membres, et qu'on élève au carré, en représentant par k une constante, l'on trouve

$$c^2(\mu^2+\nu^2) - 2\mu^2\nu^2 + 2\mu\nu\sqrt{c^2-\mu^2}\sqrt{c^2-\nu^2}$$
$$= k^2\left[b^2\sqrt{c^2-\mu^2}\sqrt{c^2-\nu^2} + (b^2-c^2)\mu\nu\right]^2$$

si l'on passe aux coordonnées rectilignes, l'on obtient l'équation d'une surface du second degré que l'on peut écrire sous la forme suivante, k_1 étant une nouvelle constante,

$$\frac{x^2}{\rho^2}+\frac{y^2}{\rho^2-b^2-c^2}+\frac{z^2}{\rho^2-c^2}-1=k_1^2\left\{\frac{bz}{\sqrt{\rho^2-c^2}}\pm\frac{\sqrt{c^2-b^2}}{\rho}x\right\}^2$$

elle représente une série de surfaces ayant une même courbe de contact, laquelle n'est autre chose que l'intersection du plan des sections circulaires passant par l'axe des y, et d'un ellipsoïde concentrique avec l'ellipsoïde proposé, ayant même axe maximum et même axe suivant oz, et dont l'axe suivant ox serait égal à $\sqrt{\rho^2-b^2-c^2}$.

Ces surfaces coupent l'ellipsoïde proposé suivant une série de courbes planes qui sont les lignes conjuguées des sections circulaires. Ces courbes planes sont données par la série des plans dont on obtient l'équation, en retranchant l'équation de l'ellipsoïde proposé de l'équation précédente,

$$\frac{c}{\sqrt{\rho^2-b^2}}-\frac{y}{\sqrt{\rho^2-b^2-c^2}}-k\left\{\frac{bz}{\sqrt{\rho^2-c^2}}\pm\frac{\sqrt{c^2-b^2}}{\rho}x\right\}=0\,.$$

Il est aisé de reconnaître que tous ces plans passent par une des deux droites qui est l'intersection du plan des zx et de l'un des deux plans des sections circulaires de l'ellipsoïde proposé qui contiennent l'axe des y. On déduit de là le théorème suivant :

Si par les deux droites d'intersection des deux plans des sections circulaires qui passent par l'axe moyen de l'ellipsoïde avec le plan de la section principale moyenne de cette surface, on mène tous les plans possibles, leurs intersections avec l'ellipsoïde seront les courbes conjuguées des sections circulaires.

VII

DES COORDONNÉES BIPOLAIRES.

100. *Des Coordonnées bipolaires.* — Dans le système de coordonnées bipolaires, un point quelconque est déterminé sur la surface de l'ellipsoïde par les distances de ce point à deux points fixes et, plus généralement, par ses distances aux points de contact de deux tangentes menées de ce point à deux sphères déterminées. Or, si l'on choisit deux sphères ombilicales, c'est-à-dire deux sphères doublement tangentes à l'ellipsoïde en ses ombilics, et ayant leurs centres situés sur le grand axe (voyez chapitre Ier, n° 7), en représentant par τ, τ' ces deux tangentes, l'on aura, pour passer du système elliptique au système bipolaire que nous venons de définir, les deux équations :

$$(22) \qquad \left\{ 2\mu = \tau + \tau', \quad 2\nu = \tau - \tau'. \right\}$$

Elles montrent directement que pour les lignes de courbure ellipsoïdales de la première et de la seconde série, la somme ou la différence des deux tangentes aux sphères ombilicales dont les centres sont situés sur le grand axe de l'ellipsoïde, est constante. Ce théorème est dû à M. Valson. Mais il est aisé de voir, comme nous l'avons établi dans le chapitre Ier, que le même théorème existe aussi pour les deux sphères ombilicales réelles dont les centres sont situés sur le petit axe, et par les deux sphères imaginaires relatives à l'axe moyen.

On verra directement 1° que, pour la sphéro-conique, la somme des carrés des tangentes est constante ;

2° Que pour les courbes d'intersection d'une surface de révolution dont une aplanétique serait la courbe méridienne, le produit des deux tangentes est constant, etc.;

3° Que si l'on cherche les trajectoires orthogonales des intersections d'une série de sphères concentriques à

l'une des sphères ombilicales avec l'ellipsoïde, l'on trouvera l'équation

$$\left\{\frac{\tau^2-(\frac{b}{2}-\tau')^2}{\tau^2-(\frac{b}{2}+\tau')^2}\right\}^{\frac{b^2-\rho^2}{b^2}} = k\left\{\frac{\tau^2-(\frac{c}{2}+\tau')^2}{\tau^2-(\frac{c}{2}-\tau')^2}\right\}^{\frac{c^2-\rho^2}{c^2}}$$

k étant la constante introduite par l'intégration.

101. *Construction de la tangente des courbes ellipsoïdales.* — Le système de coordonnées bipolaires que nous venons d'établir, permet de construire facilement la tangente d'une courbe ellipsoïdale. En effet, d'après ce que nous avons établi au n° 70, chap. III, l'on sait construire le plan tangent à l'ellipsoïde ; il suffira donc de construire le plan tangent à la surface $f(\tau, \tau') = 0$, qui, par son intersection avec l'ellipsoïde, détermine la courbe ; car, il est évident que l'intersection des deux plans tangents sera la tangente à la courbe ellipsoïdale. Cela posé, remarquons que l'équation

$$f(\tau, \tau') = 0\,,$$

représente une surface de révolution autour de la ligne des centres des sphères ombilicales, il suffira donc de construire la tangente à la courbe méridienne pour avoir le plan tangent de cette surface ; or, en représentant par R le rayon de ces sphères, par ds l'élément de l'arc de la ligne méridienne, et par r, r' les distances du point aux centres des deux sphères, l'on a :

$$\frac{d\tau}{ds} = \frac{r}{\tau}\cdot\frac{dr}{ds} = \frac{r}{\tau}\cos\widehat{r\,ds}\,,\quad \frac{d\tau'}{ds} = \frac{r'}{\tau'}\frac{dr'}{ds} = \frac{r'}{\tau'}\cos\widehat{r'ds}\,;$$

d'après cela, si l'on différentie l'équation f et qu'on ait égard aux relations que nous venons d'écrire, l'on aura l'équation :

$$\frac{df}{dt}\cdot\frac{r}{\tau}\cos\widehat{r\,ds} + \frac{df}{d\tau'}\cdot\frac{r'}{\tau'}\cos\widehat{r'ds} = 0,$$

de laquelle on tire la construction suivante de la tangente.

Prenez, à partir du point M, dans la direction de la tangente à chaque sphère, des longueurs proportionnelles à $\frac{df}{d\tau}$, $\frac{df}{d\tau'}$, élevez à l'extrémité de ces droites des plans perpendiculaires qui déterminent des points b et b' sur les lignes qui joignent le point M aux deux centres. Le milieu de la droite $b\,b'$ est sur la normale à la surface f.

Cette construction est générale et s'applique à toutes les formes de l'équation f.

Dans le cas des lignes de courbure de la série $\tau + \tau' = 2\mu$, comme $\frac{df}{d\tau}$, $\frac{df}{d\tau'}$ sont l'unité, il suffit de prendre à partir du point M dans la direction de la tangente à chaque sphère des longueurs égales; à leur extrémité, on élève des plans perpendiculaires à ces longueurs, et le milieu de la droite qui joint les points d'intersection de ces plans et des droites menées du point M aux centres des deux sphères, appartient à la normale à la surface.

102. *Construction du rayon de courbure des courbes ellipsoïdales.* — On sait construire le rayon de courbure de la section normale de l'ellipsoïde, il suffit donc de construire le rayon de courbure de la section normale de la surface de révolution f pour en déduire le rayon de courbure de la courbe ellipsoïdale. En effet, n° 106, ce rayon sera en grandeur et en direction la hauteur du triangle dont deux côtés sont en grandeur et en direction les rayons de courbure de l'ellipsoïde et de la surface f. Cela posé, si l'on appelle p et p' les distances d'un point de courbe aux deux sphères, l'équation deviendra :

$$f(p, p') = 0 .$$

Si l'on différentie deux fois de suite cette équation et qu'on représente par $\mathcal{R}$ le rayon de courbure de la sec-

tion normale à la surface f, suivant l'élément de la courbe, l'on aura :

$$\frac{1}{\mathcal{R}}\left(\frac{df}{dp}\sin\widehat{p\,ds}+\frac{df}{dp'}\sin\widehat{p'\,ds}\right)=\frac{df}{dp}\cdot\frac{\sin^2\widehat{p\,ds}}{r}$$

$$+\frac{df}{dp'}\cdot\frac{\sin^2\widehat{p'\,ds}}{r'}-\frac{d^2f}{dp^2}\cdot\cos^2\widehat{p\,ds}-\frac{d^2f}{dp'^2}\cos^2\widehat{p'\,ds};$$

or, d'après cette relation, le rayon de courbure $\mathcal{R}$ peut se construire par la règle seulement. Donc.

103. *Sur une nouvelle forme de l'équation géodésique ellipsoïdale.* Nous avons donné (Comptes rendus, année 1860) une nouvelle forme de l'équation géodésique ellipsoïdale propre à établir un caractère commun entre les courbes tracées sur l'ellipsoïde et des courbes planes correspondantes des premières.

Appelons arcs géodésiques conjugués par rapport à une ligne de courbure μ_1 les deux arcs géodésiques menés d'un point (μ, ν) tangentiellement à cette ligne de courbure, et θ l'angle de ces deux arcs, en ce point; si nous remplaçons dans l'équation de la ligne géodésique, n° 83, les coordonnées μ, ν par les coordonnées τ, τ', elle prend la forme

$$\tau^2+\tau'^2-2\tau\tau'\cos\theta=4\mu_1^2, \tag{23}$$

on déduit de cette équation le théorème suivant qui en est l'interprétation géométrique.

1° Si d'un point quelconque de la surface de l'ellipsoïde, on mène deux tangentes τ, τ' aux sphères ombilicales, l'angle des deux arcs géodésiques, menés de ce point tangentiellement à la ligne de courbure μ_1 est égal à l'angle compris entre les deux côtés τ, τ' du triangle rectiligne construit sur les lignes, τ, τ', $2\mu_1$; et réciproquement, si d'un point pris sur un ellipsoïde on mène deux tangentes τ et τ' aux sphères ombilicales, l'angle des deux arcs géodésiques menés de ce point

tangentiellement à une ligne de courbure μ_1, est égal à l'angle du triangle rectiligne, construit sur les côtés τ, τ, 2μ, et opposé au côté $2\mu_1$.

Si l'on remarque que la relation précédente ne dépend ni de la grandeur des axes de l'ellipsoïde, ni de la position des sphères ombilicales, ni de leurs rayons, l'on déduira :

2° Si pour deux points situés sur le même ellipsoïde ou sur des ellipsoïdes différents, trois des quatre éléments τ, τ', μ, θ reprennent les mêmes valeurs lorsqu'on passe d'un point à l'autre, le quatrième élément reprendra aussi la même valeur.

104. *Usages de la nouvelle forme de l'équation géodésique pour l'étude des courbes.* — La méthode que nous allons exposer est essentiellement différente de celle qui a été donnée par M. M. Roberts, *Journal de M. Liouville*, tom. xv, page 289.

Soit une équation entre les variables τ, τ' et les paramètres a, a_1....

$$f(\tau, \tau', a, a_1 \ldots) = 0 ; \tag{24}$$

elle représente une surface de révolution autour du grand axe 2ρ de l'ellipsoïde. Prise simultanément avec l'équation de l'ellipsoïde, elle représente une courbe ellipsoïdale, prenons dans un plan deux points fixes dont la distance soit $2m_1$, soient t, t' les rayons vecteurs menés de ces deux points à un point quelconque situé dans ce plan. Si l'on appelle ψ l'angle de ces deux rayons vecteurs, l'on aura :

$$4m_1^2 = t^2 + t'^2 - 2tt' \cos\psi . \tag{23)'}$$

Si nous établissons entre les deux coordonnées t, t' la même relation que celle qui existe entre τ, τ', l'on aura aussi

$$f(t, t', a, a_1 \ldots) = 0 . \tag{24)'}$$

La courbe représentée par l'équation (24)', et celle qui résulte de l'intersection de l'ellipsoïde et de la surface (24) ont un double caractère commun, le premier est celui qui résulte de l'identité des équations (24), (24)', le second, qui en est la conséquence, résulte de l'identité des équations (23) (23)', de sorte que toute relation qui existe entre les éléments m_1, t, t', ψ de la courbe plane (4)', existe entre les éléments analogues μ_1, τ, τ', θ de la courbe ellipsoïdale. Nous déduisons de là le théorème suivant :

3° « Si une courbe plane et une courbe ellipsoïdale jouissent de la même propriété, la première par rapport à des paramètres et à deux rayons vecteurs, menés d'un de ses points à deux foyers, la seconde par rapport aux mêmes paramètres et à deux tangentes menées d'un de ses points à deux sphères ombilicales ; toute relation exprimant une propriété de la première courbe par rapport aux rayons vecteurs, à l'angle compris entre ces rayons et à la distance focale, exprimera une propriété de la seconde courbe par rapport aux tangentes menées d'un de ses points aux sphères focales, à l'angle des deux rayons géodésiques menés de ce point tangentiellement à la ligne de courbure μ_1 et au grand axe de la surface homofocale qui détermine cette ligne de courbure. »

Si le petit axe de l'ellipsoïde se réduit à zéro, l'ellipsoïde se réduit à un plan, les lignes de courbure sont des ellipses et des hyperboles homofocales, les sphères focales se réduisent à des points, les lignes géodésiques, à deux droites tangentes à une conique dont ces deux points sont les foyers ; l'angle des deux lignes géodésiques devient l'angle de ces deux tangentes. On déduit facilement.

4° « Si deux courbes planes sont rapportées chacune à deux foyers, et que les distances focales ne soient pas les mêmes ; si ces courbes jouissent l'une et l'autre de la même propriété par rapport à leurs rayons vecteurs et aux mêmes paramètres, toute relation exprimant une propriété de la première courbe par rapport à ses rayons vecteurs, à l'angle de ces rayons et à la distance focale,

exprimera la même propriété de la seconde courbe par rapport aux deux rayons vecteurs menés à un de ses points, à l'angle des deux tangentes menées de ce point à une conique homofocale et au grand axe de cette conique, ce grand axe étant égal à la distance focale de la première courbe.

105. *Application à quelques exemples.* — 1° Soit la courbe plane $t+t'=2\mu$, μ une constante, $2\mu_1$ la distance focale, elle représente une ellipse dont le grand axe est 2μ. Soit la courbe ellipsoïdale dont les équations sont $\rho=\text{const}$, $\tau+\tau'=2\mu$. Elle représente une ligne de courbure déterminée sur l'ellipsoïde par l'intersection de l'hyperboloïde homofocal dont le grand axe est 2μ. Dans la courbe plane le rectangle des projections des rayons vecteurs sur la bissectrice de l'angle de ces rayons est une constante égale à $\mu^2-\mu_1^2$. On conclut de là, d'après le théorème III du numéro précédent, que si d'un point quelconque de la ligne de courbure ellipsoïdale, on mène deux tangentes aux deux sphères ombilicales et qu'on rabatte ces tangentes en grandeur sur les directions des deux premiers éléments des deux arcs géodésiques menés de ce point tangentiellement à la ligne de courbure μ_1, et, qu'après le rabattement, on les projette sur la bissectrice de l'angle de ces arcs ; le rectangle de ces projections sera constant et égal à $\mu^2-\mu_1^2$.

Si la seconde courbe $\tau+\tau'=2\mu$ représente une ellipse rapportée à ses rayons vecteurs τ, τ' et à la distance focale $2\mu_1$, on déduira du théorème IV du numéro précédent la propriété suivante :

Si l'on rabat les deux rayons vecteurs menés d'un point d'une ellipse dont le grand axe est 2μ sur les deux tangentes menées de ce point à l'ellipse homofocale dont le grand axe est $2\mu_1$, et qu'après le rabattement, on les projette sur la bissectrice de l'angle des deux tangentes le rectangle de ces projections sera égal à $\mu^2-\mu_1^2$.

2° Soit la courbe plane

$$a^4=\frac{1}{2}\mu_1^2(t^2+t_1^2)-\frac{1}{16}(t^2-t_1^2)^2-\mu_1^4,$$

a est une constante, $2\mu_1$ la distance focale. Elle exprime que le triangle formé par les deux rayons vecteurs et la distance focale a une surface constante a^2; elle représente une parallèle à la distance focale.

La courbe ellipsoïdale résultant de l'intersection de l'ellipsoïde avec la surface qui aurait la même équation par rapport aux tangentes aux deux sphères ombilicales, jouira de cette même propriété que si d'un de ses points on mène deux tangentes aux deux sphères ombilicales, et qu'on les rabatte en grandeur sur les directions des premiers éléments des deux arcs géodésiques menés de ce point tangentiellement à la ligne de courbure $2\mu_1$, le triangle formé par ces deux tangentes et la ligne qui joint leurs extrémités, aura une surface constante et égale à a^2.

Cette courbe ellipsoïdale a un caractère commun avec la ligne de courbure μ_1 et qu'il importe de remarquer. Ces deux courbes se trouvent l'une et l'autre sur deux surfaces de révolution du second ordre semblables entre elles; elles expriment, l'une et l'autre, que $2\mu_1$ est la somme des tangentes menées d'un de leurs points à deux sphères qui ont même centre, mais dont les carrés des rayons diffèrent entre eux de $\frac{a^4}{\mu_1^2}$. C'est ce que l'on déduit immédiatement de l'équation de la surface de révolution qui détermine la courbe en question. Cette équation devient en coordonnées rectilignes

$$\mu_1^2(z^2+y^2)+\left(\mu_1^2-\frac{b^2c^2}{\rho^2}\right)x^2$$
$$-\mu_1^2\left\{\mu_1^2-\frac{b^2c^2}{\rho^2}+\frac{(\rho^2-b^2)(\rho^2-c^2)}{\rho^2}\right\}=a^4$$

or, elle ne diffère de l'équation de la surface de révolution qui contient la ligne de courbure μ_1 que par le terme a^4 qui est nul dans cette dernière équation.

Les courbes planes données par les équations $t=at'$, $t^2+t'^2=a^2$, etc., etc., feraient connaître, la première

des propriétés de la bissectrice de l'angle des arcs géodésiques conjugués menés d'un des points de la ligne ellipsoïdale correspondante; la seconde, des propriétés de l'angle lui-même.

Remarquons qu'en général la courbe plane et la courbe ellipsoïdale correspondante, sont telles qu'en un point de la première correspond un point de la seconde, pour lesquels $t = \tau$, $t' = \tau'$. Donc si l'on choisit $m_1 = \mu_1$ dans les relations (23), (23)'; en ces points correspondants, l'angle des rayons vecteurs sera égal à l'angle des arcs géodésiques conjugués menés de ces points, et l'étude de l'angle des arcs géodésiques conjugués menés des différents points d'une ligne géodésique, sera ramenée à l'étude de l'angle des rayons vecteurs dans la courbe plane correspondante.

VIII

DES COORDONNÉES GÉODÉSIQUES.

106. *Des Coordonnées géodésiques.* — Dans ce système de coordonnées, un point quelconque pris sur la surface de l'ellipsoïde, est déterminé par les longueurs de deux fils flexibles tendus sur la surface, à partir de deux points fixes jusqu'au point que l'on considère, ou plus généralement par les longueurs de deux fils flexibles tendus sur la surface à partir de deux points fixes situés chacun sur une courbe tracée sur la surface jusqu'au point considéré, sous cette condition que chacun de ces fils s'enroule sur chacune des deux courbes, à partir de chaque point fixe.

Lemme. — Soient AA', A'A" deux éléments successifs d'une courbe tracée sur une surface, A'B le prolongement de AA'; projetons le second élément A'A" sur le plan normal et sur le plan tangent à la surface suivant l'élément AA'; soient A'α', A'α" ces deux projections, les angles AA'α', AA'α" sont les angles de contingence, le premier, de la projection de la courbe sur le plan nor-

mal, le second, de la projection de la courbe sur le plan tangent. Si l'on appelle I l'inclinaison du plan osculateur sur le plan tangent, l'on a : $BA'\alpha'' = BA'A'' \sin I$, $AA'\alpha'' = BA'A'' \cos I$. Si l'on remarque que l'élément *ds* de l'arc de la courbe, ne diffère que par les infiniment petits d'ordre supérieur, des projections de cet élément sur le plan normal et sur le plan tangent, et qu'on appelle R, R_n, R_t les rayons de courbure de la courbe et de ses projections, l'on a ;

$$\frac{1}{R_n} = \frac{\sin I}{R}, \qquad \frac{1}{R_t} = \frac{\cos I}{R}.$$

Théorème I.—La courbe géodésique tracée d'un point à un autre sur une surface est le plus court chemin tracé sur cette surface de l'un à l'autre de ces deux points.

En effet, si une courbe est le plus court chemin entre deux points A et B, elle sera aussi le plus court chemin entre deux points intermédiaires M et M' que je suppose infiniment voisins ; or, de tous les arcs infiniment petits tracés sur la courbe, terminés aux deux extrémités de la corde MM', le plus petit est celui qui a la plus petite courbure ; mais l'élément *ds* est commun à toutes les courbes qui passent par M et M' ; donc, le rayon de courbure sera maximum ; ce qui exige que le plan normal à la surface coïncide avec le plan osculateur, puisque de toutes les sections faites suivant MM', la section normale, d'après le lemme précédent, est celle qui a le plus grand rayon de courbure. Donc la courbe minimum jouit de cette propriété qu'en un quelconque de ses points, le plan normal coïncide avec le plan osculateur.

Théorème II. Si deux courbes sont tracées sur une surface, la différence des arcs géodésiques *n*, *n'* infiniment voisins, compris entre ces deux courbes et coupant orthogonalement la première, est le produit de l'élément *ds* de la seconde, compris entre ces deux arcs par le cosinus de l'angle qui fait la seconde courbe avec l'arc géodésique.

Le théorème est évident lorsqu'il s'agit de deux courbes tracées sur un plan.

En effet, soient les deux points M, M_1 où ces deux arcs, qui dans le cas présent sont deux lignes droites, coupent la première courbe et M', M'_1 les points où ils coupent la seconde, si l'on prend un point m sur le second arc géodésique $M_1 M'_1$ tel que $M_1 m$ égale l'arc MM', l'on aura $M'_1 m$ qui, aux infiniment petits près d'ordre supérieur, sera la projection de $M'M'_1$ sur le second arc géodésique; donc

$$n' - n = ds' \cos \widehat{nds'}.$$

ce qui établit le théorème à démontrer pour le plan.

De là résulte que si des différents points d'une courbe C, tracée sur un plan, on mène orthogonalement des arcs géodésiques égaux, la courbe C', lieu des extrémités de ces arcs, les coupera orthogonalement et réciproquement. En effet, le premier membre de l'équation précédente étant nul, il faut que l'angle $\widehat{nds'}$ soit droit; de même, de ce que cet angle serait droit, il faudrait que n' fût égal à n. *c.q.f.d.*

Je dis maintenant que le théorème est vrai lorsque les deux courbes sont tracées sur une surface. En effet, si l'on considère une courbe infiniment voisine de la première, et coupant orthogonalement les arcs géodésiques aux points N, N_1 et qu'on projette le quadrilatère MM_1NN ainsi formé sur le plan tangent, comme le plan des deux éléments infiniment voisins appartenant à l'arc géodésiques MN, est normal au plan tangent, ces deux éléments se projetteront en ligne droite; or, en négligeant les infiniment petits d'ordre supérieur, il en sera de même des projections des deux éléments consécutifs de l'arc géodésique M_1N_1, et les angles resteront droits. Donc, en vertu de ce que nous venons d'établir pour un plan, les projections des deux arcs MN, M_1N_1 seront égales, et par conséquent ces deux arcs seront égaux, et réciproquement. De là résulte que si l'on mène

une série de lignes infiniment voisines et orthogonales des arcs géodésiques, elle détermineront sur ces arcs des éléments égaux deux à deux, et, en faisant la somme, les arcs géodésiques, compris entre les lignes orthogonales extrêmes, seront égaux.

On peut maintenant appliquer, mot pour mot, à une surface la démonstration faite pour le plan, et le théorème énoncé se trouvera démontré.

107. *Conséquences de ces principes.* — 1° Si la seconde courbe C' coupe les arcs géodésiques sous un angle constant θ, le rapport d'un arc s' de longueur donnée de cette courbe à l'arc géodésique, compris entre une extrémité de l'arc s' et la trajectoire orthogonale des arcs géodésiques qui passe par l'autre extrémité, est constant. En effet, si l'on considère la série des points infiniment voisins, situés sur l'arc de courbe C', et qu'on mène de ces divers points, sous l'angle donné des arcs géodésiques jusqu'à la trajectoire orthogonale passant par l'extrémité de l'arc s', l'on aura une série d'égalités analogues à la précédente et, en faisant la somme, l'on tombera sur l'équation $n_k - n = s' \cos\theta$; ce qu'il fallait démontrer.

2° Si deux arcs géodésiques infiniment voisins, n', n sont menés entre deux courbes quelconques tracées sur une surface, l'on aura :

$$ds \cos \widehat{nds} - ds' \cos \widehat{nds'} = (n' - n).$$

Pour cela, il suffit de mener une trajectoire orthogonale de ces arcs géodésiques et d'appliquer le théorème II du numéro précédent à chacune des courbes C et C', et de prendre la somme ou la différence des résultats obtenus; on tombe ainsi sur l'égalité énoncée.

Il est aisé de voir que si les arcs géodésiques coupent les deux courbes sous le même angle, l'on aura :

$$(ds' - ds) \cos \widehat{nds} = n' - n = dn$$

et que, si les deux arcs géodésiques sont égaux, l'on aura

$$ds \cos \widehat{nds} = ds' \cos \widehat{nds'}.$$

3° Si les arcs géodésiques sont tangents à la courbe C, l'équation donnée par le principe précédent devient

$$ds - ds' \cos \widehat{nds'} = dn.$$

108. *Des lignes bissectrices des courbes coordonnées d'un système quelconque.* — Considérons un système quelconque de coordonnées curvilignes tracées sur une surface quelconque, les courbes coordonnées de la première série provenant de la variation d'un paramètre ρ, et celles de la seconde série provenant de la variation d'un paramètre ρ' ; si l'on considère deux points infiniment voisins M et M' pris sur la surface et les lignes coordonnées passant par ces deux points, elles forment un quadrilatère curviligne infiniment petit, les deux côtés infiniment petits passant par le point M sont $d\sigma$, $d\sigma'$, soit ds la longueur égale à MM', l'on a les équations suivantes :

$$\frac{d\sigma}{\sin \widehat{d\sigma' ds}} = \frac{d\sigma'}{\sin \widehat{ds d\sigma}} = \frac{ds}{\sin \widehat{d\sigma d\sigma'}},$$

$$ds = d\sigma \cos \widehat{ds d\sigma} + d\sigma' \cos \widehat{ds d\sigma'} ;$$

Cela posé, si l'on veut avoir la ligne tracée sur la surface, bissectant en chacun de ses points, l'angle des lignes coordonnées, l'équation différentielle de cette ligne sera :

$$d\sigma = d\sigma' ;$$

si l'on veut avoir l'équation différentielle de la ligne qui bissecte l'angle supplémentaire, il faudra poser :

$$d\sigma = - d\sigma'.$$

Ces lignes bissectrices varieront sur la même surface d'un système de coordonnées à l'autre, mais elles auront

la propriété commune qu'elles formeront, pour chaque cas, un système de lignes orthogonales tracées sur la surface.

109. *Coniques géodésiques homofocales.* — Supposons que le système de coordonnées tracées sur la surface soit l'ensemble de deux rayons géodésiques n, n' menés de deux points fixes F, F' pris sur la surface, les équations de la bissectrice de l'angle des lignes coordonnées et de son supplémentaire seront, d'après le numéro précédent,

$$dn = dn', \qquad dn = -dn',$$

qui, par l'intégration, donneront, k et k' étant deux constantes,

$$n - n' = 2k', \quad n + n' = 2k.$$

Elles jouissent de cette propriété, la première, que la différence de deux rayons géodésiques, la seconde, que la somme de ces rayons est constante; c'est pour cela qu'elles seront dites, la première, une hyperbole, la seconde, une ellipse, géodésiques; elles sont homofocales, parce qu'elles ont mêmes foyers.

Soit un point M pris sur l'ellipse géodésique; du point F avec un rayon géodésique égal à r, décrivons une trajectoire orthogonale des arcs géodésiques menés de ce point, et du point F' avec un rayon géodésique égal à r', décrivons une trajectoire orthogonale des arcs géodésiques menés du point F'; si l'on appelle A et B les points où l'arc géodésique FM coupe la première trajectoire orthogonale et A' et B' les points où l'arc géodésique F'M coupe la seconde, en supposant que la première trajectoire contienne la seconde, l'on a :

$$MA = r - FM, \quad MB = r + FM,$$
$$MA' = F'M - r', \quad MB' = F'M + r';$$

or, suivant que l'on aura l'un des quatre cas,

$$MA = MA', \quad MA = MB', \quad MB = MA', \quad MB = MB'$$

l'on obtiendra l'une des quatre relations correspondantes:

$$r + r' = FM + F'M \ , \ r - r' = F'M + FM \ ,$$
$$r + r' = F'M - FM \ , \ r - r' = F'M - FM \ ;$$

de là on conclut, 1° que si des trajectoires orthogonales sont décrites des points F et F′ comme centres avec des rayons satisfaisant à l'une des deux conditions : $r + r' = 2k$, $r - r' = \pm 2k$ l'on aura l'ellipse géodésique $2k$, qui sera le lieu des centres des trajectoires orthogonales tangentes à ces deux trajectoires.

On voit qu'il y a une infinité de couples de trajectoires orthogonales décrites des points F et F′ comme centres, telles que l'ellipse géodésique $2k$ soit le lieu des centres des trajectoires orthogonales tangentes à un couple. Quand on fait varier r depuis zéro jusqu'à $2k$, r' varie depuis $2k$ jusqu'à zéro, et quand on fait varier r depuis $2k$ jusqu'à l'infini, r' varie depuis zéro jusqu'à l'infini, et il en est de même lorsqu'on fait varier r' depuis $2k$ jusqu'à l'infini.

2° Si deux trajectoires orthogonales sont décrites des points F et F′ comme centres avec des rayons satisfaisant à l'une des conditions $r + r' = 2k'$, $r - r' = \pm 2k'$, le lieu des centres des trajectoires orthogonales tangentes à ces deux trajectoires est l'hyperbole $2k'$.

Il y a une infinité de couples de trajectoires orthogonales décrites des points F et F′, telles que le lieu des centres des trajectoires orthogonales qui sont tangentes à un couple donne l'hyperbole $2k'$. Si r varie depuis zéro jusqu'à $2k'$, r' varie depuis $2k'$ jusqu'à zéro; si r varie depuis $2k'$ jusqu'à l'infini, r' varie depuis zéro jusqu'à l'infini, ou bien inversement si r' varie depuis $2k'$ jusqu'à l'infini, r varie depuis zéro jusqu'à l'infini.

On conclut aussi de ce que nous venons de dire, que si deux trajectoires orthogonales sont décrites des points F et F′ comme centres avec des rayons donnés, il y a toujours deux coniques géodésiques qui sont les lieux des centres des trajectoires tangentes aux deux trajectoi-

res données ; si ces deux trajectoires ne se coupent pas, ces deux coniques sont deux ellipses ou deux hyperboles; si ces deux trajectoires se coupent, ces deux coniques sont une ellipse et une hyperbole. Dans les deux cas, l'une des coniques se rapporte à deux contacts de même nom et l'autre, à des contacts de noms différents.

110. *Généralisation.* — Supposons que le système des coordonnées soit l'ensemble de deux séries de rayons géodésiques menés normalement à deux courbes directrices C et C' tracées sur la surface. Si n et n' sont deux rayons géodésiques coordonnées du point M, les équations des deux lignes bissectrices de l'angle du système, tracées sur la surface, seront comme précédemment

$$n - n' = 2k' , \qquad n + n' = 2k ;$$

si l'on considère les courbes D et D', développées par arcs normaux géodésiques des deux courbes données C et C', l'on voit que l'une des deux bissectrices serait engendrée mécaniquement par un stylet qui, en se mouvant, tiendrait tendu et appliqué sur la surface un fil dont les deux extrémités seraient fixés sur les deux courbes D et D', sur lesquelles le fil s'envelopperait ou se développerait. Toutes les conclusions du numéro précédent auraient leurs analogues dans la question actuelle ; seulement, les trajectoires orthogonales des rayons géodésiques, tels que n et n', seraient des développantes par rayons géodésiques des courbes D et D', et les courbes $n + n' = 2k$, $n - n' = 2k$ seraient les lieux des centres des trajectoires orthogonales enveloppant un couple de deux développantes, ces diverses trajectoires coupant orthogonalement tous les rayons géodésiques menés de ces centres.

111. *Des lignes de courbure ellipsoïdale considérées comme des coniques géodésiques. — Théorème.* — Les lignes de courbure ellipsoïdales sont des coniques géodésiques par rapport à deux ombilics et, plus généralement, par rapport à deux arcs d'une même ligne de courbure.

Prenons pour lignes coordonnées les deux séries de lignes géodésiques que l'on peut mener des différents points de l'ellipsoïde tangentiellement à une même ligne de courbure. Les deux courbes bissectrices des angles de ce système de coordonnées sont les lignes de courbure de la série μ et de la série ν, d'après ce qui a été dit au n° 88 ; donc tous les théorèmes démontrés dans les deux numéros précédents, s'appliquent aux deux lignes de courbure μ et ν, relativement aux deux arcs géodésiques menés d'un de leurs points normalement aux deux développantes géodésiques d'une même ligne de courbure, inversement placées.

Étudions en particulier les propriétés des lignes de courbure ellipsoïdales par rapport aux arcs géodésiques menés des ombilics.

Soient les 4 ombilics F, F' ; F' F'_1 les deux premiers étant symétriques des deux autres par rapport au grand axe de l'ellipsoïde, les arcs géodésiques FF', $F_1F'_1$ sont les lignes de courbure limites de la série μ, et les arcs géodésiques FF_1, $F'F'_1$, les lignes de courbure limites de la série ν ; soient J et J_1 les milieux des arcs géodésiques FF_1, $F_1F'_1$; et I, I' les milieux des arcs FF_1, $F'F'_1$; si l'on considère un point M situé sur une ligne de courbure μ, l'on aura pour tous les points de cette ligne :

1° La somme des arcs géodésiques menés du point M aux deux ombilics F, F' symétriques par rapport à l'un des axes, égale à une constante : $F'M + FM = 2JA$.

2° La somme des arcs géodésiques menés du point M aux deux ombilics opposés F_1 F'_1 égale à une constante : $F_1M + F'M = 2J_1A$.

3° La différence de deux arcs géodésiques menés du point M aux deux ombilics symétriques par rapport à l'autre axe, égale à une constante, ce qui donne $F_1M - FM = 2IA$, $F'_1M - F'M = 2I'A'$.

4° La somme de deux arcs géodésiques menés du point M à deux ombilics symétriques par rapport au centre de l'ellipsoïde égale à une constante, ce qui donne $FM + F'_1M = JI' + IJ_1$, et par conséquent le plus court

chemin d'un ombilic à une autre symétrique par rapport au centre, a une direction quelconque.

5° L'arc géodésique mené d'un point M à l'un des deux ombilics F ou F′, est la somme ou la différence des deux demi-axes géodésiques de la ligne de courbure μ et de la ligne de courbure ν, ce qui donne : $MF' = JB + JA$, $MF = JA - JB$.

Les mêmes propriétés ont lieu pour une ligne de courbure de la série ν.

Il résulte de ce qui précède, ce théorème dû à M. M. Roberts, et qui est l'un des plus élégants de la géométrie des surfaces du second ordre : si deux ombilics sont intérieurs ou extérieurs à une ligne de courbure, la somme des rayons géodésiques menés d'un des points de cette ligne à ces deux ombilics est constante, et si les deux ombilics sont, l'un intérieur et l'autre extérieur, la différence des rayons géodésiques est constante.

On déduit avec la même facilité de l'analyse précédente ce théorème dû à M. Chasles.

Si un fil de longueur constante est fixé par ses deux extrémités en deux points d'une ligne de courbure, le stylet qui, en se mouvant, maintient ce fil tendu et appliqué sur la surface de l'ellipsoïde et l'oblige à s'envelopper sur la courbe et à s'y développer, décrit une ligne de courbure.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 MAI 1868.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. MORTREUIL, Président.

MESSIEURS,

L'encouragement le plus efficace que l'Académie puisse se donner à elle-même est de convier à certains jours un public d'élite à venir s'associer à ses travaux. Les uns contractent d'avance l'obligation de redoubler de zèle et d'efforts pour soutenir dans ces réunions la dignité du rang qu'ils occupent; les autres prennent l'engagement d'y apporter beaucoup d'indulgence, et tous demeurent convaincus, après ces instants, hélas ! trop rares, consacrés aux délassements utiles et sérieux, que les exercices de l'intelligence sont en réalité ceux qui procurent le plus de satisfaction et de jouissance.

Félicitons-nous de l'empressement avec lequel il a été répondu à notre appel. Il en est encore qui ne sont pas indifférents aux progrès scientifiques et littéraires : nous sommes heureux de leur voir consacrer et ratifier par leur présence les actes de l'Académie. Plus heureux celui à qui incombe le périlleux honneur de prendre la parole dans ces occasions solennelles, et de tendre une

main amie aux élus que leurs brillants succès, dans une carrière déjà longue et toujours honorable, désignaient à notre choix et à nos sympathies.

Je me ferais un scrupule de ne pas tenir compte de vos légitimes impatiences et de retarder le moment où vous pourrez par vous mêmes apprécier les motifs qui ont guidé l'Académie dans ses préférences et y applaudir. Toutefois, permettez moi de réclamer une part de votre bienveillante attention pour signaler, dans une courte étude, la persistance de certaines institutions primitives dans l'organisation judiciaire de Marseille et de la Provence au moyen âge.

Dans notre Société, à la fois compliquée et positive, où des rapports incessants s'établissent entre concitoyens par suite de la multiplicité et de la variété des relations privées ; nous ne sommes point surpris de la facilité avec laquelle il est permis à chacun de se faire rendre justice ; nous ne concevons même pas qu'il puisse en être autrement. Qu'il s'agisse d'intérêts d'une importance secondaire, ou de ces grands débats qui mettent en question notre fortune entière, et plus encore notre réputation et notre honneur, nous sommes certains de rencontrer une autorité, spécialement établie pour les protéger, dont les aboutissants et la hiérarchie sont parfaitement définis. Si, parfois, chose fort rare, nous avons à déplorer un excès de pouvoir ou un déni de justice, c'est plus à la fragilité humaine et à nos passions égoïstes que nous devons nous en prendre, qu'à l'insuffisance et à l'inefficacité des institutions. En réalité, si haut ou si bas que nous soyons placés, dans les rangs les plus humbles, comme dans les plus élevés, sans distinction de rang ni de fortune, nous ne sommes point pris au dépourvu pour faire valoir nos droits, nous avons des moyens déterminés avec une admirable prévoyance pour les légitimer.

Nous acceptons ces bienfaits et nous en usons, sans nous enquérir des périodes de temps qu'il a fallu parcourir et des évolutions par lesquelles il a fallu passer

pour les obtenir ; à peu près, comme nous faisons de la santé dont nous n'apprécions les avantages qu'au moment où la maladie vient nous atteindre.

Mais à l'origine des Sociétés il n'en était pas ainsi ; il a longtemps manqué aux institutions ces formes précises, ces détails minutieux, cette marche cauteleuse et prudente, qui nous jettent quelquefois dans des impatiences et nous entravent, mais qui n'en sont pas moins la sauvegarde de nos intérêts privés.

Prenons pour point de comparaison les deux institutions les mieux connues, dont nous relevons le plus directement et qui sont l'expression la plus complète et la moins équivoque de la Société antique.

Les Grecs, auxquels on ne peut refuser ni l'intelligence, ni la vivacité d'esprit, qui avaient poussé jusqu'à ses dernières limites l'analyse des éléments du langage et la connaissance des faits psychologiques de la pensée et de la conscience, ne purent, partagés dans leurs petites fédérations toujours en lutte, s'élever jusqu'à la hauteur de l'unité gouvernementale. Leur organisation judiciaire se ressentit de leur organisme intellectuel, qui sacrifiait tant à liberté et à la poésie, et qui laissait si peu de place à la satisfaction des intérêts matériels.

Jaloux à l'excès des priviléges et des distinctions, supportant avec impatience une renommée due à la seule considération publique, ou à la pratique de la vertu ; envoyant en exil ceux à qui ils devaient le gain d'une bataille ; mesurant la liberté à la part plus ou moins grande qu'ils prenaient à la direction des affaires publiques ; abandonnant beaucoup au hasard et faisant, même du sort, la base de plusieurs de leurs institutions politiques ; ils furent inhabiles à poser les rudimens d'une organisation judiciaire, régulière et permanente. Soit versatilité d'esprit, soit insouciance des besoins de la vie ; ils n'avaient trouvé aucun moyen d'obliger un adversaire à comparaître devant un tribunal. Le pouvoir du juge y devenait à peu près illusoire, faute de moyens de contrainte pour obtenir et faire exécuter une sentence.

Singulier peuple chez qui l'idéal absorbait la vie. Poursuivre avec enthousiasme un but glorieux ; aimer le beau avec passion et le reproduire d'instinct; faire de tout une question d'art et réussir ; ces qualités sublimes, mais insuffisantes à rien fonder de stable, laissaient peu de place aux soins matériels de l'existence et poussaient les Grecs à tout simplifier.

Aujourd'hui encore, l'artiste qui recherche la gloire et les plaisirs, attend la richesse et la méprise : avec son insouciance des besoins du lendemain et son imprévoyance pour l'heure des vieux jours, n'a-t-il pas hérité de la légèreté Athénienne ?

A côté de ces élans d'enthousiasme, de ce sentiment exquis dans les œuvres littéraires et artistiques on rencontre, chez ces mêmes hommes, une grande aptitude aux opérations commerciales, aux calculs positifs du négoce. Ainsi s'explique la grande analogie qui a existé entre les républiques Grecques et Italiennes, avec un degré de civilisation de plus pour ces dernières. Leur commun caractère fut d'être industrieuses et commerçantes, également sensibles à la beauté physique et morale, toutes passionnées pour les discussions et les controverses. Marseille, à une époque, se lie à leur commun destin : ses institutions politiques, fort dénaturées sans doute par la légende, durent conserver le germe de ses traditions originaires et n'avoir pas plus de stabilité que ses passions mobiles.

Les Romains furent tout autres : législateurs, administrateurs, prévoyants surtout. Les institutions sociales ne furent dans leurs mains que des instruments de politique invariable et positive. Dès le principe, ils avaient apporté dans la classification des intérêts matériels, les mêmes subtilités rigoureuses que les Grecs avaient appliquées aux formes purement idéales. Lorsque chez les Grecs, la force productrice est divinisée sous le nom d'Ερως (l'amour) et revêt les formes les plus attrayantes et les plus gracieuses, elle se transforme en passant dans la mythologie Romaine en dieu sterquilinus, la moins poétique des fécondations.

Ces esprits positifs, conquérants, colonisateurs, faisant, comme dit Montesquieu, la religion pour l'État, n'ont en vue que la guerre, l'administration des provinces conquises, et, dans les moments de calme, l'exercice du droit, la pratique du barreau, plaider et rendre la justice. A la fois orateurs et hommes de guerre, ils sont également habiles à se produire à la tribune, comme à faire manœuvrer une armée sur le champ de bataille.

Ils créent la propriété et ses démembrements, la jurisprudence et ses déductions rigoureuses, le domaine public et ses priviléges, la possession et ses conséquences, en un mot toute cette réglementation des besoins matériels de la vie, qui survivra à toutes les révolutions et dominera sur le monde moderne, comme ces éléments premiers qui résistent à tous les réactifs, dont on retrouve la trace dans la série des combinaisons d'une analyse chimique.

Il est curieux de voir comment ce peuple superstitieux à l'excès ; constamment en quête de conjurations contre les maléfices; persuadé que le sort d'une bataille dépend de la question de savoir si le général a commencé par chausser le pied gauche ou le pied droit, fera sortir la procédure de son embrion barbare, pour la développer et la mettre en harmonie avec les progrès de la civilisation.

L'organisation judiciaire est des plus simples, un seul juge suffit à régler toutes les contestations. Mais à l'origine, il fallait pour obtenir justice, saisir son adversaire par le cou et le conduire de force devant le magistrat : le droit du plus faible était, comme on le voit, à la merci du plus fort. La résistance victorieuse suffisait pour annihiler la prétention la mieux fondée. Les comédies de Plaute et de Térence reflètent encore dans plus d'un passage ces formes empreintes d'une si étrange sauvagerie.

Mais à mesure que les mœurs s'adoucissent et que la philosophie stoïque exerce sur la rudesse de ces esprits abruptes une heureuse influence; le symbole de la force se substitue à la force elle-même. Il n'est plus nécessaire

de recourir à la violence, pour contraindre son adversaire à comparaître devant le Tribunal; il est inutile d'entrer en lutte avec lui. Il suffit de le saisir par le bout de l'oreille: à cet attouchement le fier Romain cède sans résistance et se laisse conduire dans l'enceinte du Prétoire, comme de nos jours le citoyen de Londres sur lequel s'abaisse la baguette du Constable.

Dès ce moment la procédure symbolique est créée; mais elle reste longtemps enserrée dans d'étroites limites et restreinte à un petit nombre de cas qu'il n'était pas permis d'étendre au-delà des prévisions de la loi. Les besoins généraux et les intérêts particuliers, en se multipliant, firent bientôt reconnaître son insuffisance : un nouveau progrès s'accomplit, lorsque le pur symbolisme entra dans le système formulaire, c'est-à-dire dans la représentation du symbole par l'écriture.

Mais un peuple méticuleux et formaliste à l'excès ne livrait aux subtilités des légistes et au caprice des plaideurs ni le texte, ni l'interprétation du recueil des formules. Une caste privilégiée veillait à sa conservation et entourait sa communication de cérémonies mystérieuses. Dans la pratique, ses prescriptions devaient être religieusement observées : la moindre omission, le changement d'un mot, l'interversion d'une phrase, suffisaient pour détruire tout effet juridique, sans appel ni recours.

De pareilles institutions ne nous semblent-elles pas étranges et rigoureuses, à nous fils d'un autre siècle, élevés dans ce principe que la lettre tue et l'esprit vivifie ? Mais nos codes modernes ne conservent-ils pas en plus d'un endroit des vestiges de cette procédure minutieuse? Un grand nombre d'actes ne sont-ils pas frappés de nullité par cela seul que certaines formalités n'ont pas été scrupuleusement observées? Si nous consultons la législation Anglaise, n'est-elle pas encore plus formaliste que la nôtre, malgré le cortége d'institutions libérales qui l'entoure.

Connaître à fond les formules, les appliquer à propos,

ce fut l'œuvre des jurisconsultes Romains, leur constante préoccupation. De cette lutte entre le formalisme rigoureux et le sentiment d'équité placé au fond de la conscience humaine naquit la science du droit, qu'on a pu définir la raison écrite, ou mieux la justice pratique, substituée à l'action de la force brutale. Mais ce qu'il a fallu de patience et de perspicacité pour opérer cette transformation présente le plus grand travail d'intelligence que l'homme ait jamais accompli. Aujourd'hui encore, la science du droit n'a pas au fond changé de nature : malgré les progrès considérables que la société a faits depuis lors, elle est à peine sortie de ses éléments rudimentaires. Au moyen-âge, où la jurisprudence touchait de plus près à ses origines, cette assimilation était plus frappante encore. Les preuves abondent sur ce point : un grand nombre d'actes appartenant à cette époque intermédiaire ont conservé l'empreinte de ce formalisme rigoureux et précis. Je choisirai pour exemples ceux qui appartiennent à Marseille ou à la Provence ; j'ai pensé qu'à ce titre ile pourraient vous offrir plus d'un intérêt.

Le 4 février 1394, Julien de Casals, citoyen de Marseille, fait donation d'une maison à son filleul Nicolas. L'acte est fort simple, il se borne à la transcription littérale de la demande adressée au donateur et de la réponse fort laconique de ce dernier. Voici la formule, elle est en provençal : *Non mi layssas vos lostal de la pelissaria per amor de Dieu, e voles que sia mieu.* Julien répond *hoc*, c'est le *oui* de la langue d'où le provençal a pris son nom. Cette formule n'est pas autre chose que la stipulation Romaine, encore usitée après dix-huit siècles de pratique.

Le 20 septembre 1304, Marie, fille de Charles II, comte de Provence, est unie en mariage à Sanche, fils de Jacques, roi de Majorque. L'acte a quelque chose d'héroïque dans sa naïve simplicité : il est également en provençal : *Jeu Sancholl, fill del clar seignor mon sen Jacme, per la gracia de Dieu, rey de Mayorgas, doni mon cors per lial marit à vos Maria, filla de l'aut seignor mon*

sen Carle per la gracia de Dieu Rey de Jerusalem et de Sezilia. Marie répond : *Et jeu vos en recebe.* A son tour, la jeune fiancée, unissant ses mains à celle de son futur époux, dit : *Jeu Maria.... done mon cors per lial moiller à vos Sanchol....* qui répète aussi : *Et jeu vos en recebe.* C'est du pur droit romain, qu'accompagne, toutefois, la bénédiction nuptiale donnée par l'évêque de Vence.

A ce moment nous arrivons aux dernières limites des temps féodaux, où je n'avais qu'à prendre au hasard pour multiplier des exemples analogues à ceux que je viens de citer.

Quelle est l'institution humaine qui pourrait se flatter d'une vitalité aussi énergique ? Pendant que des créations que l'on croyait éternelles ont été emportées par les tourmentes des révolutions, les formes juridiques Romaines persistent malgré tout et contre tous. Elles survivent aux invasions Germaniques qui entraînent et transforment les nationalités : loin de disparaître elles vont se refléter dans les lois Wisigothes, Lombardes et Ripuaires. Le droit canonique, qui puise sa force dans une foi nouvelle, se débat en vain pour secouer le joug qui pèse sur lui ; il est obligé à chaque pas de transiger pour ne pas être dominé aussi par ce formalisme superstitieux si contraire à ses croyances. La féodalité elle-même, qui élève jusqu'à sa dernière puissance le principe d'autorité, qui brise sous son talon de fer toutes les résistances, n'emprunte son énergie qu'à des institutions jetées dans le moule de la société Romaine.

Mais une aurore nouvelle commence à luire du côté de l'Orient. La Société moderne se réveille, éclairée par les brillants rayons du soleil de la renaissance. Le vieux monde, étroit et formaliste, disparaît dans l'ombre pour ne plus en sortir. Ce sont encore les Grecs, nos aïeux, qui fuyant la patrie désolée, apportent dans les plis de leur manteau, à travers les flots azurés de l'Adriatique, le génie des beaux arts et de la poésie, le germe de toutes les libertés. Saluons leur bienvenue. *Italiam ! Italiam !* peuvent-ils s'écrier à leur tour, comme les compagnons

d'Enée fuyant aussi un autre désastre. A leur arrivée s'ouvre cette ère féconde et grandiose, qui n'a inventé ni la machine à vapeur, ni les chemins de fer, ni le télégraphe électrique ; mais où se sont élevées Florence et Venise ; qui nous a laissé des artistes comme Raphaël et Michel-Ange ; des poètes comme le Dante et Pétrarque.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. LE Dr COSTE,

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES,

Dans la Séance publique du 17 Mai 1868.

MESSIEURS,

Que ma première parole, dans cette solennité, soit l'hommage de ma gratitude pour les membres de l'Académie, pour tous ces hommes distingués qui ont bien voulu me croire digne de devenir leur collaborateur.

Cet honneur m'a été si gracieusement accordé, qu'il me flatte au plus haut point.

Salut aussi, avant de m'asseoir dans ce fauteuil, à la mémoire vénérée de celui qui l'occupait si dignement, de M. Plauche, dont de trop indulgents suffrages m'ont fait le successeur.

Cette excellente nature, que les plus aimables dons de l'esprit et du cœur rendaient profondément sympathique, a droit aux affectueux regrets de nous tous et vivra bien longtemps dans nos souvenirs.

Je vais tracer devant vous, Messieurs, une rapide esquisse de la spécialisation scientifique appliquée à l'art de guérir.

Le sujet est d'une délicatesse extrême, et ma tâche peut-être un peu difficile. Je ne puis promettre de la bien remplir ; mais j'ose affirmer que mes appréciations seront empreintes de la plus complète indépendance, de l'impartialité la plus absolue.

Est-il bon, est-il vraiment utile au bien de l'humanité, sérieusement favorable à la marche progressive de la médecine et de la chirurgie ; est-il, enfin, conforme à la dignité de notre art, qu'il y ait des spécialités et, conséquemment, des spécialistes ?

Cette question divise encore de bons esprits, et la réponse que je veux y faire devrait, si j'étais moins convaincu, me causer quelque embarras, ma manière de voir, toute consciencieuse qu'elle est, pouvant heurter des idées depuis longtemps admises, et froisser des opinions fort respectables.

Je me permettrai donc de discuter un moment ces opinions que je ne partage pas.

Dieu me garde d'être injuste envers les spécialités ! Je ne refuse point d'admettre les services qu'elles peuvent rendre ; mais je ne voudrais pas qu'on leur donnât plus qu'il ne leur est dû.

Ce qui serait rigoureusement acceptable, c'est la spécialité du médecin et du chirurgien ; et encore, dans cette grande division, y aurait il bien des réserves à faire, bien des regrets à exprimer.

Ainsi, on conçoit que, par la diversité de ses goûts scientifiques ou de ses aptitudes innées, l'élève, devenu Docteur, préfère, en entrant dans la carrière, faire presque exclusivement de la médecine ou de la chirurgie.

Toutefois, qu'on veuille bien y réfléchir un moment : la médecine et la chirurgie, lors même qu'elles semblent avoir divorcé, peuvent-elles absolument se séparer l'une de l'autre ? Ne se doivent elles pas, au contraire, un mutuel appui ?

Il y a là, Messieurs, une grande vérité, facile à démontrer.

Il est d'un mauvais effet, dans la pratique, que le

médecin, en face de la plus simple affection chirurgicale, comme un abcès à ouvrir, un panaris à débrider, une fracture ou une luxation à réduire, soit contraint, par la faute de son incompétence, de faire intervenir le chirurgien.

C'est, assurément, de la part du médecin, un acte loyal et très méritoire ; mais c'est aussi un aveu d'insuffisance que l'entourage du malade ne manque pas de remarquer.

Du reste, et je regrette fort de le dire : cela ne se passe point toujours ainsi, toujours aussi bien.

Si le médecin n'est pas chirurgien et qu'il soit en présence d'une maladie externe que pourrait guérir une opération opportunément pratiquée, il peut arriver qu'il comprenne mal l'état du patient confié à ses soins et le prive ainsi d'un moyen suprême dans lequel pourrait être le salut. Ou bien le médecin jugera sainement la situation ; mais, redoutant une atteinte à son amour-propre par une comparaison qui ne lui serait peut-être pas avantageuse, il préfèrera refuser l'assistance d'une main étrangère et laisser, sans trop se préoccuper du résultat, la maladie suivre son cours fatal.

Dans une pareille éventualité le danger de la spécialisation du médecin est de toute évidence.

Si je vous fais, Messieurs, la confidence de ces faiblesses, qu'explique, sans les justifier d'aucune sorte, l'imperfection de l'humaine nature, je veux vous dire bien vite, pour l'honneur du corps auquel je suis fier d'appartenir, que de tels faits sont de rares exceptions : mais, si rarement qu'ils se produisent, ils n'en sont pas moins déplorables.

En agissant ainsi le médecin se place dans la catégorie des impuissants et des timides, des prôneurs de la chirurgie expectante, dite conservatrice ; cette chirurgie si improprement nommée, qui devient meurtrière à force d'être prudente ; cette chirurgie qui ne conserve rien ; car, dans une infinité de cas, malheureusement,

pour épargner au malade une mutilation, fort regrettable sans doute, mais avec laquelle il pourrait vivre, elle le laisse mourir.

Ma plus ferme croyance est qu'il appartient surtout au chirurgien d'hôpital, à celui qu'un service public met chaque jour en présence des grandes lésions auxquelles est exposée l'humanité, de lutter contre une tendance qui, avec d'excellentes intentions, jette quelques esprits dans une fausse voie. Cet excès de froide et placide patience serait l'abdication de l'art opératoire, le désarmement de la chirurgie, l'impuissance érigée en précepte.

La chirurgie ne peut, non plus, se passer du secours de la médecine. On ne peut être bon chirurgien et opérateur heureux qu'à la condition d'être aussi bon médecin. Il y a tant de points de contact entre le traitement des lésions externes et celui des affections internes !

Le temps n'est plus ou le chirurgien, comme Ambroise Paré, disait au patient, en essuyant son couteau : *je t'ai opéré, que Dieu te guérisse.* Aujourd'hui celui qui ne serait qu'un adroit coupeur compterait peu de succès. En effet, dans une opération, l'acte manuel accompli, les rôles changent, le chirurgien devient médecin pour diriger le traitement consécutif et mener à bonne fin une opération bien exécutée, en conjurant, par une intelligente médication, les accidents si divers qui peuvent éclater.

C'est là, qu'on me permette cette façon de parler, la médecine de la chirurgie.

Je suppose, maintenant, que le jeune docteur se fait spécialiste. Mais, dût il acquérir, avec le temps, un talent supérieur dans la spécialité qu'il a choisie : les affections des organes respiratoires, s'il est médecin, les maladies de l'œil ou des voies urinaires, s'il est chirurgien, le praticien, ne manque-t-il pas à la mission que lui impose son diplôme, mission qui consiste à guérir, dans la mesure du possible, toutes les infirmités humaines, si, négligeant le plus grand nombre de ces infirmités, il applique tous les efforts de son intelligence au traitement d'un

seul ordre de malades ; s'il réserve toutes ses facultés pour une branche isolée de la pathologie interne ou externe ?

La spécialisation médicale et chirurgicale est plus en faveur à l'étranger que dans notre pays ; mais il y a encore chez nous beaucoup trop de spécialistes.

Les spécialités, ces monopoles de l'art, sont exclusives des connaissances générales que doit posséder tout membre de notre profession qui a la prétention de passer pour un homme instruit.

Je ne crains pas de l'affirmer, le médecin qui se lance dans les spécialités s'amoindrit, se fait bénévolement incomplet.

De quel droit le spécialiste viendra-t-il vous dire — on entend cela tous les jours — qu'il est très fort, ce qui serait souvent contestable, dans sa spécialité d'oculiste, de syphiliographe, d'opérateur de lithotritie ou d'urèthrotomie ? Il pourrait ajouter, s'il osait le faire, qu'il connaît peu les autres parties de la science médicale ; mais il ne le dit pas.

Il faudrait additionner une dizaine de spécialistes pour faire du tout un chirurgien.

La division du travail de l'esprit, nécessaire dans les sciences abstraites, généralement bonne dans les conceptions de l'industrie, ne vaut rien, à mon sens, en médecine et en chirurgie ; elle ne peut aboutir qu'à la suppression des vues d'ensemble et, partant, au retrécissement, à l'atrophie même, des intelligences.

Ordinairement, le spécialiste, pour se mettre en relief, fait un livre. Il faut bien qu'il affirme *ex-professo* sa célébrité naissante.

Cette œuvre, à défaut d'expérience personnelle de l'auteur, n'est, presque toujours, qu'une informe compilation, un plagiat sans valeur, qui n'expose pas même l'état présent de la science. Mais, qu'importe ! notre écrivain se soucie bien du jugement des hommes compétents ! Il lui suffit de paraître, auprès de ce bon public, un savant et un habile.

Il a fait un livre à l'usage des gens du monde; il a atteint son but.

Telle est, Messieurs, dans sa triste réalité, la situation du commun des spécialistes.

Mais, si j'ose le dire, les choses vont bien souvent plus loin. Sauf de nombreuses et très honorables exceptions, je le reconnais de grand cœur, le spécialiste fait uniquement du plus noble des arts un vil métier. Il répudie le rôle austère du savant, pour prendre la livrée du charlatan. L'industrialisme cupide remplace, chez lui, le culte sacré de l'art, qui ne demande, pour ses adeptes, que la légitime rémunération due au talent honnête et réel.

Combien ne voit on pas de spécialistes, abusant de ces ressources d'extériorité qui suppléent, chez bien des hommes, le véritable talent, couvrir les murs de grandes affiches où ils célèbrent effrontément leurs mérites, puis aborder sans plus de pudeur, pour annoncer leurs cures, la quatrième page des journaux politiques.

Et ces industriels, honte de notre confrérie, ont été reçus docteurs dans une faculté !

On entend souvent dire, à propos de l'exercice illégal de la médecine, cette lèpre de tous les temps, que la protection de la loi devrait être plus énergique et plus efficace pour l'art médical légalement et honnêtement exercé. Cela est parfaitement vrai ; mais ce qui l'est plus encore, c'est que le médecin doit être surtout protégé par sa valeur, son esprit d'indépendance et le sentiment bien compris de sa dignité.

Si cette vérité vient jamais à s'établir dans le monde, l'idéal de la médecine aura été atteint; ce sera l'âge d'or de notre profession.

Sortons, Messieurs, des bas-fonds de la spécialisation et portons plus haut nos regards ; un tout autre spectacle vient s'offrir à nous ; mais, pour ma part, je ne suis point encore satisfait.

Ces princes de la spécialité, à l'immense renommée, dont l'honorabilité professionnelle égale le talent, méritent, sans doute, tous nos respects, toute notre admira-

ration ; leurs travaux sont des monuments impérissables, et une gloire éternelle leur est acquise. Mais enfin ces hommes éminents, fussent-ils un Civiale, un de Grœfe, un Ricord, et tant d'autres, leurs pairs, que je pourrais nommer ici, n'en ont pas moins une carrière bornée, si brillamment qu'elle soit parcourue ; leur grande intelligence s'est enfermée, au détriment des autres branches de l'art, dans un cercle trop étroit, s'est tracé un trop court sillon. Ils n'auraient pas manqué de faire, très vraisemblablement, de magnifiques découvertes, lors-même que leurs aptitudes se seraient plus largement exercées, lors même que leur génie inventif aurait embrassé un plus vaste horizon.

J'aime bien mieux un généraliste ordinaire qu'un spécialiste, même du meilleur aloi.

J'entends par généraliste ou encyclopédiste, celui qui, sans prétendre à la possession de la science universelle, est apte, après de bonnes études, à faire indistinctement de la médecine et de la chirurgie ; ou bien encore celui qui, préférant la pratique médicale à la pratique chirurgicale, et réciproquement, ne s'occupera pas exclusivement d'une partie comprise dans l'une ou l'autre de ces deux branches de l'art de guérir, mais les cultivera toutes, sans résister, pour cela, au penchant qui pourra l'entraîner avec plus d'attrait vers l'étude d'un groupe de maladies plutôt que de tel autre.

J'en pourrais citer de nombreux exemples, car ils ne manquent pas, heureusement, dans la médecine française.

M. Nélaton n'est-il pas d'une habileté consommée dans l'enlèvement des polypes naso-pharyngiens? M. Nélaton ne fait-il pas, à l'égal de l'oculiste le plus vanté, une kératotomie ou une opération de pupille artificielle ?

M. Denonvilliers n'excelle-t-il pas dans les autoplasties de la face, ces fines restaurations qui exigent autant de coup d'œil que d'adresse ?

Pourtant ces deux savants maîtres n'ont, je pense, aucune prétention au titre plus ou moins pompeux de spécialiste.

Velpeau, de regrettable mémoire ; ce charmant esprit qui fut, jusqu'à sa dernière heure, toujours jeune et alerte ; Velpeau était, je puis le dire, un spécialiste universel. Sa vaste instruction lui avait rendu familières toutes les spécialités ; il touchait à toutes avec un égal succès.

Combien, dans notre France, à Paris et en province, après les illustrations que je viens de nommer, n'y a-t-il pas de chirurgiens ainsi doués, qui possèdent ce multiple talent ?

Faut-il donc être un spécialiste pour savoir faire irréprochablement une extraction de cataracte ou une iridectomie, une lithotritie ou une taille ? Oh ! non certainement.

Qu'on me permette ici un rapprochement qui vient naturellement sous ma plume. Cette brève digression n'est pas absolument étrangère à mon sujet.

Les inventeurs sont un peu comme les spécialistes.

Ceux-ci revendiquent exclusivement l'initiative de tout progrès accompli dans telle ou telle partie de la science dont ils se disent les représentants les plus autorisés, et traitent avec un superbe dédain les confrères qui n'ont pas, comme eux, l'avantage d'être spécialistes, mais qui prétendent très modestement ne rien ignorer de ce qu'il y a d'essentiel à savoir dans les diverses spécialités de notre art.

Ceux-là, ne tenant aucun compte des découvertes de leurs devanciers ou feignant de ne les point connaître, donnent, comme nouvelles et leur appartenant, des inventions dont l'idée-mère remonte au passé le plus éloigné.

Qu'ils sont nombreux ceux qui veulent s'arroger le privilége de l'idée ! et leurs prétentions, quand on examine bien, sont souvent injustifiables.

Si l'on y regarde de près ; si l'on fouille avec quelque soin dans l'histoire de la chirurgie, on voit que bien des procédés opératoires, prétendus modernes, ne sont, en

réalité, que des réminiscences des anciens temps ; que des emprunts faits aux idées, oubliées depuis des siècles, des premiers maîtres de l'art.

Je pourrais encore ici multiplier les exemples ; je me bornerai à deux ou trois.

L'opération de la fistule anale par la ligature extemporanée de M. Maisonneuve n'est elle pas, sous une autre forme, le rajeunissement de l'opération par le fil de plomb ? Opération bien ancienne, puisqu'elle remonte à Hippocrate.

Et cette même opération de la fistule du rectum par l'écrasement linéaire de M. Chassaignac ne ressemble-t-elle pas aussi un peu à cela ?

Le procédé d'amputation de Dupuytren n'est-il pas, très exactement, le procédé de Celse ? de Celse, l'un des plus purs modèles de l'antiquité ; car Celse ne fut pas seulement un grand chirurgien, il fut encore un maître de la plus parfaite éloquence. Aussi est-ce avec beaucoup de raison qu'on l'a nommé, à cause de son beau langage, le Cicéron de la chirurgie.

Je ne puis parler de notre grand Dupuytren sans m'incliner bien humblement devant ce nom, qui résume les plus belles qualités chirurgicales. Mais ma vénération pour la mémoire de l'illustre maître ne peut aller jusqu'à nier la vérité de l'histoire. Eh bien ! Dupuytren n'a pas inventé le procédé d'amputation circulaire qui porte son nom, et qui consiste dans la section, par le premier coup de couteau, de toutes les parties molles, peau et muscles, jusqu'à l'os. Le procédé dit de Dupuytren, très-rapide d'exécution et donnant un moignon d'une conformation irréprochable, est, de tous points, le procédé de Celse ; rien n'y est changé. Ce n'est donc pas une idée contemporaine, mais, au contraire, une idée déjà fort ancienne, bien que Celse, qui vivait au temps d'Auguste, il y a près de deux mille ans, soit venu quatre cents ans après Hippocrate.

Oui, quatre siècles séparent Hippocrate de Celse ; quatre siècles remplis par la période la plus brillante de

la médecine grecque et par les célèbres travaux de l'école d'Alexandrie.

Dupuytren s'était tout simplement attribué l'idée de Celse. Ces petits larcins se rencontrent quelquefois dans la science.

Tout cela rappelle bien, je crois, la vérité de cette antique sentence : il n'y a de nouveau que ce qui est oublié.

Messieurs, dans les réflexions que je viens d'avoir l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention, une foi sincère a dicté mes paroles. Mon ardent désir de voir la profession médicale honorée, comme elle devrait l'être, partout et toujours, m'a fait écrire ces lignes, et je suis irrésistiblement amené à cette conclusion : les spécialités en médecine et en chirurgie sont plutôt nuisibles qu'utiles, soit à l'humanité, soit à l'art, soit à la profession.

Les malades n'ont rien à y gagner. Pour le soulagement de leurs maux, ils trouveront chez tous les médecins instruits, bien qu'ils ne soient pas spécialistes, d'aussi sûres garanties de connaissances spéciales qu'auprès des spécialistes les plus en vogue.

Le dogme et la clinique, intelligemment associés; l'enseignement des livres et le travail de l'hôpital, je veux dire la méditation du grand livre de la nature, le meilleur de tous, doivent faire de l'étudiant attentif et zélé un praticien complet, apte au traitement de la généralité des maladies, et non point un médecin ou un chirurgien dont la science, volontairement restreinte, ne pourra secourir qu'une seule classe de malades.

La diffusion de l'instruction est telle aujourd'hui ; les études médicales et chirurgicales sont dirigées de telle manière, que l'élève studieux peut aisément apprendre tout ce qu'il doit savoir ; si bien que, sans exceller précisément dans certaine partie de l'art de guérir, il est parfaitement capable, arrivé au doctorat, de remplir la

mission qu'il tient de son diplôme. Un peu de feu sacré suffit pour cela.

Les spécialités, on ne saurait le nier, en appelant sur des sujets particuliers les patientes investigations d'hommes ingénieux et dévoués, ont imprimé à l'art des progrès réels. Ces labeurs isolés ont eu, incontestablement, leur heureux effet.

Pourtant, s'il m'est permis de dire ici toute ma pensée, la spécialisation médicale sert beaucoup plus les aspirations de l'égoïsme qu'elle ne profite à l'avancement de la science.

Le mal l'emporte donc sur le bien.

En effet, dans les diverses spécialités qui offrent leurs services à la crédulité publique, pour un travailleur honnête, pour un véritable savant, pour un opérateur habile, pour un homme, enfin, digne d'estime et de respect, combien, malheureusement, d'ignorants et d'indignes, qui, à peu près nuls dans la spécialité vers laquelle un sordide calcul les a poussés, s'en font un tréteau où l'honneur médical est ignoblement avili !

Si, généralement, l'humanité et l'art n'ont rien à gagner aux spécialités, la profession a tout à y perdre, non au point de vue des intérêts matériels, — je ne veux pas prononcer ici ce mot — mais pour la considération des médecins. Les membres de notre famille professionnelle, même parmi les plus honorables et les plus instruits, ne sont-ils pas exposés, dans maintes occasions de la pratique, à être éconduits au profit d'un spécialiste du rang le plus infime ?

Je viens de vous dire, Messieurs, ce que je crois être la vérité.

Si vous pensiez que je me suis trompé, vous voudriez bien pardonner à la rudesse de ma franchise ; vous auriez la bonté de m'absoudre en faveur de la sincérité de mes convictions et du mobile qui m'a guidé.

Puissé-je avoir fait passer dans vos cœurs les sentiments qui m'animent ! Je vous prierai, alors, de souhaiter avec moi, pour le plus prochain avenir, la dispa-

rition des spécialités médicales. Car, vous pouvez croire, Messieurs, et les exemples en sont nombreux, on peut mener de front l'entier exercice de la médecine ou de la chirurgie générale et la connaissance approfondie d'une branche circonscrite; ce qui fait de la spécialisation une parfaite inutilité.

Espérons que cela sera un jour compris. Là où la loi ne peut rien, la raison a tout pouvoir. Ayons confiance en elle.

RÉPONSE DE M. MORTREUIL,

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE M. LE Dr COSTE.

MONSIEUR,

Le début de votre discours fait l'éloge de votre cœur : vous n'avez point oublié de donner un souvenir à la mémoire de notre collègue M. Plauche, qui a laissé au milieu de nous de si vifs et de si sympathiques regrets. C'était un des membres les plus assidus de la compagnie, et ce n'est que dans les derniers jours de sa maladie que, son fauteuil de prédilection, sur lequel il aimait à s'asseoir, et que nous respections, est resté inoccupé. Il avait pour l'étude des théories agricoles une vocation particulière, et il y avait réussi ; c'était une science dont il suivait avec passion les applications et les progrès. Il laisse dans la section d'agriculture, qui a toujours été savamment représentée dans l'Académie, un vide difficile à remplir. Vous le voyez, Monsieur, le titre d'Académicien n'est pas un brevet d'immortalité; et, quoi qu'en dise notre devise, la mort a pour nous aussi des rigueurs à nulle autre pareilles. Aussi pourriez-vous supposer que c'est un peu par égoïsme que nous avons tenu à vous voir prendre place dans les rangs de l'Académie qui n'avait pas de Docteur ; n'en croyez rien, vous êtes des nôtres, malgré la haute position que vous occupez dans le corps médical.

Pour moi, je me sens inhabile à discuter la brillante et utile thèse que vous avez soutenue avec tant d'autorité. En fait de médecine, je ne sais qu'être le malade, et c'est là une triste spécialité.

Il est certainement à regretter que le grand art de guérir ait été scindé en deux parties distinctes, j'allais dire rivales. Vous avez mis en évidence, dans un style énergique et concis, les graves inconvéniens de cette bifurcation qui engage les maîtres de la science dans deux routes différentes. Mais cela n'était-il pas fatalement amené par le but même qu'elle se propose.

Si, comme l'a défini un illustre philosophe, l'homme est une intelligence servie par des organes, ne doit-il pas arriver que bien souvent la main soit rebelle à la pensée qui la dirige et que l'agent résiste, malgré lui, à la volonté qui le guide. Il faudrait tant de qualités réunies pour faire le praticien accompli, tel que votre ardent désir de bien faire le conçoit, qu'il faut désespérer de jamais rencontrer ce phénix. Du reste, la division de l'art en médecine et en chirurgie est bien invétérée; elle existait déjà à l'époque où florissait l'Ecole médicale d'Alexandrie, et j'en appelle au témoignage de Celse que vous connaissez mieux que moi.

Je comprends que votre dévouement à votre profession vous porte à désirer que notre humanité soit servie par des hommes complets, et qu'il vous entraîne à faire des vœux plus faciles à émettre qu'à réaliser. Vous en parlez bien à votre aise. Le malade qui gît sur son lit de douleur n'a pas même le privilége de se voir assisté par les sommités chirurgicales. Il faut être pour cela ou bien riche ou bien pauvre.

Sachons en prendre notre parti. Quoique ce grand livre de la nature qui est livré à nos discussions, ne ressemble en rien à celui dont on se sert au Palais, qui est divisé en codes distincts, nous ne pouvons qu'y étudier les pages qui conviennent le mieux à nos aptitudes, sans aller au delà, et il n'est pas certain que nous ferions mieux en faisant autrement.

Ces abus que vous signalez ne datent pas d'aujourd'hui. La science naissait à peine que des spécialistes l'avaient déjà envahie. Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'il y a plus de vingt-trois siècles, Hippocrate disait dans la formule du serment professionnel : « Je ne taillerai jamais les calculeux, mais je les adresserai à ceux qui s'occupent spécialement de cette opération. » Le mot s'y trouve et sans doute il se maintiendra longtemps encore dans le vocabulaire médical.

Mais vous trouverez de l'écho lorsque vous flétrirez, comme il le mérite, ce charlatanisme éhonté et cupide qui abrite son ignorance derrière le manteau de la spécialité, et qui s'élève à lui même un piédestal à tant la ligne. La science n'a rien à voir là dedans. Ce n'est qu'une plaie sociale qu'il faudrait pouvoir cautériser jusqu'au vif Les élans de juste indignation que ce honteux trafic vous a inspirés nous ont ému ; puisse l'appel que vous avez fait à la loi et à la raison être entendu.

Vous avez ajouté un chapitre nouveau à l'œuvre piquante d'un de nos plus infatigables chercheurs, qui, dans son livre intitulé le *Vieux-Neuf*, a pris à tâche de signaler les inventions modernes dont les anciens pouvaient se faire honneur. Il vous aura échappé, sans doute, de signaler parmi celles-là la lithotritie, que la chirurgie compte au nombre de ses récentes découvertes et qui était pratiquée, dès le troisième siècle, par Ammonius d'Alexandrie. Cette opération ne serait ainsi qu'un procédé renouvelé des Grecs.

Gardons-nous toutefois de prendre trop à la lettre tant de bonnes remarques qui vous ont été inspirées par une *humour* excusable. Il n'y a rien de nouveau, avez-vous dit que ce qui est oublié. J'en appellerai alors à cet autre mot, qui nous donne plus encore à penser : « Nous n'apprenons rien ; nous nous ressouvenons. »

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. A. THOUREL,

MEMBRE DE LA CLASSE DES LETTRES

Dans la Séance publique du 17 Mai 1868.

MESSIEURS,

L'an dernier, ici même, j'eus le bonheur d'entendre successivement :

Votre honorable président d'alors rappeler, dans un magnifique langage, les bienfaits échangés, à travers les âges, entre l'homme et la science ; échange dans lequel il a beaucoup reçu et beaucoup donné ;

Le fils du vénérable et touchant auteur des notices sur ce bon Chevalier Rose, et sur le botaniste né, le sage Annibal Camoux, mort après avoir vécu plus de vingt-quatre lustres, nous dire, lui qui les remplit si bien, les devoirs du magistrat ;

Le gendre du profond et élégant initiateur de notre jeunesse aux beautés des littératures étrangères, ce jeune professeur, sévère mais habile et élégant appréciateur de l'œuvre de Guichardin, qu'un laurier vaillamment conquis nous enlève, nous prouver, dans l'éloge de son très-regretté prédécesseur, que la philologie, telle qu'avec plusieurs de vous, il la comprend et la cultive, a son incontestable utilité, son charme, sa philosophie ;

Le descendant d'une longue lignée de peintres provençaux renommés, consacrer de savantes pages tout empreintes d'un véritable enthousiasme de race, à établir les rapports des chefs-d'œuvre de l'art avec la source divine du grand et du beau ;

Et le lauréat de la couronne Beaujour, nous rappeler, nous peindre et nous prophétiser, dans une très-heureuse improvisation écrite, la pauvre Marseille d'hier, la superbe Marseille d'aujourd'hui, la merveilleuse Marseille de demain.

A ces lectures si justement applaudies, je conçus l'ambitieux désir de m'asseoir un jour parmi vous.

Pouvais-je l'espérer?

Mes travaux historiques et littéraires dataient de loin et valaient peu. — Avocat, je voyais, dans votre compagnie, le barreau très-dignement représenté par plusieurs éminents confrères, que d'autres branches de la science ont trop tôt et presqu'entièrement enlevés aux luttes du prétoire.

J'osai pourtant me présenter, et grâce à vos unanimes suffrages, le jour impatiemment attendu est tôt venu.

J'en suis heureux et fier, parce que ce n'est pas la mort qui m'a fait cette place, et que j'en connais tout le prix.

Vous avez reçu le représentant du barreau militant. N'y a-t-il pas, dans ce motif principal de votre accueil, une sorte d'indication qui m'engage à vous entretenir d'un sujet se rattachant à l'art de la parole?

Il ne m'en fallait pas davantage.

Je me hasarde donc à vous présenter une étude sur l'homme en qui, dans les temps anciens, l'éloquence s'est, pour ainsi parler, incarnée; et j'essaierai de vous montrer Démosthènes, vous l'aviez tous nommé, dans le milieu littéraire, politique et social, où il a vécu et grandi, jusqu'à l'immortalité.

Qu'est l'éloquence?
Qu'est l'orateur?
Dans leur laconisme d'oracle,

Platon définit l'éloquence : *la raison passionnée ;*

Caton l'ancien appelle l'orateur : *l'honnête homme qui sait parler.*

Pour les besoins de cette étude, permettez-moi de vous présenter une nouvelle formule synthétique de ces deux définitions dont j'ai cherché à sonder la profondeur et à respecter l'esprit.

A mes yeux l'orateur est :

L'homme qui, réunissant l'intelligence, la raison, l'imagination, l'énergie, la sensibilité et le jugement à la conscience, à la science et à la foi, sait, par l'expression la plus vraie et la plus saisissante de ses pensées, de ses sentiments et de ses volontés, entraîner ses auditeurs à penser, à sentir et à vouloir comme lui.

Le grand et, le dirai-je, le seul véritable orateur est :

Celui qui met son éloquence au service du droit, de la justice et de la vérité.

En Grèce, Démosthènes a-t-il été cet homme ?

L'Attique où il naquit, avait un sol stérile et de peu d'étendue ; Athènes, sa capitale, coquettement assise sur les bords de la Méditerranée, avait vingt mille citoyens actifs, douze à quinze mille étrangers domiciliés et plus de cent cinquante mille esclaves.

La brûlante et féconde imagination des descendants de Cécrops leur avait fait des dieux bien différents de celui des peuples d'Orient, d'où il était issu, et une morale bien plus facile.

Le panthéïsme grec, culte essentiellement plastique, avait divinisé toutes les énergies et toutes les perfections physiques, en plaçant dans les cieux l'humanité elle-même, avec ses vertus, ses vices et ses passions.

Son ciel était fondé sur l'orgueil ; son enfer, sur la haine.

Dans cet Olympe de fantaisie, les Grecs avaient, sur des modèles pris ici bas, personnifié :

En Jupiter, le monarque absolu et dissolu, ne tenant pas plus de compte des avis du grand conseil des dieux inférieurs, que des fureurs jalouses de Junon ; et versant

à son gré, sur les pauvres mortels, les fléaux de la guerre ou les bienfaits de la paix.

Ainsi des autres.

Ils avaient :

Pour dogme, la fatalité.

Pour religion, un poëme.

La conséquence fatale en était, qu'au moment où le progrès, inéluctable loi de l'humanité, éveillerait les grandes intelligences, illuminerait les consciences et renverserait peu à peu les faux dieux, ces peuples, perdant toute foi sérieuse dans leurs vieilles croyances, et ne pouvant, qu'après de longs siècles, s'acheminer, par la philosophie, vers d'autres croyances purement spirituelles et d'une origine vraiment divine, devaient tomber dans les écarts du sensualisme le plus abject, déjà toléré par leurs dieux, et n'en retenir qu'une superstition irritable et cruelle envers les apôtres des idées nouvelles. Telle est la triste condition des masses vis-à-vis des génies précurseurs ; le passé et l'avenir n'éclairent que les grands hommes, comme le coucher et le lever du soleil ne frappent de leurs rayons que la cime des monts qui portent leurs têtes dans les cieux.

L'éclatante poésie de ce culte, qui avait divinisé la force et la beauté, en exaltant les puissantes facultés artistiques des Athéniens, eut son double triomphe et l'apogée de sa gloire à deux époques à jamais mémorables ; le siècle de Miltiade, d'Aristide et de Thémistocle, où la force, sous le nom poétique d'héroïsme, obtient les victoires de Marathon, de Salamine, d'Arthémisium et de Platée ; et celui de Périclès, où la brillante Athènes, par les mains des Phidias, des Praxitèle, des Polignote, des Parrhasius, des Zeuxis, se couvre des plus merveilleux monuments et voit surgir les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture qui en firent le musée du monde connu, celui même de la postérité.

Mais en dehors de cette influence, par la puissance intellectuelle de ces grands hommes dont l'histoire a transmis les noms à notre admiration, et au souffle de la

liberté, se produisait dans le monde des idées et dans celui des sciences qui exigent de patientes observations et des études profondes, une révolution tellement radicale qu'on la pourrait appeler une création nouvelle, au sein de laquelle le génie Athénien, brisant le cercle impuissant où le fatalisme et le sensualisme de la religion d'alors le voulaient enserrer, éclate dans toute sa majesté.

Socrate, Parménide et Protagoras fondent et développent les divers systèmes philosophiques ; après Eschyle, Sophocle, Euripide et Aristophane créent ou perfectionnent la tragédie et la comédie ; Méton étudie les astres ; Hippocrate crée la médecine ; Lysias fertilise le champ de l'éloquence ; Hérodote écrit l'histoire ; l'art du langage est poussé jusques à l'atticisme ; Athènes enfin devient l'école du monde, comme elle en était le musée.

Cette nouvelle gloire qui semblait, avec la suprématie d'Athènes sur la Grèce, lui assurer un long avenir de paix et de bonheur, couvrait la lèpre morale, dont l'action, déjà manifeste, accomplissait impitoyablement son œuvre et annonçait que l'heure de la décadence était proche.

Les mœurs avaient subi et subissaient chaque jour de plus profondes modifications.

Le travail, moralisateur de sa nature, était encore alors officiellement imposé à tous les citoyens par les lois de Solon. Le poète stoïcien Cléanthe était porteur d'eau, Socrate avait été sculpteur, et son groupe des trois Grâces figura longtemps sous le péristyle des Propylées ; parmi les citoyens qui occupèrent successivement les plus hautes fonctions de la République, nous trouvons Eucrate le marchand d'étoupes, Cléon le corroyeur, Lisyclès le marchand de moutons, Hyperbolos le lampiste ; mais les plus aisés prenaient l'habitude de se décharger de cette obligation sur leurs innombrables esclaves, et de chercher dans la dilapidation des deniers publics un plus facile moyen de s'enrichir. Des milliers de citoyens, accoutumés à recevoir les oboles que, depuis Périclès,

on leur distribuait quotidiennement pour aller au théâtre, ou pour juger, avaient constitué une classe d'indigents paresseux, très-remuants, très-faciles à corrompre, et dont souvent il fallait faire conduire des centaines aux assemblées publiques, à coups de cordes teintes en rouge, cinglés sur les reins des retardataires par des esclaves publics.

Les citoyens, au lieu d'affranchir peu à peu ces esclaves auxquels ils allaient être forcés de confier l'épée de Marathon, et de les élever jusqu'à eux, se rabaissaient à leur niveau par de regrettables familiarités.

La personnalité du citoyen s'absorbait dans celle de l'Etat; sa propriété lui appartenait à peine, sa vie était toute publique et se passait, hors les heures du sommeil, sur le champ de bataille, à la porte Héliée, dans l'Agora, sur la Pnyx ou dans les temples.

Pas de vie domestique, partant pas de vertus privées ni de joies de famille. Le rang de l'épouse est tristement marqué dans ce vers cité par Aristote :

« La maison, puis la femme et le bœuf laboureur. »

Cette existence et le culte persistant de la force physique avaient des résultats bien plus fâcheux encore.

Les exercices gymnastiques, tels que la lutte, le stade, le cirque, la palestre formaient la première base de l'éducation de tous; tout devenait chez les Athéniens combat ou prix du combat. Concours pour les fonctions publiques, pour les auteurs dramatiques, pour les élections, pour les décrets, pour les résolutions politiques, tout revêtait entre les prétendants et les rivaux un caractère de lutte personnelle et ardente et faisait jaillir de toutes parts le sarcasme, l'injure, l'ironie, la menace, la provocation, la haine.

Hors de ses murs, Athènes guerroyait continuellement.

Une fois triomphant de Sparte, plus tard, elle en avait été vaincue, et avait vu ses murs rasés au bruit des instruments.

Il n'y avait pas en réalité de nation grecque, mais des races plus diverses d'instincts que d'origine, qui s'entre-croisaient sans s'unir, et formaient, pour ainsi dire, un réseau sans nœuds.

Une confédération pouvait-elle être espérée ?

Le théâtre, institution religieuse, politique et sociale, dans ses deux divisions très-nettement tranchées, remplissait des missions bien différentes : l'une grande et noble, l'autre plaisante et critique, mais non moins morale.

La tragédie, issue de la partie sérieuse de la religion, tout en prenant ses sujets dans les crimes et les douleurs des membres des familles héroïques, luttant contre la fatalité, puisait dans le génie de ses poètes de grandes pensées et de sublimes inspirations, comme Homère en avait su trouver dans son propre fond.

Écoutez quelques vers seulement du chœur d'*Antigone*, de Sophocle, et dites si vous n'y reconnaissez pas des pensées récemment encore produites à notre tribune par nos plus éloquents orateurs :

« Entre toutes les merveilles, rien de plus merveilleux « que l'homme ; en dépit de l'orage, il fend la mer « bruyante ; il sillonne le sein inépuisable de la terre, « mère de tous les dieux ; pas un oiseau du ciel qui « désobéisse à ses lois ; pas un habitant des bois qui lui « résiste ; il jette son filet dans l'onde obéissante ; sou- « dain il s'emplit ; il soumet au joug le taureau sauvage, « au frein le coursier à la longue crinière.

« Il a fait l'éloquence ; il s'est donné des lois ; il a bâti « les palais des héros et les temples des dieux ; il a tout « vaincu, tout hors la mort.

« Habile, industrieux, vigilant, s'il associe à tant de « travaux le respect des lois d'ici-bas, et des volontés « d'en haut, il est la gloire et l'honneur des cités, dont « l'injustice est la honte et le désespoir ! »

La comédie, née de la partie grotesque du culte et se proposant un but public, local et contemporain, n'en dut pas moins à l'immense talent des auteurs, des pièces

d'un intérêt éternel. Elle s'attacha à la critique énergique des mœurs politiques et privées, avec tous les avantages d'une liberté illimitée quant aux sujets, aux personnes et au langage ; elle devint la satire en action, et remplit un double rôle : celui du journalisme de notre temps et celui de contre-poids de tous les pouvoirs. Dans un style tour à tour plaisant, bouffon, ordurier, poétique, sérieux, agressif et souvent cruel, elle exerça une censure terrible à l'occasion de tout et contre tous, ce qui fit dire à Platon qu'*Athènes était une théâtrocratie*.

Parmi les auteurs comiques que Mesnard appelle fort ingénieusement : *les fous privilégiés des vingt mille rois d'Athènes*, Aristophane occupe le premier rang, et nous devons, malgré ses injustes préventions contre la démocratie et contre Socrate, à la mort duquel il contribua, bien que longtemps après la représentation de sa trop célèbre comédie des *Nuées*, lui demander quelques révélations précieuses sur les mœurs des Athéniens, dès cette époque.

Parmi les nombreux tribunaux, fonctionnant à Athènes, on comptait l'*Epipritanée*, mentionné par Platon, Eschine et Démosthènes, institué pour juger les choses et les animaux accusés d'homicide ou de blessures envers les personnes, alors qu'aucun homme n'y avait pris part. On y faisait le procès à la tuile, au cheval incriminés, toujours condamnés au dernier supplice : la tuile était brisée, le cheval écartelé, et ses débris ou ses membres jetés par delà les frontières de l'Etat.

Aristophane en riait.

Bon nombre d'entrepreneurs de travaux, de collecteurs d'impôts et de tributs, rançonnaient le peuple ou les alliés et détournaient les fonds publics.

On citait même le général Labès pour s'être enrichi en dépouillant les Siciliens.

Les juges qui percevaient le Triobole condamnaient toujours ; et, devant eux, des défenseurs ridicules, plaidaient à outrance le pour et le contre.

Aristophane en était indigné.

Du même coup, il voulut faire justice de ces institutions et de ces abus ; de là son admirable comédie des *Guêpes*, où il déploya toutes les ressources de son esprit d'observation, de sa verve comique et de sa causticité, que nous retrouvons en grande partie dans les *Plaideurs* de Racine, et dont nous remarquons d'heureuses traces dans ces désopilantes scènes de police correctionnelle qui ont si bien réussi à notre moderne Geoffroy, vis-à-vis de nos anciens *nervis* marseillais, pour les désarmer de leur nom, et les corriger de leur humeur goguenarde et batailleuse.

Les Athéniens eurent ainsi, avant et mieux que nous, comme épisode d'un drame dirigé contre l'*Epipritanée*, les juges du triobole en masse ; et l'un d'eux atteint de la jugeomanie, la scène du procès poursuivi au requis d'un chien accusateur contre le chien *lachés* (lisez Labès) accusé d'avoir dérobé un gros fromage de Sicile ; les aboiements alternés des deux chiens, la burlesque plaidoirie de l'avocat de l'accusé, l'intervention et les larmes ruisselantes de sa famille désolée, et le désespoir du juge, au moment où il s'aperçoit que, grâce à la substitution d'une urne à l'autre, malicieusement pratiquée par son fils, il a renvoyé l'accusé absous, et s'écrie en s'arrachant les cheveux :

« Je suis mort ! Dieux vénérés ! pardonnez-moi, c'est « la première fois ! »

Aux *Chevaliers*, si mal jugés par Laharpe et si heureusement compris par Grote et par Deschanel, nous demanderons des révélations plus instructives encore.

Aristophane en voulait beaucoup à Cléon, alors au pouvoir et qui espérait en obtenir le maintien en ses mains, des suffrages du peuple, par suite de sa récente victoire de Sphacterie. Il voulait traverser les projets de Cléon et profita de l'occasion pour traduire au tribunal de l'opinion, les hâbleries et les promesses des candidats, qui ne craignaient même pas de faire intervenir les dieux en leur faveur, devant le peuple assemblé pour les élections. Il imagine donc une intrigue des plus hardies, où

il met aux prises le corroyeur Cléon, qu'il appelle le Paphlagonien, et un charcutier qui vient lui disputer l'élection, parce que, lui a-t-on fait accroire, un oracle l'y provoque. Le charcutier hésite, sous prétexte qu'il n'entend rien à l'art de gouverner.

« Rien de plus simple pourtant, lui répond son interlocuteur, continue ton métier, brouille et pétris ensemble les affaires comme tes andouilles, tire-les en longueur comme tes boudins ; pour t'attacher le peuple, cuisine-lui toujours quelque ragoût qui lui plaise. « ..... »

Voilà pour le gros rire, mais la critique violente et directe ne se fait pas attendre.

A l'arrivée de Cléon, le charcutier a peur et veut fuir, mais *les chevaliers*, les bourgeois oligarques de l'époque, l'arrêtent et le lancent à fond de train contre Cléon qu'il assaille en ces termes :

« On te connaît! Infâme, scélérat, braillard! ton audace envahit tout, le pays, l'assemblée, les finances, le greffe, les tribunaux ; tu ravages la ville comme un torrent fangeux. Perché comme un épervier, tu guettes la rentrée des tributs comme un pêcheur les thons ; tu veux que la guerre enveloppe comme d'un brouillard, toutes tes friponneries ; que le peuple n'y voie goutte, et que la nécessité, l'attente de son salaire, le réduisent à n'espérer qu'en toi ! Mais si jamais la paix lui est rendue, qu'il retourne à ses champs se reconforter avec du pain frais et ses chères olives, il saura de quels biens tu le sevrais, tout en lui payant un salaire ; et il se lèvera plein de haine et de rage, et brûlant de voter contre toi. Tu le sais, et c'est pour cela que tu le berces de tes mensonges. »

Cléon se défend de son mieux, mais le Sénat le condamne et il en appelle à l'assemblée générale du peuple.

Celui-ci vient en effet siéger à la Pnyx, représenté par un personnage qui a nom : *le peuple* (Δημος). Il s'assied majestueusement, mais fort mal en point, et le débat s'engage entre les deux rivaux qui, a dit un critique

contemporain, *luttent* devant lui, *de platitude avec fierté* pour obtenir ses suffrages.

« Cher peuple, dit Cléon, tu ne trouveras jamais d'ami « plus dévoué ; seul j'ai su étouffer les conspirations ; « il ne se trame pas un complot que je ne sonne « l'alarme. »

« Oui, dit le charcutier, comme les pêcheurs d'an- « guilles qui troublent l'eau pour mieux emplir leur « filet, tu les inventes les complots ! »

Cléon porte à Démos, un oreiller et lui dit :

« Soulève-toi, cher maître, et repose ainsi plus molle- « ment ; ce coussin soulagera le vêtement que tu as tant « usé en ramant à Salamine. »

Le charcutier apporte à Démos un manteau à manches et en couvre ses haillons.

Cléon lui dit : « Voilà une boîte à onguent, pour les plaies de tes jambes. »

Le charcutier : « Permets que je t'épile pour te ra- jeunir. »

Cléon : « Prends cette queue de lièvre pour essuyer tes yeux. »

Le charcutier : « Quand tu te moucheras, ô peuple ? Essuie-toi à mes cheveux. »

Cléon : « Aux miens, cher peuple ! »

Puis vient le combat homérique à coups d'oracles.

Quelle terrible exécution dramatique, en présence des personnages joués, eux-mêmes ! Et quelles leçons elle nous a léguées ! Le droit d'élire nous est revenu, les intrigues, les bassesses et les influences invoquées, les oracles même, mais ne venant pas des dieux, ont changé de formes : les hommes ne valent pas mieux. Nous avons à la vérité le théâtre quotidien, au lieu des représenta- tions annuelles d'Athènes ; mais, hélas ! nous avons : Aristophane de moins et la censure de plus !!

Ces attaques violentes firent supprimer la parabase et le chœur qui permettaient à l'auteur d'adresser directe- ment au public sa propre pensée ; et bientôt les événe- ments politiques, ayant gravement compromis les desti-

nées de la république, la comédie aristophanesque dut faire place à la *comédie moyenne*, tout aussi agressive pour les personnes, mais qui n'eut, ni les libres allures, ni la portée morale et politique de sa devancière. Elle florissait encore du temps de Démosthènes.

Elle livra à la risée du public les vices, les travers et les ridicules des Athéniens, sans les forcer à en rougir. Elle attaqua et bafoua tous les dieux de l'Olympe, les sophistes, les rhéteurs et les beaux esprits, faiseurs d'énigmes et de périphrases prétentieuses. Les courtisanes, les plus âpres au gain et les plus habiles à dissimuler leur âge et leurs imperfections physiques, furent traitées par les nouveaux auteurs avec une incroyable violence.

Epicrate dans l'*Anti-Laïs* va si loin qu'il est difficile de le traduire.

Anaxylas les traite de : femelles d'un dragon sauvage, de harpies ailées, etc. etc., et finit par affirmer qu'il n'y a pas de bête féroce aussi pernicieuse qu'une courtisane.

D'accord, nul n'y contredira ; mais pourquoi, comme on l'a dit, ces satires si vives n'ont-elles pas, pour point de départ, une vertueuse indignation et pour conclusion un conseil moral? Autre signe des progrès de la corruption générale, envahissant jusqu'aux auteurs.

On voudrait n'avoir pas de grief plus sérieux à leur reprocher. Comment les excuser d'avoir mis en parallèle les femmes légitimes avec les courtisanes belles et lettrées, telles que Herpilie, maîtresse de Platon, Archéanasse, maîtresse d'Aristote ; Phryné, maîtresse de l'orateur Hipéride, et autres continuatrices de la célèbre Aspasie ; pour insulter les premières plus grossièrement qu'Euripide et Simonide et célébrer les autres avec un lyrisme effronté ?

On entend successsivement Eubule, Amphis et Philotérus s'écrier :

« Voyez comme elle mange élégamment ! Les autres « femmes engloutissent la viande vilainement. Elle gra- « cieuse et sobre comme une vierge de Milet, ne touche

« qu'un peu de chaque plat. Par Jupiter ! c'est à bon droit
« que de telles maîtresses ont partout des temples et que
« les femmes mariées n'en ont pas un seul dans toute
« la Grèce.

« Une maîtresse n'est-elle pas une compagne bien plus
« charmante qu'une épouse ? Le doute n'est pas possible.
« Celle-ci, forte du patronage de la loi, prend des airs
« de hauteur et reste immobile et sévère chez elle ;
« celle-là sait gagner et retenir l'homme qu'elle a choisi,
« pour ne pas avoir à en choisir un autre..... »

Est-ce assez d'immoralité ?

Serions-nous condamnés à voir de telles effronteries passer dans nos mœurs, protégées par notre littérature?

Thucydide voyant, avec les vertus guerrières, le désintéressement civique et l'amour du travail, disparaître l'esprit de famille, écrit :

« Plus de père, plus de fils, plus d'époux ! une dépravation universelle a effacé jusqu'à la trace de ces affections naturelles !..... »

L'état politique était pire encore.

Le principe démocratique était appliqué à Athènes dans toute sa rigueur, et, comme l'a dit Fénelon : *Tout y dépendait du peuple et le peuple dépendait de la parole.* Mais depuis les dernières guerres et les premières tentatives de Philippe, la discorde la plus déplorable s'était produite parmi les citoyens, désormais groupés en trois partis principaux :

Le parti monarchique, ayant Isocrate pour chef;

Le parti oligarchique, marchant sous le patronage du vertueux mais aveugle général Phocion et sous lui, les Eschine, les Demade et autres, déjà achetés ou marchandés par Philippe.

Enfin, les vrais Athéniens dirigés par Lycurgue, Polyeucte, Demon et d'autres chefs moins connus.

Les Archontes étaient sans pouvoirs.

Les oracles philippisaient.

Athènes avait perdu la plupart des possessions dont les tributs alimentaient son trésor; elle avait une armée de mercenaires et ne restait plus maîtresse que de la mer.

Qu'espérer de ce peuple et que n'en pas redouter?

Miltiade mort en prison pour n'avoir pu payer une amende; Aristide le juste, frappé par l'ostracisme; Thémistocle forcé de se réfugier chez les Perses qu'il avait vaincus; Lisyclès, général battu, mis à mort; Socrate buvant la ciguë, et sa coupe toujours pleine attendant le premier vaincu du champ de bataille ou de l'Agora.

Voilà sur quel théâtre et dans quelles conditions, en présence des intrigues, de l'or et des armées de Philippe. Démosthènes allait tenter le salut de la république et de sa liberté.

Est-il un autre amour qui pût inspirer d'aussi hardis projets?

Bien jeune encore Démosthènes avait fait de sérieuses et incomplètes études; orateur né, ardent démocrate, patriote enthousiaste, loyal, ferme et passionné, il était politique et philosophe d'intuition; il s'était déjà quelque peu familiarisé avec la pratique du barreau dans ses procès avec son tuteur Aphobos et son beau-frère Nicétor, qui s'étaient emparés de son patrimoine.

Imprudent et présomptueux, malgré son inexpérience et sa timidité, il se crut assez fort pour aborder la tribune. Hélas! Mal lui en prit; avec un corps débile, une voix désagréable, la langue embarrassée et la respiration courte, il devait échouer et il échoua. Deux fois il voulut tenter les chances de la lutte, et deux fois il fut interrompu par des cris, des huées et des éclats de rire; on se moquait en lui du buveur d'eau, reproche souvent reproduit, et du bredouilleur qu'on surnommait Βατταλος.

Il en fut atterré.

Comme toutes les âmes fortement trempées, le jeune orateur, pourvu d'un orgueil aussi énergique que sa volonté, ne tarda pas à revenir de cet abattement momentané, à la voix consolante du comédien Satyros et à celle du vieil et sage Eunomos, de Thria.

« Homme de peu de foi, lui dit Eunomos, toi qui recè-
« les dans ton sein l'éloquence de Périclès et la foi répu-
« blicaine de Miltiade, en présence des dangers de la pa-
« trie, tu faillirais à ta mission et tu te condamnerais au
« silence et à l'inaction, faute d'énergie pour braver le
« peuple et préparer ton corps aux luttes de la tribune !
« Athènes attend de toi son salut; ton orgueil humilié
« veut une éclatante réparation, Démosthènes relève-
« toi ! »

Et Démosthènes se releva, mais non pas pour revenir immédiatement au combat.

Il se rappela la recommandation que se faisait Périclès toutes les fois qu'il allait prendre la parole dans l'assemblée : *Songe que tu vas parler à des hommes libres, à des Grecs, à des Athéniens !*

Il voulut, à force de travaux, s'élever à la hauteur de ce rocher d'où il avait été si brutalement précipité, et se laissant oublier, il alla demander :

A Platon, la révélation des dogmes nouveaux de l'immortalité de l'âme; de l'existence d'un Dieu, pur esprit, éternel et juste; de la liberté humaine, source de nos droits et de nos devoirs, base nécessaire de toutes les institutions et de toutes les lois; de l'amour de ses semblables; et de cette faculté de discerner le juste de l'injuste, le bien du mal, le vrai du faux, que le Créateur a donné à l'homme et qu'on appelle : *la conscience*; *de l'auguste et sainte pensée*, comme parle Platon ;

A Isocrate, le secret de son style et de sa logique.

Aux historiens, leurs riches annales et les puissants enseignements de la vie des peuples;

A Isée, sa véhémence et ses leçons de tous les jours;

A Solon, ses lois et ses belles poésies;

A Homère, à Hésiode et aux auteurs tragiques, la sublimité de la langue des dieux et leurs belles pensées;

A Aristophane, l'art de tout dire au peuple et d'ennoblir par la pensée, la violence, l'ironie et le sarcasme du langage;

A Satyros, l'art du débit et du geste;

A des exercices pénibles jusqu'à la torture, la transformation de sa voix ;

Laissant à la puissance et à l'énergie de sa volonté le soin de vaincre sa timidité naturelle.

Tout n'était pas là !

Il se mêla peu à peu aux luttes judiciaires et à la vie politique, dont il observa le mouvement et les ressorts; il étudia l'administration et les finances ; puis jetant un regard d'aigle sur Athènes, ses dangers, ses ressources, et sur les factions qui s'y disputaient le pouvoir ; se jugeant désormais assez fort, il se dit :

Il n'est pas possible que ce peuple d'Athènes qui a, tant de siècles durant, étonné le monde par son héroïsme, par ses mâles vertus, par ses victoires, et par ses brillantes conquêtes, dans le domaine des arts et dans le monde des idées, ne se rachète pas, par un noble effort, de cet autre esclavage où l'ont jeté sa mollesse et ses vices. Je l'espère ! que dis-je ? Je le veux ! A ma voix se réveilleront ses grands et nobles sentiments seulement assoupis ; à mon souffle se rallumera dans son sein la flamme du patriotisme qui dévore le mien.

Je l'éclairerai, je le rendrai à lui-même ; ma fortune et ma vie je les lui donnerai ; il m'aimera comme je l'aime ; il me croira parce que je ne le tromperai jamais; sa cause sera la mienne, son orgueil mon orgueil ; et quand il aura foi en moi, à l'œuvre alors !

Par la méditation et par le secours de mon expérience, je pénètrerai, jour par jour, pour les déjouer, les desseins de Philippe auquel, dès ce jour, Démosthènes déclare la guerre.

Par ma parole, je convaincrai Isocrate, je désabuserai Phocion, je flétrirai les délateurs, j'encouragerai les timides, je confondrai les bavards à l'éloquence lactée, j'arracherai le masque aux orateurs achetés, fléaux des républiques.

Ma timidité se fera audace, ma voix deviendra stridente, mon geste menaçant ; mes cheveux se dresseront sur mon front ; je mordrai, je déchirerai, je rugirai : mes

yeux lanceront des éclairs, ma bouche la foudre ; et du peuple désabusé, indigné et redevenu celui des temps antiques, j'obtiendrai ses décrets, ses deniers, ses bras et son sang.

De la parole passant à l'action, avec mon héritage et les fonds du trésor, je doterai les orphelins, je rachèterai les prisonniers, je secourrai les pauvres, j'élèverai des remparts, je creuserai des tranchées, je ferai fabriquer des armes ; de la poussière de Marathon et des flots de Salamine surgiront à mon appel des soldats pour nos armées; pour nos flottes, des matelots !

Envoyé d'Athènes, j'irai, chez les Grecs et chez tous les peuples voisins, créer des alliés à la République, à Philippe des ennemis.

Ni les affronts, ni les soupçons, ni les accusations, ni la reconnaissance, ni l'ingratitude du peuple, ni les alternatives de succès ou de revers, ni l'exil ne m'arrêteront.

Partout où Philippe enverra des flottes, des soldats, des ambassadeurs, des traîtres ou de l'or, il rencontrera les flottes, les armées, les ambassadeurs et l'incorruptibilité d'Athènes, pour les couler, les vaincre, les confondre ou les repousser, et partout Démosthènes, à la voix duquel tous ces dévouements, tous ces héroïsmes, toutes ces vertus se seront réveillés.

Grand Jupiter, Minerve Athénée, Cérès, Divinités protectrices qui avez fait ma patrie si grande et si belle, et qui semblez l'abandonner aujourd'hui !

Et toi, Dieu de Socrate et de Platon ! faites que par moi et par mes valeureux compagnons, la République sorte triomphante de cette lutte suprême ! Faites, si je dois périr moi-même, que ce soit l'étranger qui me frappe et que je tombe la couronne d'or au front, roi de l'éloquence et martyr de la liberté !

Tel fut le programme, telle la vie de Démosthènes (1).

Il est temps de lui laisser la parole.

(1) Voir à la page 111, en note, le décret rendu par le peuple d'Athènes après la mort de Démosthènes, et où sont rapportés tous ses services.

Mais, pour échapper au danger certain de dénaturer et d'amoindrir le mérite de ses beaux plaidoyers et de ses admirables philippiques, ai-je hâte de vous le faire entendre seulement dans quelques passages de son discours *pour la couronne* que ses contemporains et la postérité considèrent comme son chef-d'œuvre, et que j'ai choisi parce que Démosthènes développe, dans l'ensemble et dans les détails de cette sublime improvisation, toutes les facultés et toutes les perfections que nous demandons au véritable orateur, et qu'elles se confondent en lui avec celles de l'homme politique et du grand citoyen.

Pour bien apprécier ce discours, il faut dire les circonstances où il fut prononcé, les ménagements qu'elles imposaient à l'orateur, les dangers qu'il courait et les dispositions anxieuses et désespérées de son auditoire formé de plus de cent cinquante mille Athéniens et étrangers accourus pour assister à cette mémorable lutte.

Plusieurs fois déjà, à la suite de quelques grands succès dus à sa politique, Démosthènes avait obtenu des couronnes d'or, décernées au théâtre; une d'abord, par un décret rendu sur la proposition d'Aristophon qui lui déférait le titre, tant ambitionné par lui, de *Proxène* ou *Verbe d'Athènes;* une autre, sur la proposition d'Hypéride; une troisième, sur celle de Ctésiphon. Pendant qu'il obtenait les premières, il avait été l'objet d'affronts et de soupçons odieux, même d'accusations infâmes, dont, devant le peuple, il avait toujours triomphé, parce qu'il en était devenu le héros et l'idole. Eschine, qu'il avait si souvent démasqué et confondu dans les assemblées publiques, osa demander la nullité et la rétractation du décret qui lui accordait cette troisième couronne d'or, et qui eût été rendu illégalement et en faveur d'un indigne ! L'accusateur recula dix ans devant le débat, et, pour en provoquer l'ouverture, il attendit les défaites successives des armées nationales, le désastre de Chéronée, la soumission de la plupart des villes de la Grèce, la mort de Philippe et la position précaire d'Athènes.

à qui Alexandre avait provisoirement laissé son autonomie.

Eschine ne pardonnait pas à son terrible adversaire, qu'il savait chercher encore à réunir les moyens d'arracher Athènes à ses oppresseurs, de lui avoir été, lui, accusé d'avoir fui à Chéronée, préféré pour prononcer l'oraison funèbre des héros tombés sur ce champ de carnage.

Il savait bien qu'Alexandre, partageant la pensée de son père qui redoutait Démosthènes à l'égal d'une armée, avait fait demander sa tête et celle de sept autres orateurs démocrates et que Demade, négociateur de la paix, avait à grand peine obtenu du conquérant qu'il renonçât à ce sanglant tribut.

N'est-il pas odieux de l'entendre dans sa harangue, dirigée en apparence contre Ctésiphon, demander au peuple ou plutôt au vainqueur, le supplice de son heureux rival, dans cette phrase qui résume sa pensée de basse jalousie et de haine implacable :

« Oh ! dit-il, un orateur coupable de tous nos maux, « a fui du combat, a fui de la ville, et il réclame des « couronnes !! Il exige des proclamations ! Ne rejetterez- « vous pas cet homme de malheur, fléau de la Grèce « entière ? Ne saisirez-vous pas, pour le supplice, ce pi- « rate dont les courses oratoires désolent la répu- « blique ? »

Mais, Démosthènes, au lieu d'une fuite trop facile, la voulait cette couronne, parce qu'il l'avait méritée, il la voulait surtout parce qu'Athènes, sa noble et malheureuse cliente, était accusée en lui et avec lui, et devait se couronner sur sa tête ; aussi accepte-t-il le combat, et au lieu de repousser les viles et odieuses imputations dirigées exclusivement contre sa personne, s'empresse-t-il d'oublier tous les dangers dont il est menacé, et aborde-t-il, ne disons pas sa justification, mais sa glorification et celle de la république, foudroyés ensemble, mais l'un et l'autre debout encore.

Avec quelle dignité n'appelle-t-il pas l'attention de ses juges :

« Athéniens ! vous ne devez pas juger de même les « causes privées et les causes publiques. Les affaires de « chaque jour se décident d'après les lois et les faits ; « mais dans les grands intérêts de l'Etat, ayez devant « vos yeux la grandeur de vos ancêtres. En entrant au « tribunal pour un procès politique, chacun de vous, « s'il ne veut rien faire d'indigne de ses aïeux, doit son- « ger qu'avec les insignes de la magistrature il vient de « revêtir le génie d'Athènes ! »

Quelle hauteur de pensée ! quelle dignité civique ! quelle simplicité d'expressions !

Quelques mots lui suffisent pour peindre d'une manière saisissante l'opportunité et l'urgence de ses conseils, à son entrée aux affaires :

« Un avantage immense, ô Athéniens ! était donné à « Philippe ; chez tous les Hellènes pullulaient des trai- « tres, âpres à la curée, ennemis des dieux ; voilà les « auxiliaires que ramasse le Macédonien. Les Hellènes « s'étaient précipités dans la discorde ; il les y plonge « plus avant ; ici par le mensonge, là par les largesses, « ailleurs par tous les moyens de corruption, et il dé- « chire par lambeaux cette Grèce dont tous les peuples « avaient un seul intérêt, celui de s'opposer à ce qu'il « s'agrandit, tandis qu'ils s'entrechoquaient, ne voyant « pas encore l'orage qui s'étendait chaque jour. Exami- « nez, hommes d'Athènes, ce que devait entreprendre « et faire la République, et demandez-m'en raison, car « celui qui, dans le gouvernement, s'était mis à ce poste, « c'est moi ! »

Après quelques détails, il continue :

« Eschine ! que devait faire la république en voyant « Philippe se frayer la voie à la souveraineté de la Grèce ? « Quels décrets devais-je présenter, moi, conseiller, moi, « surtout, conseiller d'Athènes ?

« Moi, intimement convaincu, jusqu'au jour où je « montai à la tribune, que ma patrie avait lutté pour « la prééminence, l'honneur, la gloire ; et, par une noble « ambition, dépensé dans l'intérêt, du reste, de la Grèce,

« plus d'hommes et plus d'argent que toute la Grèce en-
« semble, pour sa propre cause ? Moi, qui voyais ce Phi-
« lippe, notre antagoniste, affamé de domination, privé
« d'un œil, la clavicule rompue, la main, la jambe es-
« tropiées, jeter gaîment à la fortune, tout ce qu'elle
« voudrait de son corps, pourvu qu'avec le reste il vécut
« glorieux ; que devais-je penser ?

« Toutefois qui eût supposé qu'un barbare enfant de
« Pella, bourgade alors chétive et inconnue, eût l'âme
« assez haute pour aspirer à l'empire de la Grèce, pour
« en concevoir seulement la pensée ? Et que vous, Athé-
« niens, à qui chaque jour la tribune et le théâtre offrent
« des souvenirs de la vertu de vos pères, vous pourriez
« être pusillanimes au point de courir livrer à un Phi-
« lippe la Grèce enchaînée ? Non, cela était impossible ;
« il fallait donc résister à ses coupables entreprises ; dès
« l'abord vous le fîtes par raison, par honneur, et, par
« mes conseils, je le déclare hautement ! Et tu oses me
« le reprocher ! »

N'est-ce pas là le langage de l'homme d'Etat loyalement dévoué à son pays et qui accepte toute la responsabilité de ses actes, parce qu'ils ont été le résultat de sa libre volonté ?

Démosthènes suit avec un ordre historique merveilleux le récit des événements et de ses services pendant le cours desquels Eschine ne l'a jamais osé attaquer.

Il le lui dit, car il en a chèrement acheté le droit :

« Quand, au nom de la loi, tu pouvais, si j'étais cou-
« pable, me faire punir, tu as laissé tranquille Démos-
« thènes rendant ses comptes, accusé, poursuivi ; et lors-
« que tout proclame mon innocence, lois, temps, terme
« échu, jugements nombreux, conduite reconnue irré-
« prochable, services plus ou moins glorieux pour l'Etat,
« suivant la fatalité, c'est alors que tu l'accuses ! —
« Prends garde, sous le masque de mon ennemi, je re-
« connais l'éternel ennemi d'Athènes ! »

Cette habile apostrophe n'a pas besoin d'être relevée.

Bien qu'il eût négligé encore de répondre aux injures grossières et aux dégoûtantes invectives d'Eschine, Démosthènes finit par une sortie terrible contre sa famille et lui, telle enfin qu'Aristophane n'en a jamais dirigé de plus cruelle contre Cléon, et qu'il termine par cette phrase laconique, sous le coup de laquelle Eschine courba le front, et qui fit appeler *Canine*, cette forme de l'éloquence de Démosthènes :

« Quelles sont ton ingratitude et ta perversité innées?
« Gueux et esclave, les Athéniens t'ont fait riche et libre,
« et loin d'en être reconnaissant, tu te vends pour les
« trahir !!! »

Aux accusations d'Eschine, prises de la défaite des Athéniens à Chéronée, il répond avec la même habileté et la même noblesse, d'abord qu'il avait tout fait pour l'éviter et la rendre moins désastreuse par l'aide des Thébains, et ensuite il dit :

« Si j'osais me vanter de vous avoir inspiré des senti-
« ments dignes de vos ancêtres, vous pourriez vous éle-
« ver contre moi ; mais je le reconnais, vos grandes ré-
« solutions viennent de vous ; et telles avaient été avant
« moi les nobles pensées de la république dans tout ce
« qu'elle a fait ; pourtant quelque part est due à mes
« services.

« Cependant Eschine accuse mon administration tout
« entière ; il vous irrite contre moi ; il me présente
« comme l'auteur de vos périls, de vos alarmes, et pour-
« quoi? Pour m'enlever une couronne, honneur d'un
« moment ! Mais ce serait vous déshériter vous-mêmes
« des éloges de tous les siècles !

« Non, Athéniens ! vous n'avez pas failli, vous n'avez
« pu faillir en bravant les hasards pour le salut et la
« liberté de la Grèce ; j'en jure par nos ancêtres qui ont
« affronté les périls à Marathon, par ceux que Platée a
« vus rangés en bataille, par les combattants sur mer
« à Salamine, à Artémisium, par tant d'autres vaillants
« hommes qui reposent dans les monuments publics ;
« à tous indistinctement, Eschine ! Athènes accorde

« mêmes honneurs, même sépulture, sans se borner aux « heureux et aux vainqueurs. Entends-tu, Eschine ! »

Sublime protestation contre la tyrannie heureuse, de la part des vaincus tombés pour la cause de la patrie et de la liberté ; et qui, sous les pieds du vainqueur, se sentent plus grands que lui, plus grands que la fortune qui les a trahis !

Emporté par sa juste indignation contre Eschine qui, sur de futiles motifs et des faits controuvés, lui disputait cette couronne, Démosthènes rencontre un effet oratoire des plus heureux et qui justifie bien cette phrase d'Aulu-Gelle : *La Grèce fut plutôt achetée que conquise par Philippe.*

« Il n'y avait, dit-il, que la parole qui fût à moi ; je « ne disposais de la vie de personne, ni du sort des com- « bats, ni des opérations du Général, et tu m'en deman- « des raison ! Mais c'est du délire ! Sur les devoirs de « l'orateur, interroge-moi avec rigueur, j'y consens. « Quels sont-ils ?

« Etudier les affaires dès le principe, en prévoir et en « annoncer les suites aux peuples ! Je l'ai fait. — Corri- « ger, autant que possible, les lenteurs, les irrésolutions, « les ignorances, les rivalités, vices qui travaillent né- « cessairement les états libres ; porter les citoyens à la « concorde, à l'amitié, au zèle du bien public ; je l'ai « fait !

« Que si l'on demande pourquoi Philique a presque « toujours réussi, chacun répondra : c'est par son armée, « par ses largesses, par ses corruptions ; en suis-je res- « ponsable ?

« Mais en repoussant son or, j'ai vaincu Philippe. « Quand un traître s'est vendu, l'acheteur a triomphé de « lui ; mais, qui demeure incorruptible a triomphé du « séducteur. Du côté de Démosthènes, la république a « donc été invincible ! »

Suivons, pour recueillir de sa bouche, son éloquente distinction entre le véritable et l'indigne orateur ; grande leçon, à méditer, partout où il y a une tribune ?

« A tes déclamations, Eschine, je croirais que tu as « entrepris cette cause, non pour demander vengeance « d'un coupable, mais pour exercer ta belle voix. Non, « Eschine, ce n'est ni la beauté du langage ni l'éclat des « sons qu'on estime dans l'orateur, c'est de sympathiser « avec le peuple, c'est de haïr ou d'aimer comme la « patrie.

« Quel est celui qui trompe la République ? N'est-ce « pas le citoyen qui parle autrement qu'il ne pense ? Sur « qui tombent les imprécations du héraut ? N'est-ce pas « sur un tel hypocrite ? Que peut-on reprocher de plus « grave à un orateur que de parler contre ses propres « sentiments ? Voilà cependant ce dont tu es convaincu. « Et tu parles encore, Eschine ! Et tu oses regarder ces « citoyens en face !

« .....

« Pourquoi le peuple ne t'a-t-il choisi ni toi ni tes « complices pour prononcer le panégyrique de ceux qui « venaient de périr ?

« Le voici :

« Le peuple connaissait et mon loyal dévouement et la « perfidie de tes complices ; car, ces rapports avec Phi- « lippe que vous aviez niés avec serment pendant nos « prospérités, vous les avouâtes au moment de nos re- « vers. On vous tint donc pour d'anciens ennemis, à « qui les malheurs publics donnaient le triste courage « de se déclarer.

« Convenait-il de confier l'éloge de nos braves à l'hom- « me qui avait logé sous le même toit, participé aux « mêmes libations, que ceux contre lesquels ils avaient « combattu ?

« Convenait-il que celui qui, en Macédoine, avait fait « des orgies et chanté les hymnes où les meurtriers de « nos compatriotes célébraient la désolation de la Grèce, « à son retour dans Athènes, reçut un tel honneur ?

« Il fallait pour une telle infortune, non une voix et « des larmes de théâtre, mais une âme pénétrée de la « publique douleur.

« Ce deuil, les Athéniens le trouvaient dans leurs « cœurs, dans le mien ; non dans les vôtres : c'est pour « cela qu'ils me choisirent moi, et qu'ils te repoussèrent « toi, Eschine, et les tiens !

« Oui, le plus intéressé à leur salut, à leur succès, avait « seul le droit, après leur malheur à jamais regrettable, « de prendre la plus grande part aux larmes de tous. »

Démosthènes ne voulait laisser sa victoire ni indécise ni incomplète : elle l'eût été si, négligeant d'user de toutes les ressources que lui offrait sa miraculeuse ubiquité, pendant le cours des événements, il n'avait signalé au mépris public et mis au ban de la Grèce toutes les trahisons et tous les traîtres ; il les révèle toutes et tous et fulmine en rugissant cette terrible apostrophe :

« Les voilà, Athéniens ! ces hommes qui, dans leurs « cités, suivaient tous les mêmes principes que ceux-ci « parmi vous. Ames de boue, vils adulateurs, furies de « leur patrie, que chacun d'eux a horriblement mutilée ; « ils ont, la coupe en main, vendu la liberté à Philippe, « à Alexandre ; et, mesurant la félicité à leurs voluptés « immondes, dans leur infamie, ils ont anéanti cette « indépendance, cette douceur de ne relever d'au- « cun maître, suprême félicité de nos pères ! »

Quelle admirable préparation pour établir le contraste entre les accusateurs et l'accusé !

« Tu demandes, continue-t-il, toi, Eschine, pour quelle « vertu je crois mériter une récompense ? Je vais te le « dire :

« Avoir résisté aux occasions, aux cajoleries, aux plus « brillantes promesses, alors que, dans toutes les villes « de la Grèce, les orateurs, à commencer par toi, étaient « achetés par Philippe, puis par Alexandre ; — avoir re- « fusé à l'espoir, à la crainte, à la faveur, l'abandon des « droits et des intérêts de ma patrie — par les conseils « offerts à mes concitoyens, n'avoir jamais connu la « cabale, ni fait pencher la balance du côté de l'or ; — « avoir déployé dans tous mes actes une âme droite et « incorruptible ; — avoir enfin dirigé les plus grandes

« affaires de mon siècle, avec prudence, justice et « loyauté; voilà mes titres à la couronne !!! »

Ne sont-ce pas là les sons que rendent les grands cœurs, dont parle Euripide? N'est-ce pas là l'orateur *qui*, dit l'Ecriture, *parle avec l'esprit de son cœur?*

Que ne m'est-il permis de le suivre dans le récit émouvant des services immenses par lui rendus à la république, et que nous ne croirions pas si l'histoire ne les attestait; tant nous nous trouvons petits à côté de ce géant!

Que ne m'est-il permis de vous citer tout entière son entraînante, simple et merveilleuse péroraison, que, s'oubliant lui-même, il termine par une phrase, sublime dans son laconisme, où se rencontrent : une prière presque chrétienne, une terrible malédiction, une suprême espérance et un cri de guerre à peine contenu.

Ecoutez Démosthènes, au sein de cette foule immense, haletante, passionnée; sous la voûte libre des cieux; au milieu des temples, des monuments, des foyers communs; l'œil en feu, la lèvre frémissante, mêlant sa voix stridente au bruit des flots que le vent de Salamine chasse vers le Pyrée,

S'écrier :

« Rejetez, tous, dieux immortels! leurs coupables « vœux; corrigez leur esprit et leur cœur!

« Mais, si leur méchanceté est incurable, puissent-ils « isolés dans le monde, périr, avant le temps, sur la terre, « dans les flots!

« Pour nous, dernière espérance de la patrie, dieux « immortels! hâtez-vous de dissiper les craintes suspen- « dues sur nos têtes, et d'assurer notre salut. »

Et les Athéniens, croyant entendre dans la parole de leur Proxène, la voix des ancêtres, celle de la patrie, celle même des Dieux, couronnent Démosthènes, chassent Eschine, et s'apprêtent à marcher avec enthousiasme vers leur dernier champ de bataille, où, ces héros et la république tombèrent pour ne plus se relever.

La haine des traîtres, toujours impitoyable, suscita à Démosthènes une accusation odieuse, trop facilement accueillie et qui le fit condamner à l'exil par ses ennemis.

Mais que sa vengeance fut noble et complète !

Alexandre mort, les plus grands citoyens bannis, Pythéas, Callimédon se joignent à Léosthène pour sauver la patrie et la purger des armées d'Antipater : et Démosthènes, rappelé par un décret, ramené d'Egine sur une trirème, reçu au Pyrée par tous les prêtres, tous les magistrats, par le peuple tout entier, court au camp de Lamia, et se remet à la grande œuvre avec la même ardeur, le même enthousiasme.

Il était trop tard, les Grecs furent partout vaincus et Démosthènes, principal objet de la haine des conquérants, frappé avec tous ses adhérents d'un arrêt de mort, sur la proposition de Demade, est poursuivi jusque dans le temple de Neptune par les assassins, soldats et bourreaux d'Antipater, qui l'y virent boire la ciguë. Le grand orateur ne devait pas survivre à la grande cause à laquelle il avait voué sa vie !

A peine la nouvelle de sa mort était-elle parvenue à Athènes, que sur la proposition de Démocharès, ce peuple désormais asservi mais reconnaissant, réhabilita magnifiquement sa mémoire et lui fit élever une statue (1). Tardive justice des peuples, que les grands hommes n'obtiennent même pas toujours !

(1) Voici les motifs du décret qui ordonne l'érection d'une statue de bronze à Démosthènes, et concède à l'aîné de sa famille à perpétuité le droit d'être nourri au Prytanée, et des places d'honneur.

« Démosthènes a souvent servi honorablement le peuple Athénien de ses bienfaits, « de ses conseils, et employé sa propre fortune au bien de l'Etat.

« Il a donné gratuitement huit talents et une trirème lorsque le peuple délivra « l'Eubée ; une autre trirème lorsque Céphilodore fit voile vers l'Hellespont : une « troisième lorsque Charis et Phocion, furent envoyés à Byzance, comme généraux, par « le peuple ;

« Il a racheté plusieurs citoyens faits prisonniers par Philippe, à Pydna, à « Méthone, à Olynthe ;

« It a été chorége volontaire, quand la tribu pandionide manqua de chorége ; il a « fourni des armes à des citoyens pauvres ;

« Préposé par le choix du peuple à la réparation des remparts, il a ajouté, aux

Si l'on compare les Athéniens ses contemporains, avec ceux qui vainquirent les Perses, on n'a pas à s'étonner que Démosthènes ait échoué dans sa grande entreprise. — Son erreur était profonde.

Les peuples ne remontent pas le courant des âges. Avec Athènes poétique, artistique, lettrée, raisonnant, philosophant et poussant jusqu'à la dépravation, le goût de la vie luxueuse et élégante, espérer refaire la Grèce de Miltiade et lui rendre son héroïsme quelque peu sauvage, c'était folie.

Quand Darius envoya des ambassadeurs demander aux Athéniens l'eau et la terre, ceux-ci firent creuser une fosse, les y enfouirent vivants ; et piétinant la terre sur leurs têtes, coururent à Marathon où ils détruisirent les trois cent mille hommes du grand roi.

Xerxès, à la tête de trois millions d'hommes, dit-on, vient-il essayer de prendre une terrible et facile revanche ? Cyrsilos seul propose la soumission, il est lapidé ; sa femme mise en pièces par les femmes d'Athènes. Thémistocle ouvre l'avis de mettre les familles en sûreté et de laisser Xerxès raser Athènes, pour aller à l'ennemi. Le conseil est suivi et les innombrables vaisseaux du conquérant disparaissent dans les flots de Salamine.

« dépenses publiques, trois talents de son bien, et payé les frais des deux tranchées « dont il fortifia le Pyrée ;

« Il a donné un talent, après la bataille de Chéronée ; un talent pour acheter du « blé pendant la disette.

« Par ses conseils, son éloquence, son dévouement, il a fait entrer, dans « l'alliance de la république, Thèbes, l'Eubée, Corinthe, Mégare, l'Achaïe, la Locride, « Byzance et Messène ; réuni pour la défense d'Athènes et de la Confédération une « armée de 10,000 fantassins et de 1,000 cavaliers ; déterminé, dans une ambassade, « les villes liguées, à fournir une contribution de guerre de plus de 500 talents ;

« Il a empêché le Péloponèse d'envoyer des renforts à Alexandre contre Thèbes, « distribuant son argent, et s'acquittant spontanément lui-même de cette mission ;

« Il a conseillé au peuple beaucoup d'autres résolutions honorables, et mieux « soutenu, par son administration, l'indépendance nationale et la démocratie, qu'au- « cun de ses contemporains ;

« Banni par l'oligarchie, quand le peuple eut perdu sa souveraineté ; il « mourut à Calauria, victime de son zèle pour cette cause. Poursuivi par les sol- « dats d'Antipater, il demeura jusqu'à la fin fidèle à son amour pour la démocratie ; « sut échapper à ses ennemis, et à l'approche de la mort ne fit rien qui fût indigne « d'Athènes. ».

Leurs descendants, au contraire, reçoivent les ambassadeurs de Philippe, une main armée de la coupe, l'autre ouverte pour recevoir son or.

Les Athéniens de Démosthènes n'avaient plus rien de leurs aïeux, les autres Grecs pas davantage. Au lieu de leur dévouement profond à la république, de leur courage viril et inébranlable, ils ne purent lui offrir qu'une sorte d'éréthisme impuissant et passager, né sous la parole de Démosthènes, de leur imagination et de leurs souvenirs.

Ce grand citoyen, ce puissant génie ne pouvait donc que retarder et ennoblir la chute d'Athènes et lui assurer dans la mémoire des hommes cette dernière gloire que, sans lui, elle n'eut pas acquise ; gloire dont l'auréole se pose d'elle-même au front de l'orateur, sur la tombe duquel on eût pu graver ce distique :

« L'athlète qui dort là ne fut jamais vaincu,
« Il repose au cercueil grand comme il a vécu ! »

Beaux vers empruntés à la *Fille d'Eschyle* de notre heureux confrère à qui l'Académie Française vient d'accorder enfin le fauteuil de l'auteur de *Lucrèce*.

Avec Démosthènes avait disparu la grande, la véritable éloquence ; avec Cicéron, emporté par la même destinée, elle disparut aussi de Rome quand la liberté y périt.

Elle fit place à celle de la foi nouvelle, appelée à ouvrir l'ère des temps modernes.

Cette éloquence :

Divine dans la bouche du Christ ;

Simple et prêchant d'exemple et de sacrifices dans celle des premiers apôtres ;

Puissante dans celle des grands Pères de l'Eglise ;

Dogmatique, violente et ambitieuse dans celle de leurs successeurs ;

Majestueuse et inspirée dans celle de Bossuet ;

Humaine, indépendante et mystique dans celle de Fénélon ;

Persuasive et entraînante dans celle de Massillon, dont je vois ici le profond et élégant appréciateur;

Reste et restera toujours grande, touchante et féconde dans celle des orateurs contemporains, qui se placent et restent comme vous, dans cette atmosphère élevée et sereine, d'où Dieu les appelle à faire descendre sa parole sur le monde.

Pour l'éloquence profane, le grain qui en était resté dans la tombe des deux grands orateurs, ne pouvait lever et croître que sur un terrain semblable au sol généreux qui l'avait produit.

Que de débris, de sang et de larmes ne fallait-il pas pour le préparer à féconder cette précieuse semence! Que de siècles à attendre!

Après la renaissance des lettres et l'âge de Louis XIV, l'habile chancelier Duvair, qui a trouvé parmi vous et dans notre jeune barreau, un savant et élégant biographe et un disert et ingénieux panégyriste; et ensuite le célèbre chancelier d'Aguesseau, se sont demandé; l'un, pourquoi notre éloquence était restée si basse; l'autre, pourquoi elle annonçait une décadence marquée.

L'ignoraient-ils l'un et l'autre? Ou, moins hardis et moins profonds que les grands écrivains et les puissants philosophes du 18e siècle, ne voulaient-ils pas l'avouer?

Ce qui lui manquait? C'était l'espace, le soleil et la liberté!

Où et comment aurait-elle pu se produire?

Devant les juridictions criminelles, la défense était interdite.

En matière politique, pas d'assemblées nationales, trois ordres et pas de peuple reconnu.

Partout le privilége, l'abus et le silence, sauf dans le temple.

Le livre seul parlait.

Cependant, presque toutes les institutions d'alors étaient déjà condamnées, vers la fin du siècle dernier, par ce puissant tribunal de l'opinion publique, devant

lequel les moralistes, les jurisconsultes, les économistes et les philosophes les avaient solennellement dénoncées.

La convocation des états généraux, imposée à la couronne par des nécessités financières, parut, à tous les esprits sérieux, donner le signal de l'exécution.

De nombreuses et très sérieuses publications le laissaient pressentir, et faisaient pénétrer l'esprit réformateur dans les instructions préparées pour les futurs mandataires des trois ordres.

Parmi les auteurs de ces écrits, se faisait remarquer un homme issu des rangs de la noblesse, admirablement doué, et qui, par ce moyen et grâce à l'éclat d'un procès personnel, avait acquis une immense popularité.

Son style, son génie, son caractère, étaient ceux de Démosthènes. Mirabeau se révéla, en effet, tout entier dans ces quelques phrases d'une brochure adressée aux communes peu de jours avant son élection.

« Ecoutez celui qui porte vos applaudissements dans « son cœur sans en être séduit. L'homme n'est fort que « par l'union, heureux que par la paix. Soyez fermes, « mais non pas opiniâtres ; courageux et non tumul- « tueux ; libres, mais non pas indisciplinés ; sensibles, « mais non pas enthousiastes .....

« ..... Ne mettez jamais en balance un homme « et la patrie.

« ..... Pour moi qui, dans ma carrière publi- « que, n'ai jamais craint que d'avoir tort ; moi qui, « enveloppé de ma conscience et armé de principes, « braverais l'univers ; soit que mes travaux et ma voix « vous soutiennent dans l'Assemblée nationale, soit que « mes vœux seuls vous y accompagnent ; de vaines cla- « meurs, des protestations injurieuses, des menaces « ardentes, toutes les convulsions, en un mot, des pré- « jugés expirants ne m'en imposeront pas ! Et comment « s'arrêterait-il aujourd'hui dans sa course civique, « celui qui, le premier entre les Français, a professé « hautement ses opinions sur les affaires nationales ?... « Non, les outrages ne lasseront pas ma conscience. J'ai

« été, je suis et je resterai jusqu'au tombeau l'homme « de la liberté publique, l'homme de la Constitution. « Malheur aux Ordres privilégiés, si c'est là plutôt être « l'homme du peuple que celui des nobles, car tous les « priviléges finiront et le peuple est Éternel ! »

La révolution avait trouvé son verbe !

Oui, c'était là un autre Démosthènes ; non plus l'orateur grec voulant sauver son pays en le ramenant vers le passé, mais l'impétueux Mirabeau, pour entraîner la France vers un nouvel et plus glorieux avenir, s'élançant à la tribune nationale à peine élevée, et, de sa voix tonnante, y proclamant la résurrection de l'éloquence et de la liberté !

Vous savez le reste, et ce n'est pas devant vous, qui avez entendu les grands orateurs du prétoire ou du parlement, dont les admirables discours nous apportent chaque jour des leçons, des consolations et des espérances, qu'il me siérait de parler de mes illustres maîtres.

Si je vous ai entretenus de cette seule branche de l'art de la parole, je n'ai certes pas entendu restreindre ainsi le domaine de l'éloquence, prise dans son acception la plus haute.

L'éloquence est partout où la pensée de l'homme tend à se produire, à se verser dans le trésor commun de l'humanité, et à établir entre tous cette communion d'intérêts, de sentiments et de volontés, condition nécessaire des relations sociales et internationales et de la paix du monde.

De cette éloquence, chacun de vous ici est le représentant à divers titres.

J'en vois la manifestation :

Dans vos révélations orales ou écrites, sur vos brillantes découvertes dans les cieux, au milieu des airs, dans les rayons du soleil, au sein des flots, dans les entrailles de la terre, où vous allez courageusement rechercher et fonder les rapports nouveaux qui se peuvent établir entre tous les règnes de la nature, leurs

inépuisables trésors et les besoins de la race humaine ; et remonter même aux origines de l'homme et du monde ;

Dans ces belles leçons privées ou publiques, où, dissimulant la profondeur de l'enseignement sous la grâce, la perfection et la netteté de la parole, vous faites pénétrer l'amour des sciences les plus mystérieuses dans l'âme des auditeurs ; dans leur esprit, leurs plus intimes secrets ;

Dans celles où, joignant le précepte à l'exemple, après avoir initié vos auditeurs aux beautés des littératures étrangères, vous créez des modèles de nos lettres contemporaines ;

Dans cet enseignement ou professeur et maître aussi, au royaume de l'harmonie, vous comptez presque autant de lauréats que d'élèves, autant de succès que de partitions.

Dans ces poésies légères et touchantes et dans ces aperçus improvisés où, dès l'aube matinale, nous cherchons quotidiennement le mouvement de la vie politique et sociale du pays ;

Dans vos spirituelles critiques, vos charmantes poésies, toutes empreintes d'une loyauté chevaleresque où, protestant contre le culte du veau d'or, vous chantiez cette gracieuse protestation de la muse des Lamartine et des Hugo, dont le glas était, grâce à Dieu, trop tôt sonné ;

« Notre siècle est toujours un siècle intelligent,
« Et pour tous, il n'est pas le siècle de l'argent,
« Non ! vos efforts sont vains ; non ! vous avez beau faire,
« La poésie encor domine de sa sphère
« L'air que nous respirons, le sol que vous foulez ;
« Elle règne du haut des orbes étoilés,
« Et chantera toujours dans son divin mystère
« Ce que voile le ciel, ce que montre la terre,
« Suivant, au dernier jour de la création,
« Et la dernière fleur et le dernier rayon ! »

Dans les lumières que vous faites jaillir pour les répandre autour de vous, de la poussière de nos archives, de

nos riches collections de tous genres, de nos bibliothèques, de nos musées;

Dans les profondes et précieuses observations et les magnifiques ouvrages scientifiques ou artistiques, qu'au cours de vos voyages sur la terre étrangère vous avez patiemment recueillis et publiés pour en enrichir la patrie reconnaissante;

Dans la sagesse et les sévères formules de vos arrêts, et dans les innombrables discours, écrits et publications charitables sur le droit, la morale, la littérature, l'histoire, les questions sociales et religieuses, l'économie politique, le commerce, l'origine des lois, des langues et des mœurs, qui ennoblissent et sanctifient vos loisirs de magistrats, d'avocats et de jurisconsultes;

Dans les chefs-d'œuvre de votre pinceau;

Dans la majesté des monuments, des édifices et des gigantesques travaux dont vous enrichissez notre sol et nos cités;

Dans les immenses bienfaits, et les belles fondations, qu'apôtre de l'art de guérir vous avez semés sur la terre des Pharaons, où vous avez retrouvé et continué la gloire de la science française, se pressant sur les pas de nos phalanges républicaines;

Dans les leçons familières, si merveilleusement profitables du chirurgien professeur au lit du malade; dans l'élégante sûreté de main et la sérénité de l'opérateur, dues à la généralité de ses connaissances qui lui permet de traiter l'homme tout entier dans la partie atteinte, et lui donne la renommée du spécialiste, dans chacune des branches de la science.

L'éloquence n'est-elle pas aussi manifeste et touchante, dans la parole inspirée, dans le geste, dans le regard, dans le souffle même de l'heureux continuateur des Sicard et des de l'Epée, qui supplée, chez les déshérités de la nature, les sens qu'elle leur a refusés, les rend à la société, à l'amour de leurs semblables et à la connaissance du Créateur!

Toutes ces éloquences se tiennent parce qu'elles procèdent toutes du génie et de la liberté, et ont toutes :

Pour but la lumière!
Pour objet l'humanité!

Leur concours et leurs efforts sont plus que jamais nécessaires de notre temps où tant de révolutions successives ont troublé les consciences, alarmé les intérêts, égaré les esprits, abaissé les caractères, fatigué les courages. En présence d'une génération, chez laquelle l'esprit d'égoïsme et d'isolement semble avoir détruit les principes d'union, de charité, et de solidarité, bases nécessaires des sociétés modernes; qui se livre d'ailleurs, au culte de l'intérêt, aux mesquines ambitions, à un luxe effréné, aux spéculations hasardeuses, aux trafics honteux; à toutes les débauches, des sens, de l'esprit et du cœur; au servilisme et à la vénalité sous toutes leurs formes et sous tous les masques; que chacun de nous, dans la sphère de son activité et dans la mesure de ses forces, apporte sa pierre à la digue que tant d'hommes de bonne volonté ont déjà entrepris de jeter, au devant de ce torrent de démoralisation dont les flots nous menacent.

L'œuvre est difficile, mais une jeune et ardente génération la rendra féconde; et les faits, ces grands pédagogues du genre humain, viendront, chaque jour, prêter l'appui brutal de leur autorité, à nos leçons et à nos encouragements.

De notre temps, les peuples ne périssent pas, ils se transforment, et il ne nous est pas permis, à nous, de désespérer du salut de la société, puisque nous foulons un sol sur lequel s'élèvent et se feront chaque jour plus libres et plus respectées, les chaires, la tribune, la barre et la presse, ces instruments retentissants de la pensée humaine qui gouverne le monde, et dont l'éloquence est la plus haute expression.

Arrivé aux limites de cette étude, je vous dois un mot sur moi-même.

Pour avoir :

Comme Démosthènes, toujours bu de l'eau et subi des débuts malheureux ;

Comme Démosthènes et Cicéron, constamment éprouvé la fièvre du prétoire, en prenant la parole dans les grandes causes ;

Comme Mirabeau, obéi pendant mes jeunes années aux emportements d'une imagination trop ardente et médité longtemps à l'étranger, ou sous les verroux, sur la liberté, rêve de ma vie ;

Revêtu la même robe que les Dupin, les Michel, les Bethmont, les Paillet, les Boyer, les Guieu, les de la Boulie, à ne parler que des morts ;

Pour avoir même compris comme ces illustres amis et maîtres, l'idéal de l'avocat, sûr de sa conscience, ferme dans sa foi, inébranlable dans ses principes;

N'allez pas croire que j'aie eu le sot orgueil de m'attribuer, par la pensée, la plus modeste place dans leurs rangs ; laissez-moi seulement me rappeler l'indépendance, le bonheur, les joies et les consolations que m'a valus ma libre et belle profession d'avocat, au moment où, sur la fin de ma carrière, je lui dois l'insigne faveur de vos suffrages.

Laissez-moi, enfin, très-honorés et très-chers confrères, en prenant possession de ce beau titre, vous témoigner à la fois ma profonde gratitude et mes vifs regrets de ne pouvoir ajouter qu'un bien pâle rayon au faisceau de lumières qui resplendit ici ! ! !

RÉPONSE DE M. MORTREUIL,

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE M. A. THOUREL.

MONSIEUR,

Nous compterons désormais au nombre de nos jours heureux celui où vous avez eu la bonne pensée d'entrer dans cette salle pour assister à une de nos réunions.

Ne croyez pas cependant que j'attribue au seul hasard le beau résultat que nous venons d'obtenir. Si le hasard vient quelquefois en aide à ceux qui savent chercher, les bonnes inspirations n'arrivent qu'à ceux qui savent les suivre. Combien, le même jour, sont passés indifférents devant cette porte dont vous avez franchi le seuil et n'ont pas imité votre exemple.

Les travaux de votre jeunesse faisaient présager ceux de l'age mûr. Dès votre entrée dans le monde, vous avez compris que nous n'y étions pas pour demeurer dans l'oisiveté, et, débutant par où bien d'autres finissent, vous avez publié cette intéressante histoire de Genève, après avoir patiemment depouillé ses archives jusqu'à vous inexplorées. Vous avez élevé un monument impérissable à la ville aux franches allures, patrie de tant de grands hommes, asile toujours ouvert à la libre pensée, qui, placée sur la limite de deux grandes nations, a eu la bonne fortune de sauvegarder son autonomie et sa liberté.

. Puis, comprenant que vous aviez encore mieux à faire, et, cédant à une invincible vocation, vous avez demandé au barreau, comme un vrai Romain du temps de la République, le moyen de mettre à profit ces dons précieux que vous avez libéralement reçus de la nature. Vous avez obtenu dans cette nouvelle carrière de beaux et légitimes succès.

Quel émouvant tableau vous venez de dérouler à nos yeux pour nous démontrer ce que fut Démosthènes.

Il n'a manqué à l'illusion pour être complète, que de nous croire dans l'enceinte de l'Agora ; entourés des flots agités de la multitude, se mouvant au gré de la parole du puissant orateur.

J'attendais le moment où, jetant loin de vous cet inutile papier, qui me semblait apporter à votre pensée de gênantes entraves, vous alliez nous montrer l'orateur antique dans toute sa vérité.

Un ingénieux apologue fait descendre l'éloquence des hauteurs de l'Empirée. Prométhée, ce mythe qui personnifie les grandes découvertes antiques, touché du malheur des hommes implore Jupiter. Le dieu attendri fait descendre sur la terre l'éloquence guidée par Mercure, et lui ordonne de se livrer aux mortels. De cette union sortent la société et l'industrie, qui enfantent tous les arts.

Vous avez été à la fois l'historien et le modèle de cette puissance suprême qu'exerce l'éloquence, en nous montrant celui en qui s'est résumé l'art oratoire. Une étude sur un homme célèbre est toujours attachante: elle a plus d'intérêt encore, lorsque, comme vous l'avez fait, on ne l'isole par des grands événements qui ont accompagné sa vie. Démosthènes lutta seul contre les entreprises ambitieuses de Philippe qui menaçait d'envahir la Grèce ; ce fut lui qui, le premier, connut et dévoila ses projets ; seul il osa résister aux armées victorieuses du roi de Macédoine.

C'est alors que se déclare cette guerre. L'exemple, le plus extraordinaire que nous présente l'histoire, d'une

lutte entre un particulier, qui n'a d'autre arme que la parole, et un roi puissant soutenu par des troupes nombreuses.

Le monarque fut contraint de s'arrêter au milieu de ses conquêtes, sollicita la paix, et ne vint à bout de ses entreprises qu'en employant la ruse et la perfidie.

La perte de la bataille de Chéronée décida du sort de la Grèce, Athènes ne sauva son indépendance qu'en signant une paix honteuse.

Démosthènes eut le tort de ne pas réussir; il n'était pas guerrier aussi brave que courageux orateur ; le peuple, qui s'enthousiasme pour le succès, ne pardonne pas un revers: il fut obligé de s'expatrier. On dit qu'en quittant le territoire d'Athènes. Il s'écria : « O déesse, protectrice de cette ville, comment se peut-il que tu te plaises à protéger les trois animaux les plus funestes : la chouette, le serpent et le peuple! »

Il se vengeait par un bon mot de la versatilité de ses concitoyens.

Les Athéniens élevèrent plus tard une statue à Démosthènes; mais cette tardive réparation ne les rendit ni moins légers ni plus constants. Ils étaient de ceux en qui l'intelligence étouffe presque toujours la raison.

Heureusement, comme vous l'avez justement remarqué, l'histoire des peuples ne se refait pas, et la liberté d'Athènes me semble, comme dit Lucien, porter une étiquette plus grosse que le sac. J'en voudrais beaucoup à Démosthènes, et aux autres orateurs qui élèveraient la voix en faveur d'une liberté qui nous enverrait en exil, comme Aristide, pour être trop juste; ou à la mort comme Socrate, pour avoir mal parlé des faux dieux.

SOUVENIRS MARSEILLAIS.

LE CARÊME. — LA SEMAINE SAINTE. — PÂQUES,

PAR M. A. LAFORET,

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES.

Marseille avait autrefois, pour les grandes solennités religieuses comme pour les fêtes mondaines, des coutumes particulières qui ont disparu peu à peu : les unes, par l'introduction, dans notre Église, du rite romain : les autres, par l'effet du temps, ce grand dévorateur des choses : *Tempus edax rerum.*

Je traiterai brièvement ce qui se rapporte aux anciens usages liturgiques du Carême, de la Semaine Sainte, de Pâques, et je ramènerai ma chronique, — pour lui donner plus de développement, — sur le terrain profane des traditions et des coutumes populaires.

I.

Au jour qui ouvrait et ouvre encore maintenant le Carême, l'ancienne Église de Marseille mettait dans la bouche de ses ministres donnant aux fidèles les cendres, — ce signe extérieur de la pénitence, — des paroles différentes de la formule actuelle. Ces paroles se rapportaient d'une manière plus grammaticale, plus textuelle ; à la

cérémonie, et même à l'agent matériel employé. On dit : le jour des *Cendres*, bénir *les cendres*, donner *les cendres*. Donc, nos prêtres ne prononçaient pas cette formule : « Homme, souviens-toi que tu es ***poussière*** et que tu re- « tourneras en *poussière ;* » mais ils disaient : « Homme, « souviens-toi que tu es *cendre* et que tu retourneras en « *cendre*. » Et ils ajoutaient immédiatement : « Fais donc « pénitence, afin que tu aies la vie éternelle (1). »

C'était une salutaire exhortation, conséquence naturelle de l'avertissement qui la précédait. Courbant d'abord la tête à l'idée douloureuse de la destruction, le pécheur la relevait aussitôt avec l'espérance de l'immortalité.

A Aix, comme nous l'apprend M. Charles de Ribbe, dans un ouvrage curieux et fort rare (2), le curé de l'église métropolitaine envoyait, la veille, par la ville, un bedeau portant une cloche et demandant des rameaux bénits, pour faire les cendres.

Le *Cérémonial de* LA MAJOR, notre ancienne cathédrale, manuscrit antérieur à l'année 1264, et déposé aux archives de la Préfecture, recommande de conserver les branches d'arbres placées le vendredi saint sur les autels, afin de les brûler l'année suivante, le premier jour de Carême, et d'en consacrer les cendres à la cérémonie qui inaugure ce temps de pénitence et de jeûne. ***De ramis palmarum conservare, ut ex ipsis fieri possint cineres in capite jejunii, ut est moris ad imponendum tunc super capita singulorum.***

Ce même jour, mercredi des cendres, on chassait de l'église les pénitents publics. Ils étaient conduits jusqu'au porche par l'Evêque ; arrivés là, ils se prosternaient sur le sol, et on les avertissait que, s'ils se livraient

(1) Marchetti *Explication des Usages et Coutumes des Marseillois*, p. 311. « Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris. » — (Missale Romanum.) « Memento, homo, quia *cinis es* et in *cinerem* reverteris. Ideò age pœnitentiam ut « habeas vitam æternam. » — (Vetus Missale Massiliense, in benedictione cinerum.)

(2) *Anciens usages de l'Église métropolitaine d'Aix pendant le Carême, la Semaine Sainte et les fêtes de Pâques*, par Charles de Ribbe. — Aix, 1862. — Tiré à 100 exemplaires.

pendant le Carême, au jeûne, à la prière ; s'ils s'abstenaient d'entrer dans l'église, ils pourraient y revenir le jeudi saint pour la réconciliation dont leur pénitence les aurait rendus dignes.

Les pénitents s'imposaient aussi d'eux-mêmes des pèlerinages à pied, et souvent à pieds nus, à la Sainte-Baume, à Notre-Dame-des-Anges ou seulement à Notre-Dame-de-la-Garde. D'autres allaient à l'église de Saint-Victor, où ils faisaient *la Palmate*. Voici en quoi consistait cette pratique : les pénitents relevaient les grands anneaux de fer qui servaient de marteaux aux portes de cette église ; et après avoir placé la main sous ces marteaux, ils les faisaient tomber doucement dessus et s'en donnaient un coup (1).

C'était une imitation fort adoucie de la pratique des moines qui s'appliquaient des coups de férule sur la paume de la main, ou qui, en se prosternant, frappaient rudement des mains contre terre.

Les pénitences prescrites accomplies, et le jeudi saint arrivant, avait lieu la cérémonie de la réconciliation ou absolution solennelle. Appelés par les cloches que l'on sonnait, comme aux jours des grandes fêtes, les pénitents se rendaient à l'église à la porte de laquelle ils étaient reçus par l'archidiacre, qui devait les présenter à l'Evêque. — « Voici, ô vénérable Pontife, lui disait-il, le « temps favorable, le jour de la miséricorde divine et du « salut des hommes, où la mort périt et la vie com- « mence. »

A ces paroles, l'Evêque disait trois fois, en s'adressant aux pénitents : « *Venite filii, audite me*, — venez, mes en- « fants, écoutez-moi. » L'archidiacre reprenait : « *Flecta-* « *mus genua.* » Et à ces mots, les pénitents se prosternaient, visage contre terre, aux pieds de l'Évêque, et s'y tenaient jusqu'à ce que l'archidiacre eût dit : « *Levate,* « — levez-vous, » ce qu'il ne disait qu'après l'allocution

(1) Marchetti, *loc. cit.*

prononcée par l'Evêque. Alors le clergé rentrait processionnellement dans l'église; les pénitents suivaient, mais ils s'arrêtaient à l'entrée du chœur, où ils se prosternaient de nouveau pour recevoir la bénédiction de l'Évêque.

La cérémonie achevée, les pénitents réconciliés prenaient place parmi les fidèles, entendaient la messe et participaient aux saints mystères avec les autres.

N'oublions pas d'indiquer que la veille, le mercredi saint, on faisait la première communion dans toutes les paroisses de notre ville.

II.

La plus ancienne, sans contredit, des coutumes particulières à l'ancienne Église de Marseille, est celle qui consistait à faire la communion pascale, le vendredi saint, à l'abbaye de Saint-Victor. Nos vieux auteurs sont unanimes pour reconnaître qu'en remontant aux siècles les plus reculés, on ne peut trouver à quelle époque précise cet usage a pris naissance. Quant à sa raison d'être, il y a divergence d'opinion entre eux. Les uns ont prétendu que c'était là un témoignage de l'opposition faite par les habitants de Marseille à l'hérésie des Ariens, qui rejetaient du symbole de Nicée l'article de foi : *descendit ad inferos*. D'autres ont pensé que cette coutume tirait son origine de quelque privilége accordé par les Souverains Pontifes à la *très-insigne, noble, collégiale et abbatiale Eglise de Saint-Victor-lez-Marseille*. Cette opinion n'est pas partagée par notre historien Ruffi, qui dit avoir vérifié plus de 250 bulles et n'en avoir trouvé aucune qui fît mention de la prérogative dont nous parlons (1).

Quoi qu'il en soit, lorsque l'Église eut ordonné que la communion pascale serait faite par chaque fidèle dans sa paroisse, il n'y eut plus que les religieux de Saint-

(1) *Histoire de Marseille*, t. II, p. 172.

Victor qui purent recevoir cette communion des mains de leur supérieur, se conformant, pour le choix du jour, à l'ancienne coutume de leur abbaye.

Postérieurement à cette époque, on ne trouve plus qu'un seul exemple de la communion pascale faite à Saint-Victor, le vendredi saint, par une personne séculière. Renée de Rieux, baronne de Castellane, qui avait été une des dames d'honneur de la reine mère de Henri III et demeurait à Marseille au quai de Rive-Neuve, dans une maison occupée plus tard par les religieuses Bernardines, avait obtenu du pape Clément VIII la permission de faire ses pâques, le vendredi saint, dans l'église de Saint-Victor. Ce Souverain Pontife lui avait accordé, en outre, la participation à toutes les prières et bonnes œuvres des religieux de cette abbaye (1).

Une modification fut cependant apportée à l'antique usage. Dès l'année 1683, les religieux ne communiaient plus dans les catacombes, comme autrefois, mais dans l'église supérieure. Quant aux fidèles, ils avaient conservé l'habitude, — et il en était encore ainsi avant la Révolution, — d'aller prier dévotieusement à Saint-Victor, le vendredi saint.

De nos jours, on le sait, c'est le deux février, fête de la Purification et pendant l'octave, que les habitants de Marseille se portent en foule à l'église de Saint-Victor et en rapportent un cierge béni. Les personnes pieuses suspendent ce cierge à la tête de leur lit, et l'allument en temps d'orage, aux accouchements et dans les circonstances critiques.

C'est aussi avec la fumée de ce cierge que l'on marquait jadis d'une croix les portes et les fenêtres des maisons. La mère de famille, suivie de ses enfants et de ses domestiques, y procédait elle-même. On y voyait un préservatif contre tout danger extérieur et notamment contre la foudre. De nos jours encore, on remarque à la

(1) Ruffi. *Histoire de Marseille*, t. II, p. 172.

porte d'un grand nombre de maisons des croix taillées dans la pierre qui en forme le seuil (1).

Pour les fêtes de Pâques, je n'ai à citer que deux anciennes coutumes au point de vue liturgique : à la messe, après l'épître, on chantait, non pas le *Victimæ paschali laudes*, mais la prose : *Mane prima sabbati*, qui est toute en l'honneur de sainte Magdeleine, pour laquelle l'Église de Marseille a toujours professé une grande dévotion.

Le soir de la solennité de Pâques, le Chapitre de la Cathédrale se rendait en procession à l'antique chapelle de Sainte-Magdeleine, au carrefour des Treize-Cantons, près la rue de l'Évêché. On y chantait un cantique en provençal du XIIIe siècle, appelé : » *La Cantinella* de santa Maria Magdalena. » Mgr de Belsunce le supprima, parce que les laïques qui se rendaient à cette cérémonie en faisaient depuis longtemps un sujet de dissipation. Quant à la chapelle, elle fut démolie en 1781, après avoir été interdite par Mgr de Belloy.

III.

Dans les premiers temps du christianisme, la loi du jeûne, pour les jours où il était prescrit, était observée avec une grande fidélité. On cite cette réponse de saint Fructueux, évêque de Tarragone, que l'on conduisait à l'amphithéâtre pour être brûlé vif. Quelques chrétiens lui offrirent à boire, mais c'était jour de jeûne et il n'était pas encore l'heure de le rompre. « Non, mes frères, « répondit le fidèle disciple du Christ, nous jeûnons au- « jourd'hui et je ne veux pas boire ; il n'est pas encore « temps. »

Autrefois, le Dimanche de la Quinquagésime, toutes les paroisses de Paris, se rendaient processionnellement

(1) Il était aussi d'usage autrefois à Marseille, quand on laissait tomber un morceau de pain, de le ramasser aussitôt, de le baiser et de faire dessus un petit mouvement de tête en forme de croix. Le pain étant le principal soutien de la vie, on tenait à constater qu'en le laissant tomber, il n'y avait eu qu'inadvertance et nullement acte de mépris.

à Notre-Dame, en reconnaissance des facilités que l'Archevêque accordait pour le Carême.

Aujourd'hui l'Eglise est pleine d'indulgence; elle a rendu aux fidèles les prescriptions du Carême bien plus faciles qu'autrefois. Notre délicatesse s'effrayerait si on lui rappelait toutes les austérités du temps passé. Il est vrai que, pour en faire respecter l'observance, l'autorité royale vint souvent en aide au pouvoir ecclésiastique. En 1595, sous Henri IV, défenses furent publiées à Paris « de manger chair en Quaresme, sans dispenses, sur « peine de punition corporelle, et aux bouchers d'en « vendre ni estaler sur peine de la vie. »

Un arrêt de règlement du Parlement de Provence, en date du 26 février 1667, porte « que les hôtes et cabare- « tiers ne doivent donner à manger, en Carême, aucune « viande ou gibier, tant chez eux que dans les mai- « sons. »

Les délinquants étaient punis par la confiscation de leur repas au profit des hôpitaux. Comme de nos jours encore, c'est aux hospices qu'on envoie tout le gibier saisi pendant le temps où la chasse est interdite. — Ajoutons que les cabaretiers avaient coutume de faire frire, sur le pas de leur porte, des sardines ou de la morue, pour déguiser à l'odorat des gens de police les viandes qui cuisaient, en fraude, à l'intérieur.

Il avait été interdit aux comédiens de jouer pendant l'Avent et le Carême, par un arrêt du Parlement d'Aix, de 1632.

Ce grand corps de magistrature sévissait, au besoin, contre ses propres membres.

En 1656, le mercredi des Cendres, quelques officiers du Parlement, entraînés par la chaleur d'un repas trop copieux et de libations qui s'étaient prolongés fort avant dans la nuit, parurent le matin, sur la voie publique, avec des violons, au grand scandale des passants. Non-seulement l'Archevêque infligea aux coupables une pénitence qu'ils acceptèrent, mais le Parlement, lui aussi, crut devoir agir « pour le for extérieur, » au

nom des lois civiles, et soumit les infracteurs à la mercuriale (1).

Ces usages et ces règles s'adaptaient aux mœurs du temps et la liberté de chacun n'en semblait pas atteinte.

Le Parlement, du reste, ne s'en tenait pas à des arrêts et à des mesures disciplinaires; il donnait le témoignage public de sa foi, en suivant avec assiduité la station du Carême et les offices de la semaine sainte. Il avait un prédicateur spécial nommé par le Premier Président, et dont les sermons avaient lieu trois fois par semaine à l'église des Jacobins. On lui donnait trois cents livres d'honoraires.

Messieurs du Parlement et les consuls d'Aix assistaient, à Saint-Sauveur, à l'office du mercredi saint, à la messe et à l'office du jeudi saint, revêtus de leurs insignes. Les premiers marchaient derrière la procession du Saint-Sacrement, avec des flambeaux, et les consuls portaient le dais.

Les uns et les autres prenaient part à l'auguste cérémonie de l'adoration de la Croix, le vendredi saint.

L'Archevêque et le clergé venaient les premiers; puis s'avançaient les membres du Parlement, précédés de deux huissiers qui aidaient les plus âgés à se relever après chaque génuflexion. Enfin venaient les consuls, procureurs du pays de Provence, assistés des deux trompettes de la ville.

Le jour de Pâques, le Parlement, en robe rouge, allait entendre la grand'messe à Saint-Sauveur, et pendant longtemps, Messieurs ne manquèrent jamais d'y faire, en corps, leurs dévotions. Le prévôt du Chapitre, escorté d'une partie de la maréchaussée, allait prendre le Premier Président à son hôtel. Messieurs attendaient au palais d'être avertis par un bedeau que tout était prêt, puis ils se mettaient en marche. Au moment où ils entraient dans l'église dont on ouvrait la porte à deux battants, les cloches sonnaient et l'orgue se faisait entendre.

(1) De Haitze, *Histoire d'Aix*, cité par Charles de Ribbe.

Messieurs étaient salués à leur passage par les chanoines auxquels ils rendaient leur salut. L'Archevêque, sortant de la sacristie en habits pontificaux, les saluait aussi en les bénissant. Des tapis étaient disposés pour eux, le long de l'accoudoir des stalles. Ils s'y plaçaient dans l'ordre convenu et y recevaient les encensements pendant la messe (1).

Revenons à Marseille maintenant. Nos consuls, et plus tard, nos échevins suivaient aussi officiellement les solennités de la semaine sainte.

Le jeudi saint, ils assistaient, en robes rouges, à la grand'messe de Notre-Dame des Accoules, paroisse de la ville, et portaient le dais à la procession.

Ils assistaient également en grand costume aux cérémonies du vendredi et du samedi saints (2).

Les documents que nous avons consultés (3) n'énoncent pas qu'ils prissent part à celle de l'adoration de la Croix. On doit l'induire naturellement de leur assistance à l'office.

Quoi qu'il en soit, mentionnons, en ce qui touche cette cérémonie, une coutume toute particulière à l'ancienne Eglise de Marseille. Au moment de l'adoration de la Croix, deux prêtres, revêtus de leurs aubes et de leurs étoles, sortaient de la sacristie, élevant aux yeux de l'assistance le signe de notre Rédemption couvert d'une *chasuble rouge* (*casula rubea*).

Cet usage, qui existait encore en 1723, après avoir été interrompu durant quelques années (4), est expliqué par Marchetti (5) en ce sens, que la pourpre et la chasuble sont les marques de la royauté et du sacerdoce de Jésus-Christ (6).

(1) M. Ch. de Ribbe. Ouvrage cité : *passim.*

(2) *Coutumier de l'Eglise Notre-Dame des Accoules*, dressé suivant les usages, tant anciens que nouveaux, pratiqués dans ladite Eglise, par un prêtre habitué depuis longues années dans la même Eglise. — Manuscrit de la bibliothèque de M. Kothen.

(3) Archives de l'Hôtel-de-Ville.

(4) Registre de la Major. 4—27.

(5) *Explication des usages et coutumes des Marseillais.*—Tome I, page 35.

(6) Duo presbyteri albis induti cum stola et discalceati, crucem afferunt à sacristiâ, cooperiam casulâ rubeâ.—*Ex Missali S. Ecclesiæ Massiliensis in feriâ Parasceves impresso Lugduni anno 1530.* — Loc. cit., p. 36

Cette coutume était particulière, nous le répétons, au diocèse de Marseille ; M. Charles de Ribbe le constate, en rapportant ce qui avait lieu à Aix, le vendredi saint : « Les deux curés de Saint-Sauveur sortaient de la sa- « cristie en chapes noires, élevant le signe de la Ré- « demption couvert d'une chasuble noire : *casulâ* « *nigrâ* (1). »

On sait que, depuis longtemps à Marseille, le voile noir a remplacé sur le crucifix la chasuble rouge. Une autre modification, c'est que la Passion est prêchée, de nos jours, le matin et l'après-dîner, tandis qu'anciennement elle ne l'était qu'une fois, le matin. Il est vrai que, d'après le temps pris alors par l'orateur sacré, pour satisfaire la foi et les vœux des fidèles, ni ses forces, ni la journée n'auraient pu suffire à une double prédication.

« Le 11 avril 1652, jour du vendredi saint, les consuls « sont allés, le matin, entendre la prédication aux Ac- « coules. L'après-dînée, ils ont été ouïr l'office à Saint- « Victor ; mais ils n'ont point de règles pour cela ; ils « vont où bon leur semble (2). »

« Le 13 avril 1582, jour du vendredi saint, Pierre Ma- « tal, docteur en théologie, et chanoine de Saint-Sau- « veur, ne parla pas moins de cinq heures, en prêchant « la Passion à l'issue de l'office du matin. Il ne put ce- « pendant épuiser son sujet ce jour-là, et, sous l'impul- « sion de son zèle, il voulut terminer son sermon le sa- « medi saint après-dîner, de deux heures à trois heures « et demie (3). »

Encore en 1660, le sermon du vendredi saint continuait à être une sorte d'épopée oratoire. — « A sept heu- « res, dit le Cérémonial, la prédication s'acomance, ou « plutost si le prédicateur veut tenir plus de trois heu- « res, y compris les pauses (4). »

(1) Ouvrage cité, p. 31.

(2) *Cérémonial municipal aux années 1652 et 1653.* — Archives de l'Hôtel-de-Ville.

(3) M. Charles de Ribbe, ouvrage cité, page 30.

(4) *Idem*; page 31.

Le samedi saint, nos officiers municipaux envoyaient une aumône aux maisons religieuses, et allaient entendre la grand'messe *aux Accoules*, leur paroisse. Au moment du *Gloria in excelsis*, on tirait, par leur ordre, trois canons « de ceux qui étaient devant la Major (1). »

Le jour de Pâques, nos Consuls et plus tard nos Echevins, qui avaient deux costumes, l'un pour la saison froide, l'autre pour la saison chaude, quittaient leur robe d'hiver, de velours rouge, pour prendre leur robe d'été en damas cramoisi.

Dès le matin, ils se rendaient à l'Hôtel de Ville où ils assistaient à la messe dans leur chapelle particulière, et où ils se confessaient ensuite.

Ils allaient entendre, à la cathédrale, la grand'messe que célébrait l'Evêque, et ils y faisaient leurs Pâques, après s'être présentés à l'offrande. Mais ils étaient dispensés de cette dernière cérémonie quand l'Evêque était absent de Marseille ou qu'il n'officiait pas.

Au sortir de la Cathédrale, les Echevins, précédés des valets de ville et suivis des capitaines de quartiers, étaient en outre accompagnés de l'Evêque et de plusieurs dignitaires du Chapitre. Le cortége ainsi composé s'avançait lentement jusqu'à la place de Lenche, où l'Evêque et sa suite se séparaient, après les salutations d'usage, du cortége Municipal, pour rentrer au Palais épiscopal.

A l'aller et au retour, les Echevins distribuaient des aumônes aux pauvres qu'ils rencontraient dans les rues et à ceux qui se trouvaient aux portes des églises.

Dans l'état des sommes dont le roi, de l'avis du Duc d'Orléans, régent, avait permis, en 1717, à nos Echevins d'ordonner le paiement, on voit figurer une somme de 300 livres pour *Aumônes aux fêtes de Pâques*.

L'après-midi du jour de Pâques, c'était à la paroisse de l'Hôtel de Ville, Notre-Dame des Accoules, que les Echevins allaient entendre les vêpres et le sermon.

(1) *Cérémonial* déjà cité.

C'était autrefois la ville qui choisissait et payait le prédicateur du Carême à sa paroisse. Dans l'état que nous avons cité plus haut, cette dépense figure, en 1717, sous la rubrique : *Au prédicateur de Notre-Dame des Accoules*, 200 *livres*.

Ce cérémonial fut observé par nos officiers municipaux, pendant plusieurs siècles, au retour annuel des fêtes de Pâques, jusqu'à la Révolution de 1789, sauf quelques légères modifications.

IV.

Minora canamus... L'étymologie du mot *Carême* est bien connue ; elle vient de *Quadragesima* et par contraction *Quaresima*, sous-entendu *dies*, c'est-à-dire les quarante jours de jeûne avant Pâques. Aussi a-t-on écrit jadis *Quaresme*, puis *Caresme*.

Une étymologie moins connue est celle du mot *Collation*, qui sert à désigner le repas du soir, plus léger que le premier pendant le Carême. Dans les monastères, on faisait, après le souper, une lecture de l'Écriture Sainte ou des Pères. Les moines échangeaient leurs observations sur le texte. Les uns faisaient des objections, d'autres y répondaient. Cet exercice, qu'on appelle aujourd'hui une Conférence (du verbe latin *conferre*), les moines l'appelaient *Collatio* (du même verbe, à un autre temps : *collatum*). De là, l'appellation donnée au petit repas du soir.

Quant au mot *abstinence*, dans le sens de privation de quelque chose d'agréable, par un sentiment religieux, il est fort ancien dans notre langue. Jean de Meung a dit en parlant des faux dévots :

> ... Maints pour sembler plus honnestes,
> Laissent à mangier chair de bestes
> Tout temps sous nom de pénitence,
> Et font ainsi leur *abstinence*,
> Si comme en Caresme faisons.
>
> (*Roman de la Rose*, vers 1681 et suiv.)

A la suite de ces étymologies, plaçons quelques locutions populaires qui se rapportent au Carême.

On dit que le Carême est *bas* ou *haut*, selon qu'il commence dans les premiers jours de février ou au mois de mars. Et alors on dit figurément : *Mettre le Carême bien haut*, c'est-à-dire exiger des choses difficiles ou promettre une chose bien éloignée.

Prêcher sept ans pour un Carême, veut dire s'épuiser en avis inutiles.

En Carême est de saison
La marée et le sermon.

Cela arrive comme marée en Carême, cela arrive à propos ; et encore : *arriver comme mars en Carême*, c'est-à-dire : arriver immanquablement. En effet, mars arrive toujours en carême.

On dit aussi :

Pour trouver le Carême court, il faut faire une dette payable à Pâques, c'est-à-dire : le moment de payer une dette, de remplir un devoir onéreux arrive plus vite qu'on ne voudrait.

L'eau gaste moult le vin,
Une charrette le chemin,
Le Quaresme le corps humain.

Mais il est des gens qui ne s'en rapportent pas aisément à la parole d'autrui, même quand c'est la *sagesse des nations* qui parle. Ils veulent savoir le fond des choses et à quoi s'en tenir par eux-mêmes. Tel un certain Dodart, que cite Fontenelle. Désireux de connaître au juste ce qu'il en était de cette « gasterie du corps humain par le Caresme », il s'assura le mercredi des Cendres de l'an 1676, qu'il pesait cent seize livres une once ; il fit ensuite le Carême comme il a été fait dans l'Église jusqu'au XIIe siècle ! Il ne buvait ni ne mangeait que sur les six ou sept heures du soir ; il vivait de légumes la plupart du temps, et sur la fin de pain et d'eau seulement. Le samedi, veille de Pâques, il se pesa de nouveau et trouva

qu'il ne pesait plus que cent sept livres douze onces. Ainsi par une vie austère, il avait perdu en quarante jours, huit livres cinq onces, qui faisaient la quatorzième partie de sa substance.

Dans un article que j'ai publié sur *le Carnaval à Marseille au temps passé* (1), j'ai dit que le mot provençal *Caramentran*, altération des deux mots français *Carême-entrant*, était la personification du Carnaval, qu'on donnait cette appellation aux hommes menant joyeuse vie, et quelquefois aussi à une personne ridiculement vêtue. — Il en est de même du mot français *Carême-prenant*, Carême qui prend, qui commence.

Voici des exemples de ses diverses acceptions :

Il faut faire Carême-prenant avec sa famille et Pâques avec son curé.

On dirait qu'il y a céans, Carême-prenant tous les jours: — (Molière *Bourgeois gentilhomme).*

Au lieu d'amaigrir pour le jeûne de Caresme, elle estoit plus belle et plus fraîche qu'à Caresme-prenant.—Marg., *Nouv.* xxx).

> Au secours! au secours! votre fille on emporte,
> Des Carême-prenants lui font passer la porte.
> (Regnard. *Le Bal*, scène 18.)

Vous voulez donc donner votre fille à un Carême-prenant — (Molière, *Bourgeois gentilhomme).*

Dans ce même article sur le Carnaval, j'ai indiqué une comédie et plusieurs pièces de poésie en provençal, ayant pour titre et pour sujet : *Caramentran* (2).

De ces pièces, notamment de celles dont est l'auteur l'Aixois Claude Brueys (1628), j'ai cité quelques passages.

A une époque antérieure d'une trentaine d'années, en 1595, un auteur, n'appartenant pas à Aix par sa naissance, mais qui y séjourna longtemps, faisait représenter à l'archevêché de cette ville deux tragi-comédies en vers

(1) *Revue de Marseille*, livraison de février 1868, page 106.
(2) *Revue de Marseille*, février 1868, page 107.

français ayant pour titre, l'une : *le Désespéré* ; l'autre : *Caresme-prenant.*

Elles furent imprimées cette même année 1595, à Aix, chez Jean Courraud, sous le nom de Benoët du Lac. Mais l'auteur se nommait en réalité Claude Bonet, gentilhomme dauphinois, docteur en droit civil et canon (1).

Nous n'avons pas à nous occuper du *Désespéré*. Mais donnons une idée, en choisissant quelques passages, de *Caresme-prenant, tragi-comédie facétieuse*. Aujourd'hui c'est une autre épithète qu'elle devrait avoir. Quoique écrivant en français, l'auteur use du droit que la langue de son pays d'adoption, le provençal, prétend tenir du latin.... de braver l'honnêteté....

Cette histoire du Carnaval battu par le Carême est, comme les pièces du *Jardin des Muses provençales* de Claude Brueys, une œuvre haute de ton et d'une saveur relevée.

On pourra faire la comparaison en rapprochant les passages que je vais citer avec ceux de l'article publié dans *la Revue de Marseille*. Les sujets sont presque identiques.

Entraîné par les circonstances, par l'exemple, un Mondain abandonne enfin la mauvaise voie et rachète par une vie de pénitence ses fautes passées. La Tempérance, la Religion, le Remords viennent à son aide et, battus un instant, finissent par triompher. Mais les vices qui combattent les vertus font leur devoir aussi consciencieusement que possible, et c'est là l'écueil à éviter dans les citations. Car, comme le dit Benoët du Lac lui-même, dans le prologue de sa pièce :

> Le trop gras à tous ne plaît pas.

Carême-prenant fait une entrée triomphale en convoquant tous ses suppôts :

> Ça, ça, bons vins, banquet et danses,
> Rougemuseaux et grosses panses,

(1) *Note sur Benoët du Lac ou le Théâtre et la Bazoche à Aix, à la fin du XVIe siècle*, par M. Joly, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.— Lyon. Scheuring. 1862.

Riffleurs.....biscoteurs,
.....
Fols, lourdauds, esuantés, dandins,
Avale-vin, mange-bodins,
Couperosez, baufreurs, yvrognes,
Enluminez aux rouges-trognes,
Tripe-dondins, gros rouge-nez,
Papelardeurs, enfarinez,
Fripelipes et fripesauces.
....
Il faut que chacun s'appareille,
Pour mieux ma feste célébrer
Il faut la poule desmembrer,
Boire à la mode d'Allemagne,
Mettre les masques en campagne,
Trancher du brave baladin,
Percer le tonneau du bon vin.
Il faut tous boire à pleine teste.

Puis arrive la *Gloutonnie* qui trace son programme.

Les perdreaux, tourtes et chapons,
Coqs d'Inde, canards et oisons,
Et autres viandes eslites,
Rompront chenets, broches, marmites.
Espices, riz, lardons, saffran
Et les tartes de massepan,
Avec le sucre, les dragées,
Te monteront comme enragées
Dedans la gorge à gros pleins poings,
Et avec elles seront ioincts.
Les doux fruicts mirabolaniques.
.....
Si qu'il te faudra desserrer,
Afin que tout plus à l'aisse entre
Dedans la grotte de ton ventre.
Je suis la douce Gloutonnie,
Tousiours en la bouche et aux doigts
Des nobles riches et bourgeois.

Mais la Tempérance :

..... Une jeune femmelette
Qui porte un blanc accoustrement,

essaye de lutter, et alors le Mépris de Religion dit au Mondain :

Le monde ore vit sans soucy :
Aussi te faut-il vivre ainsy.
Tu n'es pas Dieu, ny saint, n'y ange,
Pour, d'une sorte à toy estrange,
Vivre sainctement en tout faict.
Tu es mondain de terre faict.
Vy donc ainsi que faict le monde.

Il est temps cependant que la conversion se fasse. — Fatigué de plaisirs, le Mondain et tous ses compagnons s'endorment. Ils sont réveillés par l'arrivée de Carême qu'accompagnent Repentir, Remords, Aumône, Jeûne, Oraison, Confession. Le Mondain, pressé par Remords, finit par céder ! Il accepte les plus rudes châtiments et Pénitence, en échange, lui promet la vie éternelle. — Cette comédie finit comme un sermon.

Elle fut jouée, je l'ai indiqué, en 1595 ; et c'est seulement pour l'an 1533 que Rabelais dans sa *Pantagrueline, Prognostication certaine, véritable et infalible*, avait dit, au chapitre II, parmi les événements extraordinaires de l'année : *Caresme-prenant gaignera son procès.*

Une singularité d'un autre genre et à noter en passant, c'est que l'appellation du temps de jeûne et d'abstinence soit précisément le nom de famille du plus *grand homme de bouche* des temps modernes : Carême (Marie-Antoine), né à Paris en 1784.

Une autre singularité, c'est que son père, ouvrier dans un chantier de bois, et chargé de quinze enfants, ayant un soir abandonné celui-ci sur la voie publique, en lui disant qu'il y avait de bons métiers, et que quelque bonne maison s'ouvrirait peut-être pour lui, l'enfant alla frapper à la première porte venue, qui se trouva être celle d'un gargotier. Celui-ci le recueillit et le prit à son service. Ainsi, quand son nom semblait devoir l'en éloigner, le hasard poussait Carême dans la carrière où il devait devenir une célébrité. Successivement cuisinier des plus grandes maisons, de plusieurs souverains, de trois congrès, Carême ne se borna pas à la pratique ; il voulut approfondir la théorie de son art, et on a de lui plusieurs

traités spéciaux (1). De telle sorte qu'il aurait pu prendre Pour devise : *Consilio, manuque.*

Dans l'un de ses ouvrages, Carême a dit : « Les grands « travaux abrégent l'existence. Le charbon nous tue : « mais qu'importe ! Moins d'années et plus de gloire. » Et dans un autre : « J'ai toujours peu mangé ; je n'ai « jamais risqué ma santé et j'ai fortifié celle de mes con- « temporains. Ma tâche a été belle ; j'ai renforcé la vie « toujours un peu grêle des vieilles sociétés. J'en appelle « au témoignage de mes savants amis, les docteurs « Broussais, Roques, Gaubert. »

V.

Relatons maintenant quelques coutumes marseillaises se rapportant à la Semaine Sainte et à Pâques :

Dans les anciennes familles, il est de tradition, — élevée presque à la hauteur d'une pratique religieuse, — il est de tradition, disons-nous, de servir sur la table tel ou tel mets à telle ou telle fête de l'année, pendant la saison d'hiver notamment. Ainsi, pour la Toussaint, ce sont des marrons ; pour Noël, une dinde ; pour le dimanche des Rameaux, des pois-chiches, et pour Pâques, un quartier d'agneau.

Nous n'avons pas d'explications à donner sur les deux premières de ces coutumes, nous en ignorons l'origine ; mais il en est différemment des deux dernières, l'une, profane, l'autre, religieuse.

Commençons par celle-ci.

Manger de l'agneau le jour de Pâques, à midi, c'était continuer, pour ainsi dire, matériellement et à la table de famille, l'observance spirituelle du devoir pascal accompli individuellement, le matin, à la table sainte. Aussi

(1) *Le Pâtissier royal ancien et moderne ; Le Pâtissier pittoresque ; le Parallèle de la Cuisine ancienne et moderne ; le Traité des Menus à service à Paris, à Saint-Pétersbourg, à Londres, à Vienne ; le Cuisinier Parisien ; l'Art de la Cuisine Française au XIXe siècle.*

lisait-on pendant ce repas, des pages du dernier livre de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, où il est parlé plus spécialement de la résurrection de nos corps, achèvement et consommation de la Pâque, passage de la mort à la vie, du temps à l'éternité (1).

Nos vieux auteurs mentionnent, comme une coutume très-ancienne et particulière à la cathédrale de Marseille, que, le jour de Pâques, à l'issue de la grand'messe, le clergé se réunissait autour de la table commune et mangeait l'agneau pascal, un agneau rôti, préalablement béni par l'évêque et dont les restes étaient jetés au feu.

Cette manducation de l'agneau pascal n'était pas exclusivement réservée au haut clergé de la Cathédrale. Prêtres desservants et enfants de chœur y prenaient part aussi. Voici de quelle manière, d'après Grosson : *(Almanach historique de Marseille*, année 1777).

« Parmi les usages particuliers à cette Eglise, il en « existoit un dont l'origine est très-ancienne : il consis- « toit en ce que le Prévôt du Chapitre donnoit à ses frais, « le samedi saint, après midi, un agneau aux Enfans « de Chœur.

« Anciennement ce dignitaire se présentoit sur la porte « de la maison Claustrale, tenant le quadrupède ; il le « lâchoit sur la place qui est devant le portail de l'église « et on donnoit la volée aux Enfans de Chœur, qui cou- « roient après. Celui qui l'atteignoit s'en emparoit, le « faisoit égorger et en distribuoit des portions à ses con- « disciples. Les débats que cette course occasionnoit en- « tre ces jeunes serviteurs de la maison du Seigneur « n'étoient pas analogues à l'éducation qu'ils recevoient. « Ils donnoient une assez bonne idée de l'exercice du « pugilat en usage chez nos ancêtres. Ces excès don- « nèrent lieu, sans doute, à supprimer la course, et « l'Agneau sert, de nos jours, pendant les fêtes de Pâques, « à la nourriture des Enfans de Chœur et des Ecclesiasti- « ques desservants. »

(1) Marchetti. *Usages et coutumes des Marseillois*. Tome I, p. 362,

Quant au peuple, il ne mangeait pas, à cette époque, l'agneau pascal. Il rompait le carême en mangeant une tranche de porc cuite à la braise. Sachant que la chair de cet animal est interdite aux Israélites et que cette abstinence constitue un des principaux caractères de leur religion, notre peuple affectait de manger du porc ce jour-là, pour témoigner que sa pâque n'avait rien de commun avec la leur (1).

Il n'en est plus ainsi depuis longtemps. Maintenant, je l'ai dit, sur toutes les tables des anciennes familles Marseillaises, à quelque classe qu'elles appartiennent, on sert de l'agneau le jour de Pâques.

De même sert-on des pois-chiches le dimanche des Rameaux ; à ce point que, dans la langue du pays, on l'appelle : *lou Diminché dei Sézé* (le dimanche des pois-chiches).

L'origine de cet usage vient de très-loin, si l'on s'en rapporte aux archéologues, qui le font remonter à Thésée, roi d'Athènes.

Une autre version veut que la coutume de manger des pois-chiches, huit jours avant Pâques, vienne de ce que, par une année de disette, non précisée par la légende, un vaisseau chargé de pois-chiches fut jeté sur la côte de Marseille et vint contribuer à l'alimentation d'un peuple mourant de faim. C'est par reconnaissance que les Marseillais continuèrent à se nourrir de pois-chiches, le jour anniversaire de l'arrivée du bateau sauveur de tant d'estomacs en défaillance.

L'auteur d'une savante dissertation sur la coutume dont nous parlons (2) opte pour l'origine grecque, et appuie son opinion sur des documents historiques et des textes précis. A la fête instituée, dit-il, par Thésée, à son retour de l'île de Crète, où il avait vaincu le minotaure, on voyait un enfant qui portait un rameau d'olivier,

(1) Marchetti, *loc. cit.* Tome 1, p. 359.

(2) M. J.-V. Martin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, pour la classe des sciences, mort en 1825.

orné de bandelettes de laine, auquel on appendait diverses sortes de fruits et de gâteaux. Ce rameau, présenté au temple d'Apollon, était rapporté dans les maisons après la cérémonie. Elle se terminait par un repas de légumes, que l'on mangeait en mémoire de ce que les compagnons de Thésée, à leur retour de Crète, firent bouillir les légumes qui leur restaient de leur voyage et les mangèrent ensemble. Ce repas était tellement une partie intégrante de la fête, qu'il lui donna son nom, ainsi (1) qu'au mois pendant lequel on la célébrait.

Il est d'usage immémorial à Marseille, le dimanche des Rameaux, d'en donner aux enfants, ayant soin d'y attacher des fruits confits et des gâteaux. Les enfants portent ces rameaux à l'église. Cet usage était tellement répandu autrefois, qu'il donna lieu à une prohibition formulée par le synode provincial tenu à Aix en 1585 : « *Curati ne permittant esculenta appendi olivis benedicendis. — Cap. de Parrochis* (2).

« Les Phocéens, dit M. Martin, ayant, comme tous les « Grecs d'Ionie, adopté les usages civils et religieux d'A- « thènes, et les ayant apportés dans les Gaules où ils « vinrent fonder Marseille, on ne peut trouver une « filiation plus directe que celle qu'on remarque entre « l'institution Athénienne et l'usage Marseillais. D'ail- « leurs l'analogie ne saurait être plus complète : des « deux côtés, le rapprochement des rameaux d'olivier et « du repas de légumes ; ce rameau porte encore les « mêmes signes et les mêmes attributs que Thésée lui

(1) Ces fêtes étaient appelées Πύανέψια, et le mois pendant lequel on les célébrait Πύανέψιων. V. Meursius. Græcia feriata, p. 241. Ce nom venait de Πύανον qui signifie fève dans les premiers temps de la Grèce Il est vraisemblable que c'était un nom de légume générique et commun à plusieurs espèces, comme le mot fève l'est encore aujourd'hui en français. Plutarque se sert du mot de légumes sans désigner l'espèce, et comme les pois-chiches sont le légume que le peuple de Marseille a consacré à cet usage, il est probable qu'il en était de même chez les Grecs : les pois-chiches étant autrefois abondants en Syrie et en Egypte, il n'est pas surprenant que ç'ait été ce légume qui forma l'excédant des provisions du vaisseau qui ramena Thésée de l'île de Crète à Athènes.

(2) Marchetti, *loc. cit.* p. 334 et suiv.

« avait donnés, et le peuple de Marseille, fidèle à cette « antique tradition, y attache encore des fruits, des « confitures et des gâteaux, et le place ainsi orné dans les « mains de ses enfants. »

Le don de ces rameaux était tellement dans les habitudes et les mœurs de notre population, qu'autrefois les enfants sans famille avaient aussi le leur, grâce à la charité publique.

Pendant six ou sept jours avant le dimanche des Rameaux, un des servants de l'hôpital, portant une très-grosse branche d'olivier, parcourait la ville, accompagné d'une centaine d'enfants trouvés. Ces enfants présentaient des tirelires en criant: « *Veici lou Rampaou de l'Espitaou !* » Ils mettaient à contribution tous les magasins et les revendeuses des marchés. Les gens du peuple leur donnaient aussi des fruits et des gâteaux, ou n'importe quels autres menus objets. On suspendait ces dons au rameau d'olivier et on les en détachait seulement le soir, pour recommencer la course le lendemain.

Cette promenade du *Rampaou* fut tolérée tant que les mœurs publiques restèrent pures; mais le mélange des étrangers dans la population amena un état de choses regrettable. — La chronique de chaque quartier mit à profit cette sortie des enfants trouvés. Ils avaient fini par arrêter indistinctement passants et passantes, et les saluer d'un nom bien doux, mais qui, dans leur bouche, devenait une appellation scandaleuse. Dès lors la promenade dut être interdite.

Notons ici une singulière différence. Nous attachons des fruits et des gâteaux aux rameaux donnés aux enfants, les Maronites attachent, eux, un enfant à leur rameau, car ils n'en ont qu'un. Ils ne se contentent pas, en effet, de branches d'oliviers : ils arrachent un olivier tout entier, le portent à l'église et le font bénir. Après cette bénédiction, l'arbre est mis aux enchères et adjugé à la personne dont l'offre est la plus forte. Ses parents, ses amis tiennent à honneur de l'aider à porter, pendant la procession, l'arbre béni. On place un enfant au haut

de cet arbre, et on l'attache contre une branche. Cet enfant est pris dans la famille de l'adjudicataire, s'il en a en bas âge, à défaut, dans ceux du voisinage. La cérémonie est accompagnée de cris et de démonstrations de joie. Après la procession, chaque assistant se jette sur l'arbre, en coupe une branche et l'emporte chez lui où il la conserve par dévotion (1).

L'usage d'un rameau avec ornement, comme signe de joie, existe au Japon. Le premier jour de l'an, chaque habitant arbore au-dessus de la porte de sa maison une branche d'arbre à laquelle sont appendus : une orange comme le meilleur fruit, un gâteau de riz représentant le meilleur légume, et une langouste le meilleur poisson... au goût des Japonais (2).

Je trouve, dans l'ouvrage de M. de Ribbe (3), un curieux exemple, — pour nos contrées, — d'un arbre pris tout entier afin de figurer dans une cérémonie religieuse.

Le jour de Pâques, à Saint-Sauveur, pour traduire aux yeux des fidèles la pensée de la résurrection, on arborait un pin tout entier du côté de l'Evangile. — Etait-il placé là, comme au lieu le plus éminent de la province (le siége de l'église maîtresse), à l'exemple de ce que pratiquaient les vainqueurs romains, quand ils plantaient leurs trophées sur des monticules élevés? Etait-ce, aussi, parce que le feuillage toujours vert du pin est un symbole de l'immortalité, dont la résurrection du Sauveur est le gage? « Le lieu où cet arbre est transplanté, qui est la ville d'Aix ou la ville des eaux, dit de Haitze, à propos de cet usage, ferait une convenance et une raison toute particulière. Le bois se conserve dans l'eau, ce qui ne saurait manquer de se rencontrer dans la ville des eaux. La tradition est que cet arbre peut être pris (pour

(1) Marchotti, *loc. cit.* page 327.

(2) *Le Japon en* 1867, par M. Layrle, capitaine de frégate. *Revue des deux Mondes*, 15 février 1868.

(3) Page 36.

le jour de Pâques), partout où l'on en trouve un qui convienne, en païant trois livres au maître du sol d'où l'on l'arrache. »

VI

Je dois ajouter quelques nouveaux faits à ce que j'ai dit déjà des anciennes coutumes Marseillaises se rapportant à la Semaine sainte et aux fêtes de Pâques.

Ainsi, le vendredi saint, dans les campagnes, pour que tous les êtres vivants de la bastide ou de la ferme participassent au jeûne de ce jour de deuil, on ne mettait rien, le matin, dans les mangeoires de la basse-cour et dans les râteliers de l'étable. Les œufs pondus ce jour là étaient mis de côté, marqués d'une croix, et conservés religieusement, pour guérir les maladies des voies digestives.

Comme une conséquence du jeûne du vendredi saint, on donnait double ration les jours des grandes fêtes, pour Noël et pour Pâques, à l'étable et à la basse-cour. J'ai connu un riche fermier qui, à pareils jours, donnait à ses chevaux et à ses mulets un copieux *mélange* dans lequel le vin et la farine remplaçaient l'eau et le son des jours ordinaires. « *Si réjouissen, si régalan*, disait-il, « *faou qué lei besti tan ben si régaloun.* » Nous nous réjouissons, nous nous régalons, il est juste que les bêtes se régalent aussi.

De leur côté, sa femme et ses filles, qui assurément n'avaient jamais lu *Athalie*, répandaient du grain à profusion autour des bâtiments de la ferme, sur les toits, sur l'appui des fenêtres, au profit de ces *oiseaux aux petits* desquels *Dieu donne la pâture.*

Le samedi saint, il est d'usage, à Marseille, de chausser les enfants qui sont en âge de quitter les langes. Les marraines accompagnent à l'église les mères qui, au moment où l'on entonne le *Gloria in excelsis,* posent chacune leur enfant à terre, et essaient de le faire marcher. La croyance veut que cet essai des premiers pas

dans le lieu saint et à un instant aussi solennel, hâte le moment où l'enfant marchera seul. C'est la marraine qui, dans la classe du peuple, fait les frais des nouveaux vêtements ; elle y joint un autre présent : un morceau de sel et un œuf symbolisant, l'un la sagesse, l'autre la réunion de toutes les qualités.

J'ai fait tout à l'heure un pas en arrière à propos du mets traditionnel à Marseille pour le jour de Noël. Qu'on me permette de m'arrêter un instant pour citer une autre coutume provençale qui se rapporte à cette fête, et dont je n'ai eu que tout dernièrement connaissance. Je comblerai ainsi une regrettable quoique involontaire lacune dans l'étude que j'ai consacrée, il y a douze ans, à la fête populaire, entre toutes, dans notre ville, où elles sont si populaires, à Noël (1).

Noël, qui parcourt la rue et s'assied au foyer, qui dépeuple nos cercles et nos cafés, ferme les portes de nos théâtres, impose le silence à tous les bruits de nos quais et le repos à toutes les agitations de nos ports !

Noël encore qui, dans les bosquets de nos *bastides*, dans les forêts de nos montagnes, moissonne le houx aux baies couleur de corail, le laurier-thym, aux touffes blanches et roses déjà épanouies, pour parer de leurs dépouilles les voûtes de nos halles, le sol de nos marchés, l'enseigne du magasin, le coin de l'éventaire, l'impériale de l'*omnibus*, le front des chevaux du roulier... et jette un gracieux défi à l'hiver qui vient de naître, en antidatant ainsi de quatre mois, avec ces fleurs et cette verdure, le réveil de la végétation et le retour du printemps !

Pendant les quatre semaines qui précédaient Noël, les jeunes gens donnaient des aubades aux jeunes filles qu'ils recherchaient en mariage. Ces jeunes gens choisissaient entre eux un *abbé de la jeunesse*, auquel chaque fille remettait un gâteau qu'elle avait pétri elle-même, et qui portait son nom. Deux jours après, la jeunesse se rassemblait sur une place où l'on apportait, dans une

(1) *Revue de Marseille*, année 1856.

grande corbeille, tous les gâteaux, qui étaient tour à tour mis à l'enchère. L'abbé de la jeunesse, qui les offrait successivement aux enchérisseurs, désignait celle qui l'avait pétri. Si, dans le cours de l'année, elle avait manqué aux lois de la modestie, un silence réprobateur était sa punition, et son gâteau était adjugé à vil prix. Mais si elle était restée fidèle à ses devoirs, si elle était attentive et soumise auprès du fauteuil du grand-père, bonne et tendre auprès du berceau de son jeune frère, alors, le gâteau pétri par des mains pures était disputé avec empressement. On le portait à une forte somme, qui devenait la mesure de l'éloge. La valeur de tous les gâteaux était donnée en partie aux pauvres, et le reste servait à payer les ménétriers pendant toute l'année.

VII

Il me faut maintenant revenir, à un autre point de vue, au dimanche des Rameaux et à l'usage, si répandu à Marseille, de manger des pois-chiches ce jour-là. En donnant l'origine de cette coutume, je n'ai traité que le côté scientifique du sujet ; il me reste à mettre en relief son côté populaire.

Les Chartreux, qui occupaient, avant 1789, le couvent de leur ordre, situé sur le bord du *Jarret*, avaient institué, pour le dimanche des Rameaux, une distribution de pois-chiches que les pauvres gens allaient recevoir tous les ans. Vint la tourmente révolutionnaire, et le couvent fut détruit ; mais la tradition gastronomique survécut, et, de nos jours encore, on voit, chaque année, nombre de pauvres hères, confiants dans une fallacieuse indication, venir attendre leur ration de pois-chiches sous le portique de l'ancienne église de ce couvent.

On s'adressait surtout aux *gavots*, à ces habitants de la Haute-Provence, apportant dans la grande ville, — pour ne les pas conserver longtemps, et en remontrer bientôt aux maîtres, — la simplicité de leurs mœurs et la naïveté

de leur esprit. On leur persuadait que, sur la simple présentation d'un papier sans valeur qui leur était remis, ils recevraient à l'église des Chartreux, une abondante ration de pois-chiches, des vêtements neufs, des souliers et même une somme d'argent. Il y avait cependant pour le *gavot* quelques conditions à remplir, quelques épreuves auxquelles il devait se soumettre. Ainsi il devait se laisser couper trois mèches de cheveux en forme d'escalier, un favori en forme de rasoir, la moustache en forme d'éventail et la mouche en forme de croissant.

Le *gavot* était soumis ensuite à une espèce d'initiation ou de baptême. On le baptisait sous les noms de : *Sacramentos-Pedibus-Parafagaramus-Omnibus-Stromboli-Mississipi.* Ces noms exerçaient un effet magique sur le baptisé ; on le soumettait enfin à l'opération du tampon. Elle se faisait au moyen d'un énorme bouchon de cuisine qu'on appliquait sur la langue, le nez, les joues et le front du patient.

Venait alors la distribution des effets d'habillement ; et, à ce propos, une facétie entre mille. On conduisait le *gavot* chez un menuisier ; on le faisait monter sur un tonneau ; on allongeait des copeaux, en forme de mètre, pour la mesure de la taille ; on prenait le tour de corps de trois robustes portefaix. Pour l'habit, on mesurait à partir du crâne jusqu'aux talons ; le gilet arrivait jusqu'au nombril ; pour compenser, on arrêtait le pantalon aux genoux : il est vrai que ce pantalon devait avoir des sous-pieds. Toutes mesures prises, on dirigeait le *gavot* vers le magasin d'un des premiers tailleurs de la ville, où il devenait la risée de tout l'atelier, heureux s'il en était quitte à si bon marché.

Quant à l'indispensable marmite dont le *gavot* avait soin de se munir pour y placer les pois-chiches à recevoir, il était bien rare qu'elle ne fût pas cassée dans le trajet de la ville aux Chartreux. Lorsqu'elle arrivait intacte, on disait aux *gavots* : « Remplissez votre *oule* au *Jarret*, « et allez chez le maire ; il vous donnera pour chaque « goutte d'eau une pièce de cinq francs. » On voyait

alors les *gavots* marcher à pas comptés et s'écrier en voyant tomber une goutte de leur eau : « *Es bessaï cinquanto francs que perdi.*

Pour la fourniture de souliers ou bottes, *ad libitum*, on délivrait aux *gavots* des billets comme celui-ci : « M.***, cordonnier, donnera, pour la forme, une vieille « botte du pied droit ou du pied gauche, à son choix, au « porteur de ce billet. »

J'ai dit que la croyance de la distribution gratuite de pois-chiches et de souliers le dimanche des Rameaux, à l'église des Chartreux, existait encore dans notre population. A l'appui, je communique à mes lecteurs une anecdote que m'a racontée, ces jours-ci, le chef d'une institution située sur le boulevard de la Magdeleine.

Madame *** s'intéressait beaucoup à un jeune enfant, de famille peu fortunée, qu'il avait reçu dans son établissement. Cette dame, recommandable sous tous les rapports, vint voir cet instituteur, la veille du dimanche des Rameaux de l'année 1863, et lui dit :

« Demain on distribue, aux Chartreux, des pois-chiches et des souliers. Peu m'importent les pois, mais mon protégé aurait bien besoin d'une paire de souliers. Il est si simple, que vous m'obligeriez beaucoup de le faire accompagner par quelqu'un de confiance qui l'aidât à choisir ; sans cela, il prendrait des souliers trop grands ou trop petits pour son pied. »

Grand fut l'embarras de l'honorable instituteur. Comment dire à une femme distinguée : « On s'est moqué de vous, on ne donne ni souliers ni pois-chiches ; on vous a prise pour une *gavotte*. » Il tâcha donc de la détromper le plus doucement possible ; mais elle avait trop d'esprit pour ne pas comprendre la mystification et trop de bon sens pour ne point en rire.

Cette mystification qu'organisait, qu'exécutait la partie la plus turbulente de notre classe ouvrière, — les *Nervis*, — devenait, on le comprend, la cause de scènes fâcheuses. La voie de fait tenait lieu d'atticisme ; les descendants des Phocéens, eux-mêmes enfants d'Athènes, se

conduisaient comme des Béotiens, c'est trop peu dire... en vrais sauvages....

Il existait à Marseille un touchant usage. La veille de la Toussaint et de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, parents et amis se souhaitaient de *bonnes fêtes*. Les plus jeunes, dans chaque famille, se rendaient, à cet effet, chez les plus âgés. C'était, pour eux, une visite non moins obligatoire que celle du jour de l'an. Cette coutume n'est pas, heureusement, tombée pour tous en désuétude.

C'est la veille de Pâques; il est onze heures..... Muettes depuis deux jours, toutes les cloches de la ville lancent dans les airs leurs plus joyeux carillons. Elles chantent à l'envi : *Gloria in excelsis ! ! Alleluia !* cette acclamation de joie et de reconnaissance qu'entonne en ce moment, la foule pieuse, répétant ce que les Saints disent au Ciel.

De ma fenêtre entr'ouverte, je vois les navires de notre vieux port hisser leurs pavillons et se couvrir de pavois, au signal donné par le bourdon de Notre-Dame-de-la-Garde...

Je vois aussi, sur un mur voisin, une affiche colossale dont les caractères me permettent de lire :

FÊTES DE CHARITÉ DE 1868...
ENTRÉE DE FRANÇOIS Ier A MARSEILLE...
CAVALCADE HISTORIQUE...
DEMAIN DIMANCHE 12 AVRIL. — PREMIÈRE JOURNÉE.

J'ai donc un double devoir à remplir. Je m'en acquitte.

A vous lecteur... et aux pauvres, — suivant la vieille coutume marseillaise, et de grand cœur, je souhaite de *bonnes fêtes !...*

11 *Avril* 1868. — *Samedi Saint.*

MONOGRAPHIE

DE LA CEINTURE

PAR M. HENRI GUYS,

MEMBRE DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES.

L'importance attachée en Asie à la ceinture et la certitude acquise, à la suite de longues études, sur l'origine orientale de la plupart des usages pratiqués en Occident, ont amené à considérer que, sous ce rapport, c'était au prestige attribué à cette partie du vêtement, dans quelques contrées asiatiques, qu'on devait, sans nul doute, son introduction en Europe ; de même que la mode avait pu d'abord s'en inspirer, en Orient, des idées bibliques, ou des religions contemporaines auxquelles on aurait fait des emprunts.

Il est constant que les usages ayant été à peu près immuables en Asie, les modes y duraient longtemps ; tandis que sur notre continent le goût du changement, en travaillant les populations, faisait que les costumes, comme les autres créations, n'y avaient qu'une existence éphémère.

Néanmoins, par une rétrocession toute naturelle, l'Europe éclairée rend aujourd'hui avec usure à l'Orient, replongé dans la barbarie, une partie de son antique

créance, lui inspirant de plus ses brillantes idées et son bon goût actuel.

A cette occasion, ne pourrait on pas qualifier de fatal le conseil donné à la Turquie de changer le costume de ses habitants? On aurait dû lui donner avant celui d'acquérir une saine instruction, pour arriver graduellement à nos mœurs, après en avoir reconnu la supériorité sur les leurs, dernier résidu du régime despotique dont ils sortent à peine, s'ils en sont réellement affranchis.

La Turquie ayant formé le trait d'union qui reliait l'Asie à l'Europe, ne devait pas rompre, en abjurant ses coutumes, avec les pays qui avaient mérité sa sympathie dans le passé, mais s'en détacher noblement et avec regret.

Par le fait, de cette transformation de costume, on a détruit ce qu'il y avait de pittoresque et de poétique dans la variété des couleurs composant l'habillement Turc, autant que dans la coupe de chacune de ses parties, dénotant la magnificence en même temps que la décence.

Maintenant qu'on leur a inspiré le goût des draps obscurs et des vêtements étriqués, l'aspect de ces populations a cessé de présenter le même agrément qu'autrefois, et consulter les statistiques commerciales ce serait apprendre que les conseils donnés ont considérablement réduit la consommation de nos draps, un homme pouvant faire avec trois mètres ce qui auparavant en exigeait quatre ou cinq fois autant.

On a ainsi failli, économiquement, contre l'intérêt national, et, poétiquement, contre l'air de splendeur caractérisé par l'ancien costume.

Un petit travail publié en 1857, dans la *Revue d'Orient*, a permis de démontrer jusqu'à quel point l'Occident avait puisé à la source des sciences et des arts de l'ancienne Asie, et depuis lors de nouveaux explorateurs de ce vaste continent sont venus confirmer les faits avancés. On se bornera à rapporter le témoignage d'un voyageur dont l'ouvrage paraît à peine et qui se trouve entièrement de notre avis ; le voici :

« On ne connaît pas aujourd'hui en Europe un peuple « vivant, ni un langage parlé qui ne soit venu de l'Asie. « — Là ont été conservés par l'écriture les premiers « souvenirs qui racontent l'enfance de la civilisation des « hommes blancs; là se retrouvent les origines de leurs « idées, de leurs religions et de leurs gouvernements.

« C'est de là, en effet, que l'Europe a reçu les hardis « pionniers qui venaient ouvrir ses forêts et ses mines « et travailler ses métaux; de là lui sont venus, avec les « primitifs artisans, tous les germes religieux, les mo- « dèles de ses lettres et de ses arts, les principes de ses « sciences.

« L'Asie est donc pour nous le pays des aïeux (1). »

Reprenant le premier sujet, on prévient que s'il ne paraît pas inspirer, d'abord, un vrai intérêt, les démonstrations, qui seront présentées sur sa haute célébrité religieuse et politique, finiront peut-être par justifier l'importance qu'on a cru pouvoir y attacher.

On doit préalablement annoncer qu'on a classé les notions recueillies sur l'usage de la ceinture, dans l'ordre chronologique établi.

Une difficulté s'est présentée, toutefois, au début : celle de la priorité, trois circonstances la réclamant en même temps, comme ayant consacré en Orient la vertu de la ceinture; il était cependant difficile de leur assigner une époque, les deux premières appartenant à des temps à peu près fictifs, la Mythologie et le Magisme ou la Gnostique, tandis que la troisième se rattache à la période biblique fixée par l'histoire.

Mais une classification supposée inexacte ne détruisant pas la preuve résultant de la non identité de ces circonstances, il est permis d'admettre qu'il s'agit moins de transmissions internationales que de premières actions

(1) *Voyages d'un faux Dervich*, par M. Arminius Vambéry, traduit de l'Anglais par M. Ed. Forgues. Introduction, page VI.

ayant eu, au commencement et séparément, du retentissement dans deux contrées sans aucun rapport entr'elles.

Citant ainsi le trait mythologique et le faisant suivre de celui du magisme, on a été déterminé par la pensée qu'on pouvait leur attribuer le charme dont la ceinture a d'abord joui dans l'Asie centrale, faisant ensuite concourir l'autorité de nos livres sacrés à la vogue qu'elle a eue dans d'autres pays et enfin parmi nous.

Qui ne sait que les Grecs, sur le point de succomber dans la lutte avec les Troyens, durent au prestige de la ceinture, un triomphe inespéré sur leurs ennemis ?

Junon voulant venger l'affront de Pâris, qui lui avait préféré une autre beauté pour la pomme, saisit cette occasion en recourant, afin de mieux réussir, à une toilette excentrique, seul moyen qu'elle avait de neutraliser la puissance de Jupiter, si prononcé en faveur des Troyens. Il s'agissait, en conséquence, de l'endormir pour favoriser pendant son sommeil ceux qu'elle voulait aider de son influence.

Un objet lui manquait, cependant, et elle l'obtint en s'adressant à Vénus qui lui donna sa ceinture en lui disant « cache dans ton sein ce tissu qui renferme tout « ce qui peut flatter les désirs ; quelle que soit ton en- « treprise tu obtiendras un plein succès. »

Le présage s'accomplit, selon le vœu de Junon, et les Grecs furent victorieux.

Dans la religion des Parsis ou Parses, le précepte de ceindre ses reins du *Custi ou Kamar* (ceinture) est émané de Dieu, comme symbole de l'obéissance que la créature doit au créateur et il n'y est ajouté que la recommandation de faire l'aumône (1).

(1) Une explication du Custi est nécessaire pour démontrer l'importance que les Parsis y attachent. Il doit être composé de 72 fils et faire deux fois au moins le tour du corps. Il est de laine ou de poil de chameau. On lit à ce sujet dans le *Vendidad sadé, ha* IX : « Tu es le premier, ô grand homme ! à qui Ormus ait donné *l'Evangile* « sur les montagnes élevées et étendues. Tu as annoncé la parole sur les montagnes... » D'herbelot, *Bibl. Orient.*, 639.

En ce qui nous concerne, voici ce que le Seigneur dit à Moïse :

« Vous ferez un vêtement saint et *sacré* à Aaron votre « frère, pour la gloire et l'ornement du culte divin (1).

Ce vêtement se composait du rational, de l'éphod, de la robe de dessous, de la tunique,... de la mitre et de la ceinture ; « celle-ci était en broderies, de fils différents, « de fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre et d'écarlate « teinte deux fois (2). »

Ces trois points étant ainsi établis, on va les développer d'une manière relative aux renseignements réunis sur chacun d'eux, afin de mettre en évidence les raisons qui ont plus ou moins contribué, dans les différents temps, à la réputation de la ceinture.

I

ÉPOQUE MYTHOLOGIQUE SOUS LES NATIONS GRECQUE ET ROMAINE.

On ne reparlera de la ceinture de Vénus que pour faire remarquer combien son nom, en grec et en latin, *kesto cestus*, se rapproche de celui que lui donnent les mages, *custi* ou *custo*; à la différence cependant que pour ceux-ci c'est le gage d'une obéissance passive, l'accomplissement d'un devoir sacré, tandis que pour les autres la ceinture est un charme, qui commande il est vrai la soumission, mais qui dispose principalement à divers sentiments.

Pour mieux exprimer son étonnement sur le merveilleux talent du poète Ionien à dépeindre la ceinture de la déesse Cypris, Boileau lui prête spirituellement l'idée de l'en avoir lui même dépouillée (3).

(1) *Exode* XXVIII, 2.
(2) *Exode* XXXIX, 28.
(3) On dirait que pour plaire, instruit par la nature,
Homère ait à Vénus dérobé sa ceinture.
Art poétique, ch. III, 208.

Le prêtresse Diane est la première qui soit caractérisée par une étole semée de croissants et d'étoiles (1).

Dans le sacrifice d'Iphigénie, un pontife est représenté vêtu d'habits magnifiques : il a par dessus... une couronne de chêne, arbre consacré à Diane. Une étole croisée sur l'estomac et pendante jusqu'à mi-jambe, lui imprime le caractère de grandeur convenable à son état et à sa fonction (2).

Ainsi l'étole est déjà regardée comme un signe de dignité et le symbole de la sainteté du ministère sacerdotal (3).

La ceinture, dont l'étole n'a été qu'un dérivé, fut également reçue comme marque de distinction chez les Grecs et les Romains, lesquels la portèrent quelquefois en écharpe, ce qui attesterait qu'elle n'était pas uniquement destinée à retenir leur tunique.

C'est à l'imitation des Hébreux que les Grecs adoptèrent la ceinture, mais pour l'attacher sur l'épaule en la faisant pendre, selon la coutume des nations anciennes, en baudrier (4).

Voici deux preuves de l'emblême constitué par la ceinture ; je les trouve dans l'ouvrage de Lens :

« On voit sur une médaille de l'Empereur Commode.... « Smyrne représentée en amazone, ayant deux ceintures, « l'une immédiatement au-dessous du sein et l'autre « autour des reins (5).

« De plus, une figure de femme d'un petit bas relief « du palais *Mattei* a la tunique sans manches... et deux « ceintures : une sous le sein, qui se portait générale- « ment, et l'autre sur les hanches (6). »

Une statue rapportée par le même auteur (figure 123) représente un sacrificateur : sa ceinture retient la partie

(1) *Costumes des anciens peuples.* par André Bardon I. 3.
(2) *Idem.* I. 5.
(3) *Idem.* 6.
(4) *Dictionnaire de la conversation,* XII. 12.
(5) *Costumes des peuples de l'antiquité,* I. 148. note A.
(6) *Idem.* I. 4.

basse de son vêtement appelé *limus*. Mais cette planche donne aussi le costume de deux lévites ayant ce *limus*, en écharpe, et chez l'un d'eux il retombe de l'épaule sur la poitrine ; or, cette nouvelle forme serait une démonstration de plus du prestige attribué à la ceinture.

Elle était tellement une parure que la défense de la porter fut une tâche d'ignominie. Ce n'est donc pas sans raison qu'on s'attachait à l'orner de matières précieuses. Il s'en suivait également, qu'on devait s'abstenir de s'en parer en temps de pénitence et que n'avoir pas de ceinture annonçait une grande négligence.

Les expressions latines *Discincti*, *altè cincti* désignaient un homme indolent ou alerte.

« Mécène ayant témoigné peu d'inquiétude sur les « derniers devoirs de la vie, persuadé que la nature « prend soin elle-même de notre sépulture, Sénèque dit « de lui : croiriez vous que celui qui a tenu ce propos « portait sa ceinture bien haut !

En parlant de César, Sylla recommande de se garder d'un homme dont la ceinture est lâche (1).

Clytus fit le reproche à Alexandre d'avoir adopté la ceinture Persienne et la robe blanche. Aurait-il eu cette faiblesse s'il se fut agi de vêtements non symboliques (2) ?

Les femmes mirent surtout de la coquetterie à disposer leurs ceintures. On leur reprocha d'employer gracieusement les plis de leurs robes pour laisser voir de jolies jambes.

Les dames avaient trois sortes de ceintures : celle appelée *Strophium*, qui était enrichie d'or et de pierreries ; la *Fascia*, simple bande d'étoffe, et la *Zona*, ceinture moins large, leur servant ordinairement de bourse (3).

Chez les Grecs, de même que chez les Romains, la ceinture devint la gardienne de la virginité.

(1) *Encyclopédie*, II. 799.

(2) Alexandre, selon Plutarque, avait pris l'habillement des Mèdes sans les copier entièrement, ce qui signifierait qu'il s'était tenu à ce qui portait un cachet religieux ou officiel. *Costumes des peuples de l'antiquité*, p. 178.

(3) *Costume des Romains*, par Malliot I. 14.

Le nom de Ceste était aussi donné à la ceinture que portaient les filles le jour de leur mariage, et qui était tissée de laine de brebis : le mari la dénouait et attendu qu'on y avait fait un nœud portant le nom d'Hercule, il en tirait le bon présage d'avoir beaucoup d'enfants.

On a également appelé Kestos, chez les Grecs, le mouchoir brodé à l'aiguille que les femmes tenaient à la main dans leurs divertissements, entre autres les chorégraphiques (1).

Les animaux servant aux sacrifices étaient aussi parés de ceintures pour mieux glorifier leur immolation.

Un monument nous représente « un taureau suivi d'un « bélier, coiffé d'une sorte de mitre attachée à des cor« nes dorées par des cordons en chapelets pendant des « deux côtés. Il a sur le dos une housse, large d'une cou« dée, enrichie de broderie, traînante jusqu'à terre et « frangée par le bas (2). »

A Rome la ceinture était placée à l'endroit des hanches, de manière qu'on pût distinguer un Romain, même en simple tunique.

Chez tous ces peuples la ceinture a servi à contenir, au moyen d'une poche, l'argent nécessaire aux besoins particuliers, comme cela se pratique encore dans quelques contrées de l'Orient.

L'habit militaire Romain différait peu de l'habit Grec, dont la saie, plus aisée, les obligeait à la serrer avec la ceinture.

Lorsque Lycurgue ordonna que les femmes, d'ailleurs voilées, et les filles, la tête découverte, s'exerçassent presque nues en public, à la course, à la lutte, etc. (3) il leur laissa la ceinture pour ménager leur pudeur.

(1) Il ne serait pas hors de propos de chercher dans cette coutume l'origine du mouchoir, plus ou moins parfumé, adopté par le sultan pour désigner celle de ses odalisques qui est la plus digne de son choix, dans sa revue nocturne du sérail.

(2) *Costumes des anciens peuples.* Bardon I. 7.

(3) Malliot 410.

Ceux qui concouraient aux jeux olympiques se ceignirent d'abord, mais vers la 34me olympiade la ceinture leur fut interdite et ils durent s'en dépouiller avant de courir. Il semblerait résulter de ce fait que, porter la ceinture n'étant pas une nécessité, on la déconsidérait gratuitement.

Chez les Étrusques, des particuliers portaient la tunique, la toge ou la chlamide et de larges et riches ceintures sur la tunique (1).

II

PARTHES, PERSANS ET CHINOIS, ETC.

La ceinture appelée aussi *Zonar* par les Persans, mot se rapprochant du Grec ζωνα et surtout du Grec moderne ζωναρι, est le symbole principal de l'initiation des mages et des brames aux différents degrés de leurs ordres sacrés, et sa profanation est une preuve à l'appui de l'opinion que la doctrine de quelques sectes Gnostiques est d'origine persane.

Les Gnostiques furent tirés par la Sophia de l'avilissement auquel la vengeance d'Ophis les avait réduits, et le moyen qu'elle employa fut de leur communiquer un rayon de sa lumière. Ils entrevirent alors leur sublime destinée, tout en s'affligeant de leur état misérable, surtout de leur nudité..... Ils durent, en conséquence, remédier à cet inconvénient en couvrant les parties honteuses de leur corps et, attendu qu'on procède par gradation, il s'en suit que le premier vêtement a dû être la ceinture et que le voile sera venu en second lieu.

Avant Zoroastre, quelques Parthes portaient le custi en écharpe; d'autres le mettaient sur la tête en forme de turban. Maintenant il leur sert de première ceinture.

(1) Malliot 442.

Sur les colonnes Trajane et Antonine, des femmes barbares sont représentées avec le costume Grec et parées de deux ceintures (1).

On voit sur l'arc de Septime Sévère que les Parthes étaient vêtus d'une tunique ceinte sur les reins.... l'habit d'une femme de ce pays, représentée sur ce même monument, ne consiste qu'en une robe ample, presque traînante, ceinte, à manches longues et étroites (2).

Un auteur arabe estimé cite l'anecdote qu'on extrait de D'herbelot comme se rapportant à notre sujet.

Un jeue Ghèbre déguisé, voulant assister aux conférences d'un directeur d'école musulmane avec ses disciples, se glissa dans un coin écoutant ce qui se disait.... A l'occasion toutefois d'une sentence prononcée en ces termes :

« Craignez la présence d'un véritable fidèle car il pos-
« sède l'art de la physionomie à perfection et pénètre,
« par un discernement tout particulier, ce qu'il y a de
« plus caché dans le cœur des hommes. »

Il rompit le silence pour demander au docteur ce que signifiaient les paroles qu'il venait d'entendre et celui-ci l'ayant regardé fixement lui dit : le sens de cette proposition est que vous quittiez la ceinture, marque de votre infidélité, que vous portez sous la robe de Derviche, et que vous fassiez une profession sincère de foi.

Le jeune homme nia d'abord la chose, mais s'étant dépouillé de la robe et de la ceinture qu'il portait comme mage de religion, il admira la sagacité merveilleuse que le docteur avait reçue de Dieu et fit, en coupant lui-même sa ceinture, une profession solennelle de musulmanisme (3).

Les Perses comptent parmi les peuples ayant fait un précepte de religion de la manière de se vêtir

(1) J'ai rapporté page 160 que la figure d'un bas relief à Rome est également parée de deux ceintures.

(2) Malliot, I. 169.

(3) *Bibliothèque orientale*, p. 68.

Ce fut Giamchid qui établit certaines modes. Il dut à sa ceinture d'avoir terrassé tous ses ennemis en rendant inutiles, par sa vertu, les puissances soulevées contre lui, « Prendre la ceinture, disait-il, c'est déjà vaincre une « moitié des forces du démon et s'assurer des secours de « la part de Dieu... Et n'eût-on commis aucune autre « bonne action, dans ce monde, on participerait aux « récompenses qui se donneront sur la terre. »

« Lorsque tu prends la ceinture, ajoutait le roi, tes « mérites se multiplient au delà de ce qu'ils étaient; si, au « contraire, tu oublies cet important devoir, tu perds ce « qui pouvait te rapprocher des gens de bien. Ne quitte « donc jamais la ceinture, puisque elle peut te donner « un grand mérite dans la religion. Y a t-il rien au monde « de plus précieux que de participer aux vertus des au- « tres sans aucune bonne œuvre de sa part ? »

« Tu dois faire quatre nœuds à ta ceinture; le premier « est un symbole important, rappelant que le Dieu qui « t'a créé est saint et que nul ne peut lui être comparé; « qu'il réunit, de plus, la puissance à la gloire; le second « porte le témoignage que notre religion est vraie et res- « pectable; le troisième t'apprend que Zoroastre fut « l'apôtre et le prophète du Seigneur, le flambeau nous « éclairant dans ce chemin de la vérité et que ce grand « homme ne s'écarta jamais des voies de Dieu; le qua- « trième est l'emblême des projets honnêtes et légitimes « que nous formons, comme par exemple : je ferai le « bien autant que je pourrai; je ne penserai nullement « à autre chose et j'emploirai tous mes efforts à éviter le « mal. Telle est la religion sainte que j'ai embrassée et « que je n'abandonnerai dans aucun cas. »

L'un des anges qui apparurent au roi fit remarquer à ce prince que tous ceux qui surpassaient les autres hommes en sagesse, portaient une ceinture; Zoroastre vit même, de ses propres yeux, des anges vêtus de cette manière. En un mot, telle a toujours été la conduite des personnes vertueuses et saintes que, certaines de la can-

deur et de la sincérité de leur âme, elles ont pris la ceinture selon l'esprit de notre religion (1).

Darius portait une tunique, outre le pallium tout brillant de pierreries, avec une ceinture d'or à la manière des femmes : un riche poignard y était attaché ou un cimeterre y appendait.

Quelques soldats de l'armée de Cyrus avaient la ceinture de couleur rouge.

Les Persans donnaient la ceinture aux jeunes personnes dès l'âge de raison ; elles ratifiaient alors les engagements d'observer fidèlement les lois du Créateur.

D'après le livre *Sad-Der*, contenant les préceptes de Zoroastre, on a déjà annoncé que Dieu a commandé de prendre la ceinture, parce que c'est le signe de l'obéissance due au Créateur. Elle chasse les démons et délivre les hommes de leur puissance (2).

En Perse, un impôt était prélevé, depuis deux mille ans, sous le nom de taxe *pour la ceinture de la reine*, et cette contribution semblerait confirmer, par sa spécialité, que la mode de cette partie de vêtement inventée en premier lieu par des femmes avait été continuée par elles.

Chez les Chinois, la ceinture est une large écharpe d'argent, de soie ou de coton, dont les deux pointes descendent jusqu'aux genoux : on y attache un étui qui renferme un couteau et deux petits bâtons dont on se sert comme fourchettes.

Il y avait chez les Celtes une ceinture qui servait à mesurer la taille des hommes et attendu que l'Etat veillait à ce qu'ils fussent alertes, il punissait ceux qui par leur obésité ne pouvaient la porter (3).

Apulée enveloppe légèrement les prêtres égyptiens de ceintures pectorales du lin le plus blanc.

Ces prêtres n'ont pour tout habillement qu'une ceinture sur les reins couvrant les cuisses seulement.

(1) *Superstitions orientales ou tableau des erreurs et des superstitions*, par une société de gens de lettres, Porte X, page 69.

(2) *Histoire du manichéisme*, par Beausobre, I. 198.

(3) *Encyclopédie*, II. 799.

L'étole a été autant un ornement que l'attribut du sacerdoce, ainsi que le prouve la représentation d'un autre prêtre égyptien qui en est paré dans une cérémonie civile. Il devait, à plus forte raison, en être décoré dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales.

III

JUIFS, PREMIERS CHRÉTIENS, MUSULMANS.

A la cinquième page de cette notice, il a été annoncé comment se composaient les vêtements sacerdotaux, selon que le Seigneur l'avait prescrit à Moïse, et il ne sera pas nécessaire de faire remarquer que, depuis lors, ils servirent partout de modèle pour les costumes destinés au culte divin.

Les Parthes ne sont pas les seuls qui aient fait un précepte de religion de la manière de se vêtir ; les juifs ont eu leur tour.

« Parlez aux enfants d'Israël, disait le Seigneur à « Moïse, et dites leur qu'ils mettent des franges aux bords « de leurs manteaux et qu'ils y joignent des bandes de « couleur d'hyacinthe, afin que, les voyant, ils se sou- « viennent des commandements du Seigneur et qu'ils « ne suivent point leurs pensées, ni *l'égarement* de leurs « yeux, qui se prostituent à divers objets (1). »

Théodoret, l'une des grandes lumières de l'Eglise, assure, *question* 32, que cette couleur d'hyacinthe devait contribuer à faire souvenir les juifs de leur divin législateur, qui remplit le ciel par sa majesté (2).

Moïse « revêtit le grand prêtre de la tunique de fin lin « et la ceignit avec la ceinture. Il le revêtit par dessus « de la robe d'hyacinthe, mit l'éphod sur la robe et, le

(1) *Nombres* XV. 38, 39.
(2) *Superstitions orientales*, Porte X; page 69.

« serrant avec la ceinture y attacha le rational sur lequel « étaient écrits les mots *doctrine et vérité* (1). »

Par une autre prescription du Seigneur, Aaron devait se revêtir de la tunique de lin, couvrir ce qui doit être couvert avec un vêtement de lin, se ceindre d'une ceinture de lin, mettre sur sa tête une tiare de lin, car ces vêtements sont saints; on ne les prend tous qu'après s'être lavé (2).

Les grands prêtres qui succédèrent à Aaron pouvaient porter la ceinture prescrite par Moïse pendant tout le temps du sacrifice, mais ils ne devaient pas s'en servir lorsqu'ils avaient cessé leurs fonctions.

Moab s'informant de la figure et de l'habit de celui vers lequel il avait envoyé, en apprit que c'était « un « homme couvert d'un vêtement de poils et qui est ceint « sur les reins d'une ceinture » à quoi le roi reconnut Elie de Thesbé (3).

David, se plaignant de la déloyauté de ceux qui, comblés de ses bienfaits, étaient devenus ses ennemis, les désigne, dans ses imprécations, sous le nom générique de pécheur, et il finit par souhaiter que « la malédiction « lui soit comme l'habit qui le couvre et comme la « ceinture de laquelle il est toujours ceint (4). »

Les menaces d'Isaïe, au peuple juif, lui font entrevoir les punitions suivantes :

« ... Leur parfum sera changé en puanteur, leur ceinture *d'or* en une corde; leurs cheveux frisés en une « tête nue et sans cheveux et leurs riches corps de jupes « en un cilice... (5). »

Quant au peuple éloigné qui accourra, sur un coup de sifflet, pour se ranger sous l'étendard du Seigneur :

« Il ne sentira ni la lassitude, ni le travail; il ne « dormira ni ne sommeillera point; il ne quittera jamais

(1) *Lévitique* VIII. 7 et 8.
(2) *Lévitique* XVI. 4.
(3) *Rois* IV. 1, 8.
(4) *Psaumes* CVIII, 19.
(5) *Isaïe* III. 24.

« sa ceinture et un seul cordon de ses souliers ne se rom-
« pra dans sa marche (1). »

Le même prophète annonce la naissance du Sauveur et la vocation des gentils en prédisant que :

« La justice sera la ceinture de ses reins, et la foi, le baudrier dont il sera *toujours* ceint (2).

De plus il dit :

« Je le revêtirai de votre tunique, je l'honorerai de
« votre ceinture, je lui remettrai entre les mains toute
« la puissance que vous avez ; et il sera comme le père
« des habitants de Jérusalem, de la maison de Juda (3) ».

Cette prédiction concerne particulièrement Eliacim fils d'Helcias.

Saint-Mathieu, décrivant le costume de Jean, annonce qu'il avait un vêtement de poils de « chameau et une
« ceinture de cuir autour de ses reins (4). »

Le prophète Agabus, pour indiquer quel sort attendait Paul dans la Judée, lui prit sa ceinture et s'en étant lié les pieds et les mains il s'exprima ainsi :

« .... Voici ce que dit le Saint-Esprit : l'homme à qui
« est cette ceinture, sera lié de cette sorte par les Juifs
« dans Jérusalem ; et ils le livreront entre les mains des
« gentils (5). »

Dans une de ses visions, Saint-Jean aperçoit quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'homme, « *il était*, dit-il, vêtu
« d'une longue robe et ceint d'une ceinture d'or au-des-
« sous des mamelles (6). »

Une autrefois il vit que « les sept anges qui portaient
« les sept plaies sortirent du temple, vêtus d'un lin pro-
« pre et blanc et ceints sur la poitrine d'une ceinture
« d'or (7). »

(1) *Isaïe* V. 27.
(2) *Isaïe* XI. 5.
(3) *Isaïe* XXII, 21.
(4) *Saint-Mathieu* III. 4.
(5) *Actes* XXI. 11.
(6) *Apocalypse* I. 13.
(7) *Actes* XV. 6.

Les Juifs, selon le précepte divin, avaient la ceinture autour des reins lorsqu'ils mangeaient la pâque dans leurs assemblées.

Les égorgeurs de victimes, appelées *Popa*, n'avaient autour des reins que le *limus* soutenu par une ceinture très large ou longue à laquelle s'attachait leur couteau.

On a fait remarquer, plus haut, que le *limus* était une imitation, ou un équivalent de la ceinture : ce qui confirmerait qu'on accordait un égal mérite à cet objet, quelle qu'en fut la forme, lorsque la mode y avait apporté un changement.

D'après l'observation de Calmet, l'Ephod, au temps de Josephe, n'était déjà plus la ceinture qu'on remarque sur des figures Egyptiennes de la table Isïaque.

Les Juifs se laissèrent aller à la vanité d'avoir de manifiques ceintures, et cette blâmable ostentation leur attira les reproches d'Isaïe et, en même temps, le présage que Dieu changerait leurs ceintures en rudes cordes.

Les femmes Juives avaient une ceinture pectorale appelée *Petigis*, laquelle était échancrée sous les deux seins et servait à les soutenir.

Des commentateurs, se fondant sur le passage de l'Écriture où le Seigneur fit acheter une ceinture à Jérémie et sur celui où Elisée dit à Gehasi : Ceignez vos reins, prenez un bâton « en votre main » croient que les Juifs allaient communément sans ceinture ; ce qui prouverait, à mon avis, que c'était par le cas qu'ils en faisaient ne voulant pas la prodiguer sans nécessité.

Selon Josephe, lorsque le prêtre remplissait son ministère il jetait les bouts de sa ceinture, d'un tissu de lin orné de fleurs et couleur d'hyacinthe, pourpre et écarlate, sur l'épaule gauche : celle du grand prêtre avait de l'or parmi ses ornements.

Il est à considérer que les prophètes ne s'habillaient pas comme le peuple ; qu'Elie se couvrait de peaux ; qu'Isaïe portait un sac et que leur ceinture était en cuir comme celle de saint Jean, dont la mise a été décrite ; tout cela par pure humilité ; car en général on

employait des matières précieuses aux ceintures et si on les remplaçait par une corde, c'était un signe de deuil.

Isaïe, offensé par la vue des parures que les filles de Sion étalèrent à ses yeux, ne s'en tint pas à la menace de changer leur ceinture en corde : il y ajouta celle de les obliger à porter le cilice. Ce prophète ne se serait pas occupé de cet objet, à ce point, s'il se fut agi d'un simple vêtement.

Les Hébreux, avant les Romains, se sont servis de la ceinture pour y tenir leur argent, et c'était par la confiance qu'elle leur inspirait (1). En effet, l'espèce de consécration donnée à la ceinture faisait trouver, à mettre son argent sous sa garde, une garantie de plus de conservation.

On n'a réfuté que faiblement l'opinion que la ceinture ne fut destinée qu'à retenir le vêtement appelé robe, tunique, chlamide ou autrement, parce que on espère achever de persuader que chez tous les peuples la ceinture a joui d'une grande célébrité, lorsqu'elle n'a pas été considérée comme partie essentielle de l'habillement sacré.

Toutefois, en se réservant de développer encore cette thèse, on donnera pour première preuve de ce qu'on avance : que la ceinture d'une amazone, dont Lens rapporte la figure dans son ouvrage, se trouve placée sur sa chair et au-dessous des seins, et qu'elle repasse au-dessus des bras pour être nouée sur le dos (2) ; que le même auteur nous apprend que certaines figures portent une seconde ceinture à la hauteur du ventre (3) ; que la statue de Flore, au palais Farnèse, n'est ceinte que de cette même ceinture ; enfin que c'est à tort que l'abbé Winckelmann la croit appartenir à Vénus, puisqu'il est une infinité de figures n'ayant aucune

(1) La vulgate donne le nom de Zona ou de ceinture à une bourse que les juifs portaient à leur côté, apparemment parce que cette bourse tenait à la ceinture. Le nom oriental actuel *zonar* vient sans doute de Zona.

(2) *Costumes des peuples*, fig. 70, page 148.

(3) Il a déjà été rapporté que sur des monuments de Rome des figures portaient deux ceintures.

connexité avec cette déesse, qui la portent comme elle, entr'autres Pallas (1).

Les ceintures dont se ceignaient les soldats Hébreux étaient d'un certain prix, lorsqu'ils les avaient reçues comme récompense.

Avant de terminer le paragraphe relatif aux Juifs, on doit citer une pratique de leurs mariages, à cause de sa ressemblance avec ce qui se fait dans nos églises du Nord. On veut parler du poêle qui se tient sur la tête des époux, pendant qu'ils reçoivent la bénédiction nuptiale. Or, plusieurs noces Israélites, auxquelles on a assisté à Alep, ont présenté la cérémonie de l'écharpe se développant sur le jeune couple, au moment où il faisait bénir l'union qu'il venait contracter devant le ministre de son culte.

En envoyant ses disciples prêcher l'Evangile, Jésus-Christ leur défend d'avoir aucun argent à leur ceinture: *neque pecuniam in zonis vestris.*

Le précepte de porter régulièrement la ceinture est aussi commun aux chrétiens; car il se trouve rappelé en ces termes par saint Luc:

« Que vos reins soient ceints et ayez dans vos mains « des lampes ardentes (2). »

Dans son grand ouvrage sur les cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples, Bernard Picard fait une longue dissertation sur la conformité des coutumes des Indiens Orientaux avec celles des Juifs et des autres peuples de l'antiquité (3), ce qui est un indice en faveur de l'opinion que les nations primitives ont servi de modèle à celles venues après elles, et qu'en général les habits et les ornements ecclésiastiques actuels ont été taillés sur ceux des païens (4); on l'a déjà dit.

(1) And. Lens, *Costumes des peuples*, page 33.
(2) *St Luc* XII, 35.
(3) *Tome* VI, page 381.
(4) B. Picard IX, 24.

Le même auteur rapporte un passage de saint Jérôme sur les moyens employés par les femmes pour mieux montrer qn'elles jeûnaient et qui consistaient, principalement, en habillements noirs et en ceintures de sac (1), sans doute en remplacement d'autres plus luxueuses.

Les chrétiens orientaux ne recevaient à la communion aucun fidèle qui n'eût sa ceinture. Il ne paraît pas, du reste, que les chrétiens se soient distingués des payens par la manière de se vêtir, et c'est l'ordinaire des transitions politiques en général, surtout lorsqu'on est contraint de les subir pour plaire à ceux qu'il faut servir ou complaisamment imiter (2).

Des soldats légionnaires, les Nestoriens et les Jacobites trouvèrent la ceinture si honorable, depuis qu'un Kalife (3) les eut obligés de la porter, qu'ils mirent l'Ecriture Sainte et les Pères à contribution pour prouver que tout chrétien devait s'en parer et que les prières faites sans cette marque de dévotion ne seraient pas agréables à Dieu.

Il est à propos d'ajouter qu'une formalité de l'excommunication, parmi eux, consistait à couper publiquement la ceinture du coupable.

Il a déjà été remarqué que les musulmans en avaient agi ainsi à l'égard d'un mage converti aux croyances de Mahomet. Ils coupent aussi la ceinture du chrétien qui embrasse l'islamisme.

Un grand mérite est attaché en Orient à l'insigne faveur de pouvoir baiser, ou seulement toucher, le pan de la robe d'un prince ou d'une autorité dont on invoque la protection, ou les secours ; mais, s'il est permis

(1) B. Picard IX, 30.

(2) Martigny. *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 653.

(3) Beausobre ne veut pas que ce soient les Kalifes et autres princes mahométans qui aient contraint les chrétiens à porter la ceinture de cuir, mais les Ottomans, sortis de la Tartarie, pour favoriser les chrétiens, lorsqu'ils eurent pris Bagdad en 1258. Histoire du *gnosticisme*, 190.

au solliciteur d'arriver, par la main, à la ceinture du personnage, le bienfait qu'il en attend est considéré comme à demi obtenu. Le suppliant, retenu par le respect dû à celui dont il brigue une grâce, se contente de lui dire : *Je mets la main à votre ceinture*; et, comme ce préambule est ordinairement accueilli avec bienveillance, on le fait suivre de la demande à laquelle il a servi d'introduction.

Cet usage est religieusement observé chez les Arabes nomades : il oblige les riches et les puissants d'entre eux à venir en aide aux faibles, sous peine de se couvrir de honte et de devenir l'opprobre de leurs semblables, s'ils ne le pratiquaient pas.

En Algérie, une femme prise des douleurs de l'enfantement fait aussitôt suspendre au-dessus d'elle la ceinture de son mari et, s'y cramponnant pendant son pénible travail, elle s'en promet une facile délivrance.

IV

MŒURS EUROPÉENNES ET PRINCIPALEMENT MŒURS FRANÇAISES.

Il a été dit, dans cette notice, qu'un grand honneur se trouvait attaché à toutes les variétés de la ceinture et que l'opinion s'en était invétérée en se perpétuant.

Il n'y a point de doute, d'après cela, qu'en vue de s'attirer du respect, les premiers pontifes aient adopté les costumes qu'ils voyaient entourés de la vénération publique, et que, par cette raison, les habits sacerdotaux soient, à quelques égards, les mêmes que ceux des prêtres du paganisme (1).

Des abus ont dû, cependant, s'introduire avec le temps, dans la mise du clergé, à la suite de sa conformation aux mœurs de l'Orient, en adoptant surtout le

(1) Voir ce qui vient d'être rapporté à ce sujet d'après B. Picard.

costume de ses moines : car le pape saint Célestin l'a blâmé, par une décrétale, de ces changements, dans lesquels il a voulu se singulariser, principalement en portant des manteaux de philosophe et une ceinture.

« Il faut nous distinguer du peuple, dit le pape aux « évêques, non par l'habit, mais par les doctrines et « par les mœurs (1). »

On a dû faire allusion, pour les ceintures à celles ornées avec excès.

L'étole a pu être l'ornement distinctif des pontifes, ainsi que l'attestent plusieurs monuments (2).

Il a déjà été allégué, dans cette notice, que les ecclésiastiques considèrent la ceinture comme un symbole de chasteté, et qu'ils s'en tiennent, pour l'étoffe devant la composer, aux règles que la modestie, commandée au clergé, les oblige d'observer, dans toutes les parties de leur habillement ; les prêtres évitant, en conséquence, tout ce qui a trop d'éclat ou caractérise l'étrangeté (3).

L'aube du prêtre se serre avec une ceinture de fil ou de soie : en la ceignant, il prononce cette prière : *Præcinge me, Domine, cingulo puritatis et extingue in lumbis meis humorem libidinis ut maneat in me virtus continentiæ et castitatis.*

C'est dans cet esprit qu'il se rend à l'autel du sacrifice, pour y opérer le plus sublime des mystères.

Un auteur a rapporté que deux jeunes ecclésiastiques français, voyageant en Allemagne et se conformant à la coutume des prêtres de ce pays, de ne pas se ceindre, eurent la curiosité de visiter Frédéric II, et qu'à la demande du roi pour quel motif ils ne portaient pas la ceinture de pureté, ils durent répondre, sans doute à cause du ton railleur employé par la majesté

(1) B. Picard VIII, 43.
(2) *Costumes des anciens*, par Bardon, 1, 6.
(3) *Examens de Tronson*, page 325.

prussienne : « Sire, c'est que nous n'avons pu en trouver « l'étoffe dans votre royaume ».

La ceinture a été, de toute antiquité, en usage dans l'Eglise Romaine, et, au rapport du diacre Jean, les fidèles vénéraient comme une relique le *Baltheus* de saint Grégoire-le-Grand. On voit par les mosaïques du temps, qu'il était fort large alors ; sa réduction, à l'état de corde, datant du XVIe siècle.

Quelques centaines d'années auparavant, l'évêque Reculf avait légué, par testament, à son église cinq ceintures : *Zonas quinque, unam cum auro et gemmis pretiosis*, et quatre autres avec des ornements en or (1).

La spécialité de cette libéralité a pour tout observateur deux significations : la première, que de tous les ornements épiscopaux les ceintures étaient les plus riches ; et subsidiairement, que cette distinction venait du prestige attribué à la ceinture.

Mais, si la ceinture a constitué une marque de dignité, ou seulement de considération, la défense de la porter annonçait plus qu'une simple privation, car c'était une infamie, dénotant la perpétration d'un délit grave.

L'interdiction faite aux débiteurs insolvables de porter la ceinture découle de ce qu'il s'agissait d'un emblême de condition et que, ne plus le montrer indiquait qu'on en était déchu. Les cessionnaires devaient quitter la ceinture lorsqu'ils se présentaient en justice (2).

Quant aux banqueroutiers, la prohibition de se parer de la ceinture n'était pas la seule peine qu'on leur infligeait : ils devaient de plus se coiffer d'un bonnet vert.

La ceinture était un des objets dont on se servait en donnant l'investiture, selon l'importance de la charge ou du titre conféré.

On ne saurait invoquer après cela une plus grande preuve de la valeur attachée autrefois à la ceinture.

(1) Martigny, page 652.
(2) *Dictionnaire de Trévoux* II, 386.

C'était, incontestablement, sous son empire un moyen de répression dont le Prince usait en cas de prévarication de tout magistrat coupable.

Les habitants des îles Baléares, célèbres par l'adresse à se servir de la fronde,et les premiers qui se sont vêtus du laticlave, combattaient sans ceinture.

Des changements survenus dans la forme des habillements firent que l'usage des ceintures s'est à peu près restreint aux fonctionnaires, aux militaires, aux ecclésiastiques et aux femmes, celles-ci continuant à s'en parer avec coquetterie.

Le beau sexe a pourtant cessé de porter la ceinture lorsque les modes des paniers et des robes lâches se furent répandues.

Ces deux circonstances lui attirèrent de vifs reproches de la part du clergé, défenseur vigilant de l'honneur des femmes : du haut de la chaire, il fit comprendre que l'abandon de la ceinture et les habits amples cachaient souvent les suites de coupables déportements.

On doit rappeler néanmoins, à la louange du sexe, le trait dont l'histoire nous a transmis le touchant souvenir, celui du dévouement conjugal et de l'abnégation de la veuve de Philippe Ier, duc de Bourgogne, laquelle renonça au droit qu'elle avait à la succession de son mari, en déposant sa ceinture sur le tombeau du duc, d'après la considération que la ceinture était le symbole des biens (1).

Les femmes veuves portaient autour du corps une corde à gros nœuds, à la manière des religieuses de Saint-François, tandis que les autres se paraient de ceintures brillantes d'or et de pierreries.

Cette partie du vêtement a eu cependant ses vicissitudes, comme tout ce qui est soumis aux caprices de la mode.

(1) *Encyclopédie* II. 799.

Mais cette mystérieuse ceinture, tant vantée par les poètes, pour son effet de rendre aimable en tout état de cause, avait un sens moral, ou du moins a-t-on cru qu'il fut possible d'en tirer ce conseil aux époux : « de *sacri-* « *fier aux grâces* et de ne point négliger, après le mariage, « ces soins, ces prévenances, ces attentions, nous ajou- « terons ce respect, ces égards l'un pour l'autre, enfin « tous ces innocents artifices que les amans emploient « pour plaire et qui, plus que les charmes personnels « de l'objet aimé, assurent le triomphe de l'amour (1). »

On appelait ceinture l'étoffe placée sur un haut de chausse, ou sur une jupe, et après l'avoir beaucoup élargie, elle fut réduite, au seizième siècle, à l'état de corde.

Dans un temps plus reculé, une Gauloise, représentée assise, tient un coffret sur ses genoux ; on ne voit de sa tunique que les manches.... la robe, qui est juste au corps.... est garnie de la ceinture décorée d'une plaque ronde en métal, vis-à-vis le creux de l'estomac (2).

Des lois somptuaires ont dû exister puisque Pasquier veut, dans ses *Recherches de la France*, que la ceinture dorée ait été « une remarque de preude femme. » Il ajoute, pourtant, que cela avait la même signification que le dicton : *l'habit ne fait pas le moine.*

Ce fut à la suite de la méprise de Blanche de Castille, rendant à la messe le baiser de paix à une femme publique, magnifiquement vêtue et se trouvant à côté d'elle, que la reine obtint, pour empêcher pareille méprise, une ordonnance défendant aux courtisanes de porter robes à queue et ceinture dorée (3).

Mais les personnes devenues l'objet de cette mesure ne s'y conformèrent pas plus alors qu'en 1420, qu'un arrêt du Parlement de Paris fit inhibition aux femmes *folles de leur corps* de porter la robe à collet renversé, la queue, les boutonnières et la *ceinture dorée* (4).

(1) *Dictionnaire de la conversation* XII. 276.
(2) *Costumes et usages des Romains*, par Malliot, I, 498.
(3) *Dictionnaire des proverbes français*, page 553.
(4) *Dictionnaire de la conversation*, XII, page 13.

Ces prescriptions les gênant beaucoup, elles les éludèrent insensiblement, et l'uniformité du costume du beau sexe autorisa nouvellement la confusion sur le jugement des positions sociales, qu'on avait pu distinguer à certains signes.

Le proverbe : *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée* dut prendre naissance à l'occasion des difficultés que la police éprouvait de faire respecter ses règlements au profit des femmes honnêtes.

C'est au temps de Louis XI que l'on commença de ceindre, par dessus la cuirasse, l'écharpe blanche qui caractérisa, depuis, le guerrier français.

Sous Henri IV on porta cette écharpe en baudrier.

En 1590, les femmes du peuple avaient un vêtement large, quelquefois juste au corps, les manches longues et aisées et une large ceinture (1).

Les artisanes différaient peu des paysannes et pour la plupart, au lieu de bijoux, elles appendaient bourse et couteau à leur ceinture (2).

Un droit longtemps perçu à Paris, sous le nom de *ceinture de la Reine,* et destiné à l'entretien de sa maison, fut seulement aboli quelques années avant la Révolution, à l'instance de l'infortunée Marie Antoinette. Cette généreuse disposition, arrivant dans un temps où les esprits pouvaient si peu manifester leur sentiment sur la noblesse et le désintéressement de cette action, trouva cependant un poète assez courageux pour l'apprécier et en consacrer le souvenir par quatre vers.

> Vous renoncez, charmante souveraine,
> Au plus beau de vos revenus ;
> Mais que vous servirait la ceinture de reine ?
> Vous avez celle de Vénus (3).

La ceinture a fini par être, selon les pays et les temps, une simple parure ou une simple marque de

(1) Malliot. III, 222.
(2) *Idem.* III, 229.
(3) *Dictionnaire populaire illustré.* I, 542.

distinction donnant, dans ce cas, de l'autorité à celui qui en était paré.

On veut, au surplus, que la vanité et la galanterie, se joignant à la mode, aient contribué à étendre l'usage des ceintures, transformées en écharpes, notamment lorsque ceux qui les portaient étaient cuirassés.

Les chroniqueurs de l'époque expliquent la couleur blanche donnée aux écharpes, par la pensée que l'Eglise l'avait consacrée à la Reine des Cieux ; mais, attendu que les chevaleries se sont développées, si ce n'est constituées, pendant nos croisades, il est assez probable que la couleur choisie en Orient par nos preux, en abandonnant celle nationale, qui était pourpre comme l'oriflamme, ait été l'effet d'une concession à la sympathie des chrétiens de Syrie, chez lesquels la faveur du drapeau blanc n'a cessé de jouir d'une merveilleuse considération.

L'écharpe a continué à être portée par quelques troupes, et, dans plusieurs cas, elle était nouée en ceinture. Elle a servi quelquefois de récompense, et les guerriers la roulaient alors autour du corps.

La couleur qui a été donnée à ces ceintures a varié selon les règnes : les différentes teintes qu'elles ont subies ayant même servi à faire distinguer les partis politiques.

Depuis la disparition de la chevalerie, l'usage des écharpes est réservé à quelques emplois civils. Les fonctionnaires d'un certain rang de l'armée, commandants de place, maréchaux et offfciers généraux la portent à franges d'or et d'argent (1). Quant à la couleur, elle a assez varié : Henri III et Charles IX avaient adopté la rouge ; Mazarin la verte et Condé l'Isabelle.

L'ouvrage de Paul de la Croix permettra de citer, restrospectivement, quelques costumes remarquables des siècles passés, en ce qui fait le sujet de cette monographie (2).

(1) *Dictionnaire populaire illustré.* II, 899.
(2) *Costumes historiques de France*, en 8 volumes.

La toilette de Clotilde, reine de France, se composait « d'une espèce de cotte de maille, exactement adaptée « au corps et qui devait être d'un tissu très fin et très « riche ; d'un voile qui tombe sur les bras, et descend « jusqu'aux genoux ; d'une tunique serrée au milieu « du corps par une pièce d'étoffe d'un grand prix, et « d'un manteau, retenu sur la poitrine par une laçure « (tom. 1, p. 3). »

Or, cette pièce d'étoffe d'un grand prix, la partie la plus apparente de l'habillement décrit, n'est autre que la ceinture dont le charme est transmis d'âge en âge et de nation à nation.

Dans le costume de Clovis, premier roi, la ceinture est exactement désignée de même que pour ses successeurs, et, à l'égard de quelques-uns, on a ajouté qu'ils y laissaient appendre leur escarcelle. C'est dans cette espèce de bourse que « les rois et les reines mettaient « l'argent des aumônes à distribuer (I, 7). »

Pour ce qui est des femmes, « celles mariées portaient « des vêtements mi-partie aux armoiries de leur mari « et à celles de leur famille, avec des ceintures brillantes « d'or et de pierreries ; les veuves mettaient quelquefois, « par-dessus leur tunique armoiriée, un scapulaire « blanc, semé de larmes noires, et ne le quittaient que « dans le cas où elles se remariaient. Ces veuves avaient « pour ceinture une corde (I, 28). »

La robe de Louis II, duc de Bourbon, était fleurdelisée et ceinte d'une grosse ceinture d'orfévrerie à fermoir (130).

Catherine de Vendôme porte un long manteau et une tunique serrée par une ceinture enrichie de pierreries (III, 27).

Jehan Pastoret, président au Parlement de Paris, a une ceinture en or, brodée d'écarlate (III, 29).

Les sergents d'armes d'alors portaient la ceinture brodée en or (169).

Enguerrant de Monstrelet, historien, porte une ceinture dorée (IV, 3).

Pour éviter une plus longue citation de noms et de costumes, même en les choisissant, on se bornera à dire que les ceintures, plus ou moins somptueuses et ornées de pierres précieuses et de diamants cessèrent d'être à la mode sous Anne d'Autriche, femme de Louis XIII (v, 242).

Sous Louis XIV, lorsque la fréquence des désordres, se commettant nuitamment dans les rues, fit organiser des agents de police spéciaux pour les réprimer, on avait donné un uniforme à ces officiers ; mais, en l'an x, les événements imprimant à ces fonctionnaires un caractère plus politique que moral, on jugea de les rendre moins ostensibles et, en les privant du costume qui les faisait trop facilement reconnaître, on leur accorda, pour tout insigne, une écharpe bleue à franges tricolores, qu'ils ont conservée depuis.

L'écharpe aux trois couleurs, créée en 1790 comme distinction pour les fonctionnaires civils, n'a fait que reconforter ce signe, dont l'efficacité a quelque chose de prestigieux, puisqu'il confère l'autorité et la fait respecter.

Pour finir, on empruntera encore au même ouvrage quelques noms rendus célèbres par notre révolution.

Boissy d'Anglas se parait de la ceinture tricolore sous son costume noir. Elle était nouée autour du corps. (vii, 127).

Barras, membre du Directoire, portait une tunique bleue brodée d'or sur les côtés, un grand manteau rouge et sa ceinture était blanche (143).

Le costume de premier consul n'a différé que par la ceinture tricolore à franges d'or (165).

Cette même ceinture fut donnée au général en chef comme complément d'uniforme.

Les orateurs de la Société des Théophilantropes, qui devança de peu le concordat de l'empereur Napoléon avec le pape, se produisirent en public en costume bleu, collet rabattu sur manteau blanc, et le corps entouré d'une large ceinture cramoisie avec franges en or.

Dans le petit costume impérial de Napoléon Ier, la ceinture, en satin blanc brodé, est garnie de torsades d'or (171).

Marie-Louise adopta une ceinture brodée d'or et enrichie de rubis dans le milieu (181).

Eugène Beauharnais portait sur son uniforme la ceinture tricolore (189).

Le roi d'Espagne Joseph a, sur son habit de général, une large ceinture en étoffe cramoisie (191).

Les sénateurs se paraient d'une large ceinture blanche à frange d'or (VIII, 17).

Pour les ministres, la ceinture de moire blanche était brodée et garnie de torsades en or (37).

L'officier civil de la maison impériale portait, dans son costume particulier, une large ceinture blanche brodée et garnie de torsades d'argent (41).

En 1810, les dames reprirent la ceinture et adoptant, pour cette partie de leur toilette, le lilas et le blanc sur robe blanche, elles s'y conformèrent aussi pour la coiffure et la chaussure (87).

V

LICENCES POÉTIQUES ET FAITS DÉTACHÉS.

En exposant dans les précédentes sections le résultat des recherches sur les faits ayant trait à la ceinture, on s'est réservé de rapporter séparément le peu de circonstances observées comme se rattachant plus particulièrement à l'imagination qu'à la réalité et n'appartenant, d'ailleurs, que de nom au dit sujet.

On a aussi un aveu à faire, et c'est celui d'avoir été loin d'épuiser la matière, ne doutant pas qu'on n'ait eu recours, dans un plus grand nombre d'occasions, au prestige enchanteur de la ceinture, par la seule confiance du succès qu'elle faisait espérer.

On ne peut clore, cependant, cette digression sans rappeler ce qui se passe encore dans notre Midi, où chaque fête champêtre donne lieu à des promenades au son de la musique, par la ville et les villages; des ceintures et écharpes portées en guise de drapeaux devant servir à rémunérer les vainqueurs aux exercices gymnastiques !... C'est là un reste d'anciennes mœurs.

Le Tasse, à l'exemple d'Homère, s'est prévalu du charme merveilleux de la ceinture, dans les moyens suggérés à la séduisante Armide, pour détourner son amant de ses desseins (1).

Un sculpteur a donné à la muse tragique du Capitole, une très large ceinture, voulant ajouter la fascination de cet ornement à ce que l'imagination prête d'éloquence à Melpomène, dont le talent doit être à la fois dans l'esprit et la parole.

Le Guide, par une autre aberration, a cru indiquer plus sensiblement la moralité de sa pensée en décorant d'une étole l'émissaire céleste chargé d'annoncer à la Vierge l'incarnation du Verbe (2), comme si la qualité de messager divin devait acquérir plus d'illustration par l'effet d'une écharpe !

M. Veuillot, jugeant poétiquement un autre peintre (Raphaël), trouve qu'il s'est éloigné du type, l'ayant entrevu, dit-il, à la lumière de la tradition.

Au sujet de peintures représentant la Sainte Vierge, il rappelle les paroles de saint Jean Damascène, sur ce que Marie est l'ouvrage d'un dessein éternel et auguste, et qu'elle est la bonne grâce de la nature humaine.

Mais si les maîtres de l'art, eux-mêmes, ont ordinairement mieux dans l'idée qu'il ne leur est permis d'y atteindre pour l'exécution, leurs conceptions étant

(1) *Jérusalem délivrée*, ch. XVI.
(2) *Costumes des anciens peuples*, And. Bardon I, 6.

toujours supérieures aux moyens de les exprimer, cette infériorité devient infinie du moment qu'il s'agit de sujets surnaturels.

Lorsque Napoléon, convié par la victoire, fut visiter Berlin, il voulut voir la chambre qu'avait habitée le grand Frédéric, et, la quittant après une profonde méditation, il se fit conduire à son tombeau. Il le trouva entouré de tout ce qui pouvait rappeler des souvenirs glorieux : l'épée, la ceinture, les ordres, etc. (1).

La cravate appendue aux drapeaux de l'armée est un vestige des écharpes ayant fait longtemps partie de l'uniforme des troupes. Elle sert à augmenter l'attachement des corps à leur étendard, et par suite, à celui qui le porte.

On doit attribuer à une origine analogue le mérite du ruban, pompeusement appelé cordon, qui supporte les décorations de tous grades, en longueur et largeur proportionnée à chacune d'elles. Beaucoup d'ordres portaient avec eux la chaîne ou le collier devant les suspendre, et c'est par suite du prestige de la ceinture qu'on a dû y renoncer pour un ruban à mettre en écharpe ; aussi, était-il seul nommé et non la décoration. On disait : le roi lui a conféré le cordon bleu ou le cordon rouge, et l'on indiquait les décorés par ces mêmes noms.

Ceinture se dit en poésie des bandes et cercles qu'on imagine dans le ciel.

Pour les astronomes, bandes, cercles, zones, sont considérés comme des ceintures également applicables au ciel, à l'eau, à la mer, aux fleuves et aux ruisseaux.

Ovide a dit en décrivant le zodiaque :

> Et le cercle des mois, sous des signes divers,
> D'une ceinture oblique embrasse l'univers (2).

(1) *Trophées des armées Françaises.* V 298.
(2) *Traduction de Saint-Ange.*

M. Chaussard, dans sa poétique secondaire, en parlant des voyages autour du monde du célèbre Cook, a dit :

> **Ainsi des flancs du globe, observant la structure**
> **Il mesura trois fois leur liquide ceinture (1).**

On a constaté enfin que du mot ceinture il avait été fait l'adjectif ceinturé, et qu'on le doit à Madame de Sévigné.

Racontant à sa fille la tenue de différents personnages d'une pièce jouée chez un de ses amis, elle dit que le comte de Guiche était ceinturé comme son esprit (2).

(1) *Dictionnaire de la Conversation* XIV. 15.
(2) *Lettre choisies* 80ème.

DE

L'UTILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

PAR M. CLAPIER,

Membre de la classe des Sciences.

Il semble que tout ait été dit sur l'utilité de l'enseignement et cependant lorsqu'on refléchit à cette immense question on reconnait que tout est encore à dire : l'enseignement, en effet, c'est l'homme tout entier, c'est le secret de sa force dans le combat sans trève et sans relâche qu'il soutient contre la nature pour la contraindre à subvenir à ses besoins, ce grand combat qui s'appelle l'industrie; c'est le secret de sa puissance dans cette lutte non moins rude qu'il engage contre lui-même pour comprimer ses mauvais penchants, développer, susciter et fortifier ses bons instincts, cette noble lutte qu'on appelle la morale ; c'est le secret enfin de cette autorité souveraine qui donne à la société le pouvoir de réunir en faisceau toutes les volontés individuelles pour les faire concourir à la sécurité commune, cette autorité qui discipline les passions mauvaises et les instincts égoïstes, qui enchaine l'opression des forts et protége les intérêts des faibles en les placant tous sous l'égide d'une loi d'égalité, autorité sainte qui s'appelle la justice et le droit.

Ainsi l'industrie, la morale, le droit, voilà les trois grandes colonnes de l'humanité; leur base et leur piédestal, c'est l'instruction.

Or, c'est un magnifique spectacle que cette triple lutte à laquelle la vie de l'homme est consacrée et qui forme

à la fois sa laborieuse tâche et son impérissable titre de gloire; qui d'esclave qu'il était de la nature entière, l'en a fait le maître et le roi; qui, d'opprimé qu'il était par toutes les forces du monde matériel, en a fait le dominateur souverain et cela par la seule force de son intelligence développée par l'instruction.

La nature en effet, a dit à l'homme, tu te proclames le roi de la création et moi je prétends te dominer et t'écraser; tu es moins fort que le lion, moins agile que le tigre, moins robuste que le taureau, moins rapide que le cerf, moins alerte que l'oiseau qui traverse l'espace ou le poisson qui fend l'eau ; entre ces animaux, les uns se déroberont à ta poursuite, et les autres finiront par te dévorer; ton corps n'a point de fourrure pour te garantir de l'inclémence des saisons ; tu périras de froid ; j'ai du feu qui pourrait te réchauffer, mais je le cache dans les veines d'un caillou; j'ai des métaux qui pourraient te servir à construire des instruments, mais je les enfouis dans les entrailles de la terre; mes torrents inonderont tes champs, mes ouragans dessècheront tes prairies; j'ai à mon service une légion d'animaux malfaisants et d'insectes rongeurs qui détruiront tes habitations, dévasteront tes récoltes, souilleront tes vêtements; j'ai de plus en réserve des maladies sans nombre, des pestes, des contagions, des typhus, comment pourras-tu résister à mes attaques?

Et l'homme a répondu à la nature: oui, tu es plus grande, et plus forte que moi; au milieu de la création, je ne suis qu'un atome, mais cet atome n'abdiquera pas sa royauté ; toutes les forces que tu crées, je te les déroberai pour les contraindre à satisfaire mes besoins, je les ferai travailler pour mon compte, et de reine que tu étais, tu deviendras mon esclave, car tu n'es que matière et moi je suis intelligence ; tu es soumise invinciblement aux lois d'une fatalité aveugle, et moi je suis un être libre; tu crées des forces incommensurables et moi je sais les mettre en action et les diriger; tu es depuis l'origine des temps toujours la même , et moi je

suis animé d'un insatiable besoin de perfectionnement et de progrès.

Et tout cela, c'est à l'instruction que je le dois :

Ainsi parle l'homme ,et le voilà qui se met à l'œuvre : les animaux par leur vitesse, les oiseaux par leur vol rapide se dérobent à sa poursuite; mais l'homme emprunte à la nature une de ses forces, l'élasticité, construit un arc et atteint sa proie aux plus grandes distances.

Un arbre séculaire qu'il veut abattre se rit de ses efforts, l'homme emprunte à la nature une de ses forces le frottement, effile un caillou en forme de hache, aiguise les dents d'une scie et l'arbre tombe sous ses coups :

La terre cachait dans son sein tous les métaux et les dissimulait sous forme de roches brutes, l'homme emprunte à la nature une de ses forces, le calorique, met les minéraux en fusion et devenus liquides, il leur donne la forme la plus appropriée à ses besoins :

S'il veut les épurer, il demande à la nature la loi secrète des affinités et obtient à son aide le métal dans toute sa splendeur.

S'il veut édifier ses demeures, il pénètre la loi de cohésion des terres et en compose d'impérissables ciments.

Il dit au vent : tu remplaceras les bras de mes esclaves pour moudre mon blé, et la rame du marin pour diriger mes vaisseaux; il dit au torrent; tu deviendras canal d'irrigation pour féconder mes prairies ou chute d'eau pour animer mes machines.

Il dit à la vapeur : tu tisseras mes étoffes, tu donneras l'impulsion à mes navires, tu traîneras mes fardeaux et tu me feras dévorer l'espace.

Il dit à l'aimant : tu me prêteras ta force magnétique pour me diriger à travers les flots.

Il dit à l'électricité : ta force mystérieuse donnera des ailes à ma pensée.

Il dit à la lumière : je t'emprisonnerai dans un tube, je te condenserai dans un cristal transparent et par toi je mesurerai le cours des astres.

Il dit au salpêtre : je t'associerai avec d'autres matières explosibles et vos efforts réunis briseront les granits les plus durs.

Ainsi parle l'homme, et toutes les forces de la nature lui obéissent, dominées, vaincues par une puissance supérieure qui les a domptées. Cette puissance, c'est l'intelligence développée par l'instruction.

Or, comment s'accomplissent toutes ces merveilles? le voici :

Quand on considère le monde extérieur, on y rencontre deux grands phénomènes : la matière et le mouvement:

La matière mise en mouvement est le résultat d'une force qu'elle renferme à l'état latent.

Le mouvement se produit par la rupture de l'équilibre des forces diverses, lesquelles, se neutralisant réciproquement, tenaient la matière en repos.

Toute force obeit à un mouvement d'expansion régulier et nécessaire que l'expérience du passé révèle, que l'intelligence peut, dès lors, prévoir pour l'avenir.

Le classement méthodique des forces et des lois auxquelles elles obéissent est ce qui constitue la science.

C'est donc la science qui gouverne le monde.

C'est par elle, que l'homme acquiert la faculté d'utiliser toutes les forces dont la science lui révèle l'existence et les lois, et qu'il parvient à modifier la matière pour la convertir en produit utile et la faire servir à la satisfaction de ses besoins.

La matière brute ne peut se convertir en produit utile que de deux manières : par un changement de forme, et par un changement de lieu : un rocher abrupte présentait sur toutes ses faces des aspérités, le marteau du tailleur de pierre l'équarrit, changement de forme; il était suspendu au flanc d'une montagne, un vigoureux équipage le conduit au pied de l'édifice qui s'élève, changement de lieu ; par ce double changement la roche brute est devenue pierre de taille et sert à construire nos demeures. C'est en employant à son aide les diverses forces de la nature, dont la science lui a révélé les lois, que l'homme a accompli cette métamorphose.

L'action de l'homme unissant ses forces à celles de la nature pour modifier la matière et la façonner à ses besoins, se nomme travail.

L'homme travaille de deux manières : avec ses mains, avec son intelligence..

Le travail de ses mains est faible et borné; celui de son intelligence est sans limites. Le but auquel il doit tendre, c'est d'économiser l'un, et de développer l'autre

L'emploi de l'homme dans ce monde est celui d'ingénieur ; travailler de ses bras le moins possible et y suppléer par son intelligence, substituer les forces mécaniques aux forces musculaires, affranchir l'homme et asservir la matière, rechercher sans cesse de nouvelles forces ou donner aux forces connues de nouvelles applications : telle est sa tâche, telle est sa mission.

« Si Dieu, dit un auteur anglais, eût voulu que le travail du monde fut exécuté par les os et les nerfs des hommes, il leur aurait donné un bras aussi solide et aussi fort que l'arbre d'une machine à vapeur; s'il avait eu le dessein que les muscles humains fissent l'ouvrage du monde, au lieu de la force expansive de la vapeur, il nous aurait donné des mains capables de pulvériser le granit; s'il nous avait créé pour porter des fardeaux, il nous aurait donné des épaules d'Atlas ; mais au lieu de bras de fer, des épaules d'Atlas, des poumons de Briarée, il nous a donné un esprit, une âme, la capacité d'acquérir des connaissances et de nous approprier toutes les forces de la nature pour notre usage. Sans une intelligence cultivée, l'homme est la plus faible des forces dynamiques; avec une intelligence cultivée, il les domine toutes. »

La faculté que possède l'homme de développer son intelligence n'ayant pas de bornes, la création de la richesse serait sans limites, si elle ne rencontrait des obstacles qui l'arrêtent dans sa marche. Ces obstacles, c'est encore à l'instruction qu'il est donné de les renverser.

Les deux principaux obstacles que rencontre le développement de la richesse, c'est l'isolement et la violence.

Aussi longtemps que l'homme vit du produit de sa chasse, il lui faut de grands espaces; les populations errant clair-semées, séparées entre elles par de longues distances, l'échange des produits est difficile : de là vient la nécessité de détourner du travail productif une partie de la population pour l'employer au transport; de cette nécessité naît la classe des voituriers, des marins, des trafiquants et des intermédiaires de tout genre, qui partagent les produits sans concourir à leur création.

En outre, l'isolement et la dissémination des populations rend les agressions faciles, les violences fréquentes, et la défense commune malaisée : de là vient la formation d'une classe d'hommes destinés à défendre la tribu par les armes, et à lui garantir la sécurité dont elle a besoin.

Quand les hommes se rapprochent, lorsque les voies de communications deviennent plus faciles, quand la navigation se développe, voituriers et trafiquants devenus moins nécessaires, pourraient reprendre le travail productif et accroître la masse de la richesse commune; mais voituriers et trafiquants ne veulent pas subir cette loi; tous les intermédiaires parasites dont les profits sont menacés, s'efforcent de remplacer les obstacles naturels qui s'applanissent par des obstacles artificiels qu'ils créent à l'aide de la législation. De là, les monopoles, les lignes de douanes, les actes de navigations, les systèmes protecteurs, tout autant d'empêchements au développement de la richesse.

Pour les gens de guerre, c'est encore pire; quand les hommes réunis et soumis à des lois équitables ont remplacé la force par le droit, l'homme de guerre n'a plus de raison d'être, mais il lui en coûte de déposer les armes et de substituer une existence laborieuse à une existence oisive et pleine de charmes, même dans les périls qu'elle affronte : alors, ceux qui avaient mission de réprimer le pillage se font pillards pour leur compte; leurs chefs se font rois et déclarent la guerre à leurs voisins pour s'enrichir de leurs dépouilles; puis ils inven-

tent de beaux mots pour justifier les ravages et les effusions de sang. Le massacre de beaucoup d'hommes, c'est à leurs yeux de la gloire; disperser les troupeaux, brûler les fermes, changer les terres cultivées en solitudes, ils appellent cela de la paix; ceux qui ont le plus détruit, sont les plus honorés, ils montent en grade, leurs habits se couvrent de broderies et de décorations; ces hommes ont de plus un Dieu à eux, qu'ils appellent le Dieu des armées ,des poètes qui les louent en vers, des écrivains qui les célèbrent en prose, une foule ignorante qui les admire, et des ministres des finances qui leur attribuent la plus large part dans tous les budgets.

Le système protecteur avait jusqu'à ces derniers temps opprimé le monde, c'était le secret de la prospérité égoïste de Carthage, de Venise, de la Hollande et de l'Angleterre.

Le système protecteur a succombé par la science : c'est l'instruction plus généralement répandue qui l'a renversé.

C'est à l'instruction et à l'enseignement qu'il est pareillement réservé de briser le système militaire et d'inaugurer l'ère pacifique de l'industrie.

Quand les peuples plus instruits auront compris les grands intérêts de l'humanité, ils s'insurgeront d'un accord unanime contre cette odieuse pensée de se détruire sans se connaître; ils se persuaderont que la mission de l'homme sur cette terre étant d'y répandre le bien-être au profit de tous, le moyen d'y parvenir, ce n'est pas de dévaster le sol du voisin, mais de féconder le sien; que tout homme que le canon tue, est une force perdue; alors, inventer de nouveaux instruments de destruction ne sera plus faire merveille; joncher le sol de cadavres ne s'appelera plus de la gloire, la haine d'un peuple à l'autre ne s'appelera plus du patriotisme, et ces grands ravageurs de province, comme les appelle Bossuet, au lieu d'être l'admiration du monde, en deviendront l'horreur.

Alors aussi disparaîtront ces armées excessives, la grande plaie des temps modernes, l'écrasement de toutes

les finances, et le dépeuplement de toutes les campagnes: et si jamais le sol de la patrie était envahi ou menacé, on verrait, comme aux Etats-Unis, la nation se lever en masse pour grossir les cadres maintenus comme point de ralliement; puis, la guerre finie, cette grande armée nationale reprendre tranquillement la charrue ou le marteau, et ses chefs retourner à leurs champs, ou à leurs ateliers, sans croix, sans épaulettes, sans dotation, sans autre distinction que le souvenir de leurs belles actions, sans autre récompense que les acclamations du peuple à leur passage.

Ainsi la fraternité des peuples, jusqu'à ce jour vaine utopie, deviendra une vérité et c'est l'instruction qui aura produit ce résultat.

L'instruction est pareillement le seul moyen d'inaugurer l'ère de l'égalité, cette grande aspiration de toutes les sociétés modernes, égalité non seulement de droits civils et politiques, mais égalité de bien-être, ce but que la démocratie intelligente poursuit avec persévérance et qu'elle atteindra sûrement lorsqu'elle en demandera la réalisation non à la violence, au mépris du droit, à la souveraineté de la force et du nombre substituée à la souveraineté de la justice, mais au dévelopement par l'instruction de toutes les forces morales de l'humanité; quand. loin de proclamer la guerre entre le capital et le travail, elle fondera au contraire le bien-être général sur leur conciliation et leur harmonieux concours au développement de la richesse.

Quelle est en effet la loi qui préside à la formation du capital et à la répartition des produits entre le capitaliste et le travailleur?

Quand les hommes n'ont que leurs mains pour instrument de travail, ils sont tous égaux; c'est l'égalité de la misère et de la faim; que l'un d'eux, plus intelligent, fabrique un instrument pour lui venir en aide, un arc pour la chasse, un filet pour la pêche, une hache pour abattre un arbre, il aura conquis le moyen d'obtenir une production plus abondante et plus facile, il deviendra

plus riche que ses voisins moins intelligents, sans que ceux-ci aient motifs de s'en plaindre; voilà le capital créé.

Que si, au lieu de travailler lui-même, il cède à un simple travailleur l'usage de l'outil qu'il a fabriqué, il obtiendra dans les produits créés, sans que le travailleur ait motif de récrimination, et de son consentement, une part proportionnelle à la facilité plus grande que son instrument donne à la production : voilà la loi de répartition.

A mesure que l'instruction se répand, les constructeurs d'instruments se multiplient, le capital devenu plus abondant se montre moins exigeant, la concurrence le contraint à baisser ses prétentions : sa part dans la répartition des produits décroît, et celle du travail s'élève d'autant.

Telle est la loi constante qui, même aux jours de la civilisation la plus avancée, règle les rapports du capital et du travail; plus la fortune publique s'accroît, plus le capital devenu plus abondant baisse de valeur; plus l'instruction se répand, plus les bras devenus plus habiles et plus intelligents acquièrent de prix.

Tenez donc ceci pour certain : le salaire doit, par un mouvement insensible mais continu, aller toujours croissant, et la part du capital, dont le taux de l'intérêt de l'argent est la plus exacte expression, aller toujours baissant, jusqu'à ce que ces quantités rivales finissent par s'équilibrer et produire entre elles une parfaite égalité.

L'égalité est l'inévitable loi du monde moral, il y tend aussi fatalement que dans le monde matériel le liquide tend à prendre son niveau; mais pour que la société atteigne ce niveau égalitaire, il faut, comme pour le liquide, qu'elle ne soit agitée ni par les ouragans ni par les tempêtes.

Et qu'on ne dise pas que l'accroissement de la population, marchant de pair avec l'accroissement du capital, ces deux effets se neutralisent l'un par l'autre ; un accroissement de population est pour la société une augmentation de force, et cette augmentation de force

loin de neutraliser le développement du capital, seconde au contraire son essor. Les pays les plus riches sont ceux dans lesquels la population est la plus pressée sur le sol, une population clair-semée est toujours un signe de misère. Si l'Irlande, malgré sa population nombreuse, mourait de faim, c'est que le sol, inféodé à une race étrangère, ne réservait presque rien aux bras qui le remuaient, et que, découragés de cultiver toujours pour ne récolter jamais, ces bras étaient tombés dans l'inertie et l'abrutissement.

Pourquoi donc cette égalité de bien-être, qui est la loi, la tendance inévitable de l'humanité, se réalise t-elle si lentement? C'est que l'ignorance lui fait incessamment obstacle. Quel est le moyen de rendre à cette loi sa tendance et son ressort? L'instruction ; quand l'ouvrier sera plus instruit, son travail plus intelligent sera mieux rétribué.

A mesure que les forces de la nature mieux étudiées recevront de nouvelles applications, et créeront de nouvelles machines, le travail de l'homme, devenu par leur aide, plus productif, acquerra plus de valeur; c'est ainsi que de nos jours le salaire du mécanicien qui dirige une machine à vapeur dépasse de plus du double ce que gagnait il y a quarante ans le plus habile forgeron.

Quand l'instruction aura pénétré dans toutes les couches de la société, toutes ces lois surannées, qui faussent l'équitable distribution de la richesse, tomberont d'elles-mêmes. Alors plus de monopole, plus de banques privilégiées; plus de crédits fonciers ayant un code hypothécaire à leur usage spécial; plus de grandes compagnies de chemin de fer se partageant la France en quatre zones qu'elles exploitent à merci et à miséricorde, luttant avec obstination contre tout abaissement de tarifs; plus de compagnies industrielles étonnant le monde par le cynisme de leurs dilapidations; plus de centralisation oppressive étouffant toute action individuelle sous le poids des réglementations et paralysant toute entreprise par ses lenteurs.

Alors aussi, l'esprit d'initiative pénétrant dans toutes les classes, une activité féconde agitera toutes les âmes ; chacun comprenant qu'il tient en ses mains sa destinée et son avenir, les caractères s'élèveront avec l'intelligence et le sentiment de la responsabilité, les positions subalternes seront délaissées, et les professions libres seules honorées, les forces de la nature étudiées, tourmentées sans relâche, donneront lieu à des inventions tous les jours renouvelées. Tout ouvrier voudra perfectionner l'outil qu'il emploie ou la machine qu'il dirige; du sein des classes laborieuses on verra sortir des ingénieurs et des mécaniciens du premier ordre : on verra les grandes fortunes quand elles ne seront pas soutenues par le travail, se démolir peu à peu, et la richesse passer aux mains du travailleur économe et intelligent, et ainsi se réalisera l'avénement de ce grand règne de l'égalité sociale que de vaines utopies promettent depuis si longtemps, que la diffusion de l'enseignement peut seule fonder.

Mais l'homme n'est pas seulement une force, un agent de production, c'est un être intelligent et libre, qui par cela même qu'il est libre, est responsable de ses actes : sa liberté, ce sont ses droits; sa responsabilité, ce sont ses devoirs ; la morale, consiste à faire respecter les uns et à remplir les autres ; c'est encore l'enseignement qui lui donne le moyen d'accomplir cette double tâche.

A l'origine, l'homme, tout occupé de satisfaire aux exigences de la vie matérielle, obéit au sentiment d'une personalité excessive ; ses intérêts égoïstes, ses passions brutales le dominent tout entier, il ne connaît ni règle ni frein, c'est la condition de l'homme sauvage ; en outre la lutte qu'il soutient contre la nature pour la forcer à satisfaire ses besoins, développe en lui un esprit d'antagonisme et de violence qui ne respecte rien, pas même son semblable. De là, des excès de tout genre, le débordement des passions brutales, le vol, les rapines, l'esclavage, les meurtres ; de là, la domination des forts et l'oppression des faibles.

Qu'est-ce qui fait sortir peu à peu l'homme de cet état de barbarie pour le conduire dans les voies de la civilisation ? C'est l'instruction.

L'instruction enseigne tout d'abord à l'homme à s'affranchir lui-même de son propre esclavage, cet esclavage qui résulte de la tyrannie que ses passions impérieuses et ses instincts égoïstes exercent sur sa volonté.

C'est l'instruction qui lui donne les premiers linéaments de la liberté : la liberté, en effet, c'est la puissance d'agir; plus nos facultés se développent, plus est étendu et varié l'usage que nous en faisons, et plus s'accroît cette puissance ; nous sommes d'autant plus libres, que nous avons plus de force, d'activité, d'industrie, de savoir; que nous sommes plus en état de satisfaire tous nos besoins; que nous sommes, dès lors, moins dépendants des choses et des hommes ; chaque progrès moral étendant notre puissance, est un accroissement de liberté ; l'ignorance, au contraire, qui paralyse notre intelligence, les passions qui donnent à nos facultés une activité désordonnée, diminuant notre pouvoir d'agir, la restreignent et la détruisent.

Etre libre, c'est donc maintenir et perfectionner le complet exercice de ses facultés en les réglant et en les disciplinant. Or, cette règle et cette discipline, c'est la morale; la morale c'est la toute puissance de l'homme sur lui-même, c'est la virilité de l'âme; c'est la force que l'homme acquiert pour résister aux entraînements de ses instincts cupides et secouer le joug de ses passions mauvaises; c'est cette noble confiance en lui-même qui lui fait dire avec orgueil ces belles paroles du poète :

Je suis maître de moi comme de l'univers.

Or, cette toute puissance, cette liberté, c'est à l'instruction qu'il en est redevable.

Mais l'homme n'est pas seulement un être intelligent et libre, c'est un être sociable; l'homme en dehors de la société ne peut vivre; l'association, le concours, sont les conditions nécessaires de son existence. Or, comme être

sociable, l'homme a aussi besoin de liberté : la liberté dans la société est le but de toutes ses aspirations, l'objet constant de ses efforts ; cette liberté si désirée, si obstinément poursuivie, si difficilement obtenue, c'est par l'instruction seule qu'il peut la conquérir, la maintenir et la développer.

L'instruction en inspirant à l'homme le sentiment de sa dignité, lui apprend à respecter celle des autres ; le respect de la dignité humaine dans autrui, c'est la justice, et la justice est le premier fondement de la liberté.

L'instruction, en outre, en donnant à l'individu le sentiment de sa valeur, le légitime orgueil de sa personnalité, la confiance en son droit, prépare et suscite ces fermetés de caractère, ces persévérances calmes et convaincues, ces ténacités que rien ne décourage ni ne séduit, et dans les cas extrêmes, ces résistances généreuses à l'aide desquelles s'accomplit l'affranchissement des peuples. Une nation ignorante est fatalement vouée à l'oppression : tout dominateur audacieux peut impunément l'écraser d'impôts, ou faire couler le sang de ses enfants sur un champ de bataille ; tout peuple éclairé appartient forcément à la liberté :

Mais l'instruction, pour être efficace, doit être universelle : elle doit pénétrer le corps social tout entier.

Si l'instruction est une force, plus elle sera répandue ; plus la société sera puissante pour produire, plus les échanges se multiplieront par la diversité des produits ; or, la multiplication des échanges, c'est pour un peuple, la circulation du sang, c'est la vie commerciale et industrielle.

A mesure qne l'instruction pénètrera dans les classes inférieures, les produits se perfectionneront. Que ne doit-on pas attendre de nos ouvriers si pleins d'aptitude, quand la main qui exécute obéira directement à l'intelligence qui conçoit et qui dirige !

Plus l'instruction sera répandue, plus grande aussi sera pour la société la chance de voir surgir dans son sein ces génies enfants de leurs œuvres qui changent la

face de l'industrie par leurs découvertes, tels que les Wat, les Stephenson, les Arkwrich, les Jacquard, les Howes et tant d'autres ; la providence semble avoir voulu les faire émerger du sein des classes laborieuses pour exciter l'émulation des travailleurs, prévenir leurs découragements, calmer leur impatience. Leur exemple leur enseigne quel prix magnifique est réservé à l'instruction, à la persévérance ; il leur dit ce que l'énergie luttant au début de la carrière contre les nécessités de la vie peut attendre de la société reconnaissante et de l'équitable avenir.

Enfin, plus un peuple est éclairé et plus il acquiert d'aptitude pour se gouverner lui-même, pour choisir ses représentants et ses magistrats, pour intervenir dans ses affaires et y exercer un contrôle efficace : or, tout cela c'est de la liberté.

Une instruction restreinte qui serait le privilége de quelques uns serait l'asservissements de tous; un auteur remarquable a dit avec raison : si la machine à vapeur devait demeurer le secret d'un seul homme, je briserais la machine à vapeur, car elle pourrait devenir en ses mains l'instrument d'une insupportable domination.

C'est donc pour tout gouvernement qui prend à cœur le progrès du pays, un devoir de travailler à répandre le plus possible l'instruction.

Si la mission du gouvernement consiste à défendre la frontière, à maintenir à l'intérieur la paix et la justice, elle consiste aussi et avant tout à conserver intact le dépôt de la civilisation et à le transmettre agrandi aux générations qui lui succèdent. Cette partie de sa mission, la plus haute et la plus importante de toutes, c'est au ministre de l'instruction publique qu'elle est confiée.

Il n'est pas en ce monde d'œuvre plus difficile que de civiliser un peuple : l'homme barbare obéit à un invincible penchant pour l'inertie et le repos; il aime mieux vivre misérable, que de travailler ; une seule chose peut lui inspirer l'activité et le goût du labeur productif, c'est l'instruction ; pour exciter le corps à la fatigue il faut

remuer l'âme, c'est du dedans et non du dehors que doit venir l'impulsion; c'est l'instruction seule qui peut la donner; ignorance et paresse sont deux compagnes inséparables.

S'il est difficile d'introduire la civilisation chez un peuple, il est non moins malaisé de l'y maintenir. C'est aux gouvernements que cette tâche est dévolue en tenant les esprits sans cesse en haleine; on a dit que les peuples ont leurs jours de jeunesse et leurs jours de sénilité, phrase banale dénuée de vérité; chaque génération qui se succède apporte en ce monde son contingent d'activité, d'aptitude, d'intelligence; mais si les peuples ne déchoient pas, leurs gouvernements se relâchent et s'amollissent; cette impulsion incessante qu'il faut imprimer au corps social les fatigue; eux aussi se laissent aller aux séductions du repos, et là où l'impulsion cesse, le mouvement civilisateur s'arrête, puis rétrogade insensiblement.

Si l'Espagne et l'Italie sont déchues de cette brillante civilisation dont elles furent le théâtre, c'est à la molesse et à l'inertie de ceux qui les dirigeaient qu'il faut l'imputer; l'active impulsion que conservent l'Angleterre et les Etats-Unis est due au mouvement intellectuel que leur forme de gouvernement maintient et propage. C'est par la diffusion de l'instruction dans toutes les classes qu'on peut juger des progrès d'un peuple : ce progrès est d'autant plus grand, que les casernes sont vides et les écoles pleines.

Puisse la France conserver cette impulsion salutaire et féconde qui l'a faite grande et forte entre toutes les nations! Puisse-t-elle adopter pour devise ces mots : la liberté par le travail et l'instruction!

FRANÇOIS MALAVAL DOCTEUR DE SORBONNE.

NÉ A MARSEILLE
LE XVII DÉCEMBRE
MDCXXVII.

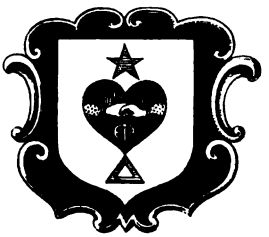

Y DÉCÉDÉ
LE XV MAI
MDCCXIX.

AVEUGLE DÈS L'AGE DE IX MOIS.

TAM PURO POPULOS DUDŬM CŬM LUMINE PASCAS
LUMINE QUIS CAPTUM TE MALAVALLE. PUTET ?

ATHENAEUM MASSIL. ... PAG 4:9.

LITH. H. OLIVIER C. BEAULIERS 10

MALAVAL

AVEUGLE DE MARSEILLE

DE 1627 A 1719.

ÉTUDE HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

AVEC UN APPENDICE

PAR M. L'ABBÉ DASSY,

Secrétaire perpétuel de la classe des Sciences.

I

ÉTUDE HISTORIQUE.

Erit tibi Dominus in lucem.
ISAIAS. LX. 19.

Nul être parmi les deshérités de ce monde ne nous prédispose plus naturellement que l'aveugle à de fraternelles sympathies.

Mais, si cette même créature de Dieu, douée de qualités supérieures, répond à la lumière d'En-haut par des productions remarquables, nous sommes prêts à nous incliner devant elle avec une sorte de respect. Ses succès grandissent à nos yeux à proportion des difficultés qu'elle aura rencontrées dans ses travaux, et son illustration s'impose d'elle même aux applaudissements de la postérité.

Tel fut Didyme, chef de l'école d'Alexandrie, au quatrième siècle; Didyme le maître de saint Jérôme, que les plus beaux génies ont salué avec admiration et auquel l'antiquité chrétienne ouvrit ses dyptiques d'immortalité.

Tels, à travers des temps plus modernes, les Fernand, les Schombert, les Saunderson, les Blackock, les Weissembourg, les Roque de Montauban, les Marguerite de Ravenne, pour ne citer que les aveugles de naissance ou du premier âge, les plus célèbres, avant la création des écoles spéciales.

Tel a paru à Marseille; tel a brillé pendant une longue carrière, Malaval, noble et de plus sainte figure; esprit fécond, laborieux, ayant joui d'une grande popularité; l'un des premiers fondateurs de l'académie de Marseille, sur lequel l'histoire peut être appelée à dire son dernier mot (1).

François Malaval, naquit à Marseille le 17 décembre 1627, d'une famille bourgeoise, riche et honorée (2). Son père, Jehan Malaval, obtint en 1640 la charge de troisième consul. Il était encore inscrit parmi les trois cents con-

(1) Deux critiques accrédités du 18e siècle, Jean de la Roque et Tournemine, reconnurent que: « il serait intéressant de publier l'éloge et l'apologie de Malaval. » Le premier lui consacra quelques articles pleins de louanges dans le *Mercure de France*, juin 1723; juin et septembre 1739. Le second s'était engagé à contribuer à la publication de ses manuscrits et à en rendre compte dans le journal de Trévoux dont il était le principal organe. Ses désirs et ses projets sont consignés dans le *Mercure de France*, juin et septembre 1739. Nous nous en occuperons en parlant des œuvres de Malaval.

La biographie de l'aveugle de Marseille a eu sa place dans *l'Athenæum Massiliense*; chez nos historiens de Provence et de Marseille, et dans les dictionnaires historiques. La notice insérée dans le *Moréri* de 1759 est due au P. Goujet membre de l'Académie de Marseille. Achard, a réédité cette notice, intégralement et sans en indiquer la source. — *Dictionnaire des hommes illustres de Provence*. La *Biographie universelle* de Michaud renferme un article sur Malaval par M. Weiss. Il n'a pas été reproduit ni remplacé par les frères Didot — *Nouvelle Biographie générale*. Le docteur Guillié, qui a donné en quelques lignes la biographie des aveugles distingués, dans son *Essai sur l'Instruction des aveugles*, Paris 1817, ne paraît pas avoir connu la réputation de Malaval. Rodenbach, aveugle aussi, et qui vit encore, l'a passé sous silence dans son ouvrage si prôné *Des Aveugles et des Sourds-muets*, oubliant cette inclination fraternelle dont parle Cicéron: « *quæ te obtivisci laudis domesticæ non sinat*, qu'il faut savoir se souvenir de la gloire des siens. »

(In Verrem.)

(2) Voir à l'Appendice ce qui sera dit de la famille Malaval.

seillers de la ville, en l'année 1651, et parmi les soixante-six, nommés par Louis XIV en 1660.

Un accident priva le tendre enfant de la vue à l'âge de neuf mois (1). C'est sans doute son propre malheur qu'il rappelle, en ces termes, dans une de ses poésies spirituelles :

> Ainsi l'humeur maligne assiégeant la paupière
> N'est au commencement qu'un nuage confus,
> Puis, en croissant se forme une épaisseur mortelle.,
> Et l'homme ne voit plus (2).

La cécité complète de Malaval a été mise en doute, de nos jours, par l'érudit historien des *rues de Marseille*. « Doit-on admettre, dit-il, sans examen, un fait incroyable ? Un aveugle de naissance a-t-il pu composer un si grand nombre d'écrits et se jeter ainsi dans le mouvement littéraire que ses travaux opéraient autour de lui ? On me permettra d'en douter » (3).

A cet examen, si justement demandé, les preuves ne manquent pas : le mérite de l'aveugle de Marseille en sera donc, par cela même, rehaussé d'une manière supérieure.

Son malheur est d'abord consigné dans une épitre adressée au cardinal Bona : « Voulant offrir à Dieu, dit Malaval, ma vive reconnaissance pour les ténèbres extérieures dont il a couvert mes yeux presque dès le commencement de ma vie, je présente au monde des ténèbres qui lui font voir la lumière divine » (4).

Ce *commencement de sa vie*, il l'indiquera en paroles précises : « J'ai perdu la vue, écrit-il au prévôt de la cathédrale de Marseille, dès l'âge de neuf mois » (5).

(1) Malaval a tenu à ce qu'on consignât dans des témoignages historiques qui le concernent, qu'il était devenu aveugle par accident ; mais on ne lit nulle part la sorte d'accident dont il fut victime.

(2) Poésie intitulée : *l'Empire du péché*, page 52.

(3) Tom. 1. 253.

(4) *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation.* — Dédicace.

(5) *Lettre à* M. du Foresta-Collongue — imprimée — page 15.

Nous avons lu le testament nuncupatif de Malaval et son codicille : dans ces pièces, il se déclare aveugle par accident dès l'âge que nous avons marqué. Les notaires y attestent que le testateur, requis de signer, a déclaré ne le pouvoir faire à cause de sa cécité.

On gravera, enfin, sur sa tombe, cette rude et incontestable vérité :

Qui natus menses novem
Cæcus tùm *fortuitò*
In tenebris per annos XCII
Lumen cœli nôn vidit (1).

Au reste, l'ensemble des faits et des documents que nous allons parcourir, mettra fin à toute hésitation sur la cécité de Malaval.

Après bien des remèdes infructueux, Jehan Malaval comprit que son fils avait perdu la lumière sans retour. Père affligé, mais homme d'un jugement droit, il étudia les dispositions intellectuelles de l'enfant. Elles rassurèrent sa sollicitude : alors, loin de laisser s'abattre et s'éteindre dans une fatale oisiveté l'esprit ouvert du jeune aveugle qui ne demandait qu'une sage culture, il n'omit rien pour réparer, autant qu'il était en lui, l'épreuve amère à laquelle le ciel l'avait soumis.

Comment s'y prit-il pour poser les bases libérales de l'éducation de son fils? L'enfant devina-t-il lui-même les moyens qui devaient la rendre plus prompte et plus durable?

Nulle méthode publiquement connue n'existait, en ce temps, pour instruire les aveugles.

François Malaval, à l'ardente conception, aura fait probablement ce que le besoin avait inspiré à d'autres aveugles avant lui. Il a dû imaginer des caractères en relief. On aura gravé à son usage diverses figures élémentaires sur des tables de bois ; afin que, par ce procédé familier, l'enfant, se servant de ses doigts comme d'autant

(1) Epitaphe citée dans le *Mercure de France*, Septembre 1739 : lettre de M. D. L. R. (M. de la Roque.)

d'yeux, vint à bout d'ouvrir le champ à sa future instruction. Avec les lettres, les chiffres et les figures, l'écriture cessait d'être un mystère. Restait cependant un grand secret à savoir : l'application usuelle et assez rapide de l'écriture. Malaval se sera créé une sténographie personnelle. On ne peut guère admettre, en effet, qu'il soit demeuré privé de tout moyen de garder ses notes et au besoin de pouvoir les faire parler sous ses doigts délicats.

Quoiqu'il en soit de ces méthodes, il faut supposer dans le jeune aveugle une intelligence plus qu'ordinaire et une mémoire rare (1) ; sa carrière et ses œuvres seraient inexplicables sans ces dons de nature.

A un âge encore tendre, Malaval est conduit par son père aux prêtres de l'Oratoire, ces maîtres « dont le succès dans l'art de former la jeunesse aux lettres, aux sciences et aux bonnes mœurs, dit avec raison notre historien de Ruffi, a montré que les Marseillais ne s'étaient pas trompés au choix qu'ils avaient fait pour l'instruction de leurs enfants » (2).

Les Oratoriens se chargèrent avec amour, on peut le croire, de l'éducation morale et littéraire de François Malaval. Les résultats importants qu'il en obtinrent ont confirmé une fois de plus la bonne opinion dont ils jouissaient.

L'élève bien-aimé s'initie par eux aux grâces de la littérature grecque et latine. Il reste plusieurs années sous leur tutelle et parcourt avec éclat les divers cours auxquels on l'applique.

Dans la suite, on ne s'étonnera pas de voir l'humaniste de l'Oratoire écrire et publier des ouvrages en latin, marqués au coin d'une élégance soutenue.

Formé bientôt à la philosophie, Malaval brûle de participer à toute sorte d'études : aucune connaissance ne

(1) L'Oratorien Artaud confirme que Malaval « ne pouvait oublier ce qu'il avait autrefois appris de ses lecteurs. » *Athenæum Massil.* page, 418.

(2) *Histoire de Marseille*, livre X. 74.

sera refusée à cet esprit avide, et en le rendant à son père, les Oratoriens obtiennent de lui que son fils suivra les cours publics de théologie et de droit canon.

Il puisa largement dans ces sources religieuses, auprès des Frères Prêcheurs chargés de ces cours, et il en retira des trésors de science qui élevèrent ses pensées et sanctifièrent son cœur.

Les bonnes mœurs, le caractère docile et la piété de Malaval l'avaient fait chérir et estimer, à l'Oratoire, de ses condisciples comme de ses maîtres : il ne trouva aussi que de fidèles et dévoués amis parmi ceux qui participaient avec lui aux enseignements les plus élevés. Dans leurs rapports assidus, sa jeunesse ne fut surprise par aucun danger. Echappant par la cécité aux préoccupations qui d'ordinaire circonviennent les étudiants, ce jeune homme sérieux fuyait, au printemps de l'existence, ces plaisirs mondains qu'on l'invitait à partager et ne connaissait que le chemin des églises et des écoles publiques.

Presque en même temps que sa raison, Malaval avait senti naître le désir de rechercher la vraie lumière qui dissipe les ténèbres de l'esprit : grâce aussi à sa première éducation de famille, il s'était habitué à mêler à ses études de pieuses prières : son cœur se nourrissait déjà des élans d'une charité pure. Il se fit le plan d'une vie partagée entre les pratiques de la foi et les labeurs de plus en plus graves du cabinet.

Ses études sont terminées : l'aveugle de Marseille a reçu son diplôme de docteur en théologie et en droit canon, titre qu'il aimera à produire aux jours de lutte. Il a compris que, sous l'œil d'une providence miséricordieuse, toutes les infirmités sont guérissables, et il médite les moyens de retirer les plus salutaires fruits des enseignements qui lui ont été inculqués. On le voit prendre une résolution digne de lui : « Travailler beaucoup et faire du bien en travaillant. »

Jehan Malaval avait attaché au service de son fils, quand il n'était encore qu'élève, un lecteur-secrétaire : le jeune

aveugle en désire plusieurs; mais pour ne pas être à charge à sa famille, il imitera l'exemple de l'illustre solitaire de Bethléem. Saint Jérôme avait aussi des secrétaires qui copiaient ses ouvrages: il leur enseignait, pour première rémunération, les belles lettres et les sciences. Malaval recevra des enfants, se chargera de leur éducation en échange des services qu'ils lui rendront par leur dévouement et leur assiduité.

Il a suivi cette voie jusqu'à un âge très-avancé. Que d'enfants il a élevés pour l'Eglise! Lorsqu'il aura à donner des éclaircissements sur sa vie à un personnage qui l'honore de son amitié, voici comment il rendra compte de sa mission enseignante: « Je prends jeunes mes lecteurs et mes secrétaires afin qu'ils puissent être plus longtemps avec moi. Je les forme, je les instruis suivant leur portée: ils sont les gardiens de ma bibliothèque, les dépositaires des lettres que j'écris et de celles que je reçois. Il y en a eu de curés dans de bonnes villes, de prêtres habitués dans des paroisses: d'autres se sont faits religieux. Les morts ont vécu et les autres vivent avec une entière probité. De bonnes familles se sont empressées de m'en donner et d'autres n'ont pas feint de m'en suborner parce qu'ils savaient qu'ils pouvaient compter sur leurs services et sur une éducation chrétienne » (1).

Malaval se prépare à paraître sur la scène publique. Ses talents ont été remarqués, et personne ne lui conteste de grandes vertus. Marseille espère en sa doctrine; les lettres sourient à son concours; l'église paraît compter sur l'élévation de ses sentiments et Dieu voit en lui un serviteur actif, une âme qui vole dans les sentiers de la perfection évangélique. Il lui prépare des jours heureux; mais comme aux cœurs fortement trempés, il lui ménagera, à temps, de poignantes douleurs.

Avant de parcourir la carrière à côté de l'intrépide athlète auquel l'horizon matériel fait défaut, et qui combattra, d'autant plus vaillamment, qu'en lui l'horizon

(1) *Lettre* à M. de Foresta Collongue — page 17.

intérieur s'est davantage dilaté ; avant d'apprécier les épanchements de cette intelligence forte et aimante, longtemps repliée en elle-même, quoique en contact avec le monde physique, il est bon de sonder ses pensées intimes sur l'affreux malheur qui lui a dérobé la lumière du jour.

L'étude du cœur de Malaval nous révèlera plus d'un secret de son esprit.

Bien des fois, le thème de la cécité s'est posé devant lui dans le repos de ses réflexions.

Remarquons d'abord que, dans nul de ses ouvrages, il n'a jamais adressé à Dieu une seule plainte, ni insinué aux hommes la moindre tristesse sur son sort. La poésie elle-même, qui se prête tant aux déchirements de l'âme, la poésie, qui a inspiré à Malaval des accents tendres et émus, n'a pas tiré pour lui de sa poitrine un soupir d'affligé ; et quoique avec son aptitude si prononcée pour les sciences, il eût dû se juger blessé des obstacles qui retenaient ses facultés en une sorte de captivité, il n'a offert, en aucune circonstance, le spectacle d'un chagrin insoumis.

On a pu dire de lui après son trépas : « *Non contristatus quod plaga cœcitatis evenerit ei* (1).

Des amis eurent souvent l'occasion de gémir sur la perte de sa vue. Quelques personnes essayèrent de troubler le calme de sa foi par des accusations pénibles : il arriva même qu'un étranger, de sa plume hostile, osa insulter à son infortune.

Aux consolations d'un poète marseillais qui lui adressait une idylle en distiques :

> Condoleo, Malavalle, tuis, noctemque malignam
> Orbibus indignor subripuisse diem.
> . . . . . (2),

(1) Epitaphe déjà citée.

(2) Balthazar de Vias cultiva les muses latines dans les situations variées de sa longue vie. Son idylle à Malaval fait partie de ses GRACES, *Charitum, libri tres.* Je n'ajouterai que quelques distiques de cette pièce de consolation:

Malaval répond dans sa candeur : « aveugle, je veux porter gaîment cette croix jusqu'à la mort, puisque le ciel l'a ainsi réglé. »

Aux accusateurs de son mysticisme, il produit un beau sentiment : « J'aimerais mieux perdre encore la parole, l'ouïe et l'usage de tous mes sens et qu'il ne me restât que le souvenir de mes fautes et la faculté de les pleurer, si je devais relâcher d'un point ma religion. »

Au pamphlétaire Italien qui l'humiliera en l'appelant « l'aveugle d'au delà les Alpes qui se mêle de juger des couleurs, » il transmettra une profession chrétienne à laquelle je ne sais rien de supérieur : « J'espère bénir Dieu, toute l'éternité, de la privation de ma vue qui m'a apporté les trois plus grands biens après celui de la foi : la connaissance de Dieu par les sciences (1), le mépris du monde, et la fuite de l'occasion du mal. »

Dès l'âge de vingt et un ans, Malaval avait commencé à lier commerce de vive voix ou par écrit avec des savants et des littérateurs favorablement connus. Il aspirait à recevoir leurs lettres ou à les entendre.

Gassendi se trouvait à Toulon en l'année 1650 : l'occasion était belle pour le jeune aveugle de soumettre à cet esprit élevé des doutes philosophiques. Il avait lu récemment l'ouvrage fulminé par lui contre les partisans

Condoleo. . . . . .
Indignor, cuperemque oculis te posse videre
Omne quod infusâ mens tua luce videt.
Astra polis quæcunque micant infràque supràque
Illa animo immittunt fulgura vasta tuo.
Offert se menti tellus, pelagusque videndum
Et clarum ingenii tradis ubique jubar.
. . . . . .

Charit. Lib. II, 41.

Le titre de l'idylle à Malaval fait connaître l'enthousiasme qui l'a dictée :

« Cæcus Franciscus Malavallus, si unicam Pasitheen circumspicere posset, omnia « in illa oculatissimus videret. » Les *Grâces*, de Balthazar de Vias, ayant été imprimées en 1660, notre aveugle avait alors moins de 33 ans.

(1) Ce mot de notre aveugle est un solennel démenti qui atteindra un sophiste du 18e siècle, lequel, dans sa *Lettre sur les aveugles*, a soutenu que l'aveugle de naissance ne pouvait devenir ni moral, ni religieux, ni même humain. Malaval connaît Dieu : la science lui sert de flambeau pour le lui montrer. Sa vie si pure, si spirituelle, si affectueuse, proteste aussi contre le paradoxe de Diderot.

d'Aristote (1), dans lequel, armé d'une dialectique mordante, Gassendi battait en brèche toute une ancienne école. Malaval n'était pas de ces philosophes chrétiens qui tenaient radicalement à cette école, comme si la religion de J.-C. avait été fondée sur les dogmes du chef des Péripatéticiens; mais il ne partageait pas l'universalité des opinions du redoutable critique. Il se rend donc à Toulon. Gassendi le reçoit cordialement, l'écoute avec attention, discute ses arguments. Selon le récit d'un homme docte et ami de Malaval (2), qui dit un mot de ce voyage et de l'entretien, Gassendi aurait avoué, au sujet de certaines propositions : qu'il avait travaillé à son livre, en un temps qui manifestait sa jeunesse. De son côté, Malaval emporta de cette visite une estime profonde pour ce philosophe dont la réputation venait d'atteindre à son plus haut période : il enrichit sa bibliothèque de tous les ouvrages de Gassendi.

La célébrité de l'aveugle Marseillais part de l'année 1655. Laïque, il est recherché par les membres du clergé; séculier, il fraternise avec les communautés religieuses. Des messages lui sont remis; des visites lui arrivent : leur but est de conférer avec lui comme avec un savant. Une correspondance, qui deviendra immense, s'est établie dès 1648 entre Malaval et des gens de lettres nationaux ou étrangers : elle ne s'arrêtera qu'à l'année de sa mort, au delà de ses quatre-vingt-douze ans. Au mois de juillet 1656, Christine de Suède, la grande merveille du siècle, arrive à Marseille, où elle est complimentée par le poète de Vias, au nom de la ville. Elle veut voir Malaval et l'entretenir. La reine philosophe lui écrira à certaines époques et recevra ses réponses, d'un esprit satisfait. Bona, général des Feuillants, tient à l'amitié du penseur Marseillais, le félicite de sa foi, sollicite ses premiers

(1) *Exercitationes paradoxiæ adversus Aristoteleos* ...etc.... Gratianopoli. 1624. in 8°. Verdier.

(2) Le père Giraud, ministre des Grands Trinitaires de Marseille, dans son manuscrit très-curieux : *Instrumenta Archetypa Miscellanea*, 1742 — in f°. — Bibliothèque de Marseille.

écrits, se recommande à ses prières devant Dieu, en attendant de devenir son protecteur sous la pourpre cardinalice. Une étroite union se fonde entre Malaval et notre immortel Puget : l'artiste expose ses idées à l'aveugle, son compatriote ; il se sent heureux de ses encouragements réfléchis. Des relations basées sur d'égales tendances de charité et d'apostoliques inspirations attachent à Malaval la belle âme de François Picquet, alors encore consul de la république de Hollande à Alep, depuis évêque *in partibus* de Césarople et ambassadeur de Louis XIV en Syrie. Dans ses voyages à Marseille, Picquet prolonge ses conversations pour mieux connaître Malaval ; il lui écrira sa dernière lettre au seuil de l'autre vie.

Parmi ses concitoyens, cet aveugle étonnant est regardé comme un centre d'affection et de travaux utiles. Son érudition éclaire les assemblées des littérateurs : il s'explique sans peine sur une multitude de thèses. On dirait une sorte d'oracle, suivant le jugement d'un biographe considéré (1).

On lui soumet des points à répondre : ses décisions finissent les incertitudes. On lui demande des écrits édifiants : il s'y prête de bonne grâce. Elévations sur les mystères du Rédempteur, octaves de réflexions religieuses et de prières, emblêmes et devises pour embellir, au premier monastère de la Visitation, la fête de la canonisation du saint Evêque de Genève (1666), Malaval accepte ces modestes œuvres et va toujours au-delà des espérances de ses solliciteurs.

Le Provincial des Feuillants, frère Jacques de Saint-Just, se félicitait de n'avoir pas eu d'autres conseils que les siens pendant quinze ans : « il les trouvait si sages, si sensés, si savants lorsque le sujet le demandait ! Et il bénissait la Providence de lui avoir procuré un maître, de science si remarquable et de piété si solide » (2).

(1) Jean de la Roque, *Eloge de F. Malaval.* (Mercure de France – Juin 1732).
(2) *Mercure de France.* Septembre 1739.

Etienne de Pujet, Evêque de Marseille, veut-il réformer les offices de son église : il charge trois ecclésiastiques de ce soin ; mais Malaval devra examiner leurs manuscrits. En effet, le savant liturgiste les corrigea, y introduisit des leçons, et retint ce qui avait été mieux élaboré. Une partie de son travail fut acceptée par le vénérable prélat (1662).

Les chanoines de Saint-Martin désirent célébrer leur fête spéciale de la Vierge le jour même où l'église honore sa Conception sans tache et établir une confrérie sous la protection de Marie-Immaculée. Pour entrer dans les vues du chapitre collégial, Malaval dresse des règlements et formule des prières : la confrérie est érigée en 1676.

Si une discussion surgit dans la ville épiscopale, à cause des saintes statues que des esprits sévères voudraient supprimer pour ne pas blesser la susceptibilité des nouveaux catholiques, Malaval est prié d'étudier la question. Ses conclusions théologiques réunissent les suffrages, et les statues menacées restent debout dans leurs antiques niches.

Deux années consécutives la procession du Saint-Sacrement s'est déroulée dans nos murs sans cet éclat traditionnel, si bien conservé de nos jours : l'autorité ecclésiastique en est inquiète ; elle invoque la foi et la science de Malaval. Peu après, le Prévôt de la cathédrale reçoit de ses mains un discours dont la polémique est substantielle et persuasive. Le discours est imprimé ; Marseille le lit, le médite ; Marseille retourne l'an d'après, avec transport, à ses processions historiques ; les flambeaux délaissés sont repris.

Je passe sous silence des arbitrages canoniques ou théologiques dont Malaval fut établi juge. Une détermination surprenante lui fournit un jour un rôle exceptionnel. Le ciboire sacré de l'Eglise de l'Observance avait été dérobé par d'avides profanateurs : le panégyriste de l'Eucharistie est invité par les Vicaires généraux à composer un mandement de circonstance : *Un mandement !* Or, l'instruction de Malaval obtint l'approbation una-

nime : selon la coutume, elle fut rendue publique aux portes de nos saints temples; aussitôt une foule considérable et réparatrice accourut dans l'Eglise des frères Mineurs, en deuil, pour répandre ses larmes et ses supplications, en présence du Sauveur outragé.

Voilà à quel degré de popularité l'aveugle de Marseille était parvenu, malgré les ténèbres qui enveloppaient ses yeux. En communication générale avec tous ceux qui avaient besoin de ses connaissances, son esprit planait sur les désirs de ses concitoyens.

Ame d'élite, cœur pur; méditatif par nature, contemplatif par vocation, Malaval, occupé des services qu'il rendait à ses frères de tout ordre, vivait plus encore en Dieu qu'au milieu des hommes. Chaque jour, il employait une heure ou deux à se nourrir des choses de l'ordre surnaturel et divin, s'unissant de plus en plus à la lumière incréée par les tendances d'une pieuse exaltation.

Il fallait bien que sa vie en Dieu fût apparente pour qu'on ait pu dire de lui : « Toutes les plumes du monde ne pourraient exprimer ce que l'on voyait et ce que l'on sentait quand Malaval était prosterné devant les saints autels » (1).

La vérité, comme l'amour, réclame l'expansion. Aussi le fidèle aveugle ne veut pas garder pour lui seul les sentiments qu'il a conçus. Jeune encore, Malaval avait étudié les écrivains de l'école mystique et s'était livré à une oraison qu'on appelait d'un terme nouveau : Oraison de quiétude. Il ne tarda pas à énoncer ses convictions à cet égard dans un cercle d'amis; il rédigea même ses pensées en une forme scolastique et en latin. Le manuscrit ne devait circuler que sous les yeux des savants. Il circula, en effet; mais il alla au-delà de ce rayon circonscrit de confidents, et il alla si vite, si triomphalement, qu'on en demanda l'impression.

(1) *Mercure de France* 1739, page 1079.

L'œuvre fut publiée en 1664, au titre de: *Pratique facile pour arriver à la contemplation.* C'était un dialogue d'un mouvement paisible et d'une progression d'idées séduisantes, avec un style correct. Le but du livre était d'enseigner la contemplation acquise qui tend à la connaissance et à l'union de Dieu par le moyen de la foi, et que Dieu rend infuse quand il lui plaît. L'auteur y expliquait la nature et les propriétés de la contemplation: il y prêchait le détachement des créatures et la mortification des sens, pour élever l'âme aux sublimes régions de la foi et de la vertu, sur la ruine des mauvaises passions; il voulait qu'on s'anéantît soi-même, selon le langage spirituel.

Malaval, évidemment, avait écrit son livre dans la bonne foi. A cette époque, l'Eglise ne s'était point encore expliquée sur le QUIÉTISME. Il levait un drapeau autour duquel devait se faire beaucoup de bruit dans la suite. Au moins, en France, il prenait l'initiative d'une question (1) qui, dangereuse à plus d'un point, devait être profanée au-dehors, onze ans après, par l'impie Molinos; et qui, vainement purifiée de ses allures coupables, serait reprise, en nos contrées, avec une nouvelle agitation pour se terminer par la condamnation des *Maximes des Saints* de Fénelon.

L'auteur de la *Pratique facile* ne s'était pas fait connaître au-delà de Marseille. Imprimé et réimprimé à Paris, sous le voile des initiales F. M., l'ouvrage passait néanmoins pour avoir été écrit par un aveugle. Ce fait, dit-on, piqua encore davantage la curiosité publique (2).

(1) Bourdaloue, à l'opinion de qui on se rallie aisément sur des questions de spiritualité, a assuré, après un mur examen, que l'ouvrage de Mme Guyon, l'amie de Fénelon, intitulé: *Moyen court et très facile pour faire oraison*, imprimé en 1685, était la répétition de celui de François Malaval — *Lettre à Mme de Maintenon*; 10 juillet 1694 — voir aux pièces justificatives de la *Vie de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, tom. II.

Nous insisterons dans une note subséquente sur l'initiative de Malaval, pour le justifier contre des accusations sans fondement.

(2) L'auteur anonyme de la *Réfutation des quiétistes* admet le cours prodigieux qu'eut en France et en Italie *la Pratique facile de* Malaval; à notre avis, il a manqué de jugement en attribuant le principal succès de ce livre au bruit qui courut de la cécité de l'écrivain. — (*Lettre à* M. de Foresta. 240.)

En sa ville natale, les adhésions flatteuses se succédaient : elles portèrent enfin la réputation de Malaval dans des pays étrangers.

Le plus intérieur et le plus savant religieux de Rome, Bona, général des Feuillants, avait voulu connaître un livre tant célébré et son véritable auteur : il approuva le livre et honora l'écrivain ; si bien, que celui-ci, pour mieux développer son plan, ayant joint un second dialogue au premier, dédia l'ouvrage entier à Bona qui venait d'être nommé Cardinal de la Sainte-Eglise Romaine (1669).

La publication de l'insinuant contemplatif ne pouvait que gagner aux éloges et au protectorat de son éminent ami (1). Les mémoires du temps attestent qu'on en dévorait la lecture ; et Bossuet, qui doit s'armer contre la *Pratique facile*, ne niera pas que de 1664 à 1695 l'œuvre de Malaval ne fût dans toutes les mains (2). On en fit de nouvelles éditions à Lyon, à Avignon, à Rome, à Venise, à Bologne et dans d'autres villes.

Le jésuite Guilloré écrivit que : « Malaval avait reçu de Dieu, pour les sujets de contemplation, des clartés encore plus grandes que ne l'étaient les ténèbres de ses yeux » (3).

Epiphane, abbé régulier d'Estival, en Lorraine, s'annonçait comme un de ses chaleureux disciples. Très avancé dans la science des auteurs mystiques, le chef des Prémontrés appelait Malaval : l'ÉCLAIRÉ PROVENÇAL, et son voyant : VIDENTEM MEUM. Après avoir prêché à Paris la contemplation, selon les idées de notre aveugle, il mit au jour, en 1678, des *Conférences mystiques* (4).

(1) L'archevêque de Cambrai était en vénération devant le cardinal Bona : « Sa mémoire, dit-il plusieurs années après sa mort, est encore comme un parfum répandu dans toute l'Eglise. » *Instruction pastorale sur le livre des Maximes des Saints* — Œuvres de Fénelon. tom. IV. 248.

(2) *Lettres* de Bossuet sur des sujets de piété... passim.

(3) *Les progrès spirituels*. — Paris ; 1675 in-12.

(4) *Bibliothèque Janséniste*, par le P. Colonia. 2e édit. qui renferme la bibliothèque alphabétique des auteurs Quiétistes... page 296.

En même temps, un homme d'un rang supérieur traduisait en vers français le livre de Malaval, afin de se le rendre plus familier (1).

Tandis que les éditions de la *Pratique facile* se répandaient partout et sans obstacle sérieux, on imprimait à Paris, en 1671, des POÉSIES SPIRITUELLES du même auteur.

Gracieux bouquet de la perfection chrétienne et du pur amour de Dieu dont les fleurs respirent la sainteté. Certaines de ces poésies avaient été demandées à Malaval pour être chantées dans les solennités religieuses, et durant les missions.

En échange des œuvres de piété qui marquaient la vie de l'aveugle de Marseille, une modeste gloire, à laquelle il tenait vivement, va lui être accordée.

A la prière du cardinal Bona, le pape Clément X, lui permit de recevoir la cléricature (1674). C'était un privilége d'honneur; car, selon les lois de l'Eglise, nul homme frappé de cécité ne peut être admis aux saints ordres, ni même à la simple tonsure (2). La dispense s'arrêta au droit de porter l'habit ecclésiastique et la couronne des clercs qui lui fut conférée par Mgr de Forbin Janson, évêque de Marseille. Des personnes ont cru sans raison que, par la faveur du Saint-Siége, Malaval avait pu parvenir aux ordres sacrés et au sacerdoce : leur erreur a été partagée et répandue par Bourdaloue lui-même, qui désigna à Mme de Maintenon, comme prêtre de Marseille, l'auteur de la *Pratique facile* qu'il venait de lire d'après son invitation (3).

Je ne connais qu'un seul exemple de dispense plus élevée que celle dont Malaval fut l'objet.

(1) *Pratique facile*... édit. de 1687. — Préface de l'imprimeur au lecteur.

(2) *Homo apostolicus*... tract. XIX. Punct. 4. de irregul.

(3) *Lettre* de Bourdaloue, 10 juillet 1674. — Déjà citée.

Dans l'excellent ouvrage de M. Bory sur *Les Origines de l'imprimerie à Marseille*, à la page 48, il est question d'une publication de Malaval : le compositeur typographe a accolé au nom de notre aveugle le titre Mre, abrégé de Messire probablement. J'aurais passé sous silence cette adjonction si elle ne tendait pas à favoriser l'erreur accréditée par Bourdaloue.

Le pape Innocent VIII daigna gratifier du diaconat l'aveugle Fernand Charles, afin qu'il pût exercer le ministère de la prédication pour lequel il était très capable (1).

L'Église, le public religieux et les admirateurs particuliers de Malaval multipliaient les consolations autour de son cœur : tout à coup une première attaque est annoncée contre son livre de prédilection.

Elle a Rome pour point de départ; l'adversaire qui apparaît sur la première ligne est le P. Segneri, célèbre prédicateur de la Compagnie de Jésus—1680. Mais d'autres se joignent à lui et leur hostilité, déplorable d'expression, est sans ménagement dans leur poursuite, si l'on en juge par les doléances que leurs écrits tirèrent de la bouche du doux Malaval : « Des esprits préoccupés par un zèle trop ardent, ont été plus violents que ceux qui n'ont du tout point de piété. On a dit et on a fait contre moi des choses que le monde aurait peine à comprendre. Des libelles se sont produits contre mon livre... etc. »(2).

Les partisans de Malaval, on se l'imagine, avaient pris hardiment sa défense. Ils l'emportèrent d'abord, et la polémique mystique s'arrêta lorsque trois cardinaux désignés par le pape, après un examen prolongé, eurent

(1) *Biographie universelle* — Feller. Ce Fernand Charles était de Bruges et non de Bourges, comme on l'a imprimé dans plusieurs biographies.

(2) *Lettre à M. de Foresta* .. 10.. 23. — Le livre du P. Segneri est intitulé : *I sette principii su cui si fonda la nuova orazione di quiete, riconosciuti per poco saldi nella praitica facile che ne da un direttore moderno alla sua Philotea.* Ce livre a été désigné depuis sous le titre de : *Le Quiétiste ou les sept illusions*, etc... dans les œuvres de Segneri. Parme 1720. Tome III.

D'Avrigny (*Mémoires chronologiques* vol. III. 322.) suivi par Feller et par d'autres, a été mal informé, en écrivant que le 1er ouvrage de Segneri contre Malaval était celui-ci : *Concordia tra la fatica e la quiete nelle orazioni*... tom. III. 750, dans ses œuvres du P. Segneri. *La Concorde entre l'action et le repos dans l'oraison* n'a été publiée que plus tard.

Segneri, tout en écrivant contre Malaval, qu'il désigne toujours sous le nom de Directeur, rend témoignage à son grand esprit, à son savoir et à sa renommée, tant en deçà qu'au delà des Alpes. — Préface de l'ouvrage : *I sette principii*. Il parle de sa prodigieuse force d'insinuation... page 738. — Voir aussi un autre ouvrage de Segneri dans le même tome III : *Fascetti di varii dubii*, pour l'opinion qu'il avait conçue de l'aveugle de Marseille.

condamné l'ouvrage du P. Segneri et d'autres écrits imprimés contre la *Contemplation* — 1682.

Mais la joie de ce succès ne fut pas de longue durée. On reprit la plume contre la *Pratique facile*; puis la réaction devint vigoureuse et plus outrageante: les périls jusque là inconnus du Quiétisme croissaient à vue d'œil et l'on comprit que, malgré l'ardeur des partisans de la *Pratique facile,* la réaction finirait par l'emporter.

L'orage éclate en 1685. Ce n'est pas contre Malaval, ni contre son livre: il éclate contre un docteur pervers qui passait pour être le chef de la nouvelle école.

L'hypocrisie de Molinos venait d'être découverte : il avait fait siennes les doctrines des apôtres du pur amour de Dieu. Il abusait évidemment de leurs principes; ou plutôt, il en tirait, en perfide, d'affreuses conséquences.

La transformation en Dieu du docteur Espagnol, il est facile de le voir, n'est que la chute épouvantable du chrétien dans un abîme sans fond de désordres.

Le livre de Molinos fut dénoncé. Le 18 juillet, l'Espagnol est jeté dans les prisons du Saint-Office et son procès s'instruit. Au bout de deux ans, le Saint-Siége le condamne avec des notes infamantes (1) — Août 1687.

Le jugement du Saint-Siége renfermait la sentence du Quiétisme.

(1) « En censurant la doctrine de Molinos, dit Bergier— *Dict. de Théol.* art. *Quiétisme*, le pape Innocent XI rendit témoignage à l'innocence de ses mœurs et de sa conduite. » Comment Bergier a-t-il pu tenir ce langage? N'avait-il pas vu les pièces du procès et la bulle de condamnation où on lit en toutes lettres que « Molinos a mis en pratique ses maximes impies — *in praxim deduxisse*; qu'il fut puni de ses hérésies et du dérèglement de ses mœurs, *turpia facta* ! » (Bulle d'Innoc. XI. 20 novembre 1687).

Un historien de Christine de Suède, l'avocat Lacombe — page 190 de son histoire — attribue au pontife cette parole incompréhensible de fausseté, en face de ses actes: « Molinos peut errer; mais au fond c'est très certainement un homme de bien. »

Nous ne disons rien des protestants qui ont nié les mauvaises mœurs de Molinos. Ici, les aveux du docteur Espagnol nous dispensent de controverse sur ses malheureux écarts. Malaval a pris la peine, dans sa lettre au prévôt de Foresta, de démontrer la culpabilité morale de Molinos: il invoque, à l'appui de la sentence du Saint-Office les 3 ou 4,000 lettres signées et reconnues par l'accusé, avec les témoignages d'une foule de personnes, de toute condition, trompées par lui — page 90.

Les amis de Malaval tremblèrent sur son sort ; car le bruit courait en bien des pays que Molinos avait été son maître : le fait était faux et il n'y avait pas à s'alarmer, précisément, à cause de cette erreur facile à réfuter (1).

Mais les conséquences de la condamnation pontificale pouvaient aller jusqu'à censurer la *Pratique facile*... L'épée de Damoclès menaçait donc la tête de Malaval.

Peu de mois avant le jugement qui flétrit Molinos, une nouvelle édition de la *Pratique facile* avait été imprimée à Paris, sous les yeux de l'autorité ecclésiastique. Malaval, qui pressentait la sévérité du jugement, s'empressa de renouveler un devoir de conscience « en soumettant son livre et toutes ses parties à la sainte Eglise catholique, ne voulant jamais s'éloigner non-seulement de ses vérités, mais encore de ses sentiments qui sont les plus assurés et les plus saints » (2).

L'humble théologien attendait en paix la détermination que Rome prendrait envers lui.

(1) La *Pratique facile* de Malaval avait précédé de onze ans la publication du livre de Molinos — lettre à Mr de Foresta — 240.

A l'occasion de la traduction française par l'abbé Dumas, en 1687, *du Quiétisme ou des sept illusions* du P. Segneri, l'écrivain, qui en a cité un extrait dans la *Bibliothèque universelle*, journal littéraire de Hollande — tom. VII. 551, dit ces mots : « Ce n'est pas contre Molinos que le *Quiétisme* a été composé, mais contre un *prêtre* français — même erreur que dans la lettre de Bourdaloue à Mme Maintenon — un prêtre français nommé Malaval, qu'on avait plus raison de regarder comme le chef des Quiétistes que le docteur Espagnol ; car son ouvrage a précédé de plusieurs années la publication du livre de Molinos. Celui-ci d'ailleurs, continue-t-il, a emprunté diverses choses de Malaval. » (Voir *Mercure de France*, septembre 1739.) Parmi les modernes qui ont placé Malaval à la remorque de Molinos, citons Artaud, Papon, Achard et plus récemment Gauthier, l'éditeur des œuvres de Bossuet, tom. XLVII. 30, en note. Le cardinal de Bausset a dit dans la *Vie de Fénélon* que : « Ce fut peu après la condamnation de Molinos que le Quiétisme s'introduisit en France, sous une forme moins grossière et dégagée des extravagances impies et criminelles que le Saint-Siége avait si justement frappées d'anathème. » Il appelle, à cause de cela, Molinos le patriarche des Quiétistes, tom. I, 182, 184. Ce Quiétisme modéré dont il parle est celui de Malaval, de Mme Guyon, etc. Mais celui de Malaval était déjà fort répandu en France, avant que nulle part on s'occupât des écrits et de la personne du docteur espagnol.

Dupin a cru que l'ouvrage de Malaval avait été imprimé en 1676, tandis qu'il l'avait été en 1664. C'est probablement pour cela que, voyant le livre de Molinos publié en 1675, il a trouvé tout naturel de mettre encore notre Malaval à la suite de Molinos.... *Histoire ecclésiastique du XVIIme siècle*, tom. IV, 715.

(2) *Pratique facile*, édition de 1687, à la fin de l'avertissement de l'auteur.

En France, le docteur Lacombe venait d'être emprisonné par les ordres de Louis XIV : et bientôt Mme Guyon le sera à son tour, — 1688.

Malaval est toujours l'objet d'une vénération jalouse de la part de ses compatriotes. On lui fait en quelque sorte un rempart contre lequel viennent se briser les impitoyables agressions des libellistes. Il atteignait alors sa soixantième année. Son évêque, Vintimille de Luc, le protége : il le met à l'abri des rigueurs du souverain, en assurant à Louis XIV que depuis son arrivée à Marseille, il n'a vu et entendu que du bien de son diocésain privé de la vue (1).

Mais la question du Quiétisme en lui-même était devenue très grave. A cause d'elle, les esprits passaient de trouble en trouble, plus particulièrement en Italie, où des auteurs mystiques avaient obtenu beaucoup d'ascendant sur les populations.

Alors, pour couper court à des opinions dont on pourrait encore abuser, après la chute scandaleuse de Molinos, et pour rentrer solidement dans les doctrines toujours rassurantes de l'Eglise universelle, commentées de siècle en siècle par des auteurs approuvés, la congrégation du Saint-Office intervint.

En 1688, dans une séance tenue le premier avril, ayant examiné avec soin les ouvrages les plus répandus et les plus récents relatifs au Quiétisme, elle mit simplement à l'*index* quelques écrits de cette opinion et, entre eux, la *Pratique facile* de Malaval, d'après la traduction italienne, en attendant de condamner, l'année suivante, le *Chrétien intérieur* de Mr de Bernières.

A la nouvelle de la censure de son livre, Malaval se soumet et s'écrie : « Je laisse ce livre au pied de l'Eglise et mon cœur n'en sera point agité... Je renonce volontiers à tous les principes et à toutes les conséquences qui pourraient le moins du monde intéresser la piété » (2).

(1) *Lettre* à Mr de Foresta... 82, 83.
(2) *Id.* passim.

Il envoie aussitôt son adhésion au pontife romain, à Louis XIV, à la Sorbonne qui l'avait nommé docteur en théologie et à tous les évêques de France, pour que sa soumission à l'Eglise soit bien connue; et il rentre dans son silence sur toute question qui rappellerait le Quiétisme.

Mais les jours de tristesse du fidèle écrivain Marseillais n'étaient pas disparus. Six ans après son acte public d'obéissance, des pamphlets sont encore mis au jour contre la *Pratique facile*. A la vérité, sans tenir compte de la prohibition de l'*Index*, on lisait l'ouvrage en France, comme dans les années précédentes. Le grand Évêque de Meaux connaissait plus d'une lectrice qui s'en était passionnée; et dans ses lettres, il ne se plaignait pas trop de leurs dispositions spirituelles, avouant que le livre de Malaval contenait d'excellentes choses, que l'auteur avait eu de bonnes intentions. Il laissait ainsi de belles âmes s'animer à la méditation de ses pages (1).

Mais les idées de mysticisme de Mme Guyon, déjà liée avec Fénelon, et son livre *Du moyen court et très facile de faire oraison*, imprimé à Grenoble en 1685, dont le titre semblait calqué exactement sur *La Pratique facile* de Malaval, excitèrent le zèle de Bossuet et de quelques prélats français.

C'est l'heure du combat suprême contre le Quiétisme de France : De Harlay, archevêque de Paris, et Godet des Marais, évêque de Chartres, condamnent avec Bossuet le *Moyen court* et d'autres livres Quiétistes; ils s'abstiennent à l'égard de Malaval : seul, l'évêque de Meaux frappe et censure *La Pratique facile* (2).

Jusque là, cependant, rien n'étonne de la part de Bossuet, sentinelle vigilante au camp d'Israël. Il a satis-

(1) *Lettres* de Bossuet... passim. 1693, 1695. Tom. XLVII de ses œuvres.

(2) Le *Journal des Savants* n'était pas bien informé quand il a dit que : la *Pratique facile* de Malaval fut un des livres censurés par une ordonnance de l'archevêque de Paris, du mois d'octobre 1694.—Tom. VI des tables... Dupin s'est également trompé en faisant condamner Malaval par le même archevêque et par l'évêque de Chartres. — *Histoire eccl. du XVIIme siècle*. Tom. III. 643.

fait à sa foi et rempli son devoir devant ses diocésains. Sa sollicitude et les circonstances l'entraînent à rédiger un travail volumineux sur *Les Etats d'oraison* : il l'éditera en 1697.

Malgré la résolution qu'il avait prise de se taire, Malaval céda aux pressants désirs de son vénérable ami, le prévôt de Foresta : il écrivit, en forme de lettre, une justification entière de ses œuvres et même de sa vie. Pour mieux tranquilliser sa conscience si délicate et celle des opposants si effrayée, il ajouta à sa justification un travail serré et très convaincant dans lequel il réfutait les soixante-huit propositions de Molinos. — 1695. Connaissait-il, en écrivant son apologie, la censure de Bossuet, qui remontait au seize avril de cette année ? On peut croire qu'il l'ignorait, puisqu'il n'en dit pas un mot: on assure, d'autre part, qu'il prit une seconde fois la plume et ce fut pour se plaindre de la sévérité avec laquelle l'évêque de Meaux l'avait condamné, alors que les deux autres prélats s'étaient abstenus sur son compte (1).

Tous les évêques de France reçurent la lettre de Malaval au prévôt de Marseille, fortifiée de flatteuses approbations. Bossuet dut la recevoir indubitablement. Mais il était impatient de briser toutes les barrières pour envahir les derniers retranchements du Quiétisme, renverser à jamais ce qui restait debout de Malaval, de Molinos, de Me Guyon, et vaincre enfin sur leurs ruines le plus redouté de ses antagonistes, l'archevêque de Cambrai. La lettre de l'aveugle de Marseille fut comme non avenue pour l'évêque de Meaux.

Je demande pardon à ce génie incomparable de la surprise que m'inspire la lecture des qualifications qu'il impose au vertueux Malaval, à son esprit supérieur, à la loyauté qui ressort de tous ses actes.

Dans le livre des *Etats d'oraison*, la plus faible, du reste, des œuvres de Bossuet, où les exagérations se pressent sous sa plume, il méprise tous les contemplatifs de

(1) *Mercure de France*. Juin 1730, pag. 1085.

la nouvelle éccle : pour ne parler que de Malaval, il l'enlace dans des filets de récriminations sans fin ; il affecte de le nommer laïque sans théologie, théologien plein d'artifice, dont les écrits déguisent le mal, téméraire méditatif, rêveur insensé, raffineur grossier, froid directeur, dégoûtant les âmes de J. C., etc. Notre main se refuse à insérer ici d'autres stigmates humiliants et d'autres flétrissures imméritées..... (1).

Nos lecteurs ont hâte, comme nous, d'arriver à la conclusion. Personne ne l'ignore : Bossuet triompha de Fénelon : le livre des *Maximes des Saints* fut condamné par l'Eglise. La cause du Quiétisme était finie. Innocent XII, qui donna raison à Bossuet pour la doctrine, traita le prélat censuré avec une bonté toute paternelle. L'histoire nous a transmis de lui une de ces paroles que les siècles redisent avec attendrissement: « Celui-ci, s'était-il écrié, parlant de Fénelon, a péché par excès d'amour de Dieu.»... « Et vous, avait-il ajouté, s'adressant à d'autres, vous avez péché par défaut d'amour du prochain. »

Nous ne savons si cette double parole du pontife romain parvint aux oreilles de Malaval. Elle eût enveloppé de suaves consolations son âme toujours en repos dans le mystère de la foi.

Quelle que soit la distance qui sépare les deux vaincus

(1) Œuvres de Bossuet, tom. XXXVI, *passim*. Le cardinal de Bausset parle du caractère de Bossuet dans l'affaire du Quiétisme avec une appréciation qui laisse à désirer. « Bossuet, dit-il, se permet de sourire des pieux excès des Quiétistes et de leurs amoureuses extravagances ; il excusait et justifiait leurs intentions et leurs méprises. » *Vie de Bossuet*, tom. III, 197, 198:... Bossuet a été plus franc: après la victoire, il a reconnu qu'il avait été, dans cette dispute: « excessif, rigoureux et emporté. » tom. XXXVIII, 70.

En 1739, à quarante-deux ans de distance, un critique modéré, mais réfléchi et impartial, s'occupant de ces notes injurieuses à la mémoire de Malaval, observa que « ceux qui avaient le moins connu le savant aveugle et ses ouvrages, étaient ceux qui l'avaient le plus maltraité: « Mr de Meaux, dit-il, non pas faute de lumières et de connaissances, a, ce semble, outré les choses sur ce sujet: il écrivait dans un temps critique; et soit excès de zèle, soit prévention, tout ce qui portait un caractère de mysticisme lui paraissait suspect de Quiétisme et par suite, erroné. Les plus grands hommes peuvent se tromper, et je crois que cela est arrivé à Bossuet dans cette occasion..... » Jean de la Roque. *Mercure de France*, septembre 1739, pag. 1948.

du pur amour, il nous sera permis, à nous qui avons senti, pour ainsi dire, les battements de cœur de l'aveugle éprouvé, le long de ces assauts dont il a été l'objet; il nous sera permis de lui appliquer la première parole d'Innocent XII : « Celui-ci a péché par excès d'amour de Dieu. »

Le Seigneur aura jugé si les ennemis du mystique écrivain n'ont pas trop mérité le dernier trait du jugement pontifical.

Il nous est doux de retrouver à cette époque Marseille sans cesse attachée à Malaval, glorieuse de sa célébrité; et Malaval, malgré son âge avancé, recueillant de nouvelles palmes, multipliant aussi ses œuvres chrétiennes avec un parfait dévouement.

Le P. Artaud, de l'Oratoire, nous a transmis un fait qui se rapporte au commencement du XVIIIe siècle, quand notre aveugle comptait déjà plus de 73 ans : « Je me souviens que, vers ma sixième année, conduit à la main et souvent par mon précepteur, dans les cours publics de la cité, j'ai vu Malaval discutant sur des sujets théologiques et philosophiques. J'ai là encore devant les yeux les traits de son visage qui avaient frappé mon attention; car en cet âge tendre les impressions pénètrent plus profondément dans notre esprit que dans un âge plus avancé. Je remarquai, autant que peut le faire un enfant, que chacun montrait du doigt Malaval pour le désigner; qu'on l'élevait jusqu'aux nues par d'éclatantes louanges : quelquefois même, je fus témoin que la foule des hommes érudits de Marseille le ramenait entre leurs bras dans sa demeure (1), comme un triomphateur » (2).

(1) Voir à l'*appendice*, le lieu précis où était la demeure de Malaval à Marseille.

(2) La portée de ce fait historique et l'élégance du style qui le relate nous engagent à le produire dans la langue textuelle.

« Commemini me annos natum non amplius sex in publicis scholarum actibus quò frequenter præceptoris manu ducebar, eum de rebus theologicis et philosophis disputantem vidisse, ejusque lineamenta oris adhùc animo comprehensa retineo. Cùm quæ puero nobis objiciuntur altiùs imprimantur in animos quam quæ oculis natu grandiores accipimus, atque eum animadvertebam, quantùm puer sentire poteram, digito ab om-

Ce tableau raccourci peint avec fidélité l'ascendant littéraire de Malaval au milieu de ses concitoyens. L'empressement qu'il apportait à communiquer son savoir dans les séances publiques et à augmenter ses propres connaissances par des relations assidues avec les hommes d'étude, l'accompagna jusqu'au tombeau. Malaval conseillait à ceux qui voulaient s'instruire sérieusement de sortir, comme lui, de leur cabinet pour conférer, partout où l'occasion s'en présenterait, avec les philosophes et les littérateurs. Il encourageait les autres par son exemple et par cette maxime d'Aristote qui disait souvent de lui-même : *Circulus me fecit magistrum.* « Dans ce but, —écrit le P. Giraud,—le savant aveugle se trouvait régulièrement dans toutes les assemblées d'éclat... aux conférences, aux thèses, où il parlait avec érudition » (1).

Sa vie se poursuivait ainsi vers la tombe dans les nobles et saintes jouissances que les lettres procurent.

Lorsqu'en l'année 1715, Antoine de la Roque et Pierre Rigord conçurent ensemble le projet de créer à Marseille une Académie, sous le patronage éclairé du maréchal duc de Villars, Malaval fut invité à participer à l'honorable et difficile fondation. De concert avec les Moulat, les Garidel, les Guillermi, les abbés Timon et Saint-Jacques, Rigord et son ami le vénérable aveugle posèrent quelques bases de la Société qui s'essayait.

Dans ces archives préliminaires de l'Académie de Marseille, parmi les fragments de procès-verbaux des années 1716, 1717 et 1718 (2), Malaval figure sur chaque liste des réunions hebdomadaires : il avait été chargé de traiter

nibus designari, summis in cœlum laudibus efferri et quandòque ovanti similem à virorum eruditorum turbâ domum reduci. » *Athenæum Massiliense*, page 419.

Le besoin de la date exacte indiquée par les six ans d'Artaud, nous a conduit à faire des recherches desquelles il est résulté qu'Achard a encore erré en fixant la naissance de l'Oratorien à l'année 1715 et sa mort en 1749 : d'après des notes très-authentiques, que M. Bory a bien voulu nous communiquer, il est certain que le P. Artaud est né en 1694, le douze mars, et qu'il est mort en 1758, le seize septembre.

(1) Manuscrit déjà cité, page 30.

(2) 1er registre *ms.* de 1716 à 1793.

avec Guillermi les questions d'histoire naturelle et de physique (1).

Ainsi s'écoulaient ses dernières années, heureux de n'avoir été mêlé en rien aux tristes querelles du Jansénisme, qui suscitèrent à Marseille, ainsi qu'en tant d'autres villes, d'interminables discussions. Fier de sa soumission aux doctrines de l'Eglise, il gémissait et priait, à l'abri du précipice vers lequel couraient une foule de chrétiens égarés et bien des hommes, d'ailleurs très-instruits.

Toutes ses dispositions étaient prises pour terminer pacifiquement sa carrière et paraître avec confiance devant Dieu.

Dans les actes qui expriment ses dernières volontés, en dehors des affaires de famille, il avait réglé divers points selon les vœux de sa reconnaissance et de sa dévotion et d'après les pieuses délicatesses de sa conscience.

C'est le notaire qui parle sous la dictée de Malaval :

« Comme vrai et fidèle chrétien, le testateur demande pardon à Dieu... à Dieu qu'il aime par dessus toutes choses, de tout son cœur et de toutes ses forces.. Il laisse au monastère des RR. PP. Feuillants, par une pure dévotion, sa BIBLIOTHÈQUE pour leur être expédiée d'abord après son décès (2), de laquelle ledit testateur excepte : les *Vies des Pères du désert*, la *Cour Sainte*, le *Journal des Saints* et les *Vies des Dames d'Hélyot et de Chantal* qui

(1) Quelques-uns de ces membres de la première Académie de Marseille périrent pendant la peste : nous verrons Malaval succomber un an avant la contagion... La seconde fondation, qui fut durable, n'eut lieu qu'en 1726.

(2) Cette bibliothèque de Malaval, précieuse et déjà considérable du vivant de son père, avait été une fois en sa vie l'objet d'un chagrin domestique. Nous l'apprenons d'un arrangement de famille qui eut lieu en justice entre les fils de Jehan Malaval. — 1666. — (Voir aux minutes du notaire Jean Emeric, page 751). Martin, second fils de l'ancien consul et son héritier universel, soutenait que les livres de son frère avaient été achetés par le défunt, et qu'ils devaient, en conséquence, faire partie de l'hoirie. Notre aveugle sut se défendre : il reconnut qu'il avait en effet reçu bon nombre de livres « par moyen de donations à lui faites par son père » et il prouva que « les autres étaient le fruit des présents à lui faits par ses amis. »

Le jugement arbitral lui donna raison, et conclut que les livres de la bibliothèque de François Malaval resteraient sa propriété franche et sans indemnité.

seront données à ses nièces. De plus, ledit testateur lègue à M. Rigord, sub-délégué de l'intendant, les livres dont il avait fait présent au dit testateur, à savoir : *Critica Capellæ*, *Index universalis Justiniani alphabeticus*, *Bibliothecæ Thuanæ*, en deux tomes in-8°, reliés en veau, *Tractatus de reformatione*.. Il lègue à tous les couvents de cette ville leurs règles et constitutions, afin qu'elles ne soient pas exposées à la vue d'un chascun : aux RR. PP. Chartreux leurs annales, qui sont autant leurs règles que leur histoire ; à la règle des Minimes sera ajousté *Manipulus Minimorum*. Il lègue aux Jésuites de Saint-Jaume, avec leurs constitutions en latin et en français, les *Lettres italiennes* de l'un de leurs généraux, les *Apologies* de leur compagnie par le P. Le Moyne et le P. Caussin, et la *Dernière* du père Daniel à un archevêque, ensemble les livres qui peuvent être contre eux, ne les ayant gardés que pour les défendre dans les occasions ; une *Apologie de l'Université de Paris*, le *Mercure Jésuite*, *de Secretis Societatis Jesu* et quelques autres que ses exécuteurs testamentaires pourraient trouver les concernant, n'entendant pas qu'il soit osté de la bibliothèque ci-dessus léguée aux PP. Feuillants, *Codex regularum Orientalium et Occidentalium* (1)... Ayant la permission de lire les livres défendus, et s'estant défendu lui-même la lecture de quelques uns qui ne l'étaient pas, ledit sieur testateur prie les PP. Feuillants, de n'en permettre la lecture qu'à ceux qui en ont la permission..... etc. » (2).

François Malaval tomba malade en avril 1719 : ses travaux intellectuels l'avaient enfin épuisé.

Dieu, qui fut sa lumière en ce monde (3), avait admi-

(1) Malaval avait dit, dans sa lettre à Foresta, page 72 : « J'ai ramassé curieusement les règles que j'ai pu recouvrer des sociétés ecclésiastiques et des ordres religieux de l'Orient et de l'Occident, pour admirer, pour bénir le souverain auteur de la grâce de tant de divers chemins qu'il ouvre à l'homme, afin qu'il en choisisse un par lequel il opère son salut. »

(2) Testaments de François Malaval, 6 septembre 1714, et 1er fév. 1716 ; aux minutes de Jean Boyer, notaire. Codicille, 26 janv. 1718 ; aux minutes de Girard André, notaire.

(3) Erit tibi Dominus in lucem : Is . LX. 19.

rablement dirigé son existence dans la foi et dans l'amour : il allait l'appeler à lui au sein de cette région éclatante de gloire, cité éternelle dont l'agneau est lui-même le flambeau (1).

La maladie du vénérable aveugle, son trépas, ses funérailles ont été consignés dans une circulaire imprimée (2) : nous allons en extraire les passages les plus saillants : ils achèveront de manifester la dignité de la vie de Malaval et la profonde estime dont Marseille l'environna.

« François Malaval,—raconte l'auteur de la circulaire,—avait été reçu du tiers ordre de Saint-Dominique dans un de ses pèlerinages à Notre-Dame-du-Laus, en Dauphiné (3). Il s'était toujours estimé satisfait d'être membre de cette famille avec les pieuses personnes qui, dans le siècle, s'y sont associées....

« *Le grand serviteur de Dieu*— ce sont les termes de la circulaire—allait terminer une longue et sainte vie, signalée par des traits si rares et si singuliers qu'il est impossible de les renfermer dans les bornes d'une lettre. Sa mort devait être très-précieuse devant Dieu. Le jour où on lui administra les sacrements des mourants, il y avait dans

(1) Lucerna ejus (templi) est agnus. *Apoc.* XXI, 23.

(2) Elle est datée du dix-sept mai 1719. On l'attribue au P. Sicard, provincial alors des Dominicains de Provence : Mr Aug. Fabre nous l'a gracieusement communiquée.

(3) Malaval avait eu une dévotion bien marquée pour ce lieu de pèlerinage. Il s'y est rendu huit fois dans sa vie : il passait deux ou trois mois consécutifs en retraite au sein de ces montagnes sauvages, dans une solitude bien faite pour la contemplation. Plusieurs Marseillais allaient s'y recueillir avec lui. Malaval nous dit, dans sa lettre à Mr de Foresta, combien ce pèlerinage du Laus était fréquenté. La jeune et pieuse bergère, dont les prières avaient obtenu la construction d'une chapelle en ce lieu, y était l'objet d'un concours prodigieux d'habitants du Dauphiné et de la Provence. A la prise d'Embrun par le duc de Savoie, la bergère vint se réfugier à Marseille où elle attira à elle des sympathies extraordinaires, et aussi des contradictions qui éclatèrent dans un discours imprimé. Notre aveugle était rempli de vénération pour ses vertus ; mais comme il craignait qu'on ne lui reprochât l'exagération de ses sentiments, il a eu soin de dire : « Je ne la canonise pas ; je sais que jusqu'à la mort on est en péril de perdre la grâce de Dieu et de ne faire pas son salut. Mais Dieu est fidèle aux âmes fidèles : il sera son protecteur et il la conservera dans sa grâce. » Nous avons cité ces paroles sages et confiantes, afin d'appuyer par l'autorité du jugement de Malaval les démarches qu'on fait actuellement pour la cause de la béatification de la bergère du Laus.

sa chambre une nombreuse assemblée. Avant de recevoir la communion, Malaval protesta de rechef, comme il l'avait fait si souvent, de son respect pour les décisions de l'Eglise et de sa soumission inviolable à ses jugements. Notre illustre et pieux évêque (1) alla le visiter plusieurs fois sur son lit de souffrances. Enfin, le quinze mai, Malaval expira entre les bras du digne prélat qui présentait à Dieu dans ses saintes prières cette heureuse brebis, si chère à son cœur, et dont l'existence avait été si utile à son troupeau....

« Au bruit du trépas de Malaval, — poursuit le provincial dominicain, — tout le peuple, en mouvement, demandait déjà de vénérer le corps du *grand serviteur* de Dieu. On ne put le dérober aux empressements de la vénération publique. » Tandis que les pénitents noirs de Saint-Jean-Baptiste, ses anciens confrères (2), le portaient à travers les rues de Marseille, de la rue *de la Porte d'Aix* où il demeurait, jusqu'à l'église des frères prêcheurs où il avait choisi sa sépulture, « le peuple arrêta le cortége pour avoir le temps de couper l'habit du tiers ordre de Saint-Dominique que portait le défunt dans son cercueil avec le scapulaire des Trinitaires....

« L'évêque de Marseille honora l'office funèbre de sa présence. Mais cet office était presque interrompu par les plaintifs éloges et la religieuse curiosité des assistants. Il fallut enfermer le corps dans une chapelle pour l'inhumer ensuite à portes closes. On remarqua, — dit le narrateur en terminant, — la bonne odeur qui s'exhalait de ce corps, comme un préjugé favorable de la bonne odeur de ses vertus.... »

En présence de faits si éloquents, nous ne nous étonnerons pas du jugement que le P. Giraud a consigné dans son manuscrit : « Malaval mourut à Marseille en ODEUR DE SAINTETÉ (3), » ni de l'épitaphe solennelle et saisissante que lui consacrèrent ses deux neveux :

(1) De Belsunce.
(2) Détail tiré du *ms.* du P. Giraud — page 30.
(3) *Ms.* du P. Giraud — page 30.

ADSTA VIATOR.

Jacet sub hoc tumulo
Egregius ille Massiliensis
FRANCISCUS MALAVAL
De quo fama tam bellè dixit.
Qui natus menses IX
Cæcus tùm fortuitò
In tenebris per annos XCII
Lumen cœli non vidit.
Sed virtus divina quid non domet?
Cæcitati corporis adfuit mentis claritas.
A parentibus liberaliter educatus,
Puer optimus, bonis moribus,
Et adolescens indole docili.
A lectore suo audita recordatus,
Doctissimus factus est;
Et Homerus alter,
Politica, historica, poetica
Pulchrè coluit:
Sed in his illis cognità vanitate vanitatum
Deum timuit:
Et hoc initium sapientiæ.
Verè philosophus, sed christianus.
Verè theologus, sed catholicus.
Deo et Ecclesiæ ejus adhæsit
Servans mandata
Usque ad adventum Domini,
Qui lucem inhabitat inaccessibilem.
In patientiâ possedit animam suam.
In scientiâ et in verbo veritatis,
Errantes fugans,
Et in errorem mittentes.
Sic semper fortis in fide,
Professionem fidei christianæ,
Sciens et volens,
In ore atque oculis omnium,
Ad vitam ingressurus,
Emisit.

Sic Tobias, vir pius,
Ab infantiâ suâ,
Viam veritatis non deseruit :
Immobilis in timore Dei permanens,
Non contristatus,
Quòd plaga cæcitatis evenerit ei.
Et honorificè sepultus est.
Hoc elogium funebre
Posuêre dolentes proximi
Patruo meritissimo (1).

Obiit Idibus Maii anno MDCCXIX.

Malaval avait désiré d'être enseveli dans la chapelle du Saint-Rosaire. Les frères Prêcheurs, d'un commun accord, pour mieux distinguer ses restes mortels, préférèrent leur donner la sépulture dans le chœur de l'église, près de l'autel majeur, au côté de l'évangile.

Ils furent conservés en cet endroit jusqu'en 1728. Cette année-là, les Dominicains remplacèrent l'ancien autel par un nouveau, plus monumental (2). L'étendue des marches rendait impossible le maintien de la pierre sépulcrale : on enleva alors et « avec une grande révérence » (3), le corps du vénéré défunt pour le déposer dans la sacristie auprès de la tombe même des religieux.

(1) *Mercure de France*, 1739, page 1944. L'écrivain judicieux et grand littérateur (l'abbé Marion) qui communiqua aux FF. de La Roque, le beau morceau d'épigraphie gravé sur la tombe de Malaval, déclare que « les neveux de l'aveugle marseillais n'ont rien dit de trop sur son chapitre ; qu'il a été un des plus habiles et des plus orthodoxes théologiens ; que sa doctrine était solide et son savoir universel ; que la candeur de sa vie a été couronnée par une mort précieuse. » *Mercure* cité précédemment.

On répandit dans le public l'épitaphe de Malaval, fort bien typographiée, sur une grande feuille. M. le comte de Clapier en possède un exemplaire parmi ses collections inappréciables d'imprimés et de manuscrits.

(2) L'autel, placé en 1728, n'est pas celui que l'église des Prêcheurs (Saint-Cannat) possède actuellement : ce dernier appartenait au couvent des religieuses Bernardines. L'autel de 1728 fut renversé aux jours néfastes de la Révolution : il avait été exécuté à Gênes, par Charles Fossati, sur le dessin de Serre, pour le prix de 5,000 francs.

(3) Manuscrit du P. Giraud, page 31.

Rien n'annonce que ces tombes aient été violées. Nous savons donc où le corps de notre illustre aveugle « attend en paix la résurrection générale pour s'unir à son âme » (1).

Malaval avait vécu quatre-vingt-douze ans; Didyme, auquel on l'a souvent comparé, atteignit sa quatre-vingt-treizième année.

Longue carrière parcourue sous l'action d'une volonté énergique ! Belle mission remplie malgré la cruelle épreuve de la cécité !

Saint Jérôme désignait du nom d'AVEUGLE CLAIRVOYANT le chef de l'école d'Alexandrie : de son vivant, Malaval était appelé l'ÉCLAIRÉ PROVENÇAL.

Ces qualifications si justes resteront attachées à leur mémoire.

Si Didyme a été plus grand devant les hommes, il nous a paru que, devant Dieu, Malaval avait porté autour de son âme une plus riche couronne de grâces.

Il reste de notre célèbre aveugle un portrait à l'huile que possède M. Tollon, ancien magistrat et bibliophile très-érudit. Ce modeste et précieux héritage de famille, d'abord conservé par le savant Pierre Rigord, l'ami de cœur de Malaval, fut transmis ensuite aux Belliard dont une demoiselle épousa le père de M. Tollon.

Malaval est représenté sur cette toile en buste de grandeur naturelle, avec manteau noir et long rabat. Une abondante chevelure bouclée encadre sa noble tête, laissant son front large à découvert. L'œil gauche est à peu près fermé; l'œil droit ne l'est pas; mais la prunelle s'y montre voilée. Les traits de la figure sont graves; ils respirent néanmoins la bonté et réflètent cette douceur de caractère qui distinguait le mystique Docteur de Sorbonne. Malaval y paraît âgé de 55 à 60 ans.

(1) Manuscrit du P. Giraud, page 31.

Ce portrait semble une copie qui ne remonterait guère qu'à un siècle, et qui même aurait été retouchée depuis l'époque où elle a été peinte. Quel a été l'auteur du portrait original?

Une tradition de famille, recueillie par le possesseur actuel du tableau, l'attribuerait à l'immortel Puget dont l'amitié constante et vive pour Malaval a été mentionnée dans cette étude biographique. Nous n'avons aucune raison pour récuser un témoignage aussi respectable; nous aimons au contraire à nous y rallier.

Artaud, dans son *Athenæum Massiliense*, parle d'un portrait de Malaval au bas duquel on lisait ces deux vers:

> Tàm puro populos dudùm cùm lumine pascas
> Lumine quis captum te, Malavalle, putet? (1.)

L'abbé Goujet dit que ces vers avaient été placés à la tête de la *Pratique facile* de Malaval. (*Dictionnaire* de Moréri, édition de 1759), et il en blâme la pensée avec un peu d'amertume. Si le critique Janséniste a vu ce qu'il assure, on peut conclure qu'on avait gravé pour une édition, le portrait de notre aveugle, et que ces vers l'ornaient et l'expliquaient; ou bien qu'ils servaient d'épigraphe à l'ouvrage. Nous ne connaissons aucune édition de l'œuvre mystique de Malaval qui ait porté l'épigraphe dont il s'agit, soit au bas du portrait, soit autrement. Ce ne serait pas, sans doute, dans les premières que le fait se serait présenté, puisque le nom de Malaval n'y a paru qu'avec les initiales F. M. Les dernières sont bien connues pour n'avoir reçu ni gravure, ni épigraphe. Artaud indique « *tabellam in quâ appositum legi solet* »; n'est-ce pas d'un tableau qu'il a voulu parler? Peut-être avait il vu dans une salle de réunion littéraire, ou ailleurs, le portrait peint de l'aveugle qu'il admirait: il avait lu et conservé le souvenir de ce portrait et des vers qu'on y avait *appo-*

(1) A la page 419.

sés. Nous nous demandons si le *tableau*, rappelé par l'auteur de l'*Athenœum*, n'était pas l'original même dû au pinceau et à l'affection de notre Pierre Puget : le distique aurait alors servi de flatteuse légende à son œuvre.

En insérant au frontispice de ce travail le portrait de Malaval, reproduit par la photographie, nous l'avons accompagné du dessin de ses propres armoiries, telles qu'il les communiqua à l'éditeur de l'*Armorial de France*, et signées pour lui : FRANÇOIS MALAVAL, DOCTEUR. Elles étaient : d'argent à un cœur de gueules, chargé d'un foy en fasce de carnation, vêtue et parée d'or, soutenue d'une boucle de même, l'ardillon en pal, le cœur surmonté d'une étoile d'azur et soutenu d'un triangle, vidé de même. On verra dans l'*Appendice* une légère différence, historiquement prouvée, entre les armes de notre aveugle et celles de Jehan son père, qui restèrent les armoiries de la famille Malaval.

II

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE.

Quelques ouvrages de Malaval ont été imprimés; d'autres sont restés manuscrits. En traitant des questions bibliographiques qui se rapportent aux écrits imprimés, nous dirons leur valeur scientifique ou littéraire. Pour les manuscrits et la longue correspondance de Malaval, notre jugement ne pourra être que le reflet des critiques de l'époque où il vivait. Il nous reste, en effet, fort peu de lettres de cet aveugle célèbre et ses manuscrits ont échappé à toutes recherches.

§ I. — Ouvrages imprimés.

1° *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation.* C'est l'ouvrage qui prépara la gloire de Malaval et qui fut aussi la cause de ses souffrances morales.

Nous en avons exposé le but, la marche et le succès : nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

On le publia à Paris, en 1664, chez Florentin Lambert, en forme de dialogue et par articles, sans nom d'auteur, format in-12. — On le réimprima deux fois, de 1664 à 1667. L'approbation des théologiens désigne l'auteur par les initiales F. M. (1).

En 1669-70, commença une autre série d'éditions, d'abord chez Florentin Lambert, Paris, format in-12; — deux tomes réunis en un volume, par l'adjonction d'une

(1) Barbier, dans la 1re édition du *Dictionnaire des anonymes*, tom. III, et dans le vol. des tables, avait appelé l'auteur : François Malavot ; l'erreur a été réparée dans l'édition de 1823.

seconde partie à la première; — ensuite chez Etienne Michallet, son successeur, avec dédicace au cardinal Bona. Chaque partie a un titre spécial et une pagination propre : la première se maintient par articles; la seconde, par entretiens : l'une et l'autre sont dialoguées.

En 1673, nouvelle édition d'Etienne Michallet qui, après avoir réimprimé plusieurs fois la *Pratique facile* avec profit, comme il l'avoue dans sa préface au lecteur, la publia encore en 1687, format in-12, de 478 pages, avec quelques additions et des éclaircissements.

Le nom de François Malaval, caché dans les éditions précédentes, avec ou sans initiales, se dévoila dans cette édition qui fut la dernière en langue française.

Dans l'intervalle, on avait imprimé l'ouvrage, sans le concours de l'auteur et malgré les droits de l'éditeur, à Lyon, à Avignon. C'est Etienne Michallet lui-même qui nous l'apprend dans l'avertissement de l'édition de 1687.

Ellies Dupin cite une autre édition parisienne, sans en indiquer la date : il dit que cette édition est de Lespine : elle aurait porté le nom entier de François Malaval (1).

Hors de France, on n'a publié qu'en Italie et en langue Italienne des éditions de la *Pratique facile*. La 1re partie, encore unique en 1667, fut traduite par le P. Balducci, de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, et imprimée à Rome; la deuxième le fut aussi à Rome, en 1672, traduite par Dom Luccio Labacci, prêtre romain. Dans l'une et l'autre de ces traductions, aux initiales de l'auteur on avait joint les mots *Laico cieco*. Des amis de Malaval publièrent les deux parties réunies en un volume, (1683). D'après les désirs de l'auteur, on remplaça le *laico cieco* par *chierico cieco*.

L'édition qui fut mise à l'index en 1688, n'est pas celle de 1683; mais celle qui l'avait précédée : aussi les examinateurs du Saint-Office citent séparément dans leur décret la première partie du P. Balducci et la seconde de Dom Labacci.

(1) *Table universelle des auteurs ecclésiastiques*, tom. III, 340.

Entre 1667 et 1688, la *Pratique facile* est imprimée à Venise, à Bologne et dans d'autres villes d'Italie.

L'édition qu'avait en main le P. Segneri, pour combattre l'ouvrage de François Malaval, avait été imprimée à Venise, en 1675, chez Giacomo Hertz (1).

Il peut y avoir eu en France d'autres éditions qui nous sont inconnues. Nous n'avons pu nous procurer les dates précises de quelques-unes de celles que nous venons d'indiquer.

2° Etienne Michallet avait annoncé, en 1670, qu'il donnerait sans retard au public un autre ouvrage du même auteur sur des sujets spirituels. Il s'agissait certainement du volume des *Poésies spirituelles* que publia Malaval en 1671 ; — Paris, in-12, de 197 pages, sous les initiales F. M.

Le succès de ces chants religieux dut être assez grand : l'édition en fut bientôt épuisée. On s'explique donc difficilement le grand nombre d'années qui s'écoula avant qu'on en fit une seconde édition.

La réimpression des *Poésies spirituelles* n'eut lieu qu'en 1714.

Le livre porte un plus long titre : *Poésies spirituelles* « où l'on apprend à s'élever à Dieu par N.-S.-J.-C., par les œuvres de la nature et les merveilles de la grâce » par F. M. — Cologne, Jean de la Pierre, format in-8° de 331 pages. — Cologne est ici pour Amsterdam.

Une riche gravure, due au burin du fameux Bernard Picart, lui sert de frontispice, en regard du titre.

Elle est fort curieuse pour les détails du tableau. C'est un résumé délicieux des *Poésies spirituelles*. On y retrouve le séraphin qui a transpercé sainte Thérèse d'un dard enflammé (élévation V° du 1er livre); la ruche et les abeilles (élév. XX° du 5° livre); le ruisseau coulant à travers lys et roses (élév. IX° du 5° livre); le berger

(1) *Opera* P. Segneri, in-fol., tom. III, page 705.

gardant son troupeau (élév. XV• du 4• livre); le soleil et ses rayons, énigme de la divinité (élév. V• du livre 5•). L'amour divin, dans cette gravure est chanté par la poésie et la musique : — la religion y écrit ce que montre du doigt le séraphin, sous la forme d'un beau jeune homme porté sur des nuages (1).

Barbier parle d'une 3• édition des *Poésies spirituelles* pour l'année 1736 (2).

On trouve dans l'édition d'Amsterdam bien des pièces nouvelles : plusieurs de celles qui avaient été imprimées en 1671, ont été corrigées ou modifiées.

Elle se divise en six livres dont les titres généraux donneront une idée suffisante des sujets qu'y traite le poète du pur amour de Dieu : 1• « Diverses idées de l'amour sacré » ; 2• « Motifs pour embrasser la vie chrétienne » ; 3• « Caractère des vertus chrétiennes » ; 4• « Divers sujets qui regardent plus particulièrement la perfection de l'âme » ; 5• « Élévation à Dieu par les choses sensibles » ; 6• « Divers états de dévotion. » Suit « une exhortation fort étendue d'une âme contemplative ».

Le *Journal littéraire* de la Haye — septembre et octobre 1715 — dans le compte qu'il a rendu des poésies de Malaval, cite en entier une des premières pièces de l'ouvrage, au genre exclusivement contemplatif. En voici le titre : « Saint-Augustin contemplant d'un côté J.-C. crucifié et de l'autre Jésus enfant allaité par la Vierge. » Le sujet est tiré des paroles de ce grand docteur que la tradition artistique a toujours sculpté ou peint avec un cœur enflammé à la main.

« Hinc pascor à vulnere,
Hinc lactor ab ubere.
Positus in medio
Quò me vertam nescio. »

(1) Les exemplaires de la seconde édition des *Poésies spirituelles* sont devenus fort rares. Celui que nous avons eu entre les mains appartient à M. l'abbé Albanès, actif et très-intelligent collecteur des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de la Provence.

(2) *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, etc.

Comme œuvre d'art, la majorité des poésies de Malaval est faible: la tournure des vers y est souvent défectueuse; à travers l'enthousiasme du sentiment, la forme en est quelquefois traînante. Il y a cependant des pièces qui, même sous le rapport de l'art, supporteraient les rigueurs ordinaires de la critique.

Mais on jugera mieux l'œuvre poétique et spirituelle de Malaval par l'élévation des pensées, et surtout par l'éloquente moralité qui se détache de la plupart des strophes.

Malaval traite bien des sujets que la poésie n'avait jamais abordés. Il est supérieur aux rimeurs ***spirituels*** de son temps, si l'on en excepte néanmoins le traducteur de l'***Imitation de J.-C.***, grand dans toutes ses œuvres (1).

Nous pouvons ajouter que, dans les élans extatiques de sa versification, Malaval apparaît toujours philosophe, comme on le remarquera dans la pièce intitulée : l'***Usage du temps***.

Chacun se donne en proie au siècle qui l'entraîne,
Au plaisir qui l'amuse, au dessein qui le gêne.
Et comme s'il régnait une fatale loi,
Chacun fait ce qu'il peut pour n'être point à soi.
Homme trop partagé, possède-toi toi-même;
Fais servir tout le temps à ton bonheur suprême.

Chaque instant recueilli te vaut l'éternité.
Ne perds point tant de biens après la vanité.
N'attends pas à demain, prends pour toi la journée,
Celle que l'on possède est la plus fortunée.
Le présent te regarde et non pas l'avenir :
Ne laisse point couler ce que tu peux tenir (2).

Le poète est moraliste : ses traits sont légèrement caustiques, à certains endroits. Entouré d'un grand nombre de Directeurs d'âmes, sous divers costumes reli-

(1) La traduction de Corneille a obtenu plus de quarante éditions.
(2) *Poésies spirituelles*, page 39, 1re édition.

gieux, après avoir fait l'éloge d'un bon Directeur, il s'écrie :

Ne choisis pas l'habit que le vulgaire estime.
On voit partout des bons, partout des imparfaits;
Juge par le profit, juge par les effets.
Ce n'est pas par l'habit qu'un mérite s'exprime.

Que toute sa conduite en son exemple éclate:
S'il s'égare lui-même, il ne peut bien guider.
Il se doit bien connaître, il se doit posséder:
Une âme sur ses mœurs ou se règle, ou se flatte.

Qu'il fuie avec la femme un discours sans mesure.
Un cœur rempli de Dieu ne parle jamais tant.
Mais l'amour propre rend tout sujet important.
On s'engage, on perd temps et le monde en murmure.

Une femme parfaite est un trésor au monde.
Ce sexe est souple et tendre, il est crédule et doux;
Parfois l'amour d'un Dieu l'élève plus que nous:
Mais sa dévotion. il faut bien qu'on la sonde.

Le poète s'adressant au Seigneur poursuit :

Les docteurs les plus saints ont rendu cet oracle :
Qu'un savoir sans amour est loin de votre esprit,
Qu'un amour sans savoir erre ou se contredit
Et qu'un vrai Directeur est toujours un miracle (1).

Notre intelligent aveugle, en chantant ce qu'il aime, veut, avant tout, faire du bien aux âmes. On est frappé de l'étonnante variété de ses *Elévations sur l'amour de Dieu*. Il fait aussi chérir la solitude, et celle en particulier de N.-D. du Laus où il a composé plusieurs de ses pièces les plus mystiques, pendant des jours de retraite.

Les poésies dans lesquelles Malaval rencontre à travers des objets sensibles de nobles degrés pour s'élever jusqu'au Créateur, sont dignes de notre attention et de nos éloges. Comment, privé de la vue, l'auteur a-t-il pu

(1) *Poésies spirituelles*, page 208.

rendre avec une si grande exactitude et peindre de couleurs si vraies une nature étrangère à ses yeux! Ecoutez son élévation *sur un ruisseau :*

Quel plaisir de voir ce ruisseau
Où s'est dépeinte mon image!
Je vois mes yeux dans sa belle eau
Et tous les traits de mon visage.
Que mon cœur n'est-il un miroir,
Où Dieu sans cesse se fît voir!

Oh! si j'avais la pureté
Que j'ai vu briller dans cette onde!
J'aurais part à cette clarté,
Dont le Seigneur remplit le monde.
Dans l'âme il brille chaque jour;
Mais pour le voir, il faut l'amour.

Ce ruisseau s'est fait un chemin
En creusant une douce pente:
Les lys, la rose et le jasmin
Croissent sous cette eau qui serpente.
Le ciel m'arrose jour et nuit
Et je ne rends ni fleur ni fruit (1).

Terminons ces citations par quelques vers d'une *élévation* suave et mélancolique *sur le Zéphir.*

Très doux Zéphir qui caresse les fleurs
Viens modérer les trop vives ardeurs
Que je souffre en mon cœur pour le Dieu qui m'anime :
La douceur de sa paix en ta fraîcheur s'exprime.

Non, Dieu n'est point dans un orage affreux
Qui brise un roc et le cèdre orgueilleux.
Sans trouble, son amour s'insinue en notre âme
Et sans la travailler, la parfume et l'enflamme.

Dis-moi, Zéphir, d'où vient ton mouvement?
D'où vient l'odeur qui te rend si charmant?
Tu parfumes les champs sans connaître ta course.
Et moi, de mes douceurs je ne vois point la source.

(1) Elévation IXe, livre 5e.

Va du Seigneur poursuivre les desseins !
Vent des amours, n'emporte que des saints !
Et fais sentir partout où ton souffle repose,
Que les charmes parfaits c'est Dieu seul qui les cause (1).

3° L'ouvrage le plus littéraire de François Malaval est *la vie de saint Philippe Bénizi*, cinquième général de l'ordre des Servites; — 1 vol. in-4° de 464 pages, imprimé à Marseille par Claude Garcin, 1672 — (2).

Il avait été demandé à notre aveugle par les religieux Servites de Marseille, pour mieux préparer les fidèles à la canonisation du saint.

L'œuvre est admirablement soignée; le style en est pur: des remarques judicieuses, des pensées fines, des sentiments d'une onction naturelle y abondent. Malaval avait eu fort peu de temps pour composer la vie de saint Philippe, on le voit dans l'avertissement où l'historien Marseillais qui tutoie son lecteur, lui demande de l'indulgence: « Tu serais encore plus indulgent, dit-il, si tu savais de quelle manière j'ai été pressé pour répondre promptement aux désirs de ceux qui m'ont engagé à écrire cette vie ».

Il y a dans ces mots un témoignage frappant et authentique de la prodigieuse facilité avec laquelle Malaval composait et dictait ses ouvrages : rappelons-nous que sa mémoire n'oubliait rien de ce qu'on lui avait une fois confié.

Nos lecteurs apprécieront quelques extraits de cette vie.

(1) Élévation VIII°, livre 5°.

(2) Dans la *Bibliothèque historique de la France*, par Lelong (édition de Fontette, tom. 1°°, 857), le format est noté par distraction, in-12. Mais il y a une erreur plus grave dans les quelques lignes qui annoncent la vie de saint Philippe Bénizi. — Lelong dit qu'il y est parlé de plusieurs anciennes maisons de Provence: Mr Weiss a répété la même erreur dans la notice de Malaval. — *Biographie universelle* de Michaud. — Il faut croire que le premier, s'il n'a pas lui-même copié ces lignes d'un critique plus ancien, a laissé passer un *errata* d'imprimeur qui, au lieu de Florence, dans le manuscrit, aura lu Provence. En effet, Malaval s'occupe en son histoire des anciennes maisons de Florence; mais il ne dit pas un mot de nos vieilles familles Provençales.

« La plupart de ceux qui étudient, ne mettent la science que dans leur esprit où elle se convertit en vanité : Philippe la mettait dans son cœur où elle se convertissait toute en amour. Il goûtait Dieu dans ce qu'il apprenait, et quand il n'entendait pas assez quelque chose, il se réjouissait d'une obscurité qui l'approchât d'avantage des saintes ténèbres de la foi, et il adorait dans la suprême vérité ce que la raison humaine ne pouvait pénétrer avec ses propres forces; si bien que sa soumission l'éclairait autant que toute l'application qu'il avait apportée à concevoir » (1).

Voici une réflexion dont la couleur critique cache peut-être une leçon locale chez l'historien :

« C'était une opinion qui régnait à Florence que les gens de spéculation n'étaient pas gens de pratique ; que trop de philosophie en dégoûtait beaucoup du maniement des affaires et les rendait incapables de servir leur patrie. Les Florentins voulaient que la science servît d'ornement à leurs enfants et non pas de fonds, et parce que les plus nobles s'appliquaient également et au gouvernement de la république et au commerce de la marchandise, ils croyaient que la jeunesse perdait son temps quand, de bonne heure, elle ne se jetait pas dans l'action » (2).

S'il parle de la Bible, Malaval s'incline devant « ce centre de vérités où se doivent terminer toutes les conclusions des opinions humaines dans la science des choses de Dieu; ce livre, qui, par sa sublimité, humilie la trop grande subtilité de l'esprit humain ; rivage saint et sacré contre lequel cette mer inconstante des connaissances mortelles pouvait rouler ses eaux, sans qu'il leur fût jamais permis de l'outre-passer » (3).

En quels aimables termes l'historien dépeint la modestie de son jeune héros, qui était alors appliqué à la médecine !

(1) Vie de S' Philippe Bénizi... page 34.
(2) Même vie, page 68.
(3) Même vie, page 72.

« Qui pourrait s'imaginer, avec quelle pureté ce jeune homme de vingt ans, bien fait de corps et d'esprit, s'approchait des malades qu'il avait à traiter ! Jamais sa main ni ses yeux ne firent de la peine à son cœur.... Aussi, on ne pouvait le regarder sans quelque vénération ; et il y avait une certaine majesté à travers sa pudeur qui aurait désarmé l'impudence même » (1).

Les citations intéressantes de ce livre répondraient en grand nombre à notre appel, si nous laissions aller notre plume.

Il paraît que les auteurs des *Acta sanctorum* n'avaient pas connaissance du travail de Malaval. « Ce grand filet, — comme on l'a dit ingénuement, — qui a reçu toute sorte de poissons, *ex omni genere piscium congreganti*, est demeuré fermé pour la vie de saint Philippe Bénizi.

L'édition Marseillaise de Claude Garcin n'était pas illustrée de gravures.

Dans le volume que possède la bibliothèque de la ville, on en a intercallé treize dont une au frontispice et douze *passim* dans le texte, rappelant divers traits de la vie de Bénizi ; mais il est facile de reconnaître que ces gravures avaient été faites pour une autre publication. Les chiffres indicateurs placés au bas de chacune d'elles, ne reviennent pas aux pages où elles figurent. Elles appartenaient à l'ouvrage poétique du F. Servite Germain Sardou, de Marseille, intitulé : *Benizis seu sacrum poema vitæ sancti Philippi Benizii* — 1681. *Romæ ex typis N. A. Tinassii,* in-4° de 243 pages — où l'on voit qu'elles concordent en tout avec le texte qui les a reçues. Le titre du frontispice le démontre aussi clairement : il est en latin et il indique parfaitement la division de l'œuvre de Sardou, tandis que l'histoire de Malaval est en français, et sans division. Les treize gravures sont dues au burin d'un artiste romain, du nom de *Tintus*.

Une main pieuse en reliant le volume conservé à la bibliothèque de Marseille, les y aura insérées comme un ornement de valeur.

(1) Vie de St Philippe Bénizi... page 81.

Nous connaissons quelques exemplaires de la vie de saint Philippe Bénizi qui portent une seule gravure signée *Cundier* d'Aix : elle est au frontispice et représente le saint Propagateur des Servites. Mais il est permis de croire que cette gravure n'a pas été faite pour le volume : son grand format s'y assujétit très-mal. C'était probablement une de ces *images* que l'on vendait en grand nombre à la fête de la canonisation des Saints (1).

Gravée sur du mauvais papier, elle n'aurait guère convenu à l'œuvre typographique qui, par sa beauté, honore beaucoup les presses Marseillaises de l'époque.

4° Quatre ans après l'impression de la vie du bienheureux Philippe, François Malaval a publié, à Marseille, chez Pierre Mesnier, l'opuscule de dévotion qui lui fût demandé par les chanoines de Saint-Martin (2).

5° En 1688, par conséquent l'année même où la *Pratique facile* de Malaval fut mise à l'index, les lecteurs ordinaires du *Mercure* qui s'imprimait à Paris, lurent avec autant d'admiration que de surprise un travail étendu de l'aveugle Marseillais sous ce titre : « *Discours contre la superstition populaire des jours heureux ou malheureux.* »

L'auteur y attaquait la coutume de faire dans les almanachs annuels, un dénombrement des jours heureux et malheureux, suspertition fort répandue dans certaines provinces de France et surtout dans nos contrées méridionales. Chez le peuple de Marseille, l'habitude de l'observation du *jour* était invétérée et réclamait une solide polémique. Malaval est convaincu que « ce vieux débris du paganisme renferme une menace et un danger pour la pureté de la religion, le bon ordre et la sécurité de l'État. »

(1) « Le véritable portrait de saint Philippe Bénizi Florentin, général de l'ordre des Servites... dédié au RR. Père Jean-Vincent Lucchesini, général de l'ordre des Servites. »

(2) Cité à la page 214.

On avait eu l'aplomb d'insérer ces lignes dans un des almanachs : « qui voudra savoir les jours de l'année les plus heureux pour vendre ou pour acheter..... aller en pèlerinage, en guerre... qu'il observe les jours ci-dessous nommés !... Et sachez que ce sont les jours que le bon Job écrivait par le conseil de l'ange du Seigneur, qui lui fit savoir les jours que les bonnes œuvres se font ; et soyez certain qu'un enfant qui naîtra en l'un de ces jours, ou sera mis à l'école, parviendra au comble de la science s'il persévère dans l'étude ; et si on lui donne un métier, il sera bon ouvrier et deviendra un homme riche... »

Le zélé et intelligent écrivain démontre la fausseté et la sottise de ces créances superstitieuses, par des arguments philosophiques, des textes théologiques, et par la grande leçon de l'expérience, « qui, dit-il, leur donne un démenti dix fois sur une ».

Il fait intervenir la voix de la raison, la solennelle profession des conciles et les réclamations des pontifes romains.

Entre autres dangers pour le bien public, Malaval signale certains faits historiques, notamment la violence qu'il fallut faire à un amiral pour le déterminer à sortir du port, quoique le vent fut favorable, parce que le jour fixé était un vendredi.

L'ouvrage se divise en vingt-six arguments. Malaval supplie l'autorité ecclésiastique de les notifier au peuple pour réformer ses erreurs ; il répète avec joie cette parole rassurante : « Non, il n'y a pas de jours de repos pour la Providence. »

Ce discours est fortement pensé et bien écrit. Il est rédigé dans le genre simple comme il convenait, d'ailleurs, à une œuvre appelée à devenir populaire. Malaval invoque, avec un égal bonheur, l'Ecriture, l'histoire et la tradition. Sans doute, on n'y voit point une marche savante : elle eût été contraire au but de l'auteur. La progression des idées y laisse à désirer; les preuves s'y accumulent et ne s'y produisent pas avec un égal intérêt: voilà

la part de la critique ; mais, en résumé, tout lecteur judicieux reconnaîtra dans cette œuvre une plume sage et logique, toujours conduite par une foi vive.

Recueillons la prière qui sert de conclusion au discours. « Mon Dieu, je déteste toute cette différence de jours heureux ou malheureux. Toute la nature est votre ouvrage et en elle il n'y a rien de mauvais ; tout l'ordre de la grâce est l'effet de votre miséricorde et il n'y a rien que de bon. Soyez vous même notre jour et notre lumière. Faites-nous craindre le péché, qui est la seule chose que nous puissions appeler un malheur ; donnez-nous de nous attacher à vous comme à notre souveraine félicité. »

6° Notre aveugle est encore l'auteur d'une *Exhortation à tous les fidèles d'assister à la procession qui se fait dans les paroisses le jour de la fête et pendant l'octave du Saint-Sacrement*, etc.

Nous avons parlé de cette œuvre en son lieu. Penot l'imprima à Marseille, en 1690 : il en donna une seconde édition augmentée, en 1691. L'évêque de Comminges, qui honorait Malaval de son amitié, la fit aussi imprimer dans son diocèse, assurant l'auteur, par une de ses lettres, que cette brochure avait produit beaucoup de bien dans ses paroisses (1). D'autres évêques demandèrent des exemplaires des éditions Marseillaises.

7° La dernière publication de Malaval est une *Lettre de Monsieur Malaval à Monsieur l'abbé de Foresta-Colongue, prévost de l'église cathédrale*, etc., — œuvre de deux cents pages. — Marseille, Jean et Pierre Penot. 1695, petit in-12 (2).

Cette lettre a été souvent citée dans notre étude. Justification précise et modeste des opinions de l'auteur en

(1) Lettre à M. de Foresta, page 53.

(2) On remarque dans cette *Lettre* une erreur de pagination à la suite de la page 276.

matière de Quiétisme, elle contient, en outre, de nom breuses indications biographiques et autres qui, en faisant connaître intimement Malaval, le font surtout aimer ; travail dont le récit est naturel et pressant par occasion, dont les arguments prouvent une raison exercée et inflexible, elle a été jugée digne de deux approbations de docteurs, rédigées dans les meilleurs termes.

Le prévôt de Foresta et les amis de notre aveugle admirèrent la vigoureuse réfutation qu'il avait faite des soixante-huit propositions du docteur Espagnol.

Malgré l'énergie des approbations et les éloges du clergé Marseillais, la conscience catholique des examinateurs romains trouva dans cette *Lettre* quelques points à censurer : l'autorité ecclésiastique de Marseille apprit en 1703, plus de sept ans après son impression, qu'elle venait d'être mise à l'*index* (1).

Il paraît cependant qu'on s'occupa peu à Marseille de la nouvelle épreuve, tout à fait inattendue, qui avait été reservée à Malaval. Si elle eût causé de l'émotion, on en suivrait les traces chez les écrivains Provençaux de l'époque, ou dans les écrits des frères de la Roque (2), ou enfin dans la correspondance connue des amis du docile aveugle.

Dans le *Mercure de France*, il est parlé d'une autre *Lettre* adressée par Malaval à Mr de Foresta : l'auteur s'y plaint de la sévérité de Bossuet envers lui. En fait, la première *Lettre*, comme nous l'avons déjà remarqué, se taisait sur la censure de l'évêque de Meaux : elle n'avait pourtant vu le jour que dans un des derniers mois de l'année 1695, plusieurs mois, par conséquent, après le mandement contre la *Pratique facile*. La seconde *Lettre* aura pu paraître encore avant la fin de cette année ou dans le commencement de 1696, M. de Foresta étant alors évêque d'Apt.

(1) Le décret est du 17 janvier. — (Voyez *Index libr. prohib. Juxtà exemplar Romanum, editum anno* 1841, *Romæ*... Malines 1860, chez Dossans.

(2) Jean de la Roque s'il l'eut connue, n'aurait pas dit, en 1739 (*Merc. de Fr.*, sep.) « Malaval n'a plus besoin d'être justifié après ce qu'il a écrit dans sa lettre à Foresta. »

Nous n'avons eu aucune connaissance de cette seconde *Lettre*, et nous en faisons mention uniquement parce que des écrivains exacts s'en sont occupés (1).

François Malaval a fait imprimer un autre écrit : c'est une *Lettre* de trente pages *adressée à un curé de Marseille contre la neutralité en fait de religion* (2).

Barbier marque, enfin, des *Instructions familières sur l'oraison mentale*, 1685, in-12 (3). Nous avons lieu de croire que cet ouvrage est d'un autre auteur mystique : il n'y a pas de preuves suffisantes pour l'attribuer à Malaval.

§ II. — Ouvrages manuscrits.

L'écrivain Marseillais avait laissé après lui des manuscrits variés et nombreux dont quelques-uns en latin. C'étaient en général des dissertations théologiques, littéraires, des discours philosophiques, des traités pieux. Il faut signaler de préférence des *Mémoires* sur Pierre Puget, dont le P. Bougerel, de l'Oratoire, s'est amplement servi dans la notice qu'il a consacrée à ce grand artiste (4), et d'autres *Mémoires* sur Mr François Picquet. Anthelmi, auteur de la vie de l'illustre évêque de Babylone, — Paris, 1732, in-12, avec portrait, — déclare qu'il a emprunté de Malaval les documents de son histoire : il assure que le savant aveugle s'était d'abord proposé de publier lui-même une vie de François Picquet. Sans doute, les longues et désolantes discussions du Quiétisme ne le lui avaient pas permis.

Enregistrons encore le manuscrit : *Deliciæ ubi explicatione quorumdam articulorum symboli fides stabilitur*

(1) Mercure de France... *Marseille savante*, par Ant. de la Roque, décembre 1728. C'est du Dominicain André-Thomas Malaval, que les FF. de la Roque avaient appris l'existence de la seconde lettre.— *Mercure*, juin 1739.

(2) *Mercure de France*, juin 1739.

(3) *Dict. des aut. anonymes* : édition de 1823... Barbier attribuait cet ouvrage à Malaval d'après les *mss.* de Van-Tol.

(4) *Mémoires pour servir à l'hist. des hommes illustres de Provence*, 1752, in-12.

adversùs deistas, *gentiles et aliquos hæreticos*, et celui qu'Artaud dit avoir vu dans la Bibliothèque de l'Oratoire de Marseille, parmi d'autres écrits de Malaval, ce constant ennemi des superstitions populaires : *Tractatus in quo vehementer insurgit in eos qui septem angelos sub septem variis atque fictitiis nominibus implorant* (1) ; de plus, *Des avis pour la conduite des grands* ; un *Traité de la doctrine chrétienne*, et deux discours *Sur le superflu et sur la sanctification du dimanche*.

François Malaval avait préparé la traduction d'un livre de son protecteur le cardinal Bona, *Via compendii ad Deum*. Il nous apprend qu'étant à la veille de le livrer à l'impression, il tomba soudainement malade. La guérison se fit attendre ; et, dans l'intervalle, un autre écrivain, Le Roy de Haute-Fontaine, donna sa propre traduction au public — 1675 (2).

Le jésuite Tournemine avait eu entre les mains une *Dissertation* de Malaval sur un passage de Facundus, évêque d'Hermiane en Afrique, que les calvinistes se sont efforcés de faire valoir contre le dogme catholique de la transsubstantiation. Malgré sa profonde estime pour la personne et les productions de l'aveugle Marseillais, le célèbre journaliste de Trévoux qualifia de faible cette dissertation, devant les écrits bien plus solides publiés à ce sujet par l'auteur *De la Perpétuité de la foi* et par Mr de la Broue, évêque dè Mirepoix, dans ses *Lettres pastorales*, — 1702 (3).

§ III. — Correspondance.

Laborieux au plus haut degré, Malaval a entretenu une vaste correspondance avec les personnages distingués

(1) *Athenæum Massil.*, page 422.

(2) *Lettre au prévôt de Foresta.* — page 5. *Hist. Eccl. du XVIIe siècle*, par Dupin, part. III... 619.

(3) *Lettre à M. d. l. R.* (Jean de la Roque), août 1723.— *Merc. de Fr.* de 1739, page 1941.

de son siècle, et avec bien des hommes puissants par leur position sociale.

« La collection de ses lettres,—assurait-on,—formerait le plus curieux de ses ouvrages et serait un présent digne du public » (1).

Que n'ont pas fait les deux critiques de la Roque, les neveux de notre aveugle et des amis empressés pour retrouver ces pièces importantes ?

Tournemine insistait beaucoup pour qu'on procédât activement à leur recherche : il promettait son concours à leur publication, nous l'avons déjà dit. On lui avait envoyé plusieurs de ces lettres et des manuscrits de Malaval ; et, après les avoir parcourus, il infèra que « leur auteur était savant et qu'il écrivait bien (2) ; que ses lettres étaient belles ; que dans ses autres ouvrages, les vérités de la religion se trouvaient exposées éloquemment et sous un jour nouveau » (3).

Le Fournier, premier directeur de l'Académie de Marseille et religieux de l'abbaye de Saint-Victor, avait pris un intérêt majeur à la publication des lettres de Malaval : il pria l'un des deux frères de la Roque de hâter cette publication. Celui-ci lui écrivit deux fois de Paris pour lui exposer ses projets, lui signaler ses recherches, sans lui cacher ses embarras. Les réponses de Jean de la Roque, insérées dans le *Mercure de France*, juin et septembre 1739, sont un vrai titre de gloire pour Malaval.

L'aveugle de Marseille avait laissé par testament aux religieux Feuillants, ses manuscrits et sa bibliothèque formée par lui avec tant de soins et très curieuse dans son composé. La reconnaissance lui inspira cette disposition dernière ; car, après les services qu'il avait reçus du cardinal Bona, leur ancien général, il leur devait

(1) *Mercure de France.* — *Marseille savante.* — Décembre 1728 ; janvier 1729, articles d'Antoine de la Roque.— déjà adressés à P. Rigord, le 15 déc. 1726.

(2) *Lettres* de Tournemine, septembre et novembre 1729,— dans le *Mercure* de septembre 1739.

(3) *Lettres* de Tournemine, juillet et septembre 1730, — dans le *Mercure* de septembre 1739.

encore, selon son filial aveu, « de vifs remercîments pour avoir été les confidents de sa conscience pendant cinquante-deux ans».

Il nous semble cependant, que, par cet acte de libéralité, le dévot testateur n'avait peut-être pas assez suivi les leçons de la prudence. Il aurait pu comprendre que des religieux réunis dans une communauté de quatre à cinq membres, absorbés par les fonctions du ministère ecclésiastique et n'ayant parmi eux aucun homme dévoué à la science, ne se mettraient pas en peine de rendre leur héritage fructueux. C'est, en effet, ce qui arriva.

Peu après la mort de Malaval, des démarches sont faites pour obtenir des Feuillants communication de ses œuvres manuscrites et de ses innombrables lettres. A la suite de réponses toujours polies, mais évasives, dans lesquelles on accusait naïvement qu'il y avait de *papiers la charge d'un mulet*, les héritiers promettaient de favoriser le plus légitime des désirs.

A force de temporisations, il devint évident aux solliciteurs que, pour des raisons connues des Feuillants seuls, aucun manuscrit de Malaval, ni les précieuses lettres qu'il avait reçues pendant sa longue carrière, ne sortiraient de leurs archives.... Depuis, on a perdu la trace de ces trésors de science et de littérature (1).

Un neveu de Malaval, prieur des Dominicains de Marseille, en 1719 et en 1728, avait en son pouvoir un recueil de lettres de son oncle, originaux dictés par lui à ses secrétaires et cent lettres détachées, de premier ordre, dont l'une était de la main de Christine de Suède, et la plupart des autres, de quelques érudits d'Europe, catholiques ou protestants (2). Le frère Prê-

(1) *Lettres* de Jean de la Roque à Le Fournier.— *Mercure* déjà cité.

(2) Le savoir de Malaval était comme public en Europe. Les érudits qui traversaient Marseille ne manquaient pas de visiter notre aveugle, pour admirer la variété et la profondeur de ses connaissances.

Malaval était aussi archéologue; malgré sa cécité, il tenait à honneur de conduire en personne les antiquaires étrangers auprès des monuments remarquables du passé.

Ces visites, ces courses préludaient souvent à une correspondance scientifique. L'érudit Bigot, de Rouen, passant par Marseille, en 1659, y voulut voir Malaval. Il écrit de

cheur possédait encore des cahiers de doctrine dont la nomenclature est rapportée dans un des volumes du *Mercure de France* (1).

Jean de la Roque était heureux d'avoir en mains ce dépôt : il écrit à Le Fournier « qu'il brûle plus que jamais de la soif de recouvrer la collection entière, et qu'il a reçu, sur l'esprit de François Malaval, des lumières qu'il ne possédait pas quand il fit rapidement son éloge en 1723. »

L'ardent critique ne voulut pas s'arrêter aux recueils confiés par le neveu Dominicain.

Pierre Rigord, le principal ami de Malaval (2), avait aussi cédé par testament, aux jésuites de Saint-Jaume, toute une collection d'écrits en cent cinquante portefeuilles renfermant chacun un millier de pièces. Quelques-unes de ces pièces étaient l'œuvre du docte aveugle.

De la Roque l'apprend ; il invoque aussitôt la complaisance du jésuite Honoré Rigord, frère du subdélégué. Ce bon religieux se montre très-empressé pour la gloire « du cher aveugle, le BIEN ÉCLAIRÉ qui a beaucoup travaillé pour l'Eglise ; » mais il habitait la maison Sainte-Croix et non celle de Saint-Jaume. De là, nouvelles difficultés ! Le Père Honoré ne put, enfin, obtenir de ses confrères qu'une minime partie des écrits de Malaval, trouvés dans les portefeuilles de Pierre Rigord.

Ainsi, les lenteurs des uns, l'indécision des autres ; les subterfuges de ceux-ci, l'inertie de ceux-là, tout était désespérant : Le Fournier avait grandement raison d'éclater en impatiences.

Rome, le 27 avril 1660, à Nicolas Heinsius : « Je fus conduit par un aveugle qui est fort savant en toutes sortes de sciences et quoyqu'il n'aye jamais veu toutes les raretés de la ville, il scayt fort bien où elles sont. Il me fist remarquer plusieurs restes de l'antiquité qui sont en l'abbaye de Saint-Victor et me fist voir quelques cabinets. Il se nomme Maleval (*sic*). Il m'avait esté indiqué à Aix par le P. Berret, jésuite..... » *Lettres et pièces rares et inédites*, publiées par Matter. — Paris 1846, chez Amyot, in-8° en un vol.

(1) *Lettres* de Jean de la Roque à Le Fournier. — *Mercure* déjà cité.

(2) Leur commerce intime et littéraire dura quarante ans. — Pierre Rigord, subdélégué de l'intendant de Provence Lebret, avait acquis une brillante réputation. — *Le Journal de Leipsick*, 1er vol. des supplém. 581, dit de lui : « Rigordus inter rarissimos, litteratissimosque. »

A quoi ont abouti les efforts de ces nobles amis de Malaval?

Tournemine meurt en mai 1739. Jean de la Roque, après avoir épuisé ses années dans des travaux littéraires remarquables, était devenu octogénaire: il succomba en 1744. Son frère Antoine, le directeur en chef du *Mercure*, avait quitté la vie quelques mois auparavant. Le Fournier dut, à regret, renoncer à ses espérances. Aucun critique ne s'offrit, après ces écrivains distingués, pour ranimer tant de chaudes aspirations. Nulle main n'a cherché à donner un éclat de plus à l'auréole méritée de Malaval, par la publication de ses manuscrits et de ses plus mémorables lettres.

Or, comme il est probable, après les recherches sans fruit que nous avons faites, que toutes ces pièces ont été éparpillées et détruites dans les jours mauvais de la fin du dernier siècle, les travaux imprimés de Malaval resteraient seuls à composer sa gloire.

Mais les esprits judicieux tiendront compte assurément des louanges si bien affirmées par ceux qui connaissaient la correspondance et les manuscrits de Malaval; des démarches convaincues de nos habiles critiques Marseillais, les deux de la Roque, et du mouvement prolongé qui se fit parmi les littérateurs à l'occasion de documents si généreusement ambitionnés.

Si Malaval n'avait pas été digne de passer honorablement à la postérité, toutes ces bouches seraient demeurées closes pour lui, et cette suite d'applaudissements se serait détournée de sa mémoire.

Notre conclusion doit paraître logique.

Il nous reste à dire quelques mots sur un *Recueil manuscrit de douze lettres* conservé par un homme instruit, qui a rempli à Marseille les principales fonctions de son ordre dans la maison des Grands-Trinitaires.

Malaval était déjà avancé en âge quand il commença sa correspondance avec le P. Giraud, professeur alors de philosophie à Marseille. Ses lettres les plus anciennes sont datées de 1704.

L'écrivain n'a rien perdu de sa verve ni de son style ferme ; moins encore de la force de sa dialectique.

Ses missives roulent sur des sujets appropriés à son esprit : il s'y montre philosophe et théologien ; il discute même sur des points de physique. Toujours pieux, Malaval n'oublie jamais d'épancher son cœur abondant d'amour divin dans celui du vénérable religieux.

Tantôt il juge, et fort sainement, Régis, de l'Académie des sciences, l'amplificateur de Descartes ; tantôt il admire un poète latin du XVe siècle, Gaguin, vingtième ministre général des Trinitaires ; ici, un privilége d'autel pour les défunts ouvre son âme à l'espérance et le porte à réclamer, sur le champ, des suffrages en faveur d'un de ses amis qui vient de finir ses jours à Avignon ; là, il pleure tendrement son lecteur et son secrétaire, M. Borély, dont la mort lui est fort sensible dans sa cécité ; mais il « craint que ses larmes n'accusent son ingratitude devant le ciel ; car la Providence l'a toujours pourvu, au besoin et avantageusement, de ceux qui devaient avoir soin de lui, surtout pour faciliter sa correspondance. »

On remarque dans le manuscrit du P. Giraud, les notes qu'il a jointes au titre des trois dernières lettres : le judicieux critique les appelle savantes, curieuses ; la dernière, selon lui, est très savante.

Elles méritent, en effet, un éloge de distinction ; mais leur étendue nous empêche de les reproduire. Ce sont, au reste, des traités plutôt que des lettres ; la liaison des arguments ne nous laisse pas même la liberté d'en donner quelques extraits.

Dans la première, Malaval prouve la philosophie infuse d'Adam, par un solide et brillant commentaire qu'il fait de ces paroles de l'Ecclésiastique : « *Creavit illis scientiam spiritûs : sensu implevit cor illorum* (XVII, 6).

La seconde est une attaque vigoureuse dirigée contre le ministre Jurieu qui niait les sacrements dans les temps primitifs.

Un commentaire sur la théologie vraiment mystique est la matière de la troisième lettre : on y lit avec admi-

ration des citations sans nombre des ouvrages des Pères, de la *Somme* de saint Thomas et de toute l'école dont le mysticisme a été solennellement reconnu par l'Eglise. Cet écrit est dirigé contre un protestant. Il renferme des détails exacts et d'une érudition surprenante sur la canonisation des Saints, depuis le berceau du christianisme. Saint Augustin y est l'objet de magnifiques louanges, à cause de ses ouvrages.

Malaval aimait vivement le supérieur des Trinitaires : la dernière lettre qu'il lui adressa est du onze février 1719, trois mois avant sa mort.

Elle renferme ces lignes, expression sincère de la foi et du respect de notre aveugle pour les Ordres religieux :

« J'ai eu récemment, dit-il, une conversation particulière sur une grâce du Saint-Siége, avec un des chanoines de Saint-Martin du nombre des appelants de la fameuse bulle ***Unigenitus*** : plein d'estime pour cette faveur pontificale, j'abondais dans mon récit. Le chanoine ne voulut pas m'entendre : il me renvoya même brusquement aux moines...« Et moi, lui dis-je : je les aimerais toujours ces moines, comme meilleurs catholiques que ne le sont ceux de votre secte. »

Après avoir cité les douze lettres de Malaval, le P. Giraud s'afflige d'avoir perdu les autres. On comprend ses regrets : il connaissait à fond le mérite de son ami. Plus d'une fois il l'avait félicité du bon usage de ses talents : il le proclamait partout, ainsi que nous le lisons à la tête de sa courte notice sur Malaval :

« Savant dans les auteurs, historien, mystique, amateur des belles lettres, philosophe et théologien, versé dans la connaissance des saintes-Ecritures, ENNEMI JURÉ DE TOUT CE QUI SENTAIT L'HÉRÉSIE (1).

(1 *Ms.* déjà cité, page 30.

APPENDICE.

LA FAMILLE MALAVAL A MARSEILLE ;
SA GÉNÉALOGIE ; SES ARMOIRIES.
LA CHAPELLE DES MARCHANDS DU LANGUEDOC.
L'ILE DE Mr MALAVAL ; LA RUE MALAVAL.

Le nom de Malaval a été assez illustré par le docte et pieux aveugle qui l'a porté, pour que nous ayons eu à cœur de découvrir l'origine et de suivre la généalogie de cette famille en nos contrées.

Au reste, la famille Malaval a joui parmi nos ancêtres d'une juste considération : sa position sociale, l'importance de son commerce, les charges publiques que plusieurs de ses membres ont occupées, les fonctions de bienfaisance qu'ils ont remplies, l'ont toujours distinguée dans les rangs de la bourgeoisie Marseillaise.

Pour cette double raison, nous avons cru qu'on ne lirait pas sans intérêt quelques rapides souvenirs de leur histoire. Ils seront le sujet de cet APPENDICE.

Notre plume les confie surtout aux esprits et aux cœurs tout disposés à rendre hommage à ces familles des temps écoulés, qui, sans ostentation, auraient pu s'applaudir, de génération en génération, d'avoir été dignes de leur nom :

> ..... Et nos aliquod nomenque decusque
> Gessimus (1).

(1) *Æneid.* lib. 11, vers. 90e.

§ I.

LA FAMILLE MALAVAL A MARSEILLE, SA GÉNÉALOGIE.

Le premier Malaval, connu dans notre cité, est le bourgeois SYLVESTRE JEHAN, fils de GUILLAUME et de demoiselle Aziguier.

Né à Toulouse, Jehan Malaval vint se fixer à Marseille au commencement du XVIIe siècle, en qualité de marchand droguiste.

Son commerce commençant à prendre sur mer de grandes proportions (1), il s'associa d'abord avec un bourgeois du nom d'Allary, puis avec Laurent Gilles et Simon son fils, riches marchands, dévoués aux bonnes œuvres de la cité (2).

Jehan Malaval épousa vers 1619 Anne Boulle, d'une famille ancienne et honorable de cette ville de Marseille (3). Huit enfants naquirent de ce mariage : cinq garçons, Laurent, François, Martin, André et Jean ; et trois filles, Jeanne, Anne et Catherine.

Jehan Malaval était consul en 1640 et 1641 ; l'un des trois cents conseillers de ville en 1651 et l'un des soixante-six en 1660.

Sa vie fut active, longue et utile. Sa mort arriva le quatre juillet 1662.

Il laissait des maisons, des jardins, des meubles et des bijoux pour une somme considérable ; en outre, une créance de 1,500 livres sur la communauté.

(1) Aux minutes du notaire Ant. Prat,— années 1624, 1625 et les suivantes.

(2) Laurent Gilles, écuyer, fut deux fois consul. Il était en 1640 Recteur du couvent de Sainte-Claire ; en 1648, un des prieurs de l'hôpital Saint-Jacques-des-Epées ; en 1652, l'un des Recteurs de l'hôpital des Pauvres Convalescents et Passants dont il avait été fondateur : en 1657, par délibération du 24 mai, il fut député par le corps avec noble Antoine de Moustiers pour acheter les quatre maisons qui devaient servir à l'établissement de cet hôpital. — *Archives des Convalescents.* VII. E. 1. *Registre des délibérations depuis 1654 jusqu'en 1673,* — à l'HÔTEL-DIEU.

(3) Sa mère se nommait Jeannette Magalon. Elle eut pour son petit-fils aveugle une touchante prédilection, et lui laissa 1,500 livres par son testament daté du vingt-sept février 1646.

On lit dans une sentence arbitrale qui intervint pour le règlement de l'hoirie de Jehan Malaval des détails fort intéressants sur son commerce, sa fortune et sa maison. A travers quarante-sept pages, une suite d'articles nous apprennent son genre de négoce, ses relations sur mer, les barques et les vaisseaux qu'il nolisait, les noms de leurs capitaines marins; les dots de son épouse, de ses enfants; ses bénéfices, ses dettes; les acquisitions qu'il avait faites, son mobilier, ses tableaux, son linge, ses diamants, jusqu'au cabinet où son fils aveugle tenait une partie de ses livres au sixième étage, etc. (1).

Par son testament du 17 juillet 1661 (2), Jehan avait institué pour héritier universel Martin, son troisième fils : l'aîné, Laurent, étant mort enfant et le second, François, se trouvant atteint de cécité. Martin devait donner à chacun de ses frères et de ses sœurs le douzième de la fortune de leur commun père. Mais celui-ci, voulant favoriser plus particulièrement son fils privé de la vue, avait imposé à l'héritier l'obligation de payer une rente viagère de quatre cents livres à « ce fils bien-aimé qui, par la volonté de Dieu, se trouvait aveugle de naissance, afin qu'il vécût en repos et mieux à son aise. »

Anne Boulle, son épouse, mourut le 23 octobre 1678. Par testament du vingt avril 1665, elle avait désigné pour son héritier universel François son fils, *aveugle par accident*.

Jeanne, l'aînée des filles de Jehan, se maria deux fois : d'abord avec César Arbaud, en 1637, ensuite avec Jean Alphand, en 1640 : elle mourut en 1701, âgée de quatre-vingts ans.

Anne était venue au monde en 1625; elle ne vécut que quelques années. Catherine, née en 1629, s'unit à Jean Barthallon et finit ses jours en 1698 (3).

(1) Aux minutes du notaire Jean Emeric. — 1660. — page 751. « Sentence arbitrale entre François Malaval et Martin, bourgeois. »

(2) Aux minutes du notaire Louis Seren.

(3) On conserve aux archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône, — fonds des FF. Prêcheurs, H, 17, — un volume énorme qui contient depuis l'année 1633 jusqu'en

François, l'aveugle, naquit en 1627, un an après son frère Laurent ; il resta célibataire : sa merveilleuse carrière finit en 1719.

Jean, dernier fils du consul, nous est peu connu. Nous savons seulement, par ses dispositions testamentaires du 30 janvier 1664 (1), qu'il avait institué pour héritier son frère Martin, laissant à François, l'aveugle, une somme de huit cents livres. Il mourut probablement dans le cours de la même année, célibataire, ou privé d'enfants, supposé qu'il ait été marié.

Les deux autres fils, Martin et André, constituent pour les mâles la ligne descendante des Malaval à Marseille : nous allons l'établir sur des renseignements certains.

Martin Malaval épousa, en premières noces, 1655, demoiselle Jeanne de Roux ; et en secondes, Françoise Isnard.

De Jeanne de Roux il eut cinq filles : Anne, Catherine, Claire, Désirée et Thérèse ; deux fils : Jean et Jean-Baptiste.

De Françoise Isnard il eut huit enfants : Thomas-André, Louis-Martin, Albert, Jean-Baptiste, Françoise, une autre Anne, une autre Catherine et Claire-Rose : quinze enfants entre les deux mariages.

1790, les noms des *confréresses de la vénérable confrérie du Rosaire* qui payaient régulièrement leur *cote* annuelle. Le registre s'ouvre par trois noms de la famille Malaval : ceux d'Anne Boulle, la mère, de Jeanne et de Catherine ses filles. Nous amplifierions trop ce travail si nous transcrivions les nombreuses preuves de religion données par cette famille. La vie si édifiante de François l'aveugle, les vocations de plusieurs Malaval à la vie religieuse, les fondations et les œuvres pies consignées dans les testaments de la plupart de ses membres, que nous avons eus sous les yeux, grâce à la bienveillance extrême des notaires de Marseille, sont des titres parlants qui glorifient cette famille si chrétienne.

Catherine Malaval, qui a fait naître cette note, n'ayant point d'enfants, avait légué une somme de 3,000 livres au monastère de Sainte-Catherine de Sienne à Marseille : « Son grand respect pour le sacrifice de la messe,—ainsi que le marque son testament de 1691, aux minutes du not. Emeric, page 907,—lui inspira de se réserver pour elle, *à perpétuité*, la messe conventuelle du monastère. » Elle légua de plus aux PP. Feuillants 500 livres pour deux mille messes. On voit qu'alors l'honoraire en était de 0,2 5c.

(1 Aux écritures du notaire Louis Seren.

Parmi les filles et les fils du premier lit : Anne fut unie, en 1669, à noble Jean Abeille, qui exerça la charge de « conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France, en l'une des chancelleries de Provence » (1).

Catherine eut pour époux Joseph Rousson : elle était veuve en 1714.

Claire termina sa vie à l'âge de trente ans, et Thérèse, plus jeune encore : l'une et l'autre non mariées.

Désirée reçut le voile parmi les Ursulines de Barjols.

Jean était, en 1696, avocat au parlement de Paris, et en 1714, trésorier des fournitures et des étapes de l'Alsace. Les enfants qu'il avait eus de son épouse, et dont le nom n'a pu être retrouvé, étaient morts avant 1716 (2).

Jean-Baptiste décéda en 1677.

Parmi les enfants du second lit, en rapport habituel avec leur oncle privé de la vue, et par suite des dispositions fort religieuses de leur mère, il y en eut trois qui se consacrèrent à Dieu dans des monastères : Thomas-André, Louis-Martin et Albert.

Thomas et Louis-Martin prirent l'habit des frères Prêcheurs. Le premier était prieur à Marseille, en 1719 et en 1728 ; il s'endormit dans le Seigneur en 1753, ayant acquis dans l'ordre et au dehors une juste réputation parmi les littérateurs : les deux critiques de la Roque lui donnent de grands éloges dans le *Mercure de France* (3) ; le second, directeur de la confrérie du Saint-Rosaire, de 1728 à 1753, devint sous-prieur en 1745, et finit ses jours en 1774.

(1) Jean Abeille vécut seulement trente-neuf ans : il décéda le 27 mai 1686. Recteur de la compagnie des pénitents blancs de Notre-Dame d'Ayde de la Trinité vieille, il avait fait les avances de sept cents francs pour le service de la chapelle. Sa veuve qui, l'année même de la mort de son époux, avait vendu son office de CONSEILLER, régla cette pieuse créance au profit d'un de ses enfants : Abeille avait eu deux fils : Martin qui se fit Dominicain et mourut dans la force de l'âge, et Jean qui épousa une demoiselle Conte. (Aux écritures du notaire Piscatory, années 1686 et 1688, et à celles du notaire Remuzat Gaspard, 1707, 1708, etc.).

(2) Testament de François Malaval, aux minutes du notaire Jean Boyer, 1716, page 142.

(3) Juin 1739.

Albert entra dans le couvent des Grands-Carmes.

Pour les autres enfants du second lit, nous savons que Françoise ne vécut que trente-six ans, étant décédée en 1715. Jean-Baptiste, né en 1678, mourut assez jeune; Catherine vint au monde en 1682, Anne en 1685 et Claire-Rose en 1687: Catherine et Anne gardèrent le célibat et décédèrent, l'une, en 1755; l'autre, cinq ans plus tard. Il n'y eut de mariée que Claire-Rose et elle devint bientôt veuve. Joseph de Bruges, négociant de Bonnieux établi à Marseille, qui l'avait épousée en 1725, était mort sans enfants dans l'année 1731.

Martin Malaval, livré d'abord au commerce avec son père, poursuivit après lui ses opérations mercantiles dans le Levant et l'Italie : il s'était associé Jean Gilles, petit fils de celui qui avait été l'associé de Jehan.

Il acquit une fortune considérable et sut garder dans sa cité natale une position très distinguée.

Martin Malaval avait accepté le titre de fondateur, à l'établissement *des pauvres passants*. Sa signature, apposée à l'acte sur parchemin qui porte les noms des premiers fondateurs, est suivie du millésime 1669 (1); mais il en avait déjà été Recteur en 1663 et 1664.

Son nom paraît encore dans une délibération du quinze août 1667 (2).

L'année même où il signa la pièce historique qui concernait les fondateurs de l'établissement des pauvres passants, il en fut de nouveau nommé Recteur (3).

Des intérêts de propriétaire refroidirent à son égard, en 1670, les membres du conseil des hôpitaux réunis des convalescents et des passants. Les quatre maisons achetées en 1657 étaient voisines des maisons et des jardins laissés à Martin par Jehan son père. Martin refusa au ser-

(1) Escritte signée par Messieurs les fondateurs pour l'établissement des pauvres passants.... parchemin en deux feuilles : n° 1; dans le sac des titres fondamentaux de l'hôpital des convalescents. — *Archives des convalescents* à l'Hôtel-Dieu.

(2) Registre des délibérations, depuis 1653 jusqu'à 1673. — *Archives des Convalescents*, VII, E. I, page 74... Registre VII. E. 9. Recettes et dépenses.

(3) Même registre... pag. 97.

vice de ces hôpitaux, le passage d'une *ruette* (1) qu'il disait lui appartenir, l'ayant achetée de MM. les Directeurs de l'agrandissement. Le passage fut donc fermé par ses ordres ; mais les échevins lui ordonnèrent de l'ouvrir : Martin refusa. Le conseil des hôpitaux lui fit faire un *asedy* par M. le Lieutenant, demandant alors à être préféré pour l'achat de la *ruette*. Il paraît aussi qu'un grand réservoir de Martin Malaval, par des filtrations continues, avait inondé la cave de l'hôpital : ce fut un second sujet de litige qui prouvait au moins la sollicitude des Recteurs et du Conseil (2). Ces petites affaires de *voisinage* se terminèrent à l'amiable, comme entre gens conduits surtout par l'esprit d'une sage bienfaisance ; pendant le débat, Malaval avait offert « en aumône à l'hôpital, *lapilage* du nouveau bâtiment fait pour les *passantes* : le conseil lui avait envoyé un député pour aller lui faire civilité et le remercier » (3).

En terminant sa vie, le vingt avril de l'année 1712, Martin eut le chagrin de ne pas laisser après lui de descendance masculine pour perpétuer sa branche.

André Malaval fut un peu plus favorisé. Uni par les liens de mariage à Constance Christol, dans l'année 1678, il engendra trois fils et une fille. L'aîné des fils, nommé François, naquit en 1680; ses deux frères virent le jour, l'un en 1684 : il s'appelait Jean-Baptiste ; l'autre en 1687 : son nom était Jean-Antoine-Marie.

François épousa Claire Sicard qui ne lui donna point de postérité. Son père l'avait émancipé à l'âge de vingt-neuf ans « afin qu'il pût commercer à ses seuls risques et profits. »

Un an après la peste de Marseille, François avait été élu conseiller de ville : il signa, le huit juin 1722, les mesures prises pour préserver désormais le pays d'une nouvelle contagion. Sur les tableaux historiques des

(1) Nous soulignons ici le mot *ruette* que nous n'avons lu dans aucun de nos Glossaires : il est pris pour *ruelle*.

(2) Registre des délibérations de 1653 à 1673. — *Archives des Convalescents*, VII, E. 1... pag. 108, 111, 112, 118.

(3) Même registre... page 110.

administrateurs du *Mont-de-piété*, il est inscrit de 1740 à 1764; sur ceux des directeurs des filles du Refuge, il a sa place en l'année 1756, époque où on le voit Fabricien de Saint-Martin, sa paroisse.

Héritier de Jeanne, sa sœur, qui mourut en 1737, à l'âge de cinquante ans, et d'Anne Sicard, sa belle sœur; légataire privilégié de son oncle l'aveugle, il s'était aussi enrichi personnellement par ses opérations commerciales. La carrière de François fut longue : il atteignit sa quatre-vingt-cinquième année. Ses biens devinrent, en grande partie, l'héritage de son neveu André-Antoine-Marie Malaval.

Jean-Baptiste, second fils d'André, embrassa l'état ecclésiastique. Il obtint une chapellenie dans l'église paroissiale de Saint-Laurent, en remplacement de son oncle Christol, chanoine de l'église de Digne (1). Jean-Baptiste quitta ensuite le siècle, à l'exemple de ses trois cousins germains, pour entrer dans l'abbaye de Saint-Victor. Il était, en 1730, hôtelier du monastère et prieur de N.-D. de Roumigiès à Manosque (2). Nous le voyons, en 1759, après la sécularisation de l'abbaye, en tête des chanoines de Saint-Victor et à la suite des Dignités. C'était son droit, aux termes de la bulle pontificale et quoiqu'il n'appartînt pas à la noblesse; car, dans cette TRÈS INSIGNE, NOBLE, COLLÉGIALE ET ABBATIALE ÉGLISE, s'il avait été réglé que les canonicats ne pourraient être conférés qu'à des Provençaux capables de faire preuve de cent cinquante ans de noblesse, cette disposition ne devait s'exécuter qu'au décès successif des anciens moines.

JEAN-ANTOINE-MARIE MALAVAL, dont la naissance datait de 1687, épousa Marie-Thérèse Guérin. Peu après son mariage, il partit pour Smyrne, afin d'y résider et d'y établir un comptoir important. Il devint, en cette ville, père de quatre enfants: André-Antoine-Marie, Antoine, Martin-Balthasar et Marie-Elisabeth.

(1) Aux minutes du notaire Girard André pour l'année 1710, pag. 248.
(2) Aux minutes du notaire Girard Honoré pour l'année 1730, pag. 2.

De retour en son pays natal, en 1743, après avoir établi à Smyrne un procureur général dans l'intérêt de son négoce, qu'il devait continuer à Marseille, il participa, comme tous ceux de sa famille, aux œuvres de charité jusqu'à sa mort qui arriva en 1767.

Jean-Antoine Malaval avait alors soixante-dix-neuf ans. Son père André était mort la même année que son oncle Martin, c'est-à-dire en 1712.

André-Antoine-Marie Malaval fut émancipé à dix-neuf ans, pour gérer en son nom ses affaires commerciales; il poursuivit avec le Levant les mêmes rapports de négoce que ses ancêtres : armateur intelligent et heureux, il sut augmenter sa fortune, déjà très étendue ; car il avait hérité de plusieurs des siens. Antoine, son frère, était décédé en bas âge. Sa sœur, Marie-Elisabeth, épousa Jérôme Bourguet, du Comtat, capitaine garde-côtes : quatre filles naquirent de ce mariage. Martin-Balthazar préféra la vie de capitaine marin ; il commandait encore un navire en 1788. Bientôt, il se retira auprès de son frère, satisfait de retrouver au foyer paternel le repos d'une vie qui paraît avoir été beaucoup agitée.

Cependant André-Antoine-Marie Malaval, bourgeois fort estimé par ses connaissances et par son dévouement au bien public, avait déjà eu l'honneur d'être nommé conseiller de ville en 1770 et 1771 : il mérita de plus les suffrages de ses concitoyens en l'année 1790, lorsque, suivant l'ordonnance du trois octobre 1789, le conseil municipal dût être *renforcé* par de nouveaux représentants : on l'élut dans le quartier du Sacré-Cœur, au faubourg Saint-Lazare qu'il habitait.

André-Antoine-Marie Malaval avait succédé à François, son oncle, dans l'administration du Mont-de-Piété. Il exerça cette charge de bienfaisance de 1764 à 1793.

Depuis cette année sinistre, l'homme public et le commerçant s'effacèrent en lui ; mais les malheurs du temps diminuèrent aussi ses grands biens : il vécut retiré jusqu'à sa mort (13 mai 1803).

Martin-Balthasar termina sa vie le onze mars 1814,

après avoir été privé de la vue *par accident*, du vivant même de son frère. Les deux derniers Malaval étaient restés célibataires. Avec eux s'éteignit la ligne masculine de Jehan Malaval.

Le patrimoine de famille, difficilement conservé, à travers les jours de la fin du dernier siècle, était passé de moitié dans les mains de Martin Balthasar : une mort imprévue n'avait pas donné à son frère le temps de faire des dispositions testamentaires.

Or, le dernier survivant mâle eut assez d'embarras pour diviser son héritage. Il refit bien des fois son testament et arrêta enfin ses vues sur François Boze, alors procureur impérial à Apt, pour favoriser en lui, comme époux d'une demoiselle Bourguet sa nièce, ***des enfants issus de germains*** (1).

Les Malaval avaient eu leur berceau dans le Languedoc : une des branches était fixée à Toulouse au milieu du XVIe siècle; une seconde se montre à Lézan au XVIIe; et une troisième, à Narbonne peut-être, ou dans les environs, pendant le cours du même siècle.

A la branche de Lézan, appartient un chirurgien fameux du nom de Jean Malaval, né en 1669 et décédé en 1758 (2).

A la branche dont le pays est douteux pour nous, se rattache un sieur Malaval que notre aveugle appelait son parent : il demeurait à Agde en 1695, « receveur du Canal de la communication entre les deux mers, » et grand partisan des maximes de la ***Pratique facile*** (3).

Dans le cours du XVIIIe siècle et même au commencement du XIXe, on lit souvent le nom de Malaval dans des actes publics ; mais ceux qui le portent ne sont pas tous de la famille bourgeoise de Toulouse, devenue Marseillaise. On y voit des Malaval étrangers à la cité;

(1) Aux minutes du notaire Pons J.-B., le premier testament est de l'an XIII. pag. 945; le dernier de 1809, 30 mai.

(2) *Bibliographie biographique*; art. Malaval.

(3) *Lettre* au prévôt Foresta Colongue, page 55.

ou bien ce sont des familles d'humbles ouvriers et quelques fois d'agriculteurs.

Diverses rubriques, soit des paroisses, soit d'autres dépôts, confondant la véritable orthographe des noms propres, donnent le nom de Malaval à des habitants de Marseille qui, en réalité, se nommaient Malevard ou Maleval. Par contre, la vraie orthographe de nos Malaval, reconnue authentique par des centaines de signatures de ses divers membres, se transforme de temps en temps en Maleval, sous la plume des rédacteurs des pièces historiques, juridiques et autres.

Ce nom de Malaval prête facilement à l'erreur. Nous constatons ces méprises sans le moindre étonnement.

Dans des écritures anciennes et publiques on a aussi plusieurs fois écrit *de* Malaval au sujet de quelques membres de la famille de Jehan. Les Malaval n'ont jamais appartenu à la noblesse, comme il a été remarqué ailleurs.

§ II.

ARMOIRIES DE LA FAMILLE MALAVAL.

Nous avons déjà décrit les armoiries de l'aveugle Marseillais, François Malaval (1).

Ces armoiries n'étaient pas en tout semblables à celles de son père, qui furent maintenues par son frère Martin (2).

Jehan Malaval portait « d'argent à un cœur de gueules chargé d'une foy de carnation, mouvante en fasce de deux nuées d'argent, et soutenue d'une boucle ou fermail d'or, l'ardillon en pal ; le cœur surmonté d'une étoile d'azur et supporté sur la pointe d'un triangle vidé de même. »

La différence entre les armoiries de Martin Malaval, qui étaient vraiment celles de la famille, et les armoiries

(1) Page 236.

(2) Voir l'important ouvrage de M. le comte Godefroy de Montgrand intitulé : *Armorial de la ville de Marseille*; recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV; page 532.

de notre aveugle, consiste dans *les deux nuées d'argent :* elles sont absentes du blason de celui-ci : en leur place *la foy y est vêtue et parée d'or.*

Nous connaissons les armoiries de la famille par un titre historique. C'est un marbre à inscription sur lequel on les a gravées.

Le marbre existe encore : nous nous occuperons de l'inscription dans le paragraphe suivant. Les armoiries du bourgeois Jehan Malaval s'y épanouissent dans un élégant cartouche ; elles ont été sculptées par ses ordres et sous ses yeux. Or les deux nuées s'y découvrent, quoique le marbre ait été un peu tourmenté par une main ignare ou ennemie : nous avons là évidemment le témoignage d'une authenticité irrécusable.

Martin les a conservées invariablement, comme on le remarque par son propre cachet dont quatre empreintes scellent un testament mystique qui le concerne (1).

Il est à croire que cette conservation procédait du droit d'héritier universel dont son père l'avait investi.

La double déclaration que reçut d'Hozier, de la part des frères Malaval, doit être considérée comme officielle : ils s'étaient entendus pour préciser une légère variante entre leurs armoiries.

Nous avons remarqué dans l'*Armorial Marseillais* que possède M. Luck, les armoiries coloriées d'un Malaval qu'on y désigne comme « frère du chanoine de Saint-Victor, allié de Guérin. »

Il s'agit ici de Jean-Antoine-Marie Malaval, époux de Thérèse Guérin, et petit-fils d'André.

Mais quel changement ont subi ces armoiries ! Le cœur en est absent ; la boucle y est incomplète, elle est soutenue par le triangle ; enfin les couleurs héraldiques ne ressemblent plus à celles des armoiries déjà décrites (2).

(1) Aux minutes du notaire Joseph Reynier pour l'année 1695, page 412.

(2) *Armorial général de la ville de Marseille*, fort vol. manuscrit, sans table... page 295.

D'autres armoiries sont mentionnées dans ce même volume sous le titre Malaval, à la page 469 : elles contiennent le *cœur* et l'*étoile* seulement ; il n'y a plus ni la *foy*, ni la *boucle*, ni le *triangle* : les *couleurs* y sont transformées.

Dans l'armorial consulaire que possède M. le comte de Clapiers (1), les armoiries du consul Jehan sont reproduites avec exactitude, sauf pourtant que les *nuées* en sont absentes : c'est évidemment un oubli, ou une erreur, d'après ce que nous avons dit des vraies armoiries du premier Malaval à Marseille.

Même absence des nuées dans le beau taphologe de la ville de Marseille, qui est aussi la propriété du savant numismate.

Les armoiries de la famille Malaval y auraient dû être, cependant, dessinées exactement, puisqu'on avait sous les yeux à l'Observance le marbre historique cité plus haut.

Nous ne parlerons pas des autres Armoriaux qu'on a bien voulu nous montrer ; ils sont, d'ailleurs, la reproduction de ceux que nous avons invoqués : l'on n'y remarque pas davantage les deux nuées du blason de Jehan Malaval.

Anne Malaval, fille de Martin, en épousant noble Jean Abeille, écartela ses armes de famille avec celles de son époux qui portait « d'azur au chevron d'or, accompagné de trois abeilles de même. » Ces armoiries sont dessinées et coloriées dans un des Armoriaux précédents ; là encore *la foy* du blason des Malaval *n'y est pas mouvante de nuées* (2).

§ III.

LA CHAPELLE DES MARCHANDS DU LANGUEDOC.

Le marbre sur lequel furent gravées les armoiries de Jehan Malaval est un titre historique pour lui et pour sa famille. Ce titre est inédit. Il avait été placé dans une

(1) *Armorial du consulat de Marseille* depuis 1470 jusqu'en 1789. Manuscrit in-quarto.

(2) *Armoiries diverses de la Provence contenant la suite de celles de la ville de Marseille.* tom. II. page 148.

vaste chapelle de l'église des Frères-Mineurs (l'Observance), dédiée au Saint-Esprit, et voici à quelle occasion.

Dans les dernières années du XVIe siècle, vers 1585, quelques marchands, venus à Marseille DE LA GAULE NARBONAISE ET DE L'AQUITAINE, se réunirent en confrérie, par suite d'un vœu : ils obtinrent des religieux de l'Observance, l'autorisation de faire célébrer des messes de temps en temps en une chapelle particulière qu'ils se proposaient de construire, et où ils éliraient leur sépulture. Ils s'engageaient à payer au couvent une certaine redevance pour le service qu'ils en recevraient. La chapelle ayant été construite, à leurs frais, en l'honneur du Saint-Esprit, en 1589, ils la firent décorer simplement.

Peu d'années après, on s'aperçut qu'elle avait été édifiée trop précipitamment et que sa solidité n'était pas assurée : les *marchands de Languedoc et de Guyenne*, noms sous lesquels les membres de la confrérie se désignaient, délibérèrent de charger l'un d'entre eux de restaurer cette chapelle et de la décorer suivant les règles de l'art.

Jehan Malaval accepta l'honorable commission. C'était en 1624. Alors, suivant la teneur de la convention passée avec les ouvriers, il était *trésorier ou exacteur de l'œuvre des deniers faits sur les marchands nouveaux venus en Provence, du Languedoc et de la Guyenne* (1). Le soin de la restauration de la sainte chapelle lui incombait naturellement. Il passe un marché avec Jehan Portal, SCULPTEUR, *pour toute la besogne qu'il y avait à exécuter*. La décoration comportait, en particulier, à la voûte de la chapelle, dix-sept figures en demi-bosse ; et aux quatre lunettes, des sujets bien choisis ; le tout en bon plâtre blanc de Roquevaire. De plus, on ajoute au *préfait* : que Portal fournira et ouvragera « une grande pierre de mar-

(1) Aux minutes du notaire Claude-Antoine Prat, année 1624. pag. 104 et 1006.

bre de deux pans à tout carré (1), sur laquelle il tracera les lettres qui lui seront baillées, avec une *armoyrie* entourée d'une corniche enrichie. » Le travail du sculpteur devait être payé cent livres (2).

L'acte est signé par tous les marchands du Languedoc, membres de la confrérie, MERCATURAE. Ce sont : Vitalis, Guytard, Saunyé, Turcat, Malaval, Trabaud, Delestrille, Sarmet, de Landréa, Dulard, Duclos, Ferrières, Fuconseille (3) et accepté par Jehan-Pierre POURTAU, au lieu de PORTAL.

Les travaux furent bien exécutés, et dans le délai convenu. L'inscription prévue au prix fait, devait en conserver la mémoire : elle est ainsi formulée, au-dessous des armoiries de Jehan Malaval.

D. O. M.

SANCTO SPIRITVI SACELLVM HOC NARBONEN
SIS ET AQVITANICAE GALLIAE MERCATORES
ANN. REPARATAE SALVTIS MDLXXXIX FVNDATVM
VOVERVNT QVOD IOANNES MALAVAL TOLO
SATES DEVOTAEQVE LARGITIONIS RECERTOR (4)
EX PVBLICA MERCATVRAE EARVMDEM PROVIN
CIARVM SANCTIONE DECENTIVS IAM COLL
APSVM ANN. MDCXXIV INSTAVRAVIT.
NARBONENSIS ET AQVITANICAE GALLIAE
MERCATORVM TVMVLVS (5).

(1) Le marbre mesure 0,72 de hauteur et 0,57 de largeur ; un peu plus que le prix fait exigeait.

(2) Aux minutes du notaire Claude-Antoine Prat, année 1624, page 104 et 1006.

(3) Cette dernière signature est incertaine.

(4) *Recertor* pour *receptor* sans doute.

(5) A DIEU, TRÈS BON, TRÈS GRAND. « Les marchands de la Gaule Narbonnaise et de l'Aquitaine ont construit et dédié par vœu cette chapelle au Saint-Esprit l'an de notre salut réparé mil cinq cent quatre-vingt-neuf. Par une délibération de la corporation des marchands de ces provinces, Jean Malaval, natif de Toulouse, et trésorier des pieuses largesses, l'a restaurée entièrement en l'année mil six cent vingt-quatre. C'est ici le tombeau des marchands de la Gaule Narbonnaise et de l'Aquitaine.

Les dernières lignes de l'inscription annoncent qu'à l'endroit où le marbre de fondation était placé, la corporation des marchands de la Narbonnaise et de l'Aquitaine avait son sépulcre.

Dans la même chapelle, quelques-unes des familles de cette corporation y avaient groupé leurs tombeaux. On ne pouvait manquer d'y voir celui de la famille Malaval : il y était, en effet, comme l'indique la liste que nous avons sous les yeux et que nous trouvons dans les *taphologes* spéciaux de l'église de l'Observance (1).

Le fait, d'ailleurs, était suffisamment reconnu, soit par les testaments des Malaval, soit par les actes de leurs décès consignés aux archives des Accoules, de Saint-Martin et de la Major, paroisses qui, tour à tour, ont été celles de la famille.

A part quatre de ses membres, François, l'aveugle, enseveli aux Prêcheurs ; Jeanne, veuve d'Alphand, sa sœur ; Claire-Rose, veuve du sieur de Bruges, sa nièce, qui voulurent reposer auprès de leurs époux dans la même église, et Catherine fille de Jehan, le consul, qui préféra et obtint, par dévotion, la tombe des religieuses de Ste-Catherine-de-Sienne, tous les autres furent *accompagnés* à l'Observance, où ils avaient élu « leur sépulture dans la chapelle des marchands ou des messieurs du Languedoc, au tombeau de leurs ancêtres (2). »

(1) *Taphologes* déjà cités... *Registre* des Observantins de 1616 à 1721... H. 2. Aux archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Dans le taphologe de ce registre on a écrit Malavard pour Malaval.

(2) Testaments déjà invoqués, *passim*, et de plus, ceux : de Jeanne fille de Jehan, 1684, notaire Emeric ; de Jeanne fille d'André, 1733, not. Girard ; de Catherine fille de Martin, 1727, not. Boyer ; de Claire-Rose, 1736, not. Boyer ; de François fils d'André, 1752, not. Segond.

Le *taphologe manuscrit de la ville de Marseille*, in f° de 700 pages, qui fait partie de la riche bibliothèque de M. le comte de Clapiers, répète, à la table, six fois, le nom de Malaval :

Selon ses indications : les Malaval demeurant : *rue d'Aix, près de la porte d'Aix, hors de la porte d'Aix* et *près de St-Martin*, y auraient eu leurs tombeaux à l'Observance. Deux autres Malaval, dont l'un encore à la *rue d'Aix* et l'autre à la *rue de Sion*, y auraient eu le leur à Saint-Martin. On a dû faire erreur en écrivant sous le titre Malaval, les personnes qui reposaient dans les tombes de Saint-Martin ; car nous n'avons vu, nulle part, que les descendants de Jehan aient été ensevelis dans cette Église.

Chaque marchand arrivant du Languedoc ou de l'Aquitaine, était imposé par la corporation, à payer *une fois seulement en la vie, six livres et quinze sols :* nous trouvons ce fait dans un extrait de sentence judiciaire, rendue en janvier, 1706 (1). Les confrères ne payaient pour cote annuelle que quelques livres.

Pendant de nombreuses années, Martin Malaval fut chargé de remettre au couvent de l'Observance, la redevance personnelle et générale au nom de la corporation: probablement il exerçait, comme son père Jehan, la fonction de *trésorier des pieuses largesses*, suivant les termes de l'inscription.

Au registre de l'Observance, produit plus haut, il est dit : « M. Malevard (Malaval), pour le service de ladite chapelle du St-Esprit, donne aux festes de la Pentecôte, annuellement trente livres. » A la même page et cinq ans plus tard, — 1695 — la note n'est plus sous le nom de Malaval, mais sous celui de la corporation elle-même, représentée sans doute par ses chefs.

Or, les Prieurs de 1702, 1703, 1704, ne furent pas exacts à payer de leurs propres mains la redevance antique aux religieux « qui faisaient le service ordinaire et accoustumé à l'autel des marchands de Languedoc, Guyenne et Gascogne. » Ils se nommaient Vassal, Tinel et Roussel. Les Observantins réclamèrent, et la justice laïque fut invoquée. Le livre de la corporation, la CROIX D'ARGENT avaient été détournés dans l'intervalle, par l'un de ces Prieurs... Cependant Vassal et Tinel se résolurent à payer, sans attendre la sentence ; mais Roussel ne se rendit qu'au jugement du lieutenant-général, Villeneuve, daté de janvier 1706 (2).

Le marbre à armoiries et inscription que nous venons d'expliquer et de commenter est aujourd'hui scellé à un mur d'habitation dans la riche *villa* des MM. Lombardon, aux Aygalades. Recueillir et garder religieuse-

(1) *Archives des Observantins* : liasse 22.
(2) *Archives des Observantins*: liasse 22.

ment les moindres titres de l'histoire est toujours la marque d'esprits éclairés.

Nous remercions M. Blancard, le savant conservateur de nos archives départementales, de nous avoir prévenu, le premier, de l'existence et de la valeur de ce titre historique.

§ IV.

L'ISLE DE M. MALAVAL, VERS LA PORTE D'AIX ; LA RUE MALAVAL AU FAUBOURG SAINT-LAZARE.

Au quartier Blanquerie, sous la paroisse Saint-Martin, vers la porte d'Aix, s'élevait, au XVIIIe siècle, un groupe de maisons entouré de rues de tous côtés, qu'on nommait l'ISLE DE M. MALAVAL.

Il en est parlé dans un acte officiel de 1721, qui donne l'*état général des personnes mortes de la peste à Marseille et dans son terroir*.

Durant cette violente contagion, l'*île* (1) de M. Malaval fut affligée, pour sa part, de cent quatre-vingt-quinze décès sur un chiffre de neuf mille cent quarante-six que le dénombrement accuse pour la paroisse entière de Saint Martin... (2).

Dans l'enceinte du faubourg Saint-Lazare, une rue porte encore aujourd'hui le titre MALAVAL.

Elle débouche de la place Pentagone et aboutit, par une ligne irrégulière, au boulevard des Dames.

Sur ces deux points de Marseille, la famille Malaval possédait ses principales propriétés : maisons et jardins

(1) Ce mot a vieilli. Il est encore en usage dans plusieurs provinces, selon l'observation de Mr Littré : *Dictionnaire* de la langue française : — Ile —

(2) Aux archives de l'Etat civil : liasse spéciale pour Saint-Martin.

dont l'origine, l'étendue et la valeur nous sont indiquées par des documents authentiques.

Quelques années après son établissement à Marseille, en 1625, Jehan Malaval acheta du sieur André de Nibles. avocat à la cour, une maison à deux *façades* : l'une sur la rue Jérusalem, et l'autre sur la *rue du Port*.

Cette maison avait pour confronts : au levant, la maison de Montolieu ; au couchant, celle des hoirs de François Bayon.

L'immeuble fut payé à raison de 7,500 livres (1).

Jehan fit aussi construire, l'année suivante, une maison sur la rue du Port (2).

Il acquit de plus, en 1635, celle des hoirs de Bayon.

Les deux propriétés attenantes furent estimées 15,000 livres, dans l'*arbitrage* de 1666, dont nous avons déjà parlé (3).

Le riche commerçant fit d'autres acquisitions, de 1640 à 1657, non plus dans l'enceinte de la ville ; mais au delà des remparts et au faubourg vulgairement appelé *des Arcs*.

Il acheta pour 6,000 livres : « Un jardin d'environ deux carteyrades (4,100 mètres), avec bâtiment et fontaine, à la rue allant au collet de Jean Hiérosme, montant sur les mollins, proche le jardin des Pères Récollets (4). »

« Un autre jardin, de la contenance d'une carteirade (2,050 mètres), proche les aqueducs, avec bâtiment, fontaine et vivier, pour 2,500 livres. »

« Une maison faisant canton de la traverse qui va au collet de Jean Hiérosme, proche la porte de la Frache et à la rue qui va droit aux Arcs, payée 2,250 livres (5). »

(1) Aux minutes du notaire Prat... 1625, 17 juin.

(2) Aux minutes du notaire Prat... 1626.

(3) A la page 261.

(4) Le *collet* ou *coulet* de Jean-Jérôme comprenait la partie du quartier devenu depuis rue d'Aix à droite, Bernard-du-Bois et les Recollets.

(5) *Arrentement*. Aux minutes du not. A. Prat, 1665, page 165.

Enfin « une autre maison à la même rue et proche la susdite, achetée 1,200 livres, des hoirs d'Honoré Mounier (1). »

Chacun de ces immeubles fut donné à rente.

Pendant sa longue vie, Jehan habita toujours la maison de la rue Jérusalem : tous ses enfants y naquirent, ainsi que les premiers enfants de son fils Martin. Notre aveugle se plaisait à dire qu'il avait été baptisé aux Accoules : il demeura plus tard sous la paroisse Saint-Martin.

Les Malaval n'ont quitté leur toit primitif qu'après le trépas de leur mère vénérée, Anne Boulle, en l'année 1678.

Les maisons et les jardins de Jehan Malaval, d'au delà les remparts, furent renfermés dans l'enceinte de la ville quand s'exécuta, dès 1669, le vaste agrandissement ordonné par un décret royal de 1666.

On se rend déjà compte, à peu près, par les indications précédentes, de la partie qu'occupaient ces immeubles dans l'agrandissement.

Les uns sont situés proche les Recollets : une cession de Martin Malaval à un *méger*, en 1675, précise « qu'ils étaient séparés en deux, *tout vis-à-vis* les Pères Recollets, *rue au mitan*, et joignant le monastère des religieuses Présentines, de l'hôpital. »

Un autre immeuble s'élève près de l'ancienne porte de la *Frache ;* un troisième, proche les aqueducs.

Les terrains seuls, et le sol des deux maisons dans la rue qui va droit aux Arcs, dépassent le chiffre de 6,300 mètres.

Au nord de ces propriétés, les Présentines avaient leur monastère : elles ne le quittèrent qu'à l'époque de l'agrandissement, forcément (2) et à la suite d'une tran-

(1) Ces renseignements ont été puisés dans la *sentence arbitrale* plusieurs fois citée.

(2) Les directeurs de l'agrandissement exigèrent le déplacement des Présentines: leur couvent gênait les nouveaux plans: « tant pour achever la place Royale que pour faire une rue depuis la dite place jusqu'à l'endroit où était ci-devant la porte de la *Frache*. » — *Transaction* entre la commune et les religieuses de la Présentation. — Fonds des Présentines, registre A., 205, (aux archives départementales).

saction avec la ville. Les religieuses firent alors construire une nouvelle maison, à une faible distance de l'ancienne, au point où elle existe encore aujourd'hui, après diverses transformations.

Les confronts désignés dans des actes publics les concernant marquent que du levant et du midi, le monastère, hors des murs, limitait le *petit jardin* du sieur Martin Malaval; de trémontane, il bornait les aqueducs (1).

A l'ouest était l'hôpital des convalescents, comme le témoigne l'achat fait par les Prieurs en 1657 : « Voulant réunir les pauvres passans dans le même hospice, les Prieurs achètent quatre maisons proche les Arcs, joignantes et contiguës, avec jardin et régale par derrière; deux desquelles ont leur façade au grand chemin, *sive* rue tirant aux Arcs, et l'une d'icelles faisant coing au chemin tirant aux mollins, confrontant les dites quatre maisons: du levant, *jardin* du sieur Jehan Malaval; du couchant, le grand chemin, *sive* rue tirant aux arcs..., etc. (2). »

La nouvelle maison que construisirent les Prieurs, en 1670, pour y loger les *passants*, était adossée au mur d'un des deux jardins de Martin Malaval: un grand vivier ou *récervoir* de ce jardin, joignait l'hôpital (3).

Ainsi, à l'aide de ces divers jalons, tout à fait certains, et déduction faite de ce que les directeurs de l'agrandissement auront enlevé à Martin Malaval pour les travaux réclamés par leur plan, nous suivons les lignes

(1) *Rapport d'estime des maisons désemparées* sur les religieuses de la Présentation. — Archives départementales, fonds des Présentines, registre A, 206, 209.

(2) *Registre des délibérations de l'hôpital des convalescents* — de 1654 à 1673. page 13 — archives des Convalescents à l'Hôtel-Dieu.

(3) Même *registre:* page 13, 99, 104, 108, 110, 112. — L'hospice des passants et convalescents dût aussi être démoli à l'occasion de la rue Sainte-Barbe que les directeurs de l'agrandissement voulurent y *faire passer*. (Délibération du 8 mars 1671 — même registre —. Il resta une portion de ces hospices que Jean Bonifay et Pierre Pujet, *maîtres maçons*, achetèrent des prieurs en 1684 pour les revendre. La façade d'une des maisons *était du côté du sieur Martin Malaval, sur la rue Neuve* (de Sainte-Barbe) *tirant aux religieuses*, et celle d'un autre *côté était sur la rue descendant des Arcs à la poissonnerie nouvelle*. — Aux minutes du not. Piscatory, 1684, 26 octobre.

modernes qui, du côté sud de la rue des *Incurables*, montent le long de la *rue d'Aix*, en doublent la *place intérieure*, pour redescendre par la rue *Sainte-Barbe* prolongée et la rue des *Chapeliers*.

Voilà l'Isle de M. Malaval.

Il est à croire que, sur un sol si étendu et dans la partie inférieure, quelques parcelles appartenaient à d'autres propriétaires; le monastère des Présentines en occupait aussi, au nord, une faible portion: mais, par l'héritage que Jehan, son père, lui avait laissé, Martin Malaval était certainement possesseur de la plus grande surface de ce terrain.

Ce fut en 1675 qu'il en commença le morcellement: il avait donné d'abord à prix fait l'enlèvement des terres, sables et roches de son jardin proche les Arcs: comme il se proposait d'y bâtir des maisons, il voulut « que le sable fut laissé sur les lieux, criblé, et qu'on fît place nette à niveau de la rue tirant du cours à la porte *Réalle* qu'on devait faire (1). »

Le premier terrain fut vendu à Pierre Rougier, par acte du 30 septembre de la même année: d'autres ventes suivirent dans les années 1679-80-82, etc., comme on le voit aux minutes du notaire chez lequel le bourgeois de la nouvelle rue Royale passait tous ses actes.

Pour les terrains de lisière, Martin Malaval les vendit au prix de quarante et même de cinquante livres la canne carrée, soit dix et douze francs cinquante centimes le mètre carré (2).

Remarié depuis quelques années avec Françoise Isnard, Martin vint résider, avec sa famille et son frère l'aveugle, dans son grand domaine, vers les aqueducs. On commence à lire, dès 1680, dans les registres des baptêmes de Saint-Martin, les noms des Malaval, qu'on n'avait lus précédemment que dans les registres des Accoules. Les défunts

(1) Aux minutes du not. Jean Emeric, 1675, page 1030 et la suite. — La porte Réalle ou la porte d'Aix n'a jamais existé qu'en projet.

(2) Jean Emeric not.: pour 1679, pages 144 et 348; pour 1680, pages 96, 241, 739; pour 1682... etc.

de la famille sont presque tous *pris* sur le même point de la ville, successivement nommé—rue *Royale*,— rue *tirant des Arcs au Cours*, — *près la porte d'Aix*, — *porte aux Arcs*, ou simplement — *aux Arcs* ; puis de nouveau — rue *Royale*, et en définitive — rue *d'Aix*.

Au milieu des propriétés qui composaient encore en 1721 l'île de M. Malaval, des titres d'achats nous apprennent que la famille, restée propriétaire de plusieurs maisons, habitait la partie supérieure de son domaine : un rapport d'experts l'avait déjà confirmé en 1712.

Dans les derniers mois de la vie de Martin Malaval, ce chef d'une nombreuse famille, veillant à l'avenir de ses enfants, intenta un procès à Joseph Aillaud, son voisin. Il soutenait que la maison de celui-ci menaçait de s'écrouler sur la sienne par vice de construction : le juge nomma des experts qui lui donnèrent raison. Or, dans la désignation des deux maisons, le rapport établit « qu'elles se trouvent dans l'enceinte de la ville, près la porte d'Aix : elles sont séparées l'une de l'autre par une traverse qui n'a que *neuf pans* — 2m,25 — » (1). Nous avons là, on va le voir, un témoignage topographique bien déterminé.

Au numéro 43 de la rue d'Aix, s'ouvre un passage couvert; à l'extrémité de ce passage quatre arcs doubleaux et à plein cintre supportent une voûte. On entre dans une cour resserrée : à droite se trouve la ruelle dénommée dans l'expertise, qui débouche à la rue Sainte-Barbe. La ruelle mesure les 2m,25 de largeur ; l'une des deux maisons en vis-à-vis appartenait donc à Martin Malaval.

En comparant les titres notariés, il nous a été facile de reconnaître les propriétaires respectifs de ces immeubles. La maison Aillaud était celle qui tournait du côté du midi ; celle de Martin Malaval regardait le nord : la première a été rebâtie au milieu du XVIIIe siècle ; la

(1) Dans le registre XIXe du greffe de l'écritoire, lettre M. — Archives de l'Hôtel de ville.

seconde est encore debout : sa porte d'entrée, ses fenêtres primitives ont été aveuglées. L'une des maisons s'ouvre actuellement à la rue Sainte-Barbe, sous le numéro 56. On arrive à l'autre par la cour intérieure et le passage voûté de la rue d'Aix, au numéro 43 (1).

Martin Malaval et sa famille habitaient la maison qui confrontait la ruelle par le nord et qui avait une façade principale au midi sur un vaste jardin. Son frère l'aveugle ne s'était pas séparé de lui : les autres demeures de leur domaine étaient livrées en location.

Remarquez maintenant les expressions qu'appliqueront à ce domaine les ecclésiastiques chargés de rédiger les actes, *toujours trop courts*, de sépulture :

Le 20 mai 1712, le jour même où les experts du litige vinrent remettre le rapport signé avec leurs conclusions, Martin rendait le dernier soupir : l'acte de son décès contient ces mots : Pris aux Arcs. Une de ses filles meurt en 1715 : les ecclésiastiques de Saint-Martin écrivent : Prise Porte aux Arcs. Certainement, en l'absence des *arcs* par lesquels, de la rue d'Aix, on arrive au domaine Malaval, on aurait été autorisé à croire que ces expressions *aux Arcs*, *porte aux Arcs*, signifiaient que la maison des défunts était située près des acqueducs, si souvent appelés les *Arcs* ; mais il nous semble aussi, à la vue du *passage aux Arcs*, que les rédacteurs des actes mortuaires, échos ordinaires de la voix publique pour le signalement des maisons, ont pu vouloir, dans ces circonstances, par les indications précitées, caractériser principalement la demeure de la famille Malaval.

Malgré les transformations déplorables que ce domaine a subies dans des temps qui ne sont pas très éloignés, de la main d'un spéculateur commerçant, nous sommes heureux de toucher du doigt, parmi les diverses maisons Malaval, la demeure même où notre vénérable aveugle a vécu près de quarante ans : c'est dans l'un de ses

(1) Aux minutes du notaire Hazard — 30 décembre 1767 — et 27 juin 1765, (testament de F. Malaval) ; aux minutes du notaire Caseneuve — 7 août 1834.

appartements que, visité et béni par l'immortel Belsunce, au milieu d'un concours de prêtres et de fidèles attendris, François Malaval a rendu sa belle âme à Dieu!...

Du domaine resté aux héritiers de Martin (1), une portion revint aussi, par la succession de ses enfants, à leur arrière-cousin André-Antoine-Marie.

Ce dernier, résidant au faubourg Saint-Lazare, aliéna la partie principale de l'héritage Malaval. André Mouret en fit l'acquisition en 1771 (2). Les hoirs de celui-ci s'en dessaisirent au profit de Gide : il y a peu d'années, l'honorable famille Richard en est devenue propriétaire.

Au décès d'André-Antoine-Marie, en 1803, trois maisons non comprises dans la partie du domaine vendu en 1771, passèrent aux enfants de sa sœur Marie-Elisabeth et à son frère Martin-Balthasar. Elles furent ensuite mises aux enchères et acquises par des personnes étrangères à la famille Malaval (3) : Ces maisons portent aujourd'hui les numéros 45 pour celle de la rue d'Aix ; 48 pour celle de la rue Sainte-Barbe et 34 pour celle de la rue des Chapeliers.

Ainsi disparurent les vestiges des souvenirs locaux auxquels se rattachait la raison d'être de l'ancien vocable : ISLE DE M. MALAVAL.

(1) Claire Rose, une des filles héritières de Martin Malaval, jouissait, en 1730, « de trois maisons *à la rue des Chapeliers*, tirant vers la poissonnerie neuve : la troisième faisant angle à cette rue et attenante à celle de sa sœur Catherine, laquelle demeurait rue royale » (contract de mariage). — Aux minutes du notaire Firmin Boyer, 1730, pag. 407 — Dans la succession de Martin Malaval, il en est une autre marquée rue des Chapeliers, où était ci-devant l'hôpital des Convalescents, tirant à la poissonnerie neuve. (Testament de Martin Malaval de 1702. — Aux minutes du notaire Jh Reynier).

(2) L'acte de vente est aux minutes du notaire Hazard — 7 août 1771 : — il renferme des détails fort étendus sur cet immeuble dont Mouret, maître chapelier, n'acheta que 1,160^{m}, carrés. Il y est, en outre, question du petit enclos dans lequel on entre par un grand portail (rue d'Aix, 43) et de trois maisons sous les numéros 50, 52, 54.

Au reste le plan de Marseille de P. Desmarets représente parfaitement cette propriété telle qu'elle était encore en 1808.

(3) Aux minutes du notaire Pons. — 20 floréal an XII, et à celles du notaire Chaillet — 13 et 18 avril 1818.

Le jour où nous allâmes examiner de près ce qui reste des immeubles Malaval, il nous fut donné de rencontrer l'honnête propriétaire, déjà ancien, de la maison — rue Sainte-Barbe, 48. — Dans son jeune âge, il avait souvent entendu parler de notre illustre aveugle. Au moment où nous évoquâmes avec amour ce nom traditionnellement vénérable pour lui, il fut ému jusqu'aux larmes..... Hélas! Dans son quartier, il était seul à s'intéresser à la famille Malaval : seul aussi il fut pour nous le modeste messager des merveilleuses paroles qu'on disait jadis à la gloire de notre aveugle bien-aimé.....

L'origine du nom de la rue Malaval, au faubourg Saint-Lazare, remonte en principe à une date déterminée. Dans son remarquable ouvrage des ***Rues de Marseille,*** M. Fabre a recherché cette origine ; il avait sous la main le *rapport d'experts* de 1712 que nous avons cité précédemment.

Parlant de Martin Malaval, «ce bourgeois, dit-il, possédait plusieurs maisons près de la porte d'Aix : *il est de toute évidence que là est l'origine du nom de la rue Malaval* » (1). Or, le rapport indique que les maisons étaient dans l'*enceinte de la ville,* sous la *paroisse Saint-Martin,* et la rue Malaval est en dehors de la ville et sous la paroisse de la Major : autre est donc l'origine du vocable de la rue Malaval. Nous sommes en mesure de l'indiquer avec certitude.

Pendant que Martin Malaval préparait la division de l'héritage paternel, André, son frère, qui n'avait pas alors beaucoup de fortune, cherchait à acquérir une propriété. Il jeta ses vues sur le faubourg au nord et au-delà du nouvel agrandissement.

C'était en 1674. Il achète de Balthasar Ripert, teinturier, un terrain composé de vignes et d'arbres « de la contenance d'une carterée et cent trente-cinq dextres — 3,972 mètres carrés — dans le terroir, quartier de Saint-

(1) Tom. I. page 253.

Lazare, dit camp de l'évêque, confrontant : du levant, la propriété de Jacques Moutte; du midi, terre du sieur Taupin ; du couchant, le chemin appelé Sainte-Paule ; de trémontane, une autre chemin dit traverse Saint-Lazare » (1).

André Malaval y fit construire sa maison, l'année suivante. Nous avons recueilli un des marchés relatifs à cette construction, en voici l'abrégé :

« Joseph Ponchin, tuilier, et l'un de ses voisins, fournira au dit André Malaval 5,000 *mallons bien cuits, bons marchands et de recepte*, pour le bâtiment qu'il veut élever au jardin qu'il possède hors et tout proche les nouvelles murs de ceste ville. Il confesse avoir reçu pour cela faire, deux ânes avec tous les *arnois* au lieu de soixante livres, à son contentement et avec les vices et macules apparentes et occultes, l'un poil bureau, l'autre, gris blanc. Il engage ses biens et par exprès lesdits ânes et arnois, *precario nomine*, à toutes cours requises et l'a juré (2). »

André ne se maria qu'après s'être fixé au faubourg Saint-Lazare : il y vécut de longs jours et y mourut en 1712. Les prêtres de *la Major* l'accompagnèrent à l'Observance, où il devait être enseveli au tombeau de sa famille (3).

Les enfants d'André n'habitèrent pas sans interruption la maison du faubourg. François la quitta en 1722

(1) Aux minutes du notaire Jean Emeric, 1674, 12 juillet ; — Reconnaissance des propriétés serviles à l'évêché, registre côté 45, (Archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône — Fonds de l'Evêché.)

(2) Aux minutes du not. Emeric — année 1675, 27 mai.

(3) On a dit quelque part qu'au XVIIIe siècle, le quartier Saint-Lazare dépendait de la paroisse Saint-Martin : c'est une erreur. A aucune époque, le faubourg Saint-Lazare ou camp de l'évêque n'a dépendu de cette paroisse. Ce faubourg avait été compris de temps immémorial sous l'antique PAROISSE SAINT-CANNAT. Lorsque Saint-Cannat fut supprimé, en 1435, par l'évêque Nicolas de Brancas, on unit son district à la manse capitulaire de la Major. Cet état ne varia pas avant la réorganisation moderne des paroisses ; le faubourg Saint-Lazare était resté attaché à la Major. A la réorganisation, il fit partie de la succursale des Carmes, et aujourd'hui il est du ressort de la succursale qui porte son nom ; mais pour maintenir le droit DE LA MAJOR, ces deux succursales, et par conséquent le faubourg Saint-Lazare, ont toujours été rangés dans la circonscription dont la Major est la PAROISSE.

pour prendre domicile à la rue des Religieuses-de-Sion, dans la maison appartenant à Dlle Sicard, sa nouvelle épouse, et ensuite dans la maison de son oncle Martin à la rue *Royale*. Jean-Antoine-Marie partit pour Smyrne vers 1729, dans l'intention de s'y fixer, afin d'accroître sa fortune: il revint cependant sous le toit paternel avec ses quatre enfants qui étaient nés à Smyrne. Jeanne, fille d'André, avait suivi son frère François. Mais, depuis le retour à Marseille de Jean-Antoine-Marie, sa famille ne se sépara plus de cette demeure.

En 1764, l'année même qui précéda sa mort, François Malaval, héritier de l'immeuble d'André son père, l'agrandit dans sa partie méridionale. Il acheta de Joseph Fauchier, fabricant de porcelaines, au prix de vingt livres la canne, 235 cannes carrées (940 mètres). Il y construisit une maison et y disposa un nouveau jardin(1).

Fauchier ouvrit ensuite la large rue qui porte son nom (2) : l'acquisition de François Malaval y resta en façade suivant le contrat de vente.

Les deux propriétés réunies furent transmises par testament aux neveux de François.

L'enceinte dont il s'agit, prise approximativement, en tenant compte des modifications locales, et des portions qui en furent détachées pour la régularité des voies publiques ne laisse à l'examen aucune hésitation : elle comprenait ce quadrilatère en forme de trapézoïde, aujourd'hui couvert de quelques chétifs bâtiments, d'une fabrique de savon, et d'ateliers d'industrie, autour desquels on parcourt: par le levant, la rue Fauchier; par le nord, la place Pentagone; par le couchant, la rue Malaval.

Tout autour, dans ce quartier, existaient autrefois des jardins, des tanneries, des lavoirs à laine, une tuilerie.

(1) L'acte de vente est aux minutes du notaire Hazard — 6 février 1764.

(2) Fauchier avait acheté de M. de Cypières, ancien capitaine des galères, un terrain de six carterées (12,300m) ; ce terrain « confrontait du midi la propriété des *pauvres* prêtres du Sacré-Cœur. » C'est de cette acquisition qu'il détacha le terrain vendu à Malaval et la rue à laquelle il donna son nom. Aux minutes du notaire Boyer. — 29 février 1748.

Le grand château des Seigneurs de Pilles en dominait l'ensemble du côté du couchant.

Le domaine acquis par les Malaval s'étendait au couchant parallèlement avec une voie fort ancienne. Cette voie avait été longtemps désignée sous des appellations que ses deux extrêmes légitimaient aux oreilles de tous : au sommet, était l'hospice Saint-Lazare; au terme, se trouvait la tour Sainte-Paule et la Porte-Galle.

Elle se nommait, en 1588, chemin de Porte-Galle; en 1613, chemin de Sainte-Paule; en 1614, chemin tirant de Saint-Lazare à Sainte-Paule; en 1645, chemin de Sainte-Paule, ou tirant à Saint-Lazare, indifféremment (1).

Ces vocables variés se maintinrent encore jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; en 1674, c'était toujours le chemin allant à Saint-Lazare (2); en 1682, on avait ajouté chemin traversier venant de Porte-Galle (3); en 1773, rien n'est changé (4); seize ans plus tard, on revient au terme de 1614 (5). Il y a une variante en 1785 : on dit le chemin menant de Saint-Lazare aux remparts de la ville (6).

Il est clair que, malgré la réputation de la famille Malaval et la popularité dont elle avait toujours joui, en ces derniers temps on n'avait pas encore remplacé les antiques indications, par celle qui prit enfin le dessus.

Dans les almanachs historiques de Grosson, recueils

(1) Ces quatre dates nous ont été communiquées par un des écrivains de Marseille les plus sûrs en histoire locale, M. Bouillon Landais, qui tient en portefeuille un travail sur le véritable emplacement de la *Porte-Galle, Porta Gallica*.

(2) *Achat de terrain* par André Malaval : aux minutes de J. Emeric, 1674, 12 juillet.

(3) *Registre* des reconnaissances et propriétés serviles à l'Evêché — 45 — pag 156 verso. — Aux archives départementales.

(4) Manuscrit sans pagination, nous appartenant, intitulé *Annales des prêtres du Sacré-Cœur* au faubourg Saint-Lazare,—à la date de 1789, où se trouve un accord passé entre ces prêtres et Fauchier pour l'établissement d'une conduite... etc.

(5) Même manuscrit — acte de 1789.

(6) Aux minutes du notaire Estubi — 1785, 30 juin.

devenus rares et dignes d'être estimés, André-Antoine Malaval est souvent cité de 1770 à 1790 : l'Archéologue Marseillais ne désigne sa demeure que par un trait général : au *faubourg Saint-Lazare.*

Mais, dès le commencement du XIXe siècle, peut-être même quelques années auparavant, le nom de Malaval surgit comme de lui-même : il prévaut sur toutes les lèvres. C'était le baptême de la multitude qui devait être, enfin, officiellement consacré par l'autorité.

L'acceptation municipale eut pour effet de concentrer encore davantage sur ce nom de Malaval je ne sais quelle entente générale. Les Marseillais de notre génération se souviennent fort bien d'avoir ouï de la bouche de plusieurs personnes qui, des paroisses Saint-Laurent et La Major se rendaient au grand chemin d'Aix: ***Allons en Malaval :*** les plus anciens assurent que leurs pères avaient dit comme eux. L'impasse ou la traverse qu'on avait fermée au public, et qui communiquait par une porte aux infirmeries, s'appela *impasse Malaval ;* le peuple connaissait le *lavoir Malaval*, les *jardins Malaval* ; et si l'on s'occupait dans le quartier d'une propriété à droite ou à gauche de la rue Malaval, on répondait : c'est *proche le domaine Malaval.*

Deux frères de cette famille vivaient, au commencement de ce siècle, au sein de l'héritage laissé par leur oncle : ils étaient l'un et l'autre célibataires. Le premier surtout, André-Antoine-Marie avait été l'objet d'une grande considération ; il obtint, nous l'avons dit, les suffrages de son quartier en des jours difficiles. La plupart des témoignages populaires et récents attachés au nom de Malaval ont pu provenir de sa propre influence. Il mourut en 1803.

Martin-Balthasar lui survécut encore onze ans, propageant, quoiqu'aveugle, les souvenirs respectables de sa famille.

L'union de ces frères les avait rapprochés ; mais ils habitaient des maisons séparées : la maison du dernier survivant avait sa façade sur la rue *Fauchier*, sous le

numéro 3; celle d'André-Antoine-Marie s'ouvrait sur la rue *Malaval*; le jardin était commun aux deux maisons (1).

François Boze, procureur impérial à Apt, hérita de ces immeubles en 1814. Il décéda lui-même en 1819. Son unique fille, Julie, épouse Rousset, ne les garda que quelques mois. Jean-Pierre Laugier, fabricant de savon, acheta le jardin au prix de 7333 francs. Porry prit pour son compte, au prix de 3666 fr. la double maison et les édifices contigus. La propriété Malaval ne mesurait plus à cette époque que 1,736 mètres (2).

Le passé historique de la rue Malaval a été brillant comme voie publique. Combien peu de personnes s'en doutent à Marseille! Longtemps le chemin de Saint-Lazare à Porte-Galle ou à Sainte-Paule a reçu les visiteurs de la cité qui nous arrivaient de France. Il était le principal au XIVe siècle, et c'est par là que le bienheureux pape Urbain V est entré solennellement dans nos murs.

Un moment l'avenir de cette rue, aujourd'hui si désolée, si maltraitée, parut devoir revivre et retrouver son ancien éclat.

La Compagnie Immobilière avait entrepris une gigantesque opération de bâtiments à construire et de larges rues à ouvrir.

On sait et l'on admire tout ce qui a été achevé; mais on est douloureusement impressionné en parcourant des yeux ce qui reste incomplet dans une longue solitude.

Le crédit des sociétés financières a ses grands jours de succès et ses jours de subite infortune. Il a fléchi, à Marseille, pour la Compagnie Immobilière, sous l'empire de causes diverses : ces merveilles d'audace, ces solennels

(1) Consulter l'état comparatif de l'ancien numérotage par îles et sections avec le nouveau numérotage par rues — année 1800 — rue Malaval; et le premier cadastre déposé à la Mairie, section XXIV. îlot 9, maison 3: ces chiffres éclairés encore par les actes mortuaires ont achevé de nous donner la certitude sur la situation des maisons et du domaine Malaval.

(2) Aux minutes du notaire Bonsignour, 20 janv. 1820...; *Registre des Mutations*; (Nord) — 1820, page 50 (à l'hôtel-de-ville.)

efforts de l'activité et de l'intelligence humaines sont là à peu près sans vie.

La Compagnie Immobilière avait projeté, dit-on, une entrée impériale dans Marseille et vers ses nouveaux ports, par la ligne la plus courte. La rue Malaval devait répondre à ses vues...

Si un jour, en des conjonctures rassurantes, la même Compagnie ou d'autres actionnaires reprenaient le somptueux projet, le titre MALAVAL, nous n'en pouvons douter, serait maintenu à cette voie désirée.

Malaval, illustre aveugle de Marseille, Jehan son père, ses frères, ses neveux et les derniers Malaval, bourgeois et commerçants, fidèles à l'honneur de leur famille, ont assez mérité de la ville pour que leur souvenir et leur nom demeurent à jamais consacrés parmi nos concitoyens....

Et benè apud memores veteris stat gratia facti.

ÆNEID. lib. IV, vers. 539.

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR UN

Débat de priorité entre M. Gilbert, professeur à l'Université de Louvain, et M. l'abbé Aoust, professeur à la Faculté des sciences de Marseille,

PAR M. L'ABBÉ AOUST,

Membre de la classe des Sciences.

Non enim possumus aliquid contra veritatem, sed pro veritate.
2. Corinth. XIII, 8.

I

Lorsqu'une question de priorité est engagée entre deux géomètres, il semble que cette question est toute personnelle et qu'elle ne peut présenter qu'un intérêt secondaire. Il n'en est pourtant pas toujours ainsi ; la discussion qui en résulte n'est pas sans utilité, soit pour la science elle-même, soit pour la dialectique : pour la science, parce que les deux adversaires, se plaçant au point de vue sous lequel ils ont envisagé, chacun, le problème qu'ils ont résolu, font ressortir, bon gré, malgré, les caractères de ce point de vue, ce qui permet au lecteur d'établir des rapprochements, des contrastes qui ne sont pas sans résultats ; pour la dialectique, parce que la vérité a sa logique, et qu'il est intéressant de voir comment un premier aveu conduit à un second, à un troisième et ainsi de suite ; comment une concession,

faite d'abord en termes équivoques, parvient à se dégager des nuages qui en obscurcissaient la clarté, et s'impose sous des termes précis, comment l'ordre reconstitue l'enchaînement des faits.

Pour que l'utilité scientifique ressorte plus facilement des débats, je précise le but que je me suis proposé et que j'ai atteint en introduisant dans le problème des coordonnées curvilignes *la courbure inclinée*. Cet élément est pour moi un principe de solution, principe unique et général; comme il condense en un seul plusieurs autres éléments, j'ai intérêt à l'introduire dans les démonstrations qui sont rendues plus faciles, et à le conserver dans les formules qui deviennent plus simples. Ainsi mon but est de rapporter à cet élément les diverses relations qui s'offrent forcément dans le problème des coordonnées, de montrer la simplicité qui les caractérise quand elles se présentent sous la livrée de la courbure inclinée. C'est même par là que la solution de ce problème nouveau peut, elle-même, devenir nouvelle.

Pour atteindre ce but, je définis géométriquement la courbure inclinée dont je donne l'intensité et la direction; je montre comment elle se plie à l'analyse, qui en calcule dans tous les cas l'expression avec la même facilité que s'il s'agissait d'une courbure ordinaire. Je donne ensuite les expressions si remarquables : 1° de la composante tangentielle de la courbure inclinée; 2° de la composante normale; 3° enfin, des composantes obliques dans un système quelconque. Ces formules sont fondamentales parce qu'elles sont la base des transformations. J'en déduis trois sortes de formules : les premières, relatives aux diverses courbures des lignes et des surfaces; les deuxièmes, relatives aux variations des arcs coordonnés; les troisièmes, concernant les variations des courbures. Ces trois catégories de formules constituent la solution complète du problème des coordonnées.

Pour que l'utilité du débat, au point de vue de la dia-

lectique, soit plus facilement assurée, il convient de rappeler rapidement les faits : M. Gilbert ayant présenté le 25 octobre 1867 à la Société philomatique de Paris une note sur la courbure des surfaces, un savant géomètre, membre de cette société, l'a averti, à l'instant, des nombreux points de contact de ses recherches et des miennes. La note de M. G. a paru dans le journal *L'Institut*, le 11 décembre 1867, avec cette simple addition que M. Aoust avait introduit des notions analogues sous le nom de *Courbure inclinée*. Peu satisfait de cette concession insignifiante, j'ai adressé sans retard à la Société philomatique une note contenant quelques formules nouvelles et des réclamations. Cette note a été publiée dans l'*Institut* du 2 janvier 1868. Dans un second article présenté le 11 janvier 1868, M. G. a fait des concessions inévitables et a publié d'autres résultats (*L'Institut* du 20 janvier 1868). J'ai adressé à l'instant nouvelle note avec nouvelles réclamations (*L'Institut* du 26 février 1868). M. Gilbert ayant publié un peu plus tard son mémoire *in extenso* dans le *Recueil des Mémoires de l'Académie de Belgique*, j'y ai trouvé de nouveaux aveux, mais insuffisants; plusieurs autres de mes formules, mais sans trace de leur origine. J'ai adressé une réclamation en forme à l'Académie de Belgique dans le mois de juillet 1868. L'Académie l'a publiée le mois de décembre 1868, dans le n° 12 de son *Bulletin*, avec une réponse de M. G. Voilà l'ordre des faits; voici maintenant l'ordre de ma discussion.

Mon honorable adversaire a fait, successivement il est vrai et comme pas à pas, une série d'aveux sur le fond de la question ; il a donné un grand nombre de dénégations sur des points ordinairement accessoires, lesquelles ne tendent qu'à obscurcir la vérité : je fais avec soin l'histoire méthodique des concessions , et, en précisant le caractère des dénégations, j'en donne la réfutation et je m'efforce de faire sortir des unes et des autres l'enseignement qu'elles contiennent.

II

1° Monsieur Gilbert reconnaît-il que sa définition de la déviation comme intensité et comme direction ne diffère pas de la définition que j'ai donnée moi-même de la courbure inclinée ? Il ne peut y avoir aucun doute. Voici comment il s'exprime dans sa première note (*L'Institut*, n° 1771, p. 399). « J'ai constaté postérieurement aux recherches que je résume ici, et grâce à une bienveillante indication de M. Mannheim, que M. l'abbé Aoust avait déjà introduit des notions analogues sous le nom de courbure inclinée. » C'est la première et la seule concession qu'il ait faite dans sa première note présentée à la Société philomatique, bien qu'il eût dû en faire d'autres relatives à des formules identiques aux miennes que cette note renferme.

2° M. Gilbert reconnaît-il avoir donné après moi la formule relative à l'expression de la composante tangentielle de la courbure inclinée ? Voici comment s'exprime ce géomètre dans la seconde note (*L'Institut*, n° 1777, p. 28). « En examinant depuis lors les travaux de M. l'abbé Aoust, je reconnais qu'en particulier la formule (α) ne diffère que par la notation de la formule (14) de sa théorie des *Coordonnées curvilignes*, p. 11. » C'est là le deuxième aveu de M. Gilbert qu'il complète en reconnaissant l'importance de la formule, car il ajoute (note citée) : « Je regarde cette formule comme l'une des plus précieuses, et j'en ai fait un fréquent usage. »

Il est vrai que M. G. croit prendre sa revanche sur un point accessoire ; il ne veut pas que je fasse une déclaration semblable à la sienne et il attaque celle que j'ai faite quand j'ai dit que cette formule est capitale et que j'en ai fait un usage incessant depuis 1850. « En réalité, dit-il, depuis qu'il a donné cette formule dans sa *Théorie des coordonnées curvilignes* (1862), M. A. n'en a fait aucun usage dans ses écrits publiés, pas même dans

son travail sur la *Courbure des surfaces.* » Mais 1° de ce que je n'aurais pas fait usage de cette formule dans mes écrits publiés, cela veut-il dire que je n'en ai fait aucun usage ? Mon ouvrage sur l'*Analyse infinitésimale des courbes*, présenté dès 1866 à l'Association scientifique de France, et publié par ses soins, renferme des applications continuelles de cette formule ; mais 2° de ce que je n'aurais pas fait usage de cette formule depuis 1862, cela veut-il dire que je n'en ai pas fait usage depuis 1850 ? Ceci m'oblige à parler, bien malgré moi, de mes travaux. Je me suis servi de cette formule : 1° dans ma *Théorie des développées obliques conjuguées*, 1850 (Comptes-rendus), où je l'établis pour la première fois ; 2° dans mon mémoire sur les *Epicycloïdes* 1853 ; 3° dans mon mémoire sur les *Coordonnées curvilignes* 1859, dans lequel les paragraphes 8, 9, 10, 11, sont des conséquences de cette formule, mémoire auquel M. G. renvoie quelquefois. Mon mémoire sur la *Courbure des surfaces* est, d'un bout à l'autre, relatif aux courbures normales, comment M. G. peut-il trouver surprenant qu'il ne contienne pas les applications d'une formule relative aux composantes tangentielles des courbures ? Toute cette argumentation vicieuse pour le fond est inexacte dans l'espèce ; et fort heureusement pour la géométrie, M. G. ne fait pas usage d'une pareille logique dans ses recherches géométriques.

Mais, ajoute M. G., « c'est la publication de ma première note qui a montré à M. A. le rôle de cette formule et l'a conduit aux diverses relations qu'il a publiées dans *L'Institut*, n° 1774. » La première partie de cette prétention est réfutée par tout ce qui précède ; quant à la seconde, comment M. G., qui revendique la propriété de formules contenues dans les miennes et qu'il obtient en faisant deux cosinus nuls dans ces dernières, a-t-il qualité pour s'attribuer la moindre part dans des relations qui se déduisent de deux formules qui ne lui appartiennent, ni l'une ni l'autre, la première étant la propriété de M. Liouville, qui l'a publiée en 1851, et la

deuxième étant ma propriété personnelle. D'ailleurs, ce que M. G. ne sait pas, c'est que ces relations ne sont pas nouvelles; mais remontent à 1862, époque à laquelle je les ai officiellement communiquées. (*Comptes-Rendus*, tom. LXVIII, page 528.)

3° M. G. reconnaît-il que j'ai publié avant lui la seconde de mes formules fondamentales, celle qui donne l'expression de la composante normale de la courbure inclinée? Cette nouvelle concession a été faite, bien tardivement sans doute, mais enfin, elle a été faite. Voici comment s'exprime M. G. dans le *Bulletin de l'Académie de Belgique*, n° 12, p. 483 : « M. Aoust a donné cette équation dans son mémoire sur la *Courbure des surfaces* (*Revue des Sociétés savantes*, tom. VI, page 411) et dans sa note publiée aux *Comptes-rendus*, 11 nov. 1867. Le premier travail, que j'ai vainement cherché dans toutes les bibliothèques du pays, n'est entre mes mains que depuis peu de jours; le second ne m'a été connu qu'après l'impression de mon mémoire. » Ceci est le troisième aveu.

Ici, il est de mon devoir de faire quelques remarques: 1° M. G. ne conteste pas l'importance de cette formule, il l'avoue, puisqu'il dit « j'en ai donné une autre (formule 4 de mon mémoire) que M. A. n'a pas connue (*) et qui me parait aussi importante, » et de fait, ma formule sert de fondement à une partie de ses recherches; 2° Je lis dans son mémoire, présenté à l'Académie de Belgique le 4 janvier 1868, la note suivante, au bas de la page 13 : « Les formules (11) et (13) et les conséquences qui en découlent, n'ont été présentées à l'Académie que dans la séance du 1er février. » C'est dans ce groupe de formules que se trouve ma formule; 3° M. G., averti par M. Mannheim de la multiplicité des points de contact entre ses recherches et les

(*) M. G. se trompe, je suis en possession depuis plus de huit ans de cette formule; bien plus, il sera démontré plus loin qu'elle n'est pas distincte de la formule (15) de ma *Théorie des coordonnées curvilignes*, page 11.

miennes, qu'il a eu le loisir de consulter, puisqu'il dit : « En les examinant depuis lors, j'ai constaté qu'en effet je m'étais rencontré avec lui sur plusieurs points » (*L'Institut*, n° 1777, p.28), M. G., mis en éveil par mes réclamations de priorité du mois de décembre(*L'Institut*, n° 1774 fin de ma note), avait un grand intérêt à connaître mes travaux et surtout ma note, ayant pour titre : ***Rôle de la courbure inclinée*** ; 4° La publication qui contient cette note s'appelle *Comptes-rendus*, jouissant d'une célébrité européenne, envoyée à tous les établissements scientifiques du monde ; et cette note se trouvait dans le n° du 11 novembre 1867, date antérieure de plus de deux mois au 1er février, époque à laquelle a été présentée l'addition au mémoire de M. Gilbert. Eh bien ! Cette note n'a été connue de M. G., qu'après trois réclamations de ma part en priorité !

III

Passons aux formules qui dérivent des précédentes :

Première catégorie de formules.

4° M. G. reconnaît-il que j'ai publié avant lui, deux au moins des trois formules relatives à la courbure d'une surface données par lui à la fin du paragraphe IV de son mémoire ? M. G. fait aussi cette concession. Voici ce qu'il dit dans le *Bulletin* n° 12, p.484 « La première qui résulte immédiatement de mes équations (3), (4), et (5), revient en effet à l'équation (15) de M. A., la seconde n'a été donnée par lui nulle part, mais seulement la troisième. » Ces deux formules ont été données par moi en 1863 (*Compt. rend.* tom. 57., p. 218) et elles sont reproduites dans le mémoire de M. G. sans trace de leur origine. Ce n'est que tardivement que M. G. a fait ce quatrième aveu.

Il est vrai que ce géomètre cherche la justification de ce silence dans une erreur qui existe dans ma rédaction ;

il signale avec beaucoup de détails, et je l'en remercie, une démonstration géométrique fausse de ce théorème vrai : que la composante normale de la courbure inclinée, dans le cas des lignes coordonnées orthogonales, devient égale à la seconde courbure géodésique de l'une de ces lignes. Mais, ce qu'il ne dit pas, c'est que j'en ai donné une vraie dans le même travail (tom. VI de la *Revue des Sociétés savantes*. p. 411). Car, après avoir établi les formules (12)′ et (12)″ en y prenant la seconde courbure géodésique dans son véritable sens, je dis : « ces diverses expressions montrent la différence essentielle qui existe entre la courbure inclinée d'un arc projetée sur la normale et la 2me courbure géodésique de cet arc, ces deux courbures sont toujours distinctes l'une de l'autre, à moins que le système des coordonnées ne soit rectangulaire; dans ce cas, et dans ce cas seulement, les deux courbures deviennent identiques. » Or, ce n'est qu'après cette démonstration, c'est-à-dire à la page 413 du mémoire cité, qu'arrivent les deux formules qui donnent l'expression de la courbure d'une surface,

Nous ferons maintenant deux observations : 1° le silence de M. G. sur l'origine de la première formule n'a pas de raison, puisqu'elle ne contient pas les deuxièmes courbures géodésiques : 2° son silence sur l'origine de la seconde n'a pas eu de prétexte. Car cette formule est vraie, se déduit d'un théorème vrai, repose sur une démonstration exacte; rien n'empêchait M. G. de faire alors ce qu'il fait aujourd'hui, de rendre à son auteur la formule vraie et de faire une charge contre celle des deux démonstrations qui était fausse. Une leçon à donner ne dispense pas de la restitution.

J'aurais bien quelque chose à dire sur celle des trois formules que M. G. revendique et qu'il obtient en éliminant un élément entre deux équations qui ne lui appartiennent ni l'une ni l'autre et dont il a avoué que je suis l'auteur. Les hommes spéciaux ne se tromperont pas sur la nature de cette élimination.

5° M. G. reconnaît-il que j'ai donné avant lui le théo-

rème relatif à l'égalité des composantes normales des courbures inclinées des lignes coordonnées ? Voici comment il s'exprime dans une note au bas de la page 12 de son mémoire : « cette remarque avait déjà été faite par M. Aoust (*Compt. rend.* tom. 57, p. 217,) ». Ceci est le cinquième aveu.

IV

Deuxième catégorie de formules.

FORMULES RELATIVES A LA VARIATION DES ARCS.

6° M. Gilbert reconnaît-il que j'ai donné avant lui les formules relatives à la variation des arcs coordonnés, exprimées en fonction des composantes tangentielles des courbures inclinées ? Dans une note placée au bas de la première page de l'introduction de son mémoire il dit : « C'est après avoir presque entièrement redigé ce travail que j'ai eu connaissance des recherches de M. Aoust. Quelques uns des résultats que j'ai trouvés, et notamment les formules (7) et (14), avaient été obtenus par lui sous une autre forme et par une voie différente. » Le lecteur verra, après avoir parcouru cet écrit, ce qu'il doit penser de ces expressions *quelques uns des résultats*, en attendant il suffit qu'il sache que les formules (14) et les formules (15) du mémoire de M. G. ne sont autre chose que mes formules (20) sur la variation des arcs (*Théorie des coord. curv.* p. 15) et que j'avais aussi donné celles qui s'en déduisent telles que la formule qui, dans le mémoire de M. G., suit ses formules (14), cette formule n'étant pas distincte de la formule (19)' de ma *Théorie des coordonnées*. Quant à l'utilité de ces formules, elle est incontestable, car, sans elles, M. G. ne pourrait pas éliminer les variations des arcs et par suite obtenir aucun des résultats subséquents.

V

Troisième catégorie de formules.

Les formules de cette catégorie sont de deux sortes: les unes relatives aux variations des courbures tangentielles, les autres relatives aux variations des courbures normales. Reprenons l'ordre des questions.

7° M. G. reconnaît-il vraie la proposition que j'ai énoncée, savoir : que la formule (8) de son mémoire est contenue dans les formules (31) de ma *Théorie des coordonnées*? La chose est hors de doute, car, dans sa réponse (*Bulletin*, n° 12, pag. 488), il indique lui-même un moyen de faire sortir la première formule des secondes. C'est le septième aveu.

Il est vrai qu'il cherche à atténuer la valeur de cette concession par des restrictions. (1°) Cette transformation dit-il, est laborieuse. Si pour passer du cas où trois surfaces ρ_1, ρ, ρ_2, se coupent sous un angle quelconque au cas où la première coupe orthogonalement les deux autres, M. G. transforme péniblement la première et la dernière de mes équations (31), il n'y a pas de ma faute; ce calcul peut être fait et je l'ai fait moi-même en trois lignes. En effet, si l'on remarque que tout facteur des cosinus des angles φ ou φ_2 disparaît, que toute composante suivant $d\sigma_1$, d'une courbure propre ou inclinée devient normale à la surface ρ_1, qu'enfin toute composante suivant l'un des deux autres arcs est égale à la courbure tangentielle divisée par le sinus ou par la tangente de l'angle φ_1 suivant que cette dernière courbure est oblique ou perpendiculaire à cet arc, on obtient d'emblée, par suite du groupement déjà fait dans mes équations (31), des termes relatifs aux courbures de même espèce, les deux premières équations de ma deuxième note (*L'Institut* n° 1782

page 69); ce sont les deux premières lignes à écrire (*). Si ensuite on tire de ces deux équations la valeur de l'élément $\frac{d\omega}{K_n}$, on tombe sur la formule (8) de M. G; c'est là la troisième ligne. On voit par là ce qu'il faut penser de la longue et fastidieuse série d'opérations énumérées avec emphase par ce géomètre, système de complications imaginé pour le succès de sa cause, et qui exige, en effet, « un grand effort d'invention ».

(2°) Mais, ajoute-t-il, cette transformation suppose la connaissance de la formule (15) de M. Aoust. Cela est vrai; mais comme cette formule a été publiée par moi en 1863, quoique trouvée bien antérieurement, la transformation pouvait être faite au moins cinq ans avant la publication du mémoire de M.G., et comme cette formule (15) est ma propriété et non la sienne, il n'y avait qu'à puiser dans mes mémoires.

(3°) Mais, poursuit-il, ce n'est qu'après la publication de mes deux articles dans le journal l'*Institut* que M. A. a indiqué un moyen de faire cette transformation et, antérieurement, il n'a pas songé à tirer des équations (31) l'équation en litige. L'objection est vraiment piquante! La question n'est pas de dire si j'ai fait ou non cette transformation et quand je l'ai faite; la question est de savoir si un géomètre, par exemple, M. Gilbert, eût pu la faire, s'il avait eu entre les mains ma *Théorie des coordonnées* et mon mémoire *Sur la Courbure des surfaces*, publiés l'un et l'autre depuis plus de cinq ans; la chose me paraît hors de discussion. En effet, ce géomètre aurait lu à la page 21 de ma *Théorie des coordonnées* que j'y enseigne « que mes formules (31) renferment comme cas particulier les formules de Gauss relatives aux courbes tracées sur une surface. » Ainsi averti, il aurait fait

(*) Il y a une autre manière d'opérer consistant à répéter servilement, dans le cas de deux surfaces coupant orthogonalement la troisième, le calcul que j'ai fait dans le cas de trois surfaces quelconques; on tombe fatalement et facilement sur les relations dont il s'agit, et sur celles relatives aux courbures normales.

Cette répétition équivaut-elle à une invention?

un calcul qui, d'après ce que nous venons de dire, ne présente aucune difficulté, il aurait, d'un trait de plume, effectué la transformation. Je vais plus loin, le même procédé lui aurait permis d'opérer sur la deuxième des équations (31) et de trouver les relations relatives aux variations des courbures normales, car mon mémoire sur la courbure des surfaces (*Revue des Sociétés savantes* tom. VI) lui livrait les relations (12) et (12)', page 411, indispensables pour effectuer l'élimination des composantes normales des courbures inclinées; de là à la composition d'un mémoire il n'y aurait eu qu'un pas, il eût suffi de rattacher ces formules diverses à un point de départ différent, ou mieux, au même point de départ par une démonstration de forme différente. Or, l'existence de cette dernière opération n'est pas contestée par M. G. « C'est là, dit-il, ce que j'ai fait avec une simplicité inespérée, ce que je regarde comme vraiment nouveau et comme une heureuse application de l'ingénieuse théorie de la courbure inclinée » (*L'Institut* n° 1777, page 28). Mais une preuve que j'ai songé à tirer de mes équations (31) la formule de Gauss, c'est que je le dis formellement à la page 21 de ma *Théorie des coordonnées*, 1862. « Ces formules contiennent, comme cas particulier, les formules de M. Lamé relatives au système orthogonal, et celles de Gauss relatives aux courbes tracées sur une surface quelconque. » Or, je le demande, quelles autres formules de Gauss peut-on tirer de mes formules (31) sinon la formule (8) du mémoire de M. Gilbert, sinon la formule que j'en ai tirée dans ma deuxième note (*L'Institut* n° 1782 p. 69.) Ce calcul facile avait été effectué par moi bien antérieurement à la publication de cette note (*Compt.-rend.* tom. LXVIII, page 578.) et un calcul analogue est contenu dans mon ouvrage sur l'analyse infinitésimale des courbes présenté dès 1866.

Résumons : 1° Cette proposition, que mes formules (31), contiennent la formule de Gauss, est reconnue vraie par M. Gilbert; 2° elle a été énoncée par moi en 1862 et, par conséquent, elle n'a pu m'être inspirée par les notes de

M. G.; 3° le calcul de la formule de Gauss par mes formules (31) est facile; 4° les géomètres qui avaient mes deux mémoires sur les coordonnées et sur la courbure des surfaces pouvaient l'effectuer dès 1863.

Allons plus avant dans la discussion et examinons si M. G. admet que cette formule (8) de son mémoire, pour laquelle il combat si vigoureusement, n'est pas neuve, qu'elle a été donnée en 1851, d'abord par M. Liouville et ensuite par M. Bonnet. M. Gilbert s'exprime ainsi (*L'Institut*, n° 1777) : « Cette expression a été donnée en 1851 par MM. Bonnet et Liouville. » M. G. reconnaît donc que cette forme particulière de la formule de Gauss, donnée comme neuve dans sa première note (*L'Institut*, n° 1771), n'est qu'une forme exhumée.

Cependant, il cherche à s'en attribuer la propriété par un raisonnement qui, s'il n'est pas sérieux, est du moins plaisant. Voici la majeure du syllogisme : « Cette formule se tire si simplement du théorème de Gauss qu'on peut dire qu'elle n'appartient à personne. » (*L'Institut*, n° 1777.) La mineure est encore de M. G. : « Ces géomètres, MM. Liouville et Bonnet, l'on déduite du théorème de Gauss, tandis que lui, M. Gilbert, est parvenu à l'établir par des considérations directes. » (*Bulletin*, n°12, p. 487.) La conclusion est donc que cette formule n'appartient ni à M. Liouville ni à M. Bonnet, mais qu'elle appartient à M. Gilbert. Peu de géomètres admettront cette façon étrange de raisonner et de s'attribuer les formules d'autrui ; ils savent combien il est facile de démontrer, par des considérations géométriques directes, une formule déjà connue ; la difficulté est de la trouver.

Mais M. G. est-il bien sûr que l'inventeur de cette formule, M. Liouville, l'a déduite du théorème de Gauss sur les polygones géodésiques ? je renvoie M. G. à la page 130 du tome 16 du *Journal de Mathématiques*, publié par ce géomètre ; et j'attends la réponse.

En ce qui me concerne, il est vrai que, dans ma première note (*L'Institut*, n° 1774), j'ai dit que cette formule prétendue nouvelle « était la traduction immédiate du

théorème de Gauss. » Cela sans doute prouve beaucoup contre la nouveauté de la formule, mais ne prouve absolument rien quant à mes moyens de l'établir. Dans ma note, mon but n'était pas de démontrer la formule, soit directement, soit indirectement; j'aurais pu le faire, comme aujourd'hui, de bien des manières; mon but était d'en déduire diverses expressions nouvelles de la courbure d'une surface en fonction de la courbure inclinée des lignes coordonnées. Ayant inventé cet élément, j'avais intérêt à montrer comment son introduction dans la formule de Gauss la rend plus simple et plus expressive. Quand M. G. a voulu une démonstration directe, je l'ai donnée sans retard (*L'Institut*, n° 1782, page 69), telle que je l'avais depuis longtemps déduite de mes formules (31).

VI

Arrivons maintenant aux formules relatives aux variations des courbures normales.

8° M. Gilbert reconnaît-il la vérité de cette proposition énoncée par moi : « que les formules (21), (22), (23) de son mémoire sont comprises dans les formules (31) de ma théorie? » La chose n'est point douteuse puisqu'il fait observer que « c'est en réalité dans la deuxième des équations (31) que les premières sont contenues. » (*Bulletin*, n° 12, p. 490.) Ceci est le huitième aveu.

Pour en diminuer l'effet, M. G. a recours à de nombreuses objections. Avant de les exposer et afin de mieux montrer la filiation des formules de M. G. par rapport aux miennes, considérons, à partir d'un point, un trièdre formé par les trois directions $d\sigma$, $d\sigma_1$, $d\sigma_2$; dans le mémoire de M. G., ce trièdre est birectangle, parce que $d\sigma_1$ est perpendiculaire sur $d\sigma$, $d\sigma_2$, dans mon mémoire, il est quelconque; or nous donnons, l'un et l'autre, les formules relatives aux variations des courbures suivant $d\sigma_1$. Nos formules correlatives sont la formule (21) de M. G. et

la deuxième de mes équations (31) d'une part, et de l'autre, la formule (23) de M. G., et la deuxième de mes formules (34) qui sont les dernières du paragraphe 8. Passons maintenant aux objections.

(1) « Les équations, dit M. G., auxquelles M. Aoust fait allusion, renferment les composantes parallèles aux lignes coordonnées, des courbures propres ou inclinées, les miennes sont des relations entre divers éléments bien connus des géomètres ; pour passer des premières aux dernières, il faut faire diverses transformations qui exigent, par exemple, l'expression de la composante normale de la déviation que M. Aoust a donnée seulement dans un mémoire postérieur à sa *Théorie des coordonnées.* » (*Bulletin*, n° 12, p. 490.) Pour passer de la deuxième de mes équations (31) aux équations de M. G., il faut effectuer sur la première une réduction consistant à égaler zéro les cosinus des angles φ, et φ_2 (nous avons déjà montré combien elle est facile), et effectuer ensuite l'élimination des composantes normales des courbures inclinées au moyen des formules (12)′ et (12)″ qui sont ma propriété et que j'ai données à la page 411 de mon mémoire sur la *Courbure des surfaces*, 1864. (*Revue des Sociétés Savantes*, tome VI.) Or, cette élimination est une simple substitution, ni plus ni moins, sans résolution d'équation ; elle pouvait donc être faite par les géomètres qui connaissaient mes travaux.

(2) « Pourquoi M. Aoust n'a-t-il pas revendiqué en 1863 la priorité des formules 24 et 25 de la thèse de M. Picart ? » Parce que je n'avais pas publié encore les formules (12)′ et (12)″ qui donnent les expressions des composantes normales des courbures inclinées, elles ne furent publiés que l'année suivante, quoique je les eusse trouvées depuis longtemps, puisque ma note *Sur la Courbure* (*Compt. rend.* 1863) les suppose.

(3°) « Pourquoi M. Aoust ne les a-t-il pas reconnues lorsqu'elles ont paru dans l'*Institut*, du 22 janvier ? » Comment M. G. sait-il que je ne les aie pas reconnues ? Sans doute parce que j'ai gardé le silence. Après avoir

remercié M. G. de l'interprétation favorable qu'il en donne, je lui dirai sans détour que non seulement j'ai reconnu les formules (21), (22) et (23), mais qu'encore j'ai reconnu que la partie la plus notable du travail de M. G. était la reproduction du mien avec changement de forme dans les formules, lorsqu'il a été possible. La publication de son mémoire, que j'attendais avec impatience pour connaître toute la vérité, m'a confirmé dans mon jugement, et alors j'ai adressé une réclamation collective à l'Académie de Belgique, parce que le moment d'une discussion générale était venu ; si cette réclamation n'a été publiée que plus de six mois après qu'elle a été adressée, il n'y a pas de ma faute. Quelques personnes croient peut-être que j'ai gardé le silence pendant ce temps. Mais elles sont dans l'erreur. D'ailleurs elles doivent savoir que le silence de celui qui trouve ne constitue pas un droit de propriété pour celui qui reproduit.

(4°) « Pourquoi M. Aoust, dans les différentes notes des *Comptes-rendus*, où il paraît avoir résumé les résultats saillants de ses recherches, n'a-t-il pas au moins mis au jour les formules (23) ? » Je n'ai pas cru qu'il fût convenable et utile de présenter des équations qui étaient contenues comme cas particulier dans des formules générales soumises au jugement de l'Académie de Paris, et que j'avais signalées comme y étant contenues. En présentant d'abord ces formules générales, et en les publiant ensuite, j'avais, par cela même, pris acte de propriété des formules particulières qu'elles contenaient et j'étais sûr de reconnaître et de retrouver mon bien sous n'importe qu'elle forme *res clamat domino*. Il m'était d'ailleurs impossible de présenter les résultats si nombreux que j'avais obtenus, il était dangereux de les présenter séparés, il fallait attendre pour les réunir en corps de doctrine dans un ouvrage ayant un caractère d'unité, où tout se présenterait comme le développement régulier d'une même analyse, et c'est ce que je viens de faire en publiant le premier volume relatif à l'analyse infinitésimale des courbes tracées sur une surface.

(5°) « Ce sytème de raisonnements appliqué à l'expression de la courbure donné par M. A. (formule 15 du mémoire sur la *Courb. des surf. Rev. des Soc. sav.* conduirait à citer Gauss comme premier inventeur de cette formule. » (*Bulletin n°* 12, *p.* 492). Mais il n'y a aucune parité entre les deux cas ; en effet, pour passer de la dernière formule du § X du mémoire de Gauss *sur les surfaces courbes* à ma formule (15), il faut avoir la notion de la courbure inclinée et l'expression de sa composante normale; or, ces deux données, c'est moi qui les ai introduites, ce n'est donc pas le mémoire de Gauss qui peut les fournir. Il en est tout autrement lorsqu'il s'agit de passer de mes formules (31) à celles de M Gilbert, je n'ai aucun emprunt à faire, ni à lui ni à tout autre ; mes mémoires me fournissent tous les éléments d'une transformation intuitive comme la chose a été surabondamment établie plus haut.

M. G. s'épuise en efforts stériles; le nombre n'ajoute rien à la faiblesse de pareils arguments.

Concluons : lorsqu'un géomètre est arrivé par une voie d'imitation à une formule qui est un cas particulier d'une formule générale trouvée par un autre géomètre et dans laquelle le premier substitue l'expression nouvelle d'un élément aussi donné par le second, acquiert-il des droits aux résultats ainsi obtenus, et les réclamations du second géomètre sont-elles injustes? Nul ne le dira. S'il en était ainsi ; il y a à la page 316 du tom. XXI des *Comptes-rendus* une formule de Cauchy sur la théorie des surfaces, formule d'une haute généralité, renfermant douze termes et onze éléments; que M. G. y introduise deux hypothèses, il obtiendra un résultat corrélatif, et nous le saluerons inventeur d'une nouvelle formule ! ! « toute prétention contraire sera repoussée, car elle aurait pour conséquence de déposséder ceux qui font fructifier la science au profit de celui qui en a posé les fondements.» (*Bulletin*, n° 12, page 491.) Heureux le géomètre qui se contente d'une pareille paternité !

VII

Je reviens, puisqu'il le faut, aux formules relatives aux variations des courbures tangentielles, et je considère en particulier la formule (18) du mémoire de M. G.

9° Ce géomètre reconnaît-il que j'ai donné avant lui cette formule (18)? La chose est incontestable. Car il dit: (*Bulletin*, n° 12, p. 487.) « M. Aoust publia dans l'*Institut* du 2 janvier 1868 une formule qui n'est autre chose que ma relation (18). » Cela veut dire: M. Aoust présenta à la Société Philomatique, à la séance du 21 décembre 1867, une note contenant cette formule, et la Société publia cette note le 2 janvier 1868. Or, il suffit de prendre le texte de M. G. à la lettre pour voir que j'ai encore la priorité sur lui, puisqu'il ne présenta à l'Académie de Belgique la même formule que le 4 janvier 1868, époque postérieure non seulement à la présentation, mais à la publication de ma formule. C'est maintenant le neuvième aveu.

Nonobstant cet aveu, M. G. prétend que cette formule lui appartient; « Car, dit-il, j'ai énoncé un théorème général concernant l'expression $\frac{1}{H}$ (pour abréger, je représente par $\frac{1}{H}$ l'expression dont parle M. G.), théorème qui suppose la connaissance de l'équation (18). » Le théorème énoncé par M. G., ne suppose nullement la connaissance de l'équation (18). En effet, de quelque manière qu'un écolier évalue l'élément $\frac{1}{H}$, il verra que le second membre ne dépend que de l'angle des lignes coordonnées, et des composantes tangentielles des courbures; or, cela suffit pour que le théorème de M. G., sur l'invariabilité de l'élément $\frac{1}{H}$ ait lieu pendant la défor-

mation de la surface, tandis que l'équation (18) exige un groupement bien combiné de termes que le théorème de M. G. ne suppose pas ; et cela est si vrai que, dans le mémoire de M. G., le théorème est le premier et la formule (18) n'est démontrée qu'après. M. G. pouvait donc signaler ou non cette formule; il a jugé à propos de la signaler après la publication que j'en ai faite dans l'*Institut*, n° 1774.

M. Gilbert ajoute que la marche de sa démonstration est absolument différente puisqu'elle conduit au théorème de Gauss, tandis que ma démonstration la suppose. Je ne sais vraiment pas comment M. G. peut dire une pareille chose, qu'il avait, d'ailleurs, déjà dite dans sa deuxième note (*L'Institut*, n° 1777). Dans ma première note, je donne la formule sans démonstration ; dans la seconde, je la déduis des équations (31) de ma *Théorie des coordonnées*, et je donne (*L'Institut*, n° 1782, p. 69) la formule générale {1} que je recommande à l'attention de M. G., parce qu'elle contient la formule (18) qu'il veut s'approprier, la formule de Gauss et une infinité d'autres, suivant les formes de la fonction arbitraire ψ de l'angle des coordonnées. Ainsi, cette démonstration, loin de supposer le théorème de Gauss, conduit à ce théorème.

C'est maintenant le moment de satisfaire M. Gilbert, en lui disant quelle a été l'influence de ses deux premières notes sur les deux communications que j'ai faites à la même époque, à la Société Philomatique, et en réponse à chacune de ses notes. Sa première note a paru dans l'*Institut*, numéro du 11 décembre 1867, et la seconde dans le numéro du 22 janvier 1868. Je dois à l'obligeance de M. Mannheim d'avoir reçu ces deux numéros peu de jours après leur publication, et d'avoir été mis ainsi en état de répondre. Eh bien ! la chose n'a été ni longue ni difficile. Pour répondre à la première note, je n'ai eu qu'à rédiger, ou mieux qu'à copier le n° 38 de mon livre sur l'analyse infinitésimale des courbes, écrit depuis plusieurs années ; pour répondre à la seconde note, qu'à transcrire le n° 37 du même livre, et j'ai envoyé chacune

de ces deux rédactions, courrier par courrier, à M. Mannheim, avec prière de les présenter, en mon nom, à la Société, à la plus prochaine séance, ce qui a été fait. Tel a été le rôle et l'unique rôle des deux notes de M. Gilbert. Assurément, je suis heureux de recevoir la lumière, de quelque part qu'elle m'arrive; mais dans le cas présent, comme dans toute cette question, ce n'est pas moi qui l'ai reçue, c'est moi qui l'ai portée, ainsi que tout lecteur judicieux peut s'en convaincre.

Je citerai un exemple, entre plusieurs, du procédé d'imitation de M. G. Je prie le lecteur de se porter à mon mémoire sur les *Coordonnées curvilignes* publié dans le *Journal de Crelle*, tome 58. L'équation (17)' de ce mémoire est corrélative de l'équation(8)du mémoire de M.G. Comme les courbures géodésiques ne diffèrent pas des courbures propres lorsque la surface est un plan, ces deux formules ne diffèrent que par un seul terme dépendant de la courbure de la surface, lequel se trouve dans la seconde, mais non dans la première. Par la même raison, les dernières équations du paragraphe IV de mon mémoire déjà cité ne diffèrent pas foncièrement des équations (15) du mémoire de M Gilbert. En pratiquant l'élimination des variations des angles de contingence de mon équation (17)', je trouve une série de relations qui sont l'objet des paragraphes X et XI de mon mémoire; en pratiquant la même élimination de son équation (8), M. G. trouve des relations identiques aux miennes, mais renfermant de plus, comme il fallait s'y attendre, le terme relatif à la courbure de la surface; ce sont les équations qui suivent l'équation (15) de son mémoire. Or, dans l'exemple actuel, formules, procédé, rien n'appartient à M. G. La formule (8) de M. G. appartient à M. Liouville, qui l'a donnée en 1851, les formules (15) de son mémoire sont ma propriété, comme il l'a déjà reconnu, et le procédé est identique au mien. Si le lecteur veut bien se porter maintenant à l'introduction de mon mémoire sur les *Coordonnées planes* (*Journal de Crelle*, tome 58), où je dis : « Cette recherche peut être partagée en

deux parties : la première relative aux coordonnées planes, la seconde, au cas où les coordonnées sont tracées sur une surface quelconque. Nous allons nous occuper du premier cas, les propriétés des coordonnées curvilignes tracées sur une surface se déduisent des propriétés des coordonnées curvilignes planes. » Il comprendra la justesse de cette dernière observation, car pour passer du premier cas au second, il n'y a qu'à remplacer, dans mon calcul, en y laissant subsister tout le reste, la seule équation (17)′ par cette même équation complétée par le terme relatif à la courbure de la surface ; or, cette équation était déjà classique à l'époque où fut publié ce mémoire, puisque M. Liouville l'avait donnée en 1851.

VIII

Il ne me reste plus qu'à signaler les aveux de M. G. relativement aux démonstrations des formules (8) et (7) de son mémoire. Ce sont les seules démonstrations dont j'ai parlé parce que ce sont précisément celles dont M. G. a exalté la nouveauté et la simplicité. Car, en partant de la première, il dit : « C'est là ce qui n'a été fait par personne » (*L'Institut*, n° 1777, p. 28), et en parlant de la seconde, il dit dans le même numéro : « J'y suis arrivé par une voie géométrique bien simple » ; il avait déjà dit dans le n° 1771, du même journal, page 399 : « J'établis cette formule par des considérations géométriques excessivement simples. »

Parlons de la première. M. G. avoue-t-il que c'est en prenant deux fois une double variation d'un cosinus dans un ordre inverse et en égalant les résultats qu'il obtient cette formule ? Voici sa réponse : « Je prends en effet deux fois cette variation » (*Bulletin*, n° 12, p. 489). Avoue-t-il que ce procédé n'est pas nouveau ? Réponse : « Il a été donné tout au long par M. O. Bonnet et par M. Lamé » (endroit cité). En quoi consiste le mérite de

sa démonstration? Réponse : « En ce que, tandis que M. Aoust laisse indéterminée la direction *ox* à laquelle est rapportée la tangente à l'une des coordonnées, je choisis une direction spéciale et ce choix est précisément ce qui assure la rapidité de la démonstration ». M. G. n'ose plus dire la nouveauté de la démonstration; et de fait, il sait mieux que personne que j'arrive à la même équation que lui, en laissant *ox* indéterminée, et que mon procédé est aussi direct que le sien. Quant au mérite de la démonstration, c'est, me semble-t-il, d'avoir laissé cette direction indéterminée. Car, à raison de cette indétermination, on se trouve en présence de difficultés qu'il fallait résoudre pour établir la théorie générale des coordonnées, et qui n'avaient pas encore été résolues. Les géomètres avaient été obligés, pour les éluder, de faire coïncider les lignes coordonnées avec les lignes de courbure des surfaces (c'est l'hypothèse de M. Lamé); ou bien, de les supposer au nombre de deux, tracées sur une surface et orthogonales (c'est l'hypothèse de M. Bonnet), ou bien, enfin, de les supposer simplement situées sur une surface (c'est l'hypothèse de Gauss, et, après lui, celle de M. G.). Ces difficultés ont été résolues par l'introduction de la courbure inclinée, et les formules que j'obtiens se rapportent à un point quelconque de l'espace, ont toute la généralité du problème lui-même et elles en constituent la complète solution. Avant de passer outre, je relève une inexactitude : M. G. m'attribue gratuitement : d'avoir dit que « la marche suivie par lui m'appartient ». J'ai dit simplement, et je répète « que le procédé qu'il a suivi est identique à celui que j'ai suivi moi-même, et que le tour de démonstration est le même dans les deux cas. »

J'ai tenu un autre langage lorsqu'il s'est agi de ma formule sur la courbure géodésique inclinée (c'est la formule 7 de M. Gilbert). J'ai dit que la démonstration qu'il en donne est foncièrement la reproduction de la mienne; » non content de le dire, je l'ai prouvé en montrant que la démonstration de M. G. revient tout simple-

ment à mener des parallèles aux côtés du quadrilatère de deux tangentes et des projections de deux autres tangentes infiniment voisines sur le plan tangent. Or, M. G. réfute-t-il cette preuve? Pas le moins du monde; il se contente de dire que je traite des coordonnées planes. Mais ma démonstration ne gît pas dans la nature des coordonnées, elle gît dans la nature du quadrilatère considéré, qui est toujours plan, quelles que soient les coordonnées ; dans les deux cas, il se compose des mêmes éléments : mêmes côtés, mêmes courbures ; car, comme nous l'avons déjà dit, dans le cas des coordonnées planes, les courbures propres ne sont pas distinctes des courbures géodésiques. Ce quadrilatère a été très exactement défini par moi, soit dans mon mémoire des *Coordonnées planes*, n° VI et n° IX qui contiennent ma démonstration, soit dans mon mémoire sur les *Coordonnées quelconques*, n° X. La démonstration que j'ai donnée dans l'un des deux cas s'étend naturellement à l'autre ; elle est identiquemment la même dans les deux hypothèses, et conduit, dans l'une comme dans l'autre, à la même formule. Le principe sur la projection des angles que réclame M. G., pour passer de la première à la seconde, est tellement évident, qu'il n'a pas pris la peine de le démontrer lui-même lorsqu'il a établi la même formule ; et s'il y a, d'un côté, inconséquence d'exiger des autres une condition qu'on ne remplit pas soi-même, il y a, de l'autre côté, dans le fait de l'omission spontanée de cette condition, une preuve de l'identité des démonstrations relatives aux deux cas. Au reste, le combat que je soutiens maintenant est un combat de principes ; car, de fait, la démonstration avec tous ses détails, et toutes conditions se trouve *in extenso* dans ma *Théorie géométrique des coordonnées des curvilignes* présentée à l'Institut en 1862, et où M. G. est autorisé à en prendre ou à en faire prendre connaissance. (*Compt.-rend.*, t. LXVIII, p. 528.)

Une preuve de la conviction de M. G., que j'ai donné réellement une démonstration géométrique du théorème

et qu'elle n'est pas foncièrement distincte de la sienne, c'est la peine qu'il se donne pour chercher à établir une différence entre les deux et l'obligation où il se trouve de n'en signaler qu'une insignifiante consistant, comme il le dit après moi, « en ce que, dans sa démonstration, les directions sont transportées à un même point » (*Bulletin* n° 12, p. 493). Mais, ajoute M. G. : « ces directions rendent tangibles les conditions relatives aux signes. » Il n'est pas moins certain que le quadrilatère dont je fais usage, et aux côtés duquel il se borne à mener d'un point des parallèles, met en une égale évidence les conditions relatives aux signes, puisqu'il y a identité de part et d'autre dans les directions ; et ce qui en donne une démonstration frappante c'est que, suivant l'usage de Newton, résolvant un même problème tantôt dans le sens d'une figure, tantôt dans le sens de la même figure diversement construite, je trouve toujours des signes qui sont en harmonie avec la figure dont je fais usage. Ce que M. G. regarde comme un désaccord est la perfection de la méthode, laquelle avertit que, dans la même question, on est libre de construire la figure comme on le veut, mais qu'il faut 1° la conserver jusqu'à la solution complète, sans quoi un changement de figure pourrait amener un changement de signes ; 2° être attentif à ne combiner entre elles que des formules obtenues dans la même hypothèse de figure, sans quoi on pourrait arriver à des résultats fautifs. Je suis vraiment surpris que M. G., dans ses accusations, heurte des règles aussi simples et qu'il faille répéter à un géomètre tel que lui des principes aussi élémentaires. Aussi les lacunes qu'il a à signaler ne sont elles que de pures fictions et ne prouvent qu'une chose : qu'il avait oublié les principes que je viens de lui rappeler. Je pourrais, de mon côté, user aussi du même droit que lui et fixer son attention sur les lacunes trop réelles qui existent dans son mémoire, sur le défaut d'unité, l'absence de méthode et sur les complications inutiles qui y régnent, mais l'objet du débat est une question de priorité et non la critique de tel ou tel

point, je laisse ce dernier travail à M. G., le mien consiste à relever les trop nombreuses coïncidences de nos recherches et le lecteur pensera sans doute que je n'ai pas besoin de m'en imposer un autre.

IX

Il ne me reste plus qu'à tenir l'engagement que j'ai pris de montrer que la formule (4) du mémoire de M. G., qu'il regarde comme fondamentale, n'est autre chose que la formule (15) de ma *Théorie des Coordonnées curvilignes*, p. 11. En effet, supposons que la surface ρ_1 coupe orthogonalement les surfaces ρ et ρ_2, l'angle φ étant droit, le premier membre de mon équation (15) s'évanouit et elle devient binôme; or, si nous admettons avec M. G., que la flexion de la surface ρ_1 suivant l'arc $d\sigma$, soit le rapport de l'angle de deux normales menées par les extrémités de l'arc $d\sigma$, à cet arc, le second terme de l'équation représente la projection de la flexion sur le plan normal à la surface suivant $d\sigma_2$ et le premier terme représente la projection normale de la courbure inclinée de l'arc $d\sigma$. Donc l'équation (4) du mémoire de M. G., n'est pas distincte de mon équation (15). M. G. croyait son équation (4)exempte de toute revendication, il allait jusqu'à affirmer qu'elle ne m'était point connue, or, il arrive qu'elle est écrite dans mon mémoire et qu'elle est ma propriété.

De là résulte que la plupart des formules importantes, qu'il appelle de ce nom, sont identiques aux miennes. Cette identité est une démonstration évidente de cette proposition; qu'il a résolu, sans s'en douter, et quoi qu'il en dise, un problème qui n'est qu'un cas particulier de celui que j'ai résolu huit ans auparavant.

X

Je termine en disant : *les géomètres sont une fois de plus avertis* ; et je résume les avertissements qui ressortent de cette discussion.

Ils sont avertis que, dans sa première note, M. G., malgré les communications bienveillantes qu'il avait reçues sur la multiplicité des points de contact de ses résultats et des miens, malgré la connaissance qu'il a dû prendre dès lors de mes recherches, s'est contenté de dire que j'avais employé avant lui la notion de courbure inclinée ; *ils sont avertis* que depuis cette note, j'ai adressé réclamation sur réclamation pour assurer mes droits de propriété relatifs à un grand nombre de points et que celle que j'adresse aujourd'hui est la quatrième.

Ils sont avertis que ce n'est pas sans raison que j'ai adressé ces réclamations puisqu'elles ont entraîné une succession graduelle d'aveux : que des aveux formels ont trait à des formules capitales telles que les formules qui donnent les expressions de deux composantes des courbures inclinées, les formules qui donnent les variations des arcs en fonction des courbures inclinées, les formules où les courbures inclinées sont exprimées en fonction des variations des arcs, toutes formules dont M.G. a reconnu l'importance soit avant, soit après en avoir confessé l'origine.

Ils sont avertis que des aveux non moins formels sont relatifs aux formules qui donnent les expressions de la courbure d'une surface en fonction des courbures inclinées ; qu'en ce qui regarde les formules exprimant les relations entre les variations des courbures, M. G. reconnaît que ses formules sont contenues dans les miennes ; qu'il n'y a principalement désaccord entre ce savant géomètre et moi, en ce point, que sur la facilité plus ou moins grande de déduire les premières des secondes; que c'est à raison de la prétendue difficulté qu'il

trouve dans cette déduction qu'il me refuse la propriété de ces formules; que ce refus n'est pas de sa compétence, qu'il n'a pas raison d'être, par suite du calcul intuitif que j'ai donné pour effectuer cette déduction.

Ils sont avertis que les difficultés nombreuses soulevées par M. Gilbert, la plupart sur des points extérieurs au débat, n'ont d'autre but que d'en obscurcir la clarté, en cachant le véritable point de la question; que ces difficultés, je les ai complètement réfutées; qu'enfin la nouveauté des démonstrations fondamentales du mémoire de M. G. est très-contestable parce que les unes sont la reproduction des miennes et que les autres sont l'imitation de procédés déjà anciens; que, dans ces dernières, l'introduction de la flexion de la surface en fonction de la courbure inclinée est, pourvu que je fasse l'abandon de la formule (4) du mémoire de M. G., le seul point nouveau et que là se borne ce qu'il peut y avoir de neuf dans tout son travail; qu'il faut s'en tenir à ce sujet à la première déclaration de M. Gilbert lui même: « C'est là ce que je regarde comme vraiment neuf dans mon travail et comme une heureuse application de l'ingénieuse théorie de la courbure inclinée. » (*L'Institut*, n° 1777, page 28).

NOTE.

Dans sa séance du 20 mai 1869, conformément aux désirs de M. l'abbé Aoust, l'Académie a délibéré d'admettre, dans ses *Mémoires*, la lettre suivante adressée à son secrétaire perpétuel.

LOUVAIN, 1er Mai 1869.

A Monsieur le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

MONSIEUR,

J'ai trouvé ici, à mon retour de voyage, une note publiée par M. l'abbé Aoust dans les mémoires de votre savante Compagnie, comme suite aux réclamations de priorité qu'il a adressées à l'Académie de Bruxelles, au sujet de mon mémoire *sur la théorie générale des lignes tracées sur une surface quelconque*. D'autres occupations ont retardé ma réponse, que votre Académie ne refusera pas, j'espère, d'admettre aussi dans ses publications: elle sera d'ailleurs fort courte.

Je ne partage pas, en effet, le goût de M. Aoust pour ces longues polémiques, ni ses convictions sur leur utilité dans le cas présent. Il lui a fallu près de trente pages pour me répondre: il m'en faudrait le double pour discuter son nouvel écrit, en signaler les nombreuses inexactitudes, relever les aveux indirects mais importants, qu'il renferme, en combler les lacunes, montrer enfin que les procédés de discussion de M. Aoust, retour-

nés contre lui-même, amoindriraient beaucoup le mérite de ses travaux. Mais je crois la chose bien inutile: une telle controverse, bonne pour faire impression sur les lecteurs incapables ou peu soucieux de former leur opinion sur les pièces mêmes du procès, sera sans effet sur les géomètres compétents, vrais juges de ce débat, qui étudieront la question à ses véritables sources, non dans les plaidoyers de M. Aoust ou dans les miens. Quelques mots suffiront donc pour clore définitivement, en ce qui me concerne, une discussion qui pourrait se prolonger indéfiniment, sans résultat.

Tout se ramène à ces termes simples:

M. l'abbé Aoust assure que mon mémoire ne renferme rien de neuf; que parmi les théorèmes, les formules et les démonstrations que j'ai donnés comme nouveaux, les uns ont été publiés antérieurement par lui d'une manière explicite; les autres sont contenus d'une manière si évidente, si intuitive, dans ses publications de 1859, 1862 et 1864, qu'il suffit d'ouvrir les yeux pour les y voir.

De mon côté, je réponds à M. Aoust, quant à ces derniers résultats:

1° que cette déduction qu'il trouve intuitive, ne l'est nullement à mes yeux; qu'elle exige des transformations, des rapprochements de formules, un certain effort d'invention, et je prie les géomètres d'effectuer *pratiquement* la déduction dont il s'agit pour apprécier réellement cette difficulté;

2° que d'ailleurs, il ne suffit pas toujours, pour retirer à un auteur la priorité des résultats qu'il donne comme nouveaux, de montrer que ceux-ci, une fois donnés, se tirent sans difficulté d'autres résultats obtenus auparavant; que, par exemple, Poinsot disait à propos de ses beaux théorèmes sur la rotation des corps: « Il est bien clair qu'aujourd'hui rien ne serait plus aisé que de retrouver nos idées dans les expressions analytiques d'Euler et de Lagrange, et même de les en dégager avec un air de facilité qui ferait croire

que ces formules devaient les produire spontanément; » qu'il y a là, par conséquent, une question d'appréciation sur laquelle les auteurs sont trop portés à l'illusiou, et qui nécessite l'examen attentif des géomètres compétents;

3° Qu'enfin, en laissant même de côté les dates de publication, la marche que j'ai suivie dans cette théorie assure l'indépendance de mes recherches, qui conservent leur originalité et leur utilité, même après la publication récente de l'ouvrage de M. Aoust (*Analyse infinitésimale des courbes tracées sur une surface quelconque*); et que la comparaison sérieuse des §§ I, II, III, VI et VII de mon mémoire, avec les chapitres II, III, et V de son livre, suffira pour éclairer celui qui désire se former une conviction sur ce point.

Ainsi posée, la question ne peut être tranchée que par les géomètres, et ils ne manquent pas, qui ont fait de la théorie des surfaces l'objet de leurs recherches spéciales; qui, appelés à l'enseigner dans les cours, en apprécient soigneusement les progrès; qui, enfin, désintéressés dans la question, sont parfaitement à même de faire la part des inventeurs dans les perfectionnements que cette théorie peut recevoir. Je les ai invités dans la note imprimée aux *Bulletins de l'Académie de Bruxelles* (1868, n° 12), et je les invite de nouveau, à vérifier les titres de M, Aoust et les miens, par un examen attentif et complet des pièces publiées et ayant des dates certaines, que j'ai énumérées exactement dans cette note. *Rien ne peut remplacer cet examen et il remplacera toutes les polémiques.* C'est là ce qui fixera, lentement peut-être, mais irrésistiblement, les droits de chacun. Si les observations de M. Aoust sont fondées, ces savants géomètres le verront bien, et mon travail, dépourvu, suivant lui, d'invention, d'unité, de méthode, tombera dans un oubli mérité; si elles ne le sont pas, toutes les illusions n'y feront rien, et mes recherches conserveront la place modeste que j'ambitionne pour elles. J'avoue que j'attends avec quelque confiance le résultat de cet examen.

Quant aux premières formules, celles où je me suis rencontré avec M. l'abbé Aoust sans le savoir, M. Aoust dit assez clairement que mes recherches procédent des siennes, et que je lui ai restitué de mauvaise grâce, seulement ce que je ne pouvais plus lui refuser. A ces imputations injurieuses, j'opposerai les simples déclarations suivantes:

1° dans tout mon travail, il n'y a pas une formule ni une démonstration qui n'aient été trouvées par moi avant que je connusse les travaux de M. Aoust sur le même sujet; et je pense que ceux qui voudront bien lire mon mémoire admettront sans peine la vérité de cette déclaration;

2° dès qu'une de ces formules m'a été connue comme étant réellement de lui, je la lui ai restituée aussitôt; d'ailleurs, en renvoyant les lecteurs à ceux de ses mémoires que je connaissais, je rendais toute erreur impossible.

Le reste est une question de sincérité, et M. Aoust comprendra le sentiment qui m'empêche de le suivre sur ce terrain là.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Ph. GILBERT,

Professeur à l'Université de Louvain.

RÉPONSE DE M. AOUST

A LA LETTRE DE M. GILBERT

Lue à la séance de l'Académie du 20 Mai 1869.

Immédiatement après la publication du mémoire de M. Gilbert sur la *Théorie générale des lignes tracées sur une surface quelconque* dans le recueil des mémoires de l'Académie de Belgique, j'adressai à cette savante Compagnie des réclamations de priorité et je prouvai les divers points de la thèse suivante : 1° que la théorie de M. Gilbert était un cas particulier de ma *Théorie des coordonnées curvilignes*; 2° que le principe nouveau adopté par ce géomètre était mon principe de la *courbure inclinée*; 3° que ses formules principales, étaient : les unes, la reproduction des miennes, les autres, des cas particuliers de mes formules analogues; 4° enfin, que ses démonstrations fondamentales ne différaient pas foncièrement de celles que j'avais données moi-même, et qu'en conséquence, je méritais une part beaucoup plus grande que celle qu'il m'avait faite dans l'introduction de son mémoire où il se contentait de dire, dans une note fugitive, que quelques uns de ses résultats avaient été obtenus par moi sous une autre forme, et par une voie différente.

Au lieu de reconnaître avec loyauté qu'il me donnait dans cette question un rôle trop modeste et peu en rapport avec les nombreuses coïncidences de ses résultats avec les miens, M. Gilbert, qui n'était pas encore désabusé des longues polémiques, publia une longue réponse dans laquelle il essaya, non pas d'attaquer de front une

thèse inébranlable; mais de l'obscurcir par un nombre prodigieux de difficultés accessoires. Je dois le dire, je lus cette réponse, qui n'était point entièrement écrite pour les géomètres, avec un sentiment pénible, inspiré par le rôle auquel on est obligé de recourir lorsqu'on abandonne le véritable terrain de la discussion. Je me résignai pourtant à combattre tous ces arguments étrangers, auxiliaires parasites, invoqués par mon adversaire pour faire diversion. Or, c'est après l'avoir suivi dans tous ses détours, et n'avoir laissé debout aucun de ses arguments que je l'entends, dans la lettre qu'il nous adresse, émettre cette théorie qu'il ne peut continuer une telle controverse, bonne pour faire impression sur les lecteurs incapables, mais sans effet sur les géomètres compétents, vrais juges du débat. Cette théorie mise en avant quand il fallait s'expliquer sur les reproductions nombreuses que M. Gilbert a faites de mes formules, et sur les réclamations nouvelles que contient ma réplique, est à la fois un système de défense et un système d'attaque.

C'est un système de défense parce que mon adversaire veut se dispenser d'ajouter de nouveaux aveux aux aveux si nombreux qu'il a été obligé de faire ; mais ce système est sans profit parce que, d'après un principe de droit, le silence est un acquiescement. Si une seule des coïncidences que j'ai signalées entre les résultats de M. G. et les miens eût été inexacte, ce géomètre n'aurait pas manqué de dire : « Non, cette formule de mon mémoire n'est pas la même que la vôtre ; » si une seule des mes nouvelles réclamations eût été dénuée de fondement, il aurait montré le défaut de ce fondement, il aurait prouvé du moins que son principe de la flexion des surfaces est distinct de celui de la courbure inclinée; que l'équation relative à ce principe diffère de l'équation (15) de ma *Théorie des coordonnées curvilignes* autrement que par la disparition du terme relatif à la variation angulaire que ne comporte pas son hypothèse restreinte; mais puisque M. Gilbert ne dit aucune de ces choses, c'est que la force de la vérité l'oblige à se taire ; *qui tacet consentire videtur*.

Cette théorie est aussi un système d'attaque. M. G. veut insinuer par là que ma réplique n'a été écrite que pour des personnes étrangères à la géométrie, et que, par suite, elle n'est pas sérieuse. Or, comme système d'attaque, cette théorie est sans base solide. 1° La thèse que j'ai posée dans mes réclamations est par sa nature exclusivement du ressort de la géométrie : il est évident que c'est aux géomètres seuls que j'ai pu m'adresser en la démontrant ; 2° les attaques élevées contre elle dans la réponse de M. G. (*Bulletin n° 12 de l'Acad. de Belg.*) sont de deux sortes : les unes sont géométriques, les autres ne le sont pas parce qu'elles reposent sur des dates, des noms, des interprétations gratuites, des assertions erronées, etc; je refute géométriquement les premières, logiquement les secondes. Si, dans la réfutation de ces dernières, je suis parvenu à être compris de ceux qui ne sont pas géomètres, je l'ai été encore plus de ceux qui le sont; que M. Gilbert s'en plaigne, les amis de la vérité ne sauraient s'en plaindre et sa théorie, de la seule compétence des géomètres que j'admets pour la partie géométrique de la discussion, ne leur fera jamais croire qu'il faille réfuter par la géométrie une objection qui n'est pas géométrique, ni qu'il faille être géomètre pour comprendre ce qui n'est pas du ressort de la géométrie; qu'en un mot, ils n'ont pas compris ce qui était logiquement réfuté. Ainsi, la thèse que j'avais géométriquement établie, a été géométriquement défendue contre les arguments intrinsèques, et logiquement contre les difficultés extérieures ; elle reste sur sa base sans avoir reçu la moindre atteinte.

Après ce préambule inévitable, passons à l'examen des assertions de M. Gilbert.

Les premières sont relatives aux formules qu'il a données et que j'ai affirmé être des cas particuliers de mes formules analogues. M. G. reconnaît et a toujours reconnu que les premières se déduisent effectivement des secondes, mais il dit « que cette déduction n'est point intuitive, qu'elle est laborieuse, et il prie les géomètres

d'effectuer pratiquement la déduction dont il s'agit pour apprécier réellement cette difficulté. » Les vœux de M. G. sont satisfaits, cette déduction vient d'être effectuée dans une note présentée à l'Académie des sciences de Paris, publiée dans les *Comptes-rendus* de cette semaine, page 1097, et reproduite par plusieurs journaux scientifiques. Chose étonnante! l'auteur a prouvé, que pour obtenir les premières de ces relations, il suffisait d'une simple addition de deux formules de M. Aoust; et que pour obtenir les secondes, il suffisait d'une simple substitution de la valeur d'un élément donnée par ce géomètre dans une formule aussi donnée par le même géomètre. Assurément, la portée de ce calcul sera comprise de ceux qui connaissent la géométrie, seuls juges compétents du débat, parce qu'il n'est aucun d'eux qui ne puisse le faire au moins aussi simplement. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que M. Aoust ayant donné deux formules telles que $F(x) = 0$, $x = \varphi(y)$, M. Gilbert veut l'empêcher de faire dans la première la substitution de la valeur x donnée par la seconde et réclame la propriété de la formule $F\{\varphi(y)\} = 0$ qui est le résultat de cette substitution ! De semblables prétentions seront-elles consacrées par le jugement des géomètres ?

Mais, ajoute M. G., cette déduction ne suffit pas pour enlever à un auteur la priorité des résultats qu'il a donnés comme nouveaux; et, pour le prouver, il cite les remarquables paroles de Poinsot relatives à ses théorèmes sur la rotation des corps. 1° Ces paroles n'ont pas le sens que leur prête M. G. Poinsot parle de théorèmes qui, dépendant de certains éléments mécaniques nouveaux, peuvent être déduits des formules d'Euler par ceux qui empruntent à leur auteur la connaissance de ces éléments; mais il ne dit pas que lorsqu'une formule est générale elle ne contient pas celle qui en est un cas particulier, et que la première est distincte de la seconde. 2° Ces paroles renferment dans leur sens naturel un rapprochement qui n'est nullement favorable à la cause de M. G. En effet, lorsque Poinsot, que j'ai eu

l'honneur de connaître, eût trouvé ses beaux théorèmes sur la composition des rotations, qu'il m'a affirmé avoir été l'objet des préoccupations de toute sa vie, il en déduisit d'un trait de plume, les équations différentielles d'Euler sur le mouvement de rotation des corps, et il vit que, réciproquement, ces équations donneraient ses théorèmes à quiconque admettrait ses principes sur la rotation des corps. S'il est jamais permis de comparer les petites choses aux grandes, c'est lorsque des analogies évidentes autorisent cette comparaison. Tous ceux qui se sont occupés de la géométrie des surfaces, M. Lamé à leur tête, ont accordé jusqu'à présent que j'ai donné le premier, en 1862 : 1° les équations aux différences partielles des courbures propres ou inclinées des lignes coordonnées dans le cas le plus général, lesquelles sont l'objet des numéros 15, 17 et 18 de ma *Théorie*; 2° les théorèmes sur la composition des courbures propres ou inclinées, consignés dans les numéros 6, 7, et 8 de la même *théorie*; or, c'est en faisant usage de ces théorèmes que j'ai établi, en imitant l'illustre Poinsot, les équations différentielles des courbures sous la forme canonique réclamée par les problèmes les plus importants (*). Eh bien! Je le demande à tout géomètre de bonne foi, quel est le rôle de M. Gilbert dans cette invention, si modeste qu'elle soit? A-t-il rempli le rôle d'Euler? Mais, il n'a pas trouvé les équations différentielles des courbures. A-t-il rempli le rôle de Poinsot? Mais, il n'a trouvé que longtemps après moi les théorèmes sur la composition des courbures, et leurs expressions analytiques.

M. Gilbert termine en disant que la marche qu'il a suivie assure l'indépendance de ses recherches. Il y a ici un point délicat, basé sur la correspondance de l'analyse et de la géométrie; ce point sera saisi par les géomètres de profession. C'est avant 1862 que j'ai écrit *ma Théorie des coordonnées curvilignes* en deux parties servant de contrôle l'une à l'autre, l'une analytique,

(*) *Comptes-rendus*, tom. 68, page 1095.

publiée dans les *Annali di matematica*, tom. VI; l'autre géométrique, présentée à l'Institut en février 1862, soumise à l'examen de deux commissaires, MM. Bertrand et Lamé, conservée dans la bibliothèque de l'Académie. Que l'on traite la question géométriquement ou analytiquement, si l'on emploie dans les deux cas les mêmes principes, on est forcé de passer par les mêmes opérations; seulement dans un cas elles sont faites géométriquement, et dans l'autre, analytiquement; les hommes du métier, qu'on me passe cette expression, n'éprouvent pas plus de difficulté de faire les unes que les autres. Or, comme M. G., emprunte mon principe de solution puisque son principe *de la déviation* est la reproduction de mon principe *de la courbure inclinée* et que son principe *de la flexion des surfaces* en est le corollaire immédiat, il passe, il est obligé de passer par les mêmes opérations par lesquelles je suis passé moi-même, il les fait géométriquement parce que son mémoire est géométrique; mais je détruirai ses dernières illusions sur ce point en publiant mon livre sur *La Géométrie infinitésimale des lignes tracées sur une surface quelconque*, qui est le pendant du livre que je viens de publier sous le titre, *Analyse infinitésimale des lignes tracées sur une surface quelconque*. Ce livre de géométrie est basé sur mon mémoire géométrique des *Coordonnées curvilignes* et il servira à établir, aux yeux de M. Gilbert, s'il ne l'a déjà vu, qu'il y a identité dans les deux marches, et qu'il ne saurait en être autrement à cause de l'identité des principes.

Quant au jugement des géomètres sur cette question de priorité, je n'ai pas besoin de l'attendre puisqu'il est déjà prononcé. Les géomètres français les plus éminents, membres de l'Institut, connaissent et encouragent depuis plus de dix ans mes faibles travaux sur la théorie des surfaces; et l'un d'eux, avec l'autorité du savant et sa qualité de juge académique de mes principaux mémoires, a formulé, en pleine Académie, sans être contredit par personne, le jugement suivant : « C'est en 1861, que M. l'abbé Aoust a adressé quelques uns des résultats

qu'il a démontrés dans son ouvrage, résultats dont la date remonte à plus de huit ans. Je crois utile de rappeler que le savant professeur avait déjà obtenu à cette époque les relations élégantes entre les variations des angles de contingence des lignes quelconques formant sur une surface un système de coordonnées. » (*Comptes rendus*, tom. 68, séance du 1er mars 1869). Or, ces relations sont précisément celles que M. Gilbert cherche à s'approprier, et qui implicitement écrites dans mes formules publiées, le sont explicitement dans des mémoires officiellement présentés à l'Académie de Paris depuis huit ans.

Terminons par l'examen des assertions de M. G. sur les formules fondamentales qui sont identiquement les mêmes que celles que j'ai données plusieurs années avant lui; il ne conteste pas cette identité, mais il affirme qu'il a trouvé ses formules avant d'avoir connu mes travaux. Je n'ai jamais dit le contraire, mais j'ai soutenu et je soutiens encore, que s'il avait connu mes mémoires il aurait pu, avec les mêmes éléments, composer facilement le sien qui ne fait que reproduire mes principes de solution, mes formules, mes démonstrations ; je soutiens qu'il est surprenant qu'averti, d'après son aveu, de l'existence de mes recherches au moins deux mois avant la présentation de son mémoire à l'Académie de Belgique, il n'ait pas pris connaissance de ces recherches, parce qu'en publiant son mémoire il avait un devoir de justice à remplir, qui consistait à signaler les formules qui ne lui appartenaient pas, ce qu'il n'a pas toujours fait ; je soutiens que ses aveux se sont produits, lentement, un à un, à mesure que des réclamations catégoriques l'obligeaient à s'expliquer ; je dis que ces aveux, il ne les a faits que lorsque nos formules étaient identiquement les mêmes, et que, lorsque mes équations renfermaient un élément de plus que les siennes, de manière à devenir identiques par l'introduction d'une simple hypothèse amenant la disparition de cet élément, il s'est approprié des formules qui n'étaient qu'un cas particulier des miennes ; je soutiens que lorsqu'on s'est placé, même

sans le vouloir, sur un terrain défriché par un autre et mis en pleine production, on ne peut en cueillir les fruits sans certaines autorisations ; je soutiens enfin que puisqu'il en appelle au jugement des géomètres, il n'a pas le droit, avant ce jugement, de qualifier ma conduite à son égard, parce que ces mêmes géomètres auront à qualifier celle qu'il a tenu envers moi, ce qu'ils feront avec politesse et sévérité.

MARSEILLE.

—

US ET COUTUMES.

LE

CARNAVAL AU TEMPS PASSÉ

PAR M. AUGUSTE LAFORÊT,

Membre de la classe des Sciences.

I

Il reste bien peu, dans la France nouvelle, de ces vieilles coutumes, de ces anciens usages qui donnaient, pour ainsi dire, à chaque localité de la France d'autrefois une physionomie particulière et un caractère distinctif. Maintenant l'uniformité règne sans partage: dans la vie publique — heureusement — par l'unité de la législation et l'égalité devant la loi; dans la vie privée —malheureusement cette fois—par une similitude presque absolue de mœurs monotones.

Malgré cet état de choses, et, sans doute, à cause même de cet état de choses, on aime, de nos jours, plus qu'on ne l'a jamais aimé peut-être, à remonter dans le passé, à exhumer de l'oubli ce qui n'est plus, à le remettre en lumière, à lui donner une nouvelle vie: culte des souve-

nirs pour quelques-uns, sujets d'études sérieuses pour d'autres, simple curiosité pour le plus grand nombre.

On disait autrefois :

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

Donnez-nous du vieux; au besoin faites du vieux avec du neuf, dirait-on volontiers aujourd'hui.

Enfant de la vieille Marseille, j'apporte quelques chroniques ayant toutes comme principal objectif le passé de notre ville. Pour cela qu'ai-je eu à faire? Bien peu : consulter quelques livres qu'on ne lit guère, quelques journaux qu'on lit beaucoup, mais qu'on oublie vite, choisir dans les collections inédites d'obligeants amis (1), interroger mes souvenirs et ceux de mes contemporains dont les rangs, hélas! s'éclaircissent de jour en jour.

II

Les anciens auteurs font dériver *carnaval* de deux mots latins : *carnis*, chair, et *vale*, adieu, parce que, disent-ils, en se livrant aux festins si fréquents à cette époque, on prend congé de la bonne chère que le carême va interdire.

Cette explication réduite à ces termes est un contresens. En effet, on ne prend pas congé des gens quand, au contraire, on arrive pour demeurer longtemps auprès d'eux; et le mot adieu, *vale* n'est prononcé qu'au moment même de la séparation. Or, le carnaval commençant le 6 janvier, jour des Rois, pour ne finir que le mercredi des Cendres, et pouvant durer neuf semaines, quand Pâques se trouve le 23 avril, peut-on prétendre qu'on dit adieu à la bonne chère, aux plaisirs de la table, quand on s'y livre pendant une si longue période?

(1) Notamment dans une collection intitulée : *Notes pour servir à l'Histoire des Théâtres et Spectacles à Marseille et en Provence.*

Le complément de l'explication, on le trouve dans un livre moderne, le *Dictionnaire* de *Littré* : « En la basse « latinité, y est-il dit, on appelait le Carnaval *Carnis-* « *privium*, privation de la chair, et *Carnelevamen*, de « *caro*, chair, et *levamen*, action de lever, du mot « *levare*; temps où l'on enlève l'usage de la chair, vu « que *Carnevale* est *proprement la nuit avant le mercredi* « *des Cendres.* »

Il y avait donc là une figure de rhétorique. On prenait la partie pour le tout.

Quant à la filiation, elle est toute naturelle: *Carnelevamen*, puis *Carnelevale* et enfin *Carnaval.*

On trouve une preuve de la vérité de l'étymologie donnée par M. Littré, dans cette circonstance que, dans les actes des XIIIe et XIVe siècles on dit: *Actum die carnisprivium* ou *carnelevamen*, au lieu de : *Actum die sancti Joannis* ou *sancti Petri*, etc. *Carnisprivium* ou *Carnelevamen* était donc un jour, et ce jour était la veille du mercredi des Cendres, le mardi gras.

Ceci dit sur l'étymologie du nom, donnons l'origine de la chose. Le Carnaval est une imitation plus ou moins fidèle des fêtes populaires connues dans l'antiquité sous le nom de *Bacchanales*, de *Lupercales*, de *Saturnales*, et, en remontant moins loin, une suite des extravagances qui se commettaient autrefois en France aux fêtes des *Anes*, des *Fous* et des *Innocents* (1).

Sans entrer dans de longs détails à cet égard, qu'il nous suffise d'indiquer que les villes du Nord, Beauvais notamment, n'étaient pas les seules où avaient lieu ces scandaleuses momeries, sans dessein cependant de profanation, tant était grande alors la simplicité des mœurs. Ce n'est qu'en 1360 que fut supprimée la messe dite des *fous*, qu'on célébrait dans toute la Provence et surtout à Aubagne. Le jour de la fête, hommes et femmes pénétraient pêle-mêle dans l'église et s'y livraient à mille

(1) *Dictionnaire des origines.*

momeries. L'autel n'était pas respecté : il servait de table pour boire et jouer aux dés (1).

Dans le monastère des Cordeliers à Antibes, en 1645, on célébrait encore la *fête des Innocents* de la manière la plus burlesque. Ce jour-là, les religieux cédaient le chœur aux frères laïques, jardiniers, cuisiniers et autres, qui se revêtaient d'ornements sacerdotaux en les mettant à l'envers ; ils tenaient les livres de prières à rebours, et faisaient semblant d'y lire avec des lunettes sans verre ; ils soufflaient dans la cendre des encensoirs et se la jetaient à la tête (2).

Ces abus cessèrent sous l'archiépiscopat du cardinal de Grimaldi, métropolitain de l'évêché de Grasse, d'où dépendait le couvent des Cordeliers d'Antibes.

Nous venons de dire que les divertissements carnavalesques étaient regardés comme une suite des fêtes connues dans l'antiquité sous le nom de Bacchanales et des rites grossiers du moyen âge. Ne pourrait-on pas voir un indice de cette dernière filiation, spéciale à la Provence, dans les deux faits que voici : Aubagne, où fut célébrée la dernière messe de la fête *des Fous*, est la localité où paraît avoir pris naissance une des danses exécutées dans notre pays, comme manifestation de la joie populaire pendant les trois derniers jours du Carnaval, la danse des *Olivettes*. Les Aubagnais y ont toujours été fort habiles. Ils l'ont exécutée en 1777, devant Monsieur comte de Provence, depuis Louis XVIII ; et en 1814, devant Monsieur, comte d'Artois, devenu plus tard Charles X. Il résulte aussi d'un document de nos archives que notre municipalité payait jadis trois ménétriers pour faire danser *les fous* de la ville, dans les derniers jours de carnaval.

J'ajoute, pour la danse des *Olivettes*, un détail qui me vient d'un témoin oculaire. A un moment donné, chaque danseur tire son épée du fourreau, la relève, et tous

(1) Couret. *Histoire d'Aubagne.*
(2) Plainte de Neuré à Gassendi. — *Hist. univ. des Théâtres*, II, 247.

ensemble poussant un cri convenu, se précipitent, pour la saluer, vers la personne qu'ils veulent honorer. En 1814, les Aubagnais exécutèrent cette figure avec une *furia* provençale telle que le comte d'Artois, se méprenant, ne put dissimuler un mouvement d'émotion.

III

De tous les divertissements du carnaval provençal, le plus accentué a toujours été — depuis une époque très-reculée jusques vers l'année 1835 — celui par lequel on le clôturait : la mascarade de *Caramentran*, le mercredi des Cendres. Caramentran était, pour ainsi dire, la personification du Carnaval, et les deux noms étaient synonimes. *Qu voou un bouen Caramentran lou pren lou premié de l'an*, dit un proverbe : qui ne trouve pas le carnaval assez long, le commence au 1er jour de l'an, six jours plus tôt.

A l'égard des jeunes filles, printemps est synonyme d'année, dans la langue poétique.

Seize printemps forment son âge,

dit la romance en parlant de celle qui

... a reçu dans le village
Le doux nom de Rose d'amour.

En provençal, à propos des hommes d'un certain âge qui continuent à mener joyeuse vie, on emploie cette expression : *a cinquanto* (ou *soixanto*) *caramentrans su lou casaquin, e fa encala vido.* — Il a cinquante ou soixante caramentrans (ans) sur le dos, et il fait encore la vie.

L'étymologie du mot *Caramentran* n'est l'objet d'aucune controverse. C'est l'altération de *Carême-entrant*. Mais qu'était-ce au fond ? Disons-le pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas Provençaux et pour ceux de nos compatriotes qui appartiennent à la jeune génération.

Caramentran était un mannequin représentant le passage du carnaval au carême. Il était porté sur un brancard ou traîné sur un chariot qu'entouraient des gens du peuple, grotesquement vêtus et portant des gourdes remplies de vin qu'ils vidaient et remplissaient tour à tour. D'autres jouaient le rôle de *bouffaïres*, et soufflaient bruyamment, par allusion sans doute aux vents furieux qui régnent d'habitude à Marseille en carnaval, vers la fin de l'hiver ; un autre portait, suspendue au bout d'une ligne, l'*amande sucrée* fantastique pour la conquête de laquelle les gamins sautaient autour de lui comme autant de petits Tantales ; un autre encore arborait le costume de magicien et agitait son bonnet pyramidal de six ou huit mètres de hauteur.

Le cortége était précédé de gens travestis en juges et en avocats et d'un personnage grand, maigre et sec, représentant le Carême. Les jeunes gens, montés sur des rosses, affectaient de pleurer *Caramentran*. Sur un point du parcours, le cortége s'arrêtait, le tribunal se formait et *Caramentran*, placé sur la sellette, était interrogé dans les formes. Un avocat le défendait ; le ministère public requérait contre lui la peine capitale, qui était prononcée par le président. Les gendarmes saisissaient le condamné, que son défenseur embrassait pour la dernière fois. *Caramentran* était lapidé, puis jeté à la mer, C'était sur la plage d'Arenc que le dénouement avait lieu.

A toutes les époques, *Caramentran* a été chanté par les poètes de la langue d'Oc, quand ils se trouvaient en verve d'humeur joyeuse. Nous ne dirons rien des pièces modernes ; elles ne rentrent pas dans notre sujet, au point de vue où nous l'avons envisagé.

La première en date, à notre connaissance, est en français, sous ce titre : *Le Testament de Caramentren, à VIII personnages*, par Jehan Dabondance, poète de Pont-Saint-Esprit, qui vivait en 1540.

Nous citerons encore celles qui figurent dans le jardin des muses provençales (1) et dont l'auteur est l'Aixois

(1) V. Éd. par M. A. Mortreuil, avec notice sur C. Brueys.

Claude Brueys (1628).— Une autre composée par un poète du nom de David Sage (1665) et intitulée : *L'Hurous viadji, lei conquestos è lou retour de Caramentran.*

Il existe aussi une comédie en vers provençaux intitulée : *Lou Procès de Carmentran*, et imprimée pour la première fois en 1700. Elle est écrite en dialecte arlésien ou plutôt comtadin. Ce qui ferait croire qu'elle est due à quelque rimeur du Comtat, c'est qu'il y est question de l'Ouvèse, petite rivière du territoire de Carpentras.

Donnons une idée de cette pièce, en citant quelques passages des principales scènes.

Au premier acte, *Caramentran*, interrogé sur sa santé par ses acolytes, le Débauché, le Joueur et le Danseur, leur répond qu'il craint l'arrivée de Madame Carême, vieille duègne, qu'il dépeint de la manière suivante:

Es la flo d'un jardinié,
Vo ben de quauquo peissounié;
N'a jamaï tasta de sa vido
Car ni bouilido ni roustido,
N'a jamaï gis mangea d'oouceù,
Soou pas cé qu'es un bon mouceu.
Lou courrié que m'a parla d'ello
Dis qu'es laido coumo péca
E que soum mourré fa raca;
Dis qu'es une viei carcasso
Habillado coume une agasso.
A per lou men sege cens ans...
Semblo que vagué trépassa;
A dous pichots huech enfounssa;
D'ooureille como de cruvèou,
De gaouto que n'an que la péou,
Un nas que semble un brès d'abeio...

Caramentran et ses acolytes décident de prendre dame Carême par trahison et de la jeter à l'eau où elle mangera du poisson tout à son aise.

Au deuxième acte, le complot vient d'être mis à exécution. Mais Carême, jetée dans la rivière d'Ouvèse, s'est sauvée en surnageant. Elle l'explique à son avocat :

Aquo ven de l'oli que mangi ;
Vou savès ben, moun bon moussu,
Que l'oli ven toujour dessu...
Si Caramentran fouguessé ista
Aqui vounté m'avié gita,
Sarié ti sourti brayo nette ? |
Gage cen quintaû dé melette
E vin barillon dé saoumoun
Que lou couquin sarié ana oou foun.
Car a toujour sa carognado
De vin e de viando cargado.

Au troisième acte, sur la poursuite de dame Carême, procès de *Caramentran*. Le Joueur plaide pour celui-ci. il prétend que Carême, jalouse de lui, s'est jetée à l'eau pour l'inculper, sachant bien qu'elle surnagerait. Le juge est inexorable et, s'adressant à Caramentran :

Té disè, déclare è prounounce
Qué té coundamne a la mor,
Senso té gis faïré dé tor,

Cette dernière naïveté sert de bouquet à une pièce où foisonnent les agréments de ce genre. Elle est sans nom d'auteur. C'est évidemment un recueil des facéties les plus usitées à l'occasion de l'enterrement de *Caramentran*.

Revenons maintenant sur nos pas et citons aussi quelques passages de deux pièces de Claude Brueys, que nous avons seulement indiquées plus haut.

Dans la première, intitulée *: Les Ordonnances de Caramentran*, le poète décrit le palais dans lequel on gardait le texte de la constitution carnavalesque :

Fon nomat casteou de Coucagnos
V'onte n'habitet jamay lagnos...
Et per l'avis tan deis bouons mestres
Goumo deis brodos de Guillestres
Gipies, manobros et massons,
Fouguet dich qué dé pastissons
L'habitation serié bastido
Et dé partout ben revestido.
Las taoulissos et taoulissons
De tartos et dé calissons

Ou de tout autro confituro
Bouono per escaufa naturo,
Leis foussas grands à fonds de tino.
Tous senchas d'uno contre-mino
Ramplis quand voulien d'hipoucras.
De grands pastis de vedèou gras
Eron fachos las casamatos
Toutos en façon de gamatos;
Un pouont levadis des plus peous
Tout revestit de gras crespeous
Embe sas cadenos proupiços
Que n'eron ren que de sauciços
Ben frescos en touto séson.
D'uno pesso de veneson,
La pouorto fouguet coumposado
Touto de lardons clavelado.
De grands bastions de carbounados
A poncho de ciseou taillados,
A forço canons per dedins
Qu'eron de long et gras boudins....
Lou quartié v'onte si logeavo
Lou reys que jamaï n'habitavo
Qu'a l'ouro qu'avie tous seis gaus,
Ero bastit de partigaus,
De becofigos, de grandoulos,
De caillos, pigeons ei tourdoulos.

La seconde pièce est intitulée : *Harengo funèbro sur la Mouart de Caramentran*. Elle commence ainsi :

« Gormandi, gulosi, hibrogni... et omne genus debauchatorum, plorate, souspirate, cridate, lamentate, et desesperate... Magister vester, Pater vester, Capitaneus vester et Princeps vester, Carnavalus, Caramentrandus, jacet in cineres quem misere vinum, quemque tuavit amor. »

On y trouve une curieuse description des danses *espouçados*, par *Caramentran*, celles de l'époque évidemment : description qui prouve que si nos pères riaient plus que nous, ils avaient aussi pour le plaisir de la danse, un répertoire autrement varié que le nôtre.

. . . . . .
Aqui vous anet espouçar
La Pavano, la Bargamasco,
La Mourisquo, danso fantasco;

La Couranto, las Canariés,
La Gaillardo, lous Passopiés,
Lou gran Brandou de la Rouchello,
Salabandro, la Fougnarello,
L'Aneton l'a danset et tou,
Pueis toueis leis brandous de Poitou.
Vouto, Boureyo, l'Estandaro.
La Tiranteino, la Fanfaro,
Martegalo, leus Cascaveous
Et toueis leis balets plus nouveous..

Après avoir bien dansé et encore mieux dîné, Caramentran perd connaissance. Des femmes accourent et, à force de soins, le remettent en état; en quel état, il est permis tout au plus de l'indiquer; mais viennent les médecins, suivis des apothicaires, et *Caramentran* ne peut en réchapper. Le poète se lamente sur la mort de ce joyeux personnage, et fait une longue énumération de ceux et celles qui vont le pleurer aussi. Il en profite pour rimer encore deux ou trois cents vers des plus gaillards, et termine en exprimant le désir de voir *Caramentran* renaître après un an, comme le phénix.

IV

C'était aussi l'espoir de tous ceux qui, la mascarade d'Arenc finie, rentraient en ville en chantant ce couplet:

Adieou, paoure Carnavas,
Tu t'en vas et yeou retourni,
Adieou, paoure Carnavas.

Adieu, dans toutes les bouches, voulait dire: *à revoir*.

Et suivant le désir de tous, le Carnaval revenait chaque année, ramenant partout ses joies bruyantes et folles, et parmi nous, notamment: *la promenade de Caramentran*.

Qui donc aurait pu empêcher son retour? La raison eût été impuissante; le poète Regnard a dit:

La raison vainement voudrait nous interdire
Le Carnaval, ce passe-temps si doux.

Mais il est une puissance plus forte que la raison, pour un temps du moins, c'est le despotisme de quelques-uns, dans l'intérêt prétendu du peuple, au nom de la liberté.

Vinrent des jours où l'on voulut tout réglementer... Passe encore; mais aussi où tout devint suspect et, par cela seul, criminel, même la gaîté : non pas seulement quand elle prenait la voie publique pour le théâtre de ses manifestations, mais encore lorsque, née à l'ombre du toit domestique, elle n'en franchissait pas le seuil.

En 1791 et aux applaudissements des démagogues écrivant dans l'un de leurs journaux *(Les Révolutions de Paris)*, « qu'un peuple libre doit avoir d'autres plaisirs qu'un peuple d'esclaves, » la Commune rendait, dans cette ville, une ordonnance de police portant défense à toute personne de se déguiser et de se masquer en temps de carnaval, à peine d'être arrêtée, démasquée sur-le-champ et conduite devant le commisaire de la section. D'après la même ordonnance, aucun bal masqué, soit public, soit privé, ne pouvait avoir lieu sans l'autorisation préalable, et, dans tous les cas, ne devait pas se prolonger plus tard que onze heures du soir.

Dans les grandes villes, les autorités locales prirent, cette même année, des mesures analogues à celles de l'administration parisienne.

Les maires et officiers municipaux de Marseille firent placarder, le 6 janvier 1791, sur les murs de notre ville, un arrêté que je transcris textuellement.

« Nous, maire et officiers municipaux de cette ville de Marseille, considérant que les danses ou mascarades publiques peuvent servir de prétexte aux personnes malintentionnées pour susciter des rixes et fomenter des désordres, et voulant assurer la tranquillité publique par tous les moyens qu'indique la prudence dans ces circonstances difficiles, ouï, sur ce, M. le substitut du procureur de la Commune; *défendons* expressement à toute personne de paraître en public, ni de jour ni de nuit, avec masque ou sous un déguisement quelconque, de courir en troupes ou de s'assembler dans les rues et

places publiques, etc., à commencer de la fête des Rois. Défendons également de donner aucun bal masqué, tant dans les salles de spectacles que partout ailleurs, et pour ce qui est des bals parés qui pourraient être donnés tant au concert qu'à la salle des spectacles ou chez les *particuliers* qui voudront danser chez eux avec des instruments, *ordonnons* que les dits particuliers ou directeur de spectacles, se retireront par devers nous pour obtenir notre agrément sur lesdits bals et seront tenus de les faire cesser à dix heures précises du soir, à peine d'être poursuivis comme réfractaires aux lois et règlements de police. Ordonnons, au surplus, que la présente sera affichée tant dans la ville que dans le territoire.»

« Fait à Marseille, le 5 janvier 1791. Suivent les « signatures du Maire et des officiers municipaux. »

L'interruption légale des mascarades carnavalesques dura jusqu'à l'année 1799. La réaction ne connut pas de bornes. A Paris, toute la population inonda les rues, masquée et travestie, à pied, à cheval et en voiture. Les fabriques de masques, bien que s'y étant prises trois mois à l'avance, ne purent suffire aux demandes.

Ce ne fut qu'en 1805 que fut rétablie à Paris la promenade traditionnelle du bœuf gras. Mais Marseille, qui n'est jamais en arrière en fait de divertissements et de manifestations au grand jour, avait repris, depuis 1802, la mascarade de *Caramentran*, qui partait de la Porte-d'Aix et s'arrêtait à Arenc. La tradition en avait conservé la composition, les péripéties et le dénouement. Mes contemporains l'ont revue, sous l'Empire, conforme à la description que nous en avons donnée plus haut, et avec les mêmes accessoires qu'avant la Révolution et que décrit ainsi l'auteur du *Tableau historique de Marseille en* 1789 :

« Le jour des Cendres, toutes les voitures de Marseille, « vieilles et neuves, élégantes et *maussades* (sic), tous « les fiacres, tous les cabriolets, remplis de femmes bien « parées et de jeunes gens avec une mise recherchée, se

« rendent à Arenc et de là retournent jusques au fau-
« bourg Saint-Lazare à petits pas. Cette promenade
« dure depuis deux heures jusqu'à la nuit. »

La population l'avait tellement adoptée, que le mercredi des Cendres était appelé aussi *le jour d'Arenc.*

Mais il ne faudrait pas prendre, dans la citation qui précède, les mots : *toutes les voitures de Marseille,* pour y chercher un point de comparaison entre *tunc* et *nunc,* alors et aujourd'hui. Toutes les voitures veut bien dire tant qu'il y en avait; mais combien y en avait-il ? une cinquantaine au plus, et dans le nombre cinq à six voitures de maîtres. C'était encore le nombre des équipages dans les premières années de la Restauration.

Mais l'avantage reste au passé, sinon pour le contenant, du moins pour le contenu, restreint à la partie masculine toutefois : *les jeunes gens avec une mise très-recherchée.* Je ne veux pas remonter jusqu'au temps où nos pères se faisaient coiffer pour aller à la Loge (la Bourse), mais à celui où il existait encore, pour le costume, une distinction entre le chez-soi et la rue ; où l'on croyait que ce n'était pas là une question de commodité personnelle et de sans-gêne ; mais qu'il fallait aussi tenir compte de sa position sociale et pour soi-même et vis-à-vis des autres, ce que les Romains appelaient : *Publica honestas.*

Cette promenade, à l'aide des personnes masquées ou travesties qui s'y donnaient rendez-vous, avait pris plus d'une fois le caractère d'une manifestation politique, sous la Restauration et la monarchie de Juillet.

Lors de l'ouverture du Prado de notre ville, *Caramentran* abandonna Arenc et se porta où se portait la foule. Cette innovation ne fut pas heureuse. Après s'être montré deux ou trois ans de suite, mais *quantùm mutatus ab illo. . .* il disparut définitivement.

NOTICE

SUR LES

REPTILES FOSSILES DES DÉPOTS FLUVIO-LACUSTRES CRÉTACÉS DU BASSIN A LIGNITE DE FUVEAU

PAR M. PHILIPPE MATHERON,

Membre de la classe des Sciences,

Président actuel de l'Académie.

On admet en paléontologie que la première apparition des crocodiles proprements dits a eu lieu vers le commencement de la période tertiaire et que ces animaux ont été précédés par les gavials, dont on trouve, en effet, des vestiges dans les étages supérieurs du terrain crétacé (1).

Cette opinion ne saurait continuer d'avoir cours dans la science. Les vestiges fossiles de plusieurs espèces de crocodiles qu'on rencontre dans quelques unes des couches du bassin à lignite de Fuveau, prouvent que ces animaux datent de plus loin, puisqu'ils avaient leur place dans la faune crétacée du S. E. de la France.

Les crocodiles ne sont pas d'ailleurs les seuls vertébrés qui figurèrent dans cette faune. Ils eurent en effet, comme on va le voir, pour contemporains dans nos contrées, quelques chéloniens et plusieurs sauriens gigantesques nouveaux qui ont la plus grande analogie avec les dinosauriens des couches wéaldiennes de la forêt de Tilgate.

Le but spécial de cette notice, autant que les limites restreintes dans lesquelles je dois la maintenir, m'obligent d'en exclure toute discussion purement stratigra-

(1) *Gavialis macrorhynchus*, Blainville.

phique. Je ne répéterai donc pas ici ce que j'ai exposé naguère (1) pour démontrer que les dépôts fluvio-lacustres du bassin à lignite de Fuveau n'étaient nullement tertiaires et pour indiquer comment la logique des faits obligeait de voir dans les étages qu'ils présentent, les équivalents respectifs de divers groupes de couches marines dépendant des étages supérieurs du terrain crétacé.

Toutefois, pour être intelligible dans ce que j'ai à signaler sur la position relative des couches qui renferment les reptiles dont j'ai à parler, il est indispensable que je résume avant tout les résultats auxquels on parvient quand on étudie la question stratigraphique du bassin de Fuveau à ses divers points de vue.

Voici quels sont ces résultats :

La série crétacée d'origine marine s'arrête, dans la Basse Provence, à des couches qui sont à très-peu près de l'âge de la craie dite de Villedieu et qu'on rencontre non-seulement sur presque tout le pourtour du bassin de Fuveau, mais encore sur divers points de l'Europe, notamment à Gosau, à Aix-la-Chapelle et au Moulin de Tiffau, sur les bords de la Salz, aux environs des Bains-de-Renne. Des couches marines dépendant des parties moyenne et supérieure de la craie sénonienne, telle que l'entendait Alcide d'Orbigny, c'est-à-dire, des couches marines appartenant aux étages *campanien* et *dordonien* de M. Coquand, n'existent pas plus dans le bassin de Fuveau, que dans la contrée environnante.

Ces faits dénotent une interruption dans les dépôts marins et prouvent qu'à un moment donné la mer crétacée s'éloigna de la contrée. C'est de cette époque que date le bassin à lignite de Fuveau et que datent, par conséquent aussi, les premières assises de cette puissante série de couches fluvio-lacustres qui paraît être spéciale au S. E. de la France.

(1) *Bulletin de la société géologique de France*, 2ᵉ série, 1864, t. XXI, p. 531 et suivantes; 1866, t. XXIV, p. 48; 1868, t. XXV, p. 762.

Cette grande série est extrêmement complexe. Elle se divise en deux parties dont l'une est crétacée et l'autre tertiaire. Or, comme on retrouve dans sa partie tertiaire les équivalents manifestes de tout ce qu'on connaît ailleurs dans l'éocène et dans le miocène inférieur et que ses dernières assises sont recouvertes par des dépôts marins de la période falunienne, il est facile de conclure que les innombrables couches qui la constituent ont été successivement déposées durant l'immense étendue de temps qui a séparé l'époque où la contrée fut abandonnée par l'océan crétacé de celle où la mer falunienne vint baigner une partie de la vallée du Rhône.

La partie crétacée de cette série se subdivise en quatre groupes de couches ou soit en quatre étages qui correspondent à autant de périodes.

Pendant la durée de la première de ces périodes, le bassin de Fuveau fut presqu'entièrement baigné par des eaux saumâtres. Accidentellement et à diverses reprises, des eaux plus ou moins salées et des nappes d'eau douce séjournèrent sur quelques parties de son étendue.

Cette variation dans la nature des eaux permet de considérer ce bassin comme une grande dépression qui communiquait alors avec la mer crétacée et qui servait d'embouchure à un ou à plusieurs grands cours d'eau.

Sous l'empire d'un tel état des lieux, la population de mollusques qui se développa dans ce bassin ne pouvait manquer d'être elle-même très-variable. On voit, en effet, par l'examen des innombrables fossiles qui font connaître la faune de cette époque, par le mode suivant lequel ces restes organiques sont disposés dans les couches et par les rapports stratigraphiques qui existent entre celles-ci, que pendant la durée de cette période, il a simultanément existé dans ce bassin, ici, des coquilles marines, telles que des huîtres, des bucardes et des corbules; là, des coquilles d'embouchure, telles que des grandes cyrènes, des cérites, des mélanies et des mélanopsides et ailleurs, des paludines, des unios et autres coquilles d'eau douce aux restes desquelles sont asso-

ciées des coquilles terrestres rappelant celles qui vivent aujourd'hui dans les pays chauds.

Vers la fin de cette première période, de nouvelles modifications survenues dans le relief d'une partie de l'Europe eurent pour résultat de soustraire de plus en plus le bassin de Fuveau à l'action ou à l'influence des eaux de la mer, et de jeter, au contraire, ces eaux sur les couches d'eau saumâtre qui avaient été déposées à Gosau. Par suite, le dépôt des couches d'eau saumâtre fut interrompu en même temps à Fuveau et dans les Alpes Tyroliennes et, par le fait, ces deux localités se trouvèrent dans une position respective telle que les couches qui allaient se déposer après, dans l'une et dans l'autre, devaient forcément être lacustres dans la première et marines dans la seconde.

C'est ainsi que le bassin de Fuveau devint le théâtre de phénomènes lacustres ou fluvio-lacustres, tandis qu'à Gosau, et ailleurs en Europe, s'effectuaient, dans le sein de la mer, ces grands dépôts de craie blanche que caractérisent si bien la *Belemnitella mucronata* et l'*Inoceramus Cripsi*.

Les couches qui furent déposées dans le bassin de Fuveau, pendant la durée de cette seconde période, constituent un très-grand étage vers la base duquel sont disposés plusieurs groupes de couches de lignite auxquels les mineurs de la localité ont donné le nom de *Mène*. Le plus inférieur de ces groupes, qui est en même temps le plus puissant et auquel, à raison de cela, on donne le nom de *Grande Mène*, renferme des ossements de crocodiles et des restes de chéloniens.

C'est dans un autre de ces groupes, qui est situé plus haut dans le même étage et qui est connu sous la dénomination de *Mène de quatre pans*, que fut trouvé, dans le temps, le fragment de fémur de crocodile qui a été décrit et figuré par Cuvier et sur les caractères duquel Gray a établi son *Crocodilus Blavieri*.

Les circonstances auxquelles le bassin de Fuveau dut sa nouvelle constitution, exercèrent naturellement une

grande influence sur les animaux qui peuplèrent ses eaux et qui vécurent sur ses rivages. Quelques espèces de la période précédente survécurent seules aux changements qui venaient de s'opérer et concoururent ainsi, pour une très-faible part, à la naissance d'une nouvelle faune dans laquelle figurèrent, avec les crocodiles précités, des tortues paludines et des myriades de mollusques acéphales et gastéropodes, tels que corbicules, unios, mélanies, mélanopsides, paludines et physes.

Il s'en faut de beaucoup que la situation dans laquelle se trouvait le bassin de Fuveau, au commencement de cette seconde période, soit demeurée invariable. Sous l'influence de circonstances diverses, il se produisit, au contraire, des changements incessants dans le régime des eaux. Par suite, survinrent des changements considérables dans la nature organique. De nouvelles faunes se succédèrent dans le bassin ; mais ce qui ne saurait être perdu de vue, c'est que tout en constatant que ces faunes sont inséparables, tant elles passent insensiblement de l'une à l'autre, on est cependant amené à reconnaître ce fait très remarquable, que les animaux qui vivaient vers la fin de cette période, n'avaient plus rien de commun avec ceux qui avaient vécu au moment où elle commençait.

Ces incessantes modifications, qui durent sans doute apporter de notables changements dans la configuration du bassin, n'eurent cependant pas pour effet d'en augmenter de beaucoup l'étendue moyenne ; mais, il arriva un moment, où, sous l'influence de causes plus générales et surtout plus intenses, de grandes masses d'eau douce, charriant avec elles une énorme quantité de matières sédimentaires envahirent non-seulement ce bassin, mais de nombreuses dépressions du sol dont les parois étaient émergées depuis une longue suite de siècles. Un phénomène de cette nature apporta avec lui de bien grands changements dans l'aspect du pays. Désormais les eaux douces ne furent plus emprisonnées dans les limites relativement restreintes du bassin de

Fuveau : elles occupèrent des surfaces très-considérables, tant dans le Midi de la France que dans le Nord de l'Espagne. Ce qui est très-remarquable et ce qui prouve bien que cet envahissement de grandes surfaces par les eaux douces tenait à des causes générales, uniformes dans leurs effets, c'est que partout où pénétrèrent ces eaux, il se produisit des dépôts sédimentaires identiques au double point de vue de leur composition pétrographique et de leurs caractères paléontologiques.

C'est de cette époque de troubles et d'inondations que datent les premières assises du grand étage de Rognac, dont le dépôt correspond à la troisième des périodes précitées.

Les phénomènes qui manifestèrent leurs effets au commencement de cette troisième période étaient trop incompatibles avec les lois de la vie pour pouvoir comporter le développement d'une bien grande population lacustre ou fluviatile. Mais, pour ne pas être riche en genres et en espèces, la faune provençale de cette époque n'en est pas moins digne d'attention, car elle emprunte à l'existence d'un grand chélonien, probablement aquatique, et à la présence inattendue d'un monstrueux saurien, qui ne paraît pas avoir eu de précurseur dans la contrée, un intérêt tout particulier.

Cependant le calme se fit peu à peu dans tous ces amas d'eau douce. Aux couches à éléments purement détritiques succédèrent des couches de calcaire marneux et de calcaire compacte. Sous l'empire de ce nouvel état des choses et sous l'influence d'une température, moins élevée sans doute que celle de l'époque des lignites de Fuveau, mais très-probablement égale à celle des régions intertropicales du monde actuel, de nombreux animaux terrestres et aquatiques, purent se développer. C'est alors que vécurent dans nos contrées, tant dans le bassin de Fuveau que dans la région des Alpines, et à Segura, en Espagne, ces prototypes des hélices auxquels j'ai donné le nom de Lychnus, et cette multitude d'autres mollusques terrestres qui rappèlent à la mémoire les bulimes

et les cyclostomes qui vivent aujourd'hui sous les latitudes les plus chaudes de l'Inde, de l'Amérique et de la Polynésie.

Alors vivaient aussi dans nos contrées divers reptiles au nombre desquels figure un crocodile nouveau et un dinosaurien voisin des iguanodons, dont la présence au milieu de couches dépendant de l'étage de Rognac, prouve que la chaîne des dinosauriens n'a pas été interrompue dès les étages inférieurs du terrain crétacé.

Tout porte à croire que l'étage de Rognac est l'équivalent fluvio-lacustre des couches marines à Hemipneustes de Maëstricht, d'Ausseing et de Gensac et que par suite les grands sauriens dont je viens de parler sont à très-peu près les contemporains du célèbre *Mosasaurus Camperi*.

Il est probable aussi que les grès qui forment la base du groupe d'Alet de M. d'Archiac sont de la même époque.

Les dépôts fluvio—lacustres des temps crétacés ne finirent pas avec les dernières assises de l'étage de Rognac. Les phénomènes qui mirent un terme à ces assises tenaient à des causes générales qui modifièrent profondément le relief de l'Europe, l'assiette et le rivage de la mer crétacée, la configuration des lacs et les conditions biologiques. La mer crétacée se retira encore davantage sur bien des points dans le Midi de la France. Les eaux douces prirent, au contraire, une extension bien plus considérable. Elles s'étendirent sur des surfaces jusqu'alors émergées. Sous l'empire des nouvelles conditions climatériques et biologiques, une faune nouvelle se substitua à la faune éteinte de Rognac.

C'est dans les eaux douces, qui s'étendaient alors en nappe depuis le département du Var jusqu'à celui de la Haute-Garonne, que, pendant la durée de la quatrième et dernière des périodes précitées, se déposèrent ces couches de marnes rutilantes, ces brèches, ces grès et ces calcaires qui donnent au terrain garumnien, qu'elles constituent, cette physionomie particulière qu'on retrouve tout aussi bien

dans le Var, dans la montagne du Cengle, près d'Aix, et dans la vallée de Valmagne, près de Montpellier, que sur les versants Sud de la montagne Noire, sur les flancs des monts Alaric et dans les environs des bains d'Alet.

Les caractères pétrographiques et paléontologiques de ce terrain garumnien se modifient quand on arrive dans l'Ariège, et dans la Haute-Garonne. Peu à peu les couches lacustres passent latéralement tantôt à des couches d'eau saumâtre, tantôt à des dépôts d'embouchure, tantôt enfin à de véritables couches marines. Il est permis de penser, d'après cela, que la mer contemporaine de ces grandes nappes d'eau douce n'était pas très-éloignée de la contrée occupée aujourd'hui par le département de la Haute-Garonne.

Cet étage rutilant, que M. Leymerie considère comme l'équivalent du terrain pisolitique du Nord de la France, est, dans tous les cas, une sorte d'intermédiaire entre des couches incontestablement crétacées et les premières assises des dépôts tertiaires. Il constitue dans le Midi de la France, un excellent horizon géognostique fixant la date du commencement d'une ère nouvelle dans l'histoire de la terre.

Les causes qui déterminèrent l'état dans lequel se trouvait la surface de notre globe au commencement de la période tertiaire, exercèrent naturellement leur influence sur la région du Midi de la France ; tout y changea: relief du sol, assiette des mers, régime des eaux, conditions climatiques et biologiques. Les grands amas d'eau douce précités cessèrent d'exister ou furent déplacés et la mer, dans laquelle allaient se déposer ces puissantes couches nummulitiques qu'on peut suivre depuis Biarritz jusqu'aux environs de Saint-Chinian, vint s'établir sur des surfaces dont quelques unes étaient naguère couvertes par des eaux douces.

Cependant cette mer, dont on retrouve aussi les traces dans l'extrême S.-E. de la France, dans l'Europe méridionale, dans l'Egypte et dans l'Inde, ne pénétra pas dans la vallée du Rhône proprement dite. Le bassin de Fuveau,

qui avait été peu à peu émergé, cessa par le fait d'exister et le bassin d'Aix, qui lui fit suite, devint à son tour le théâtre de phénomènes purement fluvio-lacustres. Ces phénomènes eurent pour résultat le dépôt de nouvelles couches d'eau douce sur les dernières assises du terrain garumnien. Ailleurs, ces mêmes assises furent au contraire recouvertes par des couches marines dependant de terrain nummulitique.

La superposition du terrain nummulitique au terrain garumnien est un fait qui domine la question stratigraphique du bassin de Fuveau. Elle démontre péremptoirement, en effet, que la série de couches fluvio-lacustres qu'on observe dans ce bassin est plus ancienne que le terrain nummulitique; d'où il suit que c'est à tort qu'on a cru pouvoir considérer l'ensemble de cette série, ou quelques uns des groupes de couches qu'on y observe, comme les équivalents synchroniques de certains horizons paléontologiques toujours situés ailleurs au dessus du terrain nummulitique.

Ceci posé, il est indispensable de déterminer les rapports qui existent entre ce terrain nummulitique et les divers étages tertiaires connus, il faut pour cela se rendre compte des faits qui se produisirent après la retraite de la mer nummulitique.

Lorsque cette mer abandonna la contrée, il se créa dans le midi de la France trois principales subdivisions régionales: 1° une à l'ouest, dans laquelle s'effectuèrent divers dépôts marins alternant parfois avec des couches d'eau douce; 2° une au centre, qui fut à jamais soustraite à l'action des mers tertiaires et dans laquelle ne furent conséquemment déposées que des couches lacustres ou fluviales; 3° une troisième à l'est, comprenant les bassins du Rhône et de l'Hérault, ainsi qu'une partie du bassin de l'Aude, et dans laquelle régnèrent d'abord des eaux douces, mais qui fut envahie plus tard par la mer falunienne.

Si l'on étudie, d'une manière comparative, la constitution géognostique de ces régions, on ne tarde pas à

constater, dans chacune d'elles, l'existence des horizons les plus caractéristiques de la période tertiaire depuis, et y compris celui des couches à Lophiodons jusqu'à celui du *Dinotherium giganteum*; on retrouve dans le grand groupe des couches tongriennes du calcaire à Astéries, l'équivalent manifeste des grès de Fontainebleau et des couches marines de Faudon, près du Gap, et des Diablerets, d'où il suit que le terrain nummulitique supérieur de MM. Hébert et Renevier, n'a rien de commun avec le terrain nummulitique proprement dit, si ce n'est une fâcheuse similitude de nom; on constate enfin, qu'il existe dans la première de ces régions, à Blaye même, des couches marines qui appartiennent à l'horizon du *nummulites lævigata* des bassins de Nantes et de Paris, ce qui démontre que le terrain nummulitique du midi de la France est plus ancien que le calcaire grossier parisien.

Or, comme la faune qui caractérise les couches marines de l'étage garumnien n'a aucune analogie avec les faunes des étages tertiaires situés au dessous du calcaire grossier et qu'elle a, au contraire, une physionomie incontestablement crétacée, il faut bien admettre que le terrain nummulitique du midi de la France est pour le moins aussi ancien que le grand groupe de couches que constituent, dans le bassin de Paris, les sables de Bracheux, les calcaires et les marnes lacustres de Rilly, les sables d'Aizy et les couches à *Nummulites planulata*, et que conséquemment l'étage garumnien, et, à plus forte raison, les couches qui lui sont inférieures, c'est-à-dire les étages de Rognac et de Fuveau, ne sauraient trouver place dans la série tertiaire.

En résumant ce qui précède et en tenant compte des divers faits que j'ai eu l'occasion de signaler ailleurs (1), on voit que la grande série de couches fluvio-lacustres du sud-est de la France est intercalée entre deux assises

(1) Voir les articles cités au commencement de cette Notice et de plus, les *Recherches comparatives sur les dépôts fluvio-lacustres tertiaires des environs de Montpellier, de l'Aude et de la Provence*, in-8° Marseille, 1863.

marines dont l'inférieure appartient à la partie inférieure du terrain sénonien et dont la supérieure dépend de la période tertiaire des faluns. On voit aussi qu'elle se subdivise en deux parties, dont l'une est crétacée et l'autre tertiaire et qu'il existe à la base de celle-ci des couches qui paraissent représenter tout ou partie du terrain nummulitique. On voit enfin que les différents groupes de couches dont se compose cette série sont disposés de la manière suivante :

		Dépôts marins faluniens.	
GRANDE SÉRIE FLUVIO-LACUSTRE DU S.-E. DE LA FRANCE.	PARTIE TERTIAIRE.	Calcaires parallèles au calcaire de Beauce.	
		Calcaires marneux, sables et gypses contemporains des grès de Fontainebleau.	
		Calcaires marneux, avec *Cyrena semistriata*.	
		Gypses d'Aix avec poissons et insectes.	
		Gypses de Mormoiron, lignites des environs d'Apt avec Paléothériums.	
		Calcaires à Limnées d'Aix et d'Apt correspondant aux calcaires de Saint-Ouen.	
		Puissantes couches de grès et de marnes rouges avec calcaires marneux intercalés.	
		Calcaires divers et marnes de l'âge des calcaires de Provins, de Saint-Parres et de Bouxwillers, avec Lophiodons.	
		Calcaires du Montaiguet et de la Caunette.	
		Calcaires lacustres remplaçant tout ou partie du terrain nummulitique.	
	PARTIE CRÉTACÉE.	Étage rutilant garumnien.	
		Étage de Rognac.	Calcaires supérieurs. Reptiles. Lychnus.
			Couches détritiques. Reptiles.
		Étages de Fuveau.	Couches diverses très-nombreuses. Physes. Anostomes.
			Calcaires marneux, marnes, calcaires compactes et Lignites. Mollusques. Reptiles.
		Couches d'eau saumâtre de la base. Coquilles nombreuses. Reptiles.	
		Couches marines de l'âge de la craie de Villedieu.	

Les reptiles dont il s'agit dans cette notice appartiennent à cinq horizons distincts, savoir :

5° Dans la partie supérieure de l'étage de Rognac :

Chéloniens, crocodiles, dinosauriens et grands sauriens.

4° Dans les couches détritiques de la base du même étage :

Chélonien. Grand saurien.

3° Dans la lignite de la Mène de quatre pans :

Crocodilus Blavieri, Gray.

2° Dans le lignite de la Grande Mène :

Chéloniens. Crocodiles.

1° Dans l'étage d'eau saumâtre de la base :

Chéloniens.

On a signalé des vertébrés dans les couches garumniennes du département de l'Ariège ; mais les couches rutilantes du bassin de Fuveau n'en renferment pas le moindre vestige.

Il est très-remarquable que les couches crétacées de ce bassin n'aient jamais laissé apercevoir des traces de mammifères et des poissons et que les vertébrés n'y soient représentés que par des reptiles.

A l'exception des crocodiles, ces reptiles appartiennent à des genres éteints qui ne paraissent pas avoir traversé une partie de la période tertiaire et dont il faut aller chercher les analogues dans les couches du Purbeck ou dans les dépôts wealdiens. C'est là un fait nouveau dont l'importance n'échappera pas à l'attention des paléontologistes et qui vient à l'appui de l'antiquité relative que la logique des faits stratigraphiques assigne aux couches fluvio-lacustres du bassin de Fuveau.

La classe des reptiles n'est représentée dans ce bassin, que par des chéloniens, des crocodiliens et des sauriens, que je vais passer sommairement en revue en suivant leur ordre de gisement.

1. — *Reptiles de l'étage d'eau saumâtre de la base.*

Chéloniens. Je ne connais de cet étage que des fragments de chéloniens absolument indéterminables.

2. — *Reptiles du lignite de la Grande Mène.*

Chéloniens. Les animaux de cet ordre sont représentés par des fragments qui paraissent avoir tous appartenu à la même espèce d'un genre se rapprochant beaucoup des pleurosternon d'Owen. L'animal était de taille moyenne et trés-déprimé. La surface externe des os de la carapace n'offrait que des traces de très-petites rugosités longitudinales à peu près obsolètes et n'était ni granuleuse, ni vermiculée, comme dans certains chéloniens fluviatiles. Parmi les fragments que je possède, se trouve une portion de la pièce antérieure et impaire de la carapace, dont le côté antérieur, un peu convexe dans son ensemble et légèrement sinueux au milieu, est le seul qui ne soit pas fracturé. La surface inférieure de ce fragment est lisse et concave dans son milieu, dans le sens longitudinal, c'est-à-dire, dans la partie qui correspondait au cou de l'animal. Elle se relève un peu vers son extrémité postérieure, aux approches du point où devait être la première vertèbre dorsale. La surface supérieure est à peine convexe. Elle est marquée de trois sillons rayonnants qui sont disposés entre eux comme le sont ceux qui existent au dessus des *nuchal plates* marqués *ch* dans les figures des *Pleurosternon concinnum* et *Pleurosternon ovatum* données par M. Owen, dans sa monographie des reptiles du Purbeck et du Wéaldien (1). Le premier de ces sillons, qui est médian et longitudinal et qui occupe la partie antérieure de la surface, indique la séparation de deux écailles paires antérieures. Les deux autres, qui sont obliques, en courbes concaves du côté antérieur et qui se réunissent en formant un angle saillant, du sommet duquel part le sillon médian précité, correspondent à la séparation des deux écailles paires antérieures d'avec la première écaille vertébrale.

Je possède un autre fragment qui provient de l'un des bords latéraux de l'animal. Il est très-déprimé dans son ensemble. Il se compose d'une portion de la carapace, qui

(1) Owen, *Monograph on the fossil reptilia, etc.*, part. I, 1853, plats 2 et 7.

est peu convexe et déclive sur son bord et d'une partie correspondante du plastron, qui est plane et qui se relève un peu latéralement. On voit au dessus, à deux centimètres environ du bord, une sorte de suture irrégulière par laquelle deux pièces marginales sont séparées de l'extrémité de l'os dilaté de l'une des côtes. Ces deux pièces sont séparées l'une de l'autre par un sillon légèrement courbe qui passe au dessous, après avoir traversé le bord arrondi de l'échantillon. Ce sillon court ensuite transversalement et un peu irrégulièrement sur le plastron, pour aller atteindre, après une longueur de 44 millimètres, le sommet saillant d'un angle que présente un sillon longitudinal par lequel le dessous des deux pièces marginales précitées est séparé d'une pièce qui appartenait au plastron.

Il résulte de cette disposition que ces deux pièces marginales sont bien plus larges en dessous qu'en dessus.

On voit par l'examen de cet échantillon que les côtes de l'animal ne se terminaient pas en pointe, comme dans les trionyx, et que la carapace n'était pas unie au plastron par de simples cartilages, ainsi que cela a lieu dans les tortues fluviatiles.

Il est donc probable que les deux échantillons que je viens de décrire sont les vestiges d'une tortue paludine ; et comme les sillons qui existent sur celui dont j'ai parlé en premier lieu sont exactement disposés comme ceux qu'on observe dans la pièce correspondante de quelques espèces de pleurosternon, j'ai lieu de croire qu'il faut les rapporter tous les deux à ce genre de chélonien. En attendant que des observations ultérieures viennent infirmer ou confirmer l'opinion que j'émets à cet égard, je donnerai à l'animal auquel ils ont appartenu le nom de *Pleurosternon? provinciale*, en ayant soin de placer un point de doute à la suite du nom générique.

Cet animal, dont j'ai parlé quelquefois en le rapportant à tort au genre trionyx, était plus grand que les *Pleurosternon concinnum* et *ovatum* d'Owen : il atteignait plus de 40 centimètres dans la longueur de son grand axe.

Crocodiliens. Le crocodilien des couches charbonneuses de la *Grande Mène* n'avait pas les dents à peu près égales des gavials. Cet animal avait quinze dents de chaque côté dans la mâchoire inférieure. C'était donc un véritable crocodile.

Ce sera mon *Crocodilus affuvelensis*.

Je connais de cette espèce plusieurs fragments qui ont appartenu à des sujets de divers âges, savoir :

1° Débris d'une tête présentant des fragments juxtaposés du maxillaire supérieur gauche et du maxillaire inférieur du même côté, avec des dents postérieures qui sont au nombre de trois dans l'os supérieur et de deux dans le maxillaire inférieur. On remarque en outre deux empreintes de dents dans le premier de ces os et une dans le second. Ces dents ont toutes la forme bien connue des dents postérieures des crocodiles et des caïmans. Elles sont très-obtuses, un peu comprimées; leur couronne est séparée de leur racine par un étranglement et présente de petites rugosités rayonnantes, qui s'oblitèrent en s'éloignant du sommet. Vers sa base, un peu au-dessus de l'étranglement précité, cette couronne est circonscrite par une légère dépression horizontale. Les dents et les empreintes de dents sont à leur place respective; elles sont distantes d'axe en axe d'environ 11 millimètres, ce qui permet de supposer qu'elles ont appartenu à un animal dont la longueur totale devait être d'environ deux mètres. Les dents inférieures chevauchent avec celles du maxillaire supérieur et sont recouvertes par elle.

2° Un maxillaire inférieur gauche fracturé aux approches de l'apophyse coronoïde et engagé dans le charbon un peu avant la symphyse.

Ce magnifique échantillon est déposé dans une collection naissante due à l'initiative éclairée de M. Biver, agent principal de la compagnie concessionnaire des mines de Gréasque et de Fuveau.

Il est adhérent à un morceau de charbon très-compacte sur lequel on remarque, en outre, une grande quantité

de fragments d'os; il montre la surface externe du maxillaire avec ses rugosités caractéristiques.

Il n'y a pas des traces des trois premières dents ; mais la quatrième, c'est-à-dire la plus grande, est en place ; les cinquième, sixième et septième manquent ; les autres depuis la huitième jusqu'à la dernière, c'est-à-dire jusqu'à la quinzième, sont en place.

3° Diverses dents isolées antérieures et moyennes, toutes en cône un peu recourbé et un peu comprimé et dont quelques unes sont assez grosses pour avoir appartenu à des sujets ayant trois mètres de longueur. Le sommet de chacune de ces dents est plus ou moins obtus et présente de légères rugosités rayonnantes.

4° Une vingt-deuxième vertèbre, ou troisième lombaire, dont les apophyses articulaires et l'apophyse épineuse sont plus ou moins fracturées, mais dont le corps et une portion de la partie annulaire sont parfaitement conservés.

5° Une vingt-troisième vertèbre, ou quatrième lombaire, dans laquelle la partie annulaire a été brisée des deux côtés.

Ces deux vertèbres ont appartenu à un même animal qui devait avoir environ deux mètres de longueur. La convexité de leur face postérieure est extrêmement prononcée.

6° Un fragment de la partie annulaire de la précédente vertèbre avec l'apophyse articulaire postérieure gauche et une partie de l'apophyse épineuse.

7° Un caracoïdien droit, fracturé un peu au-dessus du col et dans lequel manque conséquemment la partie plane et élargie qui allait s'unir au sternum. On distingue dans cette pièce la facette sur laquelle s'appuyait l'omoplate ; on y distingue aussi l'apophyse dont la face externe formait l'un des côtés de la fosse qui recevait la tête de l'humérus.

Ce caracoïdien a probablement appartenu à un animal de trois mètres de longueur.

8° Un fragment de la partie supérieure d'un fémur

gauche brisé un peu au dessus de la tubérosité qui tient lieu de trochanter. La tête supérieure de cet os devait être moins comprimée, dans le sens transversal, et moins étendue, d'avant en arrière, que dans les crocodiles de l'époque actuelle. La saillie formant trochanter est moins étendue et moins saillante que dans le fémur du *Crocodilus Blavieri*, dont il est parlé ci-dessous. On remarque, un peu en avant de la base de cette saillie, une assez forte dépression dont la surface est légèrement rugueuse. L'os entier devait avoir de vingt à vingt-deux centimètres de longueur. Il a conséquemment appartenu à un animal mesurant environ trois mètres dans sa longueur totale.

9° Un fragment de la partie supérieure d'un fémur, droit, absolument symétrique au précédent, mais ayant appartenu à un sujet qui n'avait que deux mètres de longueur.

3. *Reptiles de la Mène de quatre pans.*

On ne connaît de cette assise charbonneuse du bassin de Fuveau que la moitié supérieure du fémur gauche de crocodile qui fut trouvé, il y a de cela plus de quarante ans, dans les environs du village de Mimet et que M. Blavier, alors ingénieur en chef des mines, avait remis à Cuvier. Le savant anatomiste reconnut que ce fragment appartenait au genre crocodile ; il en donna les caractères et il jugea, d'après ces caractères, que la couche de charbon de Mimet, renfermait sûrement les os d'une espèce particulière de ce genre de reptile.

Cuvier, qui n'avait pas étudié la contrée, adopta l'opinion qu'avaient alors les géologues sur la position géognostique des lignites de Fuveau ou de Mimet. Il crut que ces lignites étaient tertiaires et qu'ils étaient dans la même situation relative que l'argile plastique et les lignites du Soissonnais, et comme il avait eu l'occasion de constater daus les lignites d'Auteuil, qui sont de l'âge de ceux du Soissonnais, la présence d'une très petite dent, et d'une portion de la tête supérieure d'un humérus d'un petit crocodile, il fut porté à dire qu'il n'y

aurait rien d'impossible à ce que l'espèce de Mimet fut la même que celle d'Auteuil (1).

Il est probable que Cuvier n'aurait pas hasardé cette opinion, s'il avait su que la position de la couche charbonneuse de Mimet n'avait absolument rien de commun avec celle de l'argile plastique du bassin de Paris. Il est, dans tous les cas, difficile d'admettre qu'on puisse identifier deux animaux dont l'un n'est connu que par une moitié de fémur et l'autre, par une très-minime portion d'humérus et une dent presque microscopique.

Cependant, M. Gray, probablement influencé, comme l'avait été Cuvier, par le prétendu synchronisme des lignites de Mimet ou de Fuveau avec les lignites du Soissonnais, pensa aussi que le crocodile de Provence, auquel il imposa la dénomination de *Crocodilus Blavieri*, était probablement la même espèce que celle d'Auteuil (2).

Toutefois, malgré cette remarque, M. Gray imposa aussi un nom à l'animal d'Auteuil et l'inscrivit dans son synopsis sous le nom de *Crocodilus Bequereli* (*sic*).

Plus tard, en 1845, M. Pictet écrivit que les lignites de Provence renfermaient des débris de crocodiles d'une espèce très-voisine et peut être identique à celle d'Auteuil (3).

En 1847, M. Giebel, qui ne connaissait probablement pas le synopsis de M. Gray, eut aussi l'idée de donner un nom tant au crocodile de Mimet qu'à celui d'Auteuil; il imposa au premier le nom de *Crocodilus provencialis* (*sic*) et au second celui de *Crocodilus indeterminatus*, en faisant remarquer qu'on ne pouvait encore reconnaître si ce dernier animal se distinguait de celui de Provence. M. Giebel adopta d'ailleurs, comme M. Gray, l'opinion

(1) Voir Cuvier, *Ossements fossiles*, 2ᵉᵉ édition 1821-1825, vol. V, p. 164, et 4ᵉᵉ édition 1836, vol. IX, p. 326, pl. 234, f. 17.

(2) John-Edward Gray, *Synopsis reptilium, etc.*, London 1831, p. 61.

(3) Pictet, *Traité de Paléontologie élémentaire*, t. II, p. 38.

de Cuvier sur la contemporanéité des lignites de Mimet avec les lignites et l'argile plastique d'Auteuil (1).

M. Gervais a, de son côté, consacré quelques lignes à l'animal de Mimet et a cité à cette occasion une dent de crocodile que possède le musée d'Aix, et qui provient des lignites de Fuveau (2).

M. Gervais ne se prononce pas catégoriquement sur la position relative de ces lignites ; mais ce qu'il dit à cet égard prouve qu'ils les considère plutôt comme proïcènes qu'éocènes proprement dit ; d'où il suit que d'après le savant professeur, le crocodile de Mimet ferait plutôt partie de la faune paléothérienne, que de la faune du calcaire grossier et qu'il serait dans tous les cas moins ancien que les animaux des lignites du Soissonnais.

J'ai lieu de croire que M. Gervais ne conserve plus aujourd'hui cette opinion. Dans tous les cas, ce que j'ai à différentes reprises exposé sur la question stratigraphique du bassin de Fuveau démontre qu'il s'en faut de beaucoup qu'il y ait les moindres rapports entre l'étage proïcène, et les couches charbonneuses exploitées dans ce bassin et que le *Crocodilus Blavieri* n'a pas plus été contemporain des paléothériums de l'époque proïcène ou des lophiodons éocènes, qu'il n'a été celui des corryphodons de la période orthiocène. Cet animal a fait partie d'une faune crétacée moins ancienne que celle à laquelle appartinrent les chénoliens et le crocodile des couches charbonneuses de la Grande Mène, mais plus ancienne que celle dans laquelle ont figuré jadis le grand chélonien, le crocodile, les dinosauriens et les gigantesques sauriens qui caractérisent l'étage crétacé de Rognac. Cet étage, on le sait, occupe dans la série fluvio-lacustre du bassin de Fuveau, une position supérieure aux lignites qui ne saurait être contestée qu'à la condition d'apporter dans la discussion des faits stratigraphiques, le parti pris de nier l'évidence.

(1) Giebel, *Fauna der Vorwelt mit steter, etc.*, 1846, t. II, p. 121.
(2) Paul Gervais, *Zoologie et Paléontologie françaises*, 2me édition, 1859, p. 444.

Je n'ai pas sous les yeux le fragment de fémur décrit par Cuvier; mais à en juger par la figure qui en a été donnée dans les recherches sur les ossements fossiles, le fémur du *Crocodilus Blavieri* diffèrerait des fémurs des autres espèces de crocodiles par une plus grande saillie et un plus grand prolongement de la tubérosité ou éminence trochantérienne. C'est aussi par ce caractère qu'il diffère du *Crocodilus affuvelensis* de la *Grande Mène*.

Quoiqu'il en soit, il est certain, dans tous les cas, que le *Crocodilus provincialis* de Giebel n'est autre chose que le *Crocodilus Blavieri* de Gray. Comme on ne connaît de cet animal que le fragment de fémur décrit et figuré par Cuvier, et qu'on ignore conséquemment si ses dents étaient inégales ou si elles étaient à peu près égales, il reste à savoir si c'était plutôt un crocodile qu'un gavial. Des observations ultérieures donneront probablement un jour la solution de ce problème.

Reptiles de l'étage de Rognac.

La présence inattendue de vestiges de gigantesques sauriens et de dinosauriens voisins de l'iguanodon, dans quelques unes des couches de l'étage de Rognac, ramène naturellement la pensée vers l'intéressante et difficile question de l'apparition successive des différents types organiques et fixe l'attention sur les causes multiples qui ont permis à quelques uns de ces types de persister jusqu'à notre époque, tandis que tant d'autres se sont successivement éteints, après avoir traversé une ou plusieurs périodes géologiques. Jusqu'à un certain point, il est assez facile de comprendre comment à la longue divers types ont pu se modifier ou s'éteindre; mais il faut bien convenir que les causes sous l'empire desquelles se sont directement manifestés, pour la première fois, des types nouveaux ont échappé jusqu'à ce jour à nos moyens d'investigation et que les changements à vue, dans la scène du monde, et les créations successives qui ont été imaginées, pour expliquer l'apparition de ces êtres, ne nous ont absolument rien appris.

Mais, si nous sommes à cet égard dans la plus com-

plète ignorance, l'observation nous a-t-elle du moins fait reconnaître que le développement de tous ces types à travers les divers âges du monde paléontologique ne paraît pas s'être effectué d'une manière intermittente, c'est-à-dire, que tout porte à croire qu'il n'y a jamais eu réapparition de types éteints et que, par suite, les solutions de continuité, qui semblent quelque fois exister, seront peu à peu comblées à mesure que se multiplieront davantage les recherches et les observations paléontogiques.

S'il en est ainsi, on peut à bon droit se demander jusqu'à quel point il est possible d'admettre que la chaîne des grands crocodiliens et celle des dinosauriens aient été interrompues dans le commencement de la période crétacée pour se renouer plus tard à l'époque de Rognac? On peut se demander, en d'autres termes, si la solution de continuité qu'on remarque ici ne serait pas plutôt apparente que réelle, et si elle ne tiendrait pas autant à l'insuffisance des observations qu'à la rareté des débris d'animaux formant le lien entre les grands reptiles des deux époques.

Quoiqu'il en soit, ce qui est certain, c'est que les couches du grand étage de Fuveau, c'est-à-dire, des couches qui sont plus anciennes que celles de Rognac, n'ont offert jusqu'à ce jour aucun vestige d'animaux précurseurs des grands reptiles crétacés qui ont vécu jadis dans nos contrées. Ce qui est non moins certain, c'est que la présence des débris de ces animaux gigantesques, dans des couches incontestablement supérieures aux lignites de Fuveau, donne à ces couches et, à plus forte raison, à ces lignites, un caractère d'antiquité paléontologique de nature à faire évanouir tous les doutes qui pourraient encore exister sur l'origine crétacée de ces dépôts fluvio-lacustres.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les grands animaux dont on trouve des vestiges dans les couches qui constituent l'étage de Rognac ne furent pas les seuls reptiles de l'époque : avec eux vécurent, en effet, des chéloniens et un

crocodile. Je vais passer en revue les divers débris de ces animaux que j'ai eu l'occasion d'observer.

4. *Reptiles des couches détritiques de la base de l'étage de Rognac.*

Chélonien. Le chélonien dont on a trouvé les restes fossiles dans le grès argileux de Rognac, ne me paraît pas pouvoir être sûrement introduit dans l'un des genres connus. C'était un animal dépourvu d'écailles, qui se rattachait aux trionyx, par son exosquelette couvert de grandes rugosités, et aux émydes, par son plastron et par les pièces marginales qui servaient d'union entre ce plastron et la carapace.

Il est probable, d'après cela, que cet animal avait quelques rapports avec les chéloniens qui ont servi de type au genre Aplolidemys créé par M. Pomel (1).

Mais comme je ne connais ce genre que par ce qu'en a dit M. Pomel dans l'ouvrage cité en note, et que je ne possède du chélonien de Rognac qu'un petit nombre de pièces, toutes plus ou moins fracturées, je dois ajourner, jusqu'à nouveaux faits, toute détermination générique. Ce ne sera donc qu'avec doute que je désignerai ce chélonien par la dénomination d'*Aplolidemys Gaudryi* (2).

Parmi les fragments que je possède se trouve une partie de l'os de l'épaule gauche. Cet os est fracturé à quelques centimètres au-dessus de la facette articulaire de l'humérus. Cette facette a près de 5 centimètres dans son grand axe. On distingue parfaitement sur cet os la suture entre l'omoplate et le caracoïdien. On y voit aussi la base de l'acrominion.

Ce chélonien devait avoir environ 80 centimètres de longueur. Sa carapace, qui était assez épaisse, était comme sillonnée en long par des rugosités allongées, irrégulières et très-saillantes. Le plastron était bien moins rugueux.

(1) *Archives de la bibliothèque universelle de Genève.* vol. IV, p. 328.

(2) Je dédie cette espèce à mon savant ami M. Gaudry, aux lumières duquel j'ai souvent recours et qui a bien voulu faire pour moi des recherches bibliographiques.

Grand Saurien. En même temps que le chélonien dont je viens de parler, vivait dans nos contrées un monstrueux saurien dont la présence inattendue dans les couches de Rognac est bien digne d'attention.

Cet animal rappelle ces gigantesques reptiles qui figurent dans les deux sections des crocodiliens à vertèbres biconcaves et convexo-convexes, c'est-à-dire, qu'il se rapproche des genres *Steneosaurus*, *Streptospondylus*, *Cetiosaurus*, *Pelorosaurus*, etc.; j'en connais les pièces suivantes :

1° Des fragments d'un grand os dont la réunion accuse une longueur totale dépassant 80 centimètres. Cet os, qui paraît être un fémur gauche, a ses deux têtes presqu'entièrement mutilées. Il était peu sinueux, déprimé dans le sens transversal, surtout vers son milieu où sa section, en ovale un peu quadilatère, a 17 centimètres de longueur sur 7 seulement de largeur. Il n'a pas de canal médullaire, ce qui permet de le rapporter à un animal aquatique plutôt qu'à un animal terrestre. La partie centrale est spongieuse, à tissu assez lâche, mais moins lâche cependant que celui des têtes.

2° Un fragment qui paraît appartenir à la partie inférieure d'un tibia gauche comprise entre le tiers inférieur et le commencement de la dilatation conduisant à la tête inférieure. Cet os n'est nullement cylindrique ; sa section, à la fracture supérieure, est en ovale un peu déprimée d'un côté, de 11 centimètres de longueur, de 5 centimètres 1/2 de largeur. Comparées à celles des parties correspondantes d'un tibia de crocodile, ces dimensions permettent de supposer que l'os entier devait avoir environ 80 centimètres de longueur.

Ce fragment d'os est dépourvu de canal médullaire. La substance spongieuse centrale, presque nulle dans la section supérieure, est, au contraire, largement développée dans la section opposée.

3° Une grande portion d'un os très-allongé, fracturé d'un côté et se terminant de l'autre par une dilatation amincie, très-prononcée, dont l'une des faces est convexe,

tandis que l'autre est concave. C'est probablement un fragment de péroné. Sa longueur est de 55 centimètres. Cette longueur se coordonne assez bien avec celle du fémur et du tibia précités.

La section transversale, non loin du point de fracture, a sensiblement la forme d'un triangle équilatéral dont les angles seraient arrondis ; les côtés de ce triangle ont environ 7 centimètres de longueur ; la partie dilatée et courbée en forme de tuile a, vers son extrémité, 18 centimètres de largeur.

4° Deux vertèbres caudales aussi remarquables par leurs grandes dimensions et par la forme de leur corps que par la singularité de leurs apophyses.

Ces deux vertèbres sont consécutives, et comme elles diffèrent très-peu l'une de l'autre, dans leur forme et dans leurs dimensions, il est permis de supposer qu'elles proviennent d'une queue assez allongée, dans laquelle devaient exister de nombreuses vertèbres.

Ce qui distingue surtout ces vertèbres, c'est que leur corps au lieu d'être comprimé sur les côtés, comme dans les caudales des crocodiles, est, au contraire, déprimé dans le sens vertical et que leurs faces articulaires ne sont pas circulaires mais ovales, dans le sens transversal. Ces faces ont 11 centimètres de largeur sur 7 centimètres de hauteur ; l'une est concave, l'autre est convexe. Cette concavité et cette convexité sont relativement bien moins prononcées que dans les vertèbres des crocodiles.

Le corps a environ 12 centimètres de longueur. A l'exception du dessus, où il est presque horizontal, il est évidé en courbe, de telle sorte que vers son milieu, il n'a plus que huit centimètres de largeur sur cinq et demi de hauteur. Le trou vertébral est petit ; il ne règne, avec la partie annulaire, que sur la moitié environ de la longueur de la vertèbre, du côté où celle-ci est concave. Cette partie annulaire s'élève au plus à six centimètres au-dessus de la face supérieure du corps de la vertèbre et se termine, en haut, par une sorte de faite mousse

dans lequel se résume l'apophyse épineuse. Ce faîte se prolonge d'un côté en cône qui tient lieu d'apophyse articulaire et dont le sommet obtus n'atteint pas tout-à-fait le plan de la face convexe de la vertèbre. Du côté opposé, se détachent, de la partie annulaire, deux apophyses articulaires symétriques qui s'avancent en se dirigeant du côté de la face concave de la vertèbre, dont elles dépassent le plan d'une longueur de quatre centimètres. Ces deux apophyses divergentes sont situées un peu plus bas que le cône du côté opposé, d'où il suit, que dans l'articulation de deux vertèbres consécutives, le cône de l'une se trouve symétriquement situé au dessus et au milieu des deux apophyses divergentes de l'autre.

Sur les bords de sa face convexe, on remarque, au dessous de la vertèbre, deux saillies très-obtuses séparées par une dépression longitudinale et analogues à celles qui existent dans les parties correspondantes des vertèbres caudales des crocodiles. Il est permis de penser, d'après cela, que ces vertèbres étaient pourvues d'une hæmapophyse, qu'elles étaient concavo-convexes et que, dans leur articulation, les apophyses antérieures étaient les extérieures et les inférieures, comme cela a lieu dans les crocodiles.

Ces singulières vertèbres ont quelques rapports avec celle qui est représentée Pl. V fig. 3 et 4 du supplément numéro 2, à la monographie des reptiles du terrain Wéaldien et du Purbeck et que M. Owen rapporte avec doute au genre Pelorosaurus.

Il est à remarquer, cependant, qu'il existe dans cette vertèbre une hæmapophyse adhérente par ankylose et que les apophyses articulaires, antérieures et postérieures, sont moins élevées et moins saillantes que dans les vertèbres de Rognac.

Il est probable que ces deux vertèbres appartiennent, comme celle qui est figurée par M. Owen, à la partie postérieure de la queue. Qu'on juge, d'après cela, ce que pouvait être la longueur de cette partie de l'animal! Cette grande dimension se coordonne au surplus avec les

dimensions des os qui accompagnaient ces vertèbres. De toutes les manières on arrive à un animal véritablement gigantesque.

Je n'entrevois pas la possibilité de faire entrer les vestiges de ce reptile dans l'un des genres connus. Sauf erreur de ma part, il doit donc donner lieu à la création d'un genre nouveau auquel, à raison de la haute taille qu'avait probablement cet animal, je propose de donner le nom d'*Hypselosaurus*. L'espèce de Rognac sera l'*Hypselosaurus priscus*.

L'hypsélosaure était probablement un animal aquatique dans le genre des grands crocodiliens connus. Sa queue ne devait pas être comprimée sur les côtés comme celle des crocodiles. Son système dentaire est inconnu. L'absence de canal médullaire dans les os longs ne permet pas de supposer qu'il ait été terrestre comme l'était l'iguanodon.

Avec les débris osseux dont je viens de parler, se trouvaient deux grands segments de sphère ou d'ellipsoïde très-énigmatiques, à l'examen desquels plusieurs paléontologistes ont souvent exercé leur patience. Tout bien considéré, il paraîtrait que ce sont des fragments d'œuf. Ces œufs étaient encore plus gros que ceux du grand oiseau que Geoffroy Saint-Hilaire a nommé Æpiornis. Les deux fragments dont il s'agit représentent-ils les vestiges de deux œufs d'un oiseau gigantesque, ou bien sont-ils les restes de deux œufs d'hypsélosaure? Telle est la question qui reste à résoudre.

Je donnerai, dans une autre circonstance, une description détaillée de ces deux échantillons avec dessins à l'appui.

5. *Reptiles de la partie supérieure de l'étage de Rognac.*

Les reptiles dont il me reste à parler, proviennent tous de diverses couches marneuses lacustres, qui ont été traversées par le souterrain de la Nerthe, par lequel on sait que le chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée pénètre dans le bassin de Marseille. Ces

couches dépendent du littoral du bassin de Fuveau, et sont situées sur l'horizon géognostique et paléontologique des couches supérieures de l'étage de Rognac.

Les ossements étaient extrêmement nombreux dans ces marnes ; mais presque tous ceux qui furent recueillis, à l'époque des travaux du chemin de fer, sont plus ou moins fracturés.

Voici, dans son ensemble, le résultat de l'étude que j'ai faite de ces divers vestiges de reptiles.

Chéloniens. Des fragments indéterminables de deux espèces. Une avait la carapace chagrinée par d'assez fortes granulations, et l'autre, dont je possède quelques vestiges de la colonne vertébrale avec quelques portions de pièces costales, avait la carapace non chagrinée et probablement couverte d'écailles.

Crocodiles. Il y avait dans les couches dont il s'agit, des débris d'une espèce nouvelle de crocodile à laquelle je donne le nom de *Crocodilus vetustus* et dont je possède les pièces suivantes :

A. — Plusieurs dents appartenant à diverses parties des maxillaires. Les dents postérieures ont une couronne obtuse qui est séparée de la racine par un étranglement et sur le sommet de laquelle on observe de légères rugosités rayonnantes. Ces dents, ainsi que celles qui sont coniques, diffèrent sensiblement de celles du *Crocodilus affuvelensis* et sont un peu moins grandes qu'elles.

B. — Moitié inférieure d'un fémur gauche dont les condyles, surtout l'interne, sont en partie fracturés. L'os entier devait avoir environ vingt-trois centimètres de longueur, ce qui suppose un animal de trois mètres de longueur.

C. — Portion supérieure d'un fémur gauche plus petit que le précédent, cassé un peu au dessous de la tête supérieure. Par son éminence trochantérienne, cet os diffère autant du fémur du *Crocodilus Blavieri* que de celui du *Crocodilus affuvelensis*.

Grands sauriens. Il y avait avec les restes de chéloniens et avec ceux du crocodile précité, de nombreux

fragments d'os de saurien qu'il ne m'a pas encore été possible de déterminer. Ce sont des portions de divers os et de vertèbres convexo-concaves ou peut être concavo-convexes. Je ne les cite ici que pour mémoire en attendant qu'ils aient été l'objet d'une étude ultérieure.

Dinosauriens. Mais ce qui doit exciter surtout un bien grand intérêt, c'est qu'il y avait aussi, parmi les débris osseux enfouis dans les marnes lacustres de la Nerthe, les restes d'un grand reptile terrestre nouveau qui avait les plus grands rapports avec l'iguanodon et auquel, à raison de ses dents cannelées, je propose de donner le nom générique de *Rabdodon*.

Le Rabdodon avait un système dentaire du mode pleurodonte analogue à celui de l'iguanodon. Les dents n'étaient pas logées dans des alvéoles distincts. Elles étaient toutes situées dans une fosse alvéolaire commune et adhéraient, par un des côtés de leur racine, à la face interne de l'os de la mâchoire. Elles étaient comprimées, festonnées sur leur bord supérieur, régulièrement cannelées, dans le sens vertical, sur leur faces latérales, et irrégulièrement onduleuses, en travers, dans leur partie inférieure, quand elles avaient acquis tout leur développement.

Je possède de cet animal un certain nombre de pièces dont la description dépasserait de beaucoup les limites de cette notice. Je ne parlerai donc ici que des principales, au nombre desquelles se présentent, en première ligne, divers fragments du maxillaire inférieur.

A. — *Maxillaires inférieurs.*

A en juger par deux fragments qui appartiennent à la partie postérieure de la mâchoire, l'une du côté droit, l'autre du côté gauche, le maxillaire inférieur du Rabdodon, comme celui de l'iguanodon, était remarquable par le parallélisme de ses bords supérieur et inférieur et par la présence des dents jusqu'au point où l'os se relève assez brusquement pour former l'apophyse coronoïde. J'ignore si, comme dans l'iguanodon, la partie antérieure du maxillaire était dépourvue de dents

et si elle était comme coupée en biais. Par analogie, il est permis de supposer qu'il en était ainsi.

La surface antérieure au lieu d'être, comme dans l'iguanodon, verticalement un peu concave vers le haut, est convexe ou subanguleuse dans son ensemble, divisée quelle est en deux parties presque planes qui forment entre elles un angle obtus à sommet arrondi.

On remarque sur cette surface extérieure des trous analogues à ceux qui existent sur le maxillaire inférieur de l'iguanodon, à cette différence près que, dans cet animal, ces trous sont tout près du bord dentaire, tandis que dans le Rabdodon ils sont un peu au dessus du milieu de l'os, c'est-à-dire, un peu au dessus de l'angle obtus qui sépare en deux parties la surface externe de l'os. Toute proportion gardée, ces trous sont plus rapprochés entre eux dans l'animal de la Nerthe que dans l'iguanodon. La surface externe de l'os est sensiblement lisse.

La fosse alvéolaire repose sur une saillie de l'os dentaire. Elle est formée : au fond, par une sorte de rainure qui existe au dessus de cette saillie ; d'un côté, par la moitié supérieure de l'os dentaire, et de l'autre, par un operculaire qui s'élève jusqu'à la hauteur du bord supérieur du maxillaire. Il suit de là que les dents ne sont apparentes que par leur sommet et qu'on ne peut les observer qu'après avoir enlevé l'operculaire.

On voit au dessous de la saillie supportant la fosse alvéolaire, le canal mandibulaire qui est à découvert et dont la profondeur augmente à mesure qu'il s'approche de la partie postérieure du maxillaire.

Les dents étaient nombreuses et contiguës. On en voit de toutes les dimensions, ce qui permet de supposer que leur accroissement et leur remplacement s'effectuaient de la même manière que dans l'iguanodon. La plus grande des dents que j'ai eu l'occasion d'observer a environ deux centimètres de longueur d'avant en arrière.

La hauteur verticale du maxillaire que j'ai sous les yeux, est exactement la moitié de celle du maxillaire de

l'iguanodon. Or, comme les autres pièces osseuses dont il va être question sont proportionnellement plus grosses, puis qu'elles ont les 2/3 des dimensions des pièces correspondantes des iguanodons, il faut en conclure ou que les maxillaires que je possède ont appartenu à des jeunes individus ou que, toute proportion gardée, la tête du Rabdodon était relativement moins grande que celle de l'iguanodon. Il est probable que cette dernière hypothèse se rapproche d'avantage de la vérité que la première.

B. Une vertèbre lombaire fracturée et déformée. Elle est légèrement bi-concave. Le trou vertébral est grand. On aperçoit une partie de l'apophyse épineuse, une portion de l'une des apophyses transverses, des vestiges de l'une des apophyses articulaires postérieures et les deux apophyses articulaires antérieures dont l'une, la gauche, est en très-bon état.

L'articulation de deux vertèbres consécutives s'effectuait comme dans les crocodiles, c'est-à-dire, que les apophyses articulaires antérieures d'une vertèbre étaient extérieures et inférieures par rapport aux apophyses articulaires postérieures de la précédente vertèbre.

La face articulaire du corps de la vertèbre est un peu elliptique dans le sens vertical ; sa largeur est de six centimètres.

Cette vertèbre a des dimensions égales au 2/3 des vertèbres analogues du l'iguanodon. On n'aperçoit pas de traces d'une apophyse inférieure.

C. Un fragment de sacrum dans lequel on voit deux vertèbres avec leur partie annulaire, accompagnées des apophyses articulaires, et un fragment d'une troisième vertèbre. Toutes ces pièces sont adhérentes entre elles par ankylose. La longueur des vertèbres est de cinq centimètres, c'est-à-dire, les 2/3 de la longueur des vertèbres sacrées de l'iguanodon.

Cet échantillon démontre à lui seul que le Rabdodon était un dinosaurien.

D. Une vertèbre caudale postérieure. Cette vertèbre est légèrement bi-concave. Elle est évidée au milieu et un

peu déprimée dans le sens transversal. L'exiguité de son trou vertébral prouve qu'elle appartient à la dernière moitié de la queue. On voit au dessus quelques traces d'apophyses. Elle a huit centimètres de longueur.

E. Un fragment de vertèbre caudale du milieu de la queue avec des traces d'une longue apophyse épineuse.

F. Un humérus droit, dont la tête supérieure est fracturée et qui devait avoir environ vingt-neuf centimètres de longueur. Il a de grands rapports avec l'humérus de l'iguanodon.

G. La moitié supérieure d'un fémur droit qui a aussi les plus grands rapports avec le fémur de l'iguanodon. On voit sur l'un des côtés de sa tête un trochanter en crête qui se détache de l'os et qui en suit la courbure. Un autre trochanter existe sur l'un des côtés de l'os, vers le milieu de sa longueur, au point où il présente une facette déprimée qui forme en quelque sorte méplat.

L'os entier avait probablement cinquante centimètres de longueur. La longueur du fémur de l'iguanodon est d'environ quatre-vingt-quatre centimètres.

H. Partie inférieure d'un tibia droit. La tête inférieure de cet os est proportionnément plus élargie que celle du tibia du mégalosaure, mais elle est bien moins élargie que celle de l'hylæosaure. L'os entier devait avoir environ 50 centimètres de longueur.

Tels sont les principaux débris du reptile auquel j'applique la dénomination de *Rabdodon priscum*. C'était probablement un animal herbivore aux habitudes terrestres. A en juger par comparaison avec l'iguanodon, sa longueur totale devait être d'environ 6 mètres. Il avait quelques rapports avec l'*acanthopholis horridus*, Huxley (1); mais ses dents n'étaient pas en fer de lance et n'étaient pas renflées vers leur base. On n'a pas trouvé, mêlés à ses ossements, les moindres vestiges de plaques dermales comparables à celles qui couvraient le

(1) *Geological Magazine*, 1867, vol. IV, p. 65, pl. V. fig. 1-4.

corps du reptile décrit par M. Huxley. L'*acanthopholis horridus* a précédé le Rabdodon : il appartient à l'horizon du Cénomanien inférieur.

En résumant ce que je viens d'exposer rapidement dans cette notice on voit, que les couches fluvio-lacustres du bassin à lignite de Fuveau sont caractérisées par des débris de chéloniens, de crocodiliens, de grands sauriens voisins des crocodiles et de dinosauriens.

L'ordre des chéloniens est représenté par des fragments indéterminables qu'on rencontre dans les couches d'eau saumâtre de la base ; par le *Pleurosternon? provinciale*, qui caractérise les lignites de la *Grande Mène* ; par l'*Aplolidemys Gaudryi*, de la base de l'étage de Rognac, et par deux espèces indéterminables dont on trouve quelques vestiges vers la partie supérieure de l'étage de Rognac.

L'ordre des crocodiliens est représenté par le *Crocodilus affuvelensis*, qu'on rencontre dans la lignite de la *Grande Mène* ; par le *Crocodilus Blavieri*, de la *Mène de quatre pans* ; enfin, par le *Crocodilus vetustus*, qui appartient à l'horizon des couches supérieures de Rognac.

Les grands sauriens voisins des crocodiliens sont représentés par l'*Hypselosaurus priscus*, qui appartient à la base de l'étage de Rognac, et par un ou plusieurs autres animaux dont je ne connais que quelques fragments appartenant à l'horizon des couches supérieures de l'étage de Rognac.

Enfin, les dinosauriens sont représentés par le *Rabdodon priscum*, qui appartient à cet horizon de couches supérieures de l'étage de Rognac.

Je joins à cette notice cinq planches. La première est consacrée au crocodile de la *Grande Mène* ; la seconde représente les vestiges de l'Hypsélosaure ; les trois autres sont relatives au *Rabdodon*.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Pl. I. — **Crocodilus affuvelensis.** — Grandeur naturelle.

Fig. 1. Fragment du fémur gauche.

a face postérieure. *b* face antérieure. *c* face interne.

Fig. 2. Caracoïdien.

a face postérieure. *b* face antérieure. *c* face interne. *d* face externe.

Fig. 3. Un fragment de la vingt-deuxième vertèbre.

a vue par le côté gauche. *b* vue en dessus.

Fig. 4. Fragment de la partie supérieure et postérieure de la vingt-troisième vertèbre.

a vue au dessus. *b* vue en dessous.

Fig. 5. Partie inférieure de la même vingt-troisième vertèbre.

a vue en dessus. *b* vue par le côté gauche. *c* vue par le côté postérieur.

Fig. 6. Diverses dents antérieures et moyennes.

Fig. 7. Fragment de tête avec débris des deux maxillaires inférieur et supérieur, munis chacun de quelques dents postérieures.

Fig. 8. Portion du maxillaire inférieur gauche.

Pl. II. — **Hypselosaurus priscus.** — 1/5 de grandeur naturelle.

Fig. 1. Grand os qui paraît être un fémur gauche.

a Côté externe, avec section trausversale. *b* fragment de la tête supérieure, vu du côté postérieur. *c* même fragment, vu du côté interne.

Fig. 2. Tibia gauche?

a vu par la face interne. *b* section supérieure. *c* section inférieure.

Fig. 3. Grand os qui paraît être un péroné.

a face tibiale. *b* face opposée, avec trois sections transversales. *c* vu en profil. *d* tête supérieure, vue en dessus.

Fig. 4. Vertèbre caudale postérieure.

a vue par le côté gauche. *b* vue par le côté antérieur. *c* vue en dessus.

Fig. 5. Deux vertèbres caudales consécutives, vues par le côté gauche.

Pl. III. — **Rabdodon priscum.** — Grandeur naturelle.

Fig. 1. Portion de maxillaire inférieur gauche.

a face externe. *b* face interne. *c* vu en dessus. *d* section suivant A B montrant la section d'une dent. *e* section suivant C D montrant aussi la section d'une dent.

Fig. 2. Portion du maxillaire inférieur droit.

a face interne avec fragments de dents dans les parties où l'operculaire a été enlevé. *b* section de l'extrémité postérieure de cette portion de maxillaire.

Fig. 3. Fragment de maxillaire inférieur gauche avec fragments de dents.

Pl. IV. — **Rabdodon priscum.** — 1/2 grandeur naturelle.

Fig. 1. Portion du sacrum.

a vue par le côté gauche. *b* vue par le côté postérieur.

Fig. 2. Tibia droit.

a côté postérieur. *b* côté antérieur. *c* tête inférieure vue en dessous.

Fig. 3. Vertèbre lombaire.

a vue du côté antérieur. *b* vue obliquement du côté gauche.

Fig. 4. Vertèbre caudale postérieure.

a vue par le côté gauche. *b* face antérieure. *c* vue en dessus.

Fig. 5. Vertèbre du milieu de la queue avec fragments de l'apophyse épineuse.

Pl. V. — Rabdodon priscum. — 1/2 grandeur naturelle.

Fig. 1. Partie supérieure du fémur drôit.

a face antérieure. *b* face interne. *c* face extérne. *d* tête supérieure, vue en dessus.

Fig. 2. Cubitus gauche.

a face antérieure. *b* face radiale.

Fig. 3. Humérus droit.

a côté postérieur. *b* côté antérieur. *c* face externe.

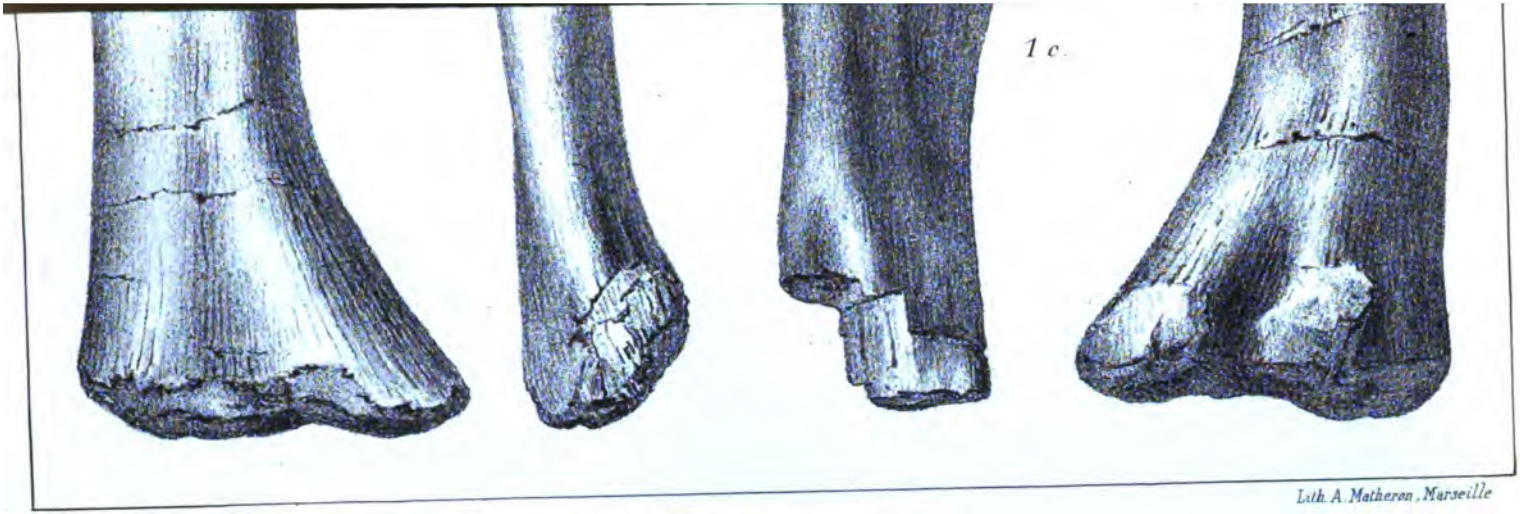

Lith. A. Matheron, Marseille

P. Matheron, del.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 1869.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. MATHERON, Président.

LA GÉOLOGIE.

MESSIEURS,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à la présidence annuelle, vous n'avez pu vous méprendre sur les tendances de mes recherches scientifiques, et vous avez sans doute pensé que la science qui a été de tout temps l'objet de mes études de prédilection et à laquelle, dans ces dernières années, les circonstances m'ont permis de me consacrer d'une manière toute particulière, servirait de texte au discours par lequel nos usages académiques exigent que j'ouvre cette séance solennelle.

Je dois, en effet, laisser à des voix plus compétentes que la mienne, auxquelles vous donnerez tour à tour chaque année la mission de parler ici en votre nom, le soin de traiter des sujets que je n'oserais aborder en cette circonstance. Telles sont entre autres les questions qui ont trait à l'histoire locale et au mouvement artistique et littéraire dans notre ville et dans le midi de la France; celles qui se rattachent à l'avancement des sciences physiques, chimiques et naturelles et au perfectionnement de leurs applications aux besoins privés

ou publics ; celles qui ont pour objet les problèmes commerciaux et industriels à la solution desquels est en grande partie subordonné l'avenir de notre cité ; celles qui s'appliquent à l'étude et au développement de la plus importante de toutes les industries, l'agriculture, qu'on abandonne un peu trop, hélas ! à ses propres ressources et qui placée entre une routine réfractaire à tout progrès et des théories quelquefois abstraites et par conséquent peu pratiques dans leurs applications, réclame avec instance des secours divers et s'épuise en légitimes aspirations vers un vivifiant concours que le capital ne paraît pas encore disposé à lui accorder ; telles sont aussi, dans un autre ordre d'idées, les sciences morales, économiques, sociales et politiques dont l'étude, les progrès et le mode d'application nous intéressent dans ce que l'homme a de plus cher en ce monde.

En ne touchant à aucun de ces sujets, en m'en tenant prudemment à des questions géologiques qui me sont bien plus familières, je ne fais rien qui n'ait été en quelque sorte prévu par vous et je cède, d'ailleurs, aux sentiments de gratitude que j'ai pour une science à laquelle je dois l'honneur de siéger parmi vous, puisque c'est à sa voix que me furent ouvertes, il y a de cela plus de trente ans, les portes de notre académie.

Les questions géologiques sont loin d'être dépourvues d'un grand et poétique intérêt et la plupart d'entre elles, surtout celles qui sont de nature à exciter le plus et notre curiosité et notre admiration, sont bien connues et appréciées dans le monde intelligent. Avec l'auditoire d'élite qui témoigne ici par sa présence de l'intérêt qu'il porte à vos travaux et avec vous, Messieurs, tout le monde comprend que l'étude attrayante de la constitution physique de notre globe doit faire jaillir la lumière sur ce qui reste d'incertain dans les rapports qui ont existé entre les temps géologiques et les temps historiques et que tôt ou tard cette étude nous permettra de soulever le lourd voile du passé, autant pour

résoudre l'intéressant et difficile problème de l'apparition successive des êtres vivants, que pour dégager l'inconnue que présente le grand et mystérieux problème du berceau du genre humain.

Les limites dans lesquelles je dois nécessairement me restreindre me permettent à peine d'effleurer quelques unes des questions que soulève l'étude de la géologie. Je ne puis donc songer à dérouler devant vous l'immense tableau d'une histoire dont il faut aller chercher le point de départ dans la nébuleuse à laquelle appartient notre système planétaire et dont la fin, si tant est qu'elle soit finie, vient se confondre avec les premières lueurs de l'histoire.

A défaut de cette narration, je me bornerai à tâcher de déterminer ce qu'était et ce que pouvait être la géologie dans l'antiquité et à établir ce qu'elle est devenue de nos jours.

On est généralement porté à considérer la géologie comme une science tout-à-fait moderne. On a raison en ce sens que ce n'est, en effet, que vers la fin du siècle dernier, qu'elle a pu prendre rang parmi les sciences positives ; mais quand on reporte sa pensée vers ces régions classiques de l'Orient, qui ont été le point de départ de la civilisation et le berceau de presque toutes les connaissances humaines et qu'on songe à tout ce qu'il a fallu de judicieuses recherches et de connaissances scientifiques pour édifier les cosmogonies des Indous, des Persans et de Moïse, on est bien obligé de reconnaître qu'en réalité la géologie date de loin et que son origine, qui se confond avec celle de l'astronomie, doit être reportée vers les premiers âges de l'humanité.

Toutes deux filles de l'observation, la géologie et l'astronomie naquirent pour donner satisfaction autant au désir de savoir, qui est une des conditions essentielles de la nature humaine, qu'au besoin qui est inné chez l'homme de diriger ses pensées vers les causes premières de toutes les magnificences de l'univers.

A cette communauté d'origine, il semblerait qu'auraient dû correspondre des développements analogues et parallèles : il n'en fut pourtant point ainsi ; car, tandis qu'autant sous l'influence de découvertes et de déductions incessantes, qu'à cause de ses nombreuses applications aux usages de la vie, aux besoins de l'agriculture et à ceux de la navigation, l'astronomie traversa, en grandissant toujours, l'antiquité et le moyen âge et arriva, avant les temps modernes, à un très-haut degré de perfection, la géologie qui ne put parvenir à surmonter les entraves qui s'opposaient à son développement, demeura à peu près stationnaire et ne nous fut léguée par les anciens et par le moyen âge qu'à l'état de légende ou de tradition.

Des différences aussi profondes, aussi disparates, dans la marche comparative de ces deux sciences, ne sauraient être considérées comme purement accidentelles. Elles tiennent, en effet, à des causes multiples dont on se rend facilement compte quand on remonte à l'origine commune des sciences, quand on étudie leur action mutuelle et réciproque et qu'on constate que s'il en est parmi elles qui sont plus ou moins indépendantes, il en est d'autres, et la géologie est de ce nombre, dont le développement et les progrès ont été forcément subordonnés, si non à la préexistence, du moins aux progrès de la plupart des autres.

Ce serait bien à tort qu'on croirait que ce sont les hommes qui auraient fait défaut à cette science. Ce n'est pas en effet la chaleur de l'intelligence qui aurait pu lui manquer. Mais de la même manière que dans l'ordre physique la chaleur seule ne suffit pas pour le développement de la vie et qu'il faut, pour assurer la production de ce phénomène, l'influence de la lumière et le concours d'un milieu ambiant déterminé, de même l'intelligence, qui est presque toujours trop prompte à généraliser et que le sujet pouvait facilement emporter vers des horizons imaginaires, ne pouvait, à elle seule, amener le développement et les progrès de la

géologie. Pour atteindre ce but, il fallait éclairer la pensée par les lueurs de mille notions scientifiques et par les lumières de l'observation; il fallait en modérer les élans par la logique des faits, il fallait surtout que la géologie fut débarrassée de ses entraves et pour cela il fallait purger l'atmosphère scientifique des gaz délétères de la superstition dont elle était saturée ; en chasser les nuages orageux d'une science imposée et mal à propos engagée dans des questions dogmatiques ; en dissiper les brouillards des erreurs accréditées et des idées préconçues, et l'empêcher, surtout, d'être plus longtemps viciée par les erreurs d'école, qui de tout temps ont été surtout le partage de ceux qui préfèrent aux labeurs de leur propre pensée le travail tout fait de la pensée d'autrui !

Ces conditions sont indivisibles et corrélatives. Comment dès lors l'antiquité, qui eut cependant des notions géologiques assez avancées, aurait-elle pu voir progresser cette science, elle qui avait renfermé presque toutes les notions scientifiques, qu'elle considérait comme des inspirations divines, dans le cercle infranchissable de sa théogonie et qui taxait d'impiété tout ce qui tendait à les approfondir ?

En l'absence des clartés que la chimie moderne est venue jeter sur la géologie, comment l'antiquité, qui ne connaissait pas l'analyse chimique, aurait-elle pu avoir des notions bien exactes sur la nature des roches, sur la fluidité incandescente de notre planète et sur le refroidissement lent et graduel de sa surface ?

Comment aurait-elle pu voir dans l'applatissement des régions polaires une preuve frappante de cette fluidité, elle qui ignorait cet applatissement ?

Comment aurait-elle pu avoir les moindres notions sur les transformations de toute nature dont la surface terrestre a été le théâtre. Comment aurait-elle pu se rendre compte des changements successivement survenus dans les conditions biologiques et, par conséquent, dans les formes des êtres organisés, elle qui connut à peine les fossiles ou qui les considéra tantôt comme des jeux de

la nature, tantôt comme les vestiges d'animaux identiques à ceux de notre époque, témoins et victimes d'un seul et même cataclysme ?

Comment en l'absence de notions chimiques et physiologiques aurait-elle pu se rendre compte du rôle joué par la végétation des temps géologiques dans l'épuration de l'atmosphère et dans la formation des combustibles minéraux ?

Comment enfin aurait-elle pu se faire une idée de l'état paléothermal de la surface terrestre, alors qu'elle ne connaissait pas et ne pouvait pas connaître les premiers éléments de cette question ?

Ce rapide exposé, auquel les limites du temps dans lesquelles je dois me renfermer ne me permettent pas de donner plus d'extension, tout réduit qu'il est, montre cependant que la géologie fut dans l'antiquité tout ce qu'elle pouvait être. Sans doute qu'avec un peu moins de superstition, un peu de liberté d'examen et un peu moins de tendance vers les causes surnaturelles, elle aurait pu faire quelques progrès ; mais n'exagérons rien et reconnaissons que ce qui lui manqua, ce furent surtout et le concours de plusieurs sciences auxiliaires et les lumières de l'observation.

Ce qui prouve que telles furent, en effet, les deux principales causes de l'état à peu près stationnaire dans lequel demeura si longtemps cette science, c'est que la révolution qui s'opéra dans la marche des connaissances humaines à la suite des immortels travaux de Bacon, de Galilée et de Descartes n'exerça d'abord sur elle qu'une influence indirecte; et en effet, tandis que de toute part faisaient explosion des idées jusqu'alors comprimées par l'esprit de système et par le joug de l'ancienne école ; alors que surgissaient partout tant de remarquables travaux scientifiques, la géologie, toujours pauvre de faits, et à laquelle les autres sciences, qui en étaient alors à se constituer elles-mêmes, ne pouvaient pas encore apporter aide et lumière, la géologie, ne donna lieu qu'à des productions plus ou moins systématiques, dont quel-

ques-unes atteignirent presque les limites de l'extravagance.

Sous l'empire d'une telle situation et malgré les travaux de Buffon, qui s'approchèrent cependant de la vérité, la géologie ne pouvait pas encore atteindre les limites de la région dans laquelle les autres sciences d'observation venaient de s'introduire.

Cependant le mouvement était donné. On entra enfin et franchement dans la voie de l'observation. C'est à l'influence de cette nouvelle direction dans les idées qu'il faut attribuer les travaux de Saussure et de Werner, qui parurent vers la fin du siècle dernier. C'est surtout au dernier de ces deux hommes illustres que revient l'honneur d'avoir fait de la géologie une science positive.

La voie étant ainsi tracée, il se produisit un mouvement auquel la France fut loin de demeurer étrangère. De nombreux travaux vinrent fixer les bases de la science nouvelle; les observations se multiplièrent, les faits furent mieux observés et mieux coordonnés et ce fut ainsi que, dans un passé qui est presque le présent, la fluidité ignée du globe terrestre; les nombreuses altérations physiques et les incessantes réactions chimiques qui eurent pour théâtre sa surface de plus en plus refroidie et consolidée; les dépôts sédimentaires et chimiques qui résultèrent de ces altérations et de ces réactions; les dislocations qui modifièrent à plusieurs reprises le relief de la surface terrestre et qui modifièrent, par conséquent, la configuration des îles ou des continents et l'assiette des mers; enfin, la possibilité de déterminer l'âge relatif des couches terrestres accessibles à nos observations et, par conséquent, l'âge relatif des montagnes, s'imposèrent à la science en passant de l'état d'hypothèse à celui de faits positifs.

C'était beaucoup sans doute, mais ce ne fut pas tout; car ces observations réitérées eurent pour résultat final la révélation d'un fait grandiose qui vint éclairer de ses vives lumières les scènes de l'ancien monde. D'observations en observations, de déductions en déductions on

fut amené à poser en principe et en fait désormais incontestable que les corps organisés fossiles, si longtemps méconnus ou mal interprétés et dans lesquels un zèle ignorant et mal dirigé avait cru voir des témoins du déluge de Moïse, étaient en réalité les vestiges d'êtres ayant appartenu à des mondes vivants successivement éteints et successivement dissemblables; on constata que ceux de ces vestiges qui s'écartaient le plus des types actuels étaient aussi ceux qui étaient enfouis dans les couches les plus anciennes ; on constata aussi que, tandis que les plus anciens de ces vestiges étaient à très-peu près uniformément distribués dans toutes les latitudes, ceux qu'on rencontre dans les couches supérieures sont au contraire plus ou moins localisés ; enfin, par une sage application des lois de la physiologie combinées à celles de l'anatomie comparée, on acquit la conviction que des contrées terrestres que leur voisinage des régions polaires ont vouées aux rigueurs du froid, furent couvertes jadis d'une végétation luxuriante et qu'elles furent habitées par des animaux dont l'existence comportait une température assez élevée.

Des faits aussi grandioses firent naturellement reporter sur l'étude des corps organisés fossiles une partie de l'activité scientifique. C'est ainsi que naquit la paléontologie, qui fut dans le principe une science toute française, que les recherches de Cuvier portèrent de suite à un haut degré de perfection et qui a atteint de nos jours des limites d'abord inespérées.

On comprend facilement combien devait être grande l'influence que cette science nouvelle allait exercer sur la géologie et cependant, qui le croirait, n'étaient les écrits qui restent? Il fut des géologues d'un grand mérite qui poussèrent jusqu'au mépris l'affectation de ne pas lui emprunter des lumières ! A mon sens, ces géologues se placèrent ainsi dans une position qui n'a d'analogue que celle dans laquelle se trouverait un archéologue qui dédaignerait les médailles et les anciens monuments de la contrée dont il aurait, malgré cela, l'ambitieuse prétention de décrire l'histoire.

Quoiqu'il en soit, la science à laquelle Cuvier venait appliquer une partie de son génie, était établie sur des bases impérissables. Il faut bien le dire, il y eût cependant dans les travaux de Cuvier une certaine tendance à fixer la science alors même qu'il s'agissait de questions qui n'étaient pas encore assez éclairées alors par les lumières de l'observation. Cette tendance est surtout manifestée à l'égard des questions qui touchent à l'anthropologie et à l'antiquité de l'homme.

Il y eut aussi à la même époque et il y a encore une tendance à donner au mot si correctement scientifique de révolution donné par Cuvier aux changements successivement survenus à la surface de notre globe, un sens restreint. Des esprits superficiels sont facilement portés à attacher à ce mot l'idée de perturbations dans les lois naturelles tandis qu'en réalité ces révolutions sont, au contraire, la conséquence et la majestueuse expression de l'immuabilité des lois qui régissent l'univers.

Les questions que soulève l'application de la paléontologie à la géologie sont d'une très-haute importance, non seulement au point de vue de l'histoire de notre globe, mais aussi au point de vue de l'histoire de l'homme et de la philosophie. Je ne pourrais les exposer et les discuter en l'absence d'un temps qui me fait défaut. Toutefois, comme je ne saurais les passer tout à fait sous silence, je vais essayer d'esquisser quelques unes d'entre elles.

La plus importante de toutes est celle du développement successif des divers mondes animés qui, tour à tour, ont vécu à la surface de notre globe.

Le fait est là. Il est tangible. Chercher à le nier serait vouloir nier l'évidence. Ce fait a pour première conséquence l'obligation de reporter à des temps excessivement éloignés de nous l'apparition des premières manifestations de la vie et de donner à chacune des périodes qui se sont succédé sur la terre une durée de temps elle-même très-considérable.

Jusque là, pas de difficultés, l'immensité du temps satisfait aux exigences du problème. Mais après? Que de questions dans la question!

Et d'abord, faut-il admettre, avec Alcide d'Orbigny et ses nombreux disciples, que les périodes organiques furent absolument distinctes, qu'elles furent séparées l'une de l'autre par de véritables temps d'arrêt dans la manifestation de la vie : ou bien ne se rapproche-t-on pas davantage de la vérité, en admettant que les phénomènes de la vie n'ont jamais été interrompus et que les limites qu'on a assignées aux différentes périodes organiques, bonnes pour fixer les idées, vraies dans quelques cas exceptionnels et locaux, sont, en fait, aussi fictives que celles par lesquelles il a fallu séparer les principales étapes de l'histoire de l'humanité.

Dans la première de ces deux hypothèses, il faut admettre des créations successives et déterminées. Dans la seconde, on est obligé d'admettre que les phénomènes de l'apparition et de l'extinction des espèces animales se sont produits lentement et d'une manière en quelque sorte incessante; c'est-à-dire, en d'autres termes, que la première nous conduit à l'immuabilité de l'espèce, tandis que la seconde nous oblige de nous rattacher, dans une juste mesure à ce système scientifique formulé par M. Darwin et dont il semble qu'on ne puisse parler sans soulever des tempêtes!

Loin de moi la pensée de vous entretenir aujourd'hui de ce système. De pareils sujets doivent être approfondis et non effleurés. Je dirai seulement que les questions qu'il soulève, ne peuvent être fructueusement traitées qu'avec le secours de la physiologie, de l'anatomie comparée et de la paléontologie.

Quels qu'aient été les procédés suivant lesquels se sont produits ces modifications, ou si l'on veut ces changements survenus dans les formes organiques, on comprend, dans tous les cas, qu'ils furent corrélatifs aux conditions biologiques. En l'état de nos connaissances, la formule de cette corrélation est encore inconnue: mais tout le monde comprend qu'elle doit exister.

Si donc les animaux qui vécurent dans les temps les plus éloignés de nous étaient distribués sur toute l'ancienne surface terrestre avec une remarquable uniformité, c'est que la température devait être à très-peu près la même sur toute l'étendue de cette surface.

Si les animaux qui vinrent en second lieu furent entièrement différents des précédents et s'ils furent cependant toujours uniformément répandus sur la surface du globe, c'est que, pendant cette seconde période, les conditions se trouvaient uniformément changées.

Si beaucoup plus tard, dans des temps se rapprochant plus ou moins de notre époque, la terre fut couverte de végétaux et peuplée d'animaux ayant beaucoup d'analogie avec les végétaux et les animaux de notre monde; si les êtres vivants de cette époque n'étaient plus uniformément distribués sur la surface du globe ; s'ils furent, au contraire, plus ou moins localisés et si alors seulement apparurent en grand nombre les animaux à sang chaud, c'est-à-dire, les oiseaux et les mammifères, qu'en conclure ? Si non que ce fut à cette époque que put se manifester l'influence des climats et qu'alors seulement l'air atmosphérique fut assez dépouillé d'acide carbonique pour que des animaux à sang chaud pussent impunément le respirer.

Enfin, si des terres aujourd'hui vouées au froid, ont été jadis ombragées par des arbres de climats assez chauds et peuplées par des animaux auxquels il fallait et lumière et chaleur, faudra-t-il en conclure qu'on se trompe et que ces arbres et ces animaux s'accommodaient alors d'un climat aussi rigoureux ? A coup sûr non, car les lois de l'organisme n'ont pas changé. La physiologie a aussi sa logique et cette logique est exigeante. Elle dit de sa haute voix qu'il fallait à ces arbres et à ces animaux place à la chaleur et à la lumière.

Cette même logique nous impose l'obligation de croire à l'unformité climatérique dans les premiers âges du monde géologique.

Combien sont grandes les difficultés qui naissent ici !

En vain a-t-on cherché à les surmonter en faisant appel à des changements survenus dans la position de l'axe de la terre par rapport à son orbite. On peut se complaire dans cette ingénieuse hypothèse. Mais on perd de vue en l'adoptant qu'on compte sans l'immuabilité des lois qui régissent notre système planétaire.

Les questions que je viens d'effleurer sont loin d'être les seules dont j'aurais à parler si je pouvais songer à prolonger davantage l'étendue de ce discours. Parmi ces questions, il en est une cependant dont je voudrais pouvoir parler, parce qu'elle est palpitante d'actualité. C'est la question qui a trait à la période glaciaire par laquelle les temps anciens se relient aux premières lueurs de l'histoire et à laquelle se rattache la question de l'antiquité de l'homme, que l'esprit de système et les déceptions de l'erreur voudraient porter dans la région des discussions orageuses.

Mais, comment dans les quelques minutes qui me restent, pourrais-je vous entretenir de ces deux questions, alors qu'à elles seules, elles vont constituer bientôt une science entière? Comment pourrais-je en si peu de temps analyser et discuter les nombreuses observations récentes qui établissent, d'une manière incontestable, la contemporanéité de l'homme et de divers animaux aujourd'hui éteints? Comment pourrais-je parler en peu de mots et des animaux qui habitaient à cette époque une contrée qui est devenue notre patrie et de ces immenses glaciers qui furent les véhicules des blocs erratiques? Comment enfin, parvenir à peindre en deux mots, les scènes du monde préhistorique sur lesquelles la lumière se fait davantage chaque jour et auxquelles nous font assister, pour une si large part, les investigations du savant M. Lartet?

Un mot cependant et ce mot consacrons-le à la mémoire des hommes qui vivaient à cette époque. On épuiserait ses forces si l'on voulait chercher dans la tradition et dans l'histoire, la moindre trace de ce qui se rattache à leur existence. On ne saura probablement jamais exacte-

ment ce qu'ils furent. Mais ce qu'on sait cependant, c'est que ces êtres, qui vivaient à l'état sauvage, étaient bien des hommes ; ce dont on ne saurait douter, c'est que ces hommes étaient chasseurs et pêcheurs ; ce qui est non moins certain, c'est qu'ils progressèrent peu à peu dans leur industrie toute primitive et qu'il y eut parmi eux des sortes d'artistes qui représentèrent, par des figures naïves, mais expressives, des animaux qui furent leurs contemporains et qui plus tard disparurent de la scène du monde.

Quel sujet de réflexion ! Comment pourrait-on rester indifférents en présence de ce sentiment du progrès et des beaux arts qu'on rencontre chez ces hommes primitifs, qui chassèrent à différents animaux que nous ne connaissons nous qu'à l'état fossile, auxquels il fut donné de voir les immenses nappes de glace de l'époque et qui furent plus tard les témoins des colossales débacles qui résultèrent de la fonte des anciens glaciers !

Lorsque, dégagé de toute idée préconçue, on médite sur cette question ; quand on réfléchit à ce qu'il peut y avoir de fondé dans le grand problème formulé par Darwin, on entrevoit des résultats qui heurteront probablement quelques idées admises. Mais, je me demande s'il ne sera pas sage alors de se rappeler les leçons du passé, qui nous apprennent que mille vérités scientifiques et industrielles aujourd'hui vulgaires, ont été tour à tour le sujet de controverses animées.

La prison de Galilée, les huées qui accompagnèrent Fulton dans ses premiers essais de navigation à vapeur et les doutes des savants du commencement de ce siècle n'y ont rien fait. Tout le monde admet aujourd'hui que la terre tourne sur son axe : de majestueux navires à vapeur sillonnent nos mers ; et la télégraphie électrique, qui étonnera toujours le monde, est cependant passée à l'état de fait accompli.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. MAGAUD, PEINTRE D'HISTOIRE

Dans la Séance publique du 13 Juin 1869.

ÉLOGES

DE MM. AUBERT, PAPETY, DASSY,

PEINTRES DE MARSEILLE.

Messieurs,

Trois années déjà se sont écoulées depuis que vous avez bien voulu m'appeler à siéger dans vos rangs ; comment se fait-il que je vienne aujourd'hui seulement vous remercier de cette faveur insigne?

Ai-je besoin de le déclarer ? Ce n'est point mon indifférence, mais le hasard des événements dont la vie d'un artiste est semée qu'il faut seul accuser : si j'avais pu suivre mon penchant, vous m'auriez vu depuis longtemps auprès de vous.

Chaque fois que l'année ramenait l'époque périodique où vous vous réunissez devant un public d'élite, ma pensée s'élançait par anticipation dans la salle de vos séances : je songeais, avec un bonheur mêlé d'orgueil, au moment prochain où il me serait donné de remplir

un devoir aussi flatteur pour moi; mais chaque fois, une cause fatale, la maladie, de longs voyages, des obligations professionnelles, venaient brusquement suspendre mes intentions les mieux arrêtées, changer mes projets et retarder encore l'expression de ma juste reconnaissance. Je me reprochais comme une faute et avec remords cette négligence involontaire que la nécessité m'imposait.

Aujourd'hui cependant, admis à m'exprimer librement devant vous; appelé à dire ce que j'éprouve en face de cette illustre assemblée, combien grand est mon embarras! Combien je me sens inférieur à la tâche entreprise! Pour me mettre en pleine communion avec ceux qui m'entourent, que n'ai-je ce privilége que tant d'entre vous possèdent au suprême degré, cette parole d'or qui sait tout peindre et tout traduire; qui sait donner une couleur au sentiment et un corps à la pensée! Ah! que je voudrais être peintre à votre façon, Messieurs! Tous les secrets de l'éloquence vous sont familiers;— moi je n'ai pour instruments que mes pinceaux et ma palette; c'est avec leur unique secours qu'il me faut parler ou écrire, et, quand je désire m'acquitter envers vous, une seule ressource me reste, c'est de vous offrir un tableau au lieu d'un discours. —Mais, puisque la peinture procède par symboles, que cette œuvre ait du moins sa signification et son langage! Elle est modeste et simple comme doit le demeurer toujours son auteur en présence d'hommes si supérieurs à lui par le talent; elle représente l'automne, c'est à dire la saison de ma vie où il m'a été permis de m'asseoir à vos côtés; elle rappellera donc à ma conscience un précieux devoir, et perpétuera en mon esprit le plus cher des souvenirs. Telle quelle est enfin, puisse-t-elle ne point vous paraître trop indigne! Pour moi, je serai trop fier et trop récompensé, si j'apprends que vous en agréez l'hommage.

Maintenant que j'ai tenté de m'acquitter envers vous, Messieurs, qu'il me soit permis de payer une dette sacrée envers celui qui fut mon premier et bien-aimé maître,

qui dirigea mes pas dans la carrière laborieuse que je parcours, Augustin Aubert, ancien directeur du Musée où nous sommes aujourd'hui rassemblés.

M. Aubert fut longtemps des vôtres, Messieurs, élu membre de cette académie en 1812 il sut, par son mérite artistique et par sa bonté instinctive, s'attirer pendant toute sa vie l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'on connu.

Je n'essayerai pas de décrire sa vie ; un de vos honorables confrères, M. Paul Autran, l'a fait avant moi et bien mieux que je ne l'aurais fait : il s'est acquitté de cette tâche avec cette justesse, cette impartialité et cette bienveillance qui forment les traits distinctifs de son caractère et de son esprit. Aussi n'ai-je rien à ajouter à ce qu'il a dit, si ce n'est que je le remercie du plus profond de mon âme. Mais je croirais manquer à mon devoir, si je laissais mon cœur se taire au souvenir de ce maître en l'art d'instruire, art qu'il savait si bien annoblir, en montrant sans cesse à ses disciples, comme les seuls buts à atteindre, le vrai, le bon et le beau. Car, Messieurs, si l'homme, qui est fait à l'image de Dieu, est retenu sur cette terre par la matière, ne doit-il pas faire tous ses efforts pour que ses études et son esprit le ramènent sans cesse vers les cieux?

Ces premiers conseils, qui décident le plus souvent de l'existence d'un artiste et d'où découlent pour lui les succès à venir où les désillusions amères, ce digne Maître ne cessait de les prodiguer, de les inculquer à tous ceux qui l'approchaient. Jamais, Messieurs, et il m'est doux de le proclamer, non jamais, l'on ne rencontra de professeur plus attaché à ses élèves et a leurs succès. Il enseignait avec cet amour ardent qui émane d'une conviction profonde et qui élève l'art à la hauteur d'un sacerdoce.

« La science est religieuse, disait-il, puisque par elle nous pénétrons de plus en plus dans la connaissance des lois qui régissent les œuvres du créateur, lois pleines d'harmonie et devant lesquelles nous devons nous incli-

ner avec amour, parce que nous y reconnaissons la source inépuisable du bien ; plus nous apprenons et plus nous voulons apprendre, afin de partager les dons de la science avec ceux qui en sont privés. — Après les douces jouissances de la charité, celles qui nous viennent de l'intelligence et de l'étude sont les plus durables, comme les plus vives. »

Ses dissertations sur la peinture et les Maîtres les plus célèbres, développées avec un sentiment exquis et un rare bonheur d'expression, étaient écoutées par ses disciples avec ce respect religieux que sait inspirer un pareil apôtre.

En ce qui tenait aux beaux Arts, M. Aubert n'avait point de secret pour ses élèves. Non content de leur livrer le fruit de ses travaux, sans regret, sans détour, avec une prodigalité toute paternelle, il leur en facilitait l'intelligence par des démonstrations d'une merveilleuse lucidité.

En leur épargnant les hésitations mortelles, les stériles recherches ; en abrégeant leurs pénibles études il fortifiait leur vocation, il prolongeait pour ainsi dire leur vie d'artiste ; économisant leur temps au mépris du sien, il ajoutait au compte de chacun les heures qu'il avait dépensées lui-même en patients travaux et en longues méditations ; c'est ainsi qu'il fécondait de sa propre expérience les jeunes talents confiés à ses soins ; qu'il imprimait à tous une direction heureuse et sage, leur indiquait d'un doigt ferme la voie la plus sûre et la plus courte, celle qui avait été tracée par les maîtres.

Comme un intelligent laboureur, il jétait sa semence dans une terre fertile. Le nombre de ses élèves fut grand, mais il n'avait pas compté sur les tristesses de la vie. — La mort, cette impitoyable faucheuse se faisait la part du lion dans sa moisson, et, jalouse, lui enlevait la plus belle gerbe. Papety, nom glorieux, digne et regretté camarade, jeune encore cependant, tu ne trouvas pas grâce devant elle. Mais si elle vainquit l'homme dans ce qu'il a de matériel, elle ne put effacer le sillon lumi-

neux de ta glorieuse et trop rapide carrière : tu es resté, cher Papety, comme un phare sur notre antique cité, pour servir de guide et d'exemple à la jeunesse studieuse et diriger ses pas dans le sentier des beautés immuables du céleste idéal.

Il est des talents privilégiés qui ont été entourés dès l'abord d'une admiration à laquelle le temps n'a fait qu'ajouter un nouveau lustre ; tel fut Papety, le plus digne de tous, qui, selon l'expression de M. Ingres, alors directeur de l'école de France à Rome, fut maître du jour où il toucha le pinceau.

Doué d'une haute intelligence, d'un esprit fécond et d'une merveilleuse aptitude pour tout genre de travail, laborieux au suprême degré, il pouvait tout faire avec aisance; c'est sans doute, disons-le en passant, cette rare facilité qui le porta quelquefois à changer sa manière de peindre. Cependant, malgré les incertitudes d'une voie qu'il cherchait, il resta toujours fort, toujours inaccessible à la jalousie ; dépouillé de tout parti d'école, il demeura l'ami de ses condisciples. Il savait rendre justice à chacun et admirer ce qu'il trouvait de bien en eux. — Ses cartons appartenaient à tous ceux qui voulaient y puiser. Ils étaient riches en précieux documents de tout genre. Papety ne craignait jamais de livrer ainsi le fruit de ses recherches que souvent la faiblesse cache comme un trésor indispensable à l'existence. Cette riche nature tirait d'elle-même tout son génie. Mais ce n'est que vers les dernières années de sa courte carrière que ses idées s'étaient définitivement fixées; parce qu'il avait remarqué que tout ce qui est exclusif est mesqnin. La variété n'est-elle pas, en effet, le signe de la richesse, comme l'union est celui de la force.

Rien n'est plus sacré que ce cachet d'individualité que Dieu grave sur le front de l'homme. Ce qui importe avant tout au peintre et au poète, c'est de garder intacte la physionomie propre de son talent.

J'avais alors le bonheur de le voir souvent et je me souviens qu'il me disait un jour: « je me suis parfois

laissé entrainer dans des sentiers qui n'étaient pas les miens, parce que je croyais voir dans chacun d'eux une apparence de vérité; mais j'ai reconnu que je m'égarais et que je perdrais en même temps mon individualité personnelle. Maintenant, sans me préoccuper de ce que les autres ont fait, je veux me liver à mes seuls penchants; puisse, désormais, ce qui sortira de mon pinceau se trouver empreint d'un cachet qui n'appartiendra qu'à moi seul! »

C'est ainsi qu'il comptait poursuivre sa carrière si glorieusement commencée. — Avec de si vastes connaissances, avec une imagination si brillante et si féconde, soutenu par une volonté aussi fortement trempée, il n'est pas à douter que, dans son nouvel essor, il ne se fut élevé vers les régions qui commandent l'admiration et le respect, et que son nom eût pris place parmi les plus grands génies dont il est donné à une nation de se glorifier.

Pardonnez moi, Messieurs, ces souvenirs si pleins de regrets; mais si l'on considère la rapidité de notre passage ici-bas, combien ne devons-nous pas nous affliger de voir d'aussi riches et nobles natures arrêtées par l'impitoyable mort, au moment où la splendeur de leur talent allait s'épanouir.

Mais telle est souvent notre destinée.

Il est un autre élève de M. Aubert, digne membre de cette Académie, dont j'ai à cœur de parler aussi aujourd'hui devant vous. — Le 26 juillet 1865, les arts, à Marseille, faisaient encore une nouvelle perte en la personne de M. Joseph Dassy, dont l'honorable frère, toujours vaillant et dévoué, partage actuellement vos travaux comme secrétaire perpétuel, avec cette même ardeur qu'il apporte au soulagement des plus grandes tristesses de ce monde.

M. Joseph Dassy, auquel il n'a manqué pour acquérir une plus grande renommée que de le vouloir, naquit à Marseille, le 27 décembre 1791. D'abord élève de M. Goubaud, il continua pendant deux ans encore le cours

de ses études sous l'habile direction de M. Aubert. Parti pour Paris en 1817, il entra dans l'atelier de Girodet Trioson, qui jouissait alors d'une grande célébrité. Girodet avait pour le jeune peintre Marseillais une prédilection toute particulière, qu'il manifestait à chaque occasion. « Dassy l'emportera sur vous tous, dit-il un jour, devant tous ses élèves, s'il sait se jeter en avant; mais, ajouta-t-il, je redoute sa modestie. » Girodet connaissait ce caractère doux, timide jusqu'à la sauvagerie que M. Dassy conserva toute sa vie.—Cette timidité craintive le tint toujours éloigné de toute relation avec le monde des artistes; il aurait dû savoir, pourtant, que la vie est un combat et qu'il faut lutter sans cesse pour conquérir sa place en face de la critique jalouse, souvent injuste, mais qui nous oblige aux plus nobles efforts. Aussi les prévisions flatteuses de son maître ne se sont qu'en partie réalisées. Pourtant, s'il n'a pas conquis une plus grande renommée avec les nombreuses qualités qui le distinguèrent, sa vie n'a pas été sans gloire.

Pardonnez-moi, Messieurs, de ne point passer en revue les pages nombreuses et pleines de mérite du modeste et laborieux Dassy. Je ne dois pas oublier que j'ai vos instants à ménager : d'ailleurs je vois votre sourire me rappeler que les discours ne sont pas mon affaire, et j'aime mieux pour parler dignement de votre regretté confrère, emprunter les nobles paroles prononcées sur sa tombe par un connaisseur éminent, par mon honorable confrère, M. Jeanron, directeur de l'école de dessin.

« Sur la tombe de M. Dassy, dit M. Jeanron, nous « apportons le tribut assurément bien mérité de nos « regrets les plus sincères et de nos hommages les plus « respectueux.

« Et ici, il importe de le bien marquer, ces regrets « et ces hommages, M. Dassy a su les conquérir à dou- « ble titre, comme homme et comme artiste. Cette dou- « ble victoire est difficile à remporter et à garder « intacte jusqu'au dernier jour dans les luttes, les « traverses, les afflictions, les surprises, les mécomptes

« et les déceptions d'une longue carrière. Sacrifices et « labeurs, courage et patience ont, nous devons le « croire, pour l'homme et pour l'artiste, leur récompense « légitime; mais le devoir chaque jour accompli, l'effort « chaque jour fourni, sont loin souvent, et pour les « plus dignes et les meilleurs, d'être d'un rapport « assuré : — la vertu et l'art ont d'autres lois, d'autre « chemin que le trafic.

« En sa vie modeste et retirée, M. Dassy, comme « homme, s'est montré, pour les témoins attentifs, un « véritable modèle de probité, de désintéressement. « Ami fidèle, fils, frère, oncle dévoué et généreux, M. « Dassy, dès le début, a su avoir pour ses maîtres la « vive confiance, la noble déférence qui régnait, pour « les féconder, dans les écoles anciennes. M. Goubaud, « directeur de l'école de Marseille, Girodet, illustre pro- « fesseur de l'Institut de France, l'ont eu pour élève, « encouragé et applaudi, et M. Aubert, à Marseille, « plus tard, retrouva son élève généreux et reconnais- « sant. M. Dassy, comme artiste, a atteint la maîtrise « bien autrement que ne croit le vulgaire distrait et « oublieux. Ses œuvres méritantes et belles sont en « grand nombre dans les églises de Marseille ; au Musée « des artistes contemporains du Luxembourg, à l'église « Saint-Nicolas-des-Champs de Paris, aux Galeries his- « toriques de Versailles : à la cathédrale d'Arras se « trouvent des pages importantes que le spectateur, à « première vue, attribue à des artistes autrement célè- « bres que lui. La justice pour ce talent peu connu, « oublié, se fera un jour, comme elle s'est faite pour « tant d'autres, et c'est aux amis de l'art à y travailler. »

C'est ainsi que s'exprimait l'honorable directeur de notre école de dessin au sujet de M. Dassy; et nul mieux que lui était à même de le faire.

Permettez-moi, Messieurs, de mettre fin à ces mots rapides et de vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait, et pour l'inestimable avantage de me trouver, par votre accueil,

plus rapproché des trésors d'intelligence et des âmes choisies que votre Compagnie renferme ,— près de vous, dans vos réunions habituelles, se rassemblent les pensées heureuses, les inspirations fécondes. Vous êtez un foyer qui devient sans cesse plus ardent, par la variété sans égale des aliments qui lui sont donnés.—Il est souvent, Messieurs, dans la vie des artistes, comme sans doute dans celle des savants et des poètes, des heures où les forces faiblissent, où l'âme en défiance d'elle même sent le besoin de se reposer un moment auprès des bienveillances des esprits d'élite, pour chasser au loin le découragement et les jours sombres; c'est chez vous, Messieurs, que je vous demanderai de venir, à vos heures, me réfugier et ranimer, à votre foyer, l'étincelle éteinte; j'accourrai avec bonheur, avec confiance, car je serai sûr de trouver en vous un appui doublement précieux: appui fraternel, parce que les arts se donnent la main pour former une même et immense famille; appui éclairé, parce que vous êtes le plus illustre aréopage de notre cité et que c'est dans votre temple que se conserve pur et sans défaillances le culte des choses véritablement grandes et véritablement belles.

RÉPONSE DE M. MATHERON,

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE M. MAGAUD.

MONSIEUR,

Il n'a jamais été dans la pensée de l'Académie qu'elle put attribuer à votre indifférence les longs retards que les circonstances ont apportés à votre réception. Elle savait que des causes indépendantes de votre volonté vous empêchaient seules de venir siéger dans son sein et elle plaçait son espoir dans la cessation de ces causes. Ce n'est donc pas sans éprouver une bien grande satisfaction qu'elle vous voit venir prendre enfin possession de la place qu'elle vous réservait, depuis que son vote unanime avait inscrit votre nom sur la liste de ses membres.

Ce que l'Académie ne savait pas et ce qu'elle n'ignore plus en ce moment, c'est que, pouvant à votre gré satisfaire aux exigences de son règlement, tout aussi bien par un discours de réception que par la présentation d'une œuvre d'art, vous prendriez, à son profit, la détermination de lui faire hommage d'un tableau, sans vous croire dispensé pour cela de faire entendre votre voix dans cette solennité académique.

En faisant une si large part à ces exigences réglementaires, en payant ainsi un double tribut, vous venez d'apprendre à l'Académie que si votre habile main s'est

surtout appliquée à faire de votre palette et de vos pinceaux les deux principaux auxiliaires de votre éloquence, elle n'en savait pas moins emprunter à la plume l'art de donner les formes du beau langage à des accents qui partent du cœur.

L'Académie accepte avec reconnaissance le tableau que vous voulez bien lui offrir et auquel, par une attention délicate, dont elle vous sait gré, vous donnez un caractère symbolique. Ce tableau de l'automne contribuera à perpétuer dans sa mémoire des souvenirs qui lui seront toujours chers et, quand elle cherchera à remonter de l'effet à la cause, il l'aidera à lui apprendre que si l'automne de votre carrière fut si brillante, c'est que les fruits qu'elle amena avec elle avaient pris naissance et avaient été fécondés dans une saison printanière tout émaillée de fortes études et que leur maturité avait été préparée et assurée par l'influence d'un été rempli de labeurs.

En consacrant pieusement la plus grande partie de votre discours à la mémoire vénérée de celui qui fut votre premier maître et qui dirigea vos débuts dans la laborieuse carrière que vous alliez parcourir avec tant de succès, vous n'avez pas seulement payé une dette sacrée toute personnelle. Vous vous êtes rendu l'interprète des pensées de l'Académie et vous avez su exprimer, par les élans de votre cœur, les sentiments profondément reconnaissants de tous les nombreux élèves d'Augustin Aubert. Après vos chaleureuses paroles, comment pourrais-je songer à exprimer dignement mes propres impressions ? Et cependant comment pourrais-je ne pas dire qu'en pénétrant par la pensée dans les diverses classes de dessin et d'architecture d'un passé déjà bien éloigné, hélas ! je rencontre à chaque pas, dans mes souvenirs de jeunesse, les premiers éléments du culte que, pour ma part, j'ai voué à la mémoire de cet homme de bien.

Après vos pages éloquentes que pourrais-je dire pour ajouter quelques rayons à la gloire de Papety ? Celui qui

fut le compagnon de vos études, l'ami de tous ses condisciples; l'élève si remarquable de notre école de dessin, celui qui *fut maître du jour où il toucha le pinceau*, aurait à coup sûr figuré dans les rangs de l'Académie, si une mort prématurée n'était venue l'arracher à l'affection de ses nombreux amis, à une carrière glorieusement commencée, à l'art dont il aurait reculé les limites et à notre cité qu'il eût illustrée par ses travaux.

Ces souvenirs pleins de regrets ne sont pas les seuls qui viennent d'être ravivés par votre attachante lecture. Il en est d'autres qui reportent notre pensée sur l'homme distingué que vous venez remplacer parmi nous. L'Académie ne saurait effacer de sa mémoire la bonté instinctive de M. Joseph Dassy. S'il manqua à cet artiste la volonté de parvenir à une plus haute renommée; si modeste parmi les plus modestes, il borna son ambition à des horizons restreints; si Girodet put à juste titre redouter pour lui les conséquences de cette modestie; si enfin sa nature douce et timide le tint toujours éloigné de toute relation avec le monde des artistes, il sut du moins porter très-haut l'amour de l'art et s'attirer l'estime et l'affection de tous ceux qui le connurent

Mais abandonnons à d'autres instants ce retour vers un douloureux passé et parlons, si vous le voulez bien, Monsieur, de vous et de vos travaux.

Votre candidature à l'Académie ne pouvait pas être rangée au nombre de celles qui peuvent quelquefois donner lieu à de sérieux débats.

Il ne s'agissait pas non plus d'encourager en vous des débuts plus ou moins brillants ou de couronner la fin d'une carrière bien remplie. Vous étiez déjà il y a trois ans ce que vous êtes aujourd'hui. Un artiste dont la vie s'est passée au grand jour de la publicité et dont les antécédents, le caractère, l'honorabilité et les travaux étaient connus et justement appréciés. Dans de telles conditions votre nomination était assurée.

Marseillais par votre famille et par votre naissance, vous avez été l'un des plus brillants élèves de notre école

des Beaux-Arts. La série non interrompue de prix que vous avez remportés à la suite des concours sérieux qui de tout temps ont eu lieu dans cette école, les heureuses dispositions qui se sont manifestées en vous dès vos premiers débuts dans l'atelier de M. Aubert, furent les heureux précurseurs des succès que vous alliez obtenir à Paris, en votre qualité d'élève de M. Cogniet.

Lorsque plus tard vous êtes revenu dans votre pays natal et qu'on vous y a vu exécuter les belles peintures du café *des Mille Colonnes*, les plafonds des cafés *de France* et *des Deux Mondes*, ainsi que les plafonds *du Grand Hôtel de Marseille*, il n'a pas été difficile de reconnaître en vous les qualités qui distinguent le peintre d'histoire et l'on a pu acquérir la conviction que déjà de fortes études vous avaient préparé aux difficultés de votre art.

Mais c'est surtout aux peintures que vous avez exécutées dans la galerie historique du *Cercle Religieux* que vous devez une grande partie de vos brillants succès. Que de difficultés à surmonter pour amener à bien cette œuvre colossale ! Vous étiez soumis à toutes les exigences d'un plan d'ensemble ; il vous fallait rendre méthodiquement la pensée générale et néanmoins donner à chaque tableau son caractère propre, son originalité ; il fallait faire régner partout le même horizon ; conserver à chaque personnage sa taille suivant la base adoptée pour tous et néanmoins représenter dans certains tableaux, dont vous ne pouviez cependant pas augmenter l'étendue, des scènes vastes, des assemblées nombreuses, sans déroger aux proportions ; il fallait que toutes les figures historiques fussent autant de portraits ; il fallait le réalisme des costumes ; il fallait que l'âge de chaque personnage, au jour de l'événement, fut parfaitement rendu ; il fallait enfin que les constructions et jusqu'aux accidents topographiques fussent rigoureusement conformes aux enseignements de l'histoire. Quand on réfléchit sur ces mille difficultés et qu'on songe à tout ce qu'il vous a fallu puiser dans les ressources de

l'art et dans les inspirations de votre génie, pour en triompher, on comprend qu'après avoir examiné tous ces tableaux, en détail et dans leur ensemble, un habile peintre ait ainsi exprimé son appréciation. « Je ne « connais pas, en France, deux peintres qui puissent « exécuter un pareil travail. On en trouvera qui « feront quelques tableaux supérieurs à ceux-ci, mais « à condition qu'on leur laissera la liberté de suivre « l'élan de leur génie. »

Vous saviez que vous ne rencontreriez pas toujours les mêmes entraves, et, en effet, tout récemment vous avez pu donner un libre essor à votre talent en peignant avec tant de succès les plafonds des trois principales pièces de l'Hôtel de la Préfecture. On rencontre dans ces trois belles pages allégoriques une entente des formes, une science des raccourcis et un art de la couleur qui prouvent que vous avez savamment étudié les chefs-d'œuvre de l'école Vénitienne.

Vous peignez en ce moment le grand plafond de la salle d'apparat du palais de *la Bourse*. De nouveaux succès attendent l'achèvement de cette production de vos pinceaux. L'Académie applaudira à ces succès comme elle applaudira à tous ceux que tient pour vous en réserve un brillant avenir.

En finissant et après vous avoir adressé nos compliments de bien venue, laissez moi vous dire, Monsieur, que je placerai au rang des meilleurs souvenirs de mon passage au bureau de l'Académie, l'honneur qui m'a été donné de présider à votre réception.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. LESPÈS, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES

Dans la Séance publique du 13 Juin 1869.

L'INSTINCT ET L'INTELLIGENCE DES ANIMAUX.

MESSIEURS,

Je ne chercherai pas à dissimuler combien me semble grande la distance qui me sépare de l'homme éminent dont vous avez voulu me faire occuper la place parmi vous.

Vous savez s'il est difficile d'arriver dans les sciences à un nom, même de second ordre, et quel travail opiniâtre est nécessaire pour atteindre ce but désiré. Mais si vous voulez remonter à la source de la noble ambition qui porte quelques hommes à sacrifier leur vie entière à la culture des choses de l'esprit et qui leur donne la force et le courage nécessaires pour réussir dans cette voie pénible, vous trouverez presque toujours une éducation soignée dès le principe. Notre éducation première, Messieurs, est un bien immense dont nous jouissons sans l'avoir acquis; ou, dont l'acquisition nous a si peu coûté que nous n'y avons aucun mérite.

Combien donc nous paraîtra plus grande la valeur des hommes qui ont eu, comme M. Clot-Bey, l'honneur d'être leurs propres maîtres et de parvenir par leur seule force à un niveau scientifique supérieur ; de sorte que l'on ne sait quel est en eux le plus à admirer ou le maître ou le disciple.

Si j'éprouve donc un sentiment de défiance de moi-même en venant m'asseoir au milieu de vous, je suis bien sûr au moins de ne jamais faire pâlir le souvenir de celui dont j'ai l'honneur d'occuper la place.

MESSIEURS,

L'étude de la zoologie a été dès longtemps mon occupation favorite. Les sciences en sont venues de nos jours à un tel point de complication que chacun doit consacrer toutes ses forces à en étudier une minime partie. Le laboureur peut quelquefois oublier son sillon, et portant les yeux sur ceux que parcourent ses frères, considérer avec joie le travail commun, mais, s'il désire bien faire, il ne doit pas quitter sa charrue. C'est donc de zoologie que vous me permettrez de vous entretenir pendant quelques instants.

Les animaux nous intéressent tous à divers titres; tous nous les aimons et il n'est pas un seul de nous peut-être qui ne compte au moins un chien parmi ses amis et parmi les meilleurs.

De tous les problèmes qui se posent impérieusement à notre esprit, après ceux qui nous touchent d'une manière directe, aucun n'occupe plus souvent nos réflexions que celui de la nature des animaux. Leur organisation si admirablement compliquée, l'énergie de leur courage dans la lutte qu'ils soutiennent pour la vie, l'activité que nous leur voyons déployer sont un trop beau champ pour notre examen et nos méditations. Aussi tous les philosophes, tous les naturalistes se sont-ils occupés des animaux, et s'ils ont souvent fait plier les faits pour

construire des théories hasardées, tous, au moins, ont cherché la solution du même problème.

L'infériorité manifeste de l'intelligence animale a frappé les uns ; ils ont supposé de simples machines. Tout au contraire, les sages anciens, ceux qui ont vécu face à face avec la nature, et ceux dont les préjugés de leurs contemporains n'ont pas obscurci le jugement, ont trouvé chez les animaux les caractères de l'intelligence ; plusieurs même, entraînés sur une pente bien glissante, n'ont voulu voir aucune différence entre eux et nous. C'est là l'origine de la métempsychose, conception aussi simple qu'attrayante à bien des points de vue, mais qui ne résiste pas à un examen sérieux, bien qu'elle soit aujourd'hui encore le point de départ des doctrines métaphysiques de la moitié au moins de l'humanité.

Les actes des animaux sont loin d'avoir un seul mobile. Il en est de purement mécaniques, dans lesquels n'intervient ni volonté, ni délibération, qui ne sont même pas connus de ceux chez qui ils se passent et par lesquels nous leur ressemblons entièrement : la circulation, l'ensemble compliqué des mouvements respiratoires en sont des exemples. La physiologie moderne a montré que leur centre est, non dans le cerveau, mais dans la moëlle épinière.

L'instinct est un fréquent mobile des actions des animaux. Un acte instinctif est évidemment irréfléchi, mais parfaitement adapté au but qu'il doit remplir ; il se reproduit avec une remarquable uniformité chez tous les individus d'une même espèce. L'instinct est un patrimoine commun que bien des naturalistes croient immuable, et dont chaque individu a une égale part. Directement, au moins, nous ne connaissons pas son origine ; et son étude, incomplète il est vrai, a été souvent une des bases de l'hypothétique théorie des causes finales.

Enfin, il existe chez les animaux de véritables phénomènes intellectuels, variables chez les divers individus d'une même espèce et dont l'ensemble constitue le caractère propre de chaque individu.

Vous me permettrez d'appeler aujourd'hui votre attention sur les phénomènes instinctifs et sur les faits intellectuels.

Les oiseaux, les insectes surtout agissent souvent d'une manière instinctive : chez ces derniers, les abeilles sont depuis longtemps célèbres; les guêpes et les fourmis ne leur cèdent en rien. Mais si vous remarquiez que leurs sociétés sont tellement constituées qu'il n'est pas un individu qui n'ait eu des rapports avec de plus vieux que lui, vous pourriez supposer qu'il y a plutôt tradition ou éducation chez elles que véritable instinct. Cherchons donc un exemple qui ne laisse aucune place au doute.

Dans quelques jours vous verrez un grand insecte noir et jaune, une sorte de mouche ou plutôt d'abeille au corps fort allongé, voler dans nos promenades ; c'est un Sphégien (*Pelophilus spirifex*). Il recherche les points où la terre est mouillée, il en pétrit de petites boulettes en rapport avec sa force et il s'envole en emportant une. Avec cette terre il construit une cellule presque toujours placée sous les tuiles d'un toit, car il aime la chaleur. Celle-ci construite, il passe à une autre et il en réunit ainsi jusqu'à une vingtaine serrées l'une contre l'autre ; mais d'abord il approvisionne la première d'un singulier gibier ; c'est aux araignées qu'il fait la chasse, à celles surtout qui logent dans les fentes des murs. Une piqûre de son aiguillon met la pauvre bête dans un état de torpeur qui n'est pas tout à fait la mort, mais qui est une paralysie complète : encore est-il nécessaire pour obtenir cet état que les centres nerveux de l'araignée soient atteints par l'aiguillon. Le nombre des pièces de gibier renfermées dans chaque cellule varie suivant leur taille. La provision achevée, la mère, car seules les mères travaillent, pond un œuf et ferme au plus tôt la chambrette. L'automne venu elle meurt. C'est au bout d'un an seulement que le nouvel individu sorti de cet œuf, rompra son berceau. Il n'a eu avec sa mère aucun rapport ; aucune hypothèse d'éducation ne peut

être alléguée ; et pourtant, il va recommencer exactement la vie de sa mère, construire des cellules identiques à celle où il a pris naissance, chasser les mêmes espèces d'araignées, les engourdir par le même moyen, en un mot copier exactement un modèle qu'il n'a jamais vu. C'est là, si je ne me trompe, un exemple d'actes purement instinctifs ; c'est par milliers que nous en trouverions d'analogues.

L'instinct est-il toujours aussi immuable que nous venons de le voir et que beaucoup de naturalistes le pensent? Jamais le fils ne suit-il une voie inconnue à son père et ne sait-il par son industrie suppléer aux erreurs de son modèle ? C'est une question grave, beaucoup plus qu'elle ne le semble et que quelques moments d'examen nous ferons résoudre, je l'espère.

Quelquefois en été, le soir, un gros papillon, aux ailes marbrées de noir et de jaune, pénètre dans nos appartements attiré par la lumière. Une marque qu'il porte sur le corselet lui a valu le nom de sphinx à tête de mort (*Acherontia Atropos*). Un cri strident achève de le rendre remarquable. C'est un insecte depuis longtemps connu chez nous; Réaumur l'a décrit, dessiné et étudié avec cette admirable précision qu'on lui enviera toujours. Alors la chenille vivait sur le jasmin blanc, plante cultivée et non indigène en France. Mais voilà que depuis Réaumur, le sphinx a changé d'habitudes. La pomme de terre est venue d'Amérique où aucun des siens n'a jamais vécu, elle n'a avec le jasmin nulle analogie de port, ni de caractères botaniques, autant que nous pouvons le dire, de goût non plus; mais c'est elle qui nourrit aujourd'hui la chenille : le jasmin est abandonné et c'est à peine si quelquefois un retour vers le passé, un phénomène d'atavisme, entraîne une chenille à manger les feuilles du jasmin. N'est-ce point là une preuve évidente de changement dans l'instinct.

Une petite abeille solitaire, l'Osmie du pavot (*Anthocopa papaveris*), étudiée aussi par Réaumur, creuse dans la terre battue des sentiers un trou vertical terminé par

une cavité ovalaire ; des pétales de coquelicot découpés avec soin sont appliqués sur les murs où ils forment une tenture de pourpre. Une provision de pollen imbibé de miel est placée au centre de cette chambre et un œuf pondu dessus. La mère replie alors les pétales qui tapissent le tube et remplit celui-ci de terre. Un an après une nouvelle Osmie sortira et suivra les mêmes procédés pour les soins de sa progéniture. C'est le coquelicot qui est employé et lui seul ; mais le coquelicot n'est pas indigène, les trois espèces que nous confondons sous ce nom sont les compagnes du blé. Comme le bluet et quelques autres plantes, nous les cultivons involontairement, mais elles ne sont même pas acclimatées. Nulle part, jusqu'ici, le blé et les plantes qui vivent à son ombre n'ont été trouvées sauvages. Avant l'introduction du blé en France, l'Osmie du pavot ou ses ancêtres devaient donc s'adresser à quelque autre plante. Il y a plus de temps que pour le sphinx à tête de mort : aussi l'habitude ancienne est plus complètement perdue que pour celui-ci.

L'abeille commune construit, vous le savez, Messieurs, des gâteaux d'une structure géométrique dans les alvéoles desquels elle a même résolu un problème de *Minima*. Ceci est à coup sûr instinctif ; mais il y a dans quelques uns de ces gâteaux, vers le bas, des alvéoles prismatiques comme ceux du haut, à six pans, terminés par des sommets trièdres semblables, placés aussi sur deux rangs et qui ne présentent d'autre exception à la loi commune que leur diamètre plus grand : ils sont destinés à l'éducation des mâles. Pour raccorder les prismes du bas avec ceux du haut, les abeilles doivent renoncer à leur architecture ordinaire : elles le font en construisant quelques cellules irrégulières. Tous les rayons n'offrent pas cette irrégularité et ceux qui la présentent sont différents les uns des autres ; ce sont des cas particuliers dans lesquels l'intelligence et le jugement viennent suppléer à l'instinct en défaut.

Jusqu'ici, Messieurs, je n'ai tenu aucun compte de

l'influence que l'homme exerce sur les instincts des animaux ; elle est énorme pourtant.

Les Malais élèvent des coqs uniquement pour le combat : les Anglais, hélas ! leur ont emprunté cette cruelle coutume et ont introduit chez eux la même race. Eh bien ! la plus grande difficulté que l'on rencontre dans l'éducation de ces pauvres oiseaux, c'est leur instinct batailleur. A peine éclos, et quand ils ne savent encore pour qu'elle raison ils le font, les jeunes poulets sont en lutte perpétuelle ; leur courage, que dis-je ? leur sotte fureur, les fait s'entretuer. Il faut les élever chacun à part. Leur tempérament est pourtant d'une telle rusticité qu'on en perdrait bien peu, n'était leur mauvais instinct dont les Malais sont seuls coupables.

Dureau de la Malle, qui aimait les animaux et les observait si bien, nous a donné l'histoire d'un petit chien griffon élevé, dans une maison fermée, avec un jeune chat. Il avait bientôt pris toutes les habitudes, tous les instincts de son compagnon, il imitait toutes ses allures, bondissait comme lui, comme lui se passait la patte sur l'oreille. Audouin a observé un fait en tout semblable. Est-ce par suite d'une éducation de ce genre que la race des chiens tueurs de rats a pris naissance ? Je n'en sais rien ; mais il est certain que cette race est récente et qu'il y a peu de temps, les chiens avaient horreur des rats. Beaucoup d'entre eux appartiennent encore à la vieille souche et restent fidèles aux antiques traditions.

L'instinct n'est donc pas immuable ; le modèle n'est pas si bien défini que, les circonstances aidant, il ne se trouve un audacieux qui en change quelque ligne. Son audace devient la routine de ses successeurs ; au modèle effacé, en succède un second qui n'a probablement, lui non plus, qu'une constance relative.

Si les problèmes que fait naître l'instinct des animaux sont d'une difficile solution, bien plus encore la question est ardue quand on étudie leur intelligence. Beaucoup ont cru la résoudre en jouant sur les mots : procédé

facile mais extrêmement dangereux dans les études scientifiques. D'autres, plus hardis, ont nié chez les animaux tout phénomène intellectuel, même toute sensibilité ; ils en ont fait des machines ingénieusement construites, mais incapables d'autre chose que de mouvements automatiques. C'est Descartes qui a formulé cette théorie ; il a heureusement d'autres titres à notre admiration.

Quand un animal est blessé, il semble souffrir. Tous ses actes au moins sont ceux qu'il accomplirait s'il souffrait réellement. Est-ce une pure apparence et avez-vous à faire à une machine très parfaite ? Jugez vous même, ou plutôt ne jugez pas, observez.

Quand j'étais tout enfant, nous chassions, un de mes frères et moi, aux oisillons, comme l'on chasse à cet âge, comme on chasse à tout âge, en quelque pays, dit-on. Un malheureux rouge-gorge, pauvre réfugié du Nord, traversait une haie : nous le saluons d'un coup de feu : grande joie, il est atteint et je cours le ramasser ; il n'était que blessé, mais bien gravement et je me souviendrai toujours de l'aspect de douleur de ce charmant oiseau. J'avais alors aussi une montre que bien souvent j'ai tourmentée et qui a fini comme finissent les montres des enfants. Par expérience personnelle je puis affirmer que les deux machines ne sont pas de même nature.

Qui oserait nier la mémoire chez les animaux ? Ce pauvre chien qui retrouve son maître après une longue absence, n'est-il pas là pour vous répondre ?

Voici un exemple dont j'ai été témoin : un nid d'hirondelles s'était éboulé et les petits étaient tombés à terre, heureusement d'une faible hauteur. On les mit alors dans un petit panier d'osier suspendu à un clou, tout près de la place qu'occupait le nid. Grâce à cette précaution, l'accident n'eût pas de suite. L'année d'après, des hirondelles, les mêmes sans doute, ont abandonné leurs habitudes, et sont venues élever leur couvée dans le panier qui était demeuré en place. Je ne finirais pas si je

voulais énumérer tous les exemples qui se pressent dans mon esprit. Qu'est-ce qu'élever un animal, si non mettre sa mémoire en jeu ? Vous savez bien, Messieurs, le nombre et la diversité des exercices que l'on réussit si bien à leur enseigner. Ce n'est pourtant pas par la crainte, mais par la douceur, les caresses et leur gourmandise aussi qu'on les leur fait exécuter.

J'ai vu un chien donner une preuve singulière de mémoire et d'association des idées : il avait pris en haine profonde un bel épagneul, compagnon de chasse d'un ami de mon frère. Chaque fois que dans la conversation le nom de l'épagneul était prononcé, le petit méchant jappait avec violence. Un soir, mon frère nous parlait de son ami : du chien la haine était remontée au maître, et son nom fut salué par un accès de fureur.

Le raisonnement ne leur fait pas non plus défaut, raisonnement simple à coup sûr, très-simple même, mais enfin un raisonnement. Nous avons tous vu des chevaux s'élancer bravement à travers une feuille de papier tendue sur un cercle, c'est le résultat d'une éducation dans laquelle le raisonnement a une grande part; la mémoire une part aussi. Les animaux des îles inhabitées sont d'une confiance sans nom : un naturaliste célèbre chassant aux gallapagos, vit un oiseau sur lequel il allait faire feu, s'envoler et venir se percher sur le canon de son fusil. Chez nous, au contraire, les oiseaux et tous les animaux sauvages sont très-craintifs : les pies et les corbeaux passent auprès des paysans pour sentir la poudre; ils connaissent au moins le fusil, et savent qu'il est à redouter.

Qui prétendrait enfin que les sentiments affectueux ou haineux manquent aux animaux. Avez-vous vu une malheureuse chouette poursuivie par les merles et les pies ? Quelle fureur, quelle colère et comme tout ce mouvement qui se fait autour du pauvre oiseau de nuit est haineux. Les pies poursuivent aussi quelquefois le lièvre qu'elles haïssent sans raison, à nous connue au moins. L'affection que les animaux ont les uns pour les autres est

manifeste chez ceux qui vivent en troupeaux, mais combien de fois avons-nous été témoins de celles de deux animaux d'espèce différente : le chien et le cheval nourris dans la même écurie sont des amis sincèrement liés. Mais c'est à l'homme surtout que s'adresse leur affection ; y en a-t-il une plus dévouée que celle que nous portent nos chiens ?

Tous ces faits sont inexplicables pour ceux qui n'admettent chez les animaux ni intelligence, ni raisonnement, ils deviennent, au contraire, très-compréhensibles quand on leur accorde ces facultés. Mais alors, en quoi leur intelligence diffère-t-elle de la nôtre ? Est-ce par le degré seulement ou par quelque autre caractère ?

> L'animal se sent agité
> Des mouvements que le vulgaire appelle
> Tristesse, joie, amour, plaisir, douleur cruelle,
> Ou quelque autre de ces états.
> Mais ce n'est point cela, ne vous y trompez pas.
> Qu'est-ce donc ? une montre. Et nous ? c'est autre chose.
>
> LAFONTAINE. — *Le Renard, les deux Rats et l'Œuf.*

Cette différence absolue n'existe pas, mais l'intelligence des animaux et très-loin de celle de l'homme. Il faut bien l'avouer aussi, l'intelligence de l'homme n'appartient qu'à la minorité des peuples et dans ceux-ci à la minorité de la nation. Il y a des tribus qui en sont encore à l'âge de la pierre et qui n'ont pas d'animal domestique. Ne trouverait-on pas, même en France, des hommes qui retomberaient dans cet état s'ils étaient réduits à leurs seules forces.

Qu'elle différence n'y a-t-il pas non plus dans l'intelligence des animaux ! Ceux que nous avons le plus complètement domestiqués nous semblent supérieurs à tous les autres, et le sont probablement. Elien a remarqué, il y a seize siècles, que les chiens les plus intelligents

appartiennent aux peuples les plus civilisés. Observation importante que rien n'est venu contredire depuis lors. Il y a donc aussi quelque chose d'héréditaire dans l'intelligence, comme dans l'instinct, et la distinction entre deux ordres de faits aussi voisins est en grande partie artificielle.

RÉPONSE DE M. MATHERON,

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE M. LESPÉS.

MONSIEUR,

Il serait difficile de caractériser mieux que vous venez de le faire l'homme éminent que vous remplacez dans les rangs de l'Académie. Comme vous le dites, Clot-Bey fut à la fois son propre maître et son disciple. Si l'on peut dire qu'un homme fut le fils de ses œuvres, c'est à coup sûr quand on parle de celui dont la jeunesse, deshéritée des bienfaits de l'éducation première, s'écoula au milieu d'une lutte incessante entre les impérieuses nécessités de la vie et le désir d'apprendre et qui fut obligé de conquérir pas à pas, jour par jour, les trésors de l'instruction, en même temps qu'il lui fallait gagner le pain quotidien !

Il n'y a pas à s'y méprendre. Un homme qui ne faillit pas à de telles luttes, n'est pas un homme ordinaire ! Pour supporter toutes les amertumes et toutes les déceptions d'un pareil combat, pour en triompher, il faut une âme fortement trempée et une inébranlable volonté. Est-ce tout ? non, car il faut aussi des facultés intellectuelles susceptibles, par leur nature, de grandir sous l'influence de l'étude. Ces facultés son natives. Mais si l'éducation première ne peut les créer, il lui appartient du moins de les diriger, de les développer et de les modifier dans une certaine mesure, comme il lui

appartient aussi de faciliter des études ultérieures en applanissant ces mille difficultés qui se dressent à chaque instant devant celui qui fut privé de ses bienfaits et qui veut cependant s'instruire et parvenir.

C'est parce qu'il en est ainsi, que nous proclamons tous le haut mérite de Clot-Bey. C'est aussi par ce qu'il en est ainsi, que vous direz avec moi qu'il est bien coupable celui qui, doué des dons de l'intelligence et qui trouvant dans les facilités que donne la fortune les moyens assurés de grandir en s'instruisant, s'arrête en route à la voix de l'oisiveté !

Vous n'avez pas cédé aux séductions de cette voix, Monsieur, vous qui, travailleur infatigable parmi les plus laborieux observateurs, avez déjà produit les remarquables travaux auxquels vous devez la place distinguée que vous occupez dans le monde savant et qui viennent d'être pour vous l'objet d'une distinction flatteuse, dans le concours des sociétés savantes.

Comme vous le dites, les sciences naturelles ont pris un tel développement aujourd'hui, qu'il faut que nous nous bornions, en spécialisant plus ou moins nos recherches, suivant nos convenances et surtout suivant nos aptitudes.

Docteur en médecine, anatomiste savant, observateur judicieux, infatigable et patient, votre lot était tout tracé. Vous vous êtes principalement appliqué à l'étude des animaux inférieurs, parmi lesquels il vous plaît de choisir souvent les plus infimes, persuadé que vous êtes que ce sont surtout ces animaux, assez généralement dédaignés, qui offrent un vaste champ à l'observation des zoologistes.

Les divers mémoires dans lesquels sont consignées vos observations, se rattachent presque tous à des sujets qui affirment les tendances de vos études sur l'anatomie et la physiologie comparées; ils sont frappés au coin des bonnes et conciencieuses recherches et ont trouvé naturellement leur place dans les *Annales des sciences naturelles*. Je ne saurais les analyser ici. Je ne puis

cependant me dispenser de dire que vos deux articles *Fourmi et Guêpe*, insérés dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de d'Orbigny, résument savamment tout ce qu'on connaissait avant vous sur l'organisation, les mœurs et les habitudes de ces curieux insectes et que vos propres observations, ajoutées à ce résumé, ne constituent pas la partie la moins importante de vos articles.

Je ne puis non plus passer sous silence votre intéressant travail sur l'organisation et les mœurs du termite lucifuge, qu'on appelle fourmi blanche bien que ce soit un névroptère. On croyait avant vous que, chez ces animaux, comme chez les hyménoptères, les neutres étaient tous femelles. Vous avez démontré qu'il n'en était pas ainsi puisque les neutres sont aussi bien mâles que femelles. Vous avez donné sur l'émigration de ces animaux des détails intéressants ; vous avez démontré que cette émigration a lieu en juin et en septembre et que dans le premier de ces mois, les femelles sont petites et peu fécondes tandis qu'en septembre, elles sont grosses et d'une très-grande fécondité.

L'étude que vous venez de nous présenter était de nature à exciter notre intérêt. Les questions qui touchent aux phénomènes qui précédent, accompagnent ou suivent les manifestations de l'instinct et de l'intelligence, ont une très-grande portée philosophique. La mutabilité de l'instinct, les rapports qui peuvent exister entre l'instinct et l'intelligence, les rapports entre l'intelligence des animaux et celle de l'homme, la corrélation manifeste qui existe entre les parties de l'organisme qui paraissent être le siége de ces deux facultés et leur manifestation sont résolues pour ceux qui subissent le joug des idées préconçues et qui suivent le procédé commode de jouer sur les mots : il s'en faut bien, nous le voyons, que vous soyez disposé à vous contenter d'une telle solution. C'est à tort, en effet, qu'on a prétendu faire des animaux des sortes de machines animées par la vie

mais tout à fait dépourvues d'intelligence : l'observation démontre qu'il n'en est pas ainsi, comme elle démontre aussi qu'il y a quelque chose d'héréditaire dans l'intelligence et dans l'instinct et que la distinction entre deux ordres de faits aussi voisins que l'instinct et l'intelligence est en grande partie artificielle.

Ces questions sont en très-bonnes mains. En continuant à les étudier et en nous faisant part de vos découvertes, vous nous intéresserez toujours vivement.

Vous nous intéresserez aussi en nous tenant au courant des résultats que vous obtiendrez dans vos recherches sous-marines. En transportant souvent, hors de votre cabinet de professeur de notre Faculté des sciences, le laboratoire des hautes études qu'une récente décision ministérielle a mis à votre disposition, vous avez fait preuve de votre ardent amour pour la science. C'est par ce que nous savions tous ici que vous étiez animé de cet amour que l'Académie a acclamé votre nom et qu'elle a tenu à vous réunir à quelques uns de vos collègues de la Faculté des sciences qui vous ont précédé dans ses rangs et dont les communications lui sont toujours précieuses. Soyez donc le bienvenu parmi nous et recevez nos félicitations. Pour ma part, je me félicite que mes fonctions temporaires m'aient fourni l'occasion de répondre au discours d'un savant que je me glorifie d'avoir pour confrère et que je m'estime heureux d'avoir pour ami.

SAINT LOUIS RENDANT LA JUSTICE

(Tableau de M. Magaud),

PAR M. AUGUSTE LAFORET,

Membre de la classe des Sciences,

Juge-Doyen du Tribunal civil de Marseille.

Lecture faite dans la Séance publique du 13 Juin 1869.

Louis Neuf ! quel sujet pour les chants d'un poème !
On le verrait paré d'un double diadème,
De sublimes vertus et de brillants exploits,
Égal aux plus grands saints, égal aux plus grands rois.
De Blanche, ce serait la tendresse pieuse
Façonnant pour le Ciel cette âme généreuse ;
Puis, Sainte et Taillebourg, où le jeune héros
Bat deux fois, en trois jours, de rebelles vassaux,
Et les ayant vaincus par sa haute vaillance,
Sait les vaincre encor mieux à force de clémence.
Trève à tant de combats : il veut que de la paix
La France goûte enfin les précieux bienfaits.
Ainsi, de son aïeul la dure prophétie
Il sait la démentir. Aux sources de la vie,
Un mal cruel l'atteint ; à Dieu se confiant,
Il fait vœu d'affranchir les chrétiens d'Orient.
La croix sur la poitrine, il part... Heureux présage !
La victoire s'empresse et l'accueille au rivage.
Mais au triomphe, hélas ! succèdent les revers ;
Il est pris à Massoure et jeté dans les fers.

Là, surtout, qu'il fut grand!... Dieu brise enfin sa chaîne;
Il est libre ; il revient aux rives de la Seine.
Mais, sur les mêmes bords son généreux dessein
Le ramène... et Tunis le voit mourir en saint.

Les Croisades ! Messieurs, une école historique
Ne leur épargne pas le poids de sa critique.
Vos plus nobles élans, ô sublimes esprits,
Ne furent pas toujours suffisamment compris.
Juger par les effets le mérite des causes,
C'est risquer d'être injuste envers de grandes choses.
Attendons sagement, pour maudire ou bénir,
Le jour que dans sa main garde encor l'avenir.
Louis eût-il vaincu ? la terre Égyptienne
Il l'eût faite Française en la faisant chrétienne.
De son peuple, du moins, le prestige brillant
A pris—de lui surtout—naissance en Orient,
Et le sang des Croisés, précieuse semence,
Produira, tôt ou tard, d'autres fruits pour la France.
Magnifique poème ! au début, je l'ai dit;
Plusieurs l'ont essayé... moi, tout me l'interdit,
Mais au nouveau confrère, heureux de rendre hommage.
Dans son poème, à lui, je choisis une page (1):
Louis et sa Justice. Ah ! c'est beaucoup encor;
Votre indulgent appui soutiendra mon effort.

La justice, Messieurs !... mission noble et sainte
Qu'il faut savoir remplir sans passion, sans crainte.
« *Faire droicture à tous.* »—Parole du bon roi—
Aux petits comme aux grands, égaux devant la loi.

Telle cette vertu chez ce grand prince éclate,
Qu'il faudrait l'appeler; Louis *le Justicrate*,
— Pardonnez moi ce mot, je l'invente à dessein, —
S'il ne s'appelait pas du plus beau nom : le SAINT.

(1) Allusion à la galerie du Cercle Religieux de Marseille, peinte par M. Magaud, sous l'inspiration de cette pensée : *Omne donum perfectum desursum est*, tout don parfait vient d'en haut. Le tableau de *Saint Louis rendant la justice* fait partie de cette galerie qui en comprend seize. *(Note du secrétaire perpétuel.)*

D'abus invétérés il veut donc la réforme,
Et pour tous ses sujets une règle uniforme.

— « Les armes à la main, barons, où courez-vous?
« Peut-être du champ-clos au sanglant rendez-vous...
« Arrêtez... désormais, à deux plus de bataille;
« Le bon droit, ce n'est plus ou d'estoc ou de taille,
« Un bon coup; car le roi l'a dit: « Au tribunal
« Aura lieu le combat, mais le combat légal. »
« Les clercs s'y trouveront, et triomphe ou défaite,
« Tout dépendra pour vous des témoins, de l'enquête.
« Ainsi l'on a jugé l'un de vos pairs: Coucy,
« Bien plus, du souverin le propre frère aussi.
« D'un juge corrompu vous craignez la sentence,
« Sachez-le, de Louis terrible est l'ordonnance;
« Mais vous n'acceptez pas ce premier jugement,
« Eh bien! formez appel en Cour de parlement. »

Les Etablissements (1), ainsi qu'on les appelle,
Ont encor, de nos jours, une valeur réelle;
Notre époque appécie et loue encor ces lois.

Qu'on me permette un fait que peu savent, je crois:
Seize ans trois fois passés, un jeune stagiaire
Dont nul ne pressentait la brillante carrière,
Plein d'une noble ardeur, hardiment concourut
Au prix qu'à ce sujet assigna l'Institut;
Il l'emporta sur tous... cette palme première
De vingt autres pour lui devint l'avant-courrière.
Chacun de vous, Messieurs, sans doute le connaît...
Fils de notre Provence, il se nomme Mignet.

Au saint roi je reviens. Il veut d'autres assises
Où de tous ses sujets les causes soient admises.

(1) On appelle *Établissements de Saint Louis* les réformes opérées par ce prince dans l'administration de la justice: la suppression du duel judiciaire, en matière civile et criminelle, l'institution de la preuve par enquête et du jugement en seconde instance ou appel, etc., etc.

— « Soyez plus circonspects, orgueilleux châtelains!
« Le roi s'est réservé les plaintes des vilains.
« Vous en doutez, je crois, allez donc à Vincenne,
« Et vous le trouverez siégeant sous un vieux chêne. »

Tel est précisément le sujet du tableau
Que de notre confrère a signé le pinceau.
Pas d'effet recherché, rien qui frappe ou qui brille :
C'est simple, gracieux... un tableau de famille:
Deux gardes... mais bien loin; tout près un courtisan,
Un seul...c'est le greffier, personnage imposant.

Joinville son ami, la reine Marguerite,
Tels sont, avec Louis, ceux que le chêne abrite.
— « Reine, n'insistez pas pour fléchir votre époux,
« Non, non... Il a le cœur plus tendre encor que vous.
« Avancez, pauvre veuve à ses pieds prosternée ;
« Avancez, orphelin... Vous, grand'mère, étonnée
« Qu'on puisse, chaque jour, sans obstacle, en passant,
« Aborder, quoique serf, un monarque puissant,
« Il a dit, ce bon prince, apprenez-le, grand'mère,—
« Le serf, en Jésus-Christ n'est-il pas notre frère! »
Mot sublime, divin qu'admire hautement
Voltaire... pour les saints peu suspect d'engouement.

La Justice en plein air n'est plus qu'un trait d'histoire;
C'est un fait qu'on retient pour orner sa mémoire.
Ceux que le souverain pour juges a choisis,
Sur de riches fauteuils maintenant sont assis.
Leur abri ce n'est plus un berceau de verdure,
Mais des lambris dorés qu'embellit la sculpture.
Leurs pieds ne foulent plus le sable ou le gazon,
Mais un parquet plus beau qu'un tapis d'Aubusson.
Autour d'eux, de Lyon une étoffe soyeuse
Déroule mollement sa tenture onduleuse ;
Et partout la colonne aux nobles chapiteaux
A remplacé le chêne aux vigoureux rameaux.

Chaque forme a son temps... Mais, s'il faut qu'elle meure,
Que du fond, tout au moins, quelque chose demeure.
Oui, qu'on me le permette, au moment de finir,
Ce vœu pour le présent comme pour l'avenir:
Puissent ceux qu'à son culte appelle la justice,
Au milieu des splendeurs d'un moderne édifice,
En méditant l'arrêt que dictera la loi,
Se rappeler souvent LE CHÊNE DU SAINT ROI.

ÉLOGE HISTORIQUE

DU

Père MILLEY[1]

Par M. Paul AUTRAN,

Secrétaire perpétuel de la classe de Littérature et des Beaux-Arts.

Factus es Fortitudo pauperi
in tribulatione.....
(ISAIE, 25.4.)

C'est dans les grands périls qu'éclatent les grands courages.

Sur un champ de bataille, l'homme valeureux ne songe qu'à l'honneur et aux intérêts de son pays. Il affronte mille morts, et se couvre de gloire.

Dans une vaste calamité, lorsque l'épouvante est partout, qu'il s'agit de soulager s'il se peut, ou de consoler la souffrance et le malheur, l'héroïque vertu n'hésite point.

Elle embrasse tous les genres de sacrifices, pense à Dieu, et s'immole avec joie.

Comment ne pas admirer de tels dévoûments?...

Il eut des droits à cette haute estime, le Père ***Claude-François Milley***, que j'essaye aujourd'hui de louer. Il consacra toute sa vie à la plus active charité, et s'efforça toujours d'en voiler le mérite par la plus humble modestie.

Il n'y a rien de certain sur le lieu de sa naissance.

(1) Voir la note 1 à la suite de l'Éloge.

D'après les renseignements que voulut bien nous communiquer, il y a quelques années, la maison principale des Jésuites à Rome, l'opinion la plus probable serait qu'il naquit le 28 janvier 1668, dans l'une des petites communes portant le nom de ***Montigny, aux environs de Gray***, ville dépendante alors du diocèse de Langres.

Ce n'est là qu'une conjecture : mais ce qui parut, un moment, lui servir d'appui, c'est qu'en suite de longues et nombreuses recherches, dirigées par nous sur divers points, nous parvînmes à savoir que le maire de ***Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or)*** avait découvert, dans les registres de sa commune, un acte d'état civil ainsi conçu:

« Le 27 octobre 1717 est décédé à la *Villeneuve*, paroisse « de Montiny, Jean Millet, *laboureur*, âgé de soixante-« douze ans. »

M. le maire nous mandait, en outre, que cet acte de décès si laconique, ne disait point de qui ce ***Jean Millet*** était fils, ni s'il était célibataire, ou marié, ou veuf; que pourtant, sur son âge, il pouvait bien avoir été le *père* du jésuite Millet.

Mais M. le maire nous mandait, en même temps, que les registres précités ne remontaient point au delà de 1666; qu'il n'avait plus rencontré ce nom, ni aux naissances, ni aux décès, après l'acte de 1717, et qu'il n'y avait d'ailleurs personne qui le portât maintenant, ni dans sa commune, ni dans les environs.

Ce dernier exposé affaiblissait malheureusement l'importance du premier, et nous rejetait dans le vague à l'égard d'une famille que nous aurions tant désiré de connaître.

Sans ce moyen, en effet, comment découvrir ce que fit le jeune Milley auprès de ses parents ou de ses maîtres? Nous savons, il est vrai, que de bonne heure il se montra ce qu'il devait être un jour, un homme d'élite, par la bonté du cœur, la vivacité de l'esprit, la sagesse des principes et l'énergie du caractère.

On regrette toutefois de n'avoir à saisir (pour un temps d'ordinaire si intéressant à étudier) que de faibles analogies. Il semble que Dieu ait voulu tenir caché, dans la vie de cet excellent homme, ce qui serait propre seulement à satisfaire la curiosité.

Cette obscurité disparaît, lorsqu'on atteint l'époque où s'avancent ses études, dans le collége de la Trinité, tenu alors à Lyon par les Jésuites. Dès lors, tous ses mouvements sont notés, et peuvent être suivis, sans incertitude, jusqu'à ses derniers jours.

En me bornant à les indiquer, je ne me dissimule point que je n'aurai guère à raconter que des choses pieuses et modestes, comme la vie d'un bon prêtre; mais le savoir et la vertu, quand ils sont joints à la grandeur d'âme, ennoblissent tout, et j'avouerai, Messieurs, avoir recherché, comme un bonheur, l'occasion de rappeler l'extrême mérite d'un tel homme.

Le jeune Milley était âgé de dix-sept ans quand il entra dans la Compagnie de Jésus, le 10 septembre 1864.

Il avait commencé l'année d'auparavant l'étude de la philosophie; il la termina à Lyon 1668. On a retrouvé avec plaisir un ancien catalogue sous cette dernière date, portant le nom de cet étudiant, décoré du titre *d'admoniteur*, c'est-à-dire d'une place de confiance que l'on n'accordait qu'à ceux qui se distinguaient par leurs vertus et leurs talents. C'était donc un heureux présage pour l'avenir; il n'a pas été démenti.

On le chargea, dans le même collége (dans les années de 1689 à 1693) du soin de professer diverses classes, depuis la sixième jusqu'aux humanités.

Il professa la rhétorique à Aix, en 1706.

C'est à Avignon qu'il fit son noviciat, et à Lyon qu'il étudia la théologie.

Il y fut promu aux ordres sacrés en 1696, et fit la profession solennelle des quatre vœux, le 2 février 1702.

C'est en 1700 et 1701, qu'il commença ses courses évangéliques. D'abord simple missionnaire dans les

Cévennes, il en fut supérieur en 1702, et prédicateur à Alais.

Nous ne le suivrons point pas à pas dans les nombreuses stations qu'il parcourut pendant plusieurs années, jusqu'en 1715. C'est principalement à Lyon et à Marseille qu'il se fit le plus souvent entendre. Sa voix était partout aimée. On était touché de son zèle, attiré par sa douceur et persuadé par cette simple et pénétrante éloquence qu'on ne peut puiser que dans son âme. Aussi avait-il le bonheur de s'apercevoir que l'on accueillait ses discours, non pas seulement par vaine satisfaction, mais pour les mettre à profit.

Cette sorte de succès, si précieuse à son cœur, l'encourageait lui-même et le rendait de plus en plus infatigable, soit dans le ministère de la parole, soit dans la direction d'une foule d'œuvres de charité. On ne s'adressait jamais en vain à sa bonne volonté : son zèle, répondait à tout. Il donna, pendant plusieurs années, des soins assidus à la conduite de deux nombreuses réunions de Messieurs et de Dames, à Marseille. Tous l'honoraient de la plus cordiale estime.

Il se faisait un devoir sacré de visiter fréquemment les prisons et les hôpitaux.

Quoique absorbé par tant de travaux, il trouvait encore le temps pour écrire de divers côtés, sur des demandes de direction spirituelle qui lui étaient soumises.

Sa nombreuse correspondance, restée manuscrite, en copie, fournit la preuve qu'il multipliait ses conseils avec un inaltérable sentiment d'indulgence et de bonté. Dans ses pensées, dans ses avis paternels, une seule chose dominait : c'était un profond désir d'attirer et d'attacher à Dieu le plus qu'il pouvait. Il variait pour cela les moyens, mais son but était toujours le même et il l'atteignait sans nulle étude. Essentiellement humble et modeste, il s'abaissait de plein cœur pour gagner et captiver la confiance, comme aussi pour encourager et

raffermir dans la pratique du bien. En un mot, son zèle fut presque celui d'un apôtre.

Quand on l'a bien étudié dans ce qu'il a fait ou ce qu'il a simplement écrit, on n'est point étonné de l'héroïsme qn'il déploya à la funeste époque qui amena sa mort. Il n'aspirait qu'à une fin prochaine qui pût être agréable à Dieu.

Hélas ! l'occasion ne s'en offrit que trop tôt !

Ici, je touche aux déplorables événements qui affligèrent Marseille en 1720. Je n'ai pas le dessein de retracer le sombre tableau dont l'histoire a depuis longtemps rapporté les détails. Je n'indiquerai que quelques traits inséparablement liés à mon sujet.

On sait que la contagion apportée de Syrie dans notre Lazaret, était obstinément méconnue, lorsqu'elle fut furtivement introduite dans la cité.

Le premier décès apparut le 20 juin, dans la rue *Belle-Table* (2), l'une de celles qui ont été récemment détruites. La rapidité de cette mort et de quelques autres qui survinrent dans le voisinage, semèrent l'épouvante sans emporter tous les doutes. Notre illustre évêque, Mgr de Belzunce, et nos magistrats ne s'abusèrent point sur la véritable cause de ces accidents ; mais, pour ne pas trop alarmer les esprits, on n'usa que timidement de précautions. Comment, d'ailleurs, combattre avec puissance une soudaineté si imprévue qui, de moment en moment, devenait plus menaçante?

Pendant que l'on hésitait, le mal s'aggravait. Le 26 juillet, on apprend d'une manière certaine que, dans la rue de l'*Escale*, quartier habité par de pauvres gens (où avait éclaté l'un de ces premiers sinistres décès), quinze personnes viennent de tomber malades de la peste ; elles meurent en deux jours, et pourtant les médecins et les chirurgiens consultés persistent à nier l'évidence. Ils aiment mieux attribuer encore la mortalité à tout autre cause que le fléau. La prudence de nos consuls répugne toujours à adopter cette erreur ; ils n'en poursuivent pas moins, avec lenteur, l'ordre de

leurs mesures, toujours guidés par les mêmes motifs; de son côté la violence du mal ne fait que s'accroître.

Le 28 juillet un grand nombre de morts et de malades survient dans la rue de l'Escale et sur la petite place qui est en haut, ainsi qu'aux alentours.

On continue à porter aux infirmeries, pendant la nuit, ces divers pestiférés, comme précédemment.

Le 29 juillet et les dix jours suivants, la contagion reparaît, non seulement plus terrible dans la même rue: elle se dissémine dans celle *des Fabres* et sur le *Cours*.

Peu de jours encore, et sous les coups de la même fureur, tous les quartiers de la ville vont être envahis.

La famine, la misère et le fléau semblent s'être joints pour tout détruire!... (3).

La mort frappe sans mesure: elle moissonne ses victimes *par milliers*. On ne peut plus suffire aux inhumations. Les bras et les moyens manquent à la fois pour le transport des cadavres dans les diverses fosses qui ont été ouvertes. De là leur entassement dans les maisons, bientôt après dans les rues, sur toutes les places publiques, les quais du Port et les approches de l'Hôtel-de-Ville.

Pour comble d'alarmes et de deuil, les églises se ferment, et les cloches se taisent: partout le silence, l'effroi, la consternation!...

Quelles en seront les suites? Si le ciel ne daignait mettre un terme prochain à tant de douleurs, c'en serait fait d'une ville autrefois si renommée par sa grandeur et l'éclat de sa prospérité!...

Le Père Milley a pressenti de bonne heure les désastreux résultats de la maladie introduite dans Marseille, si elle est décidément *la peste*, comme il avait été des premiers à le conjecturer..A cette affreuse certitude, ses entrailles s'émeuvent. Il prévoit d'un coup d'œil la détresse où vont être plongés tant d'infortunés, les malheureux surtout qu'il voit affluer dans la rue de l'*Escale* et dans les environs, où il se rend, chaque

jour, pour confesser les malades, depuis le commencement de juillet.

Pour pouvoir leur donner des soins plus assidus, et mieux travailler au soulagement de l'âme et du corps, il conçoit le projet de s'établir à demeure auprès de ces pauvres gens, et d'y remplir les périlleux devoirs de commissaire aux secours et de confesseur, si Messieurs les Echevins l'y autorisent.

Comme ce quartier devient de plus en plus le foyer de la contagion, personne n'avait jusqu'alors osé en prendre le département. On l'avait même barricadé avec des corps de garde aux avenues, pour que personne ne pût y entrer ni en sortir.

Messieurs les Echevins connaissaient depuis longtemps les charitables dispositions du Père Milley. Ils ne sont donc pas surpris de l'offre généreuse qu'il vient leur faire; ils l'acceptent avec effusion de reconnaissance, et l'assurent de toute leur sympathie !

Il est plus aisé de comprendre, que de dire, tout ce qu'il fit de bien dans ce triste séjour où il avait à vivre, auprès des cadavres entassés dans la rue de l'Escale, et dans plusieurs autres, encore plus étroites, qui y aboutissent.

Il allait sans cesse, de maison en maison, porter des paroles de foi, de patience, distribuant aux sains et aux malades le bouillon dont il avait organisé pour eux le service (4); il le leur donne lui-même, et leur remet abondamment les aumônes que de nobles cœurs avaient déposées dans ses mains. Aussi le bénissait-on partout comme un ange consolateur ! Tant de compassion et tant de bienfaits ne restaient pas sans gratitude; les pauvres s'attachaient aux pas du bien-aimé religieux et le remerciaient, en pleurant, de tous les sacrifices qu'il s'imposait pour eux.

Le Père Milley ne les quittait que par moment, pour se rendre en hâte vers d'autres lieux où l'on réclamait son assistance, ou pour accompagner Mr de Belsunce dans

ses courses ou visites pastorales, à travers l'entassement des cadavres.

Telle est la tâche qu'il avait ardemment recherchée. Il la remplit sans nul fâcheux accident jusqu'au 27 août, jour où il se trouva assez gravement incommodé.

Il écrivit, le lendemain, de la résidence de *Saint-Jaume* (5), où il se trouvait, une lettre à Monseigneur, dans laquelle il lui marquait n'avoir pu se rendre à l'assignation qu'il lui avait donnée, parce qu'il se sentait déjà comme tout infecté, et qu'il avait peu d'espoir de le revoir; il ajoutait que, quant à Sa Grandeur, elle n'avait rien à craindre pour sa sûreté personnelle; parce que Dieu toujours bon, toujours clément, n'affligerait pas le troupeau dans la personne du bien-aimé pasteur dont il avait tant de besoin.

Le Père Milley continue à se trouver mal le 29 août. Le 30, il reçoit le Saint-Viatique qui lui est administré par ses confrères. Les voyant rangés autour de lui, il les console et les exhorte tendrement: « Et vous aussi, mes Pères, leur dit-il, vous approchez du terme de vos travaux. Bénissons Dieu de tout ce qu'il daigne nous offrir à espérer, pour quelques jours de souffrances sur la terre! »

Ces intrépides confesseurs, dont le nom nous est connu et que nous désignons ici-bas, succombèrent tous, en effet, au bout de peu de jours, à la réserve de l'admirable *Père Levert* (6), qui aurait voulu pouvoir remplacer ses chers défunts, et qui, quoique très-vieux, fit des prodiges de charité (7).

Le 1er septembre, un homme d'un très-grand mérite et qui était l'intime ami du Père Milley va le voir et lui dit: « Mgr l'Evêque et tous vos amis sont affligés de votre maladie (8). » Il répond qu'il priera Dieu pour eux !... Ce sont là les dernières paroles qu'il prononça. Il mourut paisiblement le 2 du même mois.

C'est le lendemain de ce jour, qu'accablé de tristesse à l'aspect de si lugubres choses, et d'un avenir qui semble fermé à toute espérance, Mgr de Belsunce éprouve le besoin d'épancher son immense douleur; il s'adresse à

Mgr de Forbin-Janson, archevêque d'Arles, dont il était alors suffragant.

Dans ce qu'il lui dit, ce digne prélat se montre abattu, brisé, presque découragé, tant il souffre, tant il voit souffrir! Mais qu'on se rassure... Cette âme supérieure ne tardera pas à faire effort sur elle-même, et à ressaisir sa vigueur.

Voici sa lettre :

« Dieu, par sa miséricorde, préserve votre ville, Monseigneur, du terrible fléau qui nous accable et qui a passé à *Vitrolles*! Jamais plus affreuse situation que celle où je me trouve; j'ai besoin de vos prières, je vous les demande instamment, mon très-illustre Seigneur, avouant ingénûment qu'il est des moments où le courage m'abandonne et que je me trouve dans la désolation. Depuis plus de *quarante jours*, je n'entends parler que de morts et de mourants (9). Jusqu'à présent, tout le monde a été confessé, et le Viatique porté à tous avec une exactitude qui a peu d'exemples; mais, à présent, je ne sais où donner de la tête! J'ai au moins quarante confesseurs morts et je me vois à la veille de voir mourir sans sacrements. On s'oppose à ce que je les administre moi-même, sous prétexte que le désordre serait désormais sans remède si je venais à être frappé. Je fais des monitions aux prêtres et aux religieux fugitifs; mais je doute de l'efficacité, l'épouvante étant à son comble.

« Par le peu d'ordre qui se pratique, les morts gisent dans les rues, ils y pourrissent à demi, sans être enterrés. J'ai eu bien de la peine à en faire enlever plus de cent cinquante qui étaient autour de ma maison, à demi pourris et rongés par les chiens. Déjà l'infection s'étendait chez moi, de sorte que je me voyais forcé d'aller loger ailleurs. Le spectacle et l'odeur de ces cadavres, dont les rues sont pleines, ne pouvait se soutenir ni l'un ni l'autre; j'ai été forcé de demander un corps de garde pour empêcher en partie qu'on n'apporte encore des cadavres dans les rues environnantes.

« Le pauvre Père *Milley*, dont le zèle a été sans exemple, qui a remédié à tout, était l'âme de tout, et qui m'a toujours encouragé, a travaillé pendant près de cinquante jours sans accident, mais, le 23 du mois passé, il confessa pendant près d'une heure, au milieu d'un monceau de morts infects. L'odeur fit impression sur lui. On prétend même qu'il tomba sur un mort. Il se trouva mal le 28 août; mais comme rien n'était capable de l'arrêter, il confessa le 29 jusqu'à midi, et fut réduit à s'aliter.

« Dieu qui me punit, a été sourd à mes prières et peu touché de mes larmes! Ce saint homme est mort *hier, à midi*. Je suis persuadé de son bonheur, mais ce coup m'afflige et me déconcerte au delà de ce que je puis vous le dire.

« Que ceci est long et affreux, Monseigneur; il semble que la mortalité diminue un peu dans la ville, mais elle s'étend rigoureusement sur le sacerdoce; six Jésuites, seize Capucins, huit ou dix Observantins, autant de Récollets et dix prêtres séculiers sont déjà morts.

« La misère est extrême. Enfin, sans un secours particulier du Dieu, je crains de ne pouvoir résister à mes peines et à mon extrême douleur !... »

A travers des plaintes si touchantes, on aime à lire les lignes tracées par Mgr de Belsunce sur la perte du *Père Milley*, On voit que c'est le cœur qui a écrit. Il l'aimait tendrement parce qu'il l'avait connu à fond, et que, dans l'amour du bien, c'était un énergique coopérateur.

Les grandes actions toujours déterminées par la bonté du cœur forment le vrai mérite de l'homme : tôt ou tard on lui rend justice. C'est ce qu'ont fait tous ceux qui jusqu'ici ont écrit sur le *Père Milley*.

La colonne érigée sur une de nos places (aux premières années de ce siècle) l'a aussi dignement apprécié en le désignant à côté du *Chevalier Roze*, dont, à son insu, il fut l'émule en grand dévoûment.

C'est à l'avenir que j'adresse principalement l'histoire. Si je l'osais, j'affirmerais que les générations suivantes

répondront par le même sentiment à ce témoignage de reconnaissance publique !

Oui, aujourd'hui comme alors, le nom du Père Milley n'est pas seulement en honneur dans la pieuse société qui l'a produit : il est partout chéri et vénéré (11) !

On admire son courage, on bénit sa mémoire, parce que dans la carrière de fatigues et de périls où il ne cessa de marcher, son cœur ne connut qu'une ambition, qu'une pensée : celle de plaire à Dieu, en devenant la force du pauvre !

NOTES.

(1) Cette pièce fut lue le 13 septembre 1863, à la séance publique de l'Académie de Marseille.

(2) Cette rue étroite et escarpée descendait vers le sud, dans la rue Sainte-Marthe, et aboutissait, au nord, à l'une de ces petites rues qui avoisinent celle de l'*Echelle*.

(3) Dans cette cruelle situation, les mendiants, les gueux, les pillards se concertèrent pour tirer parti de cet affreux état. Presque tous couverts de crimes, ils n'aspiraient qu'à jouir de la dépouille des riches. Ils entraient dans les maisons des pestiférés pour voler, et au besoin assassiner impunément. En voici un déplorable exemple :

« Une jeune demoiselle de qualité avait eu le malheur de perdre ses plus proches parents. Quand elle se vit seule, avec de grands biens, sans aucun moyen de sûreté personnelle, sa peine et ses craintes redoublèrent ; elle sentit qu'il fallait sortir au plus tôt d'un tel péril. Dans cette pensée, elle se mit à la fenêtre, et voyant passer un jeune officier de sa connaissance, à la tête de quelques soldats, elle lui dit : — Venez, Monsieur, à mon secours ; je vous offre d'avance ma main et une grosse fortune. — L'officier lui répond qu'il est chargé d'un ordre de service pressant et indispensable, mais qu'il va faire hâte pour conduire ses soldats chacun à son poste, et qu'il la rejoindra diligemment. — Ah ! Monsieur, lui dit-elle les larmes aux yeux, je crains bien que vous n'y soyez pas à temps...

Sa prévoyance n'était que trop fondée ! Quand l'officier retourna, il trouva cette belle personne horriblement assassinée et baignée dans son sang... Que l'on juge de sa douleur !!! Il en fut presque inconsolable.

(Ceci est historique.)

(4) Jamais on ne mit en doute l'active charité du Père Milley ; ce n'est pourtant pas sans quelque intérêt qu'on en rencontre une trace écrite dans les archives de l'état-civil de Marseille.

Dans une note des maisons de la *rue de l'Escale*, où pénétrèrent en foule, comme on sait, la mort et le deuil en 1720, on lit ces mots :

« Maison de *Marguerite Jourdan*, les deux sœurs qui faisaient le « bouillon d'ordre du père Milley. »

Ces deux charitables filles moururent dans le mois de septembre, probablement peu de jours après ce digne religieux, qu'elles avaient secondé de tout leur zèle.

Leur nom ne périra point.

(5) Aux premières années du siècle dernier, les Jésuites obtinrent du roi Louis XIV le don de l'ancienne fonderie, qu'il avait dans le quartier du *Roc des Moulins* (l'endroit le plus élevé de la ville), pour y faire bâtir un observatoire. Cette maison, à laquelle on donna la dénomination de *Sainte-Croix*, fut terminée, et l'Observatoire mis en activité en 1702, sous la direction du *Père Laval*.

En 1729, il eut pour successeur le Père Pézénas, autre jésuite, fort instruit comme mathématicien et comme astronome. Forcé de quitter Marseille en 1764, par suite de la suppression des Jésuites en France, il se retira à Avignon, sa ville natale.

Il fut remplacé à l'Observatoire par *M. Saint-Jacques de Silvabelle*, savant des plus respectables par ses talents et par ses vertus. Il s'appliqua, pendant sa longue carrière, à rassembler en instruments de choix tous les moyens d'accroître l'utilité et la célébrité de l'établissement qu'il dirigeait. Cet excellent homme fut universellement regretté à sa mort qui eut lieu le 20 février 1801.

M. Thulis, qui avait été l'un de ses adjoints, le remplaça après sa mort, mais ce ne fut que pendant neuf ans, étant décédé le 25 janvier 1810.— Ainsi continuèrent successivement à fonctionner les divers directeurs de cet Observatoire, jusqu'au jour où il fut transféré à celui de *Longchamp*, il y a peu d'années.

Dans ce même local de *Sainte-Croix*, on éleva une église à laquelle on donna le nom de *la Grande-Miséricorde*, et qui ouvrait sur la rue de la *Caisserie;* elle était grande et appropriée aux besoins des alentours, aussi était-elle toujours très fréquentée, Mais, à la suite de la Révolution, cette belle église fut démolie de fond en comble pour avoir passagèrement servi a des réunions sectionnaires : ce qui était alors regardé comme un crime.

La résidence de *Saint-Jaume* (synonyme de Saint-Jacques, en idiome catalan) était plus ancienne, mais moins vaste que celle de Sainte-Croix ; néanmoins, comme elle était centralement placée, on l'utilisa pour divers services auxquels prit part sans doute le Père Milley, à qui son cœur avait depuis longtemps appris tous les secrets de la charité.— S'il fut un des trois professeurs qui enseignaient, dans ce même lieu la théologie scholastique, positive et morale, il dut être arraché à ce travail par l'apparition du cruel fléau dont il allait être la victime.

D'après la connaissance de nos recherches, la maison principale des Jésuites, à Rome, voulut bien nous faire transmettre la note que nous rapportons ici textuellement :

« P. Claudius Franciscus Milley, professus quatuor votorum ætatis annum agens quinquagesimum-tertium Massiliæ, in residentiâ S. *Jacobi* mortuus est, ex præstito peste infectis obsequio. Vir fuit pietate non vulgari conspicuus, et zelo plane apostolico incensus. Ex concionatoris munere quod annos complures exercuit, non laudem solum retulit, sed et fructus in animarum salute uberrimos. Urbem aliquam

ingressus ad conciones habendas, nullum erat bonorum operum genus quod non zeli sui amplitudine complecteretur.— Ex quo Massiliensem luem verè pestilentiam esse agnovit, certissimè se devovit morti pro salute non animarum solùm sed et corporum; quibus utrisque operam navavit adeo strenuam ut obierit, labore fractus, non magis quam consumptus pestilentiâ. Extant Massiliæ ubi postremos vitæ annos exegit, insignia ipsius zeli et pietatis monumenta, ità ut, eum ibidem ipsum etiam invocare tanquam sanctum, nonnulli non dubitent.

« Obiit 2 Septembr. 1720; ingressus erat societatem, anno 1684.

« De ipsius autem patriâ, nihil certi affirmari potest. In aliquibus enim catalogis dicitur *Montanensis*; in aliis *Montiniensis*; in aliis *Graiacensis*; in aliis *Sequanus*; Diœcesis *Lingonensis*; sæpius verò *Graiacensis*. »

CATALOGUS

Eorum è Societate Jesu qui ex obsequio peste infectorum, Massiliæ defuncti sunt, anno 1720.

« P. Jacobus-Franciscus Bernardet, Salinensis. die 25 augusti.
« Fr. Jacobus Joffre, diœcesis San.-Paulensis, 25 augusti.
« P. Francise-Xaverius Favier, Burgensis, 27 augusti.
« Fr. Bartholomæus Hybert. Lugdunensis, 30 augusti.
« Fr. Joannes-Baptista Gudin, Gratianopolitanus, 30 augusti.
« P. Claudius-Franciscus Milley, Montiniensis, 2 septembr.
« Fr, Joannes Vial, diœcesis Ebredunensis, 7 septembr.
« P. Augustinus Meyronet, Aquensis, 13 septembr.
« P. Josephus de Morthès, diœcesis Avenionensis, 13 septembr.
« P. Ludovicus Lugans, Ruthonensis, 14 septembr.
« P. Joannes-Baptista Thioly, Lugdunensis, 28 septembr.
« Fr. Claudius Meslin, diœcesis Lugdunensis, 30 septembr.
« P. Claudius Dufey, Selusianus, 2 octobr.
« P. Claudius Prost, Lugdunensis, 2 octobr.
« Fr. Thomas Gallety, diœcesis Bisuntin, 8 octobr.
« Fr. Marcellinus Guillaumont, diœcesis Anisiensis, 22 octobr.
« Fr. Raymundus-Chrisogonus Perrin, Avenionensis, 7 novembr.

TRADUCTION DE LA PRÉCÉDENTE NOTE.

Le Père Claude-François Milley, qui était profès des quatre vœux, est mort dans la cinquante-troisième année de son âge, à Marseille, dans la résidence de *Saint-Jacques*, par l'effet des soins qu'il rendait aux malades infectés de la peste. Ce fut un homme distingué par une grande piété et rempli d'un zèle vraiment apostolique. Pendant plusieurs années, il s'adonna aux travaux de la chaire, et s'en acquitta non seulement avec honneur, mais son auditoire en recueillit des fruits abondants de salut. Dans les villes où il allait prêcher, il n'y avait nulle espèce de bonnes œuvres qu'il n'entreprit et n'embrassât

avec empressement et effusion. Dès qu'il eût acquis la certitude que la maladie introduite à Marseille était réellement la peste, il se dévoua à une mort immanquable pour tâcher de procurer aux malades la guérison du corps et le salut de l'âme. Il se livra à ces soins périlleux avec tant d'ardeur et d'intrépidité, qu'il mourut brisé de fatigues autant que consumé par la maladie. Il existe à Marseille, où il passa les dernières années de sa vie, de si éclatants témoignages de son zèle et de sa piété, que plusieurs personnes n'hésitent pas à l'invoquer, même comme un saint.

Il mourut le 2 septembre 1720. Il était entré dans notre Société l'an 1684.

On ne peut rien affirmer de certain sur le lieu où il naquit. Sur quelques catalogues on parle du pays de la montagne (Bourgogne), sur d'autres de Montigny, de Gray (Franche-Comté), de Langres, mais plus souvent de Gray.

CATALOGUE

Des Membres de la Société de Jésus qui sont décédés au service des pestiférés, à Marseille, en 1720.

P. Jacques-François Bernardet, de Salins, le 25 août.

Fr. Jacques Joffre, du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 25 août.

P. François-Xavier Favier, de Bourg-en-Bresse, 27 août.

Fr. Barthélemy Hybert, de Lyon, 30 août.

Fr. Jean-Baptiste Cudin, de Grenoble, 30 août.

P. Claude-François Milley, de Montigny, 2 septembre.

Fr. Joseph Vial, du diocèse d'Embrun, 7 septembre.

P. Augustin Meyronnet, d'Aix, 13 septembre.

P. Joseph de Morthès, du diocèse d'Avignon, 13 septembre.

P. Louis Luguns, du Rouergue, 14 septembre.

P. Jean-Baptiste Thioly, de Lyon, 29 septembre.

Fr. Claude Meslin, du diocèse de Lyon, 30 septembre.

P. Claude Dufey, de la Bresse, 2 octobre.

P. Claude Prost, de Lyon, 2 octobre.

Fr. Thomas Gallety, du diocèse de Besançon, 8 octobre.

Fr. Marcellin Guillaumont, du diocèse du Puy, 11 octobre.

Fr. Raymond-Chrysogone Perrin, du diocèse d'Avignon, 7 novembre.

Ici, je ne puis taire une chose triste et pénible, mais si essentielle, que je me croirais blâmable si je la passais sous silence.

Nous avons déjà vu que, de la mi-août à la mi-septembre, Marseille présentait l'image d'une effrayante désolation. Faute de bras il n'était plus possible d'inhumer les morts. Les cadavres s'amoncelaient dans les rues et sur les places publiques. *Le Cours en était tout entier*

couvert. Que serait-il advenu si le ciel n'eût ouvert à cette cité un puissant secours ? L'arrivée de M. le commandeur *de Langeron* vint changer la face des choses. Il releva les courages abattus et prépara les moyens d'une complète amélioration.

Quant au Père Milley et aux seize autres Jésuites morts, comme lui, au service des pestiférés, on ne sait absolument rien sur leur sépulture, mais il est très-probable que leurs cercueils furent déposés dans l'église de *Saint-Jaume*, vers la petite rue *du Pont*.

(6) Il dut en être de même pour le corps du *Père Levert*, mort peu d'années après, dans les bras de *Mgr de Belzunce*.

Ce caveau resta entièrement clos jusqu'en 1790, où on le rouvrit pour y renfermer le corps d'un jeune Oratorien, le *Père Daumas*, qui professait alors la cinquième. Il était mort comme foudroyé par une fièvre pernicieuse. Tout le collége le pleura, tant il était aimable !

Lorsque survinrent les assemblées sectionnaires, celle qui siégeait dans l'église de Saint-Jaume eut à subir toutes les rigueurs du parti opposé.

On s'empressa de démolir l'église, en ne laissant guère debout que la façade, que l'on voyait encore dans ces derniers temps.

Plus tard s'éleva dans le milieu, une petite maison ayant son entrée dans la petite rue *du Pont*, dont nous avons déjà parlé. Les fondements de cette bâtisse portaient sur le caveau où étaient les restes vénérés à tant de titres ! Qu'en fit-on alors ? On l'ignore ; mais on aime à croire qu'on les fit transporter au cimetière de *Saint-Martin*, qui s'est tant agrandi depuis.

On manque de tous renseignements à cet égard, et il est peu vraisemblable qu'on en obtienne depuis, car M. Gassend, ingénieur, directeur de la voirie, m'a assuré qu'en faisant déblayer l'emplacement de cette église, même dans les alentours du collége, à cause de l'ouverture de la rue Impériale, on n'a pas découvert le plus petit vestige d'ossements...

Il n'est pas rare que les révolutions amènent des ruines qui disparaissent bientôt elles-mêmes ! *Etiam periere ruinæ !*

(7) Ce vénérable vieillard semblait avoir oublié son grand âge, l'horrible situation où était Marseille, et les effrayants progrès de la contagion.

Une seule chose l'occupait, le grand nombre de ceux qu'il voyait souffrir, et l'ardent désir qui l'animait de pouvoir les soulager.

Ce zèle ne s'affaiblit point. Il fut l'ami et l'appui des malheureux, tant qu'il vécut.

C'est ce que témoigne l'esquisse de sa vie, tracée par ses confrères. La voici :

« Le sixième jour de janvier 1725, le Père *Jean-Pierre Levert* couronna par une mort édifiante une longue vie passée presque tout entière dans l'exercice du ministère apostolique. Après avoir travaillé longtemps dans les Missions étrangères, en Égypte, dans la

Perse, la Syrie, et jusque dans les Indes, on le rappela en France, et on l'envoya à Marseille, où il a édifié singulièrement par l'exemple de ses vertus, par son zèle admirable, et spécialement par sa tendre charité envers les pauvres. Rien ne lui coûtait lorsqu'il s'agissait de les soulager dans leurs besoins spirituels ou temporels; mais ce qui est au-dessus de tout éloge, c'est le courage héroïque avec lequel il se dévoua *pendant la Peste* qui ravagea cette grande cité, au service de ceux qui étaient atteints de la contagion. On le voyait, *à l'âge de près de* 80 *ans*, parcourir sans relâche les différents quartiers de la ville, pour porter des secours aux malades, entendre leurs confessions, et donner la sépulture aux cadavres dont la terre était jonchée, son zèle et ses forces semblaient s'accroître à mesure que le mal devenait plus intense.

« De tous les Pères qui composaient la résidence de Marseille, il fut le seul que la peste épargna, et il se fit l'infirmier de tous; mais, comme si Dieu eût voulu montrer qu'il ne l'avait soutenu jusque-là que pour le salut d'une multitude d'âmes, qui auraient été privées des secours de la religion, à peine la contagion eut-elle disparu que le saint vieillard sentit tout à coup une faiblesse extrême, à laquelle se joignirent bientôt des infirmités graves qu'il supporta avec une invincible patience, et qui ajoutèrent un nouveau lustre à ses admirables vertus. »

On a oublié, dans ce récit, une action qui seule aurait pu dire tout ce qu'il y avait de courage et de piété dans le père Levert.

Il passait un jour dans la rue Sainte-Marthe, et se trouvant près de l'église, il vit le cadavre tout nu d'un pestiféré qui se trouvait dans le ruisseau et fermait le passage, il prend son mouchoir, couvre la nudité de cet homme, et le range ensuite à côté du mur, pour rendre le passage libre.

Ceux que le hasard rendit témoins de ce fait, furent saisis d'étonnement et d'admiration. Ils en parlèrent à l'un des historiens de la peste, M. *Bertrand*, qui se fit un devoir de le mentionner dans sa relation.

(8) M. *Rigord* montra toute l'énergie de son caractère dans les soins personnels qu'il donna à son épouse, à son neveu, à ses commis, et à plusieurs de ses domestiques, qui moururent de la Peste, sous ses yeux. Ces pertes l'affligèrent, sans l'intimider.

Il reprit bientôt, avec son zèle accoutumé, les travaux qu'exigeaient les besoins de la ville, dès le commencement de la contagion. Il réalisait ainsi les souhaits de l'Intendant de la Province, M. *Lebret*, toujours empressé à seconder MM. les Échevins, dans leurs efforts pour amoindrir tant de malheurs...

Pendant plus de vingt-cinq ans, M. *Rigord* remplit avec beaucoup de distinction les devoirs attachés à sa place de Sub-Délégué. Désintéressé autant qu'on peut l'être, il n'aspirait qu'à l'honneur d'être utile au bien du Pays, et croyait que c'était un des moyens les

plus sûrs pour acquérir quelque titre à l'estime publique. M. *Lebret* et la Cour, qui connaissaient à fond toute la noblesse des mouvements de son âme, ne cessaient d'y applaudir. Ses vues en ce qui concerne les lettres, n'étaient pas moins élevées.

Il avait orné son esprit par des études sérieuses, surtout par celle des plus savants modèles de l'antiquité. Il se rendit de bonne heure fort habile, même en ce qui concerne la chronologie.

Profond érudit sans pesanteur, il usait de sagesse et de goût dans l'emploi des connaissances variées qu'il possédait. Il ne lui fut donc pas difficile d'obtenir, dans les sciences et dans les lettres, les plus illustres suffrages. Nous croyons achever son éloge en disant que Fénelon l'honora de son amitié.

Lorsqu'en 1726, fut instituée dans Marseille l'Académie des Belles-Lettres, on se hâta de l'inviter à en faire partie. Il accepta cet honneur avec plaisir, et assista aux séances de la Compagnie aussi assidûment que le lui permettaient ses occupations, et sa santé, d'ordinaire assez faible.

Par malheur, cet affaiblissement vint à s'accroître tout à coup, et s'aggrava peu à peu jusqu'à amener le terme de ses jours. Il avait été pieux toute sa vie ; il le fut plus encore à mesure qu'il approchait de sa mort. Elle arriva le 20 juillet 1727. Il était âgé de 71 ans. Des regrets sincères éclatèrent de tout côtés ; mais la douleur qu'éprouva l'Académie fut bien plus amère. Elle venait de perdre en lui un de ses membres, ou plutôt un de nos fondateurs les plus distingués.

(9) Il n'est pas surprenant que Marseille ait eu tant à souffrir du fléau qu'apporta de Syrie le capitaine Chataud. La plus petite parcelle extraite d'une de ces marchandises devenait un germe de mort. C'était un venin indestructible !

Toulon eut malheureusement à subir les plus déplorables conséquences de la même cause. Voici comment :

Dans les premiers jours d'octobre 1720, des pêcheurs de Bandol eurent la malheureuse idée d'aller prendre sur l'île de Jarre une des balles de soie qui y étaient déposées. Ils en choisirent une qui n'était ni éparse, ni éventrée, ayant par conséquent encore tout son venin !..

Elle fut funeste à tous les co-partageants et à ceux qui les entouraient ; mais un contrebandier connu parvint à se rendre maître d'un petit flocon de cette soie, et à l'introduire furtivement dans Toulon. La Peste s'y alluma aussitôt.

Vainement veut-on lui opposer les précautions que suggère la prudence la plus éclairée. L'incendie est établi ; il prend des forces, s'accroît d'heure en heure, et ne s'éteindra que lorsqu'il n'aura plus d'aliment.

La communauté de Toulon était alors formée de trois Échevins, à la tête desquels était M. le chevalier d'*Antrechaus*.

Il serait impossible de dire tout ce que fit ce magistrat pour être utile à ses concitoyens. Il déploya ce qu'il y avait en lui d'énergie, de courage et d'activité.

Quand il eut le chagrin de perdre la coopération de ses deux collègues, qu'avaient enlevés le fléau, son zèle s'accrût encore avec ses devoirs. Il puisa dans son caractère le surcroît de ressources dont il avait besoin.

Là ne s'arrêta pas son dévouement. Il désira que tant d'épreuves, quoiqu'infructueuses, ne fussent pas perdues pour l'instruction de l'avenir. Il en traça un tableau fidèle, où il disait tout ce qu'il fallait craindre, et surtout ce qu'il ne fallait pas négliger.

Ce beau travail l'honore comme écrivain, et le peint bien comme le noble ami de son pays!

Il le termine par une énumération triste, mais nécessaire.

Il désigne soixante-trois villes ou villages de la Province qui furent atteints par le fléau ; joint au nombre de *seize mille personnes* que Toulon vient de perdre les *cinquante mille* qu'avait perdues Marseille, et arrive au chiffre total de *deux cent mille* victimes!

Devant un tel résumé, les réflexions s'éteignent. Il faut gémir sur la cause de cette immensité de malheurs!

La Cour pensa sagement qu'il fallait mettre un terme à tant de désastres.

Elle ordonna que l'on brûlerait de suite, sur l'île de Jarre, tout ce qui y restait de la cargaison du capitaine Chataud; même l'intérieur du navire qui l'avait apportée!

(10) Ce simple monument, si bien décoré par le ciseau de *Chardigny*, présente les deux inscriptions suivantes :

(*A la face sud.*)

A L'ÉTERNELLE MÉMOIRE
DES HOMMES COURAGEUX DONT LES NOMS SUIVENT :
LANGERON, COMMANDANT DE MARSEILLE;
DE PILLES, GOUVERNEUR VIGUIER ;
DE BELSUNCE, ÉVÊQUE;
ESTELLE, PREMIER ÉCHEVIN ;
MOUSTIER, AUDEMAR, DIEUDÉ, ÉCHEVINS ;
ROZE, COMMISSAIRE GÉNÉRAL
POUR LE QUARTIER DE RIVE-NEUVE ;
MILLEY, JÉSUITE, COMMISSAIRE POUR LA RUE
DE L'ESCALE, PRINCIPAL FOYER DE LA CONTAGION ;
SERRE, PEINTRE CÉLÈBRE, ÉLÈVE DE PUGET ;
ROZE L'AÎNÉ ET ROLLAND, INTENDANTS DE LA SANTÉ;
CHICOINEAU, VERNY, PEYSSONEL, MONTAGNIER,
BERTRAND, MICHEL ET DEYDIER, MÉDECINS.
ILS SE DÉVOUÈRENT POUR LE SALUT DES MARSEILLAIS
DANS L'HORRIBLE PESTE DE 1720.

(A la face couchant.)

HOMMAGE A PLUS DE CENT CINQUANTE RELIGIEUX ;
A UN GRAND NOMBRE DE MÉDECINS,
DE CHIRURGIENS,
QUI MOURURENT VICTIMES DE LEUR ZÈLE
A SECOURIR ET CONSOLER LES MOURANTS.
LEURS NOMS ONT PÉRI ;
PUISSE LEUR EXEMPLE N'ÊTRE PAS PERDU !
PUISSENT-ILS TROUVER DES IMITATEURS,
SI CES JOURS DE CALAMITÉ VENAIENT A RENAÎTRE !

(11) Parmi ceux qui ont bien voulu s'intéresser à notre faible travail sur le Père Milley, nous comptons spécialement le R. P. Lazare Reynard, supérieur actuel de la Maison des Jésuites de Lyon. Qu'il nous permette de l'en remercier. Son suffrage nous a été un honorable encouragement et un utile concours.

Nous offrons aussi nos plus sincères remerciments à MM. Demandols, Charles Kothen, J.-B. Sardou, Désiré Menut et Adolphe Pastoret, pour les divers renseignements que nous devons à leur obligeance.

RÉSUMÉ D'UNE COMMUNICATION

FAITE SUR LES

TRAVAUX DE M. MORREN

Membre de la classe des Sciences

Par M. l'abbé H. GRAS

Membre de la classe des Lettres

Dans la séance du 5 août 1869.

M. Morren, en répétant les expériences de M. Tyndall concernant l'action de la lumière sur les gaz composés, a remarqué que plusieurs de ces gaz étaient modifiés par l'action lumineuse; tandis que d'autres échappaient à cette action, même longtemps prolongée. Ainsi l'acide sulfureux est presque immédiatement décomposé, de telle sorte que les molécules du soufre, se répandant dans la masse gazeuse, donnent, à cette masse, l'aspect d'un brouillard dans lequel il est facile de suivre le passage des rayons lumineux et de voir leur coloration. Ce soufre ne tarde pas à se déposer et l'oxigène, rendu libre par ce dépôt, s'unit à l'acide sulfureux restant pour former de l'acide sulfurique anhydre. Mais si l'on soumet à l'action lumineuse le gaz acide hydrochlorique, on s'aperçoit que cette action est absolument sans influence.

De ces deux faits principaux, et de plusieurs autres qui viennent à l'appui de sa théorie, M. Morren croit pouvoir conclure que les gaz qui sont le produit de l'action lumineuse, comme le gaz acide hydrochlorique,

ne sauraient être modifiés par cette même action, mais que les corps qui se combinent sous l'influeuce de la chaleur, comme le soufre et l'oxigène pour former l'acide sulfureux, subissent des modifications sous l'action lumineuse.

En généralisant ce principe, il croit que l'édifice moléculaire des corps résiste à des ébranlements vibratoires qui ne sont point isochrones avec l'oscillation de leurs atomes; ce qui arrive quand le corps demeure dans le milieu sous l'influence duquel ses éléments se sont combinés. Mais, du moment où cet isochronisme est atteint, les corps se mettent en vibration avec l'agent qui les sollicite, et si l'amplitude des vibrations de cet agent fait sortir les molécules de ces corps hors de leur sphère, l'édifice moléculaire entier s'écroule.

Un verre de cristal, par exemple, reste muet sous l'action d'un instrument sonore tant que cet instrument ne donne pas la note qui est à l'unisson de celle que rend ce verre, quand on le frappe. Mais, quand cette note est produite, il commence à résonner; et, si l'amplitude des oscillations de l'instrument est considérable, les molécules sortent de leur rayon d'équilibre et le verre se brise.

Voilà, d'après M. Morren, un exemple frappant de ce qui se passe dans la décomposition des corps. Pour dissocier leurs éléments, il suffit de connaître leur tonalité et d'augmenter la force vive qui les fait osciller.

Cette théorie explique bien des phénomènes dont l'observation est toute récente: un morceau de platine, par exemple, simplement chauffé, est sans action sur un mélange d'hydrogène et d'oxigène; mais chauffé au rouge, il provoque la combinaison de ces deux gaz. Il est sans action sur un mélange de chlore et d'oxigène jusqu'au moment où, en continuant à le chauffer, il devient lumineux: dans ces deux cas, on l'a porté au ton dont les vibrations forment l'eau et l'acide hydrochlorique. Et si l'on continue à élever sa température, elle arrive à un point tel qu'il peut dissocier les éléments de l'eau dont

il avait provoqué précédemment la combinaison. L'inflammation instantanée ou l'inflammation lente du fulmi-coton suivant l'amorce, s'explique parce que, dans le premier cas, on a produit un ébranlement subit dans la masse totale, et, dans le second cas, cet ébranlement ne se propage que lentement. L'explosion de quelques autres substances, comme la nitroglycérine, produite par un simple choc et celle des magasins à poudre à une distance telle que le feu n'a pu se communiquer entre eux, trouvent encore leur explication dans la théorie de M. Morren.

RÈGLEMENT

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

Approuvé en séance générale le 4 juin 1868.

TITRE I.

OBJET DE L'ACADÉMIE.

ART. I. — L'Académie Impériale de Marseille cultive les diverses branches des connaissances humaines.

ART. II. — Elle correspond avec les Sociétés savantes et avec les personnes qui s'occupent des Sciences, de la Littérature et des Beaux-Arts.

TITRE II.

COMPOSITION DE L'ACADÉMIE.

ART. III. — L'Académie se compose de Membres Résidants, d'Associés et de Correspondants.

ART. IV. — Elle est divisée en trois classes : celle des Sciences, celle des Lettres et celle des Beaux-Arts.

ART. V. — Le nombre des Membres résidants est fixé à quarante, dont dix-huit pour la classe des Sciences, douze pour celle des Lettres et dix pour celle des Beaux-Arts.

ART. VI. — Sont rangés parmi les Membres associés les Académiciens qui transportent leur domicile hors du département, et ceux qui, à raison de leur âge ou de leurs infirmités, réclament les avantages attachés à ce titre.

Les Associés ont le droit d'assister aux séances, avec voix consultative.

ART. VII. — Les membres devenus Associés par la fixation de leur domicile hors du département et qui reviennent s'y établir, rentrent à la première vacance dans leurs classes respectives.

ART. VIII. — Les Correspondants de l'Académie doivent être domiciliés hors de la Commune de Marseille, et ils perdent leur titre en venant y résider.

TITRE III.

BUREAU DE L'ACADÉMIE.

ART. IX. — Le Bureau de l'Académie est composé de cinq membres, savoir : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire perpétuel, un Secrétaire adjoint, un Trésorier et un Bibliothécaire.

ART. X. — Le Président est le représentant officiel de l'Académie; il en dirige les travaux, ouvre et lève les séances, accorde et maintient la parole, dépouille les scrutins et en constate les résultats avec le Bureau ; il nomme les Commissions, les Rapporteurs, les Auditeurs de compte.

Le Président opine et vote toujours le dernier, et dans les partages d'opinion, il a voix prépondérante.

ART. XI. — Le Vice-Président remplace le Président en cas d'absence et en remplit toutes les fonctions.

ART. XII. — Le Secrétaire perpétuel est chargé de la tenue des registres de l'Académie, des Archives, de la correspondance, de la convocation des séances. Il sur-

veille l'impression des mémoires de l'Académie; il rédige les procès-verbaux des séances, et les signe avec le Président.

ART. XIII. — Le Secrétaire adjoint remplace le Secrétaire perpétuel en cas d'absence ou de maladie; ils est nommé pour cinq ans (1).

ART. XIV. — Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses de l'Académie: il rend ses comptes à la fin de l'exercice. Le Président nomme deux Auditeurs de compte pour examiner l'état des finances et en faire leur rapport à l'Académie.

Les mandats préparés par le Trésorier sont ordonnancés par tous les membres du Bureau.

ART. XV. — Chaque année, pendant le mois d'août, l'Académie procède à la nomination d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Trésorier.

Tous les cinq ans, dans la même séance, elle nomme un Sécrétaire adjoint et un Bibliothécaire.

Ces nominations s'effectuent au scrutin secret.

Pour que l'élection du Président soit valable, il faut le vote de quatorze membres résidants de l'Académie.

Pour toutes les autres élections du Bureau, la majorité relative des suffrages suffit.

Les membres de l'Académie qui ne pourront voter en personne au renouvellement du Bureau auront droit de se faire représenter par un de leurs collègues à leur choix: le mandat devra être écrit.

ART. XVI. — Le Président et le Vice-Président ne sont rééligibles qu'après deux ans, au moins, d'intervalle.

Le Secrétaire adjoint, le Trésorier et le Bibliothécaire sont indéfiniment rééligibles.

ART. XVII. — Le Président, le Vice-Président et les autres membres du Bureau rééligibles entrent en fonctions le premier jeudi après la Toussaint.

(1) ART. transitoire: les deux Secrétaires perpétuels actuellement en exercice sont maintenus, et l'on ne procèdera à l'élection du Secrétaire adjoint qu'à la première vacance.

Le Président et le Vice-Président sont installés à cette séance par le Président sortant de charge.

ART. XVIII. — Quand un membre du Bureau vient à décéder, ou qu'il cesse de remplir ses fonctions pour une autre cause, l'Académie pourvoit immédiatement à son remplacement, pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Bureau.

TITRE IV.

ÉLECTION DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

ART. XIX. — Un mois, au moins, avant les séances publiques, l'Académie tient une séance d'élection, pour, s'il y a lieu, remplir les places vacantes parmi les membres résidants.

ART. XX. — Nul ne peut être élu membre résidant de l'Académie s'il n'a demandé par écrit son admission en désignant la classe dans laquelle il aurait l'intention d'entrer, et s'il n'accompagne sa demande d'un ouvrage scientifique, littéraire ou artistique.

La demande sera renvoyée par le Président à la classe désignée, qui se réunira en commission pour examiner le mérite du candidat et pour en faire un rapport écrit.

L'Académie délibèrera ensuite et votera au scrutin secret sur les conclusions du rapport, un mois, au moins, avant la séance d'élection.

ART. XXI. — Plusieurs candidats peuvent être présentés à la fois pour remplir une place vacante dans le sein de l'Académie.

ART. XXII. — Les élections doivent être spécialement portées à l'ordre du jour. Les membres de l'Académie qui ne pourront se rendre à ces séances nommeront, à leur choix, un mandataire pour exprimer leur vote : le mandat sera écrit.

Le nombre de vingt membres présents ou représentés par mandat est rigoureusement exigé; et treize suffra-

ges, au moins, pour l'élection d'un membre résidant de l'Académie, peuvent seuls valider cette élection qui aura toujours lieu au scrutin secret.

ART. XXIII. — Les récipiendaires résidants prennent de droit séance à l'Académie dans l'assemblée publique qui suivra leur élection.

Ils y prononceront un discours auquel le Président répondra.

ART. XXIV. — Les membres correspondants de l'Académie sont aussi nommés au scrutin secret, à la majorité absolue des votants et à la suite d'un rapport écrit.

Leur nomination peut avoir lieu dans chacune des séances de l'année.

ART. XXV. — Nul ne sera reçu membre correspondant s'il n'a demandé lui-même, ou fait demandé ce titre par un membre résidant.

TITRE V.

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

ART. XXVI. — L'Académie tient ses séances ordinaires le premier et le troisième jeudi de chaque mois, à une heure après midi.

ART. XXVII. — Le Président peut convoquer l'Académie en séance extraordinaire.

ART. XXVIII. — En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le membre le plus ancien, en dehors des membres du Bureau, préside la séance.

ART. XXIX. — L'Académie tient deux séances publiques dans l'année : l'une dans le courant du mois de mai ; l'autre dans le courant du mois de décembre.

ART. XXX. — Pour toutes ses séances, l'Académie forme, elle-même, son ordre du jour.

ART. XXXI. — L'Académie suspend ses travaux à la fin du mois d'août, pour les reprendre le premier jeudi du mois de novembre.

ART. XXXII. — Les questions concernant la constitution de l'Académie et son administration intérieure ; les rapports sur les candidatures des membres résidants ou correspondants, ne pourront être délibérés ou votés que dans les séances où ils auront été portés à l'ordre du jour.

TITRE VI.

TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE.

ART. XXXIII. — L'Académie publiera chaque année un volume de ses mémoires.

ART. XXXIV. — Tous les ouvrages destinés à être imprimés dans le recueil des mémoires de l'Académie, ou sous son nom, doivent avoir été lus en entier dans une de ses séances.

Chaque membre demeure responsable de ses pensées et de ses opinions ou son travail inséré dans les mémoires de l'Académie ; mais l'Académie aura toujours le droit, à la demande de deux de ses membres, de délibérer sur la valeur de l'ouvrage ou l'opportunité de sa publication, et par conséquent, d'en refuser l'insertion dans ses mémoires.

Le vote, dans un cas pareil, aura lieu au scrutin secret.

ART. XXXV. — Aucun ouvrage ne peut être lu en séance publique sans avoir été auparavant lu et examiné en séance particulière, et approuvé ensuite, à la majorité des suffrages, par un vote au scrutin secret.

TITRE VII.

DU BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ACADÉMIE.

ART. XXXVI. — La bibliothèque de l'Académie se compose des mémoires qu'elle a fait imprimer et de ceux qu'elle conserve manuscrits ; des publications qui lui

sont adressées par les Sociétés savantes ; des ouvrages, enfin, qui lui auront été donnés ou qu'elle se sera procurés.

ART. XXXVII. — Un membre de l'Académie sera bibliothécaire.

ART. XXXVIII. — Il tiendra à jour le catalogue des livres confiés à sa garde.

Il sera chargé de les prêter aux membres de l'Académie qui lui en demanderont communication.

Il les leur remettra sur un récépissé signé par eux.

ART. XXXIX. — Tous les ouvrages qui composent la bibliothèque de l'Académie doivent en porter l'estampille.

TITRE VIII.

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES.

ART. XL. — Tout Académicien résidant qui, n'ayant pas de cause légitime, laisse s'ecouler un an sans assister aux séances ordinaires de l'Académie, ou sans communiquer quelque travail, est rappelé par le Président à ses devoirs.

S'il laisse passer encore un an sans tenir compte de cet avertissement, il sera réputé démissionnaire au bout de cette seconde année.

ART. XLI. — Chaque année, dans la deuxième séance du mois de novembre, le Secrétaire perpétuel communiquera au Président la liste des membres qui auraient encouru les dispositions de l'article précédent

ART. XLII. — Si l'Académie croit devoir proposer des prix dans l'ordre des Sciences, des Lettres ou des Beaux-Arts, une commission sera nommée par le Président pour connaître le mérite des ouvrages qui seront présentés au concours : l'Académie délibèrera ensuite sur les conclusions de la commission.

L'ouvrage couronné sera lu en entier ou par extrait dans la séance publique, le nom de l'auteur proclamé; et, s'il est présent à la séance, le Président lui remettra le prix que l'Académie avait voté.

ART. XLIII. — Au décès d'un membre de l'Académie, résidant ou associé, la Compagnie est invitée à son convoi.

Le Secrétaire perpétuel ou un membre de la classe à laquelle le défunt appartenait, prononcera, dans l'année, son éloge en séance publique ou en séance particulière.

Le présent règlement ayant été adopté en séance générale, tous statuts antérieurs sont et demeurent supprimés.

La révision du nouveau règlement ne pourra être prononcée que sur la proposition de quatorze membres, au moins de l'Académie.

MARSEILLE, le 4 juin 1868.

Ont signé :

MM.

MORTREUIL, Président.
MATHERON, Vice-Président.
TEMPIER, Trésorier.

Pour copie conforme :

L'abbé DASSY, Secrétaire perpétuel de la classe des Sciences.
P. AUTRAN, Secrétaire perpétuel de la classe des Belles-Lettres et Arts.

MEMBRES RÉSIDANTS

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

BUREAU. — Année 1868-1869.

MM. MATHERON, Président.
BORY, Vice-Président.
TEMPIER, Trésorier.
L'abbé DASSY et Paul AUTRAN, Secrétaires perpétuels.
COSTE (Pascal), bibliothécaire.

Classe des Sciences.

Date de l'élection.	MM.
24 mars 1836.	LAURENS, pharmacien, cours Belsunce, 6.
24 mars 1836.	MATHERON, ✻, ingénieur civil, Boulevard Notre-Dame, 86.
9 avril 1838.	BARTHÉLEMY-LAPOMMERAYE, directeur du muséum d'histoire naturelle, rue Consolat, 174.
30 juillet 1840.	CLAPIER, avocat, ancien député, membre du conseil général, à la Blancarde.
30 juillet 1846.	MORTREUIL, juge de paix, chevalier de l'ordre royal d'Othon, de Grèce, boul. Gazzino, 3.
30 juillet 1846.	TEMPIER, avoué, rue Lulli, 6.
20 juin 1850.	LUCE, Edouard, O. ✻, président du Tribunal de première instance de Marseille, rue Sylvabelle, 83.
6 mars 1856.	MORREN, O. ✻, doyen de la Faculté des sciences de Marseille, allées de Meilhan, 39.
16 avril 1857.	LAFORET, Auguste, ✻, juge doyen au Tribunal civil, cours Bonaparte, 98.

Date de l'élection.

MM.

12 mai 1858. Bory, avocat, boulevard Longchamp, 45.

12 mai 1858. L'abbé Dassy, secrétaire perpétuel pour la classe des sciences, directeur des institutions des Jeunes Aveugles et des Sourds-Muets.

2 mai 1859. Favre, ✻, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Marseille, rue Rougier, 4.

2 mai 1859. L'abbé Aoust, ✻, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Marseille, rue de l'Union, 19.

2 mai 1859. Itier, Jules, O. ✻, ancien receveur principal des douanes à Marseille.

21 mai 1865. Pascal, O. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, boulevard de Rome, 46.

21 mai 1865. Leverrier, G. O., sénateur, directeur de l'observatoire de Paris et de Marseille.

17 mai 1868. Coste, O., ✻, Docteur en médecine, rue Sénac, 28.

13 juin 1869. Lespés, Professeur de géologie à la Faculté des sciences de Marseille, rue de l'Union, 19.

Classe de Littérature et d'Histoire.

Date de l'élection.

MM.

31 août 1817. Autran, Paul, ✻, secrétaire perpétuel de la classe de littérature, d'histoire et des beaux-arts, rue Venture, 23.

30 juillet 1840. Gaston de Flotte (baron), rue St-Bazile, 2.

20 avril 1837. Autran, Joseph, membre de l'Académie française, rue Montgrand, 72.

15 avril 1841. Méry, Louis, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres d'Aix, rue de l'Union, 19.

14 mai 1843. Patot, Timothée, chef d'institution, rue Paradis, 129.

Date de l'élection.

MM.

14 mai 1843. CARLE, Adolphe, homme de lettres, rue Venture, 19.

11 avril 1844. BONNAFOUS, Norbert, ✻, doyen de la Faculté des lettres d'Aix, à Aix.

3 mai 1855. GUYS, Henri, O. ✻, ancien consul, rue Dragon, 29.

5 mai 1859. L'abbé GRAS, chanoine honoraire de Marseille, rue Saint-Bazile, 22.

7 juillet 1861. BLANCARD, Louis, archiviste en chef du département, rue Barthélemy, 4.

2 juin 1867. AUTRAN, Amédée, ✻, vice-président du Tribunal civil de Marseille, rue Venture, 23.

17 mai 1868. THOUREL, avocat, rue de Rome, 50.

Classe des Beaux-Arts.

Date de l'élection.

MM.

21 mars 1836. COSTE, Pascal, O., ✻, architecte, cours Saint-Louis, 4.

30 juillet 1846. BERTEAUT, ✻, ancien secrétaire en chef de la Chambre de commerce, au palais de la Bourse.

29 avril 1847. BÉNÉDIT, Gustave, professeur au Conservatoire de musique, rue Sainte, 17.

22 avril 1852. L'abbé BAYLE, professeur de théologie à la Faculté d'Aix, rue Terrusse, 56.

2 mai 1853. MOREL Auguste, ✻, directeur du Conservatoire de musique, rue Thubaneau, 35.

13 septembre 1863. GASSEND, Auguste, ✻, ingénieur, rue du Loisir, 11.

27 mai 1866. DE VAINES, artiste peintre, à Saint-Menet, (banlieue).

2 juin 1867. PARROCEL, Etienne, rue Saint-Ferréol, 51.

13 juin 1869. MAGAUD, artiste peintre, rue de la Rotonde, 61.

LISTE DES MEMBRES CORRESPONDANTS

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

DATE de leur admission.	MM.
8 janvier 1857.	CASTET, juge de paix à Cayenne, membre de l'Institut de France.
15 juillet 1858.	REY, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban.
16 décembre 1858.	DUFAUR PIBRAC (vicomte), membre de la Société des sciences d'Orléans.
6 janvier 1859.	VIDAL, Léon, inspecteur général des prisons de l'Empire.
6 janvier 1859.	FÉRAUD-GIRAUD, conseiller à la Cour impériale d'Aix.
5 janvier 1860.	AZAÏS, Gabriel, membre de la Société archéologique de Béziers.
2 août 1860.	PIDOUX, instituteur à Ferrière-la-Grande.
10 janvier 1861.	MILLET SAINT-PIERRE, Jean-Baptiste, natif de Marseille, courtier d'assurances au Havre.
27 juin 1861.	LANCIA DI BROLO, secrétaire de l'Académie de Palerme.
16 février 1865.	HERBERT, professeur.
1er février 1866.	TIZZANI VINCENZO (Mgr), archevêque *in partibus* de Nisibe.
1er mars 1866.	DUMONT (de Monteux), docteur en médecine.
19 décembre 1867.	Alfred de St-SIMON.
16 janvier 1868.	Le Général FAIDHERBE.
18 juin 1868.	MORIN, Professeur d'hydrographie à Arles.
17 décembre 1868.	Le Chevalier ZIGARELLI.
21 janvier 1869.	Benjamin MOSSÉ, à Avignon.
22 avril 1869.	Charles PONCY, à Toulon.
20 mai 1869.	Albert DU BOYS, ancien magistrat.

ERRATA.

—

Dans la Notice sur les reptiles fossiles des dépôts fluvio-lacustres crétacés du bassin à lignite de Fuveau, *lisez* : Rhabdodon, *au lieu de* : Rabdodon.

Page 351, ligne 35, *au lieu de* : se déposèrent ces couches de marnes rutilantes, ces brèches, ces grès et ces calcaires qui donnent au terrain garumnien, qu'elles constituent, *lisez* : se déposèrent ces couches de marne rutilante, de brèche, de grès et de calcaire, qui donnent au terrain garumnien, qu'elles constituent...

Page 352, ligne 28, *au lieu de:* climatique, *lisez* : climatérique.

Page 373, ligne 3, *au lieu de* : surface antérieure, *lisez* : surface extérieure.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Mémoire sur les lignes tracées sur les surfaces de second degré, par M. l'abbé Aoust, membre de la classe des sciences..... 3

Discours d'ouverture, prononcé par M. Mortreuil, président, à la séance publique du 17 mai 1868 59

Discours de réception prononcé par M. le Dr Coste, membre de la classe des sciences..... 69

Réponse de M. Mortreuil, président..... 81

Discours de réception prononcé par M. Thourel, membre de la classe des lettres..... 85

Réponse de M. Mortreuil, président..... ... 121

Souvenirs Marseillais, par M. A. Laforêt, membre de la classe des sciences..... 125

La Ceinture. — Monographie, — par M. Henri Guys, membre de la classe des lettres..... 155

De l'Utilité de l'Enseignement, par M. Clapier, membre de la classe des sciences..... 187

Malaval, aveugle de Marseille, de 1627 à 1719, par M. l'abbé Dassy, secrétaire perpétuel de la classe des sciences..... 203

Nouvelles Observations sur un débat de priorité entre M. Gilbert et M. l'abbé Aoust, par M. l'abbé Aoust, membre de la classe des sciences..... 291

Lettre de M. Gilbert à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Marseille 318

Réponse de M. l'abbé Aoust à la lettre de M. Gilbert 323

Marseille, Us et Coutumes, par M. A. Laforêt, membre de la classe des sciences..... 331

Notice sur les reptiles fossiles des dépôts fluvio-lacustres crétacés, du bassin à lignite de Fuveau, par M. Matheron, membre de la classe des sciences, président actuel de l'Académie..... 345

Discours d'ouverture prononcé par M. Matheron, président, à la séance publique du 13 juin 1869. — *La Géologie* 381

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Discours de réception prononcé par M MAGAUD, artiste peintre, membre de la classe des beaux-arts. — *Éloge de MM. Aubert, Papéty, Dassy, peintres de Marseille*..... 395

Réponse de M. MATHERON, président..... 406

Discours de réception prononcé par M. LESPÉS, membre de la classe des sciences.—*l'Instinct et l'Intelligence des animaux*. 411

Réponse de M. MATHERON, président,..... 423

Saint-Louis rendant la justice (tableau de M. Magaud), par M. A. LAFORET, membre de la classe des sciences..... 427

Éloge historique du père Milley, par M. Paul Autran, secrétaire perpétuel de la classe de littérature et des beaux-arts 433

Résumé d'une communication faite au nom de M. Morren, par M. l'abbé H. GRAS, dans la séance du 5 août 1869..... 455

Règlement de l'Académie Impériale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille..... 459

Liste des membres résidants de l'Académie..... 467

Liste des membres correspondants..... 471

PLANCHES RENFERMÉES DANS CE VOLUME:

Portrait photographié de MALAVAL, aveugle de Marseille.

Cinq planches représentant des vestiges de divers reptiles fossiles

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

Années 1868-1869.

MARSEILLE
TYP. ET LITH. BARLATIER-FEISSAT PÈRE ET FILS,
rue Venture, 19.
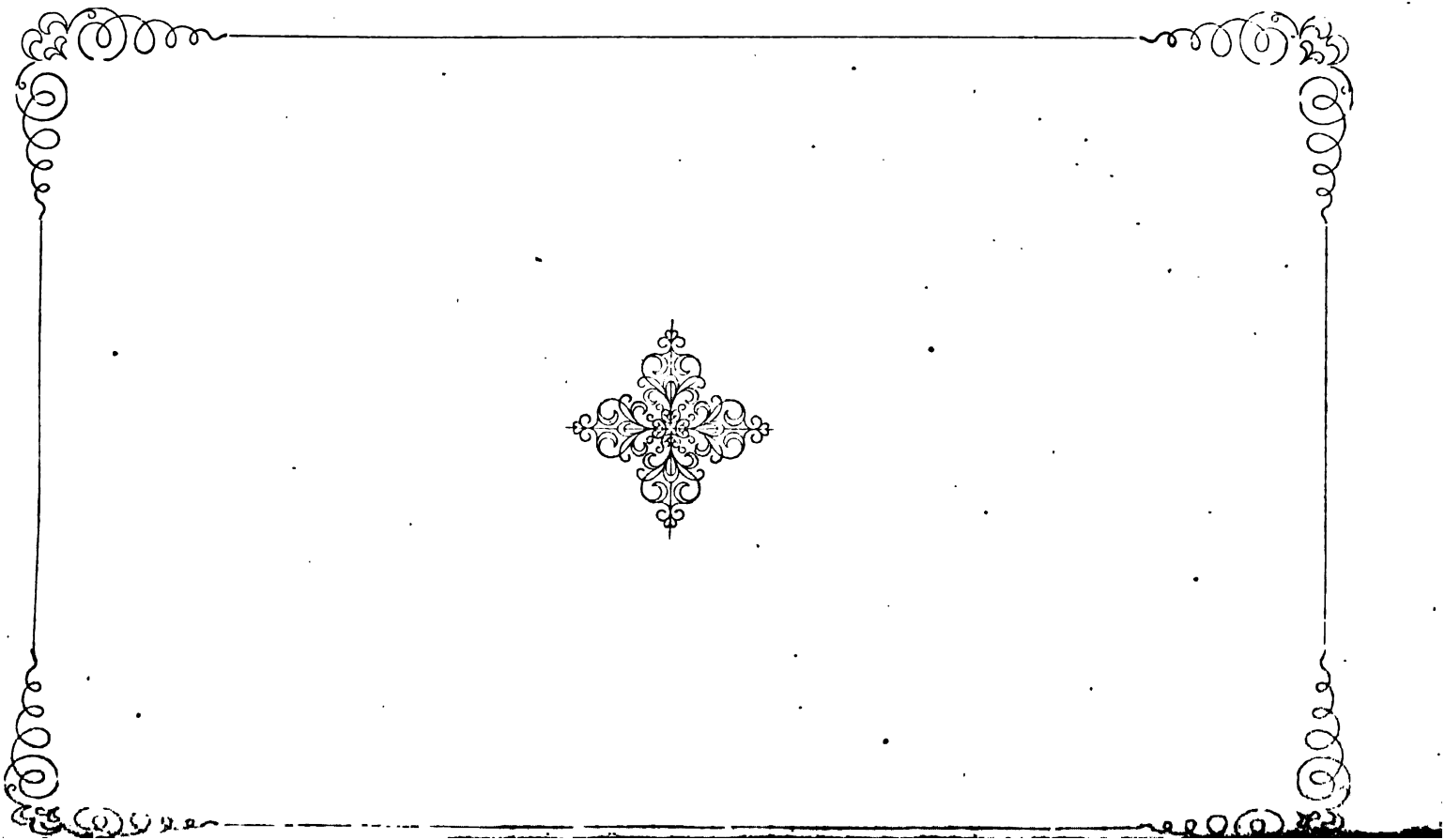
1869.